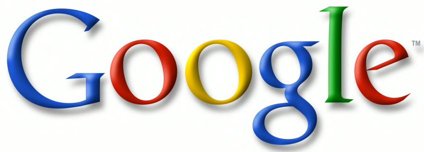
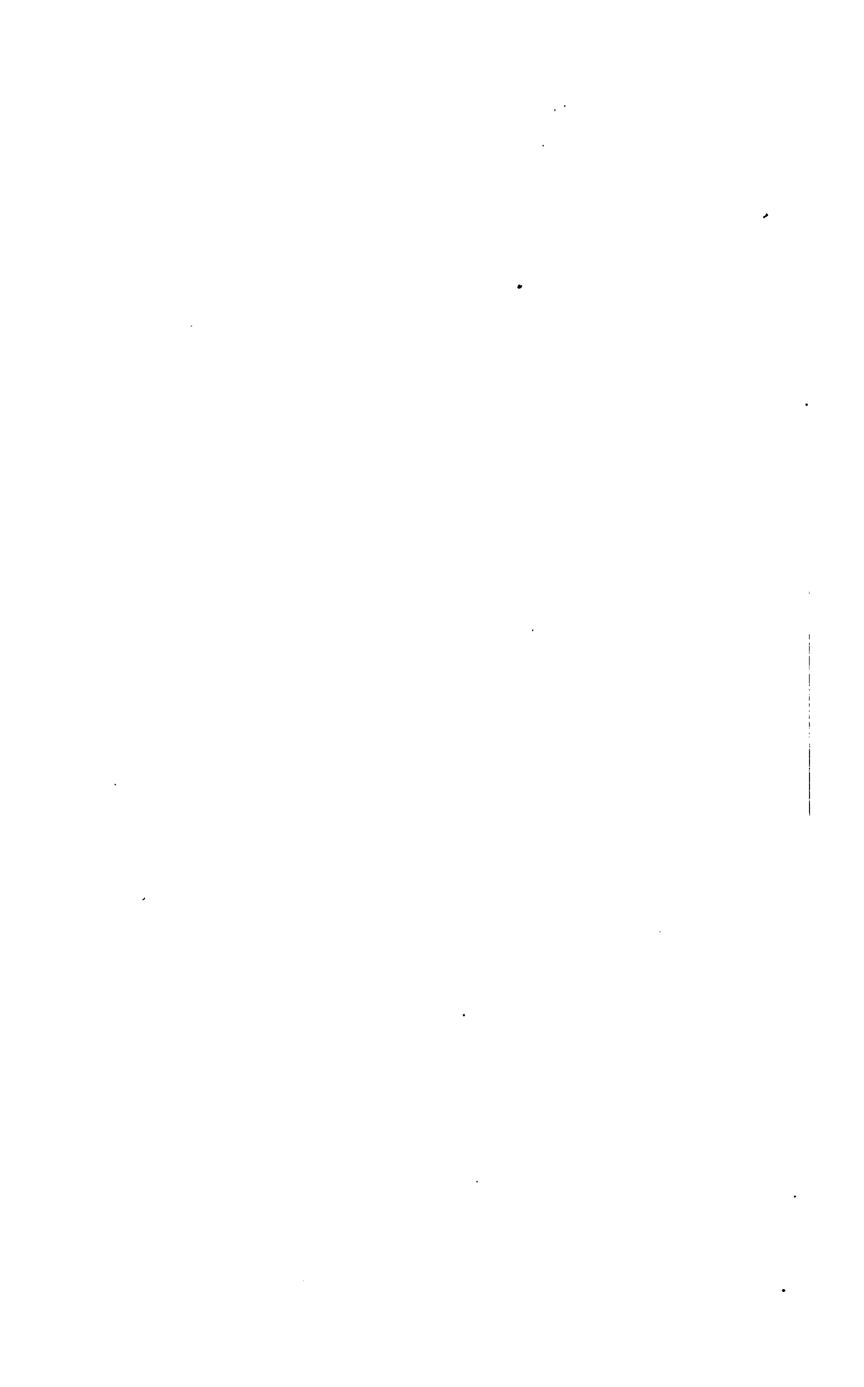


SG





LE

LIVRE DU PAUVRE.

A MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

MONSEIGNEUR,

Après m'être mis sous la protection des pauvres, je dois penser à leur meilleur ami. Vous occupez dignement le siége de Fénelon; au nombre de vos premiers devoirs vous placez l'amour et le soulagement des malheureux de votre diocèse, et vous les aimez du fond de vos entrailles comme le fait tout évêque de France. Dans vos instructions pastorales, éloquentes et simples à la fois, vous savez parler le langage qui console l'indigent, et triomphe des cœurs les plus durs.

Sous quel patronage plus puissant, après celui des pauvres, pouvais-je placer un livre où j'ai tâché d'offrir de pieux et sages conseils à celui qui souffre et à celui qui est dans la joie, à celui qui n'a rien et à celui qui nage dans l'abondance? Daignez, en acceptant cet ouvrage, lui donner, Monseigneur, la double sanction du talent et de la charité!

LE
LIVRE DU PAUVRE

DEVOIRS

DE CELUI QUI DONNE ET DE CELUI QUI REÇOIT,

DE LA BIENFAISANCE LÉGALE ET DE LA CHARITÉ CHRÉTIENNE,

VERTUS ET VICES DES RICHES ET DES PAUVRES; BIENFAITEURS DES PAUVRES;
ÉTABLISSEMENTS FONDÉS POUR VENIR A LEUR SECOURS.

DÉDIÉ

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

PAR A. ÉGRON,

Auteur du *Livre de l'Ouvrier*, couronné par l'Académie française en 1844.

Le malheur est chose sacrée.



PARIS,

A LA LIBRAIRIE DES LIVRES LITURGIQUES ILLUSTRÉS,

RUE DE VAUGIRARD, 36.

1847



PARIS, TYPOGRAPHIE PLON FRÈRES, RUE DE VAUGIRARD, 36.



AUX PAUVRES.

Un auteur ambitionne la gloire et l'honneur de dédier son ouvrage aux rois, et si cette faveur lui est accordée, il est heureux et fier; il se promet l'appui du prince, dont il reçoit souvent un témoignage éclatant de munificence. Lorsque je vous offre ce volume, lorsque dans ma pauvreté je vous donne à peine le *verre d'eau* de l'Evangile, j'ai plus d'ambition, j'ai de plus hautes espérances que tous les écrivains honorés d'un regard et de la faveur des grands : je compte sur vos prières et je regarde le ciel.

PRÉFACE.

Après avoir considéré l'ouvrier sous toutes ses faces, après lui avoir donné les conseils que j'ai regardés comme propres à le rendre plus laborieux, plus résigné à son sort, plus moral, et en somme plus heureux ; après avoir acquis la pénible certitude que la majeure partie des artisans, soit par inconduite, soit par l'effet des maladies, du chômage, etc., est amenée à un grand état de gêne, souvent au dénûment des choses les plus indispensables, et enfin à la plus affreuse misère, je me suis vu conduit naturellement à l'examen d'une grave question qui préoccupe aujourd'hui les économistes et les hommes d'État, la question du paupérisme (1), et je l'ai traitée sous le triple rapport de la politique, de la philosophie et de la religion. Mais au lieu de vouloir connaître exactement le nombre des indigents qui encombrent les grandes villes de l'Europe, les causes qui produisent et augmentent la pauvreté, la mendicité avec ses suites effroyables, les moyens de toute espèce employés pour secourir le pauvre, statistique où l'exacti-

(1) Les maux de l'indigence existent aujourd'hui moins nombreux, moins extrêmes qu'à d'autres époques de splendeur sociale ; mais ils sont grands encore et tels que la pensée ne saurait se fixer sur cet état de la société sans émotion et sans le désir d'y porter soulagement. » (Villemain, séance de l'Académie du 10 septembre 1846.)

Le sujet mis au concours par l'Académie des Sciences morales et politiques, pour 1848, est : *État du paupérisme en France et le moyen d'y remédier.*

tude rigoureuse fait défaut à l'observateur le plus opiniâtre, et qui, tout incomplète qu'elle est, navre le cœur du philanthrope et du chrétien ; au lieu de rédiger un code de répression, un code administratif de bienfaisance, au lieu de prétendre régler le nombre des enfants de chaque prolétaire, j'ai désiré instruire le pauvre (1) de ses devoirs, l'éclairer et le consoler par le raisonnement, par la morale, et surtout par l'enseignement religieux.

J'ai voulu calmer son exaspération, ses récriminations quelquefois légitimes, examiner ses plaintes plus ou moins fondées, lui démontrer que la Providence a créé pour le malheureux des compensations, et jusqu'à des jouissances que le riche ne connaît pas. Je me suis étendu longuement et avec satisfaction sur ces fondations charitables de toute espèce, pour tous les cas possibles, dues aux largesses et à l'humanité de ceux qui possèdent la fortune, ou qui, placés dans une position ordinaire, savent deviner et trouver des coopérateurs

(1) Je demande pardon d'avoir répété si souvent le mot qui effarouche les oreilles délicates du riche, contriste l'homme indifférent et blesse quelquefois celui qui est tombé dans l'indigence, ou par sa faute, ou par des circonstances indépendantes de sa volonté. Mais il faut pourtant bien appeler chaque chose par le nom qui la caractérise le mieux ; il faut nommer la plaie qu'on veut guérir. D'ailleurs nous sommes aujourd'hui plus positifs et moins susceptibles qu'à l'époque où fut publié le *Magasin des Pauvres* *, par madame LEPRINCE DE BEAUMONT. On a prétendu que le titre seul de cet ouvrage estimable avait beaucoup nui à son succès ; les riches l'avaient regardé au-dessous d'eux, et ceux qu'il concernait spécialement avaient été comme offensés d'une dénomination qui leur semblait injurieuse. Dans ce siècle de mollesse et de dégénération, il fallait tout farder et tout déguiser. Pour nous, en traitant un pareil sujet, nous n'avons été ni flatteur ni accusateur systématique, et nous avons cherché à rester dans les règles que prescrivent les convenances dues à tout le monde. Le pauvre est déjà assez malheureux sans qu'on aggrave son sort par le mépris et la dureté.

* *Le Magasin des pauvres, des artisans, des domestiques et des gens de la campagne.* Lyon, 1768 ; Leyde, 1769 ; Lyon, 1775. 2 vol. in-12.

pour entreprendre une bonne œuvre et la mener à sa fin ; et j'ai signalé les noms de ces bienfaiteurs à la reconnaissance et à la vénération publiques; j'ai énuméré ces actes de bienfaisance, ces dons de toute nature dont chaque jour le pauvre est l'objet; je lui ai appris (car le malheur fait qu'il oublie trop vite) avec quel art, quelle persévérance, au prix de quels sacrifices la charité, toujours si ingénieuse, parvient au soulagement des plus misérables ménages, à l'entretien des enfants abandonnés, à la guérison des malades; comment, grâce à son zèle, qui croît avec les difficultés, le vieillard trouve un asile pour ses derniers jours, le prisonnier quelque allégement au poids de ses chaînes; comment l'insensé, le furieux, jusque dans son cabanon, rencontrent une main amie, un regard bienveillant (1), un traitement rationnel; comment enfin on s'efforce de consoler toutes les douleurs, de calmer tous les maux et de diminuer toutes les misères qui forment le triste cortége de l'humanité.

Je n'ai pas été injuste envers celui dont les intérêts me préoccupent si vivement : après avoir exposé le tableau de ses défauts et de ses vices, conséquence fatale de sa position sociale et de son instruction, encore maintenant très-négligée, je me suis plu à faire briller les excellentes qualités qui se

(1) Ainsi M. T....., frère d'un ancien garde des sceaux, au lieu de profiter de la position élevée de son parent pour arriver aux honneurs, s'est dévoué au soulagement des aliénés. On l'a vu, à la Salpêtrière, chaque jour, demeurer longtemps en présence d'un insensé, lui parler avec douceur, avec une inaltérable patience, le fasciner, pour ainsi dire, par un coup d'œil plein de compassion, atténuer insensiblement l'état de folie du malade, et arriver, par cette charité patiente, à d'heureux résultats.

Un jeune médecin de Paris, M. L. H....., enlevé trop tôt à sa famille et aux pauvres, eut le rare courage d'amener dans son domicile un homme dont la raison était égarée et qui n'avait pu trouver place dans un hospice; il a gardé longtemps ce malade, lui prodiguant les soins les plus tendres et les plus désintéressés.

rencontrent dans quelques-uns de ses semblables; leur patience, leur résignation, leur probité délicate, leur économie, leur gratitude; j'ai montré comment, dans sa misère, l'indigent sait encore secourir de plus pauvres que lui, et venir en aide quelquefois au riche même. Puis, comme je désire qu'il y ait dans ce livre une part égale pour celui qui n'a rien et pour celui qui a beaucoup, et qu'ils y trouvent tous deux une leçon et un conseil, j'ai usé, je crois, de la même impartialité envers ceux qui jouissent des dons de la fortune; et si j'ai malheureusement rencontré dans mon chemin des cœurs durs, des yeux qui restent secs devant la plus grande infortune, des mains qui ne s'ouvrent jamais pour laisser tomber la plus petite pièce de monnaie; si j'ai stigmatisé l'avare qui enfouit l'or au lieu de le répandre dans le sein du pauvre, le prodigue qui fait un mauvais et fol usage de sa richesse, celui qui, plus coupable, se sert de l'argent pour corrompre, et puis encore le bienfaiteur orgueilleux qui gâte l'aumône par la vanité, et qui en perd le prix aux yeux de l'homme et de Dieu, il m'a été doux, ç'a été une justice, de dresser la liste des fondations utiles que nous devons à nos rois, à nos princes, à des magistrats, à des financiers, et aussi à des citoyens obscurs, inconnus dans le monde, qui, ayant acquis à la sueur de leur front une grande richesse, en ont su faire un noble usage en la consacrant au malheur, à la vieillesse, au traitement de maladies spéciales, à l'instruction des pauvres orphelins; et je n'ai pu oublier ces femmes, si faibles de corps et si fortes de cœur, qui visitent le pauvre dans son grenier, le malade dans son hôpital, le prisonnier dans son cachot; ces femmes estimables, persévérantes dans le bien, qui ont la direction des crèches, des salles d'asile et des ouvroirs de l'enfant et de la jeune fille; créatures privilégiées, placées dans le

monde pour y exercer le plus grand des ministères, celui de la charité.

J'ai dû examiner aussi les caractères de la bienfaisance légale et de la charité chrétienne, la philanthropie de l'homme de bien qui a doté son pays d'institutions précieuses, la charité publique et particulière, et signaler les nuances qui les distinguent : j'ai loué la première et j'ai donné plus d'éloges à la seconde, puisqu'elle naît du cœur et trouve son principe et sa récompense dans une croyance religieuse, plus capable de conduire à des sacrifices et à des dévouements héroïques; et alors j'ai parlé de l'aumône, qui est la conséquence la plus ordinaire de la charité, de l'aumône qui se produit sous mille formes, de l'aumône qui ne consiste pas seulement à jeter un peu d'argent dans la main suppliante qui vous est tendue, mais encore de l'aumône des larmes, des conseils, de la prière, qui est accessible à tous; et racontant comment nos maîtres dans l'art d'aimer le pauvre et le malade, le vieillard et l'enfant, avaient exercé la grande science de la charité, leurs touchants exemples ont parlé plus éloquemment que je n'aurais pu le faire.

Enfin mon but a été double : j'ai désiré porter les heureux du siècle à soulager leurs frères en proie au besoin, à la honte, à la maladie, à la souffrance, et j'ai voulu prouver à ceux-là par le récit des actions charitables dont ils sont l'objet, et par les établissements créés en leur faveur, qu'ils ne doivent jamais désespérer de leur sort et encore moins murmurer contre Dieu et contre ceux à qui il a fait le présent parfois si dangereux de l'or. Je serais bien payé de mes travaux si je pouvais émouvoir la sensibilité du riche, ouvrir son cœur à la commisération, lui arracher quelques larmes et quelques pièces de monnaie; si je pouvais, en lui offrant d'admirables modèles

d'un dévouement héroïque au malheur et d'une bienfaisance inépuisable, le porter à les imiter, à les surpasser; l'engager, lorsqu'il ne peut donner son obole à celui qui s'incline devant lui et sollicite sa pitié, à ne pas le contrister, à ne pas l'écraser par un regard, un refus humiliant; puis, recourant à des motifs humains et excitant son amour-propre, lui prouver que le nom qui s'inscrit au fronton d'un hôpital ou d'un établissement charitable, a plus de durée que celui que la gloire militaire et toutes les gloires humaines gravent sur la façade de nos monuments; et lui démontrer surtout que la jouissance que procure une légère aumône, une aumône bien faite, un peu d'argent, de linge, de pain, portés sans ostentation, avec bonté, avec un sourire caressant, au milieu d'une famille dépouillée de tout et livrée aux angoisses de la faim, de la maladie et de la nudité, verse dans l'âme cent fois plus de paix, plus de satisfaction véritable que ne peuvent le faire les plaisirs enivrants du monde et les vanités de l'ambition assouvie.

Il me sera bien doux aussi de sécher les pleurs du pauvre digne de ce nom, de faire rentrer l'espoir dans des âmes désolées, de chasser une pensée de crime et de mort prête à naître dans un cœur ulcéré, et que l'abandon de tous les hommes allait laisser s'accomplir. Puisse le pauvre qui souffre consulter ce livre écrit au milieu des émotions de la charité, ce livre quelquefois baigné de mes larmes, y trouver une page, une ligne consolante : j'aurai reçu ma récompense !

Si l'on me demande à présent quelle a été ma mission pour écrire cet ouvrage après tant de publications qui jouissent à juste titre d'une grande renommée (1), je répondrai que tout

(1) Je me fais un devoir de citer, entre autres noms, ceux de MM. de Villeneuve-Bargemont, Duchâtel, Delessert, Villemain, Farelle, Buret, Watteville, Frégier, etc., madame A. de Gasparin, dont les écrits m'ont été

citoyen doit apporter son tribut, si faible qu'il soit, dans cette importante matière ; je répondrai encore que j'ai reçu plus d'une fois les leçons du malheur, que mes jours ont été bons et mauvais, et que pendant le cours d'une longue carrière bien des nuits furent pour moi sans sommeil ; plus d'une fois les chances du commerce me furent contraires (1) ; alors j'ai été conduit à méditer plus profondément sur le sort du pauvre, je l'ai plaint, j'ai voulu le rendre meilleur et j'ai plaidé la cause de l'indigent. — *Non ignara mali, miseris succurrere disco.*

Dans les loisirs que m'a faits la Providence, heureux d'avoir échappé au péril, j'ai voulu venir, autant qu'il était en mon pouvoir, au secours de ceux qui souffrent. Lorsque j'ai exércé les fonctions de commissaire-visiteur pour l'œuvre de Saint-François Régis, et que j'ai pu voir de près les suites déplorables du concubinage ; lorsque chargé de parcourir la demeure des convalescents peu aisés pour remplir les pieuses intentions de M. de Montyon ; lorsque, m'associant à des dames brûlant de zèle et de charité, nous avons ensemble gravi les escaliers et sollicité la pitié des habitants d'un quartier peu aisé ; quand j'ai visité les prisons et les hospices, partout j'ai étudié la misère, la maladie et la souffrance ; quand j'ai été assez heureux pour m'entretenir avec les filles de Saint-Vincent de Paul, j'ai connu les besoins sans cesse renaissants de tous ces misérables ménages qui peuplent et encombrent quelques arrondissements populeux de la capitale, et apprécié aussi les pro-

si utiles à consulter, et dont la lecture a charmé tant de fois l'aridité de mes recherches et m'a consolé des tristes tableaux qu'il m'a fallu contempler.

(1) Que ceux qui m'ont tendu leur main amie, m'ont éclairé de leurs conseils, et sauvé ma barque du naufrage, reçoivent publiquement l'expression de ma reconnaissance. Jamais elle ne sera un fardeau pour moi.

diges de la charité qui ne se lasse point et sait suffire à tout; et je me suis promis de contribuer selon mon intelligence et ma force au bien-être de cette classe nombreuse qui occupe dans notre société une place si douloureusement importante.

Après tant d'hommes illustres, j'ai ambitionné l'honneur d'écrire quelques feuillets de l'histoire de ceux que l'on avait laissés trop longtemps dans un oubli dédaigneux, et je suis entré avec une grande satisfaction dans le détail des efforts, des essais tentés parmi le monde civilisé pour le soulagement des classes pauvres, et pour leur amélioration morale et physique.

Un motif puissant et personnel m'a encore déterminé à m'occuper de ces études sur le pauvre : j'ai cru par ce travail remplir un vœu de mon père et de ma mère, honorer ainsi leur mémoire et suivre le bon exemple qu'ils m'ont légué. Mon père, longtemps administrateur de la maison des Orphelins dans la ville de Tours, ne revenait jamais s'asseoir parmi nous, au sortir des séances de l'administration, sans nous entretenir avec intérêt de ceux qu'il appelait *ses enfants* (1). Il nous disait les mesures prises pour leur allaitement, leurs layettes et leur placement chez les paysans des environs de la ville; il s'affligeait vivement quand le chiffre élevé de ces faibles créatures dépassait la mesure des secours. Quant à ma mère, elle était toute pétrie de pitié; jamais un pauvre ne l'aborda en vain; elle écoutait patiemment les détails souvent prolixes de ses maux, et ses larmes coulaient au récit qu'on lui faisait des misères de quelques voisins. Elle eût volontiers pansé les plaies les plus repoussantes : heureuse mère de famille, elle regretta bien des fois de ne pas avoir été plutôt une *simple sœur de charité*.

(1) Il y avait pour lui un double mérite, puisque deux femmes lui avaient donné quatorze garçons et deux filles.

Puis, je veux le dire, je ne connais pas de plus beau sujet à traiter que celui qui a pour but de venir en aide au malheur; je n'en sais aucun qui se prête mieux à la manifestation des nobles pensées, à la véritable éloquence du cœur. Jamais le philosophe ne fut mieux inspiré que lorsqu'il réclama devant Rome assemblée au théâtre les droits de l'humanité (Térence); jamais l'orateur, dans la chaire sacrée, ne s'éleva plus haut qu'en plaidant la cause du pauvre; jamais le peintre n'a trouvé de couleurs plus suaves et de scènes plus attendrissantes que lorsqu'il a tracé sur la toile les œuvres de miséricorde, comme Teniers, le Miracle des Roses, le *Pauperies belli filia;* comme Raphaël, Sainte Cécile distribuant ses trésors aux pauvres avant d'aller au supplice. D'autres compositions qui font verser de douces larmes, et de nos jours la *Charité* par Decaisne et par Vauchelet, ont encore mérité tous les suffrages; enfin, qui n'a pas été ému au Salon de 1846 devant cette peinture de Scheffer, dont voici l'explication : « Il y eut » un jour un enfant bien pieux qui allant à l'école rencontra » un pauvre vieillard, auquel il donna son déjeuner. Or le » vieillard était un ange, qui, ayant repris sa forme véritable, » doua l'enfant du pouvoir de guérir les malades qu'il toucherait. Aussitôt l'enfant courut vers sa mère grandement malade et lui rendit la santé... Il en fit de même à l'égard des » rois et des empereurs, et fonda un beau couvent. »

Jamais le marbre n'a été plus vivant sous le ciseau du statuaire que lorsqu'il a placé de pauvres enfants dans les plis du manteau de saint Vincent de Paul; et enfin jamais le poète n'a fait verser autant de larmes qu'en s'attendrissant sur les misères humaines, en célébrant l'héroïsme de ceux qui ont dévoué leur vie à la plus belle cause, au malheur. MM. de La-

martine, V. Hugo, A. Soumet et madame Desbordes-Valmore suffisent pour justifier notre pensée.

Et pourquoi l'orateur et le poète, le peintre et le statuaire ont-ils enfanté ces chefs-d'œuvre! c'est qu'ils furent inspirés par la charité, c'est que leur cœur a battu pour la plus belle cause et qu'il a parlé pour le pauvre.

Je crois que personne ne me reprochera d'avoir fait intervenir fréquemment dans cet ouvrage l'autorité de la religion. Écrivant sur la charité, faisant connaître sa nature, ses lois et ses devoirs, pouvais-je trop parler au nom de celui qui est la charité même? *Deus est charitas.*

Je ne puis aborder le grave sujet que j'ai le dessein de traiter, sans déplorer amèrement l'abus coupable que des écrivains modernes ont fait d'un grand talent, lorsqu'ils se sont occupés de la question que j'ai traitée. Madame G. Sand, dans un de ses romans, où selon sa fatale habitude elle attaque avec une ingénieuse perfidie les vérités propres à maintenir l'ordre social et sape les bases de l'édifice religieux, a mis dans la bouche d'un de ses personnages en proie au besoin ces paroles: « Les riches se moquent bien des pauvres! » Eh bien, je dis que c'est une insinuation fausse et blâmable: d'abord c'est jeter le désespoir et la mort dans le cœur de l'indigent, qui comprend que la misère ne touche pas ceux qui pourraient le soulager, et qu'il n'a plus rien à en attendre; ensuite c'est accuser d'insouciance et de dureté tous ceux à qui les richesses furent données, tandis qu'il est heureusement bon nombre d'exceptions. Ailleurs, continuant ce système de découragement pour ceux qui semblent abandonnés de leurs semblables, cette femme, d'une imagination si vive et si brillante, établit le dialogue suivant: « Faut donc mourir pauvre comme on a vécu! — Nous ne serons pas les premiers, dit une vieille d'un ton lu-

gubre. — Ni les derniers, répond l'interlocuteur. » Je ne connais rien de plus dangereux, de plus cruel que ces mots lancés comme au hasard. Le triste commentaire que peut en faire le pauvre est affreux dans ses conséquences... C'est un crime d'abuser de la sorte des dons que Dieu vous a faits.

Un génie de notre époque qui s'est égaré dans sa voie, et que des ambitions déçues ont conduit à des erreurs politiques et à des aberrations religieuses, s'est mis à torturer le sens de l'Évangile pour y trouver une pensée démocratique et radicale, pour exciter les plaintes, le murmure et la haine de celui qui n'a rien contre celui qui a quelque chose, pour faire enfin d'un livre rempli d'une charité divine un code de révolte.



LE
LIVRE DU PAUVRE.

CHAPITRE PREMIER.

DU PAUVRE EN GÉNÉRAL.

Bienheureux qui du pauvre a compris la misère !

DU PAUPÉRISME EN FRANCE.

C'est une triste tâche que de dresser la statistique des pauvres qui encombrent les grandes villes de l'Europe ; et lors même qu'on se trompe sur le chiffre exact, en le diminuant il est encore trop élevé pour que le cœur ne saigne pas à la vue de ces misères, en songeant à cette foule presque incalculable d'êtres qui végètent, qui souffrent et qui meurent dans leurs greniers, sur le pavé de nos rues, ou dans les hôpitaux. Je ne m'occuperai pas de l'Angleterre ni de Londres (1), où le paupérisme est la grande plaie de l'État ; de Londres, où la mendicité, complétement inconnue, force le

(1) Il a été déclaré, en Angleterre, que tout pauvre a droit d'être nourri par l'État, héritier des richesses des couvents. — C'est en 1595, sous le règne d'Élisabeth, que la charité légale a reçu son organisation et sa forme régulière... Les hommes les plus sages, tout en rendant justice aux intentions du législateur, l'accusent d'erreur et d'imprévoyance.—La taxe, en 1817, s'est élevée à 200,000,000 de francs, et depuis elle a encore augmenté.

Avant 1834, à peine se préoccupait-on de loin en loin de quelque incident extraordinaire de charité légale.—Rapport de lord Ashley sur la distribution des secours nécessiteux en Angleterre. Jamais les douleurs humaines ne furent analysées d'une manière plus accablante. C'est d'après cette admirable enquête que, dans la dernière semaine de 1845, furent modifiées les lois sur les aliénés.

pays à nourrir presque avec luxe (1), dans leur domicile, jusqu'à cinquante mille individus par an (quatre millions dans toute l'Angleterre, à peu près le quart de sa population !) ; ni de l'Irlande, pays classique du pauvre, dont les incroyables souffrances, décrites par un observateur vraiment philanthrope, seraient incroyables si les débats des deux chambres ne les proclamaient chaque année (2) ; ni de l'Espagne, berceau de cette nation si brave et si dévouée, « de l'Espagne, féconde sous l'empire des Romains, noblement guerrière, brillante et peuplée aux temps chevaleresques des Abencerrages, de l'Espagne qui depuis rêva l'empire du monde, de l'Espagne qui se couvre aujourd'hui tout entière de mendiants ; l'étudiant, le soldat invalide, l'enfant, le vieillard se réunissent dans une commune misère. L'*arriero famelico* espagnol, chargé de son escopette ; le berger appuyé sur sa longue carabine, sont comme à l'affût de l'aumône. » (Le prince de MONACO, dans son ouvrage récent sur le *Paupérisme.*) Je laisse l'Italie, et Rome en particulier, où la charité chrétienne, indulgente, aveugle parfois, alimente et encourage peut-être la mendicité ; Rome, où tant d'établissements de bienfaisance ont été fondés, comme il convenait de le faire dans la ville où fut placé le siége d'une religion qui ne prêche que l'amour du pauvre et des malades, le soulagement de la veuve et de l'orphelin. Je n'ai point à parler non plus en détail de l'Allemagne, où le nombre des indigents est modéré,

(1) Il n'est pas rare de voir une famille anglaise inscrite sur le registre des pauvres de la paroisse, assise autour d'une table couverte de linge blanc et d'une nourriture abondante !

(2) Charité anglaise, charité avilissante, confiée à l'aristocratie anglaise et, par conséquent, mauvaise jusqu'à la seconde moitié du dernier siècle.

La misère publique croît en Irlande dans des proportions effrayantes. Les émeutes se renouvellent chaque jour devant les portes des boulangers. Une pétition, signée par 40,000 personnes, a été remise au chancelier de l'échiquier (septembre 1846). (Voir à la fin de ce chapitre l'article du *Paupérisme en Irlande.*)

ni des vastes états de la Russie, où l'esclavage subsiste encore, et où il n'y a guère de pauvres que les serfs (1); ni des cantons suisses, où l'administration, qui connaît presque chaque individu, est toute paternelle, et où chaque commune veille attentivement au bien-être de ceux qui la composent. Dans un pays si riche et si industriel, placé au centre de l'Europe, dans un pays qui possède un sol si fécond et si productif, 800,000 Belges sont réduits à la famine et à se nourrir d'aumônes, de vols, et d'aliments que refuseraient les animaux.

On a proposé, pour remédier au paupérisme qui ronge les Flandres, de défricher les landes de la Campine et du Luxembourg; mais il est aujourd'hui reconnu que cette entreprise est impossible, et qu'elle ne remplirait pas le but qu'on veut atteindre, quand même on pourrait l'accomplir.

Les fermiers, dans le district de Thielt (Flandre occidentale) sont aux abois; ils sont obligés de faire garder leurs champs nuit et jour, sans quoi tout leur serait volé.

Quand nous étions à Gand (septembre 1846), nous avons vu de nos yeux la mendicité la plus hideuse. A chaque porte d'église nous rencontrions des femmes au teint hâve, coiffées d'un bonnet sale, les jambes nues et le corps couvert d'une grande cape noire, qui sollicitaient l'aumône des voyageurs et la recevaient avec avidité.

Dans les États-Unis point de pauvres; les bras ne suffisent pas dans ce pays jeune et fertile.

« La taxe des pauvres n'a point encore produit aux États-Unis les mêmes maux qu'en Angleterre. L'Amérique ayant un très-petit nombre de pauvres, la charge du paupérisme y est jusqu'à présent supportée avec peine. Il y a cependant des vices si inhérents à cette institution, que, malgré le bien-être général de ses habitants, malgré l'élévation du prix de la main-

(1) On ne compte, sur la population de cet empire, qu'un dixième de pauvres.

d'œuvre, l'État de New-York a eu, pendant la seule année de 1830, 151,500 pauvres à nourrir, dont l'entretien a coûté 1,147,635 fr., — 69 centimes par habitant.

» Dans le Maryland on a suivi un principe différent de bienfaisance publique. Il y a des établissements institués pour donner asile aux pauvres sans travail, et un grand nombre y sont admis. »

J'arrive à ce qui nous touche plus particulièrement, à la France et à Paris (1); et sans recourir à des époques éloignées de notre histoire, alors que la ville, sans police, était encombrée de truands effrontés (2), alors que les mendiants armés parcouraient, dévastaient la campagne, et forçaient le prince à leur déclarer une guerre véritable; j'arrive à l'an 1552. Lorsque Henri II vint au parlement tenir son lit de justice, l'avocat-général Séguier, dont le descendant est aujourd'hui à la tête de la Cour royale de Paris, dit au prince : « que la ville » de Paris contenait huit à neuf mille pauvres (3); que plusieurs d'entre eux étaient privés d'aumônes, parce que les » riches qui s'étaient engagés à fournir quelques petites som- » mes refusaient de les payer. »

Pendant le siége de Paris par Henri IV, les chefs de la Ligue, craignant que le peuple affamé ne demandât à tout prix la paix au roi, firent vendre leur vaisselle d'argent et jeter des pièces de monnaie dans les rues; mais les pauvres dédaignèrent ce secours : « C'est du pain qu'il nous faut, » s'écriaient-ils. Le 25 juin, il fut arrêté que les communautés religieuses seraient tenues de nourrir les indigents, et c'était

(1) Voir, à la fin de ce chapitre, ce qu'est la pauvreté en Angleterre, etc.

(2) Il faut lire dans les mémoires du temps de Louis XI, pour comprendre à quelles orgies les nombreux mendiants se livraient sans pudeur et sans crainte, épouvantant la population de cette partie de la capitale et faisant reculer devant leur ignoble multitude les cavaliers du guet.

(3) La population de la capitale, à cette époque, se montait à deux cent mille individus.

sagement ordonné, car presque toutes ces maisons étaient abondamment pourvues de toutes choses. L'une d'elles, que nous nous abstenons de nommer, s'étant refusée à la visite générale qui devait être faite pour constater les provisions de chaque maison religieuse, le prévôt des marchands s'en indigna, et dit au recteur : « Votre refus n'est ni civil (d'un bon citoyen), » ni chrétien ; votre vie est-elle de plus grand prix que la » nôtre? »

Le recensement des pauvres à cette époque prouva qu'ils étaient au nombre de treize mille trois cents, dont sept mille trois cents avaient reçu de l'argent pour pouvoir se procurer du pain. Toutes les ressources étant épuisées, quelques malheureux, pendant la nuit, se glissèrent dans les fossés, allèrent se jeter aux pieds du roi, et lui demandèrent du pain et la permission de laisser sortir de la ville, qu'il tenait assiégée, les habitants qui souffraient le plus de la disette : le prince attendri permit à trois mille d'en sortir (1).

Sous Louis XIV les pauvres, le chapeau à la main, couraient, pour obtenir des aumônes, au-devant de la portière des magnifiques carrosses qui se dirigeaient rapidement du côté du Louvre (2). Sous Louis XV on comptait à Paris jusqu'à vingt-sept et trente mille pauvres. Aujourd'hui que la population de la capitale s'élève à plus d'un million, le chiffre s'élève à quatre-vingt-sept mille indigents, et dans ce nombre

(1) On sait que ce roi, à qui l'on disputait la couronne, permit à ses officiers d'envoyer des rafraîchissements à leurs anciens amis (et aux dames, dit Mézeray). Les soldats en faisaient autant. Le roi eut la générosité de laisser sortir de Paris presque tous ceux qui se présentaient. (VOLTAIRE, notes de la *Henriade*, ch. X.)

(2) J'ai vu des gravures, publiées à cette époque et postérieurement, où des mendiants s'approchent, dans leur misérable costume, des somptueux équipages du roi. Dans presque toutes les planches qui représentent des châteaux royaux ou des places publiques, il y avait autrefois le pauvre et le boiteux *obligé*. Depuis que la mendicité s'éteint, cette image honteuse pour la société qu'elle contriste n'est plus dans nos mœurs et disparaît peu à peu.

le faubourg Saint-Marceau, ou le douzième arrondissement, entre pour dix-huit mille environ.

Et l'on va voir quel contingent tous les autres départements du royaume fournissent dans ce nombre de 87,000.

Les départements qui, en 1837, ont fourni le plus de pauvres à Paris, sont :

Le Cantal	1,156
Côte-d'Or	1,129
Doubs	600
Eure	982
Loiret	623
Marne	1,083
Mayenne	910
Meurthe	736
Moselle	1,285
Nord	666
Oise	786
Orne	621
Pas-de-Calais	1,151
Puy-de-Dôme	2,002
Saône-et-Loire	1,400
Sarthe	1,433
Seine	20,867
Seine-Inférieure	900
Seine-et-Marne	1,001
Seine-et-Oise (1)	2,187 (2).

Les étrangers pauvres, pendant cette même année, étaient au nombre de 60,479.

(1) Il n'échappera pas à l'observateur que les départements qui se rapprochent de Paris envoient à la métropole un nombre plus considérable d'indigents que la plupart des autres départements.

(2) En 1830, les pauvres s'élevaient à 1,586,340, c'est-à-dire au vingtième de la population totale. Le cinquième de ces pauvres appartenait aux départements du Nord.

Jusqu'à ce moment nous n'avons guère posé que des chiffres et offert au lecteur qu'une masse effrayante d'individus ayant des droits plus ou moins fondés à la charité publique ; il faut à présent entrer dans le secret de la pauvreté, pour ainsi dire, et voir de quels éléments elle se forme parmi nous.

La masse se compose en général d'artisans chargés d'une nombreuse famille, dont le chef est malade ou infirme, ou manque depuis longtemps d'ouvrage, honnêtes gens qui ont épuisé toutes leurs ressources, placé la majeure partie de leurs effets au Mont-de-Piété, ou recouru à des prêts ruineux, et qui ne se résolvent qu'à la dernière extrémité à faire inscrire leur nom sur le fatal registre du bureau de bienfaisance ; d'individus trompés dans leurs petites spéculations mercantiles et industrielles ; d'habitants des départements accourus à Paris espérant y faire rapidement fortune, et qui, ayant échoué dans leurs entreprises, tombent dans une profonde misère, cachent leurs larmes et leur ruine dans quelque faubourg où ils se confondent au milieu de la foule des malheureux.

Il y a encore les pauvres femmes restées veuves avec un plus ou moins grand nombre d'enfants, êtres faibles et sans appui, portion intéressante de la classe qui nous occupe, et qui, dans tous les pays, doit mériter l'intérêt du riche.

Il y a aussi le pauvre adonné à la fainéantise, le mendiant qui s'est fait une habitude honteuse de tendre la main et de vivre aux dépens d'autrui, homme lâche, qui vole le pain et l'argent des bons pauvres.

Il y a le *gueux* (1) proprement dit, qui n'a ni honneur ni pudeur, qui se fait un jeu de tromper la crédulité des âmes charitables, insulte en secret à leur générosité, et se rit, d'un rire infâme, pendant des débauches et des orgies nocturnes, de ceux dont il arrache quelques pièces de monnaie (2).

(1) Qui a donné lieu aux mots ignobles *gueuser* et *gueusailler*. — *Mendicabulum,* au moyen âge, signifiait la niche où se plaçait un gueux.

(2) Un curé du diocèse de Versailles entendit un jour un mendiant qui

Il y a le vagabond, sans feu et sans asile, sortant des dépôts de mendicité pour y rentrer bientôt ; celui qui, par des plaies simulées, inspire de la compassion à des personnes charitables ou intimide les faibles par des menaces et des insultes.

Si quelque chose pouvait glacer la charité et tarir la source des bienfaits que réclament le malheur et la souffrance, et que l'on aime tant à verser dans le sein des véritables pauvres, ce serait l'ingratitude dont quelques-uns paient d'abondantes aumônes, des conseils salutaires et un dévouement pendant de longues années (1). D'autres, n'ayant ni bon vouloir, ni économie, dissipent et gaspillent les hardes, l'argent, les aliments qu'on leur prodigue, et leurs maisons en désordre sont comme un abîme où tout s'engouffre et se perd.

Enfin, puisqu'il faut, en exerçant des œuvres de charité, s'affliger souvent des vices du pauvre, signalons encore celui qui, jaloux de ses semblables, leur envie bassement le moindre secours qu'ils reçoivent, se plaint et murmure contre ses bienfaiteurs, et va quelquefois jusqu'à les calomnier (2).

Mais je ne pense pas que cette source de bienfaits doive être tarie par de si tristes inconvénients.

J'ai nommé plus haut les *bons pauvres ;* j'ai plaisir à parler une seconde fois de ces honnêtes gens, qui regardent ce qu'ils recoivent de leurs bienfaiteurs, non comme une dette et une obligation, mais comme quelque chose qui ne leur est pas dû ; qui en savent faire un bon usage, et se font un devoir sa-

conseillait à un pauvre ouvrier sans ouvrage de suivre son exemple ; il lui annonçait qu'il gagnerait à ce métier de bonnes journées et pourrait se nourrir grassement. A quelque temps de là il arrive au presbytère pour réclamer des secours ; il fut reconnu, éconduit et vertement menacé d'être arrêté par la gendarmerie s'il se représentait.

(1) Au commencement de la révolution française, un porteur d'eau, que le curé de Saint-Etienne-du-Mont avait soulagé lui et sa famille pendant bien des années, exaspéré peut-être par les déclamations des jacobins de son quartier, vint dénoncer son bienfaiteur à sa section, et le bon prêtre, arrêté, perdit la vie peu de temps après.

(2) Voir chap. v, *Des vertus et des vices des pauvres.*

cré de rendre compte consciencieusement de ce qu'ils ont reçu et de l'emploi qu'ils en ont fait. On aime à obliger ceux-là qui acceptent avec reconnaissance la moindre pièce de monnaie, des débris de viande et des vêtements usés; et l'on est trop payé du peu de bien qu'on fait, par cet air de satisfaction honnête et de gratitude qui règne sur leur physionomie, et qui peint la reconnaissance et le contentement.

Une pauvre femme, toujours modérée dans ses désirs, toujours contente de ce qu'on pouvait faire pour elle, refusait un jour un peu d'argent, et des bons de viande et de pain, en disant avec reconnaissance à la dame de charité qui la visitait : « Je vous remercie, madame, je n'ai besoin de rien en ce moment ; veuillez donner le tout à la veuve qui demeure à côté de moi ! »

Nous voici tout naturellement amenés à nous entretenir des malheureux qu'on n'aperçoit pas, parce que, descendus de parents honnêtes, mais indigents, ils sont obligés de garder les dehors de l'aisance dans les privations de la pauvreté. Il n'y a guère de situation plus cruelle; le cœur est blessé de toutes parts; et, « pour peu qu'on ait l'âme élevée, la vie n'est qu'une » longue souffrance. Que deviendront les malheureuses de- » moiselles nées dans de telles familles? Iront-elles chez des » parents riches et hautains se soumettre à toutes sortes de » caprices et de mépris? ou embrasseront-elles des métiers » que les préjugés sociaux et leur délicatesse leur défendent? » La religion a trouvé un remède. *Notre-Dame de miséri-* » *corde* (1) ouvre à ces femmes sensibles ses pieuses et res- » pectables solitudes. » (*Génie du christianisme.*)

(1) L'*Œuvre de la Miséricorde*, à Paris, continue ce délicat patronage. Les membres de cette association charitable s'étudient à découvrir les misères qui se dérobent à tous les yeux; et quand on leur a signalé des familles supportant en silence les rigueurs de la fortune, ils s'empressent de les soulager, en apportant dans leurs investigations et leurs aumônes mêmes une réserve et une mesure telles que celui qui reçoit le bienfait n'en puisse rougir.

« Il est une misère plus abandonnée et pourtant non moins intéressante que les autres, celle des pauvres honteux, de ceux qui, nés dans l'aisance, souvent même dans la richesse, sont descendus, par les vicissitudes du temps, par l'abus qu'on a fait de leur confiance, ou par les excès d'un père ou d'un mari, jusqu'aux derniers degrés de la pauvreté. Écartés des bureaux de bienfaisance et de tous les secours officiels de la charité par le souvenir de leur ancienne fortune et aussi par cette pudeur qui a honte de révéler ses douloureux secrets, ils ne jouissaient pas même des droits que donne l'indigence à la pitié publique; nulle institution charitable ne s'occupait d'eux; cependant partout ces souffrances silencieuses et non méritées inspiraient à la fois la compassion et le respect, et le pauvre manquait de tout, entouré de ceux disposés à le plaindre, et qui ne demandaient qu'à le connaître pour le secourir.

» La *Société de la Miséricorde* a voulu se faire l'intermédiaire entre la pitié et la souffrance, et, en respectant la délicatesse de ceux qu'elle adopte, leur ménager une protection honorable et des secours qui n'humilient pas.»

Aussi l'Église, attentive aux besoins de tous ses enfants, prit-elle des mesures favorables aux pauvres qui se cachaient.

Le deuxième concile de Ravenne, en 1311, prescrivant plusieurs mesures dans l'intérêt des pauvres, et ordonnant que chaque évêque, selon ses moyens, appelât tous les jours quelques pauvres à sa table, voulut pourvoir aux besoins des pauvres honteux. « On aura soin d'élire tous les ans, en tous
» les quartiers de chaque ville et dans les lieux les plus consi-
» dérables de la province, quatre ou six personnes qui soient
» catholiques, dévotes, honorables, pour faire la quête des au-
» mônes nécessaires à ces pauvres, et pour la distribuer selon
» que leur discrétion le jugera plus expédient, et quiconque
» aura travaillé dans cette bonne œuvre, ou donné l'aumône
» autant qu'il le peut, nous lui accordons quarante jours d'in-

» dulgence en ce jour-là, s'il est véritablement pénitent et con-
» fessé. »

Il existe à Édimbourg l'*Hôpital de la Trinité*, érigé par la femme de Jacques II d'Écosse; il est uniquement destiné à recevoir des personnes qui jouissaient autrefois d'un sort plus heureux; elles ont chacune leur chambre séparée, avec de très-bons aliments, etc.; mais l'orgueil vient détruire leur bonheur, et les disputes et les querelles y sont très-fréquentes. Elles préfèrent recevoir des secours à domicile.

Nous venons de parcourir rapidement l'échelle du paupérisme dans les grands États de l'Europe, et nous avons ensuite essayé de reproduire quelques-uns des traits de la physionomie si variée de l'indigent, digne ou indigne de la compassion publique et privée. Il nous reste, pour compléter cette physiologie du pauvre, à parler des individus qu'atteint la misère, non plus au sein de nos grandes villes, où des âmes généreuses, des administrateurs éclairés, des riches dont le cœur s'ouvre à la pitié, s'occupent sans cesse de leur venir en aide, mais de ceux qui, en cultivant péniblement la terre, contractent des maladies graves, sont ruinés par l'incendie de leur chaumière, et tombent enfin, par des causes indépendantes de leur volonté, ou par leur mauvaise conduite, dans une misère profonde.

Le sort des indigents, au milieu des campagnes, dans de chétifs villages, surtout à une grande distance de la capitale, où il ne se trouve que des cultivateurs plus ou moins aisés, une ou deux personnes un peu plus riches et de misérables manouvriers, est bien plus malheureux qu'au sein des villes.

« Le peuple des campagnes, le villageois, en un mot, a excité jusqu'ici peu de sollicitude. Pour lui ni crèches, ni salles d'asile, ni hospices; nul secours pour les deux extrémités de la vie, où la faiblesse humaine les réclame si impérieusement. Autrefois il avait l'église et le château; l'église richement dotée dans son intérêt; le château, assez largement

rétribué par des redevances pour pouvoir en épancher la surabondance sur les misères qui l'entouraient, et qui étaient réellement à sa charge. Maintenant il a toujours l'église, mais dépouillée, presque besogneuse elle-même, réduite à l'exercice exact du ministère religieux ; et en place du château, la mairie, être purement abstrait, sans entrailles et sans miséricorde, exécutant à la lettre les règles de police presque toujours blessantes pour les misérables, et leur parlant toujours la main vide et le cœur sec (1).

Dans les campagnes il n'y a point de ressources organisées, point de distribution de secours à des époques fixes, point de médicaments pour les maladies qui commencent, et point d'hospices lorsqu'ils sont devenus indispensables. La charité du curé, plus zélé que favorisé des biens de la fortune, la bienfaisance légale dont le maire est l'instrument, ne peuvent suffire quand une épidémie attaque cette population chétive, ou lorsqu'une mauvaise récolte fait naître de plus grands besoins et quelquefois la famine (2).

(1) M. le baron Guiraud, en rendant compte des *Entretiens de village*, par Timon (M. de Cormenin), a poussé trop loin la satire de l'administration municipale actuelle. Nous pourrions citer bien des communes dans lesquelles le maire, d'intelligence avec le curé, distribue des secours suffisants à tous les pauvres pendant la mauvaise saison, lorsque les riches propriétaires ont quitté la campagne, après avoir laissé de l'argent et des vêtements. Puis ceux qui possèdent encore des châteaux, soit qu'ils aient été recueillis par héritage et nobiliairement, soit que la fortune et le travail les aient donnés à de nouveaux maîtres, n'ont pas abdiqué ce précieux reste des anciens droits seigneuriaux attachés au domaine : la charité, qui va si bien à ceux qui ont quelque chose. Et la sécheresse et la dureté du cœur, chez les hommes favorisés de la fortune, est heureusement encore une exception.

(2) « Chez certains grands propriétaires s'est introduit le louable usage de contracter avec le médecin de la localité la plus rapprochée un abonnement, où se trouvent compris tous les habitants de la ferme ou de la métairie. Dans quelques châteaux, on distribue gratuitement certains remèdes aux indigents du pays. Mais ces faits sont exceptionnels. En somme, l'habitant pauvre des campagnes est, dans une grande partie de la France, livré au plus triste abandon quand la maladie vient l'accabler. La fièvre le ronge

Puis, nous sommes forcés de l'avouer, la commisération de l'homme qui cultive lui-même un champ d'une petite étendue à la sueur de son front; qui, pendant toute l'année, y dépense et ses forces, et son industrie, et son argent, et qu'une moisson insuffisante ne paye pas de son labeur, décourage et met à la gêne; sa commisération, dis-je, demeure trop souvent nulle et sans effets à la vue des besoins de son ouvrier, de son voisin chargé d'un grand nombre d'enfants; il craint aussi, lui, d'être atteint un jour par la misère ; il voit que sa nourriture est médiocre, ses vêtements insuffisants; il se croit pauvre et passe outre devant le seuil de celui qui est plus pauvre que lui. Cette cruelle vérité s'applique surtout au petit cultivateur des environs de Paris, peu religieux et par conséquent peu charitable, car la piété est le premier mobile de la charité.

Un écrivain au cœur généreux, un écrivain plein d'une charité toute chrétienne, parle ainsi du pauvre de nos campagnes pendant la rude saison de l'hiver :

« Ses souffrances, dans les départements du nord de la France, surpassent les tribulations qui s'éprouvent sous la zone méridionale. Non-seulement le manque de vêtements, de combustibles, d'éclairage, de logement bien clos, s'y fait plus durement sentir, mais le besoin d'aliments y devient plus im-

quelquefois pendant des mois entiers, ou bien c'est quelque plaie qui ne se guérit pas; il diffère d'avoir recours au médecin, dont la visite, si faible qu'elle soit, le gêne, lui devient même fort onéreuse, d'autant plus qu'une prescription compliquée l'accompagne. En effet, tandis qu'à la ville les perfectionnements de la science rendent de jour en jour plus simples les méthodes curatives, il y a, pour les champs, une pharmacopée spéciale qui comprend une foule de médicaments surannés. La raison en est que le médecin qui les conseille est aussi le pharmacien qui les vend. Cette situation de marchand de remèdes nuit à la confiance qu'il devrait inspirer, et il arrive que l'ignorance populaire le place au niveau, et parfois au-dessous, du charlatan qui livre à bon marché un admirable secret pour guérir tous les maux. Le malade languit ainsi, moins bien soigné que l'animal qui occupe l'étable à côté de lui, et pour lequel on se hâte d'appeler le vétérinaire dès que sa santé donne de l'inquiétude. » (P.-A. DUFAU.)

périeux, plus fréquent, et, par une cause physiologique, s'accroît en raison directe de l'abaissement de la température.... Oh! dès qu'arrive l'hiver, pensez à ceux qui souffrent! Durant les autres saisons le pauvre trouve toujours par les villages de quoi ne pas mourir tout à fait; mais quand les pluies se succèdent sans fin, et que l'inondation couvre les campagnes dépouillées, lorsque se prolonge un froid de fer et qu'un ciel plombé s'abaisse sur la terre, pareil au couvercle glacé d'un tombeau, que la neige accable les toits et les arbres (1), que pas une brebis ne sort de l'étable, que les oiseaux eux-mêmes tombent d'inanition sur l'épais linceul où ne perce pas même un brin d'herbe, quand le loup amaigri fouille le sol durci, cherchant avec des hurlements un peu de terre à dévorer, songez qu'il est des hommes réduits à une souffrance plus vive et à des tortures morales dont on ne suppose pas l'étendue.» (ROSELLY DE LORGES.)

Arrivons à des détails moins navrants. Si dans chaque village il est des misères qu'on peut à peine soupçonner, le pauvre se cache et ne se plaint point; mais, par un bienfait de la Providence, il y a aussi là plus de force et de résignation; et des hommes habitués dès l'enfance à la plus rude existence, à une nourriture sobre, à des travaux pénibles, reçoivent les afflictions, les maladies presque sans murmure et comme un accident de leur condition. Ainsi, vous voyez une femme âgée, malade, impotente, demeurer tranquillement une partie du jour dans son lit, ou à son foyer à peine entretenu par quel-

(1) J'ai vu pendant un hiver rigoureux, quand la terre était couverte de deux pieds de neige, un mendiant, un vieillard, se traîner lentement à travers les plaines monotones de la Champagne; à peine couvert d'une blouse de toile, ses mains mal défendues par de gros gants de laine percés à jour, et portant un long sac, il suivait les sentiers mal tracés qui menaient aux villages. Cette ombre, sous un ciel terne, se dessinait triste et solitaire sur ces champs désolés, et semblait redoubler l'âpreté du temps. Grâce à la loi qui supprime la mendicité, ce spectacle affligeant ne peut plus se représenter.

ques brins de sarment, tandis que sa fille ou ceux qui sont chargés de pourvoir à sa maigre subsistance et de veiller à ses plus indispensables besoins, vaquent au dehors à leur besogne sans s'en occuper? N'arrive-t-il pas même parfois que son fils, fainéant et débauché, aspire à en être débarrassé comme d'un lourd et inutile fardeau? Ne vous est-il pas arrivé de rencontrer au seuil de sa porte, quand le soleil luit et réchauffe la terre et ses habitants, une pauvre femme aveugle ou paralytique assise sur un mauvais siége, respirant un peu de cet air qui vivifie, et passant là de longues heures toute seule, échangeant à peine quelques rares paroles avec les enfants du village? On vient à un temps réglé lui apporter des mets grossiers; on répare le désordre de sa couche; on lui parle un moment, puis on l'abandonne, et la voilà de nouveau retombée dans son isolement et condamnée à un douloureux silence. Interrogez cette femme, dites-lui quelques mots de consolation, jamais un reproche, un cri de désespoir ne sortira de sa bouche; elle souffre avec patience, elle attend la fin de sa vie et de ses maux sans se plaindre. C'est un admirable exemple qu'elle donne aux pauvres des villes, si exigeants quelquefois, si injustes dans leurs prétentions et leurs murmures contre les hommes et contre la Providence.

Mais c'est surtout la veuve jeune encore et chargée d'une nombreuse famille qui donne l'exemple du courage et de la résignation. Elle n'a qu'un coin de terre, deux chambres à loyer, une étable pour sa vache, et avec ces faibles ressources il faut pourtant suffire à tout. Aussi, levée bien avant le jour, elle se livre aux soins pénibles et multipliés que demande l'animal qui la nourrit ainsi que ses enfants; puis elle habille les plus petits d'entre eux et trace aux aînés leur tâche pour le jour; dans un moment de repos elle répare ses vêtements et ceux de sa petite famille; et tous vivent d'un peu de pain, de l'eau de la fontaine voisine (1) et de gros légumes. Après

(1) Je demandais un jour à une jeune fille si quelquefois elle mangeait

une journée laborieusement remplie, il y a, pour recevoir la mère et ses enfants, une misérable couche et quelques haillons pour les recouvrir à moitié ; cependant ils y trouvent le sommeil pour leurs membres fatigués. Tant que la santé reste au chef du ménage et à ses enfants, la Providence est là qui les soutient : les plus avancés en âge prennent un état et apportent quelque argent à la maison, tandis que les plus petits, stimulés par leur mère, font aussi quelque léger gain. Et l'année se passe doucement, grâce à quelques secours qui leur sont donnés durant la mauvaise saison. Mais, si la maladie vient frapper à la porte de la cabane, si le lait de la vache nourricière vient à se tarir, si la mort la frappe, une affreuse misère envahit le pauvre logis, et tous les hôtes souffrent et languissent. C'est alors que s'ouvre à bon droit la charité de quelques riches habitants, la charité bien discrètement sollicitée : ils se font un devoir de racheter par des aumônes faites avec intelligence un heureux séjour à la campagne, une douce oisiveté parmi des malheureux condamnés au travail, à la peine et à la misère (1).

de la viande ou buvait un peu de vin : « Ah ! je ne sais pas quand, me répondit-elle ; à moins que les bourgeois en donnent à ma mère, lorsqu'elle va aider la cuisinière. »

(1) « Que de jouissances pures, que de considération, que de bonheur mériterait aux grands propriétaires l'emploi d'une partie de leur temps et de leur fortune, si, au lieu de prodiguer dans les villes un luxe inutile, ils habitaient leurs terres et réfugiaient leur luxe dans la charité!

» Un descendant des Courtenay, le marquis de Taulay, dans le département de l'Yonne, a rempli courageusement sa tâche pendant l'invasion du choléra. Aidé de toute sa famille, il s'est dévoué au service des personnes atteintes par le fléau. Quand tant de personnes fuyaient le cholérique comme un pestiféré, médecins, médicaments, consultations, soins affectueux et multipliés partirent du château. M. de Taulay et ses enfants étaient eux-mêmes auprès du lit de chaque malade, souvent hors d'état d'apprécier tant de générosité, tant de désintéressement ; mais celui qui est charité les voyait... Et heureusement le noble châtelain ne fut pas le seul. » (M. DE VILLENEUVE-BARGEMONT.)

« Riches de la terre, dans ces domaines où vous régnez par l'opulence et par le pouvoir, Dieu vous appelle encore à régner par les bienfaits. Ai–

Après cela il est des cantons privilégiés dont la misère n'ose approcher ; il est des châteaux où la charité est comme héréditaire avec les titres de noblesse et de grands biens. Des femmes jeunes et belles n'y ont pas d'autre occupation, d'autre bonheur que de visiter, de soulager, d'instruire les pauvres. Ici c'est une pharmacie bien approvisionnée ouverte pour les malades que le médecin a visités gratuitement ; là c'est un jardin uniquement consacré à la culture des plantes médicinales, réservées aux pauvres du canton ; un verger spacieux, planté de toutes sortes d'arbres, produit des fruits pour ceux qui n'ont pas un arbre ni un pouce de terre ; les mères et les enfants y viennent tour à tour faire leur récolte aux diverses saisons de l'année. Enfin c'est un lavoir avec son toit protecteur, et dans lequel la pauvre ménagère peut nettoyer sans frais le linge de la famille.... Oh ! soyez bénies, femmes charitables, qui savez faire un si noble usage de l'or que le ciel vous a donné. Que la reconnaissance du pauvre acquitte vos largesses, et quand vous trouveriez des ingrats, n'en suivez pas moins le cours de vos bonnes œuvres ; car c'est à celui qui ne laisse pas le verre d'eau sans récompense que vous avez offert le superflu de votre richesse.

« Puis la Sœur Grise ne renferme pas toujours ses vertus, ainsi que les filles de l'Hôtel-Dieu, dans l'intérieur d'un hôpital ; elle les répand au dehors comme un parfum dans les campagnes ; elle va chercher le cultivateur ou s'enferme dans

mez les pauvres, préparez pour la jeunesse l'instruction et le travail. Après avoir perçu les fruits légitimes de votre terre, laissez tomber un regard paternel sur ceux qui la cultivent. Après le compte de leurs travaux, demandez aussi celui de leurs misères ; secondez le zèle d'un pasteur vertueux, veillez avec lui sur les indigents ! Que, dans les soucis qui les assiégent, votre nom vienne se placer parmi les ressources qui leur restent ; que, dans les malheurs qui les frappent, leurs regards se tournent vers vous comme vers l'image de la divinité qui les protége ; qu'ils trouvent toujours en vous un appui, un bienfaiteur, un père ! » (Legris Duval.)

sa chaumière. Qu'il est touchant de voir une femme compatissante exercer au nom de Dieu, près de l'homme rustique, la profession de médecin et d'infirmier! On nous a montré près d'un moulin, sous des saules, dans une prairie, une petite maison qu'avaient occupée trois Sœurs Grises. C'était de cet asile champêtre qu'elles partaient à toutes les heures de la nuit pour secourir les pauvres habitants de la campagne. On remarquait en elles, comme dans toutes leurs sœurs, cet air de propreté, de contentement qui annonce que le corps et l'âme sont également exempts de souillures. Elles étaient pleines de douceur, toutefois sans manquer de fermeté pour soutenir la vue des maux et se faire obéir des malades. Mais ce qui était d'un prix inestimable, c'est que la Sœur Grise ne manquait pas de dire un mot de Dieu à l'oreille du nourricier de la patrie, et que jamais la morale ne trouva de formes plus divines pour se glisser dans le cœur humain. »

(CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme.*)

Et comme la parole divine n'est pas seulement nécessaire au malade des campagnes, au moribond, comme il faut l'annoncer au jeune homme et au vieillard, à la mère, au père, aux enfants qui jouissent du bienfait si précieux pour eux de la santé, le frère de l'ordre des Prêcheurs, dont la parole vibrante remue si puissamment les cœurs depuis quelques années sous les voûtes de la vieille Notre-Dame de Paris, énumérant les œuvres de la charité, n'a pas oublié la plus nécessaire et la plus difficile : « Qui distribuera, dit-il, la lumière de l'intelligence aux pauvres âmes des campagnes, si enclines à se courber vers la terre comme leur corps, et les tiendra debout devant la face auguste du vrai, du beau, du saint, de ce qui ravit l'homme et lui donne le courage de vivre? Qui ira trouver mon frère, le peuple, par amour de lui, avec un désintéressement qui se sente, pour le seul plaisir de traiter avec lui de la vérité et de causer simplement de Dieu, entre la sueur du jour et celle du lendemain? Qui lui portera, non

pas un livre mort, mais la chose sans prix, une foi vivante, une âme dans une parole, Dieu sensible dans l'accent d'une phrase!..» (Le P. LACORDAIRE.)

Après la culture de l'âme il est permis de songer aux besoins du corps. Je viens donc former ici quelques vœux, avec les vrais amis de l'humanité, pour que, la position matérielle des habitants des campagnes étant rendue plus douce, leur moralité, par là même, croisse graduellement; car personne n'ignore que l'existence physique, ramenée à des conditions plus supportables, ne tourne à l'amélioration des habitudes et des sentiments. Ce qu'il faudrait dans l'intérêt des populations rurales (et pour y arriver il n'y a que de vieilles routines à sacrifier et peu de dépenses à faire), ce qui leur procurerait un bien-être incalculable, ce serait d'arriver par degrés soit à l'assainissement de leurs misérables demeures, soit en ne laissant pas s'amonceler auprès d'elles des fumiers et des eaux infectes; ce sérait, comme dans l'Angleterre et dans l'Inde, de blanchir une fois l'an leurs maisons et les étables de leurs animaux, même des plus immondes; il faudrait en outre leur procurer (une petite pièce de monnaie y suffirait) de larges chapeaux de grosse paille pour se défendre des rayons brûlants du soleil, et prévenir ainsi des maux de tête violents et des érysipèles douloureux; il faudrait recourir souvent à l'eau du puits, de la fontaine ou du ruisseau; le père, la mère et les enfants ainsi lavés, rafraîchis, s'en porteraient bien mieux. Ce que j'appellerai aussi de tout mon pouvoir, c'est l'usage qui serait éminemment salutaire pour les femmes condamnées à des travaux incessants et pénibles, l'usage pendant l'hiver et la saison des pluies, de pantalons de forte toile ou de laine grossière; je ne veux point parler de la décence qui réclame cette partie de l'habillement; je ne veux la considérer que sous son rapport hygiénique, et je serai contristé, tant que je vivrai, de rencontrer au milieu des champs des êtres faibles qui souvent relèvent de leurs couches ou de maladie, ayant

les jambes et les parties inférieures du corps fatalement exposées au froid piquant et à une humidité glaciale. Mon Dieu! au sein des villes, où l'air est plus tempéré, des femmes riches et bien vêtues ont adopté depuis quelques années ces vêtements de percale; toutes les jeunes personnes surtout en font usage, et l'on sait ce que la pudeur et la santé gagnent à cette innovation. Voyons ce que deux mètres de toile ou de laine peuvent faire de bien matériel et moral dans toute la France à deux ou trois millions d'individus: les plus petites choses amènent souvent les plus immenses, les plus heureux résultats.

Nous venons d'exposer rapidement quelques-unes des misères qui ont frappé depuis longtemps et frappent encore les habitants de la campagne; nous avons dit aussi ce que l'on a tenté de faire pour améliorer le sort de cette portion nombreuse et intéressante de la société, que nous oublions trop au milieu des populations urbaines, dont les misères nous environnent et nous pressent de toutes parts. A présent il faut achever la tâche: à chacun la sienne; disons au pauvre de travailler et de se résigner chrétiennement, n'enviant point la fortune qui rend souvent malheureux ceux qui la possèdent, mettant son espoir dans celui qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui; au riche, de reconnaître qu'il aurait pu naître pauvre et qu'il peut le devenir; au propriétaire du château, de ne pas oublier la chaumière au bout de son parc; au prêtre du village, de remplir sa sainte mission, consolant quand il n'a que des paroles à donner à celui qui souffre, priant toujours et accompagnant son aumône du baume de la religion; au médecin, de soigner d'abord et de guérir le malade sans trop penser au salaire qui doit lui en revenir; au petit propriétaire, au laboureur, de se souvenir du batteur en grange et de l'ouvrier qu'ils emploient; à l'écrivain, à qui le ciel a donné l'éloquence et un cœur généreux, de plaider sans cesse la cause du malheur. Faisons tous notre devoir sans

nous jeter dans des utopies décevantes ou dans le découragement; essayons ce que l'humanité éclairée, progressive, peut entreprendre au sein d'une longue paix, si favorable aux habitants de la campagne; et, puisqu'il y aura sans cesse des pauvres parmi nous, tâchons du moins d'en diminuer le nombre ou d'atténuer la somme de leurs maux... Une pensée utile est à peine éclose dans notre cœur, que Dieu la connaît et la féconde, et le bien que nous commençons en tremblant, il sait l'achever pour sa gloire et pour notre bonheur.

DU PAUPÉRISME EN IRLANDE.

En Irlande (1) le défaut absolu de charité publique ou de

(1) En juillet 1835, je parcourus le comté de Mayo (Connaught), et comme je traversais la paroisse de New-Port-Prasty, j'y trouvai toute la population debout et donnant, au milieu d'une extrême agitation, les signes du plus violent désespoir. C'était la saison de la disette, le peuple était affamé. L'agitation venait moins de leur misère que de leurs espérances : on leur avait annoncé des secours promis par l'Angleterre, ils les attendaient. Dans cette situation, l'arrivée d'un étranger au milieu d'eux fit une grande sensation; une voix s'écria que c'était un envoyé du gouvernement anglais, et, en un instant, ce bruit se répandit dans la foule et dans le pays. J'eus à dissiper ces illusions. Je vis alors de mes propres yeux ce que c'est qu'une population entière mourant de faim, épuisée par le jeûne, demandant à grands cris du travail, et réduite à une stérile oisiveté... Voulant me former moi-même une idée exacte du degré de misère de tous les habitants de la paroisse, je visitai au hasard un grand nombre des cabanes dont elle se compose. Voici quelques détails statistiques que j'ai rapportés de cette enquête : sur 21,761 habitants, il y en a 9,838 qui n'ont d'autre coucher que de la paille et de l'herbe; 7,531 n'ont pas même de bois de lit et couchent par terre. Sur 206 personnes dont se compose le petit village de Derry-Laken, il n'y en a que 39 qui possèdent une couverture pour la nuit; les autres meurent de froid comme de faim. Je trouvai, dans le cours de mes visites, douze familles qui, au milieu du jour, n'avaient pas encore rompu le jeûne, faute d'aliments. J'ai vu un pauvre malheureux, alité, dont l'unique maladie provenait d'un trop long jeûne, imposé par la misère; il était tout honteux de son indigence, et se laissait mourir de faim plutôt que de mendier. La famine dure ordinairement trois à quatre mois; elle commence vers la fin d'avril, époque à laquelle les pommes de terre deviennent mauvaises, parce qu'elles germent, et dure jusqu'à la fin d'août,

sympathie particulière du riche pour le pauvre y a fait naître, d'année en année, de siècle en siècle, une accumulation énorme de misères... Une loi des pauvres a été votée (1839), mais est-il possible que deux ou trois millions (1) d'individus trouvent dans ce malheureux pays leur subsistance dans un régime de charité publique? En ne leur donnant que la plus vile nourriture, celle qui sera strictement nécessaire pour soutenir matériellement leur vie, de l'eau et des pommes de terre, la dépense, qui n'excédera pas 25 centimes par jour pour chaque individu, s'élèvera pourtant à 200,000,000 fr. par année... Qui en payera les frais? Ce ne sera pas l'Angleterre, et encore moins les propriétaires irlandais, dont les revenus seraient absorbés.... Et puis est-ce une assistance digne de l'État que cette ration de pommes de terre jetée à l'indigent sur la voie publique? Ne faut-il pas encore dresser un toit pour recevoir le pauvre quand le pauvre demande un abri? Suffit-il d'apaiser sa faim quand il jeûne? Lorsqu'il est nu, ne faut-il pas le couvrir? Ne lui doit-on pas les remèdes de l'art lorsqu'il souffre? Et quand il meurt, n'a-t-on pas à l'ensevelir? Le pain, le vêtement, un asile, un tombeau, ce sont là des nécessités premières d'humanité dans toute société chrétienne et civilisée.

» Les législateurs anglais, lorsqu'ils ont donné à l'Irlande une loi des pauvres, voyant bien qu'il était impossible d'offrir la plus grossière charité à tous les pauvres existants, ont jugé qu'il fallait s'attacher à restreindre le nombre des pauvres se-

c'est-à-dire jusqu'au moment de la nouvelle récolte. (GUSTAVE DE BEAUMONT.)

(1) Le *Journal des Débats* du 18 septembre 1846 disait, en parlant de l'Angleterre :

« Elle a derrière elle six millions d'Irlandais mourant de faim, dont la situation vient encore d'être empirée, s'il est possible, par le déficit des pommes de terre. »

Au lieu de *deux cents millions de francs*, il faudrait donc dire : environ *cinq cent quarante-huit millions*.

courus, et ils ont fait en sorte que les pauvres n'eussent ni le droit d'exiger la charité ni une grande envie de l'obtenir.

» Si l'on ne veut secourir que cent mille pauvres, c'est-à-dire moins d'un vingtième de tous les pauvres, comment choisir ces privilégiés ? S'efforcera-t-on de n'adresser le secours qu'aux plus extrêmes misères ? mais il faudra d'abord les reconnaître. Or, comment les distinguer au milieu de ces millions de voix qui font toutes entendre un pareil cri de détresse ? Qui possédera le secret magique de deviner des souffrances différentes dans des conditions toutes semblables ? Il y a une misère excessive où les degrés, s'il en existe, ne sauraient se marquer. Qui dira lequel a le plus faim parmi des millions de pauvres affamés? Dans nul pays peut-être il n'existe un type de misère aussi uniforme qu'en Irlande ! Et voyez quels efforts incroyables va faire chacun de ces millions de pauvres pour paraître le plus pauvre de tous ! Quelle imitation d'indigence ! quelle rivalité de haillons, de douleurs feintes ou réelles, de plaies véritables ou simulées ! quelle prime offerte à l'imposture !

» La même loi qui établit en Irlande un régime de charité pour les pauvres prescrit la construction de cent maisons de travail (Workhouses), où seront administrés les secours de la bienfaisance publique. Mais comme dans ces établissements, qui pourront contenir chacun mille pauvres et qui seront soumis à un régime sévère, le mari sera séparé de sa femme, la mère des enfants, on ne pourra subitement créer des industries : les pauvres y seront oisifs. Ainsi se trouveront jetées pêle-mêle et réunies dans le même lieu toutes les misères, toutes les souffrances, toutes les corruptions de la pauvreté, tous les vices de la nouveauté. D'une main on offre aux pauvres de l'Irlande une aumône, et de l'autre on leur ouvre une prison !

» L'Irlande ne mange de la viande que le jour de Noël, une fois par an ! » (G. de Beaumont.)

Famine périodique en Irlande. — Nourriture plus mauvaise, plus de lait avec la pomme de terre, on ne consomme que la plus mauvaise.

1837. — Dans une Société d'économie politique, un membre soutint que pour faire émigrer de l'Irlande 1,800,000 pauvres, il fallait dépenser 750 millions de francs.

Taxes des pauvres en Angleterre. — 1834. Il existe des paroisses où la taxe des pauvres est si énorme que les propriétaires de terres avaient déserté leurs domaines et leurs fermes pour s'affranchir de ce fardeau.

Plusieurs grands seigneurs de la religion protestante ont pratiqué avec plus de cruauté que jamais le système d'expulsion. Ces exterminations consistent à chasser de leurs cabanes et du sol qui les a vues naître, des familles entières, qui se trouvent par là condamnées à la mendicité et au vagabondage. Ces propriétaires, souvent sous un prétexte frivole, quelquefois à l'expiration des baux, expulsent de leurs domaines des infortunés que leur âge, leurs infirmités, leur profonde détresse, leur unique occupation du sol semblaient avoir destinés à trouver une sépulture sur une propriété qui avait vu naître et mourir leurs ancêtres. — Le *Times* raconte que sur les domaines du marquis de Waterford, les habitations d'un village qui comptait cinquante familles, composant ensemble deux cent soixante-dix-sept personnes, ont été rasées à fleur de terre afin d'en faire déguerpir les occupants. Deux cent soixante-dix-sept personnes, parmi lesquelles étaient des infirmes, des vieillards, des orphelins, ont été expulsées sans pitié, sans secours, sans aucune espèce de compensation à tant de pertes réunies !

Pauvres de la France, supportez vos maux en lisant ces horribles détails....

CHAPITRE II.

LE PAUVRE AU POINT DE VUE CHRÉTIEN.

La religion chrétienne a pris sous sa sauvegarde tous ceux qui souffrent.

Tandis que, dans l'univers entier, le pauvre, que le législateur ne connaissait pas, devenait le rebut et le martyr de la société, une petite peuplade l'avait en honneur, et sa religion comme sa politique lui faisaient un devoir de le soulager et de le respecter.

La législation des Hébreux, si prévoyante et si ingénieuse dans tous ses détails, si favorable surtout aux classes inférieures de cette nation choisie et gouvernée par Dieu même, est toute pleine des préceptes les plus charitables. Ainsi, chez les Juifs, l'aumône était appelée *justice*, et au lieu que nous disons : *Donner l'aumône*, ils se servaient de cette expression bien plus rigoureuse : *Donner la justice*, ce qui consacrait un devoir indispensable pour tous les citoyens. De même qu'il était défendu de refuser la justice au plus faible, c'était également une loi universelle de venir au secours du pauvre.

Les livres saints recommandent à chaque page de donner à celui qui n'a rien, et encore de consoler ceux qui pleurent, de soigner les malades, de protéger la veuve et l'orphelin, d'ensevelir les morts, etc.; car accomplir ces touchantes fonctions, c'est aussi faire l'aumône la plus précieuse et la plus difficile. Si nous parcourons les pages du code promulgué par Moïse au milieu des flammes du Sinaï, nous voyons ce que le grand législateur, écho de la parole divine, ordonne au peuple

qu'il régit, et ce qu'il fait dans son amour immense pour tous ceux que la loi humaine a trop souvent oubliés.

« La charité et les bonnes œuvres ont leur source en Dieu. — Celui qui a pitié du pauvre vous prête à intérêt, et vous lui rendrez ce qu'il vous aura prêté. — Heureux l'homme qui a de l'intelligence sur le pauvre et sur l'indigent! vous le délivrerez, Seigneur, dans le jour mauvais, — car l'aumône délivre de la mort; c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la miséricorde et la vie éternelle.

» L'homme qui méprise le pauvre vous fait injure, ô Dieu qui l'avez créé! mais celui qui en a compassion vous rend honneur, et sera bienheureux. — Je me souviendrai de ces paroles que vous avez dites vous-même, ô Seigneur Jésus, « qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. » — Je rachèterai mes péchés par les aumônes, et mes iniquités par les œuvres de miséricorde envers les pauvres : peut-être alors, Seigneur, que vous me pardonnerez mes offenses.

» Tobie, dans sa captivité même, n'abandonna point la voie de la vérité, en sorte qu'il distribuait tous les jours ce qu'il pouvait avoir à ceux de sa nation, à ses frères qui étaient captifs avec lui... Il nourrissait ceux qui n'avaient pas de quoi manger; il donnait des habits à ceux qui n'en avaient point... et la troisième année il distribuait aux prosélytes (nouveaux convertis) et aux étrangers ce qu'il avait mis à part de toute sa dîme.

» Si un de vos frères tombe dans la pauvreté, vous n'endurcirez point votre cœur, et ne resserrerez point votre main; mais vous l'ouvrirez au pauvre, et vous lui prêterez ce dont vous verrez qu'il aura besoin; vous n'userez d'aucune finesse, lorsqu'il s'agit de le soulager dans sa nécessité, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse en tout temps et dans toutes les choses que vous entreprendrez. — Quand vous scierez les grains de votre terre, vous ne les couperez point jusqu'au pied, et vous ne ramasserez pas les épis qui seront restés,

mais vous les laisserez pour les pauvres et les étrangers. — Vous ne recueillerez point aussi dans vos vignes les grappes qui restent, ni les grains qui tombent; mais vous les laisserez prendre aux pauvres et aux étrangers. — Quand vous aurez cueilli les fruits des oliviers, vous ne reviendrez point prendre ceux qui seront restés sur les arbres, mais vous les laisserez à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve. Lorsque vous aurez coupé vos grains dans votre champ, que vous y aurez laissé une javelle par oubli, vous n'y retournerez point pour l'emporter; mais vous la laisserez prendre à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse dans toutes les œuvres de vos mains.

» Faites part de votre pain à celui qui a faim, et faites entrer dans vos maisons les pauvres et ceux qui ne savent pas où se retirer; lorsque vous verrez un homme nu, revêtez-le.

» Il y aura toujours des pauvres parmi vous (1), c'est pourquoi je vous ordonne (c'est Moïse qui parle) d'ouvrir votre maison aux besoins de votre frère qui est dans la misère et qui demeure dans votre pays.

» Un peu de pain est la vie des pauvres : celui qui le leur ôte est un homme de sang. — Faites l'aumône de votre bien et ne détournez votre visage d'aucun pauvre : car de telle sorte le Seigneur ne détournera point non plus son visage de dessus vous. — Mangez votre pain avec les pauvres et avec ceux qui ont faim, et couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus. — Soyez charitable en la manière que vous pourrez : si vous avez beaucoup de biens, donnez beaucoup; si vous avez peu, ayez soin de donner de bon cœur de ce peu même! Vous

(1) « Il y aura toujours des pauvres, afin d'empêcher l'homme de s'endurcir, afin de troubler le funeste repos de l'opulence, de réveiller au fond du cœur la pitié, la miséricorde; il y aura toujours des pauvres, afin qu'il y ait toujours des vertus; il y aura toujours des êtres souffrants pour représenter la race humaine, si souffrante et si pauvre elle-même... Mais s'il existe toujours des pauvres, il existera toujours une religion pour les consoler. » (DE LA MENNAIS)

vous amasserez ainsi un grand trésor et une grande récompense pour le jour de la nécessité, parce que l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et qu'elle ne laissera pas tomber l'âme dans les ténèbres; l'aumône sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême pour ceux qui l'auront faite.

» Vous prêterez à votre frère ce dont il aura besoin, sans en tirer aucun intérêt, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse en tout ce que vous ferez. — Si un homme donne de son pain à celui qui a faim, s'il couvre de vêtements ceux qui étaient nus, s'il ne prête point à usure et ne reçoit point plus qu'il n'a donné... celui-là est juste, et il vivra très-certainement, dit le Seigneur Dieu.

» Le riche et le pauvre se sont rencontrés : le Seigneur est le créateur de l'un et de l'autre. — Celui qui ferme l'oreille au cri du pauvre criera lui-même et ne sera point écouté. — Mais le juste est touché de compassion et fait charité aux autres; il passe tout le jour à faire charité, et sa race sera en bénédiction. — Celui qui donnera au pauvre ne manquera de rien; mais celui qui le méprise lorsqu'il le prie tombera lui-même dans la pauvreté. — Les uns donnent ce qui est à eux et sont toujours riches; les autres ravissent le bien d'autrui et sont toujours pauvres. — L'homme charitable fait du bien à son âme. — Celui qui est porté à faire miséricorde sera béni, parce qu'il a donné de son pain aux pauvres.

» L'aumône résiste au péché; Dieu, qui doit récompenser les bonnes œuvres, la considère et s'en souvient dans la suite, et celui qui l'a faite trouvera un appui au temps de sa chute.

» Ne privez pas le pauvre de son aumône et ne détournez pas vos yeux de lui. N'attristez point le cœur du pauvre, ne l'aigrissez pas dans son indigence, et ne différez point de donner à celui qui souffre. Prêtez l'oreille au pauvre sans chagrin et répondez-lui favorablement et avec douceur. — Faites part de votre pain à celui qui a faim, et faites entrer dans votre

maison les pauvres et ceux qui ne savent où se retirer; lorsque vous verrez un homme nu, revêtez-le, et ne méprisez point votre propre chair. — Renfermez l'aumône dans le sein du pauvre, et elle priera pour vous afin de vous délivrer de tout mal. »

Ces admirables préceptes, extraits de la Bible et empreints d'une charité divine, ont été recueillis par M. de Gérando, dans son livre intitulé : *Loi divine, prières, méditations. Recueil de prières et de méditations pour toutes les situations de la vie privée et de la vie sociale ;* et le peuple juif seul, parmi toutes les nations du monde, avait reçu de pareils enseignements.

Aussi Racine, dans *Athalie*, fidèle aux mœurs du peuple juif, représente le grand-prêtre donnant à Joas les plus sages conseils et terminant son discours par ces beaux vers :

Promettez sur ce livre (la Bible) et devant ces témoins,
Que Dieu sera toujours le premier de vos soins ;
Que sévère aux méchants et des bons le refuge,
Entre le *pauvre* et vous vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes *pauvre* et comme eux orphelin.

David, inspiré par Dieu même dans le cours de ses psaumes, est l'avocat le plus éloquent du pauvre et de ceux qu'accablent les peines de la vie ; mais le psaume XI : *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo*, semble avoir résumé toute la tendresse du Dieu des juifs pour les malheureux, et il suffira de citer les versets qui se rapportent au sujet que nous traitons pour en donner la preuve :

« Le Seigneur a été le refuge du pauvre, et il est venu à son secours dans le temps de l'adversité.

» Le pauvre n'est pas dans l'oubli pour toujours : la patience du malheureux ne périra pas.

» Vous ne perdrez pas de vue l'affliction des opprimés, c'est à vous que le pauvre s'est abandonné, c'est de vous que l'orphelin attend son appui.

» Il a exaucé le désir du pauvre, son oreille a entendu le cri de leur cœur.

» Il fera justice à l'orphelin et à l'indigent, afin que l'homme de la terre ne soit plus enflé d'orgueil. »

Le livre des *Proverbes* abonde en sentences d'une admirable sagesse sur les riches et sur les pauvres : « Celui-là est presque riche (par sa modération) quoiqu'il n'ait rien, et celui-là est presque pauvre (à cause de son ambition insatiable) au milieu de ses richesses. »

« Mieux vaut le pauvre dans sa simplicité que le riche dédaigneux et insensé.

» La pauvreté surprend le paresseux dans son sommeil.

» Qui ferme son oreille au cri du pauvre criera lui-même un jour et ne sera pas entendu. »

Nous allons voir comment le législateur des chrétiens, qui vint supprimer la loi ancienne, sut perfectionner encore le code de l'amour et la législation de l'aumône, qui passa ainsi de la Synagogue dans l'Église chrétienne.

« Donnez, dit Jésus-Christ, à celui qui vous demande, et ne rejetez point celui qui veut emprunter de vous. — Prenez garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardé ; autrement vous n'en recevrez point la récompense de votre Père, qui est dans les cieux. Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, pour être honoré des hommes. Mais lorsque vous faites l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite, afin que votre aumône soit dans le secret, et votre Père, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.

» Que celui qui a deux vêtements en donne un à celui qui n'en a point, et que celui qui a de quoi manger en fasse de même. — Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel.

— Quiconque aura donné seulement un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, comme étant de mes disciples, je vous le dis en vérité, il ne perdra point sa récompense; mais autant de fois qu'il aura manqué à leur rendre assistance, il aura manqué à me la rendre à moi-même. »

Les disciples de Jésus-Christ ont enseigné la charité comme leur maître. Voici quelques-uns des conseils que l'on trouve dans les épîtres de saint Paul et de saint Jean, cet apôtre qui répéta jusqu'au dernier jour de sa longue existence : « Aimez-vous les uns les autres. »

« Pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qu'une même loi a rendus, comme nous, serviteurs de Dieu. — Considérons-nous les uns les autres, afin de nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres. — Si quelqu'un a des biens dans ce monde et que, voyant son frère en nécessité, il lui ferme son cœur et ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ?

» Souvenez-vous d'exécuter la charité et de faire part de vos biens aux pauvres, car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable. — Lorsqu'un homme a une grande volonté de donner, Dieu l'agrée, ne demandant de lui que ce qu'il peut, et non ce qu'il ne peut pas. Ainsi je n'entends pas que les autres soient soulagés et que vous soyez surchargés, mais que, pour ôter l'inégalité, votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté, afin que votre pauvreté soit un jour soulagée par leur abondance, et qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité. — Le juste distribue son bien, il donne aux pauvres, sa justice demeure éternellement. Dieu, qui donne la semence à celui qui sème, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre, multipliera ce que vous avez semé, et fera croître de plus en plus les fruits de votre justice, afin que vous soyez riches en tout pour exercer avec un cœur simple toutes sortes de charités. »

Puis nous voyons avec quel zèle saint Paul sollicite les au-

mônes des fidèles de la primitive Église pour leurs frères qui sont dans le besoin, comme il les recueille avec ordre et empressement, et ensuite que de voyages il entreprend pour les répandre! car, s'il est l'orateur du pauvre et du nécessiteux, il ambitionne encore l'honorable fonction de les soulager lui-même.

Saint Paul ne dit pas : « L'aumône que j'ai à faire aux pauvres, ni l'assistance que j'ai à leur donner; mais le service que j'ai à leur rendre. » Il fait quelque chose de plus : « Priez Dieu, dit-il, mes chers frères, que mon service leur soit agréable. »

On trouve dans l'épître de saint Jacques un passage qui montre bien quelle est la nature essentielle de la charité : « La » religion, dit l'apôtre, pure et sans tache aux yeux de Dieu » notre père, consiste à visiter les orphelins et les veuves dans » les afflictions... et à se conserver pur de la corruption du » siècle. Il faut éviter le mal et faire le bien. » Et l'évêque d'Hippone, commentant ces paroles, ajoute : « Vous n'avez » dépouillé personne, en cela vous avez évité le mal; mais, si » vous n'avez pas revêtu celui qui était nu, vous n'avez pas » rempli l'autre précepte, qui est de faire le bien. De même » il y en a qui donnent l'aumône, mais ils ne sont pas purs » de la corruption du siècle. »

Tous les Pères de l'Église grecque et latine ont été unanimes sur la doctrine de la charité; tous ont peint le pauvre comme un être sacré, comme un être aimé de Dieu. Et leur éloquence n'a jamais été plus brillante et plus vive que lorsqu'il s'est agi d'intéresser les chrétiens en sa faveur. Dans l'impossibilité de citer les nombreux passages de leurs écrits relatifs à l'aumône et à toutes les formes sous lesquelles l'amour pour nos semblables peut se produire, nous nous contenterons de recourir à l'évêque de Constantinople, à saint Jean Chrysostôme, que Bourdaloue appelait « le prédicateur de l'aumône », et à saint Paulin, qui vendit tous ses biens

pour assister les pauvres. Cette bouche d'or va s'ouvrir pour nous apprendre que « dans l'aumône il ne faut pas considérer » l'importance de ce qui est donné, mais l'intention de celui » qui donne.

» Que l'aumône faite par le pauvre lui-même l'emporte sur » toutes les autres.

» Qu'elle est une semence, et qu'elle est plus utile à celui » qui la fait qu'à celui qui la reçoit.

» L'aumône est une espèce de chant qui plaît plus à Dieu » que tous les cantiques. »

Ce saint et éloquent évêque a osé dire : « Il faut faire l'au- » mône même avant d'adorer Dieu.

» Faite avec ce qui ne nous appartient pas, elle est un » crime.

» Elle n'a pas été ordonnée dans l'intérêt du pauvre, mais » dans celui du riche.

» Le pauvre religieux est préférable au riche qui est mé- » chant et sans probité.

» Son sommeil est plus tranquille que celui du riche.

» Les pauvres sont Jésus-Christ même.

» Celui qui repousse le pauvre repousse Jésus-Christ lui- » même.

» Le pauvre est comme un autel sur lequel nos présents » sont offerts à Dieu. »

Saint Paulin, dans une de ses épîtres, a une pensée d'une grande force, et que nous ne voulons pas affaiblir en la traduisant : « *Fecit miserum Deus ut agnosceret miseri- » cordem; fecit inopem ut exerceret opulentum; tu » taces, et cum taces, illi (pauperes) pro te clamant!* »

Et Salvien, dans son traité du *Gouvernement de Dieu*, dit que les pauvres sont les banquiers du Christ : *Nummularii Christi.*

Mais les Pères de l'Église, les pasteurs des peuples, ne se contentèrent pas de préconiser individuellement les œuvres

de la charité chrétienne et d'énumérer ses avantages; lorsqu'ils étaient rassemblés pour les divers besoins de l'Église, ils se faisaient un devoir de recommander le saint et salutaire exercice de l'aumône, et réglaient en même temps, avec une haute sagesse, l'emploi des riches offrandes qui leur étaient apportées.

Ainsi, dans le quatrième concile général de Carthage, il est dit, canon XVII : « Que l'évêque doit avoir soin des veuves, des orphelins et des étrangers, et pourvoir à leur subsistance, non par soi-même, mais par son archiprêtre ou son archidiacre; »

Au canon XXXI : «Que l'évêque doit user des biens de l'Église comme lui étant donnés en dépôt, et non comme lui appartenant en propre ;»

Canon LXXXIII : « Que les pauvres et les vieillards de l'Église doivent être plus assistés que les autres. »

Le canon CXIII offre une disposition remarquable et digne de la religion chrétienne : il ordonne que «les aumônes des frères animés de passion l'un contre l'autre ne doivent pas être reçues par les ecclésiastiques, ni dans la sacristie où l'on met les vases sacrés, ni dans le tronc. »

Dans le cinquième concile de Carthage, l'affection et le zèle qu'avaient ces pieux évêques pour les pauvres les portaient à prescrire cette règle : « Tous les évêques ont jugé à propos de demander aux empereurs, qu'à cause que les pauvres qui sont opprimés implorent continuellement l'assistance de l'Église dans leurs afflictions et leurs souffrances, il leur plaise de leur donner sur la nomination des évêques des *défenseurs* (1) qui les protégent contre la puissance et les vexations des riches. » Cette disposition fut exécutée, comme on le voit dans la vie de saint Augustin et de saint Grégoire.

Le cinquième concile d'Orléans, à l'occasion d'un hôpital

(1) Voir au chap. VIII, *Établissements en faveur des pauvres.*

fondé à Lyon par Childebert I[er] et sa femme, témoigne quel soin les évêques doivent prendre des biens et de l'entretien des hôpitaux et des pauvres; que l'on ne pourrait jamais transférer à un autre établissement les donations faites à ces hôpitaux, ni en diminuer les revenus; qu'on se ferait toujours une loi de choisir pour administrateurs des hommes probes et craignant Dieu, et que le nombre, l'assistance des malades et le bon traitement des pauvres passants et voyageurs seraient entretenus selon son institution par un ordre constant et perpétuel; et qu'enfin, si quelque personne puissante ou de dignité entreprenait de ravir les biens de ces hospices ou de nuire à leurs droits, elle fût frappée d'une excommunication et d'un anathème irrévocable comme *meurtrier et homicide des pauvres* (1).

(1) A l'époque de la révolution française, cette inviolabilité des biens du pauvre ne fut pas respectée. Toutes les propriétés appartenant aux hospices furent confisquées, vendues, et leurs prix soldés au gouvernement républicain en vils assignats. On tenta d'abord de suffire aux dépenses des hôpitaux de Paris et des départements par les revenus de l'Etat; et les pauvres eurent beaucoup à souffrir de ce nouvel ordre de choses, de la spoliation de leur patrimoine et de la dilapidation ou de la mauvaise gestion des secours qui leur étaient accordés. On fut forcé bientôt de suspendre la vente des biens non adjugés, et peu à peu l'ancien système prévalut; « l'administration des hôpitaux se remit en possession de ses im» meubles non vendus. Il est vrai que plus tard un décret impérial l'obligea » d'aliéner diverses propriétés urbaines et d'en convertir le prix en des » rentes sur l'État, qu'elle possède aujourd'hui. Mais heureusement cette » fâcheuse mesure ne reçut point son entière exécution; il lui est resté des » immeubles d'une importance majeure. Ainsi la vente du passage de la » Boule-Rouge, couvert de masures d'un produit insignifiant, remplacé » maintenant par le quartier *Geoffroy-Marie* (noms d'obscurs artisans qui » revivent glorieux et vénérés d'un modeste don fait il y a six siècles), l'a » mise à même de réaliser et d'employer plus utilement un capital consi» dérable. Elle cherche à vendre à présent un terrain très-vaste et très» avantageusement placé rue de la Chaussée-d'Antin, au coin de la rue de » Joubert; ses ressources se sont encore accrues par les legs et les dona» tions plus récentes d'une pieuse bienfaisance »; et aujourd'hui le pauvre malade, indépendamment des impôts sur les spectacles, d'une part dans les octrois, etc., a sa fortune assurée par des propriétés d'un prix considérable et des rentes sur l'État.

En 570 le concile tenu à Tours témoigna de la grandeur de sa charité chrétienne en ordonnant : « Que chaque ville fournirait de vivres nécessaires tous ceux de ses habitants qui seraient pauvres et incommodés, et que les curés des villages, de concert avec les habitants, nourriraient chacun leurs pauvres, afin d'empêcher que la nécessité ne les portât à être errants et vagabonds par les autres villes. »

Trois cents ans après, le concile du même diocèse décida « qu'il serait permis aux évêques, en présence des prêtres et des diacres, de tirer du trésor de l'église, selon les règles canoniques, ce qui serait nécessaire pour nourrir la famille et les pauvres de cette église. »

Celui de Châlon-sur-Saône, en 813, fit cette règle très-remarquable : « On impute à quelques-uns de nos frères que, par un mouvement d'avarice, ils persuadent aux fidèles de renoncer au siècle et de donner leurs biens à l'Église : or, cette impression fâcheuse doit être détruite et cette croyance scandaleuse entièrement effacée de l'esprit de tous. Car l'Église est obligée, non-seulement de ne pas dépouiller ses enfants, mais même de secourir les indigents, les malades et les infirmes, les pauvres, les veuves et orphelins, et en général tous ceux qui souffrent... Elle doit, comme une bonne mère et une sage directrice de tous ceux qu'elle embrasse dans son sein, leur répartir ses soins et son assistance... parce que les biens de l'Église, dont les évêques doivent user, non comme de biens qui leur appartiennent en propre, mais qui leur sont donnés en dépôt, sont le prix des péchés, le patrimoine des pauvres et la nourriture des frères qui vivent en commun. »

Concile de Mons : « Le principal devoir d'un roi est de gouverner le peuple de Dieu avec équité et de s'appliquer à faire régner dans le royaume la paix et la concorde. Il doit être le défenseur des églises, des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins et *de tous les pauvres.* »

Enfin le concile œcuménique de Trente (de 1545-1563),

entre autres règles données aux évêques, leur interdisait absolument d'enrichir leurs parents et leurs amis des revenus de l'Église, parce que les canons des apôtres défendent de donner à ses proches les biens ecclésiastiques qui appartiennent à Dieu... Que si leurs parents sont pauvres, ils peuvent leur en distribuer une partie comme à des pauvres; mais ils ne doivent pas les vendre ni les dissiper pour eux; et même le saint concile les exhorte de tout son pouvoir à se dépouiller entièrement de toute affection humaine envers leurs frères, leurs neveux et les autres parents, ce qui est une source de tant de malheurs et de tant de désordres dans l'Église.

Il était bon d'accumuler ainsi les prescriptions des conciles pour faire connaître l'origine sainte des biens acquis par l'Église pour une destination toute de charité. Si des abus ont eu lieu par la suite, et si la fortune du pauvre a été détournée quelquefois de son but, c'est que les meilleures institutions s'altèrent et se corrompent... Le clergé français a payé de son sang la faute de quelques-uns de ses membres.

Dans les litanies récitées chaque jour par les chrétiens, pourquoi se plaît-on à appeler Jésus le père des pauvres; pourquoi le Saint-Esprit a-t-il le même titre dans la prose de la Pentecôte; pourquoi Marie est-elle appelée la mère des pauvres; pourquoi, toutes les fois que les fidèles se rassemblent dans un temple, sollicite-t-on la pitié en faveur des indigents; pourquoi tous ces sermons dits de charité, où l'on fait la peinture des misères du pauvre et où l'on relève le mérite de la plus petite pièce de monnaie donnée au nom de Jésus-Christ, si ce n'est parce que, sous le point de vue chrétien, le malheur est une chose bien plus sacrée (*res sacra miser*) qu'il ne l'était chez les anciens, et que le christianisme honore vraiment celui qui en est frappé?

La religion ne se contente pas d'ordonner au riche de soulager le pauvre, de le nourrir, de le loger, de le vêtir, de le visiter quand il est malade et quand il est prisonnier; elle

encore voulu qu'il fût associé aux cérémonies les plus augustes, à nos fêtes et à nos joies. Après que les princes de la terre et le souverain pontife se sont agenouillés devant des enfants du peuple et leur ont lavé les pieds, la famille religieuse ne les oublie pas dans ses festins. A la campagne surtout, quand le gâteau des rois se partage entre le père et la mère et les enfants joyeux, la portion du pauvre absent n'est pas oubliée, et quelquefois il est proclamé le roi de la fête. Au premier jour de l'année, à cette époque où des présents s'échangent entre les parents et les amis, la charitable pensée est venue à quelques pasteurs des grandes paroisses de Paris de faire demander à la porte des églises, par des femmes pieuses et riches, les étrennes du pauvre, et le succès a couronné cette œuvre de miséricorde. Ainsi le chrétien se souvient du pauvre, et l'honore et le console. C'est qu'il croit fermement que celui qui n'a rien et qui souffre est grand aux yeux de Dieu.

Jamais le pauvre n'a été considéré chrétiennement, avec une élévation et une profondeur de pensées, comme dans le sermon de Bossuet sur l'*éminente dignité des pauvres dans l'Église.* La lecture de ce discours suffirait seule pour consoler le pauvre le plus désespéré, pour ramener aux croyances et aux espérances de la religion chrétienne, l'homme qui souffre sans recourir à celui qui envoie les maux à ceux qu'il aime. « Et d'abord, quand notre Dieu humilié veut remplir sa maison, c'est-à-dire l'Église, son corps mystique, qui devait être une image de sa bassesse, il ordonne à ses serviteurs de lui aller chercher tous les misérables. Voyez comme il en fait lui-même le dénombrement. —Allez-vous-en, dit-il, dans les coins des rues, et amenez-moi promptement, qui? les pauvres et les infirmes. Qui encore? les aveugles et les impotents. C'est de quoi il prétend remplir sa maison : il n'y veut rien voir qui ne soit faible, parce qu'il ne peut rien voir qui n'y porte son caractère, c'est-à-dire la misère et l'infirmité. Donc l'Église de Jésus-Christ est véritablement

la ville des pauvres. Les riches, je ne crains point de le dire, en cette qualité de riches, étant de la suite du monde, étant pour ainsi dire marqués à son coin, n'y sont soufferts que par tolérance, et c'est aux pauvres et aux indigents, qui portent la marque du Fils de Dieu, d'y être reçus. C'est pourquoi le divin psalmiste les appelle les « Pauvres de Dieu (1). »

» N'est-ce pas à eux qu'a été envoyé le Sauveur? Dieu m'a envoyé pour annoncer l'Évangile aux pauvres. N'est-ce pas aux pauvres qu'il adresse la parole, lorsque, pendant son premier sermon sur cette montagne mystérieuse où, ne daignant parler aux riches sinon pour foudroyer leur orgueil, il porte la parole aux pauvres comme à ceux qu'il devait évangéliser : O pauvres, que vous êtes heureux! parce qu'à vous appartient le royaume de Dieu. Si donc c'est à eux qu'appartient le ciel, qui est le royaume de Dieu dans l'éternité, c'est à eux aussi qu'appartient l'Église, qui est le royaume de Dieu dans le temps, et ils y entrent les premiers... Respectons donc les pauvres et les indigents comme ceux qui sont nos aînés dans la famille de Jésus-Christ, et que son Père céleste a choisis

(1) Il n'y a que la religion qui puisse relever aux yeux des hommes le costume d'un misérable et donner du prix à des haillons. Quand un étranger, un passant, qui ne savait rien des usages religieux, pénétrait dans la vieille basilique de Marmoutiers-lez-Tours, et que, voyant un vieillard couvert d'une longue robe, mi-partie de rouge et de bleu, marcher à la tête des moines dans les cérémonies, il demandait ce que représentait cet officier subalterne de l'église, on lui faisait cette réponse : C'est le *pauvre de saint Martin*, c'est-à-dire le souvenir vivant d'un fait qui s'est accompli il y a mille ans à l'une des portes d'Amiens, lorsque Martin, soldat et encore catéchumène, donna la moitié de son manteau à un mendiant infirme qui était nu. Et alors ce voyageur, cet homme indifférent, comprend quelle est la gloire impérissable de l'aumône. Aussi longtemps qu'on arborera ce noble étendard, formé de quelques morceaux de drap, on se souviendra du boiteux secouru par l'enfant de Sabarie. La charité a marqué son action généreuse du sceau de l'éternité *.

* Cet usage de la robe de diverses couleurs, avec la plaque représentant saint Martin coupant en deux parts son manteau, subsiste encore aujourd'hui dans plusieurs églises qui sont sous l'invocation de ce saint.

pour être les citoyens de son Église, qui, portant ses marques les plus assurées, sont aussi ses membres les plus précieux.

» Et après cela, oserons-nous mépriser les pauvres, les pauvres que saint Paul ne regardait pas seulement comme des malheureux qu'il fallait assister, mais comme les principaux membres de Jésus-Christ, les premiers-nés de l'Église, à qui nous devons, si je puis parler de la sorte, faire la cour, et nous honorer de servir.

» Qu'on ne méprise plus la pauvreté (1), qu'on ne la traite plus de roturière; il est vrai qu'elle était de la lie du peuple; mais, le Roi de gloire l'ayant épousée, il l'a anoblie par cette alliance, et ensuite il accorde aux pauvres tous les priviléges de son empire. »

« Regarde, toi qui veux te tirer d'un emploi qui te paraît trop bas, le divin charpentier avec la scie, avec le rabot, durcissant ses tendres mains dans le maniement d'instruments si grossiers et si rudes! Ce n'est point un docte pinceau qu'il manie; il aime mieux l'exercice d'un métier plus humble et plus nécessaire à la vie; ce n'est point une docte plume qu'il exerce par de beaux écrits; il s'occupe, il gagne sa vie, il accomplit, il loue, il bénit la volonté de Dieu dans son humiliation. » (BOSSUET, *Élévation sur les Mystères.*)

A présent, voyons comment le pauvre doit supporter volontairement et avec résignation son état de souffrances, et ce qui est plus difficile, son état d'abjection; comment il doit comprendre les avantages attachés à la pauvreté, et croire à la parole de celui qui ne peut le tromper, et qui a dit sur la montagne : « Heureux les pauvres d'esprit (2), car le royaume

(1) J'aime la pauvreté parce que Jésus-Christ l'a aimée; j'aime les biens parce qu'ils donnent moyen d'en assister les misérables. (PASCAL.)

(2) *Bienheureux sont les pauvres d'esprit*, c'est-à-dire non-seulement ces pauvres volontaires qui ont tout quitté pour suivre Jésus-Christ, et à qui il a promis le centuple dans cette vie et dans la vie future et éternelle, mais

des cieux est à eux. » C'est Bourdaloue, dans son sermon sur les richesses, qui va les en instruire.

« Pauvres, apprenez donc à vous consoler dans votre pauvreté; apprenez à l'estimer, puisqu'elle vous met à couvert des dangers et des malheurs des riches. Toute nécessaire qu'elle est, faites-en une pauvreté volontaire en l'acceptant avec soumission et en la supportant avec patience; car que vous servirait-il d'être pauvres si vous brûlez en même temps du feu de l'avarice? Que vous servirait d'être dépourvus de biens si vous aviez le cœur plein de désirs? Heureux les pauvres, mais les pauvres de cœur, les pauvres dégagés de toute affection aux richesses de la terre: telle est la pauvreté que Jésus-Christ canonise dans son Évangile, et qui convient à tous les états. C'est ainsi que nous pouvons tous être pauvres en ce monde, et mériter les biens immortels de l'autre. » (BOURDALOUE, *Sermon sur les richesses*,)

Aussi, voyez comme un malheureux que nous ne regar-

encore tous ceux qui ont l'esprit détaché des biens de la terre; ceux qui sont effectivement dans la pauvreté, sans murmure et sans impatience; qui n'ont pas l'esprit des richesses, le faste, l'orgueil, l'injustice, l'avidité insatiable de tout tirer à soi. La félicité éternelle leur appartient sous le titre majestueux de royaume, parce que le mal de la pauvreté sur la terre c'est de rendre méprisable, faible, impuissant; la félicité leur est donnée comme un remède à cette bassesse sous le titre le plus auguste, qui est celui de royaume.

» A ce mot : Bienheureux! le cœur se dilate et se remplit de joie; il se resserre à celui de la pauvreté; mais il se dilate de nouveau à celui de royaume, et de royaume des cieux; car que ne voudrait-on pas souffrir pour un royaume, et encore pour un royaume dans le ciel? Un royaume avec Dieu est inséparable du sien, éternel, spirituel, abondant en tout, d'où tout malheur est banni.

» O Seigneur, je vous donne tout, j'abandonne tout pour avoir part à ce royaume. Puis-je être assez dépouillé de cœur et en esprit? et quand il vous plaira de me dépouiller, je me soumettrai.

» C'est à quoi sont obligés tous les chrétiens. Mais l'âme religieuse se réjouit d'être actuellement dessaisie, dépouillée, morte aux biens du monde, incapable de les posséder; heureux dépouillement qui donne Dieu! » (BOSSUET, *Méditations sur l'Evangile*.)

dons pas, que nous méprisons quelquefois, secouant ses haillons, reprenant son courage, grâce à la foi, s'élève au-dessus de la terre, où il n'est qu'un objet de rebut, s'adresse au maître des faibles et des puissants, afin de trouver en lui un consolateur, un appui :

« O Dieu, ô mon Dieu! vous avez mis mon cœur à l'épreuve; — mais vous ne dédaignez point l'humble supplication du pauvre; — que ma prière pénètre jusqu'à vous, vous qui sauvez ceux qui espèrent en vous, — et qui tirez le pauvre de la poussière, — jetez vos regards sur moi, car je suis seul et pauvre!... Regardez l'état si humble et si pénible où je me trouve; — faites paraître sur moi votre miséricorde, selon l'espérance que j'ai mise en vous, — ô mon aide tout-puissant et mon protecteur! — C'est vous qui délivrez le pauvre, celui qui est abandonné et dans l'indigence. — Ne tardez pas, Seigneur, à venir à mon secours; prenez soin de moi,... tirez-moi de cet abîme de misère. — Donnez-moi de la fermeté et de l'assurance, ô roi de toute-puissance! — et que ce qui est ordonné par votre volonté dans le ciel s'accomplisse. »

Si les afflictions se multiplient au fond de son cœur, il épanche ses douleurs dans le sein d'un père, il prie avec un redoublement de ferveur : « Seigneur, dit-il, délivrez-moi des » nécessités malheureuses où je suis réduit; ayez pitié de moi » parce que je suis très-affligé; mon œil, mon âme et mes » entrailles sont toutes troublées par l'excès de la tristesse; » ma vie se consume dans la douleur et les gémissements. — » Souvenez-vous de moi, Seigneur; montrez-vous à moi » dans le temps de mon affliction, et donnez-moi de la fer- » meté et de l'assurance. »

Si ses vœux sont exaucés, la reconnaissance lui inspire les plus touchantes paroles, il se hâte de dire à Dieu qui vient de mettre un terme à ses peines : « Vous êtes juste, ô mon » Dieu, dans toutes les afflictions qui me sont arrivées, parce

» que vous m'avez traité selon votre vérité. — Je vous rends » grâces de ce que vous vous êtes apaisé et m'avez consolé. — » Vous vous êtes approché de moi au jour où je vous ai invo- » qué ; vous m'avez dit : Ne craignez point... — Rentre, mon » âme, dans le repos, parce que le Seigneur a répandu sur » toi ses bienfaits ; il a délivré ton âme de la mort, et tes » yeux des larmes qu'ils répandaient. »

Il n'y a pas jusqu'à l'enfant pauvre resté sur la terre, qui, nourri des doctrines du christianisme, ne se jette avec confiance dans le sein du Père commun en lui disant :

« Mon père et ma mère m'ont quitté, mais vous vous êtes chargé de moi, Seigneur, pour en prendre soin. — Vous êtes le père des orphelins ; vous jugez en faveur de l'orphelin et de celui qui est opprimé, afin que l'homme n'entreprenne plus de s'élever sur la terre.

» C'est à vous que le pauvre s'abandonne. — Vous êtes son refuge, et vous venez à son secours lorsqu'il en a besoin. — Vous faites justice à ceux qui souffrent injure, vous donnez la nourriture à ceux qui ont faim, vous relevez ceux qui sont brisés ; — vous serez aussi le protecteur de l'orphelin. — Ayez pitié de moi, ô Dieu mon bienfaiteur ! ayez pitié de moi, car c'est en vous que mon âme a mis sa confiance, et j'espère à l'ombre de vos ailes (1). »

Et quand ce pauvre a souffert beaucoup et pendant bien des années, quand sa carrière si rude et si amère se termine par la mort la plus abjecte et la plus poignante (2), sur un lit d'hôpital, eh bien ! s'il espère en la justice de Dieu, s'il croit

(1) Toutes ces excellentes prières, tirées mot pour mot des textes sacrés, sont empruntées au recueil que nous avons déjà cité, intitulé : *les Divines Prières et Méditations*, etc.

(2) « Ah ! les pauvres n'ont pas même le pouvoir d'échapper à l'aspect de leur malheur... Il faut qu'ils le voient face à face, qu'ils regardent coudre dans leur suaire ceux qu'ils ont aimés et qu'ils pleurent !... Il n'y a qu'une chambre pour la douleur et pour la mort !.... Dans les grands hôpitaux, cependant, une salle particulière est affectée aux moribonds. »

que le peu de maux qu'il a endurés pendant quelques jours, pour obéir et se conformer à celui qui châtie ceux qu'il aime, lui sera payé d'un bonheur sans terme, sur sa couche de paille, n'ayant près de lui qu'une sœur de la Charité, ou un frère de Saint-Jean-de-Dieu (1), qui prient avec lui et lui adoucissent les angoisses de l'agonie, il rendra son âme à Dieu sans se plaindre. Les paroles de consolation et d'espérance que l'aumônier de l'hospice lui aura fait entendre à sa dernière heure, engourdiront sa douleur, tandis que son camarade de lit, son voisin, sans croyances, mourra dans un athéisme indifférent et glacé, ou dans les tortures du désespoir.

Sa dépouille mortelle sera portée à la chapelle funéraire; ses parents, ses amis viendront le pleurer et prier pour lui avec le prêtre; et à cet instant suprême, l'Église, qui ne connaît ni le riche ni le pauvre, honorera sa cendre et le regardera comme bienheureux d'avoir vécu et d'être mort dans le Seigneur. Conduit à sa dernière demeure, à défaut des membres de sa famille, à défaut de ses camarades, peut-être une personne pieuse et d'une grande naissance suivra, solitaire, le convoi du pauvre (2).

(1) « Après les services de la douleur, de la vérité, de l'instruction, le pauvre réclame encore le service gratuit et populaire de la maladie et de la mort. Dans cette grande cité, que d'hommes doivent mourir loin de leurs femmes, loin de leurs familles, entre des murailles étrangères qui ne disent rien au cœur, si ce n'est détresse et abandon! Que trouvera là le pauvre malade et mourant, s'il n'y trouve pas le frère de Saint-Jean-de-Dieu * et la sœur de Charité? Ah! laissez l'amour s'approcher de lui, puisqu'il y a sur la terre un amour qui ne coûte rien; laissez-lui venir un représentant admirable de Dieu. Pourquoi tuer l'amour, parce que seul Jésus-Christ l'a fait pour rien? Persécuter le frère de Saint-Jean-de-Dieu et la sœur de Charité, c'est persécuter la mort du pauvre, c'est condamner aux gémonies, pour prix de ses sueurs, une grande portion de l'humanité. » (Le P. LACORDAIRE.)

(2) « Il y a quelques années, on vit, à Vichy-les-Bains, une noble dame, dont le nom est partout entouré de regrets, la sœur et l'alliée de princesses éminentes, madame la comtesse de Switchine, suivre à pied la bière d'un

* Voir l'abrégé de sa vie au chap. VIII, *Des Bienfaiteurs du pauvre*, etc

Ainsi le pauvre, considéré religieusement, est un être respecté, protégé chez le peuple hébreu ; sous la loi chrétienne, c'est un être presque sacré, qui a sa noblesse et sa dignité personnelles. Quand la loi froide et avare lui mesure ses dons et s'arme contre lui, quand les cœurs durs le dédaignent et le repoussent, quand l'indifférent le laisse souffrir et mourir ignoré, les disciples d'un Dieu qui fut pauvre se plaisent à le soulager et à l'honorer. Et lui, s'il est éclairé de la lumière de la foi, il supporte avec résignation son infortune, et donne au monde le plus beau spectacle, le spectacle d'un athlète courageux qui lutte contre l'adversité, contre la douleur, contre le mépris des hommes, et qui en triomphe (1).

pauvre qui, venu aux bains pour y chercher la santé, y avait trouvé la mort, et vouloir accompagner à sa dernière demeure cet indigent inconnu, par cela qu'expiré loin de son foyer, de ses proches, au milieu d'indifférents et d'étrangers, il ne pouvait, parmi ce monde élégant des eaux, qui ne s'était pas même douté de son existence, se trouver personne qui daignât prier pour lui, suivre son convoi, et jeter sur sa fosse un regard de compassion et d'intérêt. Un sentiment électrique d'admiration, mêlée d'attendrissement, remua tous les cœurs. L'aspect de cette charité, qui, à travers toute l'étendue des distances sociales, amène la noblesse du sang, l'éclat du rang, de la science, de l'opulence, vers la pauvreté, l'infirmité, l'obscurité, survit à la mort et fait reconnaître dans un cadavre oublié celui d'un frère appelé à l'égalité par la grâce de Jésus-Christ, valut une éloquente prédication. » (Roselly de Lorgues.)

(1) *La mort du pauvre chrétien.* — « Le sentiment sublime qui prépare la vie à l'immortalité, ce seul fruit impérissable de la vie humaine, peut mûrir dans le cœur de l'homme au dernier degré de l'abaissement et de la misère, tandis qu'au sein des grandeurs et des vanités de ce monde, trop souvent il se dessèche sans mûrir. »

CHAPITRE III.

LE PAUVRE AU POINT DE VUE MORAL ET PHILOSOPHIQUE.

Rien de ce qui appartient à l'humanité ne doit nous être étranger.

Ce n'est plus à présent, avec le respect, avec l'amour que le sentiment religieux nous inspire et nous commande pour le pauvre, qu'il nous faut l'apprécier. Nous n'avons plus à bénir le législateur des juifs et le Dieu des chrétiens d'avoir pris sous leur protection paternelle celui qui a faim, celui qui est sans parents, sans habitation, celui qui souffre, et le malade et l'agonisant; nous n'avons plus à louer ces chefs de l'Église, isolés ou rassemblés dans les basiliques sacrées, relevant la dignité des hommes les plus malheureux, les plus repoussants, les plus méprisés, et prescrivant de sages mesures pour pourvoir au soulagement de chaque misère, et consacrer dans des actes publics la propriété inattaquable de leurs biens.

Il ne s'agit plus désormais de dire à cette mère de famille éplorée, que la faim et l'indigence assiégent au milieu de ses nombreux enfants, de lever les yeux vers le ciel et d'espérer dans la Providence du père commun, qui nourrit les plus petits oiseaux. Nous n'avons plus le flambeau de la foi pour nous éclairer et nous guider sur un terrain tout hérissé d'épines: c'est à la grave raison, à la froide philosophie que nous allons demander ses lumières et ses consolations, ce qu'elle peut faire pour le pauvre, et quelles compensations elle a pu trouver jusqu'à ce jour aux maux de toute espèce qui l'accablent.

Si nous parcourons les écrits des sages de l'antiquité, de ceux qui ont été regardés par la Grèce et par Rome comme les oracles de la raison, qu'y voyons-nous ?

Dans sa comédie de *Plutus*, Aristophane, ce railleur mordant et ingénieux des vices et des ridicules, ce contemporain de Platon, de Socrate, d'Euripide et de Démosthènes, qui défendit courageusement la république contre les ennemis intérieurs et du dehors, met en scène (acte II) deux paysans ou propriétaires des environs d'Athènes qui se réjouissent de ce que, par le secours d'Esculape, on fait recouvrer la vue au dieu des richesses et qu'on détrône Jupiter pour lui donner sa place, ainsi qu'à la *Pauvreté*. Celle-ci cherche à leur prouver que c'est à tort qu'on veut mettre un terme à la misère des gens de bien et renverser la fortune des méchants; il faut tout laisser comme les dieux l'ont fait.

LA PAUVRETÉ. — Grands dieux ! croyez-vous donc que ce n'est pas me faire du mal que de vouloir faire recouvrer la vue à Plutus ?

CRÉMYLE. — Quoi ! nous te faisons du mal quand nous faisons du bien à tous les hommes ?

LA PAUVRETÉ. — Mais que vous en reviendra-t-il ?

CRÉMYLE. — C'est premièrement que nous te chasserons de toute la Grèce.

LA PAUVRETÉ. — Vous me chasserez de toute la Grèce ! Eh ! quel plus grand mal pensez-vous pouvoir faire aux hommes ?

CRÉMYLE. — Quel plus grand mal ! de quitter le dessein que nous avons fait de te chasser.

LA PAUVRETÉ. — Oh ! çà, sans aller plus loin, je veux bien vous dire ici mes raisons, et, si je vous fais voir plus clair que le jour que c'est moi qui suis cause de tout le bien qui vous arrive, et que c'est par moi que vous vivez, cessez enfin de me persécuter... Je vais te faire voir que tu commets la plus

grande faute de vouloir, comme tu dis, enrichir tous les gens de bien.

BLEPTIDÈME. — Quelle insolence ! Où donne-t-on le fouet ? où sont les prisons ?

SCÈNE V. — CRÉMYLE. — Il me semble que tout le monde voit maintenant qu'il est juste que les gens de bien soient heureux, et au contraire que les scélérats et les athées soient misérables. Désirant donc que les choses soient ainsi, nous avons enfin trouvé, pour en venir à bout, un moyen honnête, généreux et tout à fait sûr ; car, si Plutus recouvre la vue et qu'il ne marche plus à tâtons, il ira infailliblement chez les honnêtes gens, il ne les abandonnera plus, et il fuira les méchants et les impies... De cette manière il fera que tout le monde aura de la vertu, de la piété et des richesses. Peut-on imaginer rien de plus beau et de plus avantageux ?... Les scélérats aujourd'hui sont heureux et possèdent des richesses immenses que leurs crimes leur ont acquises, et les honnêtes gens sont malheureux : ils n'ont pas de pain, ils n'ont pas d'autre compagnie que toi.

LA PAUVRETÉ. — Mais, vieux fous, qui vous associez tous deux pour faire des sottises et dire des extravagances, je vous soutiens que, si ce que vous désirez arrivait, vous n'y trouveriez pas votre compte : car, si Plutus voyait clair comme autrefois, il se donnerait à tous également, et il n'y aurait plus personne qui se souciât d'apprendre les arts ni les métiers, ni qui voulût les exercer ; et cela étant, qui voudra être forgeron, qui voudra bâtir des vaisseaux, qui voudra être tailleur, charron, cordonnier, qui fera des tuiles ; enfin qui labourera la terre, qui fera la moisson, si chacun peut vivre dans une lâche paresse et n'est point obligé de travailler ?

CRÉMYLE. — Oh ! que tu es ridicule ! Tout ce que tu nous dis là, nous le ferons faire par nos valets.

LA PAUVRETÉ. — Et d'où en aurez-vous, des valets ?

CRÉMYLE. — Nous les achèterons vraiment.

LA PAUVRETÉ. — Et qui sera celui qui en voudra vendre s'il a de l'argent aussi bien que vous ?

CRÉMYLE. — Quelque marchand de Thessalie, car il se trouve toujours là bien assez de fripons qui dérobent les hommes pour les vendre.

LA PAUVRETÉ. — Mais il n'y aura plus personne qui veuille faire ce vilain commerce si ce que tu dis a lieu; car, quel sera l'homme riche qui voudra mettre sa vie en danger ? De sorte que tu seras contraint de labourer toi-même, de bécher la terre, et enfin de faire tout ce qu'il y a de plus pénible, et tu mèneras une vie beaucoup plus malheureuse que celle que tu mènes présentement.

CRÉMYLE. — Que toutes tes belles prédictions retombent sur ta tête, prophète de malheur !

LA PAUVRETÉ. — Vous n'aurez ni lit, ni tapis pour vous coucher... Si vous êtes privés de toutes les choses commodes, à quoi servira tout votre bien... tandis que par mes soins vous avez abondamment ce qui vous est nécessaire. Car, comme une maîtresse habile et ménagère, je ne quitte pas d'un moment les ouvriers, et, par la nécessité de l'indigence, je les contrains de chercher des moyens de gagner leur vie.

CRÉMYLE. — Qui ? toi ! tu peux donner aux hommes autre chose que toutes sortes de misères et d'incommodités ? N'est-ce pas toi qui leur fais entendre tous les jours les gémissements de leurs femmes et les cris de leurs enfants qui demandent du pain? N'est-ce pas par tes ordres que les soins et les inquiétudes se tiennent la nuit à leur chevet et leur crient incessamment *debout!* Est-ce qu'au lieu d'habits tu ne leur donnes pas de vieux haillons? Au lieu de lit pour les coucher, ne leur donnes-tu pas une botte de paille pleine de vilaines bêtes qui ne les laissent pas dormir ? pour tapis une vieille natte pourrie, pour traversin une grosse pierre; au lieu de pain, tu leur donnes de méchantes herbes, et pour tous ra-

goûts quelques feuilles de raves; au lieu de siége, quelque vieux baril; et enfin, au lieu de huche (1), ne leur donnes-tu pas quelque méchant tonneau coupé par la moitié? Eh bien! ne fais-je pas voir là que tu procures de grands avantages à tous les hommes?

LA PAUVRETÉ. — Ce n'est pas la vie du pauvre que tu viens de décrire, mais des gueux et des mendiants.

CRÉMYLE. — Est-ce donc que nous ne disons pas que la pauvreté est la sœur de la gueuserie?

LA PAUVRETÉ. — Oui, sans doute vous le dites, et l'on ne doit pas s'en étonner, puisque vous soutenez que Denis ressemble tout à fait à Trasybule. Votre vie n'est point et ne sera point exposée à ces terribles incommodités. La vie du gueux et du mendiant, c'est de n'avoir jamais rien.... Mais celle du pauvre, c'est de vivre d'épargnes, de s'attacher à son travail, de ne manquer de rien et de n'avoir rien de superflu (2).

CRÉMYLE. — Oh! sans mentir, tu nous parles là d'une vie fort heureuse. Les pauvres ne sont pas à plaindre si, en épargnant et en travaillant depuis le matin, ils ne peuvent pas laisser seulement de quoi se laisser enterrer.

LA PAUVRETÉ. — Tu veux plaisanter et te divertir, et tu n'es pas d'humeur de parler sérieusement. Mais n'as-tu pas l'esprit de connaître que je rends les hommes incomparablement meilleurs que ne les rend Plutus, et qu'ils tirent mille avantages de moi, tant pour le corps que pour l'esprit? C'est Plutus qui fait qu'ils ont la goutte, qu'ils ont de grosses jambes, et enfin qu'ils sont si gras qu'ils ne peuvent marcher; mais moi je les fais de belle taille, sobres de leurs corps et redoutables à leurs ennemis... Je vais présentement vous

(1) Meuble, chez les pauvres, où se pétrit le pain, et où il le garde après avoir été cuit.

(2) Cette distinction ingénieuse a été reproduite dans les ouvrages modernes.

parler des avantages de l'esprit, et vous faire voir clairement que c'est avec moi que l'on trouve l'honnêteté et la modération, tandis qu'avec Plutus on trouve l'orgueil et l'insolence.

CRÉMYLE. — C'est assurément une grande honnêteté et une modération surprenante que de couper la bourse et d'aller voler dans les maisons des gens.

LA PAUVRETÉ. — Voyez, par exemple, les juges : pendant qu'ils sont pauvres, ils sont doux et équitables ; ils ne cherchent qu'à procurer le bien du peuple et de leur patrie ; mais sitôt qu'ils sont devenus riches aux dépens du public, quelles injustices ne font-ils pas ? Il n'y a point de friponneries dont ils ne soient capables : la patrie et le peuple n'ont pas de plus cruels ennemis, et ainsi des autres conditions.

CRÉMYLE. — Par ma foi, toute méchante que tu es, tu n'as pas menti dans ce que tu viens de dire... »

Ce dialogue est plein de finesse et d'une bonne philosophie; la pauvreté y joue bien son rôle assurément; mais ce raisonnement a-t-il jamais persuadé un seul pauvre dans la Grèce qui l'applaudissait au théâtre? et pourrait-on s'en servir aujourd'hui pour faire supporter leur sort à ceux que presse la dure nécessité et que révolte l'extrême disproportion des fortunes et des conditions? C'est un jeu d'esprit qui plaira beaucoup au lecteur jouissant de tous les avantages de la richesse, mais qui ne trouvera que des incrédules parmi ceux-là qui manquent du nécessaire et qui ne peuvent pas ne pas regarder d'un œil envieux les trésors de leurs voisins.

« La pauvreté, diront-ils, comme Juvénal, est louée, mais le pauvre demeure transi de froid dans sa cabane. »

Le prince de la philosophie, celui dont Alexandre gardait près de lui les ouvrages, au milieu de son camp et de ses palais, enfermés dans une cassette d'or, Aristote, dans ses *Problèmes*, se demande « pourquoi la pauvreté se réfugie » plutôt chez les gens de bien que chez les méchants? Est-ce, » dit-il, parce que, haïe et repoussée partout, elle pense

» qu'elle pourra demeurer en sûreté chez l'homme vertueux » et indigent; tandis que si elle vient habiter chez celui qui » est vicieux, celui-ci, mécontent de son sort, aura recours » au vol et à tous les crimes? »

Dans son traité de *la République*, Cicéron, examinant la question si délicate qui préoccupe le philosophe et l'économiste de nos jours, « si l'on doit pour ainsi dire régler le nombre des enfants des pauvres, craint que le prolétaire, qui ne peut nourrir sa famille, ne vienne à troubler le repos de l'État. » Voilà tout ce qui l'embarrasse. Mais nulle part un mot de compassion, nul sentiment de bienveillance pour le malheureux; le philosophe disserte et discute, il ne s'attendrit jamais.

Que dit encore ce puissant orateur du Forum, celui qui nous a laissé des traités de philosophie, mais qui fut si faible dans son exil et pécha par une excessive vanité?

Il hésite dans son jugement entre le riche « qui a bien de la » peine à respecter et à honorer les vertus, par cela même » qu'il jouit d'une grande fortune : *Dives vix bonus* (1); » et la pauvreté, qui contraint plusieurs hommes généreux à » entreprendre des choses viles : *Malesuada fames.* »

Puis, revenant sur cette opinion, qu'il ne donne que comme un doute, il dit ailleurs : « Je n'estime point que ce soit le » fait d'un homme sage de blâmer la pauvreté... et encore » moins que celui-là se glorifie qui jouit de l'abondance de » toutes choses. » Il ajoute : « Il ne faut rien négliger aux » malheureux et aux affligés. »

Du reste, il flétrit l'avarice avec toute la force de l'éloquence, l'avarice qui, de même que la prodigalité (2), ne vit

(1) L'Évangile va bien au delà; sa morale est plus sévère et plus arrêtée : « En vérité, je vous le dis, il est difficile au riche d'entrer dans le royaume des cieux. » (S. MATTHIEU, chap. XIX, 23.)

(2) Voir chap. VI, *Vices et vertus du riche*.

que pour soi et retranche au pauvre sa part dans les biens de ce monde.

« Il n'y a devoir si saint et si inviolable qu'il soit, qui ne » puisse être violé par un avare.

» Cette maladie (de l'avarice) s'épand par les veines et s'in» sinue jusqu'au fond des entrailles; et lorsqu'elle est envieil» lie elle n'en peut être arrachée. »

Bonæ mentis soror est paupertas,

a dit Pétrone (1).

Quand Numa disait qu'il aimait Egérie et qu'il en était aimé, et qu'il apprenait d'elle le culte des dieux, les cérémonies de la religion et l'art de régner et de faire de bonnes lois, il voulait dire que la pauvreté (*Egeria* pour *egesia*, mot dérivé du grec) et le mépris qu'il faisait des richesses, l'avaient éloigné du luxe et de la débauche, et lui avaient inspiré l'amour de la sagesse, de la retraite et de l'étude.

Voici à présent un autre philosophe à qui l'on a reproché de faire un éloge dérisoire de la pauvreté lorsqu'il nageait dans les richesses, et qu'il était servi par mille esclaves soumis à ses moindres volontés; le précepteur de Néron parlait ainsi de la pauvreté :

« La pauvreté supportée gaiement (2) est un état qui n'est point déshonorant. —Et déjà ce n'est plus la pauvreté. Celui qui sait s'en accommoder est riche. Celui donc qui désire beaucoup est pauvre, tandis que celui qui a peu et s'en contente est riche. Qu'importe qu'un homme ait beaucoup d'argent dans son trésor et de blé dans ses greniers; qu'importe qu'il possède de gras pâturages ou qu'il ait beaucoup d'argent

(1) « Philosophe épicurien, qui, forcé de se donner la mort, tâcha de s'endormir par la mollesse, et la fit glisser parmi la lâcheté de ses passetemps accoutumés, entre des femmes et des bons compaignons. » (MONTAIGNE.)

(2) C'est bien là le mot d'un philosophe qui jouit de plusieurs millions de sesterces.

placé, s'il envie le bien d'autrui, et s'il désire non pas ce qui lui est acquis, mais ce qu'il veut acquérir? Vous me demandez quelle est la mesure des richesses; il faut d'abord avoir le nécessaire, et ensuite ce qui suffit. Jamais la vie de celui qui s'occupe trop des biens à acquérir ne sera heureuse. Enfin, malheureux est qui, commandant au monde entier, ne se trouve pas encore content.

» C'est beaucoup de ne pas se laisser souiller par le contact des richesses; c'est le caractère d'une grande âme d'être pauvre au milieu des richesses; mais celui qui se trouve privé de richesses vit dans une sécurité parfaite ».

Ainsi que Cicéron, il a dépeint l'avarice comme une folie et comme un crime.

« Il n'y a pas d'avarice sans punition, puisqu'elle est elle-même le plus grand des tourments. Oh! que de larmes et de travaux elle entraîne! que de souffrances pour les biens acquis et pour ceux qu'on désire! Ajoutez les sollicitudes de chaque jour.

» L'or possédé donne plus d'inquiétude que celui qu'on recherche.

» Vous pensez que cet homme est riche, parce qu'un attirail brillant l'accompagne jusque dans la rue, parce qu'il a des terres labourables dans toutes les provinces;

» Parce qu'il possède autant de terres dans le faubourg qu'il pourrait avoir l'envie d'en avoir dans les déserts de l'Apulie: quand vous aurez étalé toutes ces richesses, je vous répondrai qu'il est pauvre. »

Comme on voit, ces poètes, ces rhéteurs, ces philosophes parlent bien, ils dissertent gravement du riche et du pauvre; mais ils n'avaient pas la sanction nécessaire pour faire accepter des lois aussi dures et des conseils aussi difficiles à mettre en pratique. L'onction religieuse, le baume de la charité, leur manquaient; ils ne pouvaient surtout assigner pour terme à de rudes et longs combats entre la probité et la faim, entre

le devoir et le crime, à une existence si médiocre et si obscure supportée avec une patiente résignation, une couronne immortelle, une vie d'un bonheur sans fin dans le sein d'un Dieu qui est la justice même, et qui dit aux riches : « Vous avez eu sur la terre votre récompense... N'attendez plus rien. » Et aux pauvres : « Venez, les bénis de mon Père, entrez dans ma gloire. »

Le plus illustre disciple de Zénon, chef des philosophes stoïciens, prêcha dans ses écrits la patience au sein de la misère et de la pauvreté; mais comment obéir à un homme qui vous dit froidement : « Si le maître (Dieu) veut que tu fasses » ici-bas où tu es, comme sur un théâtre, le *rôle* de pauvre, » tâche de bien représenter ce personnage. » La religion chrétienne a des motifs plus déterminants, elle sait mieux consoler le pauvre; elle lui fait espérer une récompense infinie.

Ailleurs (§ LXXI), s'adressant au lecteur ; « Si tu ne bois » que de l'eau, ne dis point à tout propos que tu ne bois que » de l'eau, vois combien les pauvres l'emportent sur toi par » leur frugalité et par la dureté avec laquelle ils traitent leur » corps! » Cette réflexion est pleine d'une vraie philosophie.

Le *Nouveau Manuel d'Épictète*, extrait des commentaires d'Adrien, renferme encore ce passage relatif aux pauvres : « S'ils ne paraissent point sur un théâtre, ou s'ils y ont » quelque place, ils y figurent à peu près comme un chanteur » dans les chœurs. »

Hélas! comme autrefois, on éloigne le plus qu'on peut l'image de la pauvreté; elle viendrait troubler nos plaisirs; on court au théâtre pleurer sur des grandeurs royales déchues; dans le drame, on parle quelquefois de bienfaisance, et l'on s'attendrit sur des maux imaginaires; mais la réalité nous effraie et nous fait fuir bien loin.

Sachons gré à Térence, cet écrivain si pur, cet auteur dramatique si fécond, d'avoir, dans sa comédie intitulée : *Heau-*

tontimorumenos (l'Homme mécontent de lui-même), placé cette belle pensée (act. I, sc. I) :

« Je suis homme : rien de ce qui touche l'homme ne saurait m'être étranger ; donc, le pauvre, celui qui est malade, affligé, etc., doit exciter mon intérêt. »

C'est un de ses plus beaux vers, et il serait à souhaiter que cette maxime fût celle de tous les hommes. Aussi, chaque fois que ce vers était prononcé, l'assemblée, par un mouvement général, se levait. Cicéron a loué Térence à ce sujet dans deux de ses traités, et saint Augustin, dans une de ses lettres, rapporte que cette sublime protestation en faveur de l'humanité était toujours couverte d'applaudissements au théâtre.

A présent, pour trouver une appréciation philosophique de la pauvreté, et se rendre compte, en même temps, des efforts louables que tentait la raison toute seule en faveur des membres malheureux de la société, il faut arriver d'un seul bond, des premiers siècles de l'Église, temps heureux où les fidèles mettaient leurs biens aux pieds des apôtres, au seizième siècle, parce que durant ce long espace de temps la question qui nous occupe a été traitée presque uniquement sous le point de vue religieux. La charité s'exerçait alors avec plus ou moins de sagacité, des fondations sans nombre s'élevaient pour venir au secours de toutes les misères, de toutes les douleurs; mais personne n'écrivait philosophiquement sur cette matière. Ce n'est que plus tard qu'on en est venu au raisonnement et à la discussion ; dans les dernières années surtout qui ont précédé la révolution, on s'est beaucoup préoccupé du pauvre en général, comme nous le verrons tout à l'heure.

Ainsi, voilà comment un vieux poète français dont le nom s'est perdu, représente d'une manière naïve les effets et les avantages de la pauvreté :

Gentille pauvreté, secours de notre vie,
Nourrice de vertus, mère de l'industrie,
Du manœuvre artisan le fidèle entretien,
Hôtesse de l'honneur, exercice du bien,

C'est toi, dame, c'est toi qui, de bonté naïve,
Nous fais vivre contents; car ta grâce inventive
Enfante les soucis, les soucis le labeur,
Le labeur la santé et au front la sueur.,
La sueur la vertu, la vertu la noblesse,
La noblesse l'homme, et l'homme la richesse.

Montaigne, qui vivait à la même époque que ce rimeur marotique, n'a pas une ligne, pas un mot en faveur du pauvre, ou contre lui; sa philosophie n'est pas descendue jusque-là. Il dit quelque part assez sèchement : « L'aysance donc et l'in- » digence dépendent de l'opinion d'un chacun, et non plus la » richesse, que la gloire, que la santé n'ont qu'autant de » beauté, de plaisir, que leur en prête celui qui les possède. » C'est une morale bien dure et bien impuissante. Cependant, ailleurs on voit par un autre passage que son âme était ouverte aux sentiments généreux : « Je m'adonne volontiers aux pe- » tits, soit pour ce qu'il y a plus de gloire, soit par naturelle » compassion qui pousse infiniment en moy. »

Charron, l'auteur d'un ouvrage éminemment philosophique, d'un ouvrage dont le titre annonce un but moral s'il en fut, consignait, en 1601, dans son livre de *la Sagesse*, des réflexions sur la pauvreté, la perte des biens, les richesses, etc., qui semblent marquées au coin du bon sens et de la raison; mais, semblable à son contemporain, un peu sceptique, l'auteur des *Essais*, il n'attendrit pas celui qui parcourt son livre sur le sort de l'indigent, et il donne à cette victime du sort des conseils bien raisonnables, mais bien froids.

« Cette plainte est du vulgaire sot et misérable, qui met aux biens de la fortune son souverain bien, et pense que la pauvreté est un très-grand mal. Mais pour montrer ce qui en est, il y a double pauvreté, l'une extrême, qui est disette et défaut des choses nécessaires et requises; celle-ci n'arrive presque jamais, étant la nature si équitable, et nous ayant formé de cette façon que peu de choses nous sont nécessaires,

et icelles se trouvent partout, ne manquent point, ni encore guère celles qui sont à suffisance et regardent l'usage modéré et la condition d'un chacun. Si nous voulons vivre selon nature et raison, son désir et sa règle, nous trouverons toujours ce qu'il nous faut ; si nous voulons vivre selon l'opinion, nous ne le trouverons jamais. Et puis, un homme qui a un art ou science, même à qui seulement les bras demeurent de reste, doit-il craindre ou se plaindre de cette pauvreté ?

« L'autre est faute des choses qui sont, outre la suffisance acquise à la pompe, délicatesse et volupté. C'est une médiocrité et frugalité ; et c'est, à vrai dire, celle que nous craignons ; perdre nos riches meubles, n'avoir pas un lit mollet, sa viande bien apprêtée, être privé de ses commodités, en un mot, c'est délicatesse qui nous tient, c'est notre vraie maladie. Or, cette plainte est injuste, car telle pauvreté est plus à souhaiter qu'à craindre ; aussi était-elle demandée par le sage. Elle est bien plus juste, plus riche, plus douce, paisible et assurée que l'abondance que l'on désire tant plus juste ; l'homme vient nu et s'en retourne nu de ce monde : peut-il dire quelque chose vraiment sienne de ce qu'il n'apporte ni n'emporte avec soi. Les biens de ce monde sont comme meubles d'une hôtellerie : nous ne nous en devons soucier que tant que nous y sommes et en avons besoin. Plus riche, c'est un royaume, une ample seigneurie plus paisible et plus assurée ; elle ne craint rien, se peut défendre soi-même contre tous ses ennemis. Leur petit corps, qui se peut recueillir et couvrir sous un bouclier, va bien plus sûrement que ne fait un bien grand qui est découvert et opportun aux coups. Elle n'est sujette à recevoir de grands dommages ni charges de grands travaux. Donc, ceux qui sont en cet état sont toujours plus gais et joyeux, car ils n'ont pas tant de soucis et craignent moins la tempête. Cette telle pauvreté est désirée, gaie, assurée, nous rend maîtres de nos vies, dont les affaires, les querelles, les procès, qui accompagnent nécessairement les riches,

emportent la meilleure partie. Eh! quel bien est-ce là, d'où nous viennent tant de maux, qui nous fait endurer des injures, qui nous rend esclaves, qui trouble le repos de l'esprit, qui apporte tant de jalousie, soupçons, craintes, frayeurs, désirs? Qui se fâche de la perte de ses biens est misérable, car il perd et les biens et l'esprit tout ensemble. La vie des pauvres est semblable à ceux qui naviguent terre à terre; celle des riches à ceux qui se jettent en pleine mer; ceux-ci ne peuvent prendre terre, quelque envie qu'ils en aient, il faut attendre le vent et la marée : ceux-là viennent à bord quand ils veulent.

» Finalement, il se faut représenter tant de grands et généreux personnages qui se sont ri de telles pertes, même les ont prises à leur avantage, et ont remercié Dieu, comme Zénon après son naufrage, les Fabrice, les Curius... Ce doit bien être quelque chose d'excellent et divin que la pauvreté, puisqu'elle convient aux dieux, que l'on représente nus, puisque les sages l'ont embrassée, au moins l'ont soufferte avec un grand contentement. Et pour achever en un mot, entre personnes non passionnées elle est louable, mais entre quels que ce soit elle est supportable. » (*De la Sagesse*, par CHARRON, liv. III, chap. XXV.)

« Les richesses et la pauvreté sont les deux éléments et sources de tous désordres, troubles et remuements qui sont au monde, car l'excessive richesse des uns les hausse et pousse à l'orgueil, aux délices, plaisirs, dédain des pauvres, à entreprendre et à attenter; l'extrême pauvreté des autres les mène en envie, jalousie extrême, dépit, désespoir, et à tenter fortune. Platon les appelle pestes des États. Mais qui des deux est la plus dangereuse? Il n'est pas tout résolu entre tous. Selon Aristote, c'est l'abondance : car l'État ne doit point redouter ceux qui ne demandent qu'à vivre, mais bien les ambitieux et les opulents. Selon Platon, c'est la pauvreté : car les pauvres désespérés et furieux animaux, n'ayant plus de pain,

ne pouvant exercer leurs arts et métiers, ou bien excessivement chargés d'impôts, apprennent de la maîtresse d'école nécessité ce qu'ils n'eussent jamais osé d'eux-mêmes, et oseront, car ils sont en nombre... Mais il y a bien meilleur remède à ceux-ci qu'aux riches, et est facile d'empêcher ce mal; car, tandis qu'ils auront du pain, qu'ils pourront exercer leur métier et en vivre, ils ne se remueront point. Par quoi les riches sont à craindre, à cause d'eux-mêmes et de leur vice et condition; les pauvres seulement à cause de l'imprudence de ceux qui gouvernent. » (*De la Sagesse*, l. Ier, chap. VIII.)

Guy Coquille, ce savant et honnête jurisconsulte, qui prenait avec tant d'ardeur la cause des pauvres, s'exprime ainsi dans la préface de son bel ouvrage (*Causes des misères de la France*) :

« Tous hommes, en ce qu'il est de nature et de naissance, » sont de pareille condition. Les enfants des rois et autres » grands naissent avec douleur de la mère, avec besoin d'aide » d'autrui jusqu'à ce qu'ils soient grands, et avec les autres » incommodités auxquelles les enfants des hommes sont su- » jets, autant des riches que des pauvres. »

On connaît les beaux vers de Malherbe dans ses consolations à M. Duperrier, qui avait perdu sa fille :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles;
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
Et nous laisse crier.
Le *pauvre*, en sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

Dans son *Télémaque*, où l'archevêque de Cambrai donne de si sages conseils au duc de Bourgogne, lorsque Mentor engage les Crétois à prendre pour les gouverner le vertueux Aristodème (livre VI), il compte parmi ses vertus « l'habitude « qu'il a de donner aux *pauvres malades* de son voisinage tout

» ce qui lui reste au delà de ses besoins et de ceux de son » fils. »

Au livre XIII, Idoménée, roi de Salente, a près de lui le traître Protésilas, qui feint d'approuver les sages maximes de ce prince, « et va au-devant de tout ce qu'il pourrait sou- » haiter pour soulager les *pauvres* (1). »

La Fontaine, ce moraliste si profond sous des formes si simples, commentant deux vers d'un poète latin (2) au sujet de la goutte, nous a laissé l'excellente fable de la *Goutte et de l'araignée*, bonne à relire en son entier ; et celle du *Savetier et du financier*, pleine d'un sens exquis ; et ces deux chefs-d'œuvre prouvent mieux que tous les raisonnements possibles que Dieu, dans sa sagesse et sa bonté, laisse aux plus pauvres deux trésors que le riche leur envie sans pouvoir leur enlever : la santé et la gaieté.

Dans le *Vieux Célibataire* de Collin d'Harleville, le portier de M. Dubriage, homme riche et possédant un bel hôtel, fait envier son sort à son maître en lui traçant la peinture d'un modeste, mais heureux ménage.

George (*c'est le portier*).

Ajoutez à cela le charme de la vie,
Une femme : la mienne est un petit trésor!

(1) On sent ici que c'est bien plutôt un ministre de l'Évangile qui enseigne la charité à son royal élève, qu'un philosophe de l'antiquité donnant des leçons d'humanité ; on voit là un courtisan qui, pour flatter les instincts généreux de celui qu'il veut tromper, simule son amour pour ceux qui sont plongés dans la misère. Il y a une autre réflexion à faire : c'est qu'à l'époque où ce poème fut imprimé en partie (1699) *, c'est-à-dire pendant les dernières années de Louis XIV et ses infortunes, le précepteur n'osait pas trop dépeindre la misère du peuple et s'appesantir sur ce triste sujet.

(2) In penates rariùs tenues subit,
Non delicatas eligens pestis domos.

* Le roi en suspendit l'impression lorsqu'on était parvenu à la page 208, in-12, chez la veuve de Ch. Barbier, sans nom d'auteur. Ce ne fut qu'en 1717 que le petit-neveu de l'auteur, protégé par le régent, avoua publiquement que Fénelon avait composé ce chef-d'œuvre et en publia une édition complète.

Elle a trente ans ; je crois qu'elle embellit encor ;
Point d'humeur : elle est gaie, elle est bonne, elle est franche !
Elle aime son cher George !... Oh ! j'ai bien ma revanche !
Dam ! c'est qu'elle a soin du père, des enfants !...
Aussi, sans nous vanter, les marmots sont charmants.
Sans cesse autour de moi l'on passe, l'on repasse ;
C'est un mot, un coup d'œil, et cela me délasse.

M. Dubriage.

Mais cela te dérange.

George.

Un peu ; mais le plaisir ! ..
Il faut bien se donner un moment de loisir,
Cela n'empêche pas que la besogne n'aille,
Car moi, tout en riant, en causant, je travaille.

(*Il indique par son geste le métier de tailleur.*)

Mais quand le soir, bien tard, les travaux sont finis,
Et qu'autour de la table on est tous réunis,
(Car la petite bande à présent soupe à table),
Si vous saviez, monsieur, quel plaisir délectable !

Avant la Révolution on a trop abusé des mots les plus respectables ; on a prodigué dans tous les livres et au théâtre des éloges excessifs à la bienfaisance, à la charité ; c'était à qui ferait verser des larmes sur le pauvre, sur les captifs, sur l'innocence persécutée ; mais c'était un langage de convention qui ne partait pas du cœur ; c'étaient des phrases sonores qui n'allaient pas jusqu'à l'âme du lecteur ou du spectateur, parce qu'elles n'exprimaient pas des sentiments sincères ; c'était une ridicule affectation de sensibilité pour les malheureux, et le plus souvent un texte de déclamations contre les riches et une provocation à l'insulte et au pillage.

Aussi, quand les philosophes étalaient avec orgueil leurs maximes philanthropiques et faisaient grand bruit de leur charité, de leur amour pour l'indigent ; quand ils avaient la folle prétention d'amener l'homme, par l'effort de sa seule raison, au secours de l'humanité souffrante, au lieu de disputer avec eux, on leur demandait, non ce qu'ils avaient écrit, mais ce qu'ils avaient fait : « Montrez-nous, disait-on à ces » sages, vos sœurs de la Charité. »

De nos jours, où l'on a soin d'enrichir les livres, et surtout le roman, et le roman-feuilleton par-dessus tout, d'un vernis de sentiment ou de sensiblerie (1), parcourons quelques ouvrages en vogue pour y saisir la pensée de l'auteur relativement au pauvre. M. Souvestre, dans son roman *De l'homme et de l'argent*, a écrit une page touchante sur la souffrance, à laquelle il donne une origine céleste.

« Qui aidera le pauvre si ceux qui ont été pauvres s'éloignent? qui essuiera ses larmes si ceux qui savent pleurer veulent mourir? à qui s'adressera le cœur brisé si les cœurs brisés s'en vont? Crois-tu que la souffrance ait été créée sans dessein? Quand Dieu inventa la douleur, ce ne fut pas pour torturer les hommes, mais pour les unir; il la créa pour pouvoir créer les consolations, les baisers, les étreintes. Comment se serait-on aimé sur la terre si l'on n'avait pas souffert? Le Christ a dit un mot sublime : *Heureux ceux qui pleurent!* Oui, heureux, parce qu'ils aiment davantage, parce qu'ils sont plus hommes; heureux, parce qu'ils deviennent meilleurs et plus nécessaires, et qu'ils savent mieux la langue du cœur. »

Puis, dans un autre endroit, à l'occasion d'un mendiant qui dort, vous trouvez une peinture délicieuse de ce malheureux goûtant un sommeil calme et que personne ne peut lui ravir.

« Ils rencontrèrent un mendiant la tête appuyée sur sa besace, qui dormait sous les aunes.

— Heureux pauvre! dit de Beaucourt, il s'endort au chant des oiseaux et au murmure de la source. Ne croirait-on pas que la création reconnaît encore sous ces haillons le maître qu'elle doit bercer de sa musique céleste? Ici son sommeil est à lui; on ne viendra point lui prendre sa couche d'herbe, et un alguazil ne l'éveillera pas brusquement pour lui demander de quel droit il dort à l'ombre. »

(1) La sensiblerie a tué la *compassion*.

Dans le *Malheur du riche* et le *Bonheur du pauvre*, par C. Bonjour, l'auteur a tracé la peinture trop vraie d'un fait qui se passe souvent sous nos yeux, et il en a déduit une conséquence morale et logique.

« Le hasard m'a fait habiter entre un hôtel brillant et une chaumière. La mort, depuis quelques mois, les a frappés tous deux avec acharnement et n'a laissé qu'un orphelin dans chaque demeure. Mais si les coups ont été les mêmes, quelle différence dans les résultats !

» Ici j'aperçois bien un enfant en bas âge, sans soutien, sans guide ; mais le plus magnifique avenir lui est promis, et son aïeule mourante, heureuse de voir plusieurs opulents patrimoines accumulés sur une seule tête, lui a dit avec orgueil à sa dernière heure : *Vis, mon enfant, tu n'auras qu'à jouir.*

» De l'autre côté, toute une famille a été moissonnée par le *choléra*, et la pauvre mère, qui n'a été atteinte qu'après les autres, serrant contre elle-même le fils qu'elle va laisser sans pain, lui a dit dans les convulsions du désespoir : *Vis, malheureux, tu n'auras qu'à souffrir.* »

Cependant le jeune homme, condamné dès sa naissance à la fortune, la dissipe bientôt en folles et coupables dépenses ; tandis que l'enfant laissé sans secours étudie, travaille et devient millionnaire... Alors, comme son cœur est resté bon, il tire de la misère le dissipateur, etc. L'auteur conclut par ces mots son roman : « Sous un régime de liberté, où toutes les » industries sont accessibles, il y a dans l'intérêt du bonheur » beaucoup d'avantages à naître pauvre ; placé au bas de l'é» chelle, on ne peut que monter ; placé en haut, on ne peut « que descendre. »

Mais il y a quelque chose de plus positif, de plus sensé, de plus consolant à la fois à dire au malheureux, c'est que le riche a besoin de lui, c'est que mille liens les attachent étroitement l'un à l'autre.

« Le riche tient le pauvre sous sa main, car non-seulement il lui est supérieur et le domine par son savoir et son intelligence, mais encore il possède le capital dont l'approvisionnement du pauvre fait partie.

» Le riche, en consommant le capital dont il dispose, pourrait se passer quelque temps du travail du pauvre, tandis que le pauvre peut à peine se passer un seul jour du riche, parce qu'il ne possède que son travail, et ne saurait vivre de son travail qu'en le vendant au riche.

» Cependant si nous considérons les deux classes en masse et de haut, nous dirons qu'elles sont réciproquement nécessaires l'une à l'autre ; bien plus, nous reconnaîtrons que le pauvre a moins besoin du riche que le riche du pauvre, puisque sans le travail de celui ci aucune richesse n'existerait. Mais sous le régime actuel, la loi de propriété, les individus de ces deux classes sont dans une position inverse par une cause facile à concevoir. Si je puis me passer de vous pendant une semaine et que vous ne puissiez vous passer de moi que deux jours, je suis votre maître et vous êtes mon serviteur de fait, sinon de droit. Suis-je en outre plus intelligent et plus éclairé que vous, le rapport n'en sera que mieux établi, et il vous semblera tellement naturel que vous ne songerez peut-être pas à vous en plaindre jusqu'à ce que j'en abuse.

» La question de savoir si c'est le riche qui soutient le pauvre, ou si c'est le pauvre qui soutient le riche, a été fréquemment agitée par ceux qui ne font pas attention que, si chacun remplissait son devoir dans le rang où il se trouve, chacun devant faire le bonheur et le soutien de l'autre et faisant partie d'un tout harmonieux, chaque partie contribuerait à la masse générale du bien-être commun. Si l'on voulait seulement s'efforcer d'acquitter sa dette de reconnaissance envers son Créateur, et travailler à son propre bonheur ainsi qu'à celui de son prochain, en contractant l'habitude d'être utile, c'est de cette manière que les classes les plus élevées de la so-

ciété peuvent, par leur crédit et la supériorité de leur éducation, rendre plus de services aux autres classes de la société humaine qu'elles n'en reçoivent. Le bien-être des ouvriers se trouve plus assuré par les gradations de la richesse et du rang qu'il n'eût jamais pu l'être par une parfaite égalité de condition, si cette égalité n'avait pas été chimérique et impraticable, ou si, étant praticable, elle n'avait pas été fatale à l'industrie et à l'énergie du genre humain. Le rang, le pouvoir, la richesse, le crédit n'exemptent pas celui à qui ils sont dévolus de l'attention qui lui est imposée de remplir ses devoirs, mais ils lui imposent une grande responsabilité. Si les indigents sont fainéants et vicieux, ils sont réduits à vivre de la bienveillance des riches, et si ces riches (j'en excepte ceux auxquels la santé et les forces manquent, et non la volonté) *sont égoïstes, indolents, et qu'ils négligent de remplir les conditions auxquelles la supériorité du rang et de la fortune leur a été accordée*, ils tombent dans un état d'avilissement pire que *celui d'êtres entretenus gratuitement par les indigents:* ils deviennent PAUVRES d'une classe élevée et distinguée, qui ne contribuent nullement au bonheur général et subsistent du travail des industrieux villageois; et partout où la Providence juge à propos de rayer de la liste des humains un homme d'un tel caractère, dans quelque rang qu'il soit placé, la société se trouve soulagée d'un fardeau inutile.» (TOM BERNARD, Introduction aux rapports de la Société pour améliorer le sort des pauvres.)

C'est ce qui a fait dire à M. de Gérando, l'auteur de tant d'ouvrages en faveur de la classe indigente, dans la dernière page de son traité de la *Bienfaisance publique*, où il indique douze genres d'amélioration principaux et qui résument son ouvrage: « Il faudrait fonder entre la classe éclairée et » celle à laquelle manquent les lumières, entre les riches et » les pauvres, entre les gens de bien et ceux dont la moralité » est imparfaite, les rapports d'une protection qui, sous mille

» formes, prît le caractère d'un patronage bienveillant et vo-
» lontaire... »

Un autre moraliste a dit :

« L'assistance éclairée des malheureux réconcilie le pauvre avec le riche; le contact affectueux de tous ceux qui ont quelque aisance rétablit l'harmonie entre les différentes classes de la société; enfin cette union renverse la barrière que tend à élever l'orgueil, tout en respectant les positions que veut aplanir l'envie. »

L'écrivain qui est doué d'une imagination si brillante et si féconde, le premier qui ait su donner de l'attrait à l'histoire de France, a senti que c'était par les enfants que ce rapprochement devait avoir lieu.

« Si seulement les deux enfants, le pauvre et le riche, avaient été assis aux bancs d'une même école ; si, liés d'amitié, divisés de carrières, ils se voyaient souvent, ils seraient plus liés entre eux que par toutes les politiques, toutes les morales du monde. Ils consacreraient dans leur amitié désintéressée, innocente, le nœud sacré de la cité. Le riche saurait la vie, l'inégalité, et il en gémirait; tout son effort serait de partager; le pauvre prendrait un grand cœur et le consolerait d'être riche.

» Comment vivre sans savoir la vie? Or on ne la sait qu'à un prix : souffrir, travailler, être pauvre; ou bien encore se faire pauvre, de sympathie, de cœur, s'associer de volonté au travail et à la souffrance.

» Que voulez-vous que sache un riche avec toute sa science du monde? Par cela seul qu'il a la vie facile, il en ignore les fortes et profondes réalités. Ne creusant pas, n'appuyant pas, il court, glisse comme sur une glace; nulle part il n'entre, il est toujours dehors; dans cette rapide existence, extérieure et superficielle, demain il sera au terme et s'en ira dans l'ignorance aussi bien qu'il était venu.

» Ce qui lui a manqué, c'était un point solide, où de s'

âme il appuyât, creusât dans la vie et la connaissance. Tout au contraire, le pauvre est fixé sur un point obscur, sans voir ni ciel ni terre. Rivé à cette place par la fatalité, il lui faudrait s'étendre, généraliser son existence et sa souffrance même, vivre hors de ce point où il souffre, et, puisqu'il a une âme infinie, s'épanouir infiniment; tous les moyens lui manquent; les lois y feront peu, il y faut l'amitié. L'homme de loisir, cultivé, réfléchi, doit remettre cette âme captive dans son rapport avec le monde; la changer, non, mais l'aider à être elle-même, écarter l'obstacle qui l'empêchait de déployer ses ailes !...

» Cette assistance, cette culture naturelle, forte et sérieuse, qu'ils trouveront l'un dans l'autre, elle suppose, je l'avoue, dans tous les deux une magnanimité véritable; nous les appelons à l'héroïsme. Quel appel plus digne de l'homme, plus naturel aussi dès qu'il revient à lui et se relève avec la grâce de Dieu !

» L'héroïsme du pauvre, c'est d'immoler l'envie, c'est d'être lui-même assez haut au-dessus de sa pauvreté pour ne pas même s'informer si la richesse est gagnée bien ou mal. L'héroïsme du riche, c'est, tout en connaissant le droit du pauvre, de l'aimer et d'aller à lui. » (*Le Peuple*, par J. MICHELET.)

Voyons comment cet équilibre est trop souvent rompu, comment le jeune homme riche détruit quelquefois tout le bonheur, tout l'avenir du jeune homme pauvre.

« Toujours, depuis quinze ans, je vous ai trouvé à côté de moi opposant votre bonheur à ma souffrance. Enfant, vous étiez élégant et recherché de tous; moi, couvert de haillons, raillé de tous; vous étiez beau de la beauté des riches, moi laid de la laideur du pauvre. Nous sommes devenus des hommes, et je vous ai encore trouvé sur ma route, étalant l'insolence de votre prospérité en face de mes misères. On vous a accueilli quand on me repoussait; on vous a jeté un pont sur

les précipices, et moi, on m'a laissé y tomber... Quinze ans j'ai résisté, j'ai été patient; j'ai blanchi à me bâtir un nid, j'y ai tout apporté grain à grain, plume à plume, et quand j'ai tout achevé, pendant que je levais les mains pour remercier Dieu, il vient un homme qui n'a rien fait, rien souffert, rien désiré, un homme heureux par droit de naissance, qui étend vers mon bonheur sa main gantée et me le ravit! »

Voilà le résumé du *Riche et du pauvre*, roman de M. Souvestre, plein de situations un peu forcées, mais attachantes; telle est l'histoire de deux jeunes gens élevés au collége de Rennes, l'un, parce qu'il était riche, l'autre, parce qu'on avait pourvu aux frais de son éducation. Ils se séparent et se retrouvent souvent, et quand la position de ce dernier, longtemps précaire, allait s'embellir, son camarade de collége lui enlève l'amour d'une jeune fille à laquelle il était sur le point de s'unir et qu'une passion trompée conduit au désespoir. Ainsi la vie de l'écolier pauvre redevient mauvaise, son caractère s'aigrit, et c'est alors qu'il exhale sa douleur dans le passage que nous avons cité.

Voici comment un écrivain éminemment moral, Silvio Pellico, veut que le pauvre soit jugé :

« Honneur à toutes les honnêtes conditions de la vie humaine, et par conséquent honneur aux pauvres, pourvu cependant qu'ils fassent servir leur malheur à leur amélioration morale, pourvu qu'ils ne se croient pas autorisés par leurs souffrances à la malveillance et au vice!

» Ne sois pas toutefois trop rigoureux en les jugeant, aie même pitié de ceux qui se laissent emporter par l'impatience et la colère; songe qu'il est bien dur pour celui qui souffre toutes sortes de misères, dans un chemin ou dans une cabane, de voir passer à quelques pas de soi des hommes parfaitement nourris et parfaitement vêtus. Pardonne-lui s'il a la faiblesse de te regarder avec envie, et secours-le dans ses besoins parce qu'il est homme.

» Respecte le malheur de tous ceux qui en souffrent les atteintes, lors même qu'ils ne seraient pas réduits à une indigence absolue, lors même qu'ils ne te demanderaient aucun secours.

» Traite avec une affectueuse compassion quiconque vit dans la peine et le travail, et dont l'état est inférieur au tien. Ne lui fais pas sentir par l'arrogance de tes manières la différence de ta fortune avec la sienne. Ne l'humilie pas par des paroles dures, quand même il te déplairait par quelque grossièreté et par d'autres défauts.

» Rien n'est consolant pour l'infortuné comme de se voir traiter avec de bienveillants égards par ceux qui sont au-dessus de lui; son cœur se remplit de reconnaissance; il comprend alors pourquoi le riche est riche, et il lui pardonne sa prospérité, parce qu'il l'en juge digne.

» Sois libéral de tous genres de secours envers ceux qui en ont besoin : de ton argent et de ta protection quand tu le peux; de tes conseils quand l'occasion est opportune; de tes bons procédés et de tes bons exemples toujours.

» Dès que le malheur a frappé un homme, eût-il été ton ennemi, ce serait une lâcheté que d'insulter à sa misère en le conseillant avec l'orgueil du triomphe.

» L'habitude de la pitié te fera quelquefois obliger des ingrats: que l'indignation ne te fasse pas conclure de là que tous les hommes le sont. Ne te lasse pas d'être bon. Les bénédictions d'un seul homme reconnaissant te dédommageront de l'ingratitude de dix autres. »

Mais la Providence, tendre mère pour tous, attentive et bonne, a créé une foule de compensations qui balancent les souffrances du pauvre et diminuent le malheur de sa position. Il a pour lui son heureuse insouciance, la force de son tempérament (1), la gaieté dans son rude labeur, et surtout l'habitude et

(1) « Les pauvres sont moins souvent malades faute de nourriture que les riches le deviennent pour en prendre trop. » (*Télémaque*, liv. XVII.)

la résignation à son sort (1): sa vie, c'est la peine et le travail; il y est tout fait, tout accoutumé; tandis que le riche, affligé, éprouvé par un malheur inattendu, par des chagrins de famille auxquels il n'était pas préparé, par la perte subite d'une grande fortune, est déchiré plus profondément qu'un artisan, qu'un homme du peuple exposé à toutes les misères possibles.

J'ai toujours été frappé de la profondeur et de la vérité d'une pensée d'Edm. Burke sur les peines cuisantes du riche. Ce grand orateur politique connaissait le cœur humain.

« Les grands sont aussi au nombre des malheureux; ils éprouvent des peines personnelles et des chagrins domestiques. Dans tout cela ils n'ont point de privilèges, et ils fournissent leur part tout entière dans les contributions imposées à tout le genre humain. Ils ont besoin de ce baume salutaire dans leurs soucis dévorants et dans leurs anxiétés, qui, ayant moins de rapports avec les besoins limités de la vie animale, sont illimités dans leurs atteintes et se multiplient sous des combinaisons infinies dans les régions effrayantes et sans bornes de l'imagination. Ils ont besoin, ces êtres souvent si malheureux, d'une part de la charité pour remplir le vide immense qui règne dans les cœurs qui n'ont rien à espérer ni rien à craindre sur la terre; de quelque chose qui ranime la langueur mortelle et la lassitude accablante de ceux qui n'ont rien à faire; de quelque chose qui puisse créer un attrait à l'existence lorsqu'une satiété insipide accompagne tous les plaisirs qu'on peut acheter, lorsque les sentiments de la nature sont étouffés, lorsque le désir même est prévenu, et que, par conséquent, la jouissance est détruite par des projets et des

(1) « La fermeté des gens du commun, a dit Montaigne, contre les accidents les plus fâcheux de la vie, est plus instructive que tous les discours des philosophes. » Et ce n'est pas seulement contre des accidents, mais contre la mort qu'ils se montrent forts. En Russie, lorsque le blé devient très-rare et que les seigneurs ne peuvent plus nourrir leurs serfs, les femmes, sans se plaindre, se contentent de dire : « Le maître n'a plus de pain à nous donner, il faut mourir. »

plans de plaisirs médités d'avance, lorsqu'enfin chaque désir est satisfait aussitôt que formé. »

Un autre écrivain anglais, religieux jusqu'au fond des entrailles, et qui s'est constamment occupé de l'amélioration des pauvres, recherchant, avec une sensibilité ingénieuse, comment la Providence, dont nous parlions tout à l'heure, vient au secours du faible et de l'indigent, a tracé le tableau suivant des rares jouissances qui leur sont réservées :

« Les jouissances des indigents sont en petit nombre : c'est une raison pour laquelle elles doivent être respectées. L'existence purement animale ne suffit pas à des créatures raisonnables : pour que la coupe de la vie paraisse avoir moins d'amertume, pour que l'homme trouve le travail moins pénible, il doit avoir de l'aisance dans le monde et porter ses vues vers un bonheur à venir.

» Une des grandes consolations de l'homme indigent consiste dans la société de sa femme et de ses enfants, s'il peut subvenir à leur entretien. Dans quelque état de néant et d'humilité qu'il puisse paraître au dehors, il a de la considération chez lui ; il trouve dans sa maison des êtres qui le respectent, qui lui obéissent, auxquels il peut dire : « Allez, et ils vont ; » venez, et ils viennent. » Il n'est pas insensible aux devoirs et aux obligations de père, de fils et de mari. L'affection paternelle des indigents s'accroît encore par l'impérieuse nécessité et par la malheureuse condition de leurs enfants. Lorsqu'ils sont malades et prêts à perdre courage, c'est une grande consolation pour eux d'être soignés par ceux qui les aiment, et qui sont intéressés à la conservation de leur existence. Dans des temps de maladie ou de détresse, l'âme la plus énergique peut être altérée par la séparation forcée de l'homme et de la femme, ou du père et de l'enfant.

» L'indigent, si pauvre qu'il puisse être, aime à chérir l'idée de la propriété : c'est pour lui un sujet perpétuel de plaisir que de parler de sa maison, de son jardin, de son mobilier

(quoique tout cela soit bien modeste). Lors donc que cet établissement domestique se trouve anéanti par sa translation dans une maison de travail, devons-nous être surpris qu'il regrette la perte de *ces objets qui lui étaient devenus si précieux par l'usage qu'il en faisait?* Les appartements de la maison de travail peuvent être meilleurs que la chaumière ; mais il n'aime pas exister comme un simple locataire ou comme un hôte toléré, quoique dans une habitation plus belle que la sienne. Le régime de la maison de travail peut être beaucoup plus abondant que celui qu'il a ou qu'il désire avoir chez lui; mais la nourriture qu'il prend dans sa cabane, quoique fort chétive, est à lui, il l'a obtenue par son travail, et elle est plus douce pour lui qu'une nourriture plus coûteuse qu'il a appris à regarder comme gratuite et non méritée. Son habit de pauvre est chaud, mais il appartient au public et ne lui est pas propre. De tels préjugés sont à respecter; ne s'accordent-ils pas avec l'énergie d'un pays libre ?

» L'indigent est réconcilié avec la *pauvreté* par la possession de la *liberté*. Quelle que soit la gêne où il se trouve, quelle que soit la contrainte où il est de travailler, c'est toujours une consolation et un plaisir de savoir qu'il est libre, qu'il peut aller ou venir, travailler ou rester oisif, suivant sa fantaisie. Il aime à être juge de ses besoins et à y pourvoir à sa manière; il aime à être maître de décider, sans contrariété, s'il fera bouillir ou rôtir son dîner du dimanche. Il ne peut goûter aucun agrément dans une maison entourée de murs; la seule idée d'être renfermé sous la clef lui est odieuse; il n'y a, dans son opinion, que ceux qui ont commis des crimes qui méritent d'être emprisonnés. Il se résigne à jouer un rôle peu important dans la société, à n'avoir pas d'autorité au delà des limites circonscrites de sa chaumière et de son jardin.

» Une partie des consolations des indigents repose dans le plaisir d'être réunis. Quand ce goût pour la société n'est pas porté trop loin dans l'ouvrier, quand il ne préjudicie ni à s

bonheur ni à celui de sa famille, il n'est personne qui ne désire qu'il s'en trouve bien. Si, après sa semaine achevée, il se complaît à se délasser un peu, cette jouissance ne peut être blâmable si elle n'excède pas les bornes de la raison. Les conversations du soir à la porte du voisin, l'entretien politique le dimanche sous le porche de l'église, les galas des jours de fêtes, les jeux rustiques et les exercices athlétiques sont aussi agréables aux villageois que les amusements les plus dispendieux et les plus recherchés de l'opulence.

» Enfin la consolation la plus forte et la plus essentielle des indigents, et particulièrement dans leur vieillesse, c'est la religion. Au milieu des travaux et des fatigues, des chagrins et des anxiétés de la vie, *il est très-consolant pour un homme affligé* d'élever ses regards, avec un respect et une reconnaissance habituels, vers cet ÊTRE dont la tendre compassion s'étend sur toute la nature. Il est donc d'une importance infinie que les indigents, et surtout les vieillards, jouissent pleinement du bienfait de la religion, qu'ils apprennent, dans le sanctuaire de Dieu, l'utilité de ces gradations de rangs et de richesses que, dans sa sagesse infinie, il a jugé à propos d'établir en cette vie passagère comme des stimulants propres à aiguillonner l'industrie et l'énergie de l'homme. Il faut encore qu'ils apprennent à porter la vue « vers cet état heureux » où ils n'éprouveront plus la faim ni la soif, où le soleil ne dar- » dera plus ses rayons brûlants sur eux, où ils ne seront plus » accablés par la chaleur; car l'agneau qui est au milieu du » trône les nourrira et les conduira à des sources d'eau vive, » et Dieu lavera jusqu'aux moindres traces des larmes qui » auront coulé de leurs yeux. » (TOM BERNARD, sixième Rapport de la Société établie pour améliorer le sort des pauvres. 1780).

Après ces considérations de la philosophie humaine, lorsque l'on a prouvé qu'un certain équilibre existe dans la ba-
·e des maux et des biens de cette vie, que des compensa-

tions nous sont offertes dans toutes les situations possibles, et qu'enfin le plus pauvre a quelques jouissances afin que le désespoir ne vienne pas le saisir et le conduire au découragement et à la mort, n'est-il pas sage de ramener l'homme à des désirs bornés, à des jouissances raisonnables, et de lui dire de se placer entre deux excès ?

Entre la richesse qui souvent mène à la satiété, à l'ennui, d'autres fois à des excès coupables et à des crimes; entre la richesse, qui a ses soucis et ses angoisses, qui compte bien des nuits sans sommeil et des jours qui pèsent, et la pauvreté, rude à supporter, qui vit dans la honte et le besoin; la pauvreté, cette mauvaise conseillère; la pauvreté, qui ne connaît pas les douceurs du repos et qui va le front baissé solliciter le denier du riche, la Providence offre à l'homme un état mixte, une position à jamais désirable, la médiocrité, que le poète romain appelait dorée : *Aurea mediocritas.*

« Il y a des misères sur la terre qui saisissent le cœur : il manque à quelques-uns jusqu'aux aliments; ils redoutent ou plutôt ils appréhendent de vivre... L'on mange ailleurs des fruits précoces, l'on force la terre et les saisons pour fournir à la délicatesse : de simples bourgeois, seulement à cause qu'ils étaient riches, ont eu l'audace d'avaler en un seul morceau la nourriture de cent familles. Tienne qui voudra contre de si grandes extrémités; je ne veux être, si je le puis, ni malheureux ni heureux; je me jette et me réfugie dans la médiocrité. » (La Bruyère.)

Ainsi, à ces hommes toujours mécontents de leur sort, toujours envieux du bonheur des autres ; à ces hommes qui, malgré une certaine aisance, et à l'abri de toute nécessité par leur travail, par leur faible fortune, se croient pauvres parce qu'ils portent les yeux trop haut, et envient à l'opulent ses palais et son luxe, il faut leur répéter que pourtant ils ont, eux, s'ils le veulent, toutes les conditions, tous les éléments du bonheur véritable; qu'ils sont à l'abri des grands chagrins

des rivalités sanglantes, des tortures de l'ambition, des chutes fatales qui épouvantent quelquefois la société ; qu'ils peuvent manger paisiblement leur pain de chaque jour, et dormir avec sécurité sous le toit modeste que leur a conquis leur laborieuse industrie.

On peut dire d'eux ce que Virgile a écrit du laboureur : « Qu'il serait heureux, s'il connaissait son bonheur ! » « Une honnête pauvreté (la médiocrité), disait Caton, est mille fois préférable à des richesses acquises par des voies iniques. On plaint le pauvre, on déteste le riche. »

C'est donc à ce but, à l'heureuse médiocrité que doivent tendre les efforts de celui qui travaille, et même de celui qui se trouve dans une position plus que précaire ; chaque jour, en exerçant sa profession, qu'il se garde de souhaiter d'être riche et de jalouser le sort de ceux qui l'écrasent du poids de leur fortune : il sera toujours malheureux. Qu'il se borne plutôt à l'honorable espoir de sortir de la classe des indigents, de s'élever par son labeur à la possession de quelques pièces d'argent, d'un peu de linge, d'un mobilier simple mais confortable ; de grossir chaque mois la somme déposée à la caisse d'épargne, de se créer une ressource contre le chômage ou la maladie, de devenir chef d'un atelier après y avoir longtemps figuré comme le dernier des ouvriers, et peu à peu de se créer une industrie libre et tranquille, n'oubliant jamais d'où il est sorti, venant à son tour en aide à ses anciens compagnons de malheur, et demeurant dans cette humble sphère avec des goûts simples, et la paix du cœur, le premier de tous les biens.

Voici tout ce que la philosophie la plus tendre a pu faire pour le pauvre. Voyons les efforts de la politique.

CHAPITRE IV.

LE PAUVRE AU POINT DE VUE POLITIQUE.

L'État doit au pauvre du pain et du travail.

La religion, si favorable, si consolante pour tous ceux qui souffrent; la religion, dont l'essence même est la charité; la philosophie, c'est-à-dire l'amour de la sagesse et de tout ce qui est bon et raisonnable, vont disparaître; elles ne prendront plus désormais les intérêts, ne plaideront plus la cause du pauvre, ne subviendront plus à ses besoins, ne le protégeront plus contre l'injustice du puissant, et ne lui assureront plus du pain pendant les jours de disette, un lit quand il est malade, et un asile pour les derniers jours de sa rude existence. Ce sont les chefs de l'État, monarchique ou républicain, ce sont les citoyens chargés, sous quelque nom que ce soit, de gouverner leurs semblables et de veiller au bien-être de tous, qui vont, par de sages règlements, par des prévisions bienfaisantes, d'autres fois par des lois sévères, pourvoir à l'existence de la partie malheureuse des populations. Il n'y a plus ici la tendre commisération d'un individu pour un individu, les soins affectueux de l'homme pour son semblable qu'il connaît, dont il partage les opinions politiques et religieuses; ce sont des mesures générales d'humanité qui s'appliquent indistinctement à tous ceux qui se trouvent dans certaines conditions voulues par la loi et par les règlements. L'obligé ignore le nom de son bienfaiteur, qui est un être de raison; il ne

peut pas serrer la main de celui qui le soulage et lui rend la vie et la santé, qui lui donne du pain et de l'ouvrage.

Quelquefois ce n'est point en vue de lui être utile, et l'humanité n'est pour rien dans les mesures qui sembleraient l'annoncer : il s'agit simplement de contenir une multitude dangereuse, d'étouffer les plaintes et les cris qui troubleraient le repos de l'état, et d'éviter surtout ces émeutes et ces révolutions populaires qui renversent les empires et changent la forme du gouvernement. Indépendamment du bien qui se fait, c'est un but sage que celui qui assure la tranquillité publique.

Ceci nous explique suffisamment la différence incalculable qui se trouve sous tant de rapports entre la charité religieuse et morale qui prévoit tout, qui descend dans tous les petits détails, qui joint le sentiment au bienfait matériel, les pleurs à une petite pièce de monnaie, et des conseils à des secours (1); et la charité légale, froide, impassible, aveugle, s'il faut le dire, quoique nous ne puissions lui refuser le grand mérite de l'impartialité, dans une distribution de vivres, d'argent, de vêtements, etc., quelquefois plus rationnelle et mieux calculée, mais toujours insuffisante.

(1) « La charité officielle ne rattache par aucun lien le donateur à l'obligé ; elle abandonne le pauvre sans secours à ses souffrances de cœur, peut-être à son abaissement moral ; elle fonctionne un peu comme une machine qui jetterait quelques gros sous tantôt à gauche tantôt à droite, sans savoir clairement où ils tombent et s'il en tombe assez ou trop. La charité officielle empêche de mourir, elle ne sauve pas. » (Madame de Gasparin.)

« La charité légale, dans son imprudence, entreprend une œuvre impossible, et elle détourne de la tâche les ouvriers plus puissants qui pourraient seuls l'accomplir... Ainsi est faite l'espèce humaine. Promettre aux hommes de subvenir en toutes circonstances à leurs besoins et leur garantir l'existence, c'est encourager le vice, la dissipation, le désordre ; c'est, en langage d'économie politique, instituer une prime contre l'économie, les sages calculs, enfin la prudence dans les mariages.

» Tous les sentiments de mutuelle bienveillance, toutes les douces et [illegible]irables vertus, l'exercice de la charité, disparaissent avec le système [illegible] assistance légale. » (M. Duchatel.)

Nous allons parcourir successivement ce que la politique a fait pour l'indigent et le faible chez les anciens peuples, et ce qu'elle a tenté pour soulager et améliorer les classes pauvres aux époques modernes.

L'histoire du pauvre chez les peuples anciens sera courte; les écrivains de la Grèce et de Rome ont laissé bien peu de détails sur la bienfaisance publique.

« L'antiquité ne nous a transmis aucun écrit sur la bienfaisance des anciens gouvernements; elle ne connaissait que peu ou point d'institutions de secours». (DE GÉRANDO.)

Le féroce égoïsme de l'antiquité, même chez ceux qui se piquaient de philosophie; le mépris de l'homme faible et souffrant, et surtout ce hideux et dur esclavage répandu sur la surface de tout le globe, expliquent comment le pauvre n'inspirait à ses semblables qu'une sorte de dégoût; comment la loi s'occupait peu de pourvoir à ses besoins, de guérir ses infirmités, de l'abriter dans sa vieillesse. Il était traité comme l'animal blessé, ou chargé d'années; on se hâtait de se débarrasser de sa présence et d'abréger sa vie devenue inutile à ses semblables.

Dans le *Voyage d'Anacharsis*, où les mœurs des républiques de la Grèce sont si bien dépeintes, où l'auteur entre dans les plus petits détails de la vie domestique, vous ne rencontrez pas un passage, une ligne qui rappelle des mesures de bienfaisance comme nous la comprenons dans nos gouvernements modernes; on ne voit l'État prendre aucune mesure pour assurer la subsistance du pauvre, ou plutôt il semble, ce qui est impossible à croire, qu'il n'existât pas alors. Il est tout au plus question de l'hospitalité, acte de bienveillance, sorte de vertu dont les Grecs avaient pris le modèle chez les premiers peuples de la terre, chez les peuples pasteurs.

Chez les Romains, le pauvre « c'était cette tourbe plé-
» béienne qui demandait à grands cris du pain et des specta-
» cles, et que l'on apaisait par quelque distribution de blé et

» les jeux du théâtre (1). L'esclavage était le sort qui attendait les autres malheureux.»

Dans l'*Histoire ancienne du commerce et de la législation des blés à Athènes et à Rome*, on lit ce passage : « Malgré l'esclavage, il y avait toujours dans les républiques » anciennes un corps nombreux de citoyens, populace misé» rable, affamée et dangereuse, comme l'appelle Cicéron, » qu'il fallait apaiser par des dons de nourriture ». La charité se bornait là, ou plutôt c'était la politique qui intervenait.

Un économiste anglais, John Mac-Farland, a dit « que les » pauvres, dans les premiers âges de l'antiquité, dépendaient » pour leur subsistance, de la commisération de leurs sem» blables, et que l'on regardait comme un être dont le cœur » était fermé à tout sentiment de pitié quiconque osait refu» ser de consacrer une partie de son superflu au soulagement » des malheureux. » Mais cet écrivain n'appuie cette assertion honorable pour les anciens sur aucune autorité.

Ce qui est plus avéré, c'est la remise que l'empereur Adrien fit de tout ce qui était dû depuis seize ans non-seulement au fisc, à l'État, mais encore à l'*ærarium* (cassette particulière du prince). Tous les titres se rapportant à ces dettes furent brûlés publiquement dans le forum de Trajan. Le sénat fit frapper, en mémoire de cet événement, des monnaies portant l'inscription suivante : *Reliqua vetera novies milies abolita.* S. C. Ces dettes se montaient à 160,110,000 fr. de notre monnaie.

(1) *Panem et circenses ludos!* Il ne faut pas réfléchir beaucoup sur cet état de choses pour en conclure que des milliers de malheureux, incapables par la maladie, par l'anéantissement de leurs forces, ou par des souffrances morales, de prendre part à ces représentations scéniques, languissaient tristement dans leurs pauvres demeures, délaissés de tous, et rendant le dernier soupir sans recevoir les consolations de la famille, et encore moins la visite d'un étranger compatissant. Je le répète, l'insouciance, la dureté du cœur étaient telles à ces époques, où la gloire militaire tenait lieu de tout, qu'on voyait périr sans chagrin un homme dès qu'on jugeait qu'il était devenu inutile à la patrie.

Les générosités impériales ne peuvent avoir d'analogues dans nos gouvernements modernes ; les princes ont les sentiments trop élevés, trop délicats, pour prêter de l'argent à leurs sujets ; mais à leur avénement au trône, après une victoire, à la naissance d'un prince, ou lors de tout autre événement heureux, leur satisfaction se révèle simultanément par de grandes largesses.

Je reviens à quelques actes de bienfaisance exercés par des empereurs romains.

Trajan, tant loué par Pline, se montre digne des éloges de cet écrivain.

La fondation de secours alimentaires faite par lui en faveur des enfants pauvres de l'Italie, est peut-être le plus beau monument de son administration, plus beau, aux yeux du philanthrope, que la fameuse colonne Trajane. Combien il est à regretter que les historiens ne nous aient pas laissé des renseignements plus circonstanciés sur cette institution! Dion Cassien n'en parle qu'en peu de mots ; Pline, dans son panégyrique, entre dans quelques détails. La plus importante des inscriptions relatives à ce bel établissement fut découverte à Plaisance en 1747. TERRASSON, *Histoire de la jurisprudence romaine*, in-fol., 1741 ; en parle également.

Ce fut de la part du même empereur une grande libéralité que de verser de son trésor particulier l'argent nécessaire pour soulager les enfants pauvres dans une province aux besoins de laquelle le sénat devait pourvoir lui-même. Le sénat en jugea ainsi, et ce fut sans doute le sentiment de la reconnaissance qui l'excita à transmettre à la postérité, par le moyen des monnaies et d'un monument public, le souvenir de la libéralité impériale. Dans les collections numismatiques on voit encore aujourd'hui deux médailles qui ont rapport à cet objet. L'une porte au revers une figure de femme tenant de la main droite une corne d'abondance, et présentant de la main gauche quelques épis de blé à un jeune enfant. Sur l'exergue

on lit : *Alim. ital. s. p. optimo principi.* Le revers de l'autre médaille représente Trajan, revêtu de la toge, offrant des épis de blé à un enfant qu'une femme porte dans ses bras (1).

Voici la traduction complète de deux inscriptions relatives à des obligations hypothécaires de biens-fonds situés dans les trois districts de Placentia, Veleïa et Libama, lesquels biens-fonds étaient grevés de capitaux placés à intérêt, appartenant au fonds de secours alimentaires de Trajan, et étaient engagés pour sûreté de ces capitaux.

Première obligation. — Obligation d'héritages pour la somme d'un million quarante-quatre mille sesterces, afin que des enfants des deux sexes reçoivent des aliments de la bonté du très-bon et très-grand prince empereur César-Nerva-Trajan, Auguste le Germanique, le Dacique; les garçons légitimes, au nombre de 245, à raison chacun de 16 sesterces par mois, ce qui fait par an, pour tous, 47,040 sesterces; les filles légitimes, au nombre de 84, à raison chacune de 12 sesterces par mois, ce qui fait par an pour toutes, 4,896 sesterces. Un garçon illégitime, à raison de 144 sesterces par an, une fille illégitime, à raison de 120 sesterces par an, total 52,200 sesterces qui forment l'intérêt à 5 p. 100 du capital ci-dessus mentionné.

Deuxième obligation.— Obligation d'héritages faite par Cornélius Gallicanus, pour la somme de 72,000 sesterces, afin que des enfants des deux sexes reçoivent des aliments de la bonté du très-bon et très-grand prince empereur César-Nerva-Trajan, Auguste le Germanique; les garçons légitimes, au nombre de 38, les filles légitimes, etc.

(1) Il existe à Milan une inscription constatant que l'empereur Ulpius* fit des fondations pour l'entretien des enfants pauvres de sa ville natale. La somme affectée à cette pieuse fondation ne s'élevait pas à moins de 88,950 francs.

* Les enfants qui recevaient ces secours s'appelaient Ulpiens, du nom de leur bienfaiteur.

Et Pline, digne de celui qu'il avait célébré; Pline, qui occupait dans l'État une haute position, voulut laisser à la ville de Côme, sa patrie, un témoignage éternel de sa gratitude, et on peut lire dans les inscriptions latines d'Orelli, celle (n° 1172) où sont énumérées ses libéralités envers sa patrie, entre autres une somme considérable pour l'entretien des *pueri et puellæ* du peuple (1).

Marc-Aurèle, à qui l'on a justement reproché d'avoir persécuté les chrétiens et d'avoir toléré les désordres de sa femme Faustine, eut le mérite de représenter en quelque sorte, par sa modération et son équité, la philosophie assise sur le trône. La bonté ou la bienfaisance, c'est-à-dire l'effort continuel pour faire le bien, était à ses yeux l'idéal de la perfection morale : il lui dédia un temple au Capitole. La déesse de la *Miséricorde* avait aussi ses autels et son culte à Rome.

Plus tard, voyez tous les maux qui fondirent sur ce pauvre peuple courbé sous le sceptre de Rome!

Alors que saint Ambroise était archevêque de Milan, c'est-à-dire au quatrième siècle, il déplorait amèrement le spectacle inhumain qu'il avait journellement sous les yeux : des pères obligés de vendre leurs propres enfants pour payer leurs dettes, des créanciers faisant arrêt sur le *corps* de leurs débiteurs, sur le cadavre même au moment de la sépulture, et leur enviant le repos de leur dernière prison. « De combien, » dit-il, notre siècle a-t-il enchéri sur celui-là en inhumanité, » en barbarie! C'est maintenant que l'on voit de tous côtés, non » pas les pères et les mères réduits à vendre leurs enfants (un » tel commerce est défendu par les lois), mais contraints à les » asservir dès leur naissance au joug de la mendicité, plus » cruel que celui de l'esclavage; eux-mêmes réduits à fuir » leur patrie au hasard de trouver ailleurs un surcroît, ou du

(1) Nous devons ces détails pleins d'intérêt à la complaisance de M. Egger, helléniste distingué, professeur de grec à la Faculté des lettres de Paris.

» moins un changement de misère... On voit ainsi partout » des champs désolés, des habitations désertes, les grands che- » mins couverts de familles vagabondes (1), femmes et maris » dépouillés, leurs enfants nus entre leurs bras. *Migrat cum* » *parvulis pauper, onustus pignore suo, sequitur uxor* » *illacrymans.* »

Il faut donc, si l'on ne veut pas avoir l'âme déchirée, fermer les yeux sur la position malheureuse à laquelle fut réduite la population pauvre et souffrante de l'empire romain, abandonnée qu'elle était à l'insouciance, à la dureté de ceux qui se partageaient le pouvoir, et qui ne reconnaissaient pas les lois d'une religion éminemment charitable. Ce n'est pas pendant les déchirements de l'empire; ce n'est pas plus tard quand Rome et l'Italie étaient pillées, saccagées par les Huns

(1) Je n'ai jamais rencontré sur les routes qui conduisent à quelques-uns de nos ports de mer ces hommes, ces femmes, ces enfants, mal vêtus, aux figures hâves et maladives, qui emportent, dans un chariot traîné par un mauvais cheval, quelques hardes, des meubles indispensables et des outils, sans avoir le cœur serré. Après avoir réalisé le peu qu'ils possédaient, avec l'espoir d'un meilleur sort, les voilà, ces pauvres gens, qui se dirigent vers le Havre, vers Bordeaux, pour obtenir leur passage à bas prix, et s'en aller chercher en Amérique, sur une terre nouvellement acquise à la civilisation, une meilleure existence. Mais avant d'aborder au port, avant de toucher le sol où ils se flattent d'être plus heureux, que de souffrances, que de maladies, combien vont succomber dans la traversée ! Enfin les voilà débarqués sur la plage désirée ; il leur faut acheter au poids de l'or quelques acres de terre, s'y bâtir une méchante cabane, cultiver péniblement le terrain, élever quelques animaux, former des liaisons avec les compatriotes qu'ils y trouvent et les naturels. Que d'essais ! que de désappointements ! Pour une famille qui prospère, il y en a vingt qui périssent de misère et de faim !

Je voudrais que les gouvernements exerçassent une sorte de surveillance toute paternelle pour les émigrants, et qu'avant de leur délivrer la permission de quitter la patrie, on s'assurât qu'ils ne vont pas chercher au loin la misère et la mort. Au moins la France, dans sa législation charitable, ne laisse partir pour l'Algérie qu'un certain nombre de ses enfants ; elle leur donne avec discernement des conseils sur les industries les plus avantageuses dans sa colonie nouvelle ; elle indemnise un certain nombre d'ouvriers, en leur faisant connaître le genre d'industrie le plus lucratif, etc.

et les Vandales; ce n'est pas quand les hommes du Nord traversaient, en la ruinant, une partie de l'Allemagne, et venaient porter le fer et la flamme dans nos riches provinces, que l'humanité conservait ses droits, qu'il y avait plus de place dans le cœur de ces farouches conquérants pour la compassion. Puis vinrent les guerres des petits États entre eux et les luttes si sanglantes de ville à ville sur tous les points de la belle Italie; puis les guerres non moins cruelles de la réforme, envenimées par l'exaspération religieuse; et aussi les troubles de la Ligue et de la Fronde en France; et à ces époques orageuses, ceux qui gouvernaient, malgré les meilleures intentions, pouvaient à peine pourvoir aux plus pressantes nécessités; mais il leur était impossible de fonder quelque chose d'utile et de durable.

Cependant comme la France eut toujours l'honneur d'être à la tête de ce qui est généreux, il nous est facile et agréable en même temps de parcourir les annales du royaume et d'y trouver le germe des institutions qui plus tard ont assuré, au moins en partie, l'existence du pauvre: on y verra ce qu'une sage politique, jointe à la charité chrétienne, conseillait à nos rois.

Lorsque nous avons cité les dispositions prescrites par les conciles de France en faveur des pauvres, nous avons nommé quelques-uns de nos rois, fondateurs d'hospices, ou stipulant, comme Dagobert, que tout homme libre, quoique *pauvre*, ne pourrait être mis en esclavage. Nous voudrions offrir à présent le tableau des mesures charitables prises successivement en France depuis Charlemagne jusqu'à Louis XVI. Cette législation d'humanité, qui témoigne de leur amour constant pour le pauvre, est un des plus beaux fleurons de leur gloire. Il nous faut recourir pour cet objet au beau travail de M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance en France.

« Depuis Dagobert jusqu'au règne de Charlemagne aucune loi ne nous paraît mériter une mention particulière, sauf

» Quelques ordonnances, telles que celles de 1308 de Philippe-le Bel, en faveur des pauvres, réglant la vente des denrées sur les marchés de la ville de Paris; celle de 1344 de Philippe VI, qui exempte les acquisitions faites par les hôpitaux des droits imposés sur ces acquisitions, n'apportaient aucun remède à des maux si grands et si fortement enracinés.

» Les pauvres s'arment contre les riches, et de soulèvement en soulèvement arrivent à la Jacquerie: cette guerre des paysans contre leurs seigneurs, qui met en péril la société entière, force enfin ceux-ci, sous les ordres du roi de Navarre, à les poursuivre et à les exterminer. Il en périt sept mille dans un seul combat. Un tel état de choses explique parfaitement le caractère de la législation de cette époque, dont la célèbre ordonnance de Jean II, en 1350, est le monument le plus complet et le plus curieux. Les principales dispositions proscrivent impérieusement l'oisiveté et la mendicité sa compagne obligée :

« Voulant que les gens sains de corps s'exposent à faire be-
» sogne de labeur en quoy ils peuvent gaigner leur vie, ou
» vuident la ville de Paris... dedans trois jours après ce cry;
» et si après lesdits trois jours ils sont trouvés oiseux ou jouant
» aux dés ou mendiant, ils seront pris et mis en prison au pain
» et à l'eau, et ainsi tenus l'espace de quatre jours; et quand
» ils auront été délivrés de ladite prison, s'ils sont trouvés de
» nouveau oiseux, ils seront mis au pilori, et la tierce fois
» signés au front d'un fer chaud. »

Ces dispositions sévères indiquent assez que le mal était excessif; mais il ne suffisait pas de défendre à ces malheureux une dangereuse et coupable oisiveté, il aurait fallu leur fournir les moyens de la faire cesser. C'est à quoi l'ordonnance ne pourvoit pas; et bien que cette pensée soit ou nous paraisse fort simple, il a fallu des siècles pour la faire germer dans l'esprit des hommes.

« Il y a dans cette ordonnance une autre disposition très-

remarquable pour le temps. Elle défend de faire l'aumône manuellement « aux gens sains de corps, ni aux gens qui » puissent besogne faire; mais à gens aveugles, malingres ou » impotents. »

» C'est la première fois que cette défense paraît dans nos lois. Toujours renouvelée depuis, et toujours violée, elle semble, malgré sa prudente sagesse, s'opposer vainement aux penchants les plus nobles et les plus doux de l'âme.

» A côté de l'ordonnance si rigoureuse de 1350, nous voyons sous le même prince la fondation plus humaine (1362) de l'hôpital du Saint-Esprit en faveur des enfants orphelins de père et de mère et nés de légitime mariage. C'est la première idée, dans notre histoire, d'une fondation en faveur des enfants.

» Nous trouvons en 1364 une ordonnance de Charles V qui rappelle aux avocats et procureurs de donner leurs soins gratuitement aux pauvres et misérables personnes, et qu'ils doivent *les voir diligemment et les délivrer briefvement* (1).

» Par son règlement de 1370 pour la communauté des chirurgiens de Paris, ce même monarque leur prescrit de panser gratuitement les pauvres qui ne seront pas reçus dans les hôpitaux.

» En 1403, Charles VI déclare, par un édit, qu'il exempte les pauvres mendiants de l'*aide* (impôt) qu'il faisait lever pour soutenir les frais de la guerre contre les Anglais.

» En 1441, par lettres patentes, Charles VII fonde à Paris un hôpital en faveur des orphelins nés de légitime mariage, et il n'admet pas ceux dont les parents ne sont pas connus, ne voulant pas donner un encouragement à l'inconduite.

» François Ier, qui a fait beaucoup pour la législation cha-

(1) Institution de bienfaisance et de désintéressement qui s'est noblement conservée dans le barreau de Paris. (Voir ch. VIII, *Établissements en faveur des pauvres*.)

ritable, paraît comme le fondateur des bureaux de bienfaisance, en prescrivant, par son ordonnance de 1536, les secours à domicile. « Les paroisses devront nourrir et entretenir » les pauvres invalides, qui ont chambres, logements ou lieu « de retraite. »

» En 1536, l'hôpital des Enfants de Dieu, appelés depuis *Enfants rouges* (au Marais, près du Temple, dans la rue qui en porte encore aujourd'hui le nom), est fondé à Paris. Cet hôpital était destiné spécialement aux orphelins étrangers dont les parents étaient morts à l'Hôtel-Dieu. Deux ans après le Parlement permit de quêter pour eux.

» En 1543 parut un édit pour réprimer les graves abus introduits par le clergé dans l'administration des hôpitaux.

» A la même époque paraît une ordonnance qui règlemente la communauté des pauvres de Paris. Elle prescrit aux prêtres, aux notaires, d'engager les pénitents et mourants à faire des générosités à cette communauté, disposition conservée, étendue par Louis XIV dans la célèbre ordonnance de l'Hôpital général, auquel elle fut appliquée. Elle indique comment les curés doivent agir afin de ne pas laisser ces libéralités occultes.

» En 1544, François Ier crée un bureau général des pauvres, dont l'administration est confiée à quatre conseillers au Parlement et à treize bourgeois.

» Ce bureau avait le droit de lever, chaque année, sur les princes, les seigneurs, les ecclésiastiques, les communautés, et sur les bourgeois et propriétaires, une taxe d'aumône pour les pauvres, et il avait juridiction pour contraindre les cotisés.

» Ici commence à paraître la taxe des pauvres qui s'établit six ans après.

» En 1545, François Ier fait enregistrer au Parlement une déclaration qui donne l'ordre au prévôt des marchands, etc., d'ouvrir des ateliers de travail pour les mendiants valides, sans distinction de sexe. Elle ordonna qu'il serait notifié tous

» mendiants de se rendre au lieu qui serait désigné pour être » employés à ces dites œuvres, aux taux et salaires arbitrés, » et ce, sous peine du fouet, s'ils étaient trouvés mendiant » après lesdites œuvres commencées.

» Cette ordonnance portait en outre « que les mendiants » valides seraient contraints de travailler pour gagner leur vie, » que chacun pourrait saisir ceux qui s'y refuseraient, et les » conduire à la justice la plus voisine, où ils seraient, sur la » déclaration de deux témoins seulement, punis publique- » ment de verges, et en outre bannis du pays, à temps ou à » perpétuité.» Par cette ordonnance, qui interdit la mendicité sous des peines si rigoureuses, la condition du travail est enfin établie.

« Le 9 juillet 1547 parut un édit de Henri II qui ordonne à chaque habitant de Paris de payer une taille et collecte particulière pour subvenir aux besoins des pauvres, dont le nombre, malgré les nombreux édits rendus contre eux, ne faisait que s'accroître de jour en jour.

» Les mendiants furent alors divisés en trois classes : les mendiants valides, les mendiants invalides, et les pauvres malades n'ayant aucun moyen de gagner leur vie.

» Des travaux publics furent de nouveau ouverts pour les pauvres valides, qui y étaient conduits de force et avec menace des peines les plus sévères s'ils tentaient de s'y soustraire. Les autres furent mis à la charge des paroisses, et les derniers *menés* et *distribués* dans les hôpitaux et maisons de Dieu.

» En 1551 commence à paraître la véritable taxe des pauvres, ébauchée par François Ier, d'abord à Paris, et depuis dans tout le royaume. Dans ce nouvel édit Henri II déclare que les mendiants sont *quasi innumérables* à Paris, et que « les » questes et aumônes que l'on vouloit recouvrer par semaine » en chacune paroisse sont tant diminuées, et la charité de » la plupart des plus aisés manants et habitants de notre ville » tant refroidie, qu'il est malaisé et impossible de plus conti-

» nuer l'aumosne desdits pauvres que l'on a accoustumé leur
» distribuer, chose qui vient à très-grand regret et déplaisir. »

» L'édit crée ensuite des commissaires délégués par le Parlement à l'effet de rechercher ce que chacun voudra libéralement donner par semaine pour subvenir aux frais d'entretien et nourriture des pauvres.

» Dans le préambule de l'édit de Charles IX, rédigé par le chancelier Michel de Lhôpital, et qui respire la sagesse et l'amour de l'humanité, le roi déclare : « Après avoir esté dûment informé en notre conseil que les hôpitaux et autres
» lieux pitoyables de notre royaume ont esté ci-devant si mal
» administrés, que plusieurs à qui cette charge a esté commise
» s'approprient la meilleure partie des revenus d'iceux et ont
» *quasi aboli le nom d'hospital* et d'*hospitalité*, dé-
» fraudant les pauvres de leur due nourriture... Pour y re-
» médier comme *vrai conservateur des biens des pau-*
» *vres*, nous statuons que tous les hôpitaux seront désormais
» régis et les revenus d'iceux administrés par gens de bien
» solvables et résidant deux au moins dans chacun lieu, etc. »

» Par une disposition bien digne de l'illustre magistrat, les administrateurs des hôpitaux doivent recevoir gracieusement et faire traiter *humainement* les malades des villes et les passants. On trouve encore dans cette ordonnance le germe heureux de la comptabilité-matières, prescrite par l'ordonnance de 1831, et destinée à rendre presque impossible toute déprédation.

» L'ordonnance de Moulins (1566), si souvent citée, renouvelle l'ordre aux villes, bourgs et villages, de secourir les pauvres, et défend à ces derniers de demander l'aumône hors du lieu de leur domicile.

» Le fait le plus intéressant que nous offre l'histoire de la législation charitable, après les quarante années qui suivirent l'ordonnance de Moulins, années pendant lesquelles les lois données par Lhôpital furent toujours en vigueur, est la créa-

tion, par un édit spécial de Henri IV (1), d'une maison royale destinée à servir de refuge à ses anciens compagnons d'armes, *vieux et caducs*, dont la misère affligeait son cœur. Cette fondation fut établie dans la maison royale de la Charité chrétienne, sise au faubourg Saint-Marcel, avec ses dépendances et appartenances. On entrevoit dans cette création la première pensée de la fondation de l'hôtel des Invalides par Louis XIV.

» Pendant la minorité de Louis XIII, la régente rendit, en 1612, un édit dont le but était la réforme des hôpitaux. Quelques dispositions prises par suite de l'ordonnance furent sages, mais on ne peut louer également celles qui concernent les pauvres. Marie de Médicis veut que les pauvres renfermés dans les hôpitaux y soient traités et nourris le plus austèrement possible... Ils seront employés à des ouvrages pénibles; ils remettront chaque soir le travail de chaque jour, autrement ils seront châtiés *à la discrétion des maîtres*.

» Ces remèdes violents ne détruisirent point le mal, qu'ils n'attaquèrent pas dans sa racine, et la mendicité s'accrut de telle sorte, que moins de trente ans après, sous le règne suivant, une véritable armée de mendiants, s'élevant à quarante mille environ, mit le repos et la sécurité de Paris en tel péril, qu'ils y excitèrent jusqu'à huit émeutes dans une année.

(1) Ce prince dont on a dit :

Seul roi de qui le *pauvre* ait gardé la mémoire ;
Le *pauvre* allait le voir et revenait heureux.

S'entretenant sur l'opulence et la beauté de la France avec le duc de Savoie, prononça ces paroles si souvent répétées depuis : « Si Dieu me donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura pas de laboureur (il entendait par ce mot le garçon de ferme, celui qui tient la charrue), en mon royaume, qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot le dimanche. »

Les habitants des vallées de la Loire ayant été ruinés par les débordements de cette rivière, Sully, surintendant des finances, le fit savoir au roi, qui répondit en ces propres termes : « Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu m'a baillé mes sujets pour les conserver comme mes enfants ; que mon conseil les traite avec charité ; les *aumônes* sont très-agréables à Dieu, particulièrement en cet accident... »

Et c'est alors que, sous la présidence du président de Bellièvre, furent jetées les bases de l'édit de 1636, qui vint ajouter à la grandeur de Louis XIV la gloire d'avoir donné à la France un code qui, malgré de nombreuses imperfections, n'en est pas moins le premier code hospitalier complet qu'ait possédé notre pays.

» Le roi se déclara être conservateur et protecteur de l'Hôpital général; M. de Bellièvre, le trop célèbre surintendant des finances Fouquet, l'archevêque de Paris firent partie de la commission chargée de l'administrer.

» On doit encore à Louis XIV les dispositions réglementaires de santé des militaires malades, traités dans les hôpitaux civils à peu près comme de nos jours. Enfin, étendant sa sollicitude à la classe si malheureuse des enfants-trouvés, le roi prit sous sa protection un établissement déjà formé, et dans les nombreux règlements donnés à l'hôpital des Enfants-Trouvés, on reconnaît, sinon la main, du moins l'influence charitable et compatissante de saint Vincent de Paul, qui inspira et sollicita cette création.

» Les mesures prises pour la répression de la mendicité eurent un succès momentané si complet, que Paris, dit un historien, changea de face le jour de l'installation de l'Hôpital général. Mais ce succès dura peu; une foule de mendiants accourus des provinces vinrent remplacer promptement ceux que la vigilance des directeurs avait emprisonnés ou soumis au travail. Les désordres se renouvelèrent et s'accrurent à un tel point, qu'un archer de l'Hôpital fut tué en faisant son devoir. Enfin l'ordonnance de 1662 mit encore une fois un terme aux désordres causés par les mendiants.

» Pendant les années si désastreuses de 1669, 1700 et 1709 surtout, la misère fut si générale, qu'elle se fit sentir jusque dans les classes aisées; le dixième au moins de la population était réduit à la mendicité; toutes les ressources s'épuisèrent,

et l'on fut forcé de vendre même les fonds de l'Hôtel-Dieu pour venir au secours des pauvres !

» Après ces temps malheureux et au retour de la paix, qui mit fin à douze années de guerres désastreuses, on respira ; les mesures rigoureuses prises contre la mendicité atteignirent en partie leur but.

» Le régent et Louis XV, dans le siècle suivant, semblent avoir porté une attention spéciale sur la classe toujours si intéressante des enfants-trouvés : le duc de Choiseul, ministre, seconda ce dernier dans ses vues charitables.

» Plusieurs édits du roi et arrêts du parlement maintinrent du reste en vigueur, jusqu'en 1789, la législation donnée par Louis XI.

» Une nouvelle institution, due à Louis XVI, complétera, en la terminant, l'esquisse du tableau de la législation charitable des siècles antérieurs : nous voulons parler de l'organisation des monts-de-piété en France, établissement emprunté à l'Italie.

» En 1777, le roi, à peine monté sur le trône, et que des instincts généreux signalaient déjà à ses courtisans, délivra des lettres patentes qui établirent un mont-de-piété, mais sur des bases moins larges et moins libérales qu'au delà des monts.

» Tels sont les principaux monuments de la législation charitable des temps antérieurs à 1789. Alors une ère nouvelle se prépara, le progrès des lumières, les enseignements de la philosophie se firent sentir dans les premiers travaux de l'assemblée constituante, et le rapport du vertueux Larochefoucauld-Liancourt, sur les moyens de détruire la mendicité, est l'expression la plus noble et la plus vraie direction des esprits à cette époque (1), avec quelques abus signalés par un moraliste sévère.

» Tout le monde connaît la grandeur gigantesque des pro-

(1) Il faut lire ce rapport en entier ; c'est un travail précieux et qui honore doublement celui à qui nous le devons.

jets, des actes et des lois de la Convention (1) relatifs à l'objet qui nous occupe. Des mesures charitables et plus encore la

(1) « La philosophie du XVIII[e] siècle, qui gâtait tout, jusqu'au bien qu'elle faisait, avait alors, pour étaler sa fastueuse bienfaisance, imaginé d'attrouper les pauvres dans des *ateliers de charité*, mesure fausse et dangereuse, et qui prouvait dans ses auteurs une ignorance profonde des règles d'une véritable charité, des principes de la constitution des sociétés, des règles d'une saine administration, du caractère des hommes en général et des pauvres en particulier.

« Les *ateliers de charité* étaient dangereux sous des rapports moraux : 1° parce qu'en réunissant par nombreuses troupes les pauvres de tout âge, de tout sexe, c'est-à-dire la partie d'une nation que le défaut d'éducation et l'urgence des besoins rendent malheureusement la plus corrompue et la plus corruptible, on dépravait la faiblesse de l'âge et celle du sexe ; l'enfant et l'adolescent y entendaient, y apprenaient ce qu'ils ne devaient ni entendre ni savoir, et ils en revenaient avec quelques sous de plus dans leur poche et le germe du vice dans l'esprit et dans le cœur.

» 2° Les jeunes personnes, qui auraient trouvé dans des occupations plus sédentaires des moyens de subsistance plus convenables à leur sexe, préféraient les nombreuses assemblées où régnait la joie grossière, c'est-à-dire la licence du pauvre qui a besoin de pain.

» 3° Ces attroupements, autorisés, soldés par l'administration, enhardissaient le pauvre et lui ôtaient le frein de la honte, juste châtiment de la pauvreté, qui, dans le pauvre valide, n'est jamais que le résultat de la paresse et du vice, et tel homme, qui aurait rougi de demander des secours à la charité particulière, ou de les recevoir dans les maisons publiques, sollicitait, le front levé, une place à l'*atelier de charité*. Il y avait même une honteuse émulation pour s'y faire inscrire ; il fallait des protections pour en obtenir la faveur, en sorte que, pour bannir la mendicité publique, on la provoquait, on la créait. Et cet abus était poussé si loin, qu'on voyait quelquefois des bourgeois aisés envoyer leurs domestiques à l'atelier de charité.

» Les ateliers de charité étaient encore nuisibles sous des rapports extérieurs et politiques : ils nuisaient à l'agriculture ; le pauvre préférait d'aller travailler, ou, pour mieux dire, de ne rien faire dans ces rassemblements que l'on surveillait mal. Dans la plupart des lieux, on faisait des travaux sans objet utile, et uniquement pour avoir occasion de former un atelier de charité : de sorte que le pauvre, qui voyait qu'on ne le faisait travailler que pour avoir un prétexte de lui donner, ne faisait de travail que pour avoir un prétexte de recevoir ; ainsi au scandale d'une distribution quelquefois sans besoin, se joignait l'abus d'un travail le plus souvent sans utilité.

» On admettait dans les ateliers de charité des pauvres hors d'état, par

division des propriétés (et, il faut le dire, la guerre incessante) firent disparaître en partie la mendicité; quant aux règlements d'humanité prescrits sous l'Empire et la Restauration, ils se trouvent encore en vigueur, et sont fondus pour ainsi dire avec ceux promulgués depuis la révolution de Juillet (1). »

Ce serait un travail immense et qui s'éloignerait du but que nous nous sommes proposé, que de poursuivre, dans l'histoire des différents États de l'Europe, la série des actes publics destinés à secourir la classe pauvre et en même temps à la maintenir dans l'ordre et dans l'obéissance. On verrait combien de plans divers ont été proposés, suivis pendant quelque temps et abandonnés; on admirera pourtant avec quel zèle des hommes de bien, amis de l'humanité, se sont voués à cette grande œuvre, le soulagement des pauvres, la répression de la mendicité, qui sera toujours la pierre d'achoppement des gouvernements et la grave difficulté de ceux qui sont à la tête des affaires.

A présent, sans parler de la législation charitable des gouvernements européens, comme l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, ne sait-on pas combien l'Angleterre a fait d'efforts, souvent inutiles et toujours immensément dispendieux, pour arriver au soulagement des indigents, qui forment une partie considérable de sa population ? La taxe des pauvres, si énorme qu'elle soit, n'atteint pas le but qu'elle se propose,

leur âge ou leurs infirmités, de faire aucun travail : or, il est contre la nature et la raison qu'on prescrive du travail à celui qui ne peut pas travailler, ou qu'on paye celui qui ne travaille pas.

« Enfin, les *ateliers de charité* sont devenus dangereux à la tranquillité publique, et les factieux s'en sont servis avec succès pour commencer la révolution ; à leur voix, les pauvres se sont métamorphosés en brigands, et les secours de la charité en solde de crimes. » (De Bonald, *Théorie du Gouvernement politique et religieux*.)

(1) La distribution de différents secours aux pauvres, aux convalescents, l'administration des nombreux hôpitaux établis dans une grande capitale telle que Paris, ne pouvaient être exemptes de quelques désordres.

et c'est pour les citoyens un impôt accablant. Tous les écrits des économistes anglais, si nombreux, n'empêchent pas la dernière classe de la société, et surtout celle des ouvriers, de souffrir et de tomber dans l'état le plus misérable. Nous avons déjà dépeint la misère hideuse et générale qui dévore l'Irlande, et nous ne ramènerons pas le lecteur sur des scènes si affligeantes pour l'humanité. Nous nous hâterons de répéter que c'est donc une question bien inquiétante et encore bien peu avancée, que celle qui traite des intérêts de tant de millions d'individus! Et quand on pense que la religion, la philosophie et la politique se donnent la main, dans tous les États policés, pour venir au secours de cette portion considérable de la société, sans arriver le plus souvent au but honorable qu'elles se proposent, on ne peut trop encourager les amis de l'humanité, à quelque religion, à quelque gouvernement qu'ils appartiennent, sous quelque aspect qu'ils envisagent le pauvre, à redoubler de généreux efforts, afin de diminuer autant que possible le nombre de ceux qui souffrent : car celui qui promulguait, il y a dix-huit siècles, sa loi de charité, disait à ses disciples : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous ! » Et alors il sera permis peut-être de tirer, de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, cette conclusion : qu'il n'y a guère que la charité, dans son acception toute religieuse, qui puisse remédier à tant de maux et guérir tant de plaies.

CHAPITRE V.

VICES ET DÉFAUTS; VERTUS DU PAUVRE.

Dans le doute il faut plutôt excuser que condamner le pauvre, car tout conspire à le rendre coupable.

Ce n'est pas pour diminuer l'intérêt qui doit s'attacher aux malheureux; ce n'est pas dans un esprit de haine et de dénigrement que nous allons être forcé, par les études auxquelles nous nous livrons, de dévoiler ici les faiblesses de cette partie de la société que nous sommes trop souvent enclins à condamner. Mais quand on fait un portrait il ne faut pas le faire à moitié. Si nous louons le pauvre de ses bonnes qualités, c'est pour rendre hommage à la vérité; c'est pour l'encourager à demeurer dans cette voie honorable; si nous lui reprochons avec douceur des faiblesses, des défauts et des vices que plus ou moins nous partageons tous, c'est pour qu'il en rougisse et les abandonne.

La Bruyère a dit: « La pauvreté est la mère de tous les vices. » C'est, selon nous, une assertion dure jusqu'à l'injustice dans sa généralité, et dont l'expression acerbe donnerait envie de rechercher si l'on n'en pourrait pas dire autant de la richesse (1). Ce qui est incontestable, c'est qu'une pauvreté honorablement supportée vaut mieux qu'une richesse honteusement acquise et honteusement dépensée. Disons donc :

(1) « Les pauvres ne valent rien, dit un mauvais sujet, dans un roman moral, publié en Suisse ; si j'avais besoin de dix coquins, j'en trouverais dix parmi eux. » Certes, celui-là en jugeait par lui-même !

« Pauvreté n'est pas vice; allons même jusqu'à penser que ce peut être quelquefois une vertu. »

Claudien a loué la pauvreté (1) dans les beaux vers qui suivent :

Pauper erat Curius, reges cùm vinceret armis;
Pauper Fabricius, Pyrrhi cùm sperneret aurum;
O bona paupertas! o nondum condita divûm
Munera; virtutum custos et amica pudori....

Il n'en reste pas moins vrai, malgré ce panégyrique de la pauvreté, que les tribunaux proclament trop souvent des arrêts de dégradation, d'emprisonnement et de mort contre l'habitant pauvre de nos campagnes, qui, se laissant abattre par le malheur, ou s'énervant par la débauche et la paresse, s'abandonne aux crimes les plus honteux et les plus atroces. Trop souvent le mendiant ingrat incendie la grange du fermier qui lui a donné pendant vingt ans du pain et l'hospitalité, mais qui un jour lui a refusé quelque chose, injustement et malhonnêtement exigé. Les cours d'assises nous révèlent encore d'horribles vengeances exercées pour des intérêts minimes qui ont été lésés.

Dans les villes, le crime est plus raffiné, mais aussi plus fréquent; c'est le vol organisé méthodiquement et commis sous toutes les formes : l'assassinat s'y joint lorsque les spoliés tentent de résister; c'est la débauche poussée jusqu'à ses dernières limites; c'est, dans l'intérieur du ménage, la brutalité envers la mère de famille, les enfants sans pain et sans vêtements, maltraités et témoins chaque jour de l'ivresse et de l'abrutissement de leur père; c'est la vente des derniers meubles de la maison pour subvenir aux dépenses du cabaret; c'est enfin ce que le vice a de plus hideux et de plus repoussant.

(1) Il serait peut-être plus juste de reconnaître qu'ici c'est de la médiocrité dont il s'agit : ces Romains, qui triomphaient des rois et méprisaient leurs dons, avaient un champ, si petit qu'il fût, un foyer et leur voix dans l'assemblée publique.

Ce sont là pourtant des exceptions, si l'on compte le nombre total des indigents ; et les tables de criminalité dressées chaque année par le ministère de la justice, l'attesteront au besoin.

Mais ce qui se rencontre plus fréquemment chez l'homme réduit à la misère et pressé à chaque instant par le besoin, c'est en premier lieu la paresse, vice capital chez le pauvre, la paresse qui engourdit son âme, paralyse ses facultés, le conduit à la maladie, à la débauche, aux vices, et finalement amène sa ruine totale ; c'est encore un mauvais emploi de son gain, un défaut d'économie, vertu si précieuse au riche et au pauvre, qui fait que l'homme au cœur compatissant, la femme charitable lui retirent des bienfaits devenus inutiles (1).

« La *charité* ! crie le pauvre d'une voix plaintive ; la *charité* ! voilà le nom qu'il invoque, voilà le sentiment qu'il sollicite, qu'il ne sait pas solliciter en vain, et qui devient quelquefois un aliment pour ses vices. De là naissent la paresse et l'hypocrisie ; la paresse, qui attend la misère avec confiance, qui se familiarise avec la dépendance et l'abjection ; l'hypocrisie, qui s'habille des haillons de la misère ou prend le masque de la souffrance, qui attire dans les piéges de sa basse flatterie et la bonté confiante et l'aveugle vanité ; qui confisque à son profit les bienfaits dus au malheur réel qui rougit et se cache. La paresse hypocrite engendre la mendicité ; celle-ci à son tour amène le vagabondage, dont les dernières conséquences, le vol et l'homicide, ne se feront pas attendre. » (C. M. PAFFE.)

Si c'est une loi impérieuse pour le pauvre, pour celui qui reçoit l'aumône du riche, d'en faire un bon usage, de ne pas gaspiller un argent si précieux, dont tant d'autres auraient tiré

(1) Le directeur d'une manufacture établie dans un chef-lieu d'arrondissement de Seine-et-Oise, me certifiait, cette année 1846, qu'il lui était impossible de vaincre la paresse des pauvres de la ville où il exerçait son industrie. « Ils aiment mieux, disait-il, manger du pain bis et boire de l'eau que de travailler. »

un meilleur parti; si l'épouse, la mère de famille qui sollicite des secours avec instance et quelquefois jusqu'à l'importunité, et ne sait pas, quand elle les a reçus, les employer convenablement et dissipe en de folles acquisitions, et tout d'un coup, ce qui devait être sagement dépensé pendant un certain espace de temps, l'homme ou la femme charitable ne se lassera pas pourtant d'être utile à cette insensée; seulement, ce ne devra pas être de la même manière qu'on le ferait pour d'autres. Ainsi, au lieu de donner de l'argent à cette femme qui le perd, sans que cela profite à ses enfants et à son mari, les dons seront en nature : ce sera de temps en temps une petite provision de bois, de la viande, du pain, etc. La personne charitable habillera les enfants, payera elle-même les mois de nourrice, les petits frais dans les écoles gratuites, si toutefois un fol orgueil ne s'oppose pas à l'entrée des enfants dans les salles d'asile, chez les frères des écoles chrétiennes, etc. Sa générosité, son dévouement iront jusqu'à ne pas craindre de visiter le logement de ce ménage si mal ordonné, de se convaincre par ses propres yeux du peu d'intelligence, d'économie, qui y règne, de ce mélange d'une sorte de luxe et de misère tout à la fois; et alors elle ne craindra pas d'adresser des reproches mérités à ces dissipateurs, à ces insensés, qui ne savent pas économiser le prix de leur journée, qui mangent en une soirée de barrière ce qui pourrait les faire vivre une semaine; et mêlant ses avis paternels à quelques dons, elle menacera ceux qu'elle soulage, de leur retirer ses largesses et son appui.

Mais non, elle ne les abandonnera pas.

Dans cette maison mal gouvernée un autre vice s'introduira peut-être trop souvent; je veux parler de la gourmandise, blâmable chez tous ceux qui s'y livrent, mais plus encore quand elle se rencontre dans un pauvre ménage. Et c'est vraiment une chose malheureuse quand des parents, à la tête d'une nombreuse famille, se rendent mystérieusement au

marché voisin pour y acheter à un prix élevé quelque pièce de volaille et de gibier, qu'ils arrosent de vin de bonne qualité, qui s'enferment pour savourer à leur aise ces mets délicats, et se réveillent le lendemain avec des filles et des garçons, n'ayant pas un morceau de pain à leur donner.

Toutefois, je n'aurai pas la barbarie de venir, comme le bailli du roman de *Léonard et Gertrude* (1), reprocher à un pauvre homme de se procurer par hasard, une fois dans l'année, un mets de son goût, et de le partager modestement avec sa femme et ses enfants.

Un défaut qui se rencontre plus rarement chez l'indigent, mais qui révolte ceux qui seraient tentés de venir à son secours, c'est un misérable orgueil qui le domine; il reçoit comme par grâce les dons de la charité, il s'en indigne presque tout en les sollicitant. Cette fierté le conduit jusqu'à la cruauté ; dans sa profonde misère il cache soigneusement les pressants besoins de sa famille, qui ne veut pas accepter de l'ouvrage à la journée chez tout le monde : c'est là le défaut du mendiant espagnol, qui demande un maravédis l'épée au côté.

Il nous faut encore signaler un vice qu'on ne soupçonnerait pas chez l'individu dont nous étudions le caractère, un vice que l'on ne croirait devoir rencontrer que chez celui qui possède beaucoup d'argent. Et pourtant l'avarice (2) n'est que trop commune chez ceux qui gagnent sou à sou un petit pécule, et surtout chez le mendiant célibataire. A Londres, un homme âgé de soixante-dix ans fut transporté dans une maison de pauvres; et à son domicile on trouva des valeurs du Pérou, des billets de banque d'Angleterre et de l'or pour

(1) Par Pestalozzi, homme célèbre, à qui l'Europe a dû la méthode de l'enseignement mutuel.

(2) Nous appellerons aussi toute l'indignation de l'homme de bien sur ce vice, dans le chapitre suivant, qui traite *des défauts et des vices du riche.*

216,400 francs ! Sa chambre offrait le tableau hideux de la plus affreuse indigence ; le chirurgien qui lui avait donné les derniers secours a constaté que ce malheureux avare s'était tué à force de privations continuelles.

Mais voici l'avarice poussée jusqu'à l'excès !

Le vénérable abbé Desjardins, grand-vicaire de l'église métropolitaine de Paris et curé des Missions Étrangères, fut appelé un jour chez un pauvre vieillard aveugle, gravement malade, et qui demandait instamment à le voir. Étant introduit près du moribond, il lui offre les consolations de son ministère; mais celui auquel il s'adresse ne l'écoute qu'avec distraction et l'interrompt pour lui demander à plusieurs reprises s'il est bien le curé de la paroisse, et, quand il s'en est convaincu, il lui demande si personne n'est avec lui, et, sur l'assurance qu'il en reçoit, il tire une petite clef de dessous son chevet et la donne au bon prêtre en le priant d'ouvrir le coffre qui se trouve au pied de son lit ; le curé suit les instructions du vieillard, et se réjouit, dans l'intérêt des pauvres, auxquels il croit qu'une partie de ce trésor est destinée... Assis sur son grabat, le moribond n'a pas plutôt touché le sac d'argent qu'il est saisi d'un transport de joie impossible à décrire : « Enfin, je le tiens donc, dit il d'une voix étouffée et » en le pressant sur sa poitrine ; il y a longtemps que je n'ai » eu un tel bonheur. Ah ! du moins, je l'aurai goûté avant de » mourir. » Alors, déliant le cordon du sac, il plonge ses mains au milieu de l'or ; avec ses doigts desséchés il palpe, il caresse le métal chéri, puis il retombe sans mouvement : la joie l'avait tué.

(DESCURET, *Médecine des passions.*)

Mais comme il faut, autant qu'on peut, excuser les faiblesses de l'humanité, voici ce que Vauvenargues allègue en faveur du malheureux qui est enclin à l'avarice.

« Il y a dans le cerveau de tous les avares des craintes exagérées sur l'instabilité des événements et de la fortune :

on s'arme alors d'une prévoyance outrée pour parer à des malheurs ou à des pertes qui pourraient survenir. La nature de nos passions est d'aller toujours au delà du but... L'avare redoute d'être pauvre : telle est l'idée fixe qui met constamment sa cervelle à la torture quand il commence son petit trésor, quand il le forme sou à sou. »

J'ai en ce moment une tâche plus douce à remplir; après avoir signalé les défauts et les vices qui se rencontrent dans le pauvre, et que nous ne sommes que trop portés à nous exagérer afin d'avoir un prétexte de diminuer le chiffre de nos aumônes ou de ne pas épuiser notre pitié envers eux, la justice m'impose le devoir de faire connaître quelles vertus on peut louer dans les dernières classes de la société, quels actes de délicatesse, de générosité, de grandeur d'âme, de dévouement se révèlent chaque année à notre admiration malgré la modestie du pauvre! Et, avant d'entrer dans ce détail, il est juste de dire qu'il y a plus de mérite à celui que pousse la faim, mauvaise conseillère, à celui qui sans cesse est placé entre sa conscience et le crime, à celui qui est trop souvent exposé aux séductions du riche, d'être probe, juste, charitable, patient et résigné, qu'à l'homme comblé des dons de la fortune, entouré de lumières et de bons exemples, retenu par le besoin de la considération et de sa propre renommée, et que tout arrête sur la pente du mal. Je prendrai d'abord un exemple chez le peuple juif, à qui la loi dictée par Dieu même imposait l'obligation de venir au secours du pauvre et du faible. Toutes ces scènes bibliques ont un charme particulier, le fait seul avec ses simples circonstances parle plus haut que toutes les dissertations sur la bienfaisance. L'Évangile nous en fournit un autre non moins admirable, celui de la pauvre femme versant son obole dans le tronc du temple de Jérusalem. Quoi de plus touchant que le désintéressement de cette veuve de Sarepta, qui n'a plus qu'un peu de farine dans un petit pot, et qui l'abandonne à un voyageur qu'elle ne

connaît pas, mais qui le lui demande au nom du Seigneur ? (1)

Celui qui disait *bienheureux les pauvres d'esprit*, celui qui fut pauvre lui-même *et vécut des aumônes des saintes femmes et de quelques hommes du peuple qui l'écoutaient*, le législateur des chrétiens qui voulait que la main gauche ignorât ce que faisait la main droite, « regar» dait un jour les riches qui mettaient leurs aumônes dans le » tronc pour les indigents.

« Et il vit aussi une pauvre femme qui y mit deux petites » pièces de monnaie.

» Sur quoi il dit : Je vous déclare, en vérité, que cette » pauvre veuve a donné plus que tous les autres :

» Car tous ceux-là ont fait des présents à Dieu de ce qu'ils » avaient en abondance ; mais celle-ci a donné de son indi» gence même tout ce qui lui restait pour vivre. » (SAINT-LUC, XXI.)

(1) En ces jours-là le Seigneur parla en ces termes à Élie, de Thèbes, et lui dit : « Levez-vous, allez à Sarepta, qui est une ville des Sidoniens, et demeurez-y ; car j'ai commandé là à une femme de vous nourrir. » Élie s'en alla à Sarepta. Lorsqu'il fut venu à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve qui ramassait du bois. Il l'appela et lui dit : « Donnez-moi un peu d'eau dans un vaisseau, afin que je boive. » Lorsqu'elle allait lui en querir, il lui cria derrière elle : « Apportez-moi, je vous prie, dans votre main, une bouchée de pain. » Elle lui répondit : « Je vous jure par le Seigneur que je n'ai pour tout pain qu'un peu de farine dans un petit pot, autant qu'on en prendrait de trois doigts, et un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux morceaux de bois, afin d'apprêter ce peu de chose à moi et à mon fils, pour manger et *mourir ensuite*. » Élie lui dit : « Ne craignez point ; allez et faites comme vous avez dit ; mais faites pour moi auparavant, de ce reste de farine, un petit pain cuit sous la cendre, et apportez-le-moi ; vous en ferez après cela pour vous et votre fils. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : « La farine du petit pot ne finira point, l'huile du petit vase ne diminuera point jusqu'au jour où le Seigneur doit faire tomber la pluie sur la terre. » Cette femme donc s'en alla, et fit ce qu'Élie lui avait dit. Élie mangea, et elle et sa maison. Et depuis ce jour-là la farine du petit pot ne finit point, et l'huile du petit vase ne diminua point, selon la parole que le Seigneur avait prononcée par Élie. » (MICHÉE, XXII.)

Tous les jours, au milieu des rues et des places de la capitale, vous voyez qu'un aveugle, un vieillard, une femme infirme reçoit le denier de l'ouvrier qui passe en allant à son ouvrage dès le matin, et à ce denier il joint encore une parole de consolation et d'espoir, tandis que l'insouciant, le riche souvent ne se détourne pas de son chemin et ne jette pas même un coup d'œil sur le mendiant. L'artisan a la confiance que cette petite aumône lui portera bonheur pendant la journée laborieuse qui va commencer pour lui.

Et ceux qui ne peuvent rien donner s'associent avec joie aux personnes plus heureuses et plus riches qui font un bon usage de leur fortune en la versant dans le sein des malheureux. Ainsi, une fille avancée en âge, qui s'est déjà dépouillée de tout pour des nièces et des neveux peu reconnaissants, et qui gagne misérablement sa vie par toutes sortes de petites industries domestiques, est hors d'état de tirer quelque chose de sa bourse pour les pauvres, puisqu'elle n'a que le strict nécessaire ; mais elle éprouve un invincible plaisir quand elle est chargée de porter des secours à quelque indigent, et d'arriver avec un peu d'argent, de pain, des vêtements au milieu d'une famille dénuée de tout. « Madame, » disait-elle un jour à une femme charitable qui lui remettait des hardes pour une famille noble tombée dans le dernier degré de la misère : « Si » vous saviez combien je suis heureuse quand vous me chargez » de semblables commissions ! »

C'est là l'aumône du cœur ; partager la charité des autres, c'est presque donner l'aumône.

« Nulle part la pitié n'agit aussi puissamment que chez le pauvre ; à chaque instant la souffrance est sous ses regards et s'adresse à son cœur, si près lui-même de la misère. Comment pourrait-il demeurer indifférent au sort de ses semblables ? La compassion s'empare de lui et par les douloureux tableaux que lui présente l'indigence, et par les souvenirs ou les craintes qu'elle lui rappelle. Et que de services il peut rendre ! que

de secours il peut donner ! non pas en argent peut-être, mais en nature, en soins de toute espèce. » (DUCHATEL, *De la Charité.*)

Dans ces vastes maisons de nos pauvres faubourgs où s'entasse une population misérable d'artisans, chargés pour la plupart d'une nombreuse famille, souvent privés d'ouvrage, ou livrés à la débauche et à la fainéantise, il faut voir avec quel zèle, quel désintéressement, les femmes se secourent entre elles, partageant leurs mets et leur peu de linge, se chargeant des enfants de leurs voisines (1), passant la nuit au lit des malades, et se rendant ainsi de mutuels et généreux services!

On croirait au premier coup d'œil que la mère de cinq à six enfants, qui ont à peine du pain, qui sont couverts de mauvais vêtements, et qui dorment pêle-mêle sur de la paille ou sur le carreau, s'en séparerait facilement : il n'en est rien. La misère de ces petites créatures, la faim, la soif, la nudité, la maladie les attachent pour ainsi dire davantage à cette pauvre femme. Elle les serre avec joie, avec une sorte d'orgueil indéfinissable dans ses bras décharnés, et avec autant de tendresse que la femme la plus riche peut le faire quand elle fait sauter sur ses genoux son enfant au teint couleur de rose et vêtu avec recherche. Ne lui parlez pas de faire transporter à l'hospice un de ses enfants pâle et desséché, n'ayant plus qu'un souffle de vie : elle n'y consentira jamais. Cet être souffrant, peut-être son dernier né, ne serait pas soigné par

(1) Les pauvres marins d'un faubourg de Dieppe (le Polet) ne forment qu'une famille. Si l'un d'eux vient à perir, ses enfants sont aussitôt partagés entre les parents et les pêcheurs; aucun de ces malheureux n'est abandonné et conduit aux hospices. Il y a parmi les hommes de mer, à peine vêtus, solidarité dans le malheur.

A Naples, il n'est pas rare de voir les plus pauvres gens se charger d'enfants abandonnés, et les adopter quelquefois à la place de ceux qu'ils ont perdus. Ces enfants portent le nom touchant d'enfants de la Vierge : *Figlioli della Madona.*

elle, elle ne l'embrasserait pas, comme aujourd'hui, à chaque moment. Vous ne l'enlèverez pas à ses caresses, il faut qu'il vive ou qu'il meure sur son sein.

Les hommes ne se laissent pas vaincre en générosité et en compassion pour leurs camarades.

« Si un ouvrier est forcé d'aller à l'hôpital, le jour de l'entrée une députation de ses camarades vient entourer le chevet de son lit, lui offre de l'argent et lui prodigue des consolations. Lorsque ses forces lui permettent de retourner à l'atelier, ils s'imposent le devoir de lui chercher du travail pour subvenir à son existence pendant la durée de la première quinzaine. Est-il tombé dans la détresse par l'effet de quelque événement imprévu, ils viendront à son aide par de petites souscriptions, par un prêt d'argent. Ils lui offriront sans regret un gîte, et ces secours proposés avec franchise constituent pour celui qui les reçoit une dette qu'il ne pourrait plus méconnaître sans déshonneur. Leur sollicitude le suit dans ses écarts et jusque dans ses actes les plus condamnables. Dans le premier cas, ils s'efforcent de le ramener à une meilleure conduite par de bons conseils, par des paroles indulgentes et amicales; dans le second cas, alors même qu'il a commis un délit grave ou même un crime, ils ne l'abandonnent pas; ils lui tendent une main secourable et vont le visiter dans sa prison. » (FREGIER, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes.*)

Cet Auvergnat, ce Normand qui gagne péniblement sa journée, et qui se montre si charitable envers ses camarades, fera plus : il aura honte de garder l'or qui ne lui appartient pas et que le hasard vient mettre entre ses mains. Tous les jours les feuilles publiques nous font connaître la probité d'un chiffonnier du faubourg Saint-Marceau, d'un cocher de fiacre, qui s'empressent de porter aux bureaux de la préfecture de police un portefeuille ou un sac d'argent ramassés dans la rue ou trouvés dans une voiture; elles nous ont signalé plus d'une

fois un commissionnaire qui trouve des billets de banque, des titres au porteur, et court les déposer chez le commissaire sans les regarder, ou à leur adresse quand elle est indiquée; puis, se dérobe aux remercîments et à toute récompense!

Le pauvre courant après Molière et lui rendant une pièce d'or en lui disant qu'il s'était trompé dans son aumône (1), et notre grand poète comique le forçant à l'accepter en s'écriant philosophiquement: « Où diable la vertu va-t-elle se nicher? » est un trait de désintéressement et de délicatesse auquel j'opposerai la cruauté d'un individu qui poussait la bassesse jusqu'à donner le soir à une pauvre femme un liard blanchi, pour une pièce de douze sous, et se faire rendre onze sous; je l'ai vu aux portes du Louvre en 1801!

Il est une femme de la classe pauvre qui se recommande puissamment à l'intérêt public; c'est celle qui, dans son ménage misérable, possède pourtant le double et précieux trésor de l'économie et de la propreté, qui sait faire un emploi judicieux et convenable de la plus petite somme qu'elle a reçue (2), lorsque sa voisine, indigente comme elle, consomme en un jour l'aumône du pasteur, l'offrande du riche et le prix du travail commun; qui se procure en temps utile les denrées, les provisions, les étoffes de bas prix ou de hasard, tout ce peu que demande et permet sa condition modeste, elle répare avec intelligence et activité les hardes des enfants et de l'époux à la lueur de sa lampe, quand tout dort et se repose auprès d'elle; à défaut de luxe et d'élégance dans les

(1) M. Bouilly (*Conseils à ma fille*) a reproduit l'histoire du pauvre de Molière. Deux jeunes Savoyards, à qui l'on a donné une pièce d'or parmi de petites pièces de cuivre, la rapportent fidèlement et reçoivent deux louis d'or qui deviennent plus tard la source de leur fortune.

(2) « Pour deux liards, les pauvres économes se font garnir une chaufferette qui, bien ménagée, dure de 8 heures du matin à 10 heures du soir. Ils réservent le bois que peuvent leur donner le bureau de bienfaisance et d'autres associations charitables pour faire la soupe et préparer les aliments. »

vêtements de la famille nombreuse confiée à ses soins, elle trouve encore le secret de parer ceux qu'elle aime, et aux jours de fête il y a du linge blanc pour tout le monde. Certaines ménagères, peu dignes de ce nom, au milieu de leur élégance et de leur coquetterie d'un moment, laissent transpirer le secret de leur position précaire. La femme vraiment estimable dont je parle a pour elle et les siens des hardes tout usées, même des haillons qui n'inspirent point de dégoût ; les pièces dont elle couvre une robe de jeune fille, l'habit de son mari ou la veste de son plus jeune fils, s'aperçoivent, mais ne choquent pas, tant la bonne mère de famille sait y mettre d'art et de soin ! Puis les vases, les ustensiles, les meubles, le carreau de la chambre sont entretenus et nettoyés soigneusement; et tout, grâce à son administration vigilante et bien entendue, sert longtemps et profite, tandis qu'ailleurs, où manquent les précieuses qualités que nous louons et que nous ne saurions trop recommander, c'est tout à la fois de la misère et de l'orgueil, du désordre et de la malpropreté. Aussi, quand le visiteur du pauvre, la dame de charité, le jeune homme de la conférence de Saint-Vincent de Paul, le philanthrope, n'importe à quelle condition, à quelle association qu'il appartienne, pénètrent dans cet intérieur d'une pauvreté si confortable, ils se trouvent disposés à doubler leurs secours, parce qu'il en sera fait un bon usage. Ils se réjouissent d'avoir retrouvé la femme forte, dans des proportions moins larges, mais tout aussi honorables que celle des livres saints.

S'il est quelque chose digne de notre vénération au milieu de nos villes livrées aux fureurs du luxe, des plaisirs et de tous les excès qu'entraîne la richesse, c'est une famille pauvre, mais religieuse; un homme, une femme, des enfants qui vivent à grand'peine du fruit de leur travail, souvent interrompu par le chômage ou par quelque accident. Le mari s'éloigne courageusement des assemblées tumultueuses du

dimanche pour aller à la hâte prier dans quelque église voisine et revenir à des travaux indispensables, et la mère de famille pour réparer le linge et les habits ; ils ne savent pas le lundi ce que c'est que le cabaret, encore moins le théâtre des barrières ; sur les murailles nues de leurs chambres ils ne craignent pas d'offrir aux regards de ceux qui les visitent les signes modestes de la religion, la croix, le buis béni, l'image de Marie. Ceux-là n'importunent point le curé de la paroisse, la dame de charité, de leurs fréquentes demandes, encore moins de leurs murmures et de leurs plaintes; ils reçoivent silencieusement et avec reconnaissance le bon de pain et dé bois des mains de la sœur de Charité si la nécessité les contraint, et s'en vont bénissant Dieu, qui n'oublie pas ceux qui le servent. Je me rappelle toujours avec attendrissement avoir vu, pendant bien des années, un couple pieux logé misérablement au rez-de-chaussée, sur un sol humide. Ces braves gens vendaient du charbon, des légumes et quelques fruits; leurs vêtements étaient toujours bien pauvres, mais réparés avec soin. Quand ils n'étaient point occupés à leur petit commerce, le vieillard lisait dans un psautier à gros caractères, et la femme cousait, filait ou tricotait des bas de laine commune. Hélas ! le mari est mort le premier, et la pauvre femme qui lui a survécu est demeurée longtemps dans la même échoppe avec quelques vêtements de deuil, affaiblie par la vieillesse et le chagrin; et un jour, jetant les yeux sur la petite boutique, la veuve avait aussi disparu pour aller recevoir la récompense d'une vie de souffrances et de résignation.

C'est ce pauvre, appuyé sur la religion, toujours content de son sort, qui, revenu à la bonne fortune par un héritage, par une heureuse industrie, par un don inespéré qu'il ne pouvait prévoir, fait un usage louable de ses nouvelles richesses. Tandis que des malheureux, tirés tout à coup de leur obscurité, s'abandonnent à tous les excès que leur permet l'aisance subite dont ils jouissent, notre enrichi remercie la

Providence qui est venue si largement à son secours, dans un langage plein de reconnaissance et d'humilité :

« Mon Dieu! grâces vous soient rendues, lui dit-il chaque » matin, de ce que vous avez bien voulu m'arracher à la mi- » sère et à l'ignominie où j'étais tombé peut-être par ma » faute. Ne permettez pas que j'oublie jamais ce bienfait, que » je sois dur pour celui qui souffre, et surtout pour mes pro- » ches, pauvres comme je l'étais; ingrat envers mes bien- » faiteurs, injuste et fier envers qui que ce soit. Puissé-je faire » toujours un bon usage des biens que vous m'avez rendus, » aider ceux qui ne demandent qu'un peu d'appui, ne pas » oublier ce que je serais devenu si tout le monde m'avait » abandonné; concourir, autant que je le pourrai, à la fon- » dation des établissements charitables, m'associer à toutes les » bonnes œuvres, et jusqu'au dernier jour de ma vie, chaque » matin, quand je me réveille tranquille, honoré, jouissant » d'une honnête fortune, vous remercier de ne plus être cou- » ché sur un grabat, exposé au mépris insultant des riches, et » sachant à peine si j'aurais du pain pour la journée qui allait » commencer. » (Historique.)

La résignation est encore une vertu que l'on ne peut trop recommander au pauvre : au lieu de s'aigrir et d'aggraver ainsi son malheur, s'il le supporte avec patience, il l'adoucira. Un poète de nos jours, sorti de la classe des ouvriers, a donné ce bon conseil à celui qui est privé des biens de la terre, dans ces beaux vers :

Pauvres, ne dites point : Heureux l'homme puissant,
Bercé dans les plaisirs d'un faste éblouissant!
Riches, ne dites point : Dans sa détresse même,
Heureux l'homme indigent que pour lui seul on aime!
Mais disons tous ensemble, envieux des vrais biens :
Heureux les résignés, les humbles, les chrétiens!

Pauvres, rappelez-nous la paille de la crèche,
L'atelier de Joseph, les épis que la faim
Vous fit cueillir un jour sur les bords du chemin;

Malades, dites-nous votre lente agonie;
Exilés, votre enfance en Égypte bannie;
Trahis, persécutés par des amis ingrats,
Parlez-nous du baiser que vous donna Judas;
Isolés, dans le deuil, abandonnés des vôtres,
Racontez-nous enfin la fuite des apôtres;
Consolez-nous ainsi de nos propres malheurs,
En les enveloppant de vos saintes douleurs;
Et, moins faibles alors, pour finir notre tâche,
Reprenant nos fardeaux, sans repos, sans relâche,
Nous vous suivrons de loin et toujours empressés,
Jusqu'à l'heure où la mort nous dira : C'est assez.

. . . . J'ai vu plus d'un riche insolent,
Nonchalamment couché dans un char indolent,
Les pieds sur le velours, le front dans la lumière,
En passant devant moi me couvrir de poussière;
La foule l'enviait; mais moi, pauvre piéton,
Qui n'avais pour tout bien qu'un luth et qu'un bâton,
Moi qui sentais pourtant, sous ma veste de bure,
Un cœur ami de l'homme, ami de la nature,
Je me disais : Qu'importe un peu de bruit en l'air,
De blancs chevaux, un char qui fuit comme l'éclair,
Un nuage de poudre au passant qui regarde!
Tout cela, j'en ai peur, ne vaut pas ma mansarde
Où le bon Dieu me laisse en mon obscurité....

(H. Violeau.)

Il convenait de couronner ces détails honorables pour le pauvre par l'hommage public rendu chaque année, au sein de l'Institut français, à la vertu obscure et cachée, à ces œuvres sublimes de courage, de charité, de désintéressement poussées jusqu'à l'héroïsme sur tous les points de la France, dans le sein des villes et au fond de nos campagnes. Et c'est vraiment un spectacle qui touche et qui émeut jusqu'au fond du cœur, de voir les écrivains les plus distingués se réunir pour venir payer un tribut de louanges à la vertu modeste qui jusque-là s'était dérobée à tous les regards. Avant de décerner les couronnes aux vainqueurs, les membres de l'Académie se sont assemblés plusieurs fois; ils ont pesé consciencieusement les titres de chacun, examiné avec soin les pièces envoyées par les préfets

et les maires, pris eux-mêmes les renseignements les plus exacts; n'ayant qu'un nombre limité de prix à décerner, il leur a fallu bien souvent, et comme malgré eux, se montrer pour ainsi dire injustes envers des hommes qui avaient tant de droits à la munificence posthume de M. de Monthyon.

Dans l'impossibilité où nous sommes de citer même une faible partie des traits de vertu récompensés depuis l'institution de cette fondation admirable, nous allons donner quelques passages des discours prononcés à différentes époques rapprochées de nous, qui les mettront en relief.

En 1840, M. de Salvandy, aujourd'hui ministre de l'Instruction publique, ouvrit la séance par ces belles paroles, qui témoignent de la noblesse et de la générosité de ses sentiments :

« C'est une mission touchante et douce que celle de descendre avec vous dans les rangs les plus déshérités du sort, » pour chercher la vertu obscure et pauvre, et la couronner. » L'écrivain antique disait, tout préoccupé de catastrophes » éclatantes : « qu'il n'était pas de spectacle plus beau que » celui d'une grande âme aux prises avec l'infortune. » Nous » connaissons un spectacle plus beau, celui d'âmes simples » aux prises avec toutes les misères, et les ennoblissant par » leurs vertus.

» Il a fallu choisir entre quatre-vingt-treize traits de dévouement et de courage, récompenser la vertu qui consiste » à donner en une fois toute sa vie pour ses semblables, et » celle qui se dévoue à toutes les heures et qui s'immole sans » repos. »

Le président de la savante assemblée a parlé avec une admiration toute particulière d'une femme pauvre qui établit dans sa maison le tour supprimé dans les hôpitaux. Elle élève ces orphelins, elle les place, elle les marie. Malgré des chagrins et des malheurs inouïs, elle n'interrompt pas ses bonnes œuvres, disant : « Je continuerai, Dieu est bon. » Elle avait

raison : si Dieu envoie le malheur à la vertu, c'est pour qu'elle soit réellement la vertu.

M. de Salvandy citait aussi avec éloge une pauvre femme qui avait pris en affection les vieillards, et qui répondit aux commissaires chargés de prendre des renseignements sur ce qu'elle avait fait : « Se vanter de ces choses-là, ce serait déplaire à Dieu. »

Une autre année le président de l'Académie racontait admirablement le trait suivant :

« Près de l'enceinte même où je parle, à l'étage le plus élevé d'une maison modeste, est une petite chambre où l'on ne voit qu'un fauteuil, qu'un lit, qui n'a pour ornement qu'un crucifix, c'est là que demeure mademoiselle Pierrette LINET; c'est là qu'une femme de soixante-seize ans travaille dix-huit heures par jour, s'impose les privations les plus dures, vend ses meubles, ses effets, se cache à tous et accomplit dans le silence un de ces beaux et rares dévouements qui, une fois connus, deviennent un titre d'honneur pour l'humanité entière. Mademoiselle Pierrette Linet reçoit dans ce petit réduit une orpheline, demeurant dans une mansarde sous le même toit... Depuis onze ans elle cache sa charité de tous les instants; elle a toutes les inquiétudes, tout l'amour troublé d'une mère sans en avoir connu la joie ni les espérances. Jamais un sourire, une marque d'affection ne la payent des soins qu'elle prodigue; et quand on lui parle de l'impossibilité de continuer à son âge cette vie de sacrifices perpétuels et d'une résignation surhumaine, elle lève les yeux au ciel, et de là les portant sur sa fille adoptive, elle répond avec confiance : « Je l'ai reçue de sa mère, et je ne la rendrai qu'à Dieu. »

Enfin, en 1844, M. Scribe, si connu par ses compositions dramatiques, parlait des vertus du pauvre avec une telle sensibilité que ses larmes étaient sur le point de l'interrompre, et que les assistants aussi ne pouvaient contenir leur émotion.

« Les vertus des pauvres, disait-il, se cachent, il faut les aller chercher. Si elles sont trahies, c'est par les pauvres qu'elles ont secourus, par l'orphelin qu'elles ont recueilli, par les malades dont elles ont pansé les plaies. »

Puis il entrait dans le détail de ces actes généreux :

« Jeanne Mazade, à Bourg-lès-Valence (Drôme), est une pauvre femme qui est à la fois la sœur de Charité, l'institutrice et la providence du canton. A peine a-t-elle de quo vivre, et elle porte secours à tout le monde. Son humble chaumière s'est transformée en hospice et en salle d'asile. Elle a conduit seule une femme privée de la raison, pendant dix-huit lieues, à un hôpital. »

Un jour elle tombe d'inanition dans le chemin.

« Quoi, s'écria l'orateur arrivé à cet endroit de sa notice, » quoi, vous, Jeanne, qui avez séché tant de pleurs, vous » pleurez ! Vous qui avez donné du pain à tant de monde, » vous n'avez pas de quoi manger ! Ah ! que d'ici du moins » à quelque temps ce mot cruel ne sorte plus de votre bouche ! » M. de Monthyon avait pensé à vous, il vous avait devinée. » Recevez ces trois mille francs qu'il vous envoie. Et vous, » pauvres enfants qu'elle a recueillis, malades qu'elle soigne, » indigents qu'elle fait vivre, vous voilà riches pour quelques » jours: Jeanne a trois mille francs ! »

M. Scribe continuait :

« A Auxerre, une femme qui a cinq enfants et qui n'a pas tous les jours du pain à leur donner, vient implorer une grâce auprès du maire, c'est d'adopter deux orphelins qui appartiennent à ses anciens maîtres.

» Dans un autre département (car tous ont leur gloire), une fille soigne pendant trois générations une famille tombée dans l'indigence, sans recevoir un sou de gages ; elle fait plus, elle va vendre le dernier champ qui lui reste, et revient en hâte en rapporter le prix pour nourrir son vieux et dernier maître; la voiture qui la conduit se brise, Anne Dubuisson a les deux

bras cassés!..... Ces mille francs qu'elle reçoit aujourd'hui sont pour son vieux maître et non pour elle. »

M. Scribe terminait ainsi cet éloquent panégyrique des vertus du pauvre :

« Dans nos jours de détresse, nos pères s'écriaient autrefois : « Ah ! si le roi savait ! » De nos jours, et avec plus de justice, on pourrait s'écrier : Ah ! si les riches savaient ! Puissent les nobles actions que je viens de raconter, arriver jusqu'à eux ! S'ils savaient ce que d'héroïsme obscur, de sublime patience, de vertus et de misères se taisent et se cachent dans les mansardes ; s'ils savaient ce que les yeux du pauvre contiennent de larmes et son cœur de désespoir ; s'ils savaient qu'il y a tel moment fatal où le plus léger secours peut éloigner une pensée coupable, ils courraient sur-le-champ tendre la main au malheureux... l'arracher à sa ruine et au crime peut-être... Quelques gouttes d'eau tombées du ciel raniment et relèvent la plante qui se dessèche et se flétrit. »

Dans la séance de l'Académie (10 septembre 1846), le secrétaire perpétuel, M. Villemain, fit remarquer avec quel bonheur le vide laissé trop longtemps dans la protection accordée aux enfants du peuple, malgré les soins de la charité si active depuis quinze années, avait été comblé par les écoles supplémentaires, les salles d'asile, créées comme un passage entre le foyer du pauvre et l'école, et enfin par les crèches, cette pensée charitable d'un généreux citoyen. Après lui, le directeur, M. Viennet, proclamait cette vérité rassurante pour la société, qui va couronner le chapitre en l'honneur du pauvre : « Si je suis forcé de vous montrer quelle variété le
» génie du mal met dans ses attaques incessantes contre l'es-
» pèce humaine, il est consolant de penser que le génie du
» bien n'est ni moins actif, ni moins ingénieux à produire
» ces mouvements spontanés, ces dévouements infatigables,
» cette charité active, cette philanthropie pratique dont les
classes pauvres nous offrent tant de modèles ! »

Et alors il est entré dans le détail aussi varié qu'attendrissant de seize actes de vertu qu'il a fallu choisir à regret entre cent procès-verbaux, et il a terminé son discours en disant : « Proclamons maintenant en l'honneur de M. de Monthyon, » que sans lui ces beaux exemples seraient perdus pour nous ; » cette portion du peuple ne serait connue peut-être que par » le récit des brutalités des audiences des cours d'assises, des » châtiments ou des supplices qui font l'aliment éternel de nos » feuilles publiques. Nos rapports annuels viennent heureuse- » ment nous en délivrer, et donner à la France et à l'étranger » une plus juste idée de notre nation. »

CHAPITRE VI.

VICES ET VERTUS DU RICHE.

Le riche insensible aux besoins du pauvre se prive d'une grande jouissance : celle de donner. Le riche charitable est le représentant de Dieu sur la terre.

Je me suis efforcé de garder la plus sévère impartialité lorsque j'ai tracé la physionomie du pauvre, et que j'ai exposé ce qu'il y a de bon et de mauvais en lui. Je veux encore, si cela m'est possible, ne pas m'écarter de la vérité, en parlant de ceux qui possèdent tous les avantages de la fortune et qui ne sont que trop tentés d'en faire un usage condamnable aux yeux de la raison et encore plus à ceux de la morale.

Qui ne connaît la parabole du mauvais riche; qui n'a pas été ému en voyant ce pauvre assis à la porte d'un palais, où tout nage dans l'abondance et la joie, tandis qu'on ne lui donne pas même les miettes de la table? Mais il faut lire le texte sacré dans son admirable énergie et dans sa touchante simplicité !

Aussi, voyez quelles menaces le Dieu des Hébreux fait aux riches impitoyables dont le cœur est fermé pour le pauvre; jamais il ne s'est montré ni plus sévère ni plus inexorable. « David (ps. 108.) dit, en parlant de celui qui ne s'est pas » souvenu de faire miséricorde, et qui a persécuté un homme » pauvre, sans secours, et qui avait le cœur brisé de douleur, » pour le faire mourir... Que ses jours soient abrégés; — que » ses enfants deviennent orphelins et sa femme veuve; — que » ses enfants soient errants et vagabonds, et que, chassés

» de leur maison, ils soient réduits à mendier leur pain ; —
» que l'usurier dévore tout son bien, et que les étrangers lui
» ravissent ce qu'il aura acquis ; — qu'il n'y ait personne qui
» l'assiste et qui ait pitié de ses fils orphelins ; — que sa pos-
» térité soit détruite et que son nom s'éteigne dans une seule
» génération ; — que l'iniquité de ses pères vive toujours dans
» le souvenir du Seigneur, et que le péché de sa mère ne soit
» jamais effacé ; que leurs crimes soient toujours présents aux
» yeux du Seigneur, et que leur mémoire périsse de dessus
» la terre. »

A Dieu ne plaise que je veuille exciter la haine du pauvre contre le riche, armer celui qui n'a rien contre celui qui nage dans l'abondance de toutes choses ! Les passions sont déjà assez violentes chez celui qui souffre, sans leur donner un nouvel aliment, une nouvelle excitation. Mais il est de la justice, quand j'ai dit quels étaient les vices et les défauts du pauvre, quand j'ai peint les fatales habitudes et les mauvais instincts de quelques-uns d'eux, d'avouer aussi qu'il est des cœurs durs qui ne comprennent pas la misère, des yeux secs qui n'ont jamais versé une larme sur le sort de leurs semblables, des avares qui, gorgés d'or, laissent périr l'indigent à leur porte, et qui, non contents de lui refuser une légère aumône, accompagnent encore leur refus de paroles insultantes et cruelles. Puisque c'est ici le *Livre du riche et du pauvre*, chacun doit être peint sous ses véritables traits. Il faut que tous deux y trouvent des conseils et des règles de conduite, basés sur la morale la plus pure et sur la loi évangélique, qui en est le complément parfait.

Le P. Élisée, prédicateur célèbre du dernier siècle, en expliquant cette parabole du riche et du pauvre, s'adresse aux riches, et il leur dit dans son style élégant : « N'oubliez-vous pas, comme mauvais riche, qu'il y a des Lazares à votre porte ? ils environnent vos palais, ils sont couverts d'ulcères ; ils voudraient se rassasier des restes de votre table ; cette situation est la même,

et vous détournez vos regards de leur infortune : votre dureté est donc aussi grande que celle du réprouvé de l'Évangile. *Ses chiens étaient plus humains que lui.* Quoi de plus commun que ces hommes indolents, uniquement occupés de leurs plaisirs, distraits sur les maux de leurs semblables, auxquels la prospérité semble former des entrailles cruelles! Dans un monde où la cupidité domine et forme les faibles liens des affections humaines, où la générosité n'est qu'une sorte d'amour-propre qui se dédommage par la variété des sacrifices que fait l'avarice, l'intérêt devient la mesure de la compassion; les riches, moins dépendants des autres, prennent encore part à leurs peines; les malheureux sont pour eux comme des êtres d'une autre patrie; si leurs cœurs s'ouvrent quelquefois à la pitié, une rare prudence et des précautions timides les referment bientôt; leur charité, trop discrète, n'a jamais assez examiné le mendiant exposé à la commisération publique. Ne reçoit-il pas des autres assez de faveurs? N'y a-t-il point d'art dans ses gémissements? Ses forces ne pourraient-elles pas encore suffire au travail? N'est-il pas dangereux de nourrir son oisiveté? Au milieu de tant de discussions, la compassion se ralentit, la bienveillance se refroidit, et tous ces vains raisonnements finissent par laisser dans la peine un malheureux que l'instinct seul portait à secourir. *Les chiens du mauvais riche étaient plus humains que lui.*

» Que cette parabole consolante pour les pauvres doit porter de frayeur dans l'âme des riches sans compassion! Le sein d'Abraham, c'est-à-dire la félicité céleste ouverte à Lazare, et le riche enseveli dans les enfers; l'un, misérable pendant cette vie, est heureux dans l'éternité; l'autre, qui a eu pour partage la joie du monde, gémit à jamais dans les flammes dévorantes!...

» S. Jean Chrysostome, affligé de la misère des pauvres de Constantinople et du luxe immodéré des riches, et des femmes surtout, se laissait aller à toute son indignation : « N'est-ce

» pas une folie d'avoir des vases d'or, des marmites d'or, des » boîtes de parfums d'or !... Et, ne croiriez-vous pas que les » femmes (j'ai honte de le dire, mais c'est une nécessité) ont » même des vases de nuit en argent ; n'en devraient-elles pas » rougir? Jésus-Christ meurt de faim en la personne des pau- » vres, et cependant vous prenez plaisir à ces somptuosités et à » ces folies. Combien en serez-vous châtiés un jour ! Et déjà » Dieu vous en punit par tant de malheurs et de ruines! La » sagesse et la modération chrétiennes ne souffrent pas seulement » que l'on ait des tables d'argent et des plats d'argent, et encore » cela est-il de somptuosité et de luxe. Mais de vouloir que » des vases déshonnêtes et qui ne sont employés qu'à des » usages bas et vils soient aussi d'argent, cela n'est pas seule- » ment du luxe et de la vanité, mais un égarement de l'esprit, » un aveuglement du cœur. Il faut avouer que les richesses » rendent les personnes folles et insensées... Si elles avaient » assez de puissance pour changer les éléments, elles vou- » draient que la terre fût d'or, les murailles d'or, le ciel et » l'air d'or.... Quelle frénésie, quelle fièvre, quelle manie ! » Un homme, qui est fait à l'image de Dieu, périt de faim, et » vous voulez cependant que des vases honteux soient aussi » précieux et aussi riches que ceux qui sont honorables. En » serait-il autrement ? Estimez-vous tant vos excréments que » vous vouliez qu'ils soient reçus dans l'argent ! »

Invective admirable qui n'est plus dans nos mœurs, mais que d'autres actes d'insouciance et de dureté pourraient motiver, en demandant un langage plus approprié à nos habitudes molles et pleines d'égoïsme. Un autre docteur de l'Église a dit énergiquement, en parlant du riche insensible aux misères des pauvres : « Vous ne les avez pas nourris... » vous les avez tués », etc. *Non pavisti, occidisti.*

« Vous n'avez pas de superflu ! disait aux riches dont les entrailles sont cruelles (*viscera impiorum crudelia*) M. de Boulogne. Le développement de cette pensée lui a

fourni un mouvement oratoire du plus bel effet. Il avait pris pour texte : ***Propter gemitum pauperum nunc exurgam.***

« Viens, riche, et dis-nous ce que tu es; dis-nous, si tu le sais, pourquoi cette sorte de réprobation prononcée contre toi par le Christ? Quoi! tu auras accompli les commandements, satisfait aux préceptes de justice, et néanmoins le royaume des cieux te sera fermé! Pour que l'entrée t'en soit ouverte, il faut que tu fasses plus encore. Oui, sans doute, il faut que tu fasses plus. Est-ce que la justice est tout? Est-ce que ses devoirs sont les seuls devoirs? La charité n'oblige-t-elle à rien? « Si votre frère ou votre sœur sont nus, manquent » de nourriture, et que quelqu'un de vous leur dise : Allez » en paix et puissiez-vous être réchauffés et rassasiés, et ce- » pendant ne leur donne pas ce qui est nécessaire à leur corps, » à quoi servira ce vœu stérile? Tu crois en Dieu, c'est bien; » les démons aussi croient, et ils tremblent. Ce sont les œu- » vres qui justifient. Et, maintenant, riches, pleurez et hur- » lez dans les misères qui vous adviendront; car vous avez » thésaurisé la colère pour les derniers jours. » (S. JACQUES.)

« Comprenez la parole du Christ, comprenez que la fortune fascine, endurcit, dessèche dans le cœur les sources du bien; qu'elle n'est donnée que pour la répandre; qu'autrement c'est la vie de son frère qu'on ravit et qu'on s'approprie, et comme la richesse saisit l'homme par le fond de ses entrailles, s'incorpore alors de telle sorte que rarement a-t-il la force de s'en détacher. Malheur! malheur au riche! Il vient à Jésus, il est prêt à tout, aucun commandement ne l'effraie, il a obéi à la loi depuis l'enfance : que lui manque-t-il? une seule chose, l'amour. Jésus lui dit : Que votre richesse soit aussi celle du pauvre; et il s'en va triste parce qu'il possédait de grands biens. Il s'en va, où? là où s'en alla le premier fratricide. » (*Les Évangiles*, etc., par F. DE LAMENNAIS.)

« Vous dites à ce pauvre à qui vous refusez l'aumône, et

vous lui dites sèchement : Dieu vous assiste (1). Vous le renvoyez à Dieu, et c'est Dieu qui vous l'envoie, afin qu'il reçoive de votre main ce qu'il ne veut pas lui donner lui-même, et qu'il a mis entre vos mains pour lui donner. Vous dites à ce pauvre de retourner dans sa famille ; hélas ! a-t-il seulement un asile. Les animaux farouches ont leurs tanières, et ces tristes humains n'ont pas même, comme le disait le Fils de l'Homme en parlant de lui, n'ont pas où reposer leur tête. Vous voulez les renvoyer dans les régions qui les ont vus naître : vous ne savez donc pas que la faim les a forcés de sortir de leurs déserts pour venir chercher parmi vous une subsistance que ne peut leur fournir leur malheureuse patrie ! O cruelle prudence de refuser sa compassion à des besoins véritables, dans la crainte de l'accorder à de faux besoins ! N'y a-t-il pas encore des cœurs assez impitoyables pour reprocher aux pauvres leur fécondité : ils ne savent donc pas cette parole du prophète : Malheur à celui qui dit au père: Pourquoi engendrez-vous ; et à la mère : Pourquoi enfantez-vous. » (M. DE BEAUVAIS.)

Le père Lejeune expose de la manière suivante les reproches que Dieu, au jour du jugement, adressera aux riches, et, selon sa coutume, il entre dans les détails de la vie intime, et ne craint pas de parler à ses auditeurs le langage le plus simple. Pour ne pas s'en étonner, il faut remonter à l'époque de ces discours, c'est-à-dire à plus de deux cents ans.

« Et puis n'avez-vous rien qui ne vous soit nécessaire ? ne pouvez-vous pas retrancher mille choses dont vous n'avez pas absolument besoin, et qui sont nécessaires aux pauvres ? Quand vous retrancheriez tous les jours un verre de vin, une bouchée de pain de votre ordinaire, vous ne mourriez pas de faim : ce serait trois cent soixante bouchées par an pour les pauvres. Vous portez pour trente écus de hardes ; quand vous

(1) J.-J. Rousseau, *Émile, ou de l'Éducation.*

n'en porteriez que pour vingt! quand vos coiffes, vos rabats (1), vos cottes ne seraient pas si précieux, en seriez-vous déshonorés? faut-il que votre carcasse soit si curieusement ornée, et que les membres de Jésus périssent de froid et de misère? Que de frais inutiles faites-vous! vous enjolivez vos chambres, vos métairies, vos jardins, vos enfants! que de superfluités en linge, en tapisseries, en meubles, en livres, dont vous pourriez vous passer! Tout cela serait supportable dans un autre temps; mais il est criminel en ce temps rempli de misères (2). Quand ces livres que vous achetez ne seraient pas à votre bibliothèque, ces tapisseries en une telle chambre, ces viandes exquises à votre table, et qu'on saurait que vous retranchez tout cela pour assister les pauvres, quel inconvénient vous en arriverait-il? en perdriez-vous votre honneur, votre santé, votre charge?

» Nonobstant les misères du temps, vous trouvez bien de l'argent pour assister à la comédie, pour payer les violons du bal, pour acheter les gazettes par pure curiosité. Ce ne sont, dites-vous, que deux ou trois sous par semaine. Non, mais ce sont cent sous ou sept livres par an, il y a des pauvres qui en seraient notablement soulagés. Vous ne laissez pas de faire des aumônes, encore que vous achetiez cela; mais vous feriez encore celles-ci; vous assistez plusieurs pauvres, mais vous en assisteriez encore un autre de ces choses superflues.

» Enfin, si vous êtes pauvres, que vous ne puissiez rien donner, vous pouvez assister de votre crédit, de votre conseil, de votre service; plaider pour ce villageois, conseiller cette veuve en son procès, solliciter pour les prisonniers, faire des visites pour eux, visiter les malades, faire leur lit, les consoler et les instruire... Jésus ne dira pas: Vous m'avez racheté de prison, vous m'avez apporté des confitures, parce que tous ne le peuvent pas faire; mais il dira: Vous m'avez

(1) Cols, collerettes.

(2) Pendant les guerres de la minorité de Louis XIV.

visité, parce qu'il y a fort peu de gens qui ne le puissent.

» Vous dites pour excuse : Je n'ai pas le loisir, je suis occupé à faire des commentaires sur Plaute, à écrire sur l'histoire de France, à lire l'histoire de Turquie ; je crains de prendre mal, si je visite les malades ; je crains que les pauvres ne m'apportent de mauvais air, si je les loge en ma maison : toutes ces excuses et autres semblables sont si vaines et si frivoles, que vous n'oseriez seulement ouvrir la bouche pour en alléguer une seule... Aussi vous serez l'objet des reproches, des invectives, des anathèmes et des malédictions de Jésus. Il vous dira : *Esurivi :* vous faisiez des festins, vous donniez des bals, des collations, des confitures à des femmes volages, sensuelles ; vous faisiez bonne chère à des coquines ; vous nourrissiez des chiens, des oiseaux, des singes, des perroquets, et vous refusiez du pain à ces petits orphelins qui criaient à la faim. *Sitivi :* vous donniez des vins délicats à des flatteurs, à des ivrognes, à des pourceaux d'Épicure, vous les invitiez, vous les prêchiez, vous les contraigniez à boire plus que la nécessité, et vous refusiez un peu de vin à un bon vieillard âgé de quatre-vingts ans, à ce pauvre vigneron qui travaillait à votre vigne ! *Nudus fui :* les parois de votre chambre, les colonnes de votre lit étaient revêtues de drap ou de tapisserie, et vous laissiez geler de froid ce pauvre nécessiteux faute d'une vieille couverte. *Hospes eram :* vous aviez des salles en votre maison, des chambres en vos métairies inutiles, qui ne servaient que de promenoirs aux rats et aux souris ; et vous avez refusé un petit coin de grenier à ce pauvre homme qui n'avait pas le moyen de payer le loyer. *Æger fui :* vous vous lassiez à jouer à la boule des journées entières, aux fêtes et dimanches, et vous n'avez pas voulu prendre la peine de faire deux pas pour visiter ce malade ! *Discedite a me*, retirez-vous de moi, vous n'êtes pas dignes de moi, puisque vous m'avez tant méprisé. »

M. de Boulogne (Discours sur l'aumône) a fort bien déve-

loppé cette accusation trop commune : les pauvres sont méchants ! « Ils ont des vices parce qu'ils sont hommes, a-t-il dit avec aigreur, mais nous en sommes responsables. Ce sont nos refus dédaigneux qui les irritent... Mais les riches sont encore plus coupables que les pauvres... Le méchant, c'est cet avare insatiable, tranquille spectateur des misères publiques ; le méchant, c'est ce riche inhumain qui détourne sa sensibilité de dessus les pauvres pour la reporter sur de vils animaux domestiques (1) ; le méchant, c'est ce riche voluptueux qui dévore dans un seul repas de quoi nourrir vingt familles qui manquent de pain. » Cette récrimination était vraie et éloquente.

Aussi le père Brydaine, le plus éloquent des missionnaires modernes, se reprochait-il devant la plus haute société de Paris, qui venait l'entendre dans l'église de Saint-Sulpice, d'avoir affligé les habitants des campagnes.

« ... Jusqu'à présent, dit-il, j'ai publié la justice du Très-Haut dans les temples couverts de chaume. J'ai prêché les rigueurs de la pénitence à des infortunés dont la plupart manquaient de pain, j'ai annoncé aux bons habitants des campagnes les vérités les plus effrayantes de ma religion... Qu'ai-je fait, malheureux ! j'ai contristé les pauvres, les meilleurs amis de mon Dieu ; j'ai porté l'épouvante et la douleur dans ces âmes simples et fidèles que j'aurais dû plaindre et consoler ! »

Comme l'avarice est un crime et une folie tout à la fois ; un crime, puisque l'avare, gorgé de biens, laisse le pauvre mourir de froid et de faim, et une folie, puisque celui qui thésaurise ne sait pas pour qui seront ses trésors, qu'il ne les emportera pas dans la tombe, et qu'on a vu des malheureux possédés de l'amour des richesses périr dans les caveaux qui les recélaient, les doubles portes s'étant refermées sur eux, il faut condamner et flétrir ce vice abominable aux yeux de

(1) « Les riches, dit avec dureté, mais avec vérité, J.-J. Rousseau, nourrissent des pauvres comme des chiens et des chevaux !... »

l'Évangile et des hommes. Peut-être des cœurs, si secs et si durs qu'ils soient, renonceront à une passion insatiable et vile; peut-être s'amolliront-ils et voudront-ils réparer par d'abondantes aumônes les fautes d'une vie coupable.

« Il y a un mal que j'ai vu sous le soleil, et qui est ordinaire parmi les hommes : un homme à qui Dieu a donné des richesses, des biens, des honneurs, et à qui il ne manque rien pour la vie de ce qu'il peut désirer; et Dieu ne lui a pas donné le pouvoir d'en manger, mais un étranger dévorera tout; c'est là une vanité et une grande misère. — Tel est seul et n'a personne avec lui, ni enfant, ni frère, qui néanmoins travaille sans cesse; ses yeux sont insatiables de richesses, et il ne lui vient point dans l'esprit de se dire à lui-même : Pour qui est-ce que je travaille, et pourquoi me priver de l'usage de mes biens? C'est là encore une vanité et une affliction bien malheureuse.

« Il y a une maladie bien fâcheuse que j'ai vue sous le soleil: des richesses conservées avec soin pour le tourment de celui qui les possède. Il les voit périr avec une extrême affliction, il a mis au monde un fils qui sera réduit à la dernière pauvreté; comme il est sorti nu du sein de sa mère, il y retournera de même, et n'emportera rien avec lui de son travail. C'est là vraiment une maladie bien digne de compassion : il s'en retournera comme il est venu. De quoi lui sert donc d'avoir tant travaillé en vain? tous les jours de sa vie il a mangé dans les ténèbres, dans un embarras de soins, dans la misère et le chagrin.

» Veiller pour amasser du bien, cela dessèche la chair, et l'application qu'on y donne ôte le sommeil. — Où il y a beaucoup de bien, il y a aussi beaucoup de personnes pour le manger : de quoi sert-il donc à celui qui le possède, sinon qu'il voit de ses yeux beaucoup de richesses? L'avare n'aura jamais assez d'argent, et celui qui aime les richesses n'en recueillera point de fruit : c'est donc encore là une vanité. —Tel

s'enrichit par une grande épargne, et toute la récompense qu'il en tire est de pouvoir dire : j'ai trouvé moyen de me mettre en repos, je mangerai maintenant mon bien tout seul ; et il ne considère pas que le temps s'écoule, que la mort s'approche, et qu'en mourant il laissera à d'autres ce qu'il a. — Lorsque le riche s'endormira en mourant, il n'emportera rien avec lui; il ouvrira les yeux, et il ne trouvera rien. — Ne vous appuyez donc point sur les richesses injustes et ne dites pas : J'ai suffisamment de quoi vivre, car tout cela ne vous servira de rien au temps de la vengeance et au jour de l'éternité. — Les trésors de l'iniquité sont dans la maison de l'impie comme un feu qui consume : ils ne serviront de rien. — Les richesses ne serviront de rien au jour de la vengeance; mais la justice détournera de la mort. — Ne vous préoccupez donc point de voir un homme devenir riche et sa maison comblée de gloire, parce que, lorsqu'il sera mort, il n'emportera point tous ses biens et que sa gloire ne descendra point avec lui; il entrera dans le lieu de la demeure de tous ses pères; durant toute l'éternité il ne verra plus la lumière, il ne pourra pour soi-même rien donner à Dieu qui l'apaise, ni un prix qui soit capable de racheter son âme. Ne vous fatiguez point à vous enrichir; ne levez point les yeux vers les richesses que vous ne pouvez avoir. — Rien n'est plus détestable que l'avare; rien de plus injuste que celui qui aime l'argent, car un tel homme vendrait son âme même, parce qu'il s'est dépouillé tout vivant de ses propres entrailles. — Le bien est inutile à l'homme avare et attaché à l'argent... à qui sera bon celui qui est mauvais à lui-même et qui ne jouit en aucune sorte de son bien? Rien n'est pire que celui qui s'envie sa propre subsistance, et cette disposition même est la peine de sa malice. S'il fait du bien à quelqu'un, c'est sans y penser et malgré lui... L'œil de l'avare est insatiable dans son iniquité; il ne sera point content qu'il ne dessèche et consume son âme. — Telles sont les voies de tous les avares : elles surprennent

nent les âmes de ceux qui sont engagés dans cette passion.

Le législateur des chrétiens, moraliste sublime, si rempli de compassion pour ses semblables tombés dans le malheur, dit un jour cette parabole à la foule qui le suivait, après qu'un homme l'eut prié d'engager son frère à partager une succession qui leur était échue en commun :

« Il y avait un homme riche dont les terres avaient extrêmement rapporté.

» Et il s'entretenait en lui-même de ces pensées : Que ferai-je, car je n'ai point de lieu où je puisse serrer tout ce que j'ai recueilli ?

» Voici, dit-il, ce que je ferai : j'abattrai mes greniers et j'en bâtirai de plus grands, et j'y amasserai toute ma récolte et tous mes biens.

» Et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour beaucoup d'années : repose-toi, mange, bois, fais bonne chère.

» Mais Dieu dit à cet homme : Insensé que tu es, on s'en va te redemander ton âme cette nuit même, et pour qui sera ce que tu as amassé ?

» C'est l'état de celui qui entasse des trésors pour soi-même.... et qui n'est point riche en Dieu. » (S. LUC, chap. XII.)

Mais le vice que nous flétrissons parce qu'il enlève au pauvre, au malheureux, une part qui lui est due, n'est pas seulement condamné par le législateur des juifs et des chrétiens ; le monde, tout léger qu'il est, tout entraîné par les passions, n'a pas assez d'invectives contre l'avarice insatiable. Au spectacle, dans les romans, celui qui entasse de l'or sur de l'or, et qui ne laisse pas échapper une seule obole pour le pauvre, est l'objet des plus mordantes satires.

La foule, qui court au théâtre pour y chercher des émotions, rire des défauts de son voisin, que souvent il ne voit pas chez lui-même, et presque toujours dans le but unique de ses plaisirs, conserve le sentiment du bien, flétrit ce qui est mau-

vais et loue ce qui est conforme à la justice. Aussi, jamais Molière ne fut-il plus applaudi que lorsqu'il peignit les anxiétés, le désespoir, les folies de l'avare, sous le nom d'Harpagon, à qui l'on avait enlevé sa cassette (1).

Chapelain, si cruellement maltraité par Boileau, était accusé d'avarice; il avait donné quelques pièces de monnaie à une quêteuse, et on s'en étonnait. « Je crois qu'il a donné, dit quelqu'un, car je l'ai vu. » Fontenelle répliqua, connaissant le poète : « Je l'ai vu aussi, mais je ne le crois pas. »

M. de Balzac, dans son roman intitulé *la Fille de l'avare*, offre le dialogue suivant entre le thésauriseur et sa fille :

EUGÉNIE. — Vous tenez donc bien à votre or?

GRANDET. — Si j'y tiens! c'est mon bonheur..... c'est ma vie... Si j'y tiens!... mais comme à toi. Vois-tu, ce qu'on aime, on le garde précieusement, on ne s'en sépare jamais! Ma fille, par exemple, je l'aime trop pour qu'elle me quitte... pour me passer d'elle... C'est comme ça qu'il faut aimer son or... pour le voir, le toucher, pour le mettre sous clef... Il faut que ce soit avec lui à la vie et à la mort.

EUGÉNIE. — Mais si vous le perdiez?

GRANDET. — Oh! tais-toi... J'en mourrais!... tu n'aurais plus de père... Et, tiens, je t'avoue ça, quand il faut payer une pièce de terre, une vigne, n'importe... donner de l'or... c'est comme si mon cœur me quittait; et pour le garder je donnerais tout... *ma fille* (sous-entendu).

Au moins le père Grandet aime quelque chose après son or; c'est sa fille, qu'il sacrifierait cependant, plutôt que de se séparer de son argent.

(1) Voici le portrait qu'en trace un valet : « Le seigneur Harpagon est » de tous les humains le moins humain, le mortel de tous les mortels le » plus dur et le plus serré. Il n'est point de service qui pousse sa recon» naissance jusqu'à lui faire ouvrir les mains. De l'amitié, tant qu'il vous » plaira; mais de l'argent, point d'affaires. *Donner* est un mot pour qui il » a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais : *je vous donne*, mais *je vous prête* » *le bonjour*. »

« Après avoir signalé la dureté, l'avarice du riche, il y a les égoïstes, qui écartent d'eux tous les soupirs et toutes les réclamations de la faim. Il y a les tièdes, dont la charité chimérique ne donne que des larmes. Enfin, il y a les généreux, les bienfaiteurs; et ceux-là même que donnent-ils? comment donnent-ils? ils donnent de l'argent, et par la main des autres. » (DE GASPARIN.) Il y en a qui accordent quelques secours, de temps à autre, à de pauvres gens, mais ils le font avec ostentation (1), avec parcimonie et avec vanité.

« De bonnes gens au cœur gonflé de *pitié* et de *miséricorde*, le monde en est plein. Mon *hospice*, ma *quête*, mes *pauvres*, mon *assemblée de dames de charité*, ma *paroisse*, sont de ces mots qui retentissent aux oreilles dans certains salons dorés; et ces mots, que prouvent-ils? Je n'oublierai jamais avoir vu de mes yeux une légion d'infortunés des deux sexes, attendre, par un froid rigoureux, dans une cour couverte de neige, le réveil du miséricordieux directeur de l'un des bureaux de charité de Paris. Le digne homme donnait chaque semaine expressément rendez-vous à *ses pauvres* à sept heures du matin, se levait à neuf, et d'une fenêtre du rez-de-chaussée où il habitait, faisait alors distribuer par sa cuisinière les misérables restes de sa table. Les pauvres, les doigts engourdis par le froid, pouvaient à peine tendre leurs mains suppliantes. Un d'eux se plaignit : « Vous êtes fort bien dans la cour, répondit l'homme charitable, je n'ai pas envie que vous salissiez mes appartements ! »

Vous en trouverez encore d'autres qui, avant d'abandonner la plus petite pièce de monnaie au malheureux qui la sol-

(1) Au lieu de cacher soigneusement le bien qu'ils font, des hommes remplis de vanité font sonner la trompette devant eux, ont soin de faire enregistrer leurs moindres aumônes dans les feuilles publiques. C'est à propos de ces charités orgueilleuses qu'un poète moderne a dit :

On ne sait ce que c'est que de payer ses dettes,
Et de sa bienfaisance on remplit les gazettes.

(COLLIN D'HARLEVILLE, *Optimiste*.)

licite avec instance, et qui en a un vrai besoin, lui font subir un long interrogatoire comme à un criminel, lui font monter la sueur et la honte au front et payer bien cher une légère aumône. C'est au sujet de ces riches que saint Chrysostôme disait, il y a quatorze cents ans : « Ah ! ne recherchez pas » la vie et les affaires des pauvres... Car c'est une grande in- » solence d'obliger un misérable qui sollicite votre pitié de » vous rendre raison de toute sa vie pour *une fois* que vous » avez envie de lui donner (1) ! »

« Si l'avare au cœur sec, si l'avare qui se refuse le nécessaire, ne donne rien au pauvre, le prodigue, sans règle dans ses dépenses, ne trouve rien pour le soulager : c'est un autre excès, c'est un autre vice de celui qui possède.

Soit que le prodigue reçoive, soit qu'il donne, il ne sait garder aucune mesure.

Le prodigue se souille par tous les vices et quelquefois par des crimes.

Toutefois, le prodigue est encore préférable à l'avare, car il fait du bien à tous ; tandis que l'avare n'est utile à personne, pas même à lui.

Si le prodigue voulait apporter quelque soin à ses dépenses et dans tous les actes de sa vie, il approcherait facilement de la vertu et sa conduite serait honorable.

Le prodigue aime à répandre ses largesses, mais à la condition qu'elles ne le gêneront nullement.... Au lieu d'enrichir d'honnêtes gens, ceux qui en auraient besoin ; il préfère enrichir des flatteurs et les compagnons de ses plaisirs. Le prodigue est presque toujours porté au libertinage. »

(1) Ce n'est pas que la charité doive être aveugle, et qu'il soit bon de jeter à tort et à travers ses dons dans la main de ceux qui les méritent et dans celle d'individus qui en sont indignes. Non ; l'aumône doit être bien faite ; mais, dans tous les cas, il ne faut pas humilier et tourmenter par des questions insultantes et multipliées celui qui est assez malheureux pour être forcé d'implorer votre miséricorde.

Voici qui est plus odieux et plus criminel : c'est d'avoir de l'or, des biens de toute espèce, du crédit, et de se servir de tous ces avantages pour séduire et corrompre le pauvre, de n'accorder un secours qu'au prix du déshonneur de celui qui le sollicite et le reçoit, de perdre une jeune fille en lui donnant quelques vêtements, des bijoux et de l'argent, de l'abuser sous un nom supposé avec des promesses mensongères, de la réduire au désespoir et de l'abandonner.

Dans un ouvrage moderne, on a mis en relief avec beaucoup d'art et de vérité cette situation déchirante.

A la vue de la femme trompée, et qui s'est donné la mort par le poison, le séducteur veut se retirer : « Restez, mon- » sieur, pourquoi détourner les yeux ? Une pauvre fille que » l'on déshonore et qui meurt vaut-elle la peine de s'en » émouvoir ? »

Ce n'est pas tout, le riche ne se contente point de refuser impitoyablement son aumône à l'homme malheureux et de laisser périr à côté de lui par la faim et la misère une femme et des enfants ; il va jusqu'à leur porter envie, jusqu'à se plaindre de leur santé florissante, de leur appétit (1), de la fraîcheur de leur teint, de la blancheur de leurs dents (2). Il

(1) Un fermier général, au retour de la chasse, voyait aux abords de son château de petits rabatteurs à qui l'on avait distribué de gros morceaux de pain, et qui le dévoraient gaiement : « Comme ces gueux-là * digèrent ! » dit-il avec une sorte de jalousie.

(2) Une femme âgée, jouissant d'une richesse immense, rencontra dans son parc deux petits ramoneurs qui mangeaient des aliments grossiers, salaire de leur travail. « Monsieur l'abbé, dit-elle à l'ecclésiastique qui l'ac- » compagnait, n'est-ce pas une horreur que des Savoyards aient de si » belles dents ! » (Elle avait perdu depuis longtemps toutes les siennes.) Toutefois, nous devons dire que, quelque temps après, le bon prêtre,

* Croyez-vous dégrader un pauvre de sa qualité d'homme en lui donnant le nom méprisant de *gueux* ? Compatissant comme vous l'êtes, comment avez-vous pu vous résoudre à l'employer ! Renoncez-y, mon ami ; ce mot ne va point dans votre bouche ; il est plus déshonorant pour l'homme qui s'en sert que pour le malheureux qui le porte. (Lettre de Saint-Preux à Édouard, dans la *Nouvelle Héloïse*.)

regrette de ne pouvoir rire comme ils le font sous leurs haillons et devant un peu de pain noir et d'eau ; puis, au milieu de leurs richesses, de leurs somptueux appartements, ils se plaignent du sort, ils ambitionnent les millions de leur voisin, se désolent de ne pouvoir acquérir cette maison, ce château, ces bois si bien à leur convenance ; et au lieu de louer la Providence qui les a traités comme des enfants gâtés, ils se laissent aller contre elle à des imprécations révoltantes et impies.

« Ne semble-t-il pas que des concerts de louanges devraient s'élever jour et nuit, des voûtes de nos hôtels, vers l'auteur de la nature? Jamais les anciens rois de l'Asie ne rassemblèrent autant de jouissances dans Suze ou dans Ecbatane, que nos simples bourgeois de Paris. Cependant chaque jour ces monarques bénissaient les dieux, ils n'entreprenaient rien sans les consulter, ils ne se mettaient pas même à table sans leur offrir des libations. Plût à Dieu que nos épicuriens n'eussent que de l'indifférence pour la main qui les comble de biens ; mais c'est du sein de leurs voluptés que sortent aujourd'hui les murmures contre la Providence ; c'est de leurs bibliothèques si remplies de lumières que s'élèvent les nuages qui ont obscurci les espérances et les vertus de l'Europe. » (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Études de la nature.*)

Après cela, ne doit-on pas sourire de pitié, plutôt que de se livrer à un mouvement d'indignation, en voyant des femmes nées au sein de la fortune, entourées de toutes les recherches du luxe, n'ayant jamais eu sous les yeux le tableau de la misère, ne pas la comprendre et la regarder pour ainsi dire comme un fantôme (1)? Heureusement nous voyons diminuer

irrité d'une semblable exclamation, y fit allusion dans un prône, et tonna tellement contre la dureté, l'avarice et tous les défauts du riche insensible, que la châtelaine se hâta de lui envoyer une forte somme pour les indigents de la paroisse et pour réparer sa faute.

(1) On a prétendu qu'une dame de la cour de Louis XVI, à qui, pendant un hiver rigoureux, l'on peignait les angoisses des pauvres exposés à la le souffrance de la faim et du froid, disait, nonchalamment étendue

tous les jours le nombre de ces êtres ignorants des choses du monde et restant si loin de la réalité, qu'ils ne soupçonnent pas qu'il existe des gens qui ont soif, qui ont faim, qui n'ont pas mangé depuis vingt-quatre heures, qui couchent sur de la paille ou sur le carreau. La société se mêle de plus en plus, ces barrières qui séparaient autrefois les diverses classes de la société s'abaissent; les feuilles publiques révèlent tous les matins des sinistres et de grandes calamités, mais aussi des actes d'une charité sublime. L'air à présent est plein, malgré qu'on en ait, de la détresse des pauvres, du chômage ou de la grève des ouvriers et des crises industrielles; il faut, bon gré mal gré, entendre la plainte de celui qui souffre, et aussi le bruit des bonnes œuvres arrive ainsi heureusement à toutes les oreilles.

Il faut, la justice le demande, faire la part du bien et du mal; certes, l'on peut reprocher à plusieurs de ceux qui sont appelés les heureux du siècle, de la dureté, de l'insouciance, un fol et coupable usage d'immenses richesses, ou quelquefois une avarice sordide, une prodigalité sans frein. Il en est qui non-seulement ne donnent pas une obole au pauvre, mais qui s'irritent à sa seule présence, et sont près d'entrer dans une sorte de fureur si on leur demande quelque chose (1). D'autres vont plus loin dans la route du mal; ils dépouillent sans pitié le faible et l'indigent pour accroître des trésors déjà considérables; ou bien ils rongent et dévorent sa substance par une usure abominable aux yeux de Dieu et des hommes. Nous avons fait connaître encore bien d'autres crimes dont celui qui possède beaucoup d'or se rend coupable, parce qu'il se croit tout permis, et qu'il échappe souvent au regard des hommes et à la vindicte humaine. C'en est assez : que le cou-

sur un canapé : « Que ne mangent-ils de la croûte de pâté ou des poulardes? rien n'engraisse comme cela! — Mon Dieu! s'ils brûlaient de la bougie, leurs chambres seraient bientôt échauffées! »

(1) Historique.

pable se reconnaisse à ces traits, qu'il devienne meilleur, et qu'il rachète par la charité ses erreurs et ses fautes.

A présent nous avons besoin de soulager notre cœur et de dire aux pauvres qui seraient tentés de se plaindre et de murmurer : « Ouvrez les yeux, voyez comme dans tous les temps des rois, des princes, des magistrats, des hommes de toutes les classes aisées ont rivalisé de générosité, de dévouement pour vous ! Qui fonda ces vastes hôpitaux où le malade recouvre la santé, ces asiles où la vieillesse s'écoule en paix? Qui ouvre des ateliers à l'artisan et le nourrit (1) pendant les temps de disette à la ville et dans les campagnes? Qui fournit à l'entretien de femmes charitables, de religieuses dévouées à toutes les bonnes œuvres, pour instruire les jeunes filles, pour visiter et soigner les malades? Ne sont-ce pas les enfants des familles opulentes qui deviennent les économes des orphelins appartenant aux dernières classes de la société? Ne sont-ce pas des dames dont les maris occupent un rang distingué dans la capitale, qu'on voit surveiller les salles d'asile et les crèches, dont l'origine est toute récente, et dont les bienfaits sont si incontestables? Ces femmes, qui pourraient dépenser, pour leurs plaisirs et pour satisfaire aux exi-

(1) Il est des riches qui ne terminent jamais leur repas sans remercier la Providence, dont ils reçoivent tous les jours une nourriture abondante et délicate, et qui, au sortir d'une table somptueuse, pleins de reconnaissance envers Dieu, qui les a traités plus favorablement que tant d'autres, lui demandent de ne point oublier celui qui n'a pas même le nécessaire Il est des riches, et ce sont les femmes surtout, chez qui l'économie et la charité brillent davantage, qui recueillent précieusement le pain et jusqu'aux miettes du festin, qui ne perdent pas même le peu de vin demeuré dans les vases, et font porter ces restes misérables dans la demeure d'un voisin indigent. Ce sont là des industries, des largesses bien minimes, mais qui, répétées, produisent un grand bien ; ce sont là des attentions bienveillantes qui charment le pauvre, en lui prouvant qu'on songe à lui à toutes les heures de la journée, et que, si, dans les grandes nécessités, on ne recule pas devant de grands sacrifices, à chaque instant on songe à celui qui souffre, et on veut lui être utile même dans les plus petites choses.

gences capricieuses de la mode, des sommes immenses, ouvrent des boutiques pour les indigents, travaillent nuit et jour à des ouvrages de toute espèce dont le pauvre seul va jouir, et leur consacrent le produit de loteries et d'autres jeux inventés uniquement dans son intérêt? Cette personne âgée, respectable, à qui il serait facile de trouver d'honnêtes et de légitimes prétextes pour rester près de son feu, dans un appartement bien fermé, descend dans la rue pour aller invoquer la charité de porte en porte; elle pénètre aussi dans les prisons pour y faire naître ou y réveiller quelques sentiments de vertu, sans craindre de respirer des miasmes putrides, sans redouter ce qui est plus pénible, les discours grossiers d'hommes criminels ou de femmes perdues, et sans être dégoûtée par l'aspect repoussant de leur figure dégradée et de leurs sales haillons. Quand la peste, un incendie, l'inondation (1), le tremblement de terre, toutes les grandes catastrophes amènent subitement la misère parmi des populations nombreuses, qui prend l'initiative pour soulager les victimes? Qui crée des ressources et s'efforce de réparer tant de maux? C'est le banquier, le négociant, l'homme qui occupe dans l'État un poste éminent. Lorsque le choléra sévissait surtout parmi la classe pauvre à Paris et dans la France, quels exemples de dévouement a donné le riche! Oubliant son propre danger, il s'est sacrifié pour le salut de ceux que la maladie avait frappés dans des quartiers insalubres et misérables, pour ceux qui souffraient et mouraient sur un lit de camp délabré,

(1) Les désastres incalculables occasionnés récemment par la crue subite de la Loire sur une étendue de plus de cent lieues n'ont offert aux âmes généreuses que trop d'occasions de se signaler. Ainsi, après des dévouements héroïques auxquels trois à quatre cents individus de tout âge et de tout sexe ont dû la vie, sont venus les actes d'humanité, de compassion, non moins honorables, quoique moins périlleux. Les victimes de l'inondation ont été recueillies, nourries et vêtues; de l'ouvrage a été fourni aux hommes valides; les veuves, les orphelins ont été adoptés par le riche; et ceux-là mêmes qui avaient subi les conséquences ruineuses du fléau ont encore trouvé dans leur bon cœur des ressources admirables.

sur le carreau de la chambre humide ; et il en est de même toutes les fois qu'une calamité générale vient frapper la masse du peuple : le zèle des bienfaiteurs de l'humanité se trouve en proportion avec le mal, avec le danger. Lorsque nous parcourrons la série des établissements charitables fondés pour le soulagement des pauvres, des malades, etc., nous recueillerons avec respect, avec amour, avec reconnaissance, les noms des riches fondateurs de ces maisons où tant de douleur et de misère sont soulagées ; et nous les retrouverons encore bénis et aimés de Dieu et des hommes lorsque nous entreprendrons la tâche si douce et si facile de dresser la liste de ces bienfaiteurs de l'humanité. Parmi eux il nous apparaîtra bien quelques natures d'élite qui, dans le sein de la médiocrité, de l'indigence même, auront trouvé le secret de vaincre des obstacles sans nombre et de faire des œuvres incroyables ; mais la plus grande part de notre admiration sera réservée au riche compatissant et aumônier, déposant chaque jour des trésors dans la main du pauvre ou élevant à grands frais des maisons pour les malades, pour l'enfance et la vieillesse, pour l'ouvrier invalide, pour le pèlerin, pour l'aliéné, pour l'orphelin et la femme en couches, enfin, pour toutes les misères et les infirmités humaines (1).

Et à la vue de ces innombrables bienfaits, de ces grands sacrifices d'argent, de toute cette intelligence mise au service de celui qui souffre, et à la vue de ces calculs de la tendresse compatissante, qui est allée, pour le siècle présent et pour les générations futures condamnées fatalement au malheur moral et physique, au-devant de tout ce qui pouvait leur être utile, alléger leurs souffrances et rendre pour elles moins lourd le fardeau de la vie, le pauvre, nous en sommes sûr, oubliera

(1) Le chapitre VIII, qui comprendra les établissements fondés en faveur du pauvre, et qui fera connaître les noms des principaux bienfaiteurs de l'humanité, complétera par des faits ce que nous ne faisons qu'énoncer en ce moment.

ses vieilles rancunes contre le riche, déposera ces jalousies haineuses qui trop souvent ulcèrent son âme ; il conviendra dans le fond de son cœur que, placé dans la position élevée qu'il envie, peut-être n'eût-il pas été si bon, si miséricordieux, si prévoyant; et alors il se prendra à louer au lieu de maudire, et à faire des vœux pour que cet homme qui a de l'or et un bon cœur, n'éprouve jamais les vicissitudes imprévues, les tristes retours de la fortune ; pour que surtout lui qui a séché tant de pleurs ne connaisse jamais les chagrins domestiques et les peines de l'âme, si difficiles à porter !

CHAPITRE VII.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE ET DE LA CHARITÉ CHRÉTIENNE.

C'est donner deux fois que de donner vite et avec intelligence.

Avant de parler de l'aumône (1), qui consiste à donner à un pauvre quelques pièces de monnaie, ou des vivres, ou des vêtements, ou du travail, et même des conseils, dans une proportion plus ou moins grande, accidentellement ou à des époques réglées ; avant de faire connaître comment et à quelles personnes surtout ces secours doivent être appliqués, il faut dire ce que c'est que la charité (2), ce glorieux sentiment qui nous porte à soulager ceux qui souffrent et qui gémissent,

(1) Ce mot n'existait pas, avec cette acception de secours donnés à l'indigent par une âme compâtissante dans l'ancienne langue des Grecs et des Latins, où le christianisme l'introduisit en même temps qu'il relevait les idées de la philosophie humaine. Le pauvre obtenait un présent, un don, une largesse ; le christianisme vint et lui offrit une aumône, c'est-à-dire une tendre compassion (*eleémosuné*), ménageant ainsi la délicatesse du pauvre en couvrant la pudeur du bienfait sous le voile du sentiment qui l'inspire. Le christianisme ne flétrit pas l'indigence, *probrosa paupertas;* il relève le pauvre et l'asseoit aux côtés du riche, à qui les biens de la terre sont confiés et non donnés, afin qu'il administre ce dépôt en fidèle intendant, non pour lui seul, mais pour ses frères indigents.

Au moyen âge, les hommes et les femmes surtout avaient une *aumosnière,* ou *aulmônière,* bourse de cuir ou d'étoffe plus ou moins ornée, destinée à contenir les aumônes qu'ils voulaient faire ; et ainsi l'argent que l'on portait sur soi ne semblait destiné qu'à soulager les pauvres.

(2) Qui dit charité dit amour, amour dans son immense domaine, amour de la divinité elle-même et dans ses images vivantes.

« La charité, vertu céleste que Dieu a placée comme un puits d'abon- » dance dans les déserts de la vie. » (CHATEAUBRIAND.)

et à regarder comme une partie intégrante de nous-mêmes tout ce qui tient à la nature humaine, d'après les préceptes de la morale universelle, et encore mieux d'après la loi divine de l'Évangile, qui nous apprend que nous sommes tous frères et qui ne fait acception ni des riches ni des pauvres; et du grand apôtre Paul qui disait : *Il n'y aura point de pauvres parmi vous*, et qui ajoutait, pour encourager par son exemple les nouveaux convertis à compatir au malheur : « J'ai connu la faim et la soif, le froid et la nudité. »

La charité, dans sa beauté, dans sa perfection, n'a été connue que par le christianisme : avant cette époque de réformation elle n'était qu'en germe. On a pu donner du pain, un asile, des habits à un malheureux; mais on ne l'a point aimé; on n'a pas vu en lui comme un être privilégié, comme un être sacré que Dieu nous envoyait; certainement, lorsque la loi nouvelle n'avait pas été promulguée, des hommes ont compati à la misère de leurs semblables, ils ont pansé les plaies d'un blessé, ils ont recueilli un pauvre voyageur égaré, consolé une veuve, adopté un orphelin (1); mais il manquait à ces œuvres, bonnes en elles-mêmes, le baume et la grâce de la charité chrétienne, ce dévouement complet, cet amour passionné pour le pauvre et le malade, dont quelques êtres privilégiés ont été depuis comme pénétrés, comme embrasés.

Un homme d'État de nos jours, dans un ouvrage spécial sur la question dont il s'agit, a bien défini la charité morale, la charité du cœur, et celle qui ne s'occupe que de soulager des maux corporels.

« Tandis que la charité matérielle s'occupe des besoins

(1) Orphelins délaissés, vous à qui Dieu lui-même,
Posant sur votre front son brillant diadème,
Vous partage le pain de l'hospitalité,
Il veut que les enfants que sa bonté rassemble
Retrouvent une mère en se jouant ensemble
Sur le sein de la charité.
(S. Vincent de Paul, par H. Violeau.)

physiques, la charité morale s'unit de cœur avec les peines du pauvre; elle en tempère l'amertume par ses consolations et en prévient le retour par ses conseils; prêchant la résignation contre les coups de la fortune, elle profite, pour élever l'âme, des atteintes mêmes du malheur. C'est par elle que nous nous concilions l'attachement du pauvre et que nous le pénétrons de reconnaissance. A ne partager que sa richesse il y a une sorte d'indifférence et de dédain; l'homme charitable doit encore, s'il est permis de s'exprimer ainsi, partager son âme et entrer avec le pauvre en communauté de sentiments et d'affections. » (M. DUCHATEL, *De la Charité.*)

Un prêtre, dans la chaire chrétienne, a complété la bonne pensée de l'homme du monde et du ministre.

« L'onction du Christ a pénétré dans le cœur du riche, et y a fleuri comme un froment sacré. De là ces soins assidus dont le monde antique n'avait aucune idée, ces préoccupations de l'opulence en faveur de la misère, ces fondations d'hôpitaux, d'hospices, de maisons de secours sous toutes les formes et sous tous les noms; ces oreilles ouvertes pour entendre tout gémissement qui rend un son nouveau, et qui appelle une invention de la charité; ces visites personnelles aux mansardes et aux grabats; ces bonnes paroles sorties d'un fond d'amour qui ne s'épuise jamais; cette communion de la richesse et de la pauvreté qui, du matin au soir, du siècle qui finit au siècle qui commenee, mêle tous les rangs, tous les droits, tous les devoirs, toutes les pensées, la cabane au château, la naissance à la mort, faisant naître la charité jusque dans le crime et arrachant à la prostitution même sa larme et son écu... » (Le R. P. LACORDAIRE.)

Voyons à présent les miraculeux effets de la charité chrétienne, quels prodiges elle a enfantés sur le sol éclairé par la lumière de l'Évangile.

« Il y a deux sortes de charités qu'il faut se garder de confondre, et qu'il faut se garder aussi de séparer.

» La charité légale (1) voit l'homme dans les masses, la charité privée voit l'homme dans les individus.

» La charité légale est plutôt de l'administration, de la police, de la salubrité publique, et la charité privée plutôt de la bienfaisance.

» La charité légale soulage les malheureux, la charité privée les soulage aussi, et de plus elle les console.

« La charité légale ne peut se passer de bâtiments vastes, d'une discipline en grand, et de sommes immenses pour alléger de grandes misères.

» La charité privée se loge où elle peut, se multiplie par elle-même, et n'a besoin que d'avoir du cœur.

» La charité légale semble avoir plutôt pour but d'empêcher les hommes de nuire, et la charité privée de les servir.

« Aux yeux de l'une, les hommes ne sont que des unités moins corporelles qu'abstraites, qu'elle suppute, qu'elle assemble, qu'elle groupe, qu'elle combine, qu'elle range en ordre de chiffres, comme un livre de dépenses et de recettes.

» Aux yeux de l'autre, les hommes sont des chrétiens, des frères.

» Il y a plutôt de la discipline dans l'une et plutôt de l'âme dans l'autre.

» Toutes deux ont leurs qualités et leurs défauts. Ainsi, la charité légale est quelquefois dure, tyrannique, corrompue ou déréglée dans son action, barbare dans ses effets, ruineuse dans ses moyens; mais par sa puissance, qui est la puissance publique elle-même, elle prévient ou adoucit généralement les catastrophes des misères humaines. Elle apporte aux grands

(1) La *charité légale* a commencé avec cette ordonnance du roi *Jean-le-Bon*, en 1354, qui condamnait pour la récidive les *oiseux valides* mendiant dans les rues de Paris au *pilori et à la marque sur le front avec un fer chaud;* c'était la charité *évangélique* qui animait saint Vincent de Paul quand il commençait, en faveur des enfants abandonnés, une fondation célèbre.

maux les grands remèdes. Elle est en quelque sorte une seconde Providence. Elle a pour auxiliaires la loi, le gouvernement, la police. Elle aborde résolument les fléaux et les calamités des inondations et de l'incendie, les épidémies, les guerres, les famines. Elle empêche les soulèvements du désespoir et les émeutes révolutionnaires qui en seraient la suite. Elle restitue aux pauvres, par l'impôt, le superflu des riches; elle met au service de toutes les indigences et de toutes les souffrances les forces centralisées de la société. Elle sauve les nations.

» Si la plupart des institutions et des œuvres de bienfaisance ont leurs inconvénients et leurs abus, la charité privée à ses défauts et ses erreurs de direction. Quelquefois elle ne place pas son bienfait où il faudrait le placer; elle est mal éclairée, elle est surprise; mais elle est si respectable même dans ses préjugés et dans ses illusions!

» Il n'y a pas de vraie charité sans la religion. C'est la religion qui l'échauffe et qui la conduit. Tandis que la charité légale agit au grand jour de la publicité, et que pour être régulière elle doit agir ainsi, la charité privée s'insinue plutôt qu'elle n'entre dans la chaumière noire et étroite du pauvre, tremble de froid avec lui, crie de sa faim, prend sa main sous la couverture, la remplit d'aumônes et se retire en se cachant de peur qu'on ne la voie; car elle n'a pas besoin que les hommes sachent ce qu'elle fait, il lui suffit d'être vue par celui qui voit tout... Il n'y a guère que les hommes vraiment religieux qui soient charitables; les autres le sont par accident et par tempérament. Ceux-ci le sont par devoir et sans cesse; ils le sont de leur superflu, quelquefois de leur nécessaire, et c'est alors que la charité prend le nom de vertu, car elle a pour effet de soulager le plus possible celui qui la reçoit, et de moraliser le plus possible celui qui la donne.

» La charité légale s'accommode très-bien avec l'aristocratie: ainsi, tel grand seigneur anglais, lorsqu'il a payé exacte-

ment la taxe des pauvres, se confine dans son luxe et se croit quitte envers les malheureux.

» La charité privée, au contraire, mêle et unit les cœurs par le bienfait et par la reconnaissance, et ramène ainsi davantage les hommes à l'égalité de l'homme.

» En résumé, la charité légale est plutôt faite pour les villes, et les agglomérations d'hommes, parce qu'elle agit sur des rassemblements d'infirmités et de misères, mais elle est à peu près nulle dans les campagnes, où les pauvres sont isolés, sans qu'il y ait de pain trop souvent pour les nourrir, de toit pour les abriter, de vêtements pour les couvrir, de linge pour les panser, de médecin et de remèdes pour les guérir. C'est là où la charité privée a beaucoup à donner, beaucoup à instruire, beaucoup à prier, beaucoup à consoler, beaucoup à faire.

» Donnons donc beaucoup, instruisons beaucoup, prions beaucoup, consolons beaucoup, faisons beaucoup, faisons tout ce que nous pouvons, tout ce que nous devons faire. » (*Entretiens de village*, par M. de Cormenin.)

C'est ici qu'il convient de placer le parallèle qu'a tracé un écrivain qui fut appelé aux premières fonctions du royaume, entre la philanthropie et la charité chrétienne. Celle-ci doit l'emporter aux yeux de tout homme sensé, quand même il n'obéirait pas à un sentiment religieux.

« La prétendue philanthropie a pris naissance en Angleterre à l'époque où les doctrines philosophiques conçues dans ce pays livraient une guerre acharnée au catholicisme. La charité chrétienne, violemment frappée par la réforme dont le début fut la destruction des asiles charitables et l'abandon des infortunés, n'eut plus de ministres avoués dans ce royaume. Le mariage des prêtres enlevait nécessairement au clergé sa sainte et noble mission de père et de bienfaiteur des pauvres; la religion ne s'occupant plus des indigents, il fallait que l'humanité des individus et l'économie politique suppléassent à son intervention. Dès lors la charité devait nécessairement se

réduire en Angleterre à une vertu purement humaine, soumise aux intérêts, aux calculs, à la discussion des hommes. Ainsi l'on peut dire que, fille du protestantisme, elle est à la véritable charité ce que l'avare est à la religion véritable. Car, à proprement parler, elle n'est guère que la charité à l'image de l'indifférence religieuse (1).

D'un autre côté, les novateurs anglo-français, en vantant l'humanité, la bienfaisance, et en se montrant les amis zélés des classes inférieures, voulaient prouver au peuple que la religion catholique et ses ministres n'étaient point indispensables à leur bonheur. Les philosophes réclamaient le pouvoir de faire le bien et promettaient de le réaliser.

« Dans les désordres qu'enfantent la misère, l'oisiveté, l'ignorance, ils les attribuèrent aux aumônes des couvents et du clergé. Silencieux sur les services rendus à l'humanité et surtout aux pauvres par le christianisme, la mendicité, le célibat des prêtres, les abus inséparables d'antiques institutions sociales devinrent le texte des plus violentes déclamations; et des gens honnêtes et vertueux, et Louis XVI lui-même, s'associèrent à ce mouvement, qu'ils croyaient dirigé vers l'amélioration du sort des peuples. Mais quand l'édifice social s'écroula, l'on vit les prétendus amis des hommes dépouiller les hospices des biens que leur avaient légués des fidèles de charité religieuse, et ne s'occuper des pauvres que pour les punir de leur misère (2). Nous n'aurons point assurément l'injustice de confondre avec ces hypocrites philanthropes les

(1) Sous Louis XVI, un savant de l'Académie des sciences, envoyé par le gouvernement pour examiner les établissements hospitaliers de l'Angleterre, s'exprimait ainsi à son retour : « Il règne une police fort exacte » dans les maisons, mais il y manque deux choses : *un curé et nos hospi-* » *talières.* »

(2) Cette dernière assertion n'est pas exacte, selon nous : ce fut en haine de la religion et de la monarchie que ces mesures de destruction furent prises; mais, puisque la philosophie et les novateurs voulaient surtout gagner les masses, leur intérêt n'était nullement de les punir.

hommes vertueux, éclairés, qui, sans vouloir porter atteinte à la religion, ni lui arracher violemment l'empire de la charité, avaient cherché à donner à l'exercice de la bienfaisance une direction plus appropriée aux besoins des temps et des lieux, en introduisant en France des institutions propres à éclairer le peuple, à le rendre économe, prévoyant, industrieux, en offrant à la charité le secours des perfectionnements produits par le progrès des sciences morales et économiques. Ils méritaient à juste titre d'être considérés comme de véritables bienfaiteurs des pauvres; presque tous, au reste, furent victimes de l'anarchie.

» L'antagonisme des deux systèmes philosophiques se manifeste surtout entre les deux charités; mais il y a cette différence que la charité chrétienne, sans rien perdre de son principe, peut s'enrichir de tout ce que la philanthropie peut avoir de bon et d'utile, et agrandir ainsi sa puissance et sa sphère, tandis que la philanthropie, pour atteindre à la sublimité de la charité, doit s'anéantir et se confondre dans le sentiment religieux.

» La charité vit de dévouement, d'abnégations, de sacrifices : c'est ainsi qu'elle a produit ces admirables corporations charitables qui font encore la gloire et l'admiration de l'univers. La philanthropie veut le bien, mais seulement par des considérations morales et humaines, mais sans sacrifices, sans dévouement absolu, et, pour l'opérer avec succès, elle est forcée de recourir à la charité religieuse elle-même. Ainsi la charité conserve toujours un immense avantage sur sa rivale; il sera complet et absolu lorsqu'elle aura pris pour elle ce qui lui appartient, c'est-à-dire tout ce que des vues purement morales et humaines ont pu découvrir de bon et d'utile pour le soulagement des classes indigentes.

« Il y a dans toutes les institutions de bienfaisance de l'Angleterre quelque chose de froid, de sec, de méthodique, un

manque de consolation qui fait peine. On voit que la religion n'a pas passé par là. » (Le baron d'HAUSSEZ.)

Il appartenait bien à celui qui avait souffert une rude et longue captivité, à Silvio Pellico, dont l'arrêt de mort lui avait été lu sur l'échafaud et dont le cœur était si bien ouvert à la compassion pour tous les malheureux, de définir la philanthropie ou la charité. Voici ce qu'il dit, chap. VI, des *Devoirs des hommes :*

» Ce n'est que par la religion que l'homme sent le devoir d'une pure philanthropie, d'une pure charité.

» Ce mot *charité* est admirable, mais celui de *philanthropie*, quoique beaucoup de philosophes en aient abusé, est aussi un saint mot. L'apôtre saint Paul s'en est servi pour exprimer l'amour de l'humanité, et même il l'a appliqué à cet amour de l'humanité qui est en Dieu. On lit dans l'épître à Tite, chap. III : « Quand parut la bonté et la philanthropie du Sauveur notre Dieu. »

» Le Tout-Puissant aime les hommes, et il veut que chacun de nous les aime. Nous l'avons déjà dit, il ne nous est donné d'être bons, d'être contents de nous, de nous estimer, qu'à la condition de l'imiter dans ce généreux amour, en souhaitant vertu et félicité à notre prochain et en lui faisant tout le bien que nous pouvons.

» Cet amour renferme presque tout le mérite de l'homme, et il fait même partie essentielle de l'amour que nous devons à Dieu, comme le montrent plusieurs passages sublimes des livres sacrés, et notamment celui-ci :

« Le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, ô bénis » de mon père, posséder le royaume des cieux qui vous est » préparé depuis la création du monde. J'ai eu faim, et vous » m'avez donné à manger, etc. »

Nous avons défini la charité en elle-même et son ministère sublime, nous ferons connaître que, tantôt elle se montre à découvert, portant à la multitude des secours publics et ré-

glés; que d'autres fois elle se voile et se glisse dans la demeure du pauvre pour offrir, en rougissant, à la veuve son obole, à l'enfant un vêtement, une consolation à celui qui agonise; mais, de quelque manière qu'elle s'exerce, c'est une grande science. Si ceux qui gouvernent, si les administrations dans les villes populeuses doivent essayer les moyens les plus propres à soulager l'indigent, qui demande toute leur sollicitude, un homme charitable, entraîné par son cœur vers son semblable plongé dans l'infortune, a également des règles à garder.

« L'aumône à l'homme sain et robuste n'est pas une cha-
» rité, ou n'est qu'une charité mal entendue; elle impose à la
» société une charge superflue, elle la prive d'un travail utile,
» elle avilit celui qui la reçoit, elle lui ôte la satisfaction de lui-
» même, cet exercice du corps et ce contentement de l'esprit
» si nécessaires à la santé. » (DUPONT DE NEMOURS, *Idées sur les secours à donner aux pauvres malades dans une grande ville.* Philadelphie, 1786.)

« Quelle distance entre la bienfaisance éclairée et la compassion irréfléchie! Si jamais nous devons recourir aux lumières de la raison, n'est-ce pas surtout lorsque, nous mêlant de la vie de nos semblables, nous prenons sous notre responsabilité les chances d'une destinée étrangère? La bienfaisance est une sorte de tutelle, et les plus simples notions de la morale défendent de compromettre par la témérité ou l'ignorance les devoirs de ce grave ministère.

» Pour l'homme vraiment charitable, la pratique de la bienfaisance forme un art, et la théorie une science. Un secours imprudemment donné peut, pour le faible avantage d'un soulagement passager, accroître dans l'avenir la misère et multiplier les maux dont il a la guérison pour objet. Mieux vaut d'ailleurs prévenir le mal que d'avoir à le soulager. La charité irréfléchie encourage la fainéantise. Les uns, exempts de peines et de fatigues, reçoivent au sein de la paresse la récom-

pense qui n'est due qu'aux laborieux (1). Donner à la pauvreté factice, c'est enlever le pain aux vrais pauvres et provoquer d'indignes fourberies : Aumône n'est pas charité ! — Une charité incomplète est préférable à une charité dangereuse. » (DUCHATEL).

« Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues ne remplissent point les obligations de l'État, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé. » (MONTESQUIEU, *Esprit des lois*).

« L'aumône publique ne détruit pas le paupérisme et peut quelquefois l'augmenter : cette vérité est démontrée historiquement par l'expérience de tous les pays où la charité légale a été pratiquée sur une grande échelle, notamment par les accroissements qu'a reçus la taxe des pauvres en Angleterre.

» A cette vérité fondamentale se rattache une conséquence non moins généralement admise, c'est que la charité légale doit être restreinte dans des limites étroites, soit quant à la nature et à la qualité des assistances accordées, soit quant au mode d'attribution de ces assistances. De là ces trois caractères que présente presque toujours l'aumône publique, et qu'elle doit présenter pour que sa tendance à augmenter le paupérisme ne se manifeste pas :

» 1° Elle est humiliante, honteuse pour le pauvre qui la reçoit;

(1) Ainsi les moines du moyen âge poussaient d'une main, à coups de fouet, leurs serfs au travail, et de l'autre distribuaient des aumônes à quiconque frappait à la porte du couvent. — Les aumônes faites dans les couvents d'Espagne permettent à l'homme de vivre sans travail; une pareille bienfaisance est absurde et condamnable, puisqu'elle encourage la paresse.

Aujourd'hui que les maisons religieuses sont presque toutes supprimées en France, de pauvres femmes, des vieillards, des enfants reçoivent encore des vivres à certains jours de la semaine à la porte de quelques établissements ecclésiastiques; chez les Lazaristes, rue de Sèvres, un d'eux fait une lecture pieuse pendant la distribution des vivres, et ainsi l'instruction est jointe à l'aumône: c'est un double bienfait.

» 2° Elle ne s'étend pas au delà de ce qui est strictement nécessaire pour le maintien de l'existence physique ;

» 3° Elle est accordée sous des conditions cruelles, qui équivalent souvent à un emprisonnement pénal, et qui, plus souvent encore, privent l'assisté de toutes les jouissances morales, dans lesquelles il pourrait trouver un dédommagement à sa misère.

» Ce sont bien les pauvres, et en général les plus pauvres, qui reçoivent la portion de richesse allouée par l'État ; mais, pour être secourûs, ils n'en sont pas moins pauvres. L'assistance légale ne les élève pas au-dessus de la misère, ne leur donne pas une chance de plus d'arriver à l'indépendance et à la fortune. Ils restent, comme auparavant, déshérités de toute part au capital social, de tout droit dans les produits de leur travail ; rien n'est changé enfin pour la classe des prolétaires prise en masse. » (*Riche et pauvre*, par A. CHERBULIEZ, 1840.)

Et qui donnera le premier l'exemple de cette vertu, que nous devons tous pratiquer selon notre position et nos facultés ?

Qui commencera par l'exercer ?

« Prédicateur de morale et ministre de charité, n'est-ce pas au prêtre à diriger la bienfaisance et à la surveiller ? Partout où la religion ne sera pas détournée de ses sublimes fins, elle formera un centre autour duquel se grouperont les aumônes et les secours, et de ces foyers de charité, répartis sur tout le territoire, partiront les rayons tutélaires qui porteront en tout sens la joie et la vie. Protecteur dévoué de l'indigence, le prêtre, comprenant son vrai ministère, ne rencontrera sur sa route que reconnaissance et amour ; ceux-là même que des doutes éloigneraient de sa croyance s'empresseront de l'aider et de le bénir dans sa mission d'humanité ; le soin du malheureux ne prête pas au schisme, et toutes les sectes religieuses,

comme tous les systèmes philosophiques, viennent se rallier sous son saint drapeau. » (DUCHATEL.)

« Timide, réservée quand il s'agit de ses propres intérêts, de la splendeur de son culte, des besoins même du sanctuaire, elle laisse à peine deviner ses douleurs, et se résigne plus aisément à les supporter qu'à s'en plaindre. Mais s'agit-il des indigents, des malades, des affligés, de l'enfance surtout, de l'enfance que Jésus-Christ a aimée, de l'enfance si intéressante par sa faiblesse et son innocence, c'est alors une mère éplorée, elle élève la voix et fait entendre ses cris; c'est Rachel qui pleure ses fils et ne veut pas se consoler s'ils ne sont plus. » (LEGRIS-DUVAL).

Ensuite, marchant sur les traces du ministre de l'Évangile, celui qui vit dans le monde à la tête d'une famille, dans les spéculations commerciales et financières, qui rend la justice ou qui défend son pays, ou qui consomme paisiblement une fortune héréditaire, quelles obligations lui sont imposées! Comment sera-t-il charitable?

Qu'est-ce qu'un homme charitable? ce n'est pas seulement celui qui jette une pièce de monnaie en passant au pauvre qui le tourmente, ou même celui qui porte au curé de la paroisse, au bureau de bienfaisance de l'arrondissement son offrande, chaque année, à un jour fixe, ou encore l'auditeur assidu aux sermons de charité, qui donne à de nobles quêteuses quelques pièces de cinq francs; c'est mieux que cela, c'est celui qui aime le pauvre qu'il soulage, qui commence une œuvre charitable, qui s'en occupe et la conduit à sa fin; c'est celui qui est heureux de donner, non pas de son superflu, mais de son nécessaire; qui, en assistant une femme en haillons, un vieillard infirme dans son grenier, n'en détourne pas les yeux; mais, voyant dans leurs personnes, que le monde repousse, l'image de Dieu, les contemple avec respect, avec amour, veut sentir la main calleuse de l'indigent, jouit de près du sourire de ceux qu'il assiste et s'initie à leur vie. Et

quand ce bienfaiteur des malheureux, ce chrétien prodigue a épuisé ses ressources, qu'il a donné tout ce qu'il pouvait, son dernier écu, son propre vêtement, moitié de son repas, des espérances qui soutiennent et des conseils qui sont encore une bonne aumône, son rôle n'est pas fini. A défaut de largesses matérielles, il en a d'une autre nature, plus précieuses et qui sont intarissables, et c'est la prière, la prière incessante pour toutes les douleurs, pour tous ceux qui gémissent et qui souffrent. Il prie que le riche se laisse attendrir en faveur du pauvre, il prie pour que le courage et l'espoir en Dieu ne manquent pas à ceux qui sont cruellement éprouvés, il prie pour que le froid rigoureux de l'hiver, la famine, les maladies contagieuses ne viennent pas accroître encore les maux de celui qui est sans ouvrage, sans pain et sans vigueur. Puis cet ami des malheureux, dont le cœur est si tendre et si compatissant, s'éveille la nuit sur sa couche molle et chaude pour penser à cette famille qui n'a qu'un grabat à peine couvert de quelques hardes humides, ou quelquefois le sol de la mansarde ouverte à tous les vents; sa pensée charitable embrasse et le marin qui, pendant les nuits obscures, vaque à une pêche laborieuse pour nourrir une grande famille, et quelquefois ne reparaît pas à l'heure accoutumée, laissant ainsi un grand nombre d'enfants et une veuve sans autres ressources que la pitié de leurs voisins et des compagnons du défunt; et l'ouvrier qui, avec le jour, va souffrir de nouveau, parce qu'il n'a point de travail, et que ses enfants lui demanderont du pain. Au lieu de dormir, il suit dans l'ombre épaisse les pas incertains du voyageur qui, au milieu des Alpes, s'enfonce dans les neiges et les précipices, ou du voiturier qu'un brouillard opaque égare et précipite avec ses chevaux dans le fleuve qu'il côtoyait (1). Aujourd'hui que les connaissances humaines ont pris un développement incalculable, aujourd'hui que

(1) Historique. Un jeune homme, en 1844, est tombé dans la Seine avec sa voiture attelée de six chevaux : tout a péri.

15

l'homme peut dire à la vapeur domptée de le conduire, rapide comme le vent, sur les mers, sur les fleuves, dans toutes les capitales du monde, et de le ramener à heure fixe sous son toit, il s'est fait bien d'autres craintes et d'autres angoisses, car il n'oublie pas les deux cents victimés du 8 mai sur le chemin de fer de Versailles, et le désastre de Fampoux (chemin de fer du Nord), et la perte totale de ces steamers anglo-américains qui ont entraîné la mort de trois cents voyageurs. Comment encore retrouver le repos quand il sait qu'à deux pas de lui, au sixième étage, il y a là une veuve, une mère de famille qui, pendant que quatre ou cinq enfants reposent ensemble, à peine abrités, recouverts par de mauvais vêtements, travaille à la faible lueur d'une lampe, et lorsque le mari, rentré tard à la suite d'une débauche, est plongé dans un sommeil violent! Enfin il repasse avec anxiété dans son esprit toutes ces douleurs sans nombre, que l'homme insensible ne soupçonne pas même, et que la nuit cache sous son ombre.

Et ce n'est là qu'une bien faible partie des inquiétudes généreuses qui tourmentent un chrétien ami des pauvres. Fatigué de ces tristes préoccupations, désespéré surtout de ne pouvoir venir en aide à tant de misères, il se jette dans les bras de la Providence, dont la bonté paternelle ne tarit jamais, et il la supplie de n'abandonner aucune de ses créatures. Ainsi la charité se produit par la pensée comme par l'action; prier pour le pauvre, c'est encore l'assister.

A l'homme qui fait son bonheur et regarde comme un devoir sacré de secourir le pauvre, hâtons-nous de joindre la femme, qui possède mieux que lui le secret de servir le pauvre, et la science de la charité, la femme dont le plus beau titre est emprunté à ce nom divin.

« Une dame de charité, responsable en quelque sorte de la destinée des familles qui lui sont confiées, les doit visiter souvent, puisqu'elle doit veiller à leurs besoins et ne point ignorer les changements heureux ou malheureux survenus

dans chacun de ces pauvres ménages. Souvent l'infortunée, qui se croit abandonnée de tout le monde, se livre au désespoir; une visite, un témoignage d'intérêt relèvent son courage, et lui rendent la force de retourner à son travail et de pourvoir à la subsistance de sa famille ! L'enfant, par sa bonne conduite, tâche de mériter qu'on s'intéresse à lui. Le malade souffre avec plus de patience quand il a entendu et vu que l'on compatit à ses maux. Le vieillard se résigne et attend avec fermeté le moment où commencera la récompense promise à ceux qui souffrent en ce monde, cette autre vie où la misère et le chagrin ne sont point connus. C'est ainsi que je comprends les devoirs d'une *dame de charité*. Il y a trop peu de temps qu'ils me sont imposés pour que je puisse les avoir bien remplis. Ils marquent toute la différence et la distance bien grande, selon moi, de la bienfaisance à l'aumône.» (Marie-Antoinette-Joséphine, comtesse de La Boulaye-Marillac, née de Salbrune.)

En 1820 le préfet du Nord a fait parvenir à tous les maires de son département une instruction sur la distribution des secours à domicile et sur les moyens d'améliorer la classe indigente. On y remarque ce paragraphe :

« On paraît avoir généralement négligé dans ce département un des moyens recommandés particulièrement par le gouvernement pour le soulagement de la classe indigente : c'est l'adjonction aux bureaux de bienfaisance d'un nombre, qu'on ne saurait trop multiplier, de dames de charité. Ce sont elles qui doivent être spécialement chargées des quêtes domiciliaires, et, à défaut des sœurs de la charité, ou concurremment avec ces respectables religieuses, de la visite des pauvres malades. Leur pieuse et douce pitié pour le malheur, une activité qui prend sa source dans une sensibilité profonde, et le goût des bonnes œuvres qu'elles possèdent si parfaitement, leur fera trouver des moyens multipliés, efficaces, d'exciter la bienfaisance et de répandre de douces consolations. Je ne saurais

trop vous engager à former immédiatement cette utile adjonction partout où elle n'existerait pas, et à la compléter et à la fortifier là où elle aurait été déjà établie. » (Vicomte de VILLENEUVE-BARGEMONT, auteur de l'*Économie politique.*)

Il faut signaler aussi cette charité pleine d'énergie qui ne se laisse pas abattre par l'intensité du malheur, et qui semble grandir avec les maux de nos semblables.

Si les incendies, les inondations, les avalanches dans les pays alpestres, les guerres intestines et étrangères, les crises commerciales qui amènent la fermeture instantanée des établissements industriels, la peste et la famine; les hivers rigoureux; si tous les désastres, dont la population pauvre reçoit le contrecoup inévitable, sont la source d'une misère générale, accablante, qui navre le cœur, ils font naître en même temps le dévouement de la charité la plus héroïque sous mille formes diverses. C'est alors une émulation, une lutte admirable pour le bien. Là on donne des vivres, des meubles, des asiles aux malheureux qui n'ont plus de toit, ni de pain, ni de vêtement; ici on ouvre des ateliers pour le travailleur valide, et des hôpitaux pour les enfants, les blessés et les vieillards. Des souscriptions s'ouvrent d'un bout de la France à l'autre, et dans toutes les grandes villes d'Europe quand c'est une calamité tout extraordinaire, comme l'incendie de Hambourg, etc., des loteries, où les femmes apportent le fruit de leurs travaux élégants, les princesses l'ouvrage de leurs mains charitables, les industriels le produit de leurs manufactures, s'organisent de toutes parts et spontanément, ainsi qu'on l'a vu pour les ouvriers sans ouvrage de Monville, l'asile Fénelon et la colonie de Petit-Bourg; et l'on peut dire, en voyant tant de malheurs réparés, tant de larmes séchées, que le zèle des personnes compatissantes est au niveau des malheurs, et que leur activité croît comme celle de la charité.

« Nous connaissons bien la charité qui donne des aliments

aux affamés, un lit aux malades, un cercueil aux morts; mais selon nous cette sorte de charité ne suffit pas : c'est une charité pour ainsi dire négative. Celle que nous appelons de tous nos vœux, celle que nous voudrions voir découvrir et inventer, c'est la charité active, intelligente, qui préviendrait la misère, qui donnerait au travail des encouragements, décrèterait, pour l'armée industrielle, une loi d'avancement, intéresserait directement les travailleurs à la production en leur facilitant les moyens de s'associer par leurs épargnes aux bénéfices de la production; cette charité, enfin, qui opposerait aux causes fatales de la misère des influences meilleures, et qui parviendrait à réunir, au grand avantage de tous, le capital et le travail, l'entrepreneur et le salarié dans une harmonieuse solidarité... Que de pieuses mains ne se fatiguent plus inutilement à essuyer des larmes, mais qu'elles travaillent désormais à en tarir la source.» (E. BURRET, *des Classes.*)

« Il n'y a point d'auberges en Syrie, ce sont les couvents, on peut le dire, qui en tiennent lieu. Quiconque y arrive est le bienvenu. Les riches voyageurs, en quittant les religieux, leur remettent une offrande facultative, et qu'ils reçoivent avec reconnaissance sans en regarder la valeur. Les pèlerins pauvres reçoivent du couvent une aumône et l'hospitalité. C'est encore là une de ces institutions de cœur qui n'appartiennent qu'au christianisme, ou pour mieux dire au catholicisme. Les Turcs, pour obéir aux prescriptions de la loi de Mahomet, qui leur recommande si instamment la charité, établissent des khans, des caravansérails, des bains, où un homme salarié reçoit gratuitement le pauvre. Leur charité ne va pas au delà du besoin physique, de cette satisfaction matérielle du moment. Mais sur le même sol, dans les mêmes villes, les religieux chrétiens accueillent avec empressement celui qui vient à eux (1), le font asseoir à leur table, s'in-

(1) Les juifs seuls ne sont pas admis dans les couvents de Terre-Sainte.

quiètent de ses fatigues, de ses périls, l'éclairent par d'utiles conseils, le réjouissent par des paroles d'affection, et lorsqu'il s'éloigne, essaient encore de le préserver des privations qu'il pourrait subir en chemin. » (X. MARMIER.)

Le fruit le plus ordinaire de la charité, le plus facile, le plus à la portée de tous, le fruit qui se multiplie sous une multitude de formes (1), c'est l'aumône; l'aumône du pain et du vin (2), des vêtements, d'une ou de plusieurs pièces de

(1) Les aumônes qui se font à Paris sont abondantes ; que Dieu, auteur de tout bien, en soit loué ! Ces âmes charitables font plus pour l'ordre et la tranquillité publique que toutes les lois sévères et réprimantes de la police. Sans ces bienfaiteurs, le frein politique serait brisé à chaque instant par la rage et le désespoir. Si la masse des calamités particulières est diminuée, nous le devons à une foule d'âmes célestes qui se cachent pour faire le bien. Le vice, la folie et l'orgueil se montrent en triomphe; la tendre commisération, la générosité, la vertu se dérobent à l'œil du vulgaire, pour servir l'humanité en silence, sans faste et sans ostentation, satisfaites du regard de Dieu.

Sans l'active charité qui multiplie les remèdes, qui va porter les secours dans les greniers, qui surprend le malheureux sur son grabat, qui le console, le fortifie, et lui apprend qu'il n'est pas oublié dans son infortune solitaire, on trouverait chaque jour des hommes expirés de froid et de faim, le sommet des maisons regorgerait de cadavres, les crimes seraient cent fois plus communs... La plus grande partie du repos de la ville est dû à des cœurs sensibles qui, tandis que les ordonnances punissent les délits, s'occupent à les prévenir, et servent l'État et les rois, en soulageant la douleur et en apaisant les plaintes et le murmure. (MERCIER, *Tableau de Paris.*)

(2) « Que dire de ce verre d'eau froide donné au pauvre au nom de Dieu et payé de l'immortalité ? Quel autre que celui qui fait couler les fleuves a pu trouver tant de mérite dans un verre d'eau ? Quel autre que celui qui a fondé les cieux peut les ouvrir pour si peu de chose, ou élever si peu de chose à toute la hauteur des plus grands sacrifices et des plus sublimes vertus ? Quel philosophe aurait jamais osé parler d'un verre d'eau ? Qu'est-ce qu'un verre d'eau aux yeux de la sagesse humaine ? Et aussi bien, qu'a-t-elle donc en elle-même pour élever ainsi jusqu'à l'infini un si mince présent et une si petite offrande ? Non, il n'y avait qu'un Dieu qui pût offrir cet encouragement à la faiblesse humaine, en donnant à la dernière des aumônes la plus grande des récompenses et en plaçant au même rang, dans l'ordre moral, le denier de la veuve et les trésors des rois, ainsi qu'il fait entrer dans l'harmonie du monde la plus humble des fleurs

monnaie; l'aumône abondante du riche et le denier de la veuve (1), l'aumône faite spontanément et avec gaieté, et celle qui est sollicitée, quelquefois arrachée par d'instantes prières; l'aumône fastueuse faite au bruit de la trompette, et celle bien plus méritoire de l'homme modeste dont la main gauche ne sait pas ce que fait sa droite: il se fait beaucoup de bien, mais c'est par ceux qui n'en parlent guère; celle jetée en passant près de nous et au coin de la rue; celle accordée aux membres malheureux de sa propre famille, et même à son ennemi (et c'est là la plus sacrée, et qui coûte souvent à notre orgueil); puis une autre qui passe les mers, s'adresse à des inconnus et va soulager des infortunes lointaines; enfin, l'argent bien employé, qui rend la liberté au père de famille prisonnier pour dettes et au captif dans les déserts de l'Afrique, ou qui fait rentrer au sein du ménage dépouillé des hardes, des meubles engagés à un prix onéreux dans les maisons de prêt ou au mont-de-piété.....

Il est inutile d'employer l'autorité de la religion pour prouver la nécessité de l'aumône puisque l'humanité seule nous en fait devoir (2). Voyez avec quel zèle, quel désintéresse-

comme les cèdres les plus hauts et les plus superbes. » (DE BOULOGNE, évêque de Troyes.)

(1) « Jésus étant assis dans le temple vis-à-vis du tronc *, prenait garde à l'argent que le peuple y jetait; et, comme plusieurs gens riches en mettaient beaucoup, il vint aussi une pauvre veuve qui y mit seulement deux petites pièces de la valeur d'un liard.

» Alors Jésus, ayant appelé ses disciples, leur dit: Je vous dis, en vérité, que cette pauvre veuve a plus donné que tous les autres qui ont mis dans le tronc.

» Car tous les autres ont donné de leur abondance; mais celle-ci a donné de son indigence même tout ce qu'elle avait, tout ce qui lui restait pour vivre. »

(2) Plus ou moins perfectionnée, plus ou moins générale, quelquefois

* Ceci indique que chez le peuple hébreu, comme aujourd'hui chez les chrétiens, on recueillait dans les temples, indépendamment des autres largesses, les dons des adorateurs du vrai Dieu. (Voir l'appendice à la fin de ce chapitre: *Des quêtes, troncs et monnaies.*)

ment dans les commencements de l'Église les chrétiens offrirent, à ceux qui étaient encore adonnés au culte des dieux, l'exemple de cette bonne action, de cette vertu.

« L'Église naissante, au milieu des tempêtes qui l'agitent, oublie ses propres périls et ne se souvient que de la douleur et des larmes du pauvre; les premiers chrétiens se dépouillent de leurs possessions, et achètent, par le sacrifice qu'ils en font à la charité, le double avantage de partager l'indigence de leurs frères, de les aider par des bienfaits et de les animer par leurs exemples. Les apôtres choisissent parmi les fidèles les modèles les plus accomplis du zèle et de la ferveur évangélique pour leur confier la destinée des pauvres, et croient avoir assez récompensé leur vertu en les dévouant au ministère de la charité. Paul, ce vase d'élection chargé d'annoncer Jésus-Christ aux rois et aux peuples de la terre, interrompt sa course, suspend les fonctions de l'apostolat afin de porter aux pauvres de Jérusalem les aumônes des chrétiens qui habitaient parmi les gentils; les prêtres, les lévites, chargés de veiller à la décence, à la majesté du culte divin, se hâtent, dans les jours de calamité, d'enrichir le pauvre des trésors du sanctuaire, qu'ils avaient osé défendre au péril de leur vie contre les usurpations sacriléges des persécuteurs; le corps et le sang de Jésus ne seront reçus que dans des vases d'argile, la pauvreté des autels n'annoncera à des regards profanes que celle de l'homme-Dieu qu'on y adore. N'importe! pour des yeux éclairés par la foi, un homme dans l'indigence est le premier temple, le plus précieux des sanctuaires confiés à ses

commandée par la politique et l'intérêt propre, elle existe chez tous les peuples de l'Europe; et c'est à qui des gouvernements réussira le mieux à détruire cette lèpre de la mendicité répandue sur le corps social. D'admirables établissements annoncent les prévisions intelligentes et charitables de la Suisse, de l'Allemagne, des villes anséatiques, de l'Angleterre, de la France, avant tout à Paris. Chaque nation lutte d'efforts et d'humanité pour venir au secours du pauvre; en Turquie, le mahométan, fidèle au [illegible]n, est charitable et hospitalier.

soins, et le dénûment de l'autel dépouillé en faveur du pauvre annoncera le Dieu des miséricordes, le Dieu de bienfaisance et de charité, comme la majesté des temples annonce le Dieu de gloire et de puissance. » (Le P. de NEUVILLE.)

Les apôtres, les Pères de l'Église n'avaient pas assez de louanges pour l'aumône, et sans cesse ils enseignaient aux chrétiens sa nécessité et sa puissance. Saint Chrysostôme, le panégyriste, le défenseur du pauvre, a fait mille fois l'éloge des libéralités exercées envers celui qui manque de tout; il a démontré que l'aumône est une semence et qu'elle est plus utile à celui qui la fait qu'à celui qui la reçoit. Et de siècle en siècle, dans les écrits de tous les docteurs, dans la chaire évangélique, partout l'aumône a été ordonnée, préconisée. J'arrive ainsi au dix-septième siècle, et Bossuet fait entendre ces paroles si sages et si saintes :

« L'aumône, qui est l'auxiliatrice de la prière, ne peut être négligée sans le plus grand danger. *On jugera sans miséricorde celui qui n'a pas été miséricordieux* (JACQ. II, 13), et l'Évangile nous crie à chaque page que ceux qui négligent l'aumône seront condamnés au feu éternel. Ainsi l'aumône fait partie essentielle de la charité fraternelle; cependant elle doit être exercée en son temps, selon les nécessités des pauvres et les fortunes de ceux qui la font, et selon les autres convenances. Et comme il y a une foule de règles et de raisons d'après lesquelles il faut agir, l'Église s'en rapporte à la prudence et à la foi de celui qui est charitable. Mais il faut toujours agir sous les yeux de Dieu et de manière à avoir la conscience que le juge souverain juste et miséricordieux approuve notre conduite. Quant aux gens cupides et contempteurs des pauvres, enseignant, jusque dans la plus grande fortune, qu'il n'y a point de superflu que l'on puisse partager avec les indigents, il faut les réfuter et prononcer hautement que si, dans le sein de l'opulence, lorsque l'on consulte uniquement ses passions, rien ne reste pour le mal-

heureux, il en est qui, mettant des bornes à leurs besoins, à leurs désirs, dans une position bornée, trouvent de quoi venir en aide à celui qui souffre. La cupidité comprimée de jour en jour par une charité toujours croissante, et la bonne administration des biens qu'on possède, mettent toujours à même de fournir abondamment aux besoins des pauvres.»

« L'aumône est de deux sortes : spirituelle et corporelle. La première s'applique aux besoins de l'âme, car la vie spirituelle est préférable à tout. Les œuvres de miséricorde spirituelle consistent à instruire, à reprendre, à retirer du vice, à porter à l'amour de la vertu et de la vérité par ses conseils, ses prières, ses exemples, et par toutes sortes de moyens que la prudence et la charité ingénieuse peut inspirer. L'aumône corporelle consiste à nourrir les pauvres, les vêtir, les loger, les appuyer de son crédit, les tirer de l'oppression, avoir soin d'eux dans leurs maladies; et comme le corps n'est fait que pour l'âme, les soulagements qu'on lui donne ne doivent avoir pour but que le salut de l'âme.»

Mais il ne suffit pas de procurer un soulagement moral ou physique à un individu qui souffre, « rosée d'un moment qui rafraîchit la plante altérée et la laisse ensuite abandonnée au souffle desséchant de l'infortune»; il ne suffit pas de faire naître l'abondance sans discernement et pour quelques jours dans un pauvre ménage (1). Il est nécessaire de continuer une bonne œuvre et de la bien faire.

Il doit y avoir une mesure dans la libéralité, de peur qu'elle ne devienne inutile. Et cette discrétion doit être principalement pour les ecclésiastiques, afin qu'ils n'exercent pas cette vertu pour la vanité, mais pour la justice. Car il y a souvent une avidité insatiable en ceux qui demandent; il en vient qui sont pleins de force et de vigueur, il y en a d'autres qui sont coureurs et vagabonds, qui veulent épuiser ce qui pourrait

(1) « La charité la moins digne de ce nom est celle qui ne donne que de l'or. » (DE GÉRANDO.)

être employé au soulagement des vrais pauvres : ils ne se contentent pas de peu, mais ils demandent beaucoup. D'autres sont bien vêtus, afin qu'en passant pour des personnes de naissance et de condition, ils aient plus de droits et de prétextes d'arracher des sommes considérables de la simplicité de ceux qu'ils trompent par leurs déguisements et leurs artifices. Il faut donc être fort retenu en leur donnant. La mesure qu'on doit garder en les soulageant est de ne pas abandonner l'humanité à leur égard, et de satisfaire à la nécessité vis-à-vis des autres. Si plusieurs feignent d'être accablés de dettes, il faut examiner s'ils disent vrai ; s'ils déplorent la perte de leur argent et disent qu'il leur a été pris par des voleurs, il faut s'informer de cet accident et tâcher de connaître les personnes, afin qu'on soit plus porté à les assister.

» Ainsi celui qui garde cette modération n'est avare à aucun, mais libéral à tous ; car nous ne devons pas seulement prêter l'oreille à ceux qui nous prient, nous devons aussi ouvrir les yeux pour considérer les nécessités de ceux qui se taisent ; la faiblesse et l'incommodité d'une personne crient plus hautement devant un sage dispensateur que l'importunité de ceux qui crient n'obtient davantage que la modestie des autres.... Il faut aller voir celui qui ne voit point ; il faut aller chercher celui qui rougit d'être connu ; il faut que vous alliez trouver celui qui est enfermé dans une prison, et que le malade se fasse entendre à votre esprit, ne le pouvant faire à vos oreilles. »

Si l'aumône a ses lois, elle a aussi ses difficultés.

« Oui, la charité chrétienne est un travail pénible et semé de dégoûts. Sans la foi on pourra l'entreprendre, rarement y persévérer, jamais y réussir. Tristes découvertes dans le cœur du pauvre, tristes découvertes dans son propre cœur : celui qui s'y livre rencontrera tout cela... La fermeté, une sorte de sévérité même sont indispensables à l'exercice de la charité ; elles le sont parce que la faiblesse et le laisser-aller favorisent le développement des mauvaises tendances, et qu'encourager la

friponnerie, l'ambition stérile, l'intempérance, c'est perdre l'indigent au lieu de le sauver; elles le sont parce que les ressources du riche sont nécessairement limitées. Donner à l'homme obstinément imprévoyant ou vicieux, c'est ôter à l'homme honnête. » (A. de GASPARIN.)

Mais à côté de l'aumône mal placée, plus nuisible qu'utile, qui encourage le vice et la paresse, qui est capricieuse et peu raisonnée (1), il y a encore celle qui ne s'exerce pas avec la compassion qui double le bienfait.

Gardons-nous aussi de gâter l'aumône et de lui ôter son mérite en la faisant avec répugnance, ou en assaisonnant une légère offrande de paroles sèches et dures, ou en la faisant valoir au delà de son prix. Il y a telle femme charitable, très-charitable, qui reçoit toujours ses pauvres avec un visage fier et courroucé; cette femme a ses antipathies et ses prédilections; le malheur n'est pas un titre suffisant à ses yeux: il faut encore que la figure du malheureux qui implore son assistance lui revienne et lui plaise... N'y a-t-il pas aussi de la cruauté, de la barbarie, à faire répéter à celui qui est devant vous dans la posture d'un suppliant, le récit de sa misère, à lui demander mille détails humiliants, affligeants, qui renouvellent et centuplent ses souffrances morales? Quand le pauvre a été soulagé de cette manière, quand il a reçu un faible

(1) L'aumône à la porte des églises ou à celle des maisons est plus fastueuse que sage; elle attire de loin les mendiants étrangers, et entretient un vagabondage souvent criminel; il vaudrait mieux porter ses dons aux administrateurs des comités de bienfaisance, ils seraient ainsi répartis entre les véritables et seuls indigents de la ville.

« L'aumône faite de loin, et comme on la tendrait au bout d'un bâton à quelque pestiféré, l'aumône qui ne prend rien sur le temps, sur les pensées, rien sur le cœur; l'aumône qui, au lieu d'attirer le riche vers le pauvre, s'élève entre eux comme une forteresse, cette aumône n'en est pas une. » (Madame DE GASPARIN.)

Il ne faut pas craindre de toucher la main calleuse du pauvre, vous vous inoculerez ainsi la charité. Pleurez avec la mère de famille que vous soulagez, avec une vieille femme aveugle qui reste seule tout le long du jour, vos larmes lui feront autant de bien que votre aumône.

secours accordé avec peine, avec hauteur, il se retire contristé, il se plaint tristement de la nécessité fatale qui le force à solliciter des bienfaiteurs si peu humains. Il se croit libre et dégagé de toute reconnaissance, et alors cette bénédiction du pauvre, si précieuse, si puissante devant le Dieu qui n'est que charité, ne tombe plus sur le riche; comme il a mal donné, il n'en sera pas récompensé ici-bas, ni lorsque le souverain juge pèsera bien plus l'intention que la valeur du don qui est accordé.

Il est une règle essentielle que l'on ne saurait trop rappeler à ceux-là mêmes dont le cœur est naturellement porté à soulager leurs semblables, c'est de faire l'aumône par eux-mêmes et non par des ambassadeurs (1).

« Le coin de terre qu'habite le pauvre est un pays plein de mystères, de beautés et souvent de laideurs, qu'il ne faut pas seulement connaître par sa géographie et dont on ne pénètre les profondeurs qu'en l'explorant soi-même et à pied. »

« On n'a fait que la moitié du bien quand on s'est borné à faire l'aumône sans s'informer des besoins de celui qu'on soulage. »

Ce n'est pas tout de donner avec intelligence, avec gaieté et par soi-même, il faut encore donner à tous (2). Ainsi, à

(1) Madame de Pastoret, cette femme si savante dans l'art d'être utile aux malheureux, disait : « J'aime à faire le bien que je fais. »

(2) « Donnez à tous, dit le Christ, de peur que celui à qui vous refuse- » rez ne soit Dieu lui-même. » Voici une belle prière à ce sujet :

« Puisque nous vous avons encore, Seigneur, en la personne des pauvres, pour vous rendre les devoirs de notre charité et pour vous donner des marques de notre reconnaissance et de notre amour, en leur faisant part de ce que nous avons reçu de vous, faites, par votre grâce, que nous les assistions avec une joie, une affection, un respect, une libéralité qui fassent voir que c'est vous-même que notre foi considère en eux. Qui craindra, Seigneur, de donner avec profusion lorsque c'est à vous-même qu'on donne? Ce n'est pas perdre, c'est gagner que de répandre avec abondance ce que vous recevez vous-même, et ce que vous vous engagez à nous rendre avec une usure qui fera notre bonheur et notre gloire. » (*Divines prières.*)

Dieu ne plaise que je détourne les yeux, que mon cœur se resserre et que ma bourse se referme à l'aspect d'une famille dont les opinions religieuses ou politiques ne sont pas les miennes! Au contraire, le mérite sera plus grand et peut-être me ferai-je des amis de ceux qui ne marchaient pas dans ma voie; toutefois il est permis de favoriser ceux que vous connaissez, ceux qui sont de votre culte, de vos opinions, de votre nation. Saint Paul recommandait aux nouveaux convertis de faire du bien à tous, mais principalement à ceux qui partageaient leurs croyances (*domesticos fidei*).

Si nous devons de la sympathie, de la commisération et des secours à ceux qui souffrent, quels qu'ils soient, que ne ferons-nous pas pour nos proches, pour les membres de notre famille en proie à la douleur et à la misère (1)? Gardons-nous de détourner les yeux de ceux qui sont sortis du sein de la même mère, qui furent élevés comme nous au foyer paternel! Ne fermons jamais l'oreille aux cris de nos parents malheureux, quand la fortune nous comble de ses dons, quand

(1) Ici se présente une question délicate; je crois cependant qu'on peut la résoudre de la manière suivante. Si l'aumône est toute de votre choix, si c'est une bonne œuvre que vous avez fondée, à laquelle vous vous êtes associé, certes il vous est libre de suivre votre inclination et de favoriser un coreligionnaire. Êtes-vous juif, protestant, catholique, alors, faites du bien au juif, au protestant, au catholique. Mais, si vous faites partie d'une société charitable, d'une administration publique, si vous êtes commissaire de l'œuvre Monthyon ou de toute autre, il vous faudra répandre vos largesses, vos secours, sans considérer quelle est la croyance des pauvres, ne voir en eux que des hommes malheureux. Toutefois le curé, distributeur des secours qui lui sont confiés, a comme l'obligation de faire du bien d'abord à l'indigent dont la conduite est meilleure, qui suit les exercices religieux; comme il ne peut pas, avec des moyens bornés, soulager tout le monde, il choisit d'abord ceux qui sont à lui par la croyance et par les œuvres. Mais, dans les grandes catastrophes, quand les populations sont décimées par l'incendie, les inondations, les tremblements de terre, on ne se demande plus à quelle religion elles appartiennent; on vole à leur secours, on est heureux de les soulager, sous quelque drapeau qu'elles soient enrôlées.

nous nageons dans l'opulence. Les livres sacrés nous ordonnent de ne pas mépriser notre chair (1).

Quelquefois, je le sais, ces proches sont des fainéants, des dissipateurs, des hommes dont la vie est condamnable, et la misère dans laquelle ils sont tombés n'est que la juste punition de leurs fautes. Ils ont lassé votre pitié, abusé de votre crédulité; ils ont été injustes et ingrats. Eh bien! c'est alors que votre charité généreuse doit oublier tous ces torts, ne voir que le malheur qui les frappe, et venir en aide à cette femme

(1) [*Les deux frères consanguins*, épisode.]—Deux frères consanguins s'étaient perdus de vue depuis longtemps; l'un, beaucoup plus âgé que l'autre, avait consommé une grande fortune : il avait dissipé la dot de sa femme et les biens de son frère utérin; il avait empoisonné les jours de son père et fait verser bien des larmes à sa belle-mère, qui était bonne et tendre pour lui plus qu'on ne peut le dire. Ce prodigue, après avoir follement perdu ses biens, s'était voué à la carrière des armes dans les années orageuses de la révolution; et au lieu de profiter de cette dernière planche de salut, et de faire oublier les fautes de sa jeunesse par son courage, il avait eu de nouveaux torts; et de chute en chute, ayant épuisé la générosité de sa famille et le crédit de ses amis, dont il avait abusé, il était réduit au plus modeste emploi dans une fabrique exploitée au compte du gouvernement. Toujours vaniteux, toujours dissipateur, toujours rempli de folles espérances, et par malheur toujours fainéant, sous le plus petit prétexte, il accourait à chaque instant à Paris, dont il était peu éloigné, pour tourmenter un jeune frère, lui arracher de l'argent et des effets, et contracter des dettes, ajoutant sans cesse le mensonge à la présomption; puis il perdait sa place, son seul gagne-pain, prenait un logement trop cher dans un hôtel, recommençait ses anciennes dépenses, et sollicitait, pour les acquitter, les secours d'une famille qu'il avait contristée, déshonorée, et qui ne pouvait se lasser pourtant de lui être utile. Aussi, quelle fin honteuse l'attendait! Après avoir lassé la charité de sa belle-mère, âgée de plus de quatre-vingts ans, après avoir fatigué un autre frère consanguin, il a fallu mendier une place à l'hôpital de la ville qui l'avait vu naître dans une position riche et considérée, et voir son nom inscrit sur le registre des pauvres! Ainsi, pendant cinquante ans, ce dissipateur fut l'opprobre et l'affliction des siens, de ceux qui lui étaient attachés par des liens étroits que son ingratitude, sa mauvaise conduite auraient dû rompre; il a hâté la mort de celle qu'il appelait sa mère..., et cependant il n'a jamais été abandonné; on a tout oublié, ses torts et ses fautes, ses insultes! et, jusqu'à son dernier soupir, il a retrouvé les soins, les égards de bons parents; il est mort pardonné.

innocente et à ses enfants, qui portent votre nom et auxquels vous n'avez rien à reprocher. Seulement, puisque le chef de la famille a bu toute honte, puisqu'il n'y a rien à en espérer de bon et d'honnête, et qu'il vous est impossible de mettre le pied sur le seuil de sa maison et d'entrer en rapport avec lui, prenez pour l'obliger des voies détournées; arrivez par un ami, par un intermédiaire officieux, dans le sein de cet asile misérable et plein de désordres. Tout en gardant le secret, faites porter du linge, des vêtements, du bois, du pain dans cette pauvre demeure où tout manque; une autre fois allez trouver le propriétaire de ces chambres étroites, malsaines, occupées par ces parents dont le chef a consumé tant d'argent, dont le chef devrait posséder une habitation somptueuse, ou du moins commode, et acquittez le loyer arriéré afin que la malheureuse femme, qui tremble à chaque terme pour ses meubles, débris mutilés de son ancienne fortune, respire un instant avec ses filles sous un toit qui, du moins, lui sera assuré pendant quelques mois. Elle devinera le nom de son bienfaiteur, elle le bénira en secret; et vous, plus heureux qu'elle, vous jouirez dans le fond de votre cœur de ce secours caché. Sous le voile de l'anonyme, vous lui rendrez encore mille autres services: ce sera de temps à autre quelques pièces de monnaie, du linge, des vêtements réparés avec soin et qui ne pourront l'humilier. Si vous la rencontrez au détour d'une rue, vous presserez sa main amaigrie, vous lui ferez entendre quelques bonnes paroles de consolation, de sages avis; vous donnerez une caresse aux pauvres enfants qui vous connaîtront à peine et qui lèveront sur vous de grands yeux étonnés: car depuis bien des années ces faibles créatures ne voient plus de visage ami qui leur sourie; à peine si la mère, accablée de soucis, leur donne à la dérobée quelque caresse.

Quand un parent, un ami, tombé dans le dernier degré de la misère, a été placé, par les soins de ceux qui n'oublient pas

leurs frères, malgré des torts graves et des fautes presque impardonnables, dans un de ces asiles où l'amour-propre de celui qui fut riche autrefois a tant à souffrir, c'est alors, si vous le pouvez, qu'il faut augmenter le faible trimestre alloué par la famille à ces prodigues; qu'il faut, au renouvellement de l'année, à la fête du pauvre reclus, à toutes les époques de plaisirs et de largesses, envoyer votre aumône et faire participer le prisonnier aux joies de la famille qu'il a perdue par sa faute. Je me suis souvent représenté le bonheur, l'ébahissement de ce malheureux qui, en détachant les liens du paquet ordinaire, en voit sortir avec la lettre d'envoi accoutumée trois ou quatre pièces d'argent, un peu de sucre, de chocolat, un livre instructif et amusant, et qui trouve enfin dans une foule d'attentions délicates la preuve qu'on songe à lui dans sa retraite et qu'il n'est pas seul au monde (1).

Puis, à côté de l'homme prodigue dans sa munificence, qui donne des millions pour fonder un hôpital, pour créer une œuvre immense de charité, c'est le petit enfant saisi de compassion au récit d'une grande détresse qu'on lui raconte (2),

(1) J'ai lu des lettres d'une femme riche autrefois et aujourd'hui finissant tristement sa vie dans une sorte d'hôpital, où elle reçoit quelques secours de la commisération de parents et d'amis; son plus grand malheur est d'être abandonnée de tous, et traitée comme si elle était déjà morte.

(2) Jamais la charité ne se produit sous une forme plus aimable, jamais l'aumône n'est plus agréable à celui qui la reçoit et à Dieu qui la voit * que lorsqu'un jeune enfant, ému par le récit d'une grande infortune, ou frappé du spectacle de la misère et de la douleur, tire de son petit trésor une pièce de monnaie pour le pauvre qu'il rencontre, ou partage son pain et son gâteau avec lui. Ces actes de générosité spontanés sont presque toujours l'indice d'un bon cœur. On pourrait citer bien des traits de libé-

* Piron donna un jour pour aumône à un aveugle les quatre vers suivants :

Je suis, hélas! aveugle de naissance,
Et je ne connais pas qui me donne en passant;
Mais du Dieu qui voit tout, mais du Dieu tout-puissant,
Il recevra sa récompense.

Et le quatrain fit la fortune du mendiant, dont les confrères ne brillent pas toujours par leur poésie.

qu'il écoute la larme à l'œil, et qui vide sa bourse pour la soulager (1); c'est la femme octogénaire qui n'a pas perdu sa bonne habitude d'être utile aux malheureux, et veut encore faire de ses mains débiles et presque paralysées un peu de charpie pour les Sœurs de son quartier; ou la malade qui se promène en voiture aux rayons du soleil et bâtit tant bien que mal des layettes pour les nouvelles accouchées; c'est un courtisan qui porte secours bravement à un pauvre charretier embourbé en présence des barons de la cour; c'est Louis XVI qui, à peine monté sur le trône, et qui, pendant un hiver rigoureux, caché sous une ample fourrure, va porter des secours aux pauvres d'un faubourg de Versailles, et surpris par les grands seigneurs envoyés sur ses traces, dit avec une gaieté spirituelle : « Qu'il ne peut pas aller en bonne fortune sans être » découvert ! » C'est enfin toute cette riche série de bonnes actions cachées ou faites à découvert pour une calamité qui

ralité exercée ainsi par des enfants et surtout par de jeunes personnes; en voici un entre mille. La physionomie charmante, l'esprit précoce et fin de l'enfant donnaient un nouveau prix à sa bonne action. Madame *** avait sollicité, en présence de son fils, une de ses amies de lui abandonner quelques effets pour une veuve chargée de six enfants, et ils lui avaient été promis de bonne grâce. En effet, dès le lendemain, Amable fut heureux d'offrir pour la pauvre famille des bas, des chaussons, etc.; mais il couronna l'œuvre de sa mère en tirant de sa bourse quatre pièces de cinq sous toutes neuves, priant qu'on voulût bien les donner tout de suite aux petits pauvres. Puis il ajouta : « Je voulais leur donner aussi ma timbale d'argent, mais je n'ai pas osé le demander à mon papa.»

On ne lit pas sans attendrissement, dans la vieille église de Long-Pont, ancienne abbaye de Bénédictins, l'inscription placée sur la tombe de Charles-Paul-Claude de Maillé, qui vécut à peine treize ans : « Vie courte, » mais distinguée par un esprit propre aux sciences et avide d'instruction; » par une extrême douceur de caractère, l'amour de la vérité et de la » vertu, la piété la plus vive, *une grande charité pour les pauvres.*»

(1) A la nouvelle année, les écoliers de tous nos colléges royaux sont heureux d'apporter leur offrande et de venir en aide aux pauvres. A l'entrée de la saison rigoureuse, les soldats, quand on fait appel à leur bon cœur, ne refusent pas de retrancher quelque chose d'une paye si modique pour soulager de malheureux incendiés, les habitants d'une ville bouleversée par un tremblement de terre, etc.

ne durera pas, ou pour des besoins qui se renouvelleront sans cesse, pour une misère individuelle, ou pour le soulagement de l'humanité entière.

Telle est la charité considérée sous quelques-unes de ses faces, appréciée au point de vue philosophique, religieux et politique; la charité active, ardente, pleine d'intelligence et d'art, la charité se dévouant au pauvre et à celui qui souffre, la charité ingénieuse à créer des ressources pour tous les besoins, pour toutes les misères humaines; « la charité, ce terrain neutre où tous les partis et toutes les sectes se donnent » la main, parce que l'aumône est utile à tous; la charité » qui, plus on la cultive, plus elle devient féconde et plus on » l'aime. »

Une sollicitude charitable tourmente les âmes généreuses à la vue des maux qui affligent leurs semblables; elles sont toujours émues, et, quand elles ont donné ce qu'elles pouvaient donner, quand elles ont payé leur dette au malheur avec leur bourse, avec les mets de leur table, avec leurs propres vêtements, avec des consolations et des conseils; quand elles se sont dévouées dans les hôpitaux malsains, dans les froides prisons, ce n'est pas assez pour elles : on les voit braver la honte et la fatigue, gravir pendant des journées entières les escaliers du riche, aller de rue en rue, de boutique en boutique, affronter quelquefois ses dédains et ses refus pour obtenir la somme nécessaire à la création, à l'achèvement d'une bonne œuvre; mendier avec instance, avec humilité pour une noble famille tombée dans la misère, pour une jeune fille, une enfant dont les parents pauvres ne peuvent fournir la somme exigée pour être admise dans un établissement de charité; elles ne rougissent pas de se placer à la porte d'une église (1) pendant des

(1) Dans ces fonctions pénibles et quelquefois délicates, elles ne manquent pas de présence d'esprit. Un prince ayant donné une pièce d'or à une jolie quêteuse, en lui disant : « Voilà pour vos beaux yeux, » la jeune

heures entières, afin d'obtenir, dans les temps de calamité, à certaines époques de l'année, l'obole de la veuve, la petite monnaie de l'écolier et le louis d'or de l'homme opulent (1). Il y a comme une sainte émulation entre les femmes de qualité lorsqu'il s'agit de venir au secours de l'indigent et du malade, de donner un toit à des populations ravagées par l'incendie, du pain et un asile aux orphelins du choléra, et d'ouvrir des ateliers à des milliers d'artisans que la cessation de quelque industrie locale expose à la misère. C'est à qui pourra déposer dans les mains du pasteur, de l'administrateur du bureau de bienfaisance, la bourse la plus pleine. Croyez-vous qu'il n'y ait pas aussi quelque mérite, aux quatre grandes solennités religieuses, de traverser deux fois dans la même journée les rangs pressés d'une église et de demander l'aumône à chaque assistant ? On ne saurait croire que ce rôle, indépendamment de la fatigue qu'il entraîne, emporte aux yeux d'un grand nombre de personnes une certaine humiliation : pour le pasteur, rien ne lui coûte, il est exténué, il est malade, mais les pauvres de sa paroisse manquent de tout, l'hiver est rude, le travail a cessé ; il ne s'arrêtera pas dans sa course charitable, il parcourra courageusement toutes les parties du temple, les angles les plus reculés, souriant avec bonté à la plus petite offrande, et remerciant comme si l'aumône lui était faite à lui-même. Veut-on savoir encore comment la charité se prête à tout, combien elle est ingénieuse, comment elle sait braver l'amour-propre pour obtenir un peu d'argent, afin de donner du pain, des habits, un logement à ceux qui ont faim, qui sont nus, qui n'ont point d'asile ! L'évêque de Marseille, M. de Belloy, ce prélat véné-

femme repartit vivement : « Et pour les pauvres, monseigneur ? » Elle reçut aussitôt deux autres pièces.

(1) Un riche financier, tout chamarré d'or, répondit à une quêteuse qu'il n'avait rien : « Prenez, monsieur, lui repartit sur-le-champ la dame de » charité, je quête pour ceux qui n'ont rien. »

rable que nous avons vu occuper le siége métropolitain de Paris, et dont les traits, si empreints de candeur, expliquent le fait que nous venons de rapporter, nous l'apprendra. Il est instruit qu'une société nombreuse, pendant les joies du carnaval, va se réunir chez le commandant de la ville, il s'y rend, et on le voit arriver avec son costume de prélat au milieu d'un bal. Il traverse l'essaim folâtre des danseurs et des danseuses, annonce qu'il n'y a point de fête complète si l'on n'y fait participer les indigents; et, parcourant les salons avec la fille de l'officier supérieur, il recueille d'abondantes aumônes; puis il demande gaiement que la danse reprenne son cours, et il s'éclipse sans bruit.

Quelquefois l'insistance, le rang et la grâce des solliciteuses et des quêteuses n'obtiennent rien; mais un homme, un étranger, une femme du monde traversent une église et déposent à la dérobée une aumône dans le tronc (1). On y trouve les bijoux

(1) Les troncs furent établis vers la fin du treizième siècle par les soins du pape Innocent III. En Angleterre (1495) il y avait des troncs de charité, *charity boxes*, à quatre serrures.

Un vitrail du treizième ou quatorzième siècle représente la veuve de l'Évangile mettant son denier dans le tronc du temple de Jérusalem. (Vitraux de la cathédrale de Bourges, pl. IV.)

Willemin, *Monuments inédits*, pl. XIV, donne un tronc d'église du neuvième siècle environ; il est en forme de borne. On trouve, dans le 20e volume de l'*Archeologia Britannica*, diverses formes de troncs provenant d'églises de 1380–1495.

Une femme chez qui le talent se joint à la charité chrétienne, madame Gometz, a enrichi l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris d'une peinture à fresque dont tous les personnages sont de grande proportion, et qui couvre un pan de muraille près la porte de la sacristie. Jésus-Christ, debout, abaisse sa main divine vers l'ouverture d'un tronc, et à ses côtés, on voit une femme malade, un vieillard et un enfant dans une attitude suppliante. Plus haut sont des âmes délivrées par l'aumône des flammes du purgatoire. Ce tronc, destiné à recevoir les offrandes des fidèles, est en marbre blanc avec des incrustations de pierres de couleur dans le genre byzantin; la devise est : *Donnez afin que l'on vous donne.*

Une très-jeune personne chez qui le talent de statuaire se développe déjà

d'une jeune fille, et les pièces d'or à côté du gros sou de l'ouvrier.

Ç'a été encore une pieuse invention de la charité de quelques souverains de l'Italie, et surtout des pontifes de Rome, qui devaient donner l'exemple, de rappeler l'obligation de l'aumône et le meilleur emploi qu'on peut faire de l'argent, sur les monnaies qui courent de main en main, qui sont nécessaires à chaque instant pour les besoins et les jouissances de la vie, qui s'entassent dans le trésor du riche et de l'avare après avoir réjoui leurs yeux, et qui passent aussi bien vite de la possession du pauvre à celle du fournisseur et du marchand. Ainsi un teston (1) de Benoît XIII porte ces mots bien connus : *Feneratur Domino qui miseretur pauperis;* celui-là prête à usure à Dieu qui a pitié du pauvre. Clément XI les adopta également sur quelques monnaies. Innocent XIII fit graver sur les siennes la devise suivante : « Heureux celui qui comprend la misère et les besoins du pauvre ! » Et Innocent XI y plaça les paroles de saint Pierre : « Ce que j'ai, je te le donne. » D'autres papes ont flétri l'avarice sur ces pièces d'or mêmes qui font le bonheur et la perte de celui qui thésaurise : *Nullus argento color est avaris;* et ces autres mots menaçants du Dieu si clément des chrétiens : *Væ divitibus!* malheur aux riches!

dans un degré éminent, a exécuté pour l'œuvre des crèches un modèle de tronc fort ingénieux.

Un élève de David, M. G..., connu par de bons tableaux, a fait don à des loteries pour les pauvres de compositions charmantes en ce genre : dans l'une, c'est une religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, à genoux, le visage bien enveloppé dans sa coiffe blanche ; elle a devant elle une bourse ouverte. La seconde représente un coffret du moyen âge; sur sa partie supérieure est la Charité environnée d'enfants, et l'ouverture du tronc est au bas du groupe.

Et ainsi la charité, émue, sollicitée par les chefs-d'œuvre du peintre et du sculpteur, s'abandonne à son penchant généreux; et quelquefois aussi l'indifférent qui contemple ces efforts de l'art chrétien s'attendrit et laisse tomber une aumône.

(1) On trouve dans un de nos vieux poètes : *aumôner d'un teston.*

Ensuite une foule de médailles nous ont été conservées qui retracent le souvenir des largesses faites aux pauvres de Rome et de l'Italie ou des établissements charitables fondés par leurs soins.

Et en France un duc de Bourbon, Pierre II, plaça sur le revers d'un écu de 1448 ces mots : *Dispersit, dedit pauperibus.*

Cette monnaie, qui circule ainsi chargée d'une devise charitable, peut quelquefois réveiller une bonne pensée dans le cœur de celui qui la reçoit pour la joindre à beaucoup d'autres et pour l'enfermer dans un coffre-fort; le prodigue en la retournant dans ses doigts, se dira peut-être : pendant que je vais jeter cet or à pleines mains pour mes coupables dépenses, des pauvres mourront de faim et de froid; la femme légère, à qui des parures et des diamants enlèvent des sommes considérables, pensera peut-être à des enfants, à des mères de famille qui sont nues ! Et enfin celui qui mendie, qui souffre, qui manque de tout par sa faute ou sans qu'il l'ait mérité, lisant ces paroles inscrites sur l'or ou l'argent, verra qu'on s'occupe de son sort, et que celui qui gouverne invite et presse le riche de venir au secours de celui qui n'a rien.

C'est à l'aide de toutes ces pieuses industries que la charité vient à bout de sécher tant de larmes, de nourrir tant de pauvres, de recueillir une foule d'orphelins, de malades et de vieillards. Celui qui refuse son offrande à la quêteuse se trouve machinalement devant le tronc destiné à recevoir des aumônes secrètes, et quelquefois il se laisse émouvoir; s'il échappe encore à cette seconde séduction, une troisième l'attend. L'écu d'or ou d'argent qui passe et repasse dans ses mains lui rappelle les devoirs et les charmes de la libéralité chrétienne, il est vaincu, et le pauvre est soulagé.

Une personne qui s'attendrit facilement et s'ouvre avec bonheur à la compassion pour ses semblables que frappe le malheur, peut se trouver placée trop souvent dans la situation

la plus cruelle. C'est lorsqu'elle se rencontre en face d'une misère profonde, invétérée, et de maux irrémédiables, accompagnés de circonstances presque désespérantes. Ainsi, ces êtres si à plaindre dont je veux parler sont rongés par l'usure et accablés de dettes de toute espèce; leurs loyers sont arriérés, les enfants sont nombreux, chétifs, malades, le père et la mère le plus souvent sont sans ouvrage. D'autres fois il y a dans le ménage des femmes âgées, estropiées, un vieillard impotent. Là tous les maux se sont réunis, toutes les douleurs se sont donné rendez-vous dans ce galetas; et pour comble de malheur, reste le souvenir douloureux d'une position honorable qui s'est évanouie et d'une grande aisance, dérision amère de l'état de gêne où la famille se trouve réduite. Il y a tantôt une noble pudeur, une fierté instinctive qui repousse des offres et des secours que d'autres accepteraient avec joie, et dans d'autres moments, accablé sous le poids de l'infortune, on ne refuse pas même ce qui coûte au plus pauvre de recevoir. Là vous voyez un mélange affligeant de parures vieilles et flétries et des plus misérables vêtements, un ensemble de dégradation et d'orgueil, et au milieu de tout cela pas d'ordre et peu d'économie, parce que le découragement vient saisir tous ces malheureux, et leur faire jeter ce cri de désespoir : Qui sait si demain nous vivrons?

Qui peut se figurer, quand on n'a pas vu de ses propres yeux une si grande désolation, ce que c'est qu'une agrégation d'enfants, de vieillards, de personnes faibles, infirmes, obligées de fournir aux besoins indispensables de chaque jour, à l'extinction de dettes criardes, toujours renaissantes, au payement du loyer exigé bien durement (1), à l'entretien si

(1) J'ai quelquefois cherché à attendrir des propriétaires, à obtenir des diminutions de prix, des délais, etc ; je n'ai pas toujours été heureux dans les démarches qui coûtaient à mon amour-propre. Que jamais la fortune ne soit contraire à ceux qui m'ont repoussé cruellement ! Puissent-ils ne point avoir à supplier un jour, et ne jamais implorer la pitié du riche !

incomplet, si insuffisant qu'il soit, de tous les membres par un travail modiquement rétribué, par l'aliénation des meubles les plus nécessaires, par celle si cruelle des petits bijoux échappés au naufrage, y compris, hélas ! l'anneau nuptial; en dérobant au regard scrutateur d'un portier vigilant quelques objets qui seront mis au Mont-de-piété puis retirés dans un temps meilleur, et puis engagés de nouveau pour être perdus tout à fait : triste alternative ! ressource ruineuse qui s'épuise bientôt ! Qui sait ce que c'est que de fatiguer chaque jour des personnes charitables de demandes importunes, de subir d'humiliantes questions, et d'exposer au regard des visiteurs incrédules et soupçonneux le spectacle de son dénûment et de sa honte?

Devant de si grandes infortunes, quand tous les efforts ont été tentés en vain, quand la charité la plus active, la plus industrieuse est lassée, épuisée, quand il n'y a pas même une dernière planche à jeter à ces pauvres naufragés, et que le gouffre qui va les engloutir est ouvert et inévitable, au lieu de murmurer contre la Providence, dont les secrets desseins nous sont cachés, hâtons-nous de nous réfugier dans son sein et de lui crier dans notre angoisse : Merci, merci pour ces infortunés qui périssent ! Sauvez-les, mon Dieu, car l'homme ne peut plus rien pour eux ; il n'a plus qu'à s'arracher, en frémissant de son impuissance, à ce spectacle qui le navre de douleur et trouble sa raison (1).

(1) Dans les derniers mois de l'année, je reçus une lettre déchirante dont l'extrait achèvera l'effrayant tableau que je viens de peindre. Elle m'était adressée par une femme veuve et septuagénaire; sa fille, également sans époux, a deux enfants : une fille qui depuis plusieurs mois est sans ouvrage et dont la santé est déjà délabrée, un fils en apprentissage; sa poitrine est dangereusement attaquée (la mauvaise nourriture, un logement froid, le défaut de vêtements, tueront ces deux êtres nés sous un climat brûlant); le ménage compte encore la sœur de la pauvre mère, et celle-là, un peu infirme, gagne par son travail sa nourriture et un franc par jour ! à cette faible somme, qu'elle apporte généreusement tout entière à son neveu, à sa nièce, à leur mère et à celle qui lui donna le jour, il faut join-

Je crains de paraître exagéré par ces peintures accablantes, qui pourtant ne sont pas encore toute la vérité ; sous un autre point de vue, j'ai peur d'exciter trop vivement la sensibilité des âmes charitables, en retraçant des infortunes pour lesquelles les cœurs les plus compatissants, les plus industrieux, ne trouvent pas de remède. Et cependant j'ai voulu accomplir ma tâche, et, pour ne négliger aucun moyen d'être utile à ceux qui souffrent, entrer dans ces détails effrayants et m'abandonner à des tableaux qui restent encore bien loin de la réalité.

Qui sait si des lecteurs qui ne soupçonnent pas même de telles misères, qui vivent habituellement dans une atmosphère enivrante de plaisirs et d'insouciance, qui ne connaissent guère le malheur que dans les drames ou dans les livres frivoles où les sentiments sont exagérés et romanesques, tombant sur ces pages sérieuses, ne seront pas tentés de connaître la vérité, et, par un bienfait du ciel, n'ouvriront pas tout à coup les yeux, et ne laisseront pas pénétrer dans leur âme la com-

dre quarante, cinquante centimes que produit la confection de petits ouvrages de lingerie, cinquante centimes qu'il faut aller solliciter plusieurs fois à une grande distance de l'habitation commune ; et voilà tout ce que le ménage peut se procurer pour vivre, pour se vêtir et pour s'abriter ! Cette famille n'est pas tombée tout d'un coup d'une grande aisance dans cet état humiliant, dans cet état de gêne ; elle a tenté de s'arrêter sur le penchant du précipice, elle s'est flattée de conserver quelques débris de sa fortune passée ; la loi du travail est dure à subir, la nécessité de demander du pain et tout ce qui est nécessaire à la vie l'est encore plus, et la misère s'est aggravée, et les dettes se sont grossies, accumulées, et il est arrivé un moment où toutes les ressources de la charité ont été insuffisantes devant de telles exigences, et alors la voix de la religion ne s'est plus fait entendre, le désespoir s'est emparé de ces êtres qui n'ont plus de meubles, de foyer ni de pain, plus de considération et de force ; et la tête s'est égarée, et l'on est allé jusqu'à vouloir finir tant de maux par un suicide commun ; « Si toute ma famille pensait comme moi, nous irions tous ensemble nous » coucher dans la Seine. » Puis, revenant à des sentiments d'une résignation chrétienne : « Dieu veut que nous souffrions, que sa sainte volonté » soit faite et non la mienne ! »

passion et la charité! Peut-être une révolution inespérée s'opèrera chez ces êtres qui ne sont pas méchants, mais que les jouissances de la vie ont éblouis.

Je serai bien payé de ma peine si un de ces heureux du siècle, un jeune homme, par exemple, jouissant d'une fortune considérable, attendri, déchiré par ce récit affligeant, se décidait d'abord par curiosité, puis ensuite poussé par un mouvement meilleur, à pénétrer dans un de ces réduits où il n'y a que des larmes, où la faim fait souffrir le corps, tandis que des inquiétudes morales, cent fois plus poignantes, tourmentent l'âme, où tout est nu, désolé, navrant, fait pour désespérer ceux-là mêmes qui ne désespèrent jamais de la Providence.

Eh bien, ce prodige s'est opéré: les yeux se dessillent, et la misère d'une famille pauvre visitée avec un noble cœur et un regard ami vient d'être comprise. Des secours abondants ont été distribués, l'abîme profond a été comblé, tout a été prévu, calculé avec cette intelligence admirable que donne l'amour de nos semblables. A présent il y a du travail pour le chef de la maison, une école est ouverte aux enfants, l'ouvroir des sœurs attend la jeune fille, le vieillard se repose tranquille au coin du feu; il y a un toit où la famille s'abrite, un foyer où elle se réchauffe: il y a des vêtements qui couvrent les membres endoloris que le froid torturait; il y a pour tous une couche saine, que le propriétaire ne viendra plus saisir... Et, au lieu des pleurs et des gémissements qui retentissaient nuit et jour dans cet asile du malheur, il y a la paix et la joie: le navire faisait eau de toutes parts, chargé de passagers; il était prêt à sombrer corps et biens, et le voilà rentré dans le port avec sa riche cargaison.

Et tout ce miracle d'une bienfaisance éclairée, douce et riante, s'est opéré sans bruit, en secret; on n'en a point parlé dans les feuilles publiques, et ç'a été le plus beau moment de la vie d'un homme qui ouvre ainsi sa carrière, et cette bonne ac-

tion, connue de Dieu seul, n'a coûté qu'un peu d'argent, le revenu peut-être d'une semaine, le prix d'un schall, d'un diamant!

O vous à qui la fortune fut donnée, essayez de ces jouissances exemptes de remords, et qui ne laissent que la paix dans le cœur.

CHAPITRE VIII.

BIENFAITEURS DU PAUVRE; ÉTABLISSEMENTS FONDÉS EN FAVEUR DU PAUVRE.

Donnez, donnez : l'aumône n'appauvrit pas. — Louis IX, fondateur de l'hospice de Compiègne et des Quinze-Vingts, est aussi grand qu'à la Massoure et à Damiette.

La liste des hommes au cœur dur serait bien longue si l'on voulait se donner le cruel plaisir de prouver, à la honte de l'humanité, combien il y a de barbares qui voient d'un œil sec les malheurs du pauvre, qui repoussent avec des paroles flétrissantes et pleines de mépris la demande de l'indigent, et demeurent étrangers à toutes les bonnes œuvres à l'aide desquelles d'autres s'efforcent de venir au secours de celui qui souffre. Égoïstes qui ne s'occupent que d'eux, avares qui croient n'avoir jamais assez, prodigues qui jettent follement l'argent pour le plaisir, le luxe de la table et des ameublements, et pour la débauche, et n'ont pas un sou pour le mendiant qui les implore au sortir du spectacle ou d'une orgie..... Heureusement la Providence n'a pas desséché toutes les âmes, elle a mis dans quelques-unes un immense trésor de charité qui peut suffire à toutes les misères humaines, prévues et imprévues, un amour tendre et compatissant pour tous ceux qui souffrent, un besoin impérieux de consoler tous ceux qui pleurent, une pieuse industrie, un zèle brûlant et infatigable qui créent des ressources dans les circonstances les plus calamiteuses; dans l'être le plus faible, dans une femme

maladive, un courage surhumain, une persistance dans le bien, qui le fait triompher de tous les obstacles et arriver au but.

Avec quel bonheur nous allons parcourir, en prenant nos modèles dans toutes les positions de la vie et à toutes les époques du christianisme, la liste des bienfaiteurs du pauvre, et citer quelques-uns de ces noms demeurés éternellement glorieux (1), afin que ceux qui viendront après ces hommes de cœur, enflammés par un si bel exemple, marchent sur leurs traces et complètent ce qui a été laissé d'imparfait, ou parce qu'ils ne l'ont pas prévu, ou parce que les moyens d'exécution leur ont manqué.

Qu'il y aurait un long catalogue à dresser, si nous voulions y inscrire le nom de tous les ministres de la religion qui furent aumôniers par devoir et par sentiment, et qui surent compatir aux innombrables misères de la vie humaine! il nous faudrait citer mille traits de la charité la plus tendre et du dévouement le plus chrétien. Les souverains pontifes, les évêques, les prêtres, les plus pauvres solitaires, après avoir exposé avec une grande éloquence la nécessité de soulager l'indigence, après avoir fait connaître les fruits de l'aumône, ne

(1) On pourrait affirmer qu'il manque à la gloire de Napoléon quelque chose, c'est d'avoir attaché son nom à un hôpital, à une fondation de charité pour les pauvres. Je n'ignore pas que ses victoires, le rétablissement des autels, le Code civil, tout ce qu'il a fait pour les sciences et les arts rendront sa mémoire immortelle; mais il faut comprendre aussi quelle perpétuité la plus petite œuvre de bienfaisance peut assurer à son fondateur. Cochin, le curé d'une petite paroisse de Paris; Beaujon, fermier-général; La Rochefoucauld, grand seigneur; Brezin, mécanicien à la Monnaie; Necker, le financier, iront à la postérité la plus reculée, parce qu'ils ont pensé au pauvre, au malade, au vieillard, à l'orphelin, et des millions d'hommes les béniront de siècle en siècle... Qui, dans cent ans, aura des larmes et des prières pour l'Empereur? Louis-Philippe qui, pendant un long règne, n'a cherché que les gloires innocentes de la paix et de l'industrie, a voulu que le pauvre se souvînt de lui. L'hospice élevé par ses soins dans la capitale, près l'église de Saint-Vincent-de-Paul, ne laissera pas périr son nom.

se contentèrent pas de donner des conseils, ils y joignirent des actions qui parlent bien plus haut que les paroles.

Saint Grégoire Thaumaturge se dépouillait de tous ses biens au profit des malheureux, ne se réservant rien, ni champs, ni maison à la ville. — Saint Cyprien, du lieu de son exil, écrivait aux prêtres de Carthage qu'il avait en réserve une somme d'argent, provenant des biens de l'église, pour soulager les malheureux. — Saint Basile, un des Pères les plus éloquents de l'Église grecque, pendant une grande disette, conjurait les riches d'ouvrir leurs greniers, et de donner aussi du pain à ceux qui en manquaient. — Saint Éphrem, s'arrachant à la vie solitaire lorsque la famine ravagea la ville d'Édesse, vint reprendre aigrement les riches de leur dureté, et, en ayant triomphé, fit disposer trois cents lits sous des portiques publics pour ceux que le besoin avait rendus infirmes et privés de toute ressource. — L'illustre archevêque de Milan, saint Ambroise, ne craignait pas de dire que c'était « voler les pauvres que de ne pas leur donner son superflu. » — Un homme du désert, un saint anachorète, ne possédant au monde que le livre des Évangiles, le vendit un jour, et en donna l'argent aux pauvres; et, comme on lui demandait la raison de ce grand et dernier sacrifice, il répondit : « J'ai » vendu le livre même qui me disait : Vends ce que tu pos- » sèdes et donnes-en le prix à ceux qui n'ont rien. » — Saint Jean, surnommé *bouche d'or,* a parlé de l'aumône si bien et si souvent qu'on pourrait faire un volume si l'on voulait recueillir ce qu'il a écrit et fait sur ce beau sujet. — Saint Grégoire-le-Grand, vénérable chef de la chrétienté, qui distribuait lui-même, selon les saisons de l'année, du blé, du vin, etc., de manière que son palais était comme un grenier public, toujours ouvert au pauvre, fut si affligé d'apprendre qu'un homme avait été trouvé mort dans Rome faute de secours, qu'il s'abstint de célébrer le saint sacrifice de la messe pendant quelques jours, *comme s'il eût tué ce malheureux*

de sa propre main. — L'évêque d'Hippone, saint Augustin, expliquant l'évangile du mauvais riche, disait : « Ce » riche est un orgueilleux du siècle pendant sa vie, après sa » mort c'est un mendiant de l'enfer... Ce pauvre ne pouvait » trouver une miette de pain, et ce riche ne peut trouver une » goutte d'eau ! » — La vie de saint Germain d'Auxerre, qui consacra Geneviève à Dieu, cette sainte fille dont les Parisiens assiégés ressentirent les largesses, offre un trait charmant. Marchant par la campagne, il rencontra des pauvres qui lui demandèrent l'aumône ; et, ayant consulté son diacre, et su de lui qu'il n'avait que trois écus, il lui ordonna de les donner aux pauvres ; et, le diacre ayant demandé comment ils payeraient leurs dépenses, l'évêque voyageur répondit : « Dieu » aura soin de nourrir ses pauvres. En attendant, donnez tout » ce que vous avez. » Le diacre, plus prévoyant que son évêque, ne donna que deux écus, et réserva le troisième. En continuant leur chemin, ils virent derrière eux des cavaliers qui, les ayant joints, se jetèrent à genoux devant le saint, et lui dirent que leur maître, seigneur de qualité, demeurant à peu de distance, était malade, ainsi que plusieurs de sa maison, et le supplièrent de venir les visiter. Le prélat miséricordieux interrompit le cours de son voyage, ajoutant « qu'il n'y avait point de chemin plus droit que celui qui conduisait à une bonne œuvre. » Ce discours ayant comblé de joie les serviteurs du gentilhomme, ils offrirent à saint Germain deux cents écus d'or de la part de leur maître : et l'évêque, se tournant vers son diacre, lui dit, avec bonté : « Recevez ce don, et reconnaissez que vous avez fait un larcin aux pauvres en ne leur donnant pas toute mon aumône : si vous l'eussiez donnée tout entière, vous auriez reçu trois cents écus pour trois écus. » Saint Germain se rendit chez le seigneur qui l'avait fait appeler, et le guérit avec ceux de sa maison.

Saint Yves, l'*avocat des pauvres* et l'arbitre de tous les différends dans le diocèse de Tréguier, distribuait son blé à

ceux qui n'en avaient point, ou il le vendait au profit des pauvres dès que la récolte était faite : car il avait pour maxime « qu'il ne faut pas faire attendre ceux qu'on peut assister d'abord. » Un homme, sachant mieux calculer que lui, informé de cette conduite, lui dit un jour : « Vous feriez mieux de » garder votre blé, vous le vendriez plus cher dans quelque » temps. — J'en conviens, dit saint Yves ; mais je ne sais pas » si alors je serai en vie. » A la fin de l'année, cet homme vint lui dire d'un air content : « J'ai gagné le cinquième sur mon » blé ! — Et moi, dit le saint, je prétends y avoir gagné cent » pour cent, je l'ai distribué aux pauvres. »

Jean-de-Dieu (Jean Ciudad, né en Portugal en 1495), sans argent, sans crédit, sans aucune ressource humaine, et livré lui-même à la plus profonde misère, résolut de se vouer au soulagement des misères d'autrui. Les malades, les infirmes, les aliénés, les indigents n'étaient soignés et secourus que par des mercenaires. Jean-de-Dieu voulut montrer quelle différence existe entre le service intéressé de ces employés et celui d'un religieux dévoué par zèle aux œuvres de la charité : il loua une maison dans un faubourg de Grenade ; quelques âmes d'élite, touchées de la même grâce que lui, s'unirent à son œuvre et partagèrent son dévouement ; les malades et les pauvres accoururent en foule ; la reconnaissance de quelques-uns les encouragea, l'ingratitude de quelques autres ne les rebuta pas, et bientôt cet hospice naissant fixa l'attention des hommes pieux et riches qui se préoccupèrent du soulagement de l'humanité.

Jean-de-Dieu ne laissait ni trêve ni merci à la compassion publique. Lorsqu'il avait passé toute la journée au pansement des malades, à l'instruction des membres de la nouvelle confrérie, à l'ordonnance générale de sa maison, il portait, le soir vers huit ou neuf heures, de grandes marmites sur ses bras et une hotte sur ses épaules ; il allait par les rues de Grenade, frap-

pant aux portes et criant à haute voix : « Faites bien, mes frè-» res! faites bien! » On l'accueillait d'abord avec surprise; on se mettait aux fenêtres pour écouter ce cri bizarre, et l'on descendait pour observer de près cet homme et cet accoutrement singuliers; quelques-uns le raillaient, d'autres le méprisaient, sans daigner même lui adresser la parole : il se fatigua longtemps sans recevoir grand secours. Mais ensuite, quand la curiosité eut attiré plusieurs personnes vers son hospice, ou les eût portés à s'enquérir de ses œuvres; quand la voix des pauvres qu'il avait secourus, des infirmes qu'il avait servis, vint joindre de touchantes acclamations à son appel, la confusion saisit beaucoup d'habitants notables de la ville, et l'on se prit à rougir de laisser faire ainsi à un seul homme, méconnu, étranger, l'œuvre à laquelle tous ensemble auraient dû travailler depuis longtemps. Ce *nourricier des pauvres*, comme l'appelle son biographe, Jean de Loyac, termina sa carrière en 1550; mais son œuvre lui survécut, comme tout ce qui est fondé par la charité. Son ordre, approuvé par Alexandre VIII en 1690, dota d'abord l'Espagne de ses bienfaits, s'étendit sur tout le Portugal, et gagna promptement l'Italie. Leur nom, dans cette partie de l'Europe, n'est autre que cette interpellation qui s'échappait perpétuellement de la bouche du maître : « Faites bien, » mes frères! *fate ben*, *fratelli.* » En Allemagne, en Pologne et en France, ces frères portent le nom de leur fondateur et de leur modèle, et vivent encore parmi nous à Paris, à Lyon, à Lille, en Bretagne, chéris du pauvre comme du riche et salués par toutes les détresses du beau titre de frères de Saint-Jean-de-Dieu (1).

(1) L'hôpital de la Charité, rue des Saints-Pères, nom qui rappelle les religieux infirmiers, et la maison des aliénés de Charenton, étaient, avant la révolution, desservis par les frères de Saint-Jean-de-Dieu. Ils avaient dans le monde entier plus de *vingt mille lits* dans les maisons où ils exerçaient leur charitable ministère. Il existe à Rome un groupe admirable en marbre qui représente saint Jean-de-Dieu soutenant dans ses bras un malade.

Saint Charles Borromée, au seizième siècle (car nous sommes forcé d'abréger ces récits intéressants), pendant la famine qui ravagea Milan, trouva le moyen de nourrir trois mille pauvres en contractant des dettes et en demandant l'aumône aux riches et aux nobles de la ville. Grâce à son zèle, à son immense charité, pas un seul pauvre ne mourut faute de vivres. Il fut si grand amateur de la pauvreté, que, lorsqu'il apprenait que sa propre maison était dans le besoin, t même dans l'indigence, il avait alors le visage rayonnant de gaieté, heureux qu'il était d'envoyer demander l'aumône pour lui-même.

Toute la vie de l'homme né dans les landes de Gascogne fut pour les pauvres. Saint Vincent de Paul vécut près d'un siècle pour la charité; il n'a pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, l'âge des plaisirs et de la dissipation, qu'il lui faut subir un rude esclavage chez les Turcs; il convertit ses maîtres et aborde avec eux en France, rapportant de la servitude un esprit de compassion, un souvenir ineffaçable des misères de la captivité. Après avoir visité Rome, où le cardinal d'Ossat le chargea d'une mission délicate auprès d'Henri IV; après avoir gouverné pendant quelque temps la petite paroisse de Clichy-la-Garenne et celle de Châtillon, en Bresse, il dirigea l'éducation des enfants d'Emmanuel de Gondi, général des galères. Au village de Pouy près d'Acqs, il secourt les pauvres et les affligés des campagnes, et dresse, avec des femmes vertueuses, un règlement qui contenait le germe de toutes les associations charitables de notre temps; il évangélise ensuite les habitants de la Normandie, et bientôt son zèle l'entraîne plus loin; et, arrivé à Toulon, au milieu des forçats, il leur parle de Dieu, « écoute leurs plaintes avec patience, compatit » à leurs peines, et embrasse leurs fers pour les rendre plus » légers. » Puis nous voyons se dérouler la série de tous les établissements de charité, de toutes les fondations pieuses que son ardeur infatigable lui rendait faciles. En même temps que

s'élève l'hospice des Enfants-Trouvés, qui auparavant périssaient au milieu des rues, au seuil des portes ; alors qu'une armée ennemie envahissait déjà la Picardie et menaçait la capitale, Vincent de Paul, dont la maison, dite Saint-Lazare, qu'il habitait avec ses confrères, était occupée par les troupes que l'on organisait pour combattre les Allemands, conçoit le projet de ses missions au milieu des camps, et rédige un règlement qui témoigne de l'esprit de miséricorde dont il était rempli. La Lorraine, longtemps le théâtre de la guerre, était épuisée, alors il sollicite la bienfaisance des habitants de la capitale et des dames de la cour, il tend la main à tout le monde, depuis la reine de France jusqu'à la femme de l'artisan ; et, par ses soins, près de seize cent mille livres sont recueillies et envoyées dans cette malheureuse contrée. Plus tard, quand la guerre de la Fronde remplissait les villages autour de Paris de soldats, de pillage et de meurtres, son cœur s'émeut, et il trouve encore le moyen de soulager les habitants de ces campagnes désolées.

Après avoir pris la cause des pauvres enfants, de ces faibles créatures qui ne viennent au monde que pour être abandonnées, sa dernière œuvre fut pour les vieillards. Il voulut aussi qu'à la fin de leur triste carrière les artisans trouvassent aussi un asile, une nourriture saine, un travail facile et les secours de la religion. Cette maison, établie d'abord au faubourg Saint-Laurent, fut ensuite remplacée par l'Hôpital général, près le Jardin des Plantes, et là, toutes les misères furent réunies et soulagées par la munificence du roi, le concours du Parlement et de toutes les âmes compatissantes. Enfin c'est à cet homme, à qui la philosophie a été contrainte d'ériger des statues, qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir conçu la pensée d'associer des chrétiens dans chaque paroisse pour connaître et pour soulager les malheureux : œuvre admirable qui, au moment où nous écrivons ces lignes, s'étend comme un réseau de bienfaisance sur tout le royaume ; œuvre chrétienne dans

laquelle les jeunes gens prennent une part si noble et si utile !

On raconte un trait charmant de Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, né à Tours, et disciple du cardinal de Bérulle. Voulant assister une personne de condition qui souffrait beaucoup, et, ne trouvant rien dans ses coffres, qu'il avait épuisés par ses aumônes, il demande à celui qui était chargé de ses dépenses s'il ne lui restait pas un peu d'argent. — Monsieur, dit l'économe, j'ai bien encore quelques testons (1), mais, si vous les prenez, je n'aurai pas de quoi vous donner à souper. — Eh quoi ! repartit le généreux prélat, dans une ville comme Marseille, n'y a-t-il point de crieur public ? Allez, allez en querir un et lui faites vendre deux de mes chevaux. Il n'y a nulle apparence qu'un père emploie de l'argent à nourrir des animaux dans son écurie, et qu'il fasse dire qu'il n'a pas un écu lorsqu'il est question de nourrir ses enfants !... Quand nous aurons tout vendu, Dieu nous assistera. » L'attelage fut mis en vente et le gentilhomme soulagé.

« Fénelon, privé par la disgrâce des douceurs de l'amitié, se dédommagea dans son diocèse de ces effusions extérieures de l'âme par un autre sentiment qui, sans avoir la même ardeur, n'a pas moins de charmes peut-être, par les touchantes libéralités de la bienfaisance. Cet ami des hommes et surtout des malheureux les soulage de près par ses bienfaits, il les console de loin par ses correspondances, et il entretient des relations bien plus suivies avec les affligés qui lui exposent leurs peines, qu'avec les grands de la cour qui lui offrent leur crédit...

» Des impositions exorbitantes arrachent la subsistance aux habitants des campagnes, et les curés du diocèse de Cambrai, dans l'indigence eux-mêmes, ne peuvent plus soulager la misère publique. Fénelon, qui regardait ces coopérateurs de son ministère comme les plus utiles citoyens de l'État, les dé-

(1) Monnaie d'argent qui, en 1584, valait à peu près quinze sous.

chargea du fardeau du don gratuit (1) et les acquitta envers le prince. La caisse militaire de Cambrai est épuisée : bientôt la garnison murmure, se révolte dans cette ville frontière et va offrir ses services à l'ennemi. Fénelon vend alors ce qu'il a de plus précieux, et ramène les défenseurs de la patrie sous leurs drapeaux ; il fait de son palais un hôpital militaire, et, lorsqu'il ne peut plus y recevoir tous les malades, il leur fournit à ses dépens d'autres asiles. » (*Eloge de Fénelon*, par l'abbé MAURY, 1775.)

C'est dans les grandes calamités qui frappent l'espèce humaine que la charité se développe, étalant pour ainsi dire un luxe inaccoutumé. Ainsi, quand la peste sévit et moissonne les populations, ce ne sont plus des soins vulgaires, des dévouements timides qui sauvent une ville en proie au plus terrible des fléaux : il faut donner sa santé, ses biens et sa vie. Ce fut le spectacle offert à Marseille par le prélat qui en occupait le siége. On vit M. de Belsunce, en 1720 et 1721, au plus fort de la contagion qui vint désoler la capitale de la Provence, renouveler le zèle et la charité dont saint Charles Borromée, à Milan, avait donné un si bel exemple. Au plus fort de la contagion, il allait de rue en rue, portant les secours spirituels et temporels aux malades, encourageant encore plus par ses actions que par ses discours et ses coopérateurs, les magistrats, et les militaires dévoués à cette œuvre héroïque, à s'y consacrer sans réserve : en faisant de la sorte, chaque jour, le sacrifice de sa vie, M. de Belsunce sauva les tristes restes de ses diocésains, sans avoir jamais été atteint lui-même du cruel fléau qui les précipitait au tombeau par centaines. Tout le monde connaît les beaux vers de Pope à ce sujet.

Millevoye, dans son poème intitulé BELSUNCE, couronné par l'Académie française, a aussi retracé le dévouement du prélat français avec une rare sensibilité.

(1) Sommes que les États faisaient au roi chaque année.

De nos jours la charité des évêques ne s'est pas démentie. Jamais Paris n'oubliera la conduite de M. de Quélen, archevêque de Paris, pendant le choléra.

L'un des prélats qui ont le plus édifié l'Église par leurs vertus, en même temps qu'ils l'honoraient par leurs talents, M. de Cheverus, a donné l'exemple d'un amour pour les pauvres porté jusqu'à l'héroïsme; pendant la fièvre jaune qui désola Boston, il a été le visiteur des malades, le consolateur des familles affligées. Dans tous les traits qui prouvent son amour extrême pour les pauvres, nous ne pouvons que citer le suivant.

Il y avait, en dehors de la ville de Boston, un pauvre nègre infirme, couvert de plaies, sans ressources et gisant sur son grabat dans une petite cabane sur le bord du grand chemin. Tout le monde passait devant cette maison, et personne ne se disait : C'est là la demeure du malheur, allons le visiter. L'évêque de Boston l'eut bientôt découvert; et, pour lui, découvrir le malheur et le soulager, c'était une même chose : il se fit donc l'infirmier de ce pauvre nègre. Tous les soirs, après la chute du jour, il allait panser ses plaies, faire son lit et pourvoir à tous ses besoins, mais sans en rien dire à personne. Il eût voulu que Dieu connût seul sa bonne œuvre. La Providence ne le permit pas. Sa servante, ayant remarqué que tous les matins son habit était couvert de poussière et de duvet, fut curieuse de savoir d'où cela pouvait provenir, et, pour le découvrir, l'ayant suivi de loin dans une de ses sorties nocturnes, elle le vit entrer dans la cabane du pauvre nègre. Elle s'approche alors, regarde à travers les planches mal jointes, et quel est son étonnement de voir son charitable maître allumer du feu, prendre entre ses bras le pauvre malade gisant sur le lit de douleur, l'étendre doucement près du brasier, panser ses plaies, lui donner à manger, remuer sa couche pour la lui rendre aussi douce que possible, puis le reporter dans son lit, le couvrir, l'embrasser en lui souhaitant une

heureuse nuit, comme ferait la mère la plus tendre pour son enfant chéri!...

Il faut, malgré nous, abréger ces détails attendrissants qui auraient pu nous fournir un volume. Nous allons voir ce que les rois ont fait, au milieu des grandeurs enivrantes et dans ces palais où les cris des malheureux ne peuvent guère parvenir, pour diminuer la souffrance, la misère et tous les maux qui pèsent sur l'espèce humaine.

Théodose, que le savant cardinal Du Perron a surnommé le *David des chrétiens*, fut fidèle aux charitables intentions de l'impératrice Flaccille, sa femme, qui répétait souvent que c'était à l'empereur à faire de grandes largesses et à distribuer de l'or et de l'argent aux pauvres. Après avoir détruit les temples des païens, il ne voulut pas laisser croire que c'était par un mouvement d'avarice qu'il avait ordonné cette mesure, et il ordonna que tout l'argent qui en proviendrait serait employé au soulagement des indigents.

A la veille d'entreprendre une guerre très-périlleuse, au lieu de lever de nouveaux impôts, comme c'est la coutume, il déchargea son peuple d'un tribut imposé par un grand-maître du palais, et rendit les biens confisqués par cet officier au profit du trésor public, et attira de la sorte la bénédiction du ciel sur ses armées (1), triomphant de ses ennemis plutôt par les prières et par la foi que par la puissance et la valeur de ses troupes.

Nous n'avons point à parler ici des autres vertus de ce grand empereur : on sait avec quelle générosité il sut pardonner à ses ennemis, être avare de punitions et mériter ainsi de Thémiste, philosophe païen, cet éloge : « Qu'il n'avait tant de

(1) Ce prince, pendant la guerre, prenait les plus sages mesures pour que le soldat ne commît aucun désordre; et c'était là vraiment une aumône royale qui entretenait la discipline militaire, et empêchait la désolation et la ruine d'un nombre infini de pauvres familles.

» facilité à exercer sa clémence que parce qu'il était très-sem-
» blable à Dieu. »

L'aumône fut si familière aux rois de France que le premier des officiers ecclésiastiques de leur maison était celui qui avait la fonction de distribuer leurs largesses aux pauvres.

Si nous remontons aux commencements de la monarchie, nous voyons que la justice était rendue préférablement aux pauvres sous le roi Pépin (il avait aussi coutume de distribuer des aumônes chaque jour avant son repas); Charlemagne et Louis-le-Débonnaire imitèrent cet exemple; et cette audience, fondée sur la charité, s'appelait *aumône du roi.*

Le roi Robert, en souvenir des apôtres, avait toujours à sa suite douze pauvres qu'il affectionnait entre les autres. Louis-le-Gros, avant sa mort, donna son or et son argent aux églises et aux pauvres, et tous ses habillements, *usque ad camisiam.*

Mais, de tous les princes français, et on peut dire de tous les princes de l'Europe, nul, plus que saint Louis, n'a été vraiment charitable.

« Ce roi fut si grand aumônier que, partout où il alloit en son royaume, il faisoit donner aux pauvres églises, aux maladreries, aux maisons-Dieu, aux hôpitaux et aux pauvres gentilshommes et gentilles femmes. Tous les jours il donnoit à manger à grand nombre de pauvres, sans ceux qui mangeoient en sa chambre; et maintes fois j'ai vu qu'il coupoit leur pain et leur donnoit à boire.

» Dès le temps de son enfance, le roi fut compatissant pour les pauvres et pour tous ceux qui souffroient.

» C'étoit la coutume que, partout où le roi alloit, vingt pauvres fussent toujours nourris, en sa maison, de pain, de vin, de viande ou de poisson chaque jour. En carême et pendant l'avent, le nombre croissoit; et plusieurs fois il advint que le roi les servoit, et leur mettoit le pain devant eux et le leur coupoit; à leur départ, il leur donnoit des deniers de sa propre

main; même aux vigiles des grandes fêtes, il servoit ces pauvres de toutes ces choses susdites avant qu'il mangeât ni bût. En outre il avoit chaque jour à dîner et à souper, près de lui, des vieillards et des estropiés, auxquels il faisoit donner des viandes dont il mangeoit; et, quand ils avoient mangé, ils emportoient certaine somme d'argent. Par-dessus tout cela, le roi donnoit chaque jour grandes et larges aumônes aux pauvres de religion, aux pauvres hôpitaux, aux pauvres malades, aux pauvres colléges, et aux pauvres gentilshommes et femmes et damoiselles, aux pauvres femmes veuves qui étoient en couches, et aux pauvres ménétriers qui, par vieillesse ou par maladie, ne pouvoient travailler ni faire leur métier... A peine pourroit-on compter le nombre de ses charités... Il fit édifier plusieurs maisons-Dieu (Hôtel-Dieu), la Maison-Dieu de Paris, de Pontoise, de Compiègne, de Vernon. Aucuns de ses familiers murmurèrent de ce qu'il faisoit de si grandes aumônes, et qu'il y dépensoit moult : « J'aime mieux, ré» pondoit-il, que l'excès des grandes dépenses que je fais soit » fait en aumônes pour l'amour de Dieu qu'en luxe et en vaine » gloire de ce monde. » (JOINVILLE.)

Après la mauvaise récolte de 1661, lorsque la livre de pain valait huit sous, le roi Louis XIV, âgé de vingt-trois ans, fit venir de l'étranger une grande quantité de blé; on en fit du pain dans un four bâti aux Tuileries, et ce pain qu'on appela le *pain du roi*, se vendit au peuple à raison de deux sous six deniers. En 1692, la disette étant encore fort grande, e roi fit distribuer cent mille livres de pain par jour à deux sous la livre.

On sait combien Louis XVI fut bon pour les pauvres. Il signala le commencement de son règne par de grandes libéralités; il institua le Mont-de-Piété. Un tableau charmant de Hersent l'a représenté distribuant des aumônes aux pauvres d'un faubourg de Versailles pendant l'hiver.

Il nous faut à présent prendre au hasard les bienfaiteurs

du pauvre dans la classe des magistrats, des médecins, des poètes, et citer quelques noms qui viennent s'associer glorieusement à ceux que nous avons déjà mentionnés en parlant des établissements fondés en faveur des malheureux, et qu'il est inutile de rappeler, comme Howard, de Monthyon, La Rochefoucauld-Liancourt, de Chamousset, Dupont de Nemours, de Gérando, etc., etc.

En 1649, lors de la minorité de Louis XIV, quand la guerre civile désolait le royaume, une autre plaie vint frapper la France. La famine se fit sentir avec violence. Ce fut dans ces circonstances déplorables qu'un magistrat, appelé à juste titre le *procureur général des pauvres*, M. de Bernières, maître des requêtes, vendit sa charge pour soulager ceux qui souffraient du double fléau de la guerre et de la disette, et pour avoir plus de temps à se livrer à toutes les bonnes œuvres que son excessive charité lui inspirait. Il se sentit ému de Dieu et animé à se consacrer tout à la charité et à se joindre dans un commerce si saint avec quelques-uns de ses amis et quelques dames encore plus illustres par leur piété solide et par leur charité exemplaire que par leur condition et leur naissance.

Le zèle et les soins de ce pieux magistrat étant secondés et soutenus généreusement par des personnes dignes de lui, deux provinces furent ainsi sauvées d'une ruine inévitable, et les habitants de Paris, qui avaient souffert des pertes notables pendant la guerre et par la ruine des campagnes, furent si saisis d'admiration, que dans l'espace de six mois plus de cinquante mille écus furent envoyés par eux.

Nous ne pouvons oublier dans cette énumération celles qui sont le plus dignes d'y figurer.

Les femmes, a dit un écrivain italien, ont poussé jusqu'à la perfection tout ce qu'elles ont entrepris : aussi ne sont-elles pas demeurées inférieures à l'homme dans cette noble lutte

de la charité. Elles l'ont pratiquée jusqu'à l'héroïsme. C'est à elles que l'on doit toutes ces pieuses industries, toutes ces recherches exquises, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour adoucir les souffrances des malades, pour alléger la misère du pauvre; et, comme le cœur d'une mère, et d'une mère chrétienne est inépuisable en tendresse, en soins délicats, en caresses infinies prodiguées à l'enfant abandonné, de nos jours les salles d'asile et les crèches, complément admirable de toutes les institutions en faveur du pauvre.

« Dieu a commis à la femme le plus grand des ministères : c'est le ministère de la charité.

» A la femme chrétienne, par une délégation spéciale, comme emploi de ses loisirs et de la surabondance de ses vertus, ont été confiés tous les pauvres, toutes les misères, toutes les plaies, toutes les larmes. C'est elle qui, au nom et au lieu de Jésus-Christ, doit visiter les hôpitaux et les greniers, découvrir les gémissements, explorer le royaume si vaste de la douleur. A d'autres le dévouement de la doctrine, à elle le dévouement des faveurs; à d'autres de représenter Jésus-Christ par le glaive de la parole; à elle de le représenter par le glaive de l'aumône. » (Le R. P. LACORDAIRE.)

« Les femmes, a dit une femme du monde, sont éminemment propres à la science de la charité; elles y portent le sentiment prompt des maux à soulager et des peines qui ajoutent aux maux une observation pénétrante, le talent de l'économie de détail, si important dans un ordre de soins où le verre d'eau donné au pauvre en ce monde est compté comme dans l'autre, où chaque calcul d'économie est un calcul de bienfaisance. Celle qui à la pratique des œuvres de charité joindra quelque connaissance théorique et l'habitude de la réflexion, qui emploiera le bien qu'elle fait à s'instruire sur le bien qu'elle peut faire, qui portera dans l'exercice de sa bienfaisance l'esprit d'étude et de gouvernement, l'étendra non-seulement aux besoins physiques, mais aux nécessités

morales, et croira devoir aux pauvres le perfectionnement aussi bien que la subsistance, celle-là sera par tous pays une femme distinguée, la femme qui ne ressemble point aux autres, et à qui toutes se feraient honneur de ressembler. » (Madame GUIZOT, *Lettres de famille sur l'éducation.*)

Mais toutes n'ont pas la même manière d'exercer cette charité qui est leur essence : le caractère, les habitudes de chaque pays influent sur cette admirable disposition d'être utile à ses semblables et de se dévouer au malheur. On a défini avec beaucoup de finesse et de vérité les nuances qui distinguent la femme charitable dans chaque pays.

Il faut à présent que le pauvre connaisse ce que la charité chrétienne et la philanthropie humaine ont fait pour lui, non seulement en bonnes actions passagères et au profit de quelques individus, mais en établissements durables, utiles à toutes les classes de malheureux. Alors, au lieu de se plaindre et de murmurer, il bénira les hommes de bien qui, uniquement occupés des intérêts de ceux qui souffrent, ont pensé avec une pieuse sollicitude à assurer son bien-être en sacrifiant leur temps, leur fortune, en employant toute leur intelligence, et lui ont donné des médecins, des chirurgiens, des pharmaciens gratuits; qui ont organisé pour eux un travail lucratif, combiné l'utile emploi de leurs faibles économies, facilité la légitimation d'enfants nombreux nés hors le mariage, ouvert des asiles pour la vieillesse des époux honnêtes et laborieux, des ouvroirs pour les jeunes filles, des établissements agricoles et industriels pour les jeunes garçons; et enfin dans leurs tendres préoccupations, pourvu, autant qu'il était en eux, aux plus pressantes nécessités, qui surgissent dans les grands centres de population où viennent se réfugier tous les vices, tous les besoins et toutes les infortunes cachées ou connues (1).

(1) Les établissements soutenus par des associations charitables à Paris (1845) sont au nombre de 63. Il y a en outre :

4 sociétés pour le soulagement des femmes en couches;

La société, guidée par les lumières de la morale et de la religion, la société, représentée par des citoyens dévoués, s'occupe du pauvre, avec un intérêt paternel, dès le moment de sa naissance. Elle le recueille à son berceau, le suit pendant le cours de sa vie, qui n'est qu'une longue souffrance, et ne l'abandonne qu'après avoir confié sa dépouille à la terre, où il trouve enfin le repos.

Chaque année des milliers d'enfants sont reçus par les mains de la charité, tandis que de pauvres femmes, pressées par la misère, viennent en sûreté donner le jour à d'autres malheureux, et qu'une maison d'allaitement est à quelques pas de là; puis ces êtres abandonnés sont confiés à la vigilance, à l'amour de quelques femmes au fond de nos provinces. Il est encore une institution nouvelle, celle des crèches, où les mères pauvres et qui peuvent vaquer à un travail lucratif, déposent chaque matin leurs enfants pour être nourris et soignés pendant le cours de la journée. Et ainsi, moyennant la faible rétribution de vingt centimes, une ouvrière peut vaquèr à son travail,

25 sociétés ou maisons pour l'éducation des enfants;
11 pour la visite des pauvres, le soulagement des malades et des vieillards;
7 de correction, de pénitence et de réhabilitation;
5 de patronage pour des misères spéciales;
11 congrégations religieuses sont vouées spécialement à l'entretien et au service des pauvres;
15 hôpitaux peuvent recevoir 6,000 malades;
13 hospices contiennent 11,450 lits;
Il y a en outre, à Paris, 25 salles d'asile;
33 écoles gratuites de Frères pour les jeunes garçons;
7 écoles d'adultes;
26 écoles laïques;
5 écoles d'apprentis;
28 écoles de Sœurs pour les jeunes filles;
34 écoles laïques;
12 bureaux de bienfaisance;
34 maisons de secours.
Dans toutes les villes de la France, c'est à peu près sur la même échelle que s'exerce la charité.

recevoir le salaire de sa journée, et confier en toute sécurité son enfant à des femmes que surveille une charité intelligente.

Après les soins donnés au premier âge, quand l'enfant n'a plus besoin des bras d'une nourrice ou d'une berceuse, quand il peut marcher et balbutier quelques mots, la salle d'asile (1), suite et complément des crèches, recueille des milliers d'enfants des deux sexes, depuis l'âge de deux ans jusqu'à six ; et dans ces maisons, dont la surveillance est confiée à une directrice et à plusieurs femmes, les petits garçons et les petites filles reçoivent gratuitement les notions élémentaires de la religion, de l'écriture, du calcul et du chant, et, en outre, sont initiés aux travaux d'aiguille. L'établissement des salles d'asile est un bienfait immense pour Paris, pour les villes industrielles, où le père et la mère sont utilement occupés dans les fabriques pendant le cours de la journée. Quelques communes rurales profitent aussi de cette institution essentiellement populaire.

Voici à présent la maison de Saint-Nicolas, ouverte aux enfants à qui des protecteurs charitables veulent procurer une éducation chrétienne et l'instruction nécessaire aux classes ouvrières. Un seul homme courageux s'est dévoué à cette bonne œuvre, et il y a consacré sa vie et toute sa fortune. Les membres de la *Société de l'enfance*, sous la protection de Jésus enfant, placent dans cette maison un grand nombre de leurs protégés.

L'Œuvre des apprentis et des jeunes ouvriers, sous la présidence de monseigneur l'archevêque de Paris, a pour but de placer chez des maîtres sûrs et habiles les enfants à la sortie des écoles, de les surveiller pendant le temps de l'apprentissage, et d'ouvrir des écoles du soir pour les enfants occupés dans les ateliers pendant le jour. Tous les trois mois des ré-

(1) On sait par quel hasard providentiel madame la marquise de Pastoret, si habilement charitable, fut amenée à la première idée de cette institution si utile aux pauvres familles. Malheureusement, nous ne pouvons pas tout raconter.

compenses sont accordées aux plus sages et des secours aux plus pauvres.

Il y a encore une société pour le placement et l'apprentissage des jeunes orphelins; il y a la colonie agricole et industrielle de Petit-Bourg (son nom indique sa destination); et celle qui porte à peu près la même dénomination, la colonie de Mettray, l'honneur du département d'Indre-et-Loire, où l'on met les jeunes détenus retirés des prisons lorsqu'ils montrent un sincère repentir; captifs sans être enchaînés, retenus seulement par le respect et l'amour qu'ils portent à leurs instituteurs, ils reviennent à l'honneur et à la vertu.

L'œuvre de l'abbé de Pontbriand, développée par l'abbé de Fénelon, que ses vertus ne purent arracher à l'échafaud, heureusement n'a pas péri. Elle se divise en deux sections: le catéchisme de première communion, composé presque exclusivement d'Auvergnats ramoneurs, et le catéchisme de persévérance, consacré surtout à des Savoyards commissionnaires. Les récompenses accordées aux plus dignes consistent en une médaille d'argent à l'effigie de saint François de Sales, sous le patronage duquel est placée l'œuvre, ou en des gravures pieuses.

Les jeunes ramoneurs sont patronés à Nantes par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Ce que la charité conseille pour les enfants du sexe masculin, elle sait bien aussi l'inspirer à des âmes généreuses en faveur des jeunes filles: c'est un ouvroir pour les orphelines de la paroisse de Saint-Roch, sous la surveillance toute maternelle des Sœurs de la Charité; à mesure que grandissent les élèves sages et laborieuses, elles soutiennent la maison par leur travail, juste salaire des soins et des caresses qu'elles ont reçus.

C'est surtout l'association des Jeunes Économes, qui, fondée en 1825, a poursuivi sa tâche avec courage et succès, s'occupant de l'éducation, du placement et de l'entretien des pau-

vres filles de la capitale. Elle a joint la bonne pensée d'un ouvroir, où plus de cent quinze enfants (rapport de 1846) s'initient aux petits travaux du ménage et aux ouvrages de femme, tandis que d'autres sont placées en plus grand nombre chez des maîtres ses particulières, et répondent également aux désirs des associées et aux sacrifices qu'elles s'imposent.

C'est un touchant spectacle que celui que présentent des demoiselles de la classe bourgeoise de Paris s'occupant du sort de *leurs* enfants, ayant un conseil pris dans leur sein, une trésorière, un secrétaire poursuivant la rentrée des souscriptions, grossissant chaque année leur trésor, ou plutôt celui des pauvres, par une loterie et par une quête, et se préparant ainsi à la bonne œuvre qui les attend plus tard, à la visite et au soulagement des femmes en couches, l'*Œuvre des mères de famille.*

L'*Association de Sainte-Anne*, dirigée par des dames, a le même but à peu près.

Une délibération récente du conseil municipal de Paris, à laquelle on ne saurait trop applaudir, a pour objet la fondation de prix d'apprentissage en faveur des écoles communales. Tout élève qui, placé dans de certaines conditions d'âge et d'aptitude, aura été désigné par le choix même de ses condisciples à la sollicitude de l'administration, subira un examen à la suite duquel il pourra être placé, aux frais de la ville, en apprentissage pour apprendre l'état vers lequel il se sentira plus d'inclination. Au bout de trois années, ordinairement nécessaires pour transformer l'apprenti en ouvrier, si l'enfant d'adoption de la ville s'est montré par sa conduite digne d'estime et de confiance, il entrera en possession d'une légère somme déposée à la caisse d'épargne pendant ces trois années d'épreuve.

« Il ne suffit pas d'adopter l'enfant du pauvre dès le berceau, de le recueillir dans des sociétés maternelles, dans des crèches, dans des salles d'asile, de lui ouvrir de bonnes écoles, le fruit de ces soins de la charité serait presque entièrement

perdu si, abandonné à lui-même ou à l'incurie de ses parents, l'enfant se trouvait, au sortir des écoles et après sa première communion, lancé dans le monde sans guide et sans appui, exposé à tous les dangers de l'inexpérience et à l'influence corruptrice des mauvais ateliers.

» Compléter tout ce qu'une ingénieuse charité a inventé en faveur de l'enfance du pauvre, achever son éducation intellectuelle et religieuse, lui apprendre à suffire à son existence par son travail, fortifier en même temps dans son cœur les principes de vertu et de religion, telle est la pensée qui a présidé à l'*Œuvre des apprenties*; faire en faveur des jeunes filles ce que l'on a tenté en faveur des jeunes garçons, former de bonnes ouvrières en leur apprenant à gagner honorablement leur vie, des ouvrières pieuses, des mères de famille chrétiennes, en leur faisant connaître, aimer et pratiquer la religion chrétienne, tel a été le but de l'*Œuvre de Marie*, fondée dans la ille d'Arras.

» Cette œuvre est plus essentielle que l'Œuvre des apprenties elle-même, car l'influence de la femme sur la société est immense. La femme chrétienne est l'élément le plus puissant de la régénération sociale... »

Après l'ouvroir-asile de de Gérando, dans lequel de jeunes filles, victimes de la séduction ou d'un égarement momentané, sont recueillies au sortir des hôpitaux et se rendent dignes par leur bonne conduite d'être replacées utilement dans la société, après les chambres d'asile pour les voyageurs indigents, après les ouvroirs campagnards établis dans le département du Loiret, et dont le nombre s'élève à plus de quarante, après ces nombreuses loteries créées comme par enchantement à la ville et à la campagne, pour soulager des misères imprévues, ou pour donner du pain, des vêtements et des médicaments à des populations malheureuses pendant la mauvaise saison; après l'établissement d'une Providence à Lyon, pays des bonnes pensées, en faveur des pauvres filles infirmes, classe in-

téressante et très-négligée de la société, à laquelle elles ont rendu souvent de si grands services ; après toutes ces œuvres particulières, il faut signaler comme elles le méritent, et avec le respect et la reconnaissance qui leur sont dus en premier lieu, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, fondées en 1833, association qui couvre toute la France de son pieux réseau, qui secourt 2,899 familles et patronne 1,400 enfants dans les écoles et 87 apprentis (1845).

« Le membre de la Société de Saint-Vincent de Paul ne va pas seulement chez le pauvre avec quelques offrandes, il y va surtout avec une âme vivement touchée, et d'où, avec la grâce de Jésus-Christ, sortent sans efforts quelques-unes de ces paroles qui sont aussi des bienfaits, et les premiers de tous, en faisant entrer dans le cœur du pauvre cette conviction qu'on fait plus que le plaindre, plus que le secourir, et qu'on l'aime. Il ne se borne pas à entrer en courant dans son domicile, il s'y asseoit, il prend possession de la seule chaise, et là il écoute le récit des malheurs de cet infortuné ; il le presse de se décharger de certains secrets qui lui pèsent; il mêle ses larmes aux siennes, et, à force de patience, de relations affectueuses et de temps, il fait naître dans ce cœur desséché le retour de l'amitié qu'on lui a montrée. Trop souvent ce pauvre est ou incrédule ou ignorant : il ne sait pas qu'il est, après cette vie de douleurs et d'expiations, une éternité, que dans les cieux règne un Dieu miséricordieux et clément, qui ne châtie ses enfants que pour les éprouver ou les rendre meilleurs, et qui, pour les peines qu'ils ont patiemment souffertes ici-bas, leur promet des récompenses qui n'auront ni fin, ni mesure. Ces vérités si consolantes lui sont étrangères, et, au lieu de les unir à celles d'un Dieu sauveur, au lieu d'en tirer, à l'exemple de tant de chrétiens fervents, un sujet d'espérance et une cause de mérite, il blasphème la divine Providence, il maudit le jour qui l'a vu naître et se livre au désespoir. Combien alors, dans cet état de son âme, la Société de

Saint-Vincent de Paul ne lui est-elle pas utile ? Lui révélant ses immortelles destinées, lui présentant des félicités infinies comme l'immense compensation de maux passagers, elle ouvre de nouveau ce cœur à l'espérance, et prépare ce spectacle si admirable et cependant si fréquent de la pauvreté acceptée avec douceur, avec joie même, et portée avec une dignité sans égale, comme un titre précieux de ressemblance et de confraternité avec notre Seigneur Jésus-Christ. »

« Rien en général ne saurait être plus digne d'intérêt dans nos grandes cités que les institutions qui ont pour objet l'état de transition où le pauvre n'est plus assez malade pour garder dans l'hôpital une place que réclame un plus malade que lui, bien que ses forces ne lui permettent pas encore de reprendre le travail qui le faisait vivre. Il faut de toute nécessité que la charité lui vienne en aide. Les jeunes femmes particulièrement réclament dans cette situation son appui ; c'est le moment où elles sont le plus exposées, c'est le moment où le vice leur tend ses piéges et les dispose à chercher dans de tristes désordres l'existence qu'elles puisaient précédemment dans le travail. Parmi les fondations qui recommandent au souvenir de la postérité le nom de Monthyon, nulle n'est plus intéressante que celle qui a gardé son nom et qui permet à l'administration des hôpitaux de Paris d'accorder à chaque individu sortant d'un hôpital, des secours en nature et en argent, suffisants pour le mettre à l'abri des premiers besoins et en position d'attendre du travail. Une somme de plus de deux cent cinquante mille francs est employée chaque année à Paris pour cette pieuse destination, et prouve l'étendue du bien qui se fait en ce genre. » (P.-A. DUFAU.)

Légitimer le mariage des pauvres concubinaires, les retirer de cette union presque animale dans laquelle ils végètent et s'abrutissent, donner un état civil à leurs enfants, leur créer une famille, et les mettre à même d'exercer un jour leurs droits dans la société, voilà l'immense bienfait dû à l'*Œuvre*

de Saint-François-Régis, établie en 1826 à Paris, et qui depuis s'est propagée dans toute la France. Des hommes de bien se dévouent gratuitement à toutes les démarches, à toutes les recherches, à toutes les écritures qu'entraîne l'obtention des papiers nécessaires pour le mariage de personnes nées quelquefois en pays étranger, et dont les familles n'habitent plus la localité qui les a vues naître.

A force de courage, de patience et de charité, le bien s'opère, et depuis 1826, époque de la fondation de cette société, jusqu'au 1er janvier 1846, c'est-à-dire dans l'espace de vingt ans, 13,798 ménages, comprenant 27,596 individus, ont été retirés du désordre, et 11,000 enfants naturels ont reçu le bienfait de la légitimation !

Et si nous arrivons à tout ce que la charité fait entreprendre pour l'intérêt matériel et le bien-être des pauvres, il nous faudra citer et la Caisse d'épargne, créée principalement pour l'ouvrier laborieux qui pense à son avenir et à celui de sa famille, et aussi pour l'indigent économe, qui peut y déposer quelquefois ses plus petites économies pour les retrouver aux jours mauvais (1); et la tendre sollicitude des avocats de Paris, que l'on trouve partout où il y a un malheur à secourir. Tous les mardis les jeunes stagiaires, assistés de six anciens confrères et présidés par le bâtonnier de l'ordre, donnent des consultations gratuites aux indigents.

Lorsqu'un homme, porteur d'un certificat d'indigence, ou connu notoirement pour être incapable de suivre une action devant les tribunaux, se présente au président de première instance, celui-ci examine ou fait examiner la légitimité de sa demande, et, si elle est constatée, il nomme d'office un des plus jeunes avoués, qui occupe pour le malheureux qui désire

(1) A Valenciennes (Nord), la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, sous le nom de *Caisse d'économie*, a fondé une véritable caisse d'épargne pour les pauvres, et le succès a dépassé son attente.

élever un procès. Si ses titres ne sont pas évidents, on ne donne pas lieu à sa poursuite. Chaque année une somme de cinq à six mille francs est ainsi consacrée à soutenir les intérêts de ceux qui n'ont que leur bon droit.

Et comme l'habitation est une des choses les plus importantes dans la vie du pauvre, la charité, qui pense à tout, qui prévoit tout, a créé l'*Œuvre du logement des vieillards*, fondée en 1844. Elle choisit les vieillards les plus pauvres, les place dans des chambres dont elle paye le loyer, désigne à chacun un protecteur pour le visiter, l'aider de ses conseils et de son influence, et s'assurer de tout ce qui intéresse son bien-être.

« L'entrepreneur pieux qui, bâtissant pour les pauvres, et ne voulant retirer de son argent qu'un intérêt modéré, offrirait aux indigents des chambres bien aérées, garnies et propres, ferait une œuvre excellente. Cette œuvre est possible; voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Amies des pauvres de Hambourg* : « des habitations à loyer réduit, et où l'on ne reçoit que des pauvres vraiment recommandables, sont une des institutions les plus vraiment philanthropiques que nous connaissions. Une somme de 13,500 marcs banco nous ayant été donnée, mademoiselle Sieweking, fondatrice et présidente de l'association, fut heureuse de pouvoir l'appliquer à l'accomplissement de son plan favori... Le terrain ayant été cédé gratuitement par la ville, cette somme put suffire à la construction d'un bâtiment, avec logement pour douze familles. Le 18 novembre 1840, elle fut solennellement consacrée; tous ceux qui devaient l'habiter étaient réunis dans la salle destinée au culte; et, après une prière et le chant d'un cantique, mademoiselle Sieweking leur adressa un discours simple et touchant.

» Le payement des loyers est exigé avec une rigoureuse exactitude, mais il est demandé par petites fractions, chaque lundi, et les locataires en retard sont immédiatement renvoyés. L'association fait des provisions de bois et de pommes de terre, qu'elle eut livrer en détail, à meilleur compte qu'au marché. Un

voisin pieux vient faire, matin et soir, des prières très-courtes dans la maison; il exhorte en outre chaque femme à tenir proprement son ménage.

» Deux nouvelles maisons viennent d'être bâties par suite d'un arrangement entre mademoiselle Sieweking et la commission chargée de la reconstruction de la ville, depuis l'incendie de 1842. Des résultats moraux et matériels ont parfaitement répondu à son attente, et le culte domestique est de plus en plus suivi (1). »

Dans ses prévisions charitables, la société n'oublie pas qu'il est des jours et des heures de repos qu'il faut remplir d'une manière profitable : elle a donc pensé à fonder des bibliothèques gratuites pour ceux qui n'ont pas la faculté d'acheter des livres; et puis, les ouvrages écrits spécialement dans l'intérêt du pauvre, pour son instruction, pour sa consolation, pour sa santé, pour tout ce qui le concerne au physique et au moral, sont encore une action utile et louable: ils ne lui manquent pas dans la capitale. Le *Manuel des instructions et œuvres de charité* (par M. le comte de Melun) contient une liste de quelques-uns de ces ouvrages, que le pauvre peut et doit consulter.

Au premier rang des établissements que la charité voulut consacrer au pauvre, il faut placer les hôpitaux qui lui son ouverts pour guérir les maladies de toute nature, auxquelles il est plus sujet que le riche et par la mauvaise qualité de ses aliments et par la fatigue d'un travail exécuté souvent sans abri, sans précaution contre l'intempérie des saisons.

Un ouvrier tombe d'un échafaud mal assuré, ou bien il est enseveli dans les décombres d'une maison qui s'écroule ; un homme est à moitié écrasé par la roue d'une voiture ou par la chute de la corniche d'une façade ; tout autre accident amène de graves blessures. Il se trouve à l'instant un brancard et des

(1) Dans le quartier Rollin, qui doit être bâti au faubourg Saint-Marceau, que n'imite-t-on l'exemple donné par la charitable femme de Hambourg ?

porteurs, et le blessé est conduit dans les hôpitaux établis aux quatre coins de Paris; et là, des hommes d'une grande science et d'une grande renommée, des hommes que le riche n'a pas toujours le moyen de payer autant que leur talent et leur renommée le demandent, donnent aussitôt les soins les plus éclairés à ce malheureux maçon, à ce charpentier, qui n'a que sa journée pour vivre, et qu'ils ne connaissent pas; et des élèves en chirurgie, des Sœurs de la charité achèvent le traitement.

De jeunes filles, des femmes encore dans la force de l'âge, des adolescents, des pères de famille, sont dévorés par une fièvre lente; leur poitrine, cet organe essentiel de la vie, est attaquée; ils arrivent tous et viennent demander à l'art des lumières, des conseils et un secours souvent impuissant, parce que le malade a trop laissé empirer son mal, et qu'une fausse honte l'a empêché de venir plus tôt prendre un lit à l'Hôtel-Dieu; mais du moins quelques-uns sont guéris, d'autres sont soulagés.

Quand l'indigent, dont la nourriture est échauffante et malsaine, dont les vêtements et les draps recèlent des insectes et de nombreux germes de maladies, voit son corps rongé par des dartres invétérées, ou que sa peau se couvre de pustules qui produisent d'irrésistibles et douloureuses démangeaisons, il n'a pas d'argent pour se rendre aux stations de bains à Enghien, à Bagnères, etc. Il se fait transporter à l'hôpital Saint-Louis, il y subit un traitement rationnel, et il sort gratuitement et *radicalement* (1) guéri d'une lèpre (2) qui le tourmentait et le rendait hideux à lui-même et à la société.

(1) On ne saurait trop recommander aux personnes peu aisées de ne point se laisser tromper par les annonces mensongères des empiriques; elles perdraient leur argent et compromettraient leur santé.

(2) La lèpre proprement dite est à peu près éteinte, surtout dans les États européens. Autrefois c'était une grande plaie de la société; le sort des malheureux attaqués de cette maladie était affreux. Les léproseries ont peu à peu changées en hôpitaux ou établissements de charité, et les s qu'elles possédaient affectés à d'autres bonnes œuvres.

Si, cédant à l'entraînement des passions, à la force du tempérament, à la séduction intéressée des femmes publiques, les sources de la vie sont empoisonnées chez un jeune homme, et s'il lui faut expier par d'horribles souffrances le plaisir d'un moment, la charité publique lui ouvre une maison, dans un quartier retiré de Paris, où, sans charlatanisme et sans danger, le sang de cet imprudent est purifié et rafraîchi; des plaies honteuses et dévorantes sont cicatrisées, et il ne transmettra plus à ses descendants la corruption et la mort.

Si les enfants du pauvre languissent et se dessèchent par la maladie, l'hospice Necker et les Enfants-Rouges les attendent, et dans ces maisons que de soins vigilants, que d'attentions maternelles pour leur jeune âge et pour redonner la vie à ses être faibles et qui ne peuvent faire connaître leurs souffrances!

Et quand la vieillesse est venue, quand les forces s'épuisent avec l'âge, l'homme accablé d'années, l'homme qui mourrait sans secours sur un mauvais grabat, trouve un hôpital où l'on s'efforce de ranimer chez lui le peu de vie qui lui reste, où il peut achever paisiblement sa carrière, dans de vastes bâtiments, dans des cours aérées, conservant la liberté d'y recevoir ses enfants, sa famille, et de se rendre quelquefois au milieu d'eux. L'hospice La Rochefoucauld, la vaste maison de Bicêtre, et d'autres maisons analogues, comme celle de Ste-Perrine de Chaillot pour les femmes, sont destinés à cet usage.

Il a été pourvu à toutes les infirmités, même à celles qui sont sans espoir; quand on ne peut pas les guérir, quand l'individu laisse à la porte de l'hospice toute espérance, comme à l'entrée de l'enfer du Dante, la pitié, qui ne se lasse point, qui ne se décourage jamais, accueille ces victimes condamnées à des souffrances qui ne finiront qu'avec leur vie; elle charme leurs douleurs et recule au moins le terme d'une existence si cruelle.

Si des chagrins profonds, des inclinations contrariées, des ambitions déçues, des malheurs imprévus, ou toute autre caus

morale et physique, viennent troubler l'intelligence d'un homme, d'une femme, d'une jeune fille, et si la société peut craindre le contact de ces malheureuses victimes du chagrin, de l'amour, de la gloire et des lettres, alors la science et la commisération se donnent la main pour calmer ces âmes ardentes et mélancoliques; alors des soins bien entendus, le travail et le repos adroitement mélangés, sont employés avec adresse; et la douceur, une nourriture saine et modérée, des bains calmants finissent par diminuer le mal lorsqu'ils ne peuvent le guérir tout à fait.

Ces secours gratuits donnés au pauvre doivent d'autant plus exciter sa reconnaissance que, dans les établissements particuliers destinés à la guérison des aliénés, les frais, il faut le dire. sont *exorbitants*, et qu'il lui serait impossible de les payer (1).

Les malheureux privés de la vue et de l'ouïe, ceux qui ne possèdent pas l'organe de la parole, ne sont pas non plus abandonnés par la société et déshérités des faveurs de la charité : l'État prend soin d'eux avec une royale munificence; et, à force de soins, de patience, on parvient à les mettre en communication avec leurs semblables, à les instruire des vérités de la religion, à leur inculquer les préceptes de la morale, et à leur rendre faciles diverses industries, qui charment leurs ennuis et remplissent le temps si long pour les infirmes. Le monde, grâce à d'admirables inventions, ne leur est plus fermé, leur intelligence cultivée les met à même de sentir, de vivre de la vie de l'âme, et de mieux supporter une pénible existence.

Dans tous ces asiles de la douleur, de la souffrance et de la

(1) Il me semble que la loi pourrait ordonner une sorte de contrôle pour ces pensions d'un prix illimité. Je sais que de tels soins sont pénibles et doivent être rémunérés largement. Mais il est aussi nécessaire d'empêcher que des charlatans n'abusent de la crédulité et de la fortune des familles affligées.

mort, il y a près du malade, près de l'aliéné, près de l'enfant qui naît, près du vieillard impotent, près du moribond, une femme qui console et qui prie, une femme dont la parole est douce et la main légère, une femme que le pauvre appelle ma *sœur* ou ma *mère*. Dans ces hospices ouverts à tous les maux, à tous les âges, à tous les sexes, il se trouve un homme dont la mission est de pleurer avec celui qui pleure, de relever son âme abattue par la souffrance et le désespoir, de le rassurer contre les terreurs de la mort et de l'avenir, en lui offrant le pardon de ses fautes, et de lui ouvrir les portes d'une éternité de bonheur.

Il est encore un théâtre où la charité s'exerce avec courage, c'est au fond des prisons (1), dans ces cachots où l'homme coupable, et quelquefois innocent, est privé de sa liberté, de la lumière du jour, séparé de sa famille et de ses amis. Et, il faut le dire à la gloire des femmes, ce sont presque toujours celles-là, d'une complexion faible, plus susceptibles que les hommes de recevoir le germe des maladies, qui descendent dans ces repaires du crime et de la misère.

Un magistrat aussi vertueux que modeste, placé à la tête de toutes les bonnes œuvres de la ville de Beauvais, nous a donné, dans son ouvrage couronné en 1821, des détails pleins d'intérêt sur les prisons (2).

Une Société des Dames pénitentes de Paris vient d'entreprendre une grande œuvre, celle de procurer un asile et de l'ouvrage aux femmes sortant de prison après avoir subi leur peine. Un ouvroir libre est établi où ces femmes sont reçues, et tout présage à cette bonne œuvre un heureux résultat.

(1) Puisqu'il faut convenir que, malheureusement, les prisons, les bagnes, les maisons de détention renferment un plus grand nombre de pauvres que d'individus appartenant à des classes élevées, nous avons dû signaler ce que fait la charité pour les malheureux que la société se voit forcée de priver de la liberté.

(2) *Des Prisons, de leur régime et des moyens de les améliorer*, par Danjou. Paris, 1821, in-8°.

Au-dessus de ceux qui visitent les prisonniers, qui s'efforcent de rendre meilleure leur position physique et morale, il faut placer le prêtre qui les console, qui écoute avec bonté leurs effroyables confidences, qui, après leur avoir donné le pardon des fautes avouées avec sincérité, monté sur la fatale charrette, soutient le mourant par l'espoir d'un heureux avenir, et ne se retire, tout couvert de sang, qu'après avoir ouvert le ciel au supplicié.

Et c'est partout, dans la France et dans l'Europe civilisée, le même zèle, la même intelligence, le même désintéressement, sous des formes différentes, avec les modifications qu'apportent les mœurs, les lois, la religion des peuples. Si nous avons pris nos exemples dans la capitale du royaume de France, c'est que nous pouvons dire que c'est le centre et le cœur de la charité européenne ; c'est là que naissent, se développent et se complètent tous les établissements, toutes les combinaisons ingénieuses, en faveur du pauvre malade et en santé, dans son enfance et sa vieillesse. Ce n'est point par un vain orgueil que nous accordons cette prééminence au pays qui nous a vu naître, c'est pour rendre justice, nous le croyons, à la vérité... Et dans notre amour pour ceux de nos frères qui sont disgraciés de la fortune et que frappe le malheur, nous faisons des vœux pour que la charité française soit surpassée ou au moins égalée.

Mais aussi, quand nous avons donné un aperçu de ce que la charité la plus active et la plus compatissante a pu faire pour le soulagement des misères humaines, des maladies de l'âme et du corps, et comment elle a prévu tous les besoins du pauvre et les a soulagés; quand nous avons fait voir à quel point fut porté dans tous les temps le dévouement des bienfaiteurs de l'humanité envers les malheureux, n'avons-nous pas le droit de demander, non au pauvre reconnaissant et résigné, mais à celui qui a toujours la plainte et la menace sur les lèvres, ce qu'il fait, lui, pour la société qui le nour-

rit et protége sa famille, qui lui ouvre ses écoles, ses hospices et ses asiles dans la vieillesse? Que donne-t-il en échange de tant de sacrifices? Il travaille à regret moyennant un salaire qu'il ne trouve jamais assez élevé; et si ce travail lui manque, il se plaint et se révolte; il fatigue la justice par ses débordements èt par ses mauvaises actions; il est un embarras, un fardeau, une ruine pour la société. Ah! qu'il comprenne mieux ses véritables intérêts; qu'il aime le travail, et que dans des maux qu'il est quelquefois impossible de soulager, il se résigne à son sort, car ici-bas nous souffrons tous: c'est la grande loi du monde. Que le plus pauvre prenne pour loi de descendre plus bas que lui, et se console en voyant qu'il est peut-être encore des misères et des souffrances que la Providence lui a épargnées.

CHAPITRE IX.

LIVRES POUR L'HYGIÈNE, L'INSTRUCTION ET LA CONSOLATION DU PAUVRE.

Un livre pour le pauvre est une aumône qui se multiplie à l'infini.

Il faut venir au secours du pauvre par tous les moyens possibles ! Non-seulement il a besoin de travail, de vêtements, de bois, d'argent et des choses nécessaires à la vie, les sages conseils que lui donnent les visiteurs sont aussi d'un grand prix pour lui ; mais il est bon qu'il puisse aussi se fortifier et s'instruire de ses devoirs, lui et sa famille, par la lecture des livres appropriés spécialement à son usage. Un quart d'heure de lecture endormira sa douleur, lui révèlera peut-être le moyen d'échapper à son sort malheureux ; les enfants se formeront aux vertus religieuses et sociales ; le vieillard se préparera plus doucement à quitter cette vie de sacrifices et de misère. Le récit d'actes de vertu pratiqués par ses semblables le charme, le relève à ses propres yeux ; d'autres fois le détail innocent de quelques navigateurs aventureux, dont le succès aura couronné des entreprises hardies, ranimera son espoir.

Dans d'autres ouvrages il trouvera des remèdes simples, des prescriptions faciles à remplir, et qui s'appliquent aux maladies auxquelles il est le plus sujet.

Le pauvre ne peut pas acheter ces ouvrages, eh bien ! il en trouvera dans les bibliothèques des paroisses, dans celles des

conférences de Saint-Vincent-de-Paul ; puis des ecclésiastiques, des gens de bien, voyant ses bonnes intentions, s'empresseront de lui prêter quelques ouvrages. Il ne lui en faut pas un grand nombre.

Voici d'abord les titres de quelques écrits relatifs à la conservation de la santé et à la guérison des maladies les plus communes ; ces livres sont rédigés par des hommes éclairés autant que charitables.

Des médecins bienveillants, animés du désir de soulager les pauvres, ont consacré leur talent et leurs veilles à recueillir des instructions spéciales pour la classe malheureuse de la société. Nous en désignerons quelques-uns que l'on pourra consulter avec fruit :

Le MÉDECIN DES PAUVRES, par un docteur-médecin, in-12, 1669.

Le MÉDECIN CHARITABLE, par M. Guibert.

Voici ce que ce pieux docteur dit dans sa préface : « Le médecin doit secourir les pauvres, puisqu'ils ont les premiers essayé nos faibles connaissances, et que, par eux, nous nous sommes ouvert le chemin aux grands emplois. — Le médecin chrétien doit encore être l'interprète du pauvre auprès des riches qu'il visite. Dieu les a établis en chaque province comme les économes et les intendants des pauvres ; il a attaché notre salut à leurs visites et confié leur santé spécialement à toute autre... La Providence a été si bonne pour les pauvres qu'elle a mis dans tous les pays les plantes nécessaires à la guérison de nos maladies !.... »

La MÉDECINE, la CHIRURGIE et la PHARMACIE DES PAUVRES, par P. Hecquet, 2 vol. in-12, 1743, avec cette épigraphe : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem !*

MANUEL des dames de charité, ou Formules des médicaments faciles à préparer, par plusieurs médecins, in-12, 1758.

MALADIES des pauvres, par Helvétius, 2 vol. in-12.

La MANIÈRE de bien instruire les pauvres, et en particulier ceux de la campagne, par J. Lambert, prêtre, in-12.

Il faut encore signaler au lecteur dont nous nous occupons :

L'ÉCONOMIE chrétienne et civile, etc., du docteur Chalmer.

L'ÉCONOMIE chrétienne de M. le comte de Villeneuve Bargemont.

L'AUMÔNE chrétienne et ecclésiastique.

Le VISITEUR miséricordieux envers le prochain, etc., et l'Avocat des pauvres.

LÉGISLATION charitable, ou Recueil des lois, arrêtés, décrets, ordonnances royales, etc., qui régissent les établissements de bienfaisance, par Ad. de Watteville, inspecteur général de première classe des établissements de bienfaisance, de 1790-1842.

Le CODE de l'administration charitable, par le même.

RÉPERTOIRE des établissements de bienfaisence, par MM. Durieu et Roch, 2 vol. in-8.

IL Y A DES PAUVRES à Paris, par madame Agénor de Gasparin (ouvrage couronné par l'Académie française en 1846).

Nous empruntons à présent au *Manuel des institutions et œuvres de charité*, de M. le comte de Melun, une liste d'ouvrages propres à la classe ouvrière, aux enfants et aux pauvres.

Instruction religieuse.

DOCTRINE chrétienne de Lhomond, 1 vol. in-12.

Le CHRÉTIEN catholique, par Diesbach, 1 vol. in-12.

DEVOIRS du chrétien envers Dieu, par J.-B.-D. La Salle, 1 vol. in-12.

INSTRUCTIONS sur les principales vérités de la religion, par Humbert, 1 vol. in-12.

INSTRUCTIONS sur les égarements de l'esprit et du cœur, par Humbert, 1 vol. in-12.

Morale en action du christianisme, 1 vol. in-12.

Explication de la doctrine chrétienne en forme de lectures extraites du catéchisme de Couturier, par monseigneur Morlot, 2 vol. in-12.

Catéchiste des peuples de la campagne et des villes, par un ancien missionnaire, 2 vol. in-12.

Miroir des jeunes chrétiens, extrait de Gobinet, 1 vol. in-18.

Modèle d'une tendre et solide dévotion envers la mère de Dieu dans le premier âge de la vie, par l'abbé Carron, 1 vol. in-12.

Nouveau Livre de lectures offrant un tableau historique de la religion, 1 vol. in-12.

Trésor des familles chrétiennes, par madame Leprince de Beaumont, édition retouchée par un professeur de théologie, 1 vol. in-12.

Du saint et fréquent usage des sacrements de pénitence et de l'eucharistie, par le P. Pallu, 1 vol. in-12.

Inde, Chine et Japon, ou Nouveau tableau intéressant de la Religion, des mœurs dans ces pays, 1 vol. in-12.

Petit tableau des arts et métiers, 1 vol. in-12.

Illustrations de l'Allemagne.
d'Espagne et de Portugal.
de l'Algérie.
de l'Italie.
d'Angleterre.
de l'histoire de la Suisse.

Manuel de géographie, par Messias et Michelot, 1 vol. in-18.

Lectures d'agrément et d'instruction.

Colonie chrétienne, par Sabatier de Castres, 2 vol. in-12.

Ludovic, ou la Famille de l'artiste, par madame Forgam 1 vol. in-12.

SIMON de Nantua, par M. Laurent de Jussieu, 1 vol. in-12.

ADÉLAÏDE de Zoichtenberg, ou la Piété filiale, 1 vol. in-18.

ANSELME, ou le Mendiant, 1 vol. in-18.

BIENFAITS de la religion, par Delacroix, 1 vol. in-18.

CHRISTINE, ou la Religion dans le malheur, par madame de Sainte-Marie, 1 vol. in-18.

DÉODAT, ou l'Ascendant de la religion, 1 vol. in-18.

ALGER, ou les Côtes d'Afrique, par A. de Fontaine de Resbecq, 1 vol. in-18.

CÉCILE, ou la Jeune organiste, par mademoiselle Benoît, 1 vol. in-18.

ÉLOI l'Organiste, par M. Dié de Saint-Joseph, 1 vol. in-18.

MARIE, ou la Vertu heureuse de s'ignorer elle-même, par M. Dié de Saint-Joseph, 1 vol. in-18.

PÉTERS, ou Épisode d'un voyage en Suisse, 1 vol. in-18.

VALENTINE, ou l'Ascendant de la vertu, par mademoiselle B***, 1 vol. in-18.

LETTRES du père Roy, 2 vol. in-18.

MES VACANCES en Italie, par l'abbé Ch. Mareall, 1 vol. in-12.

NAUFRAGÉS au Spitzberg, 1 vol. in-12.

JULIE, ou le Bon exemple, 1 vol. in-12.

MICHAEL, ou le Jeune chevrier du Mont-Perdu, par A. L. de Saintes, 1 vol. in-12.

PETIT-PIERRE et Michelette, ou les Deux orphelins, par A. L. de Saintes, 1 vol. in-12.

Les QUATRE petits Savoyards, par le même, 1 vol. in-12.

SIMÉON, ou le Petit Savoyard, par le même, 1 vol. in-12.

ARTHUR et Théobald, par J.-B.-J. Champagnac, 1 vol. in-12.

JULIEN Durand, 1 vol. in-18.

JUSTINE, ou l'Influence de la vertu, 1 vol. in-18.

LÉONTINE et Marie, par M. Woillez, 1 vol. in-12.

MARIE, ou l'Ange de la terre, 1 vol. in-12.

ORPHELINE de Moscou, par M. Woillez, 1 vol. in-12.

PRISONNIER de Russie, 2 vol. in-18.

SOIRÉES du presbytère, 1 vol. in-18.

VALENTIN, ou le Jeune menuisier, 1 vol. in-18.

RENÉ, ou la Véritable source du bonheur, 1 vol. in-12.

Les YOULOFI, histoire d'un prêtre et d'un militaire français chez les nègres d'Afrique, 1 vol. in-12.

LORENZO, ou l'Empire de la religion, 1 vol. in-12.

DOM BÉA, ou le Pouvoir de l'amitié, 1 vol. in-12.

LETTRES édifiantes et curieuses, par l'abbé Suchet, 1 vol. in-8.

HEURES poétiques de l'ouvrier, 1 vol. in-18.

LE LIVRE DE L'OUVRIER. 1 vol. in-18.

Le MENDIANT, par A. Devoile, 1 vol. in-18.

ÉDOUARD, ou le Respect humain vaincu, par M. d'Exauvillez, 1 vol. in-18.

Parmi les meilleurs ouvrages en faveur des indigents, nous devons citer celui composé par un homme qui s'est consacré à toutes les bonnes œuvres et à qui la société doit la fondation de plusieurs établissements utiles. Le *Visiteur du pauvre* (1), par M. le baron de Gérando, est un de ces pe-

(1) Il suffit d'indiquer le titre de cet ouvrage pour faire connaître son importance; et, en donnant le détail des divisions de ce beau livre, nous en aurons fait ressortir le mérite.

PREMIÈRE PARTIE. — *De l'indigence considérée dans ses rapports avec l'économie sociale.*

LIVRE I. — De l'indigence.
II. — Des causes de l'indigence.
III. — Des devoirs imposés à la bienfaisance publique.

SECONDE PARTIE. — *Des institutions destinées à prévenir l'indigence.*

LIVRE I. — Des institutions relatives à l'éducation des pauvres.
II. — Des institutions de prévoyance.
III. — Des moyens généraux propres à améliorer la condition des classes pauvres.

TROISIÈME PARTIE. — *Des secours publics.*

LIVRE I. — Des moyens de procurer aux indigents une occupation utile.

tits livres dont l'utilité est immense. L'auteur, qui connaissait à fond tout ce qui regarde la misère des peuples et qui préparait déjà son beau travail sur la *Bienfaisance publique*, 4 vol. in-8 (1), a traité du but et du caractère de la charité, de la vraie et fausse indigence, du classement des pauvres, des fonctions de visiteur du pauvre, de la manière de rendre l'aumône utile à celui qui la donne; de l'amélioration morale des pauvres, de leur éducation, de leurs maladies, des établissements fondés en leur faveur, etc., et enfin il a fait connaître quelles étaient les études du visiteur des pauvres. On voit qu'en peu de pages il a su rassembler une foule de leçons utiles pour celui qui donne et pour celui qui reçoit.

Il faut lire le chapitre VI des *Vertus du pauvre* pour se former une idée des touchantes vertus que le monde ne soupçonne pas. C'est la patience et la résignation au milieu des plus vives souffrances; c'est l'amour de ses semblables, alors que les injustices de la fortune, les maux de toute espèce et sa propre misère pourraient aigrir le caractère et le rendre égoïste; c'est l'amour conjugal et les affections de famille; c'est la reconnaissance, et quelquefois aussi une noble fierté.

M. de Gérando a traité aussi avec beaucoup de sagacité un sujet délicat, celui qui regarde les moyens d'obtenir la confiance du pauvre.

Après les maladies auxquelles l'indigent est exposé, l'auteur s'occupe des établissements publics qui lui offrent un asile

II. — De l'assistance à domicile.
III. — Des établissements hospitaliers.

QUATRIÈME PARTIE. — *Des règles générales de la bienfaisance publique considérée dans leur ensemble.*

LIVRE I. — Des lois sur les pauvres.
II. — De l'administration des secours publics.

L'on voit que cet ouvrage est le code de la bienfaisance et de la charité. Ce doit être le manuel de ceux qui veulent se dévouer à la plus noble des tâches, à celle qui a pour but de servir l'humanité souffrante.

(1) Cet ouvrage a été traduit dans toutes les langues.

dans l'infirmité, la vieillesse, etc., et il s'est occupé des maisons de travail, questions qui prouvent avec quel soin M. de Gérando a su approfondir les moyens de soulager le pauvre, en santé comme en maladie.

Le chapitre X, *Du choix, de la mesure et de la suite dans la distribution des secours*, doit être lu avec attention par tous ceux qui veulent le bien et le bien faire.

Ces indications, utiles pour ceux à qui nous les avons spécialement destinées, ne seront pas moins nécessaires aux écrivains philanthropes qui s'occupent de la grande question du paupérisme, aux membres des bureaux de bienfaisance, aux visiteurs du pauvre, aux dames de charité, à quiconque veut soulager ceux qui souffrent la faim, la soif, la maladie, et qu'environne et presse le cortége de la misère.

CHAPITRE X.

CONSEILS AUX PAUVRES.

J'ai connu le malheur et j'y sais compatir.

Quand nous avons plaidé votre cause avec toute l'énergie qui nous reste, quand nous avons cherché à émouvoir les entrailles de vos semblables en votre faveur, quand nous vous avons fait parcourir la longue série des établissements que la charité chrétienne, que l'humanité, la politique des gouvernements ont fondés dans la vue de vous être utiles; quand enfin vous ne pouvez plus douter combien de cœurs généreux battent au simple récit de vos maux, s'attendrissent à l'aspect de vos misères, se dévouent à votre soulagement dans toutes les positions de votre vie si traversée; ne nous sera-t-il pas permis de venir, toujours dans vos plus chers intérêts, terminer ce livre en vous offrant les conseils d'une amitié paternelle? Vous donner de l'argent, du pain, un peu de linge et des vêtements, acquitter vos loyers arriérés, vous visiter et vous soigner, vous et vos enfants malades, sur une mauvaise couchette ou sur un peu de paille (1), c'est quelque chose, mais il faut encore que le cœur joigne à ces dons matériels son aumône plus précieuse et plus difficile; il faut que nos larmes coulent

(1) Dans les ménages où les enfants atteignent ou dépassent le chiffre de cinq à six, la femme et le mari occupent un seul lit, qu'ils partagent avec le nouveau-né; les aînés sont sur une couchette délabrée, et les plus petits sont étendus dans un coin sur une botte de paille, réchauffés seulement par leurs vêtements ou par quelques débris de couverture.

avec les vôtres, il faut vous porter le baume de la consolation qui guérit les plaies de l'âme et du corps.

Et d'abord, avant tout, au lieu de se jeter dans le désespoir, qui ne fait qu'aigrir le mal et l'aggraver, ne vaut-il pas mieux souffrir patiemment (1), se résigner à son sort, en considérant qu'il est encore des êtres plus malheureux que soi! C'est alors qu'il faut puiser sa force dans la religion, dans une saine philosophie, qui sont utiles dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. N'est-il pas plus sage, au lieu de lever les yeux vers ceux qui jouissent des dons de la fortune et d'envier bassement leur sort, et quelquefois de les injurier, de redescendre cette si longue échelle de malheurs et de se dire : « Mon voisin est encore plus à plaindre que moi. — Dans » ma misère, je conserve du moins la santé. — Nos enfants sont » nombreux, il est vrai, mais encore quelques années, et » leurs travaux réunis fourniront aux dépenses et aux besoins » de la famille; ou bien encore, je trouve dans mes proches, » dans mes voisins, dans quelques amis qui me sont restés, un » appui utile, un secours bienveillant; j'ai l'espoir de n'être » pas abandonné dans ma vieillesse. » Mille considérations de ce genre, appropriées aux situations diverses du pauvre, lui aideront à supporter ses peines, et lui feront attendre avec patience des temps plus heureux, une chance de bonne fortune que la Providence peut amener.

Que le pauvre en France, si à plaindre qu'il soit en réalité ou dans son imagination, jette un instant les yeux sur cette population irlandaise, sans vêtement, sans asile, et qui n'a pas même de pommes de terre viciées pour assouvir sa faim. Que le pauvre de Paris surtout veuille bien penser quelquefois à ceux qui, dans le fond de nos départements montagneux et peu industriels, éprouvent des privations et des misères plus

(1) « Il faut recommander au pauvre la patience, la frugalité, le travail, la sobriété, la religion; le reste n'est que fraude et mensonge. »

(Ed. Burke.)

poignantes que lui, et il ne sera plus tenté de se plaindre.

Comme la paresse conduit inévitablement à la misère, comme la paresse peut détruire une maison bien fondée, le conseil le plus nécessaire à donner à celui qui n'a que ses bras pour vivre, est de ne jamais les laisser oisifs, et de ne jamais perdre une heure, une minute de la journée; si son industrie ordinaire lui manque, qu'il en recherche et en poursuive activement une autre; à celui qui veut travailler, l'ouvrage fait rarement défaut. Tandis que l'homme sue tout le long du jour pour un gain modique, si la femme ne vaque pas à quelque petite besogne lucrative, il lui restera toujours deux moyens infaillibles, deux ressources précieuses pour diminuer sa gêne et sa pauvreté. C'est un point sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention de quiconque vit petitement de son travail et des secours qu'il est contraint de recevoir: c'est l'économie. L'économie, ce mot surprendra peut-être quand il s'agit d'infortunés, qui n'ont pas même le strict nécessaire. Qu'ils sachent bien cependant qu'ils sont coupables et nuisent à leurs propres intérêts, lorsqu'ils n'apportent pas, dans l'usage de ce peu qu'ils possèdent, l'ordre le plus sévère et la plus rigoureuse prévoyance. Dans combien de petits ménages, malheureusement, la femme sans intelligence et sans prudence gaspille-t-elle ses provisions, et ne songe guère au lendemain. Ainsi, aujourd'hui la famille nage dans une sorte d'abondance, dans un luxe de mets inutiles, et le lendemain tous les membres n'ont pas même le nécessaire.

Le second élément de bonheur, j'oserai dire de richesse c'est la propreté, la propreté même dans les haillons, dans la chétive vaisselle de terre, dans les méchants meubles qui garnissent la chambre, sous les toits ou au rez-de-chaussée (1).

(1) On ne saurait croire combien celui qui donne en s'imposant des sacrifices, en se gênant quelquefois, voyant de l'ordre et de la propreté chez le pauvre, est plus facilement porté à continuer et à augmenter ses aumônes. « Cela, au moins, lui profite, dit-il; l'argent que j'ai donné n'est

Quels exemples sur ce point donne au pauvre de la ville, celui qui, dans nos campagnes, a bien moins de ressources pour exister ! son linge est grossier, mais du moins il est éclatant de blancheur ; les vases dont il fait usage sont échancrés et réparés, ils sont fragiles et peu nombreux, mais ils sont nettoyés avec grand soin ; la terre ou le carreau fendillé de la chambre est balayé chaque jour ; la vitre brisée est remplacée par le papier huilé, qui ne laisse pas entrer le vent du nord ; enfin, on voit partout une main industrieuse qui cherche à réparer, à conserver. Mais à la ville, trop souvent on laisse la misère tout envahir, depuis l'ameublement jusqu'aux habits, depuis l'escalier, qui est encombré d'ordures, jusqu'aux châssis des croisées dont les ouvertures fréquentes sont fermées par des guenilles hideuses ; et puis on s'abandonne à une lâche insouciance, à un laisser-aller déplorable.

J'arrive à des considérations plus graves, à des conseils d'où dépendent le repos et quelquefois la vie. Si la rareté ou la cherté des grains amènent la famine (*malesuada fames*), dans ces circonstances critiques et malheureuses, que le pauvre craigne de s'abandonner à l'exaspération, au pillage, à des mesures violentes contre les détenteurs de ces grains, contre ceux qui sont chargés de maintenir la tranquillité publique et le respect des propriétés ; il ne peut résulter pour lui de la violation des droits les plus légitimes qu'un grand malheur, et il vaut mieux souffrir de la faim et mourir, s'il le fallait, que de languir dans une prison ou de monter sur l'échafaud. On a vu des hommes livrés à une sorte de délire, des femmes échevelées, qui n'avaient pas de pain pour rassasier leurs enfants, se laisser aller au désespoir, et porter leurs mains sur des sacs de froment qui ne leur appartenaient pas... Ils emportèrent quelques mesures de blé, bien insuffisantes pour

» pas entièrement dépensé ; voici la petite robe, le vieil habit qu'ils ont
» reçus il y a plus d'un an ; il reste encore quelque chose des provisions
» envoyées la semaine dernière... je continuerai de lui être utile. »

leurs besoins, et, quand les troubles furent apaisés, quand la première effervescence fut calmée, la justice s'empara de ces malheureux, ils furent traduits devant les tribunaux, et une longue détention pour les uns et la mort pour les autres vinrent punir un moment d'erreur (1).

Comme, au milieu des temps agités où nous vivons, il n'y a que trop d'esprits faux ou d'hommes malintentionnés qui cherchent à s'emparer du pauvre, à le jeter dans une mauvaise voie, ou à l'employer comme un instrument politique, pour le briser après s'en être servi, sans s'exposer au danger; que le prolétaire, dans les circonstances les plus critiques, ne se mette point à la solde de l'émeute et de la révolution pour quelques pièces de monnaie qui lui seront données ou promises, pour quelques espérances qui seront déçues : il risquerait son repos, sa liberté, peut-être sa vie... Les travaux, longtemps suspendus après les catastrophes politiques, amènent la stagnation du commerce et de toutes les industries et une grande misère. Que le pauvre sache bien encore que ce n'est pas en se mutinant, en se révoltant contre ceux qui gouvernent, que les manufactures et les ateliers se rouvriront, qu'il se garde surtout de briser les machines nouvelles, dont l'introduction peut bien diminuer un moment le nombre des ouvriers, contrarier leurs intérêts du moment : ce serait vraiment tuer la poule aux œufs d'or, puisqu'il est de notoriété publique, et qu'une expérience déjà fort ancienne a confirmé cette vérité, que l'emploi de la vapeur ou des autres forces motrices, et de toutes les mécaniques à l'aide desquelles s'exé-

(1) Quinze ans avant la révolution de 1789, alors que la justice était prompte et sans appel, et que l'accusé n'avait pas de défenseur, plusieurs individus qui s'étaient approprié des grains sur le marché public, ou qui avaient sonné le tocsin dans un village voisin de la ville de Tours, furent jugés prévotalement et pendus à peine vingt-quatre heures après leur arrestation. Notre législation assure le respect à la propriété, mais elle est plus humaine.

cutent aujourd'hui de si grands travaux, a fini par accroître le nombre des ouvriers.

Terminons ces conseils, que nous aurions pu facilement augmenter, et qui viennent se joindre à tous les bons avis disséminés dans le cours de ce volume, en conjurant celui qui reçoit le bienfait de l'aumône, la visite de la dame de charité, les consolations et les secours des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et celui, plus malheureux encore, qui, tombé de haut, n'a pas voulu laisser inscrire son nom sur le fatal registre des secours publics, et se voit pourtant dans la dure nécessité de solliciter la pitié de ses semblables, nous les conjurons, dis-je, de ne pas lasser la patience de leurs bienfaiteurs et de ne jamais abuser de leur générosité. Je sais qu'il est des hommes, des femmes surtout dont le zèle, dont les largesses sont inépuisables. Cependant aussi le cœur le plus compatissant, le plus disposé à tous les sacrifices, peut être blessé s'il voit qu'on ne lui tient pas compte de son dévouement, ou si l'on pousse l'injustice jusqu'à murmurer d'un délai ou de la médiocrité d'une aumône. C'est alors briser pour toujours l'unique planche de salut, c'est tarir une source abondante de grâces et de bienfaits qui ne demandait pas mieux que de couler. Celui qui oblige, au nom de la religion surtout, n'exige pas de reconnaissance; mais l'obligé la lui doit, c'est la seule monnaie qu'il ait à sa disposition et qui ne doit jamais lui manquer. Un regard, une parole, un rien (1), quelque

(1) Une veuve, pendant une longue maladie, avait été secourue par une jeune femme qui la visitait chaque jour et lui portait quelques médicaments, du linge, un peu d'argent, et qui, s'asseyant près de son lit, la consolait par de bonnes paroles. Elle succomba malgré ses soins empressés, ceux du docteur et d'un fils unique, ouvrier maçon, qui avait dépensé, pour soulager sa mère, le produit de ses journées. Avant de rendre le dernier soupir, la moribonde fut tourmentée du besoin de la reconnaissance, et n'ayant rien à sa disposition qu'une poule blanche, aux pattes emplumées, elle voulut la laisser à sa bienfaitrice. Le legs de la pauvreté fut accepté avec le même sentiment qui l'avait inspiré; chaque fois que l'oiseau domestique faisait entendre son léger gloussement, la bienfaitrice se rappelait la

chose qui ne s'explique pas, peuvent payer de grandes dettes.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs : que la force et la consolation du pauvre sont dans la foi, dans le sentiment religieux, et nous lui conseillons de ne jamais abandonner cette ancre de salut. Nous résumerons en deux mots les exhortations que nous a dictées notre amour envers tous ceux qui souffrent : « Patience et résignation dans le mal- » heur. — Se persuader qu'il est des êtres plus à plaindre. — » Fuir la paresse, aimer l'économie et la propreté. — Res- » pecter la propriété du riche et les développements de l'in- » dustrie nouvelle. — Fuir l'émeute, la révolte, et ceux qui » les conseillent. — Bénir le nom de ses bienfaiteurs, et leur » faire l'aumône d'un peu de reconnaissance. »

vieille femme et se disait que, si l'ingratitude est un vice honteux, la vertu qui lui est opposée a, chez le pauvre, un double mérite.

APPENDICE

SUR QUELQUES ÉTABLISSEMENTS D'HUMANITÉ.

N. B. Nous avons rejeté à la fin de ce volume ces renseignements curieux sur les établissements d'humanité, en France, en Angleterre, en Allemagne, etc., qui par leur étendue auraient interrompu le cours de l'ouvrage. Je pense qu'on pourra les consulter avec fruit.

Dans l'an VII de la République, sous le ministère de François de Neufchâteau, A. C. Duquesnoi, député à l'Assemblée nationale, fut chargé de recueillir des mémoires sur les établissements d'humanité dans l'Angleterre, dans l'Allemagne et aux États-Unis (1). Cette collection se continua jusqu'en 1804, et forme 11 vol. in-8. C'était une œuvre honorable pour le ministre qui l'avait conçue, et en même temps c'était travailler activement au soulagement des malheureux que de réunir ainsi tous les essais tentés par les amis de l'humanité, et d'éclairer ceux qui se vouent au bien-être de leurs semblables.

On lit dans l'avertissement ce passage remarquable, qui atteste le bon vouloir du ministre : « Si des monuments pompeux décorent nos villes, si des chants de triomphe célèbrent notre gloire, il faut que le pauvre bénisse la liberté dans sa chaumière ; il la bénira dans les hôpitaux, où il trouvera des consolations et des secours contre la misère et la maladie ; où il rencontrera dans ses amis, dans ses frères, ce que

(1) Ces documents furent traduits et accompagnés de notes. Les riches y trouveront de bons renseignements, et les pauvres la preuve des efforts tentés pour leur être utile.

» trop longtemps on a cru que la *superstition* (1) seule
» pourrait lui procurer... »

Ce livre est une bibliothèque pour ceux qui s'occupent du soulagement des misères humaines. Nous allons donner une courte analyse de quelques-uns de ces mémoires.

Le n° 1 est relatif à l'établissement formé à Munich en faveur des pauvres par le célèbre comte de Rumfort (2). On y voit combien la mendicité était générale en Bavière, et par quel art il fut possible de la détruire et de la remplacer par le travail; comment aussi les pauvres en contractèrent l'habitude dans une maison aérée sise au milieu de vastes jardins; comment encore un système de propreté générale contribua puissamment au bien-être des détenus. Le philanthrope anglais qui avait créé cette maison pour faire voir aux détenus qu'ils étaient des travailleurs et non des pauvres, avait eu l'heureuse idée de placer sur la porte principale, du côté de la rue, en grosses lettres d'or, cette inscription :

Ici l'on ne reçoit pas l'aumône.

Et enfin, pour extirper jusque dans ses racines le fléau de la mendicité fainéante, les quêtes publiques et particulières en faveur des pauvres furent supprimées, mais des troncs

(1) On voit comme l'esprit des hommes les plus charitables de cette époque était gâté par une fausse philosophie. Ils ne voulurent pas reconnaître que la religion plaide la cause du pauvre et inspire de nobles dévouements, bien mieux que la philanthropie qui, dans quelques âmes d'élite, enfante des prodiges, mais qui chez le reste des hommes n'est qu'un calcul d'intérêt personnel ou de satisfaction vaniteuse. Un Anglais plein de droiture a dit : « Nos législateurs n'ont jamais commis une plus grande » faute que lorsqu'ils ont enlevé les pauvres de la main de Dieu. » Cela est si vrai que Th. Ruggles, dans son *Histoire des pauvres*, dit que « le par» lement anglais fonde ses espérances sur les membres du clergé, comme » étant les plus propres, par leur état, leur situation et leurs principes, » à se charger de l'administration des fonds appartenant aux pauvres. »

(2) Anglo-Américain, né en 1753 ; après avoir servi son pays dans des postes éminents, il s'occupa du soulagement des classes pauvres, et forma le premier établissement de soupes économiques, bienfait immense qui se perpétuera d'âge en âge, et qui rend son nom immortel.

étaient placés dans les auberges et les cafés, pour recevoir les aumônes en faveur de la maison de travail.

En même temps on s'occupa de procurer des secours de toute espèce aux pauvres non mendiants; on fournissait de l'ouvrage à ceux qui pouvaient travailler; on avait des soins particuliers pour les veuves et les demoiselles peu favorisées de la fortune; on facilitait le payement des loyers à ceux qui étaient chargés d'une nombreuse famille.

Un si bon exemple a été suivi dans plusieurs villes voisines avec succès.

Le mémoire qui suit, dû également au comte de Rumfort, est relatif aux principes sur lesquels doivent être fondés en tout pays les établissements pour les pauvres. C'est une théorie générale d'humanité bien utile à consulter.

Dans un troisième mémoire, le zélé philanthrope traita des aliments des pauvres en général et en particulier, et personne n'était plus à même de s'occuper de ce sujet que celui qui a donné son nom aux soupes dites *économiques*.

A force de calculs et d'essais dictés par l'amour des pauvres, M. de Rumfort est parvenu à obtenir des améliorations sensibles, et surtout à se rendre compte des frais exacts de chaque potage et de toute partie de la nourriture, ce qui amène des perfectionnements et des économies incalculables. Le blé, le riz, le maïs, la pomme de terre, toutes les céréales, tous les légumes et toutes les espèces de viandes, avec leurs combinaisons multipliées, ont occupé cet économiste, cet ami de l'humanité.

Après le comte de Rumfort, que revendique la Nouvelle-Angleterre, nous trouvons dans la collection qui nous occupe un autre Anglais, J. Howard, l'un de ceux qui a le mieux aimé et le mieux servi ses semblables. On ne peut le suivre sans attendrissement dans les prisons, dans les hospices, dans ces dépôts de toutes les misères humaines. Le ministre

de l'Intérieur fit traduire son ouvrage sur les Lazarets (1).

Le second volume commence par l'exposé de ce que Bouland Burdon, écuyer, fit d'efforts généreux pour établir à Castle-Eden une société de bienveillance mutuelle, et les avantages qui en résultèrent. L'évêque de Durham eut une autre pensée également précieuse : ce fut d'établir à Mongewell une boutique de village dans laquelle les indigents de la paroisse trouvaient *à bon compte* divers objets de consommation à leur usage, de bonne qualité et à juste poids. On les éloignait ainsi des tavernes et on ôtait aux pauvres la facilité de s'endetter.

On trouve encore dans ce tome II des détails curieux sur les maisons de correction, avec l'indication des travaux susceptibles d'y être introduits avec succès ; un moulin banal fut bâti sur les dunes de Banham (comté de Kent), et les pauvres admis à ce moulin payaient un tiers de moins que dans les moulins ordinaires. On vendait dans ce moulin de la farine et de la mouture aux indigents à meilleur compte que partout ailleurs. Dans un moulin bâti à Chislehurt (même comté), la mouture gratuite avait lieu exclusivement pour les pauvres le lundi et le jeudi.

M. Dolling, ci-devant vicaire à Aldenham, eut l'heureuse idée, en 1792, d'établir une sage-femme dans ce village, qui en était privé; ses honoraires modiques étaient fixés à une couronne (un écu) par couche. Elle était logée gratuitement.

Th. Bernard, écuyer, descendant aux dernières classes de la société, fit un rapport sur l'amélioration des ramoneurs, et dans cette pièce il est fait mention de David Porten, maître ramoneur à Londres, qui, après avoir passé par les épreuves communes aux jeunes Savoyards, les a retracées avec une sensibilité et un feu qui font honneur à son cœur. Il a imprimé son ouvrage avec une libéralité peu connue des auteurs, et l'a

(1) On le trouve au tome IV de la collection.

distribué gratis : c'était un père de famille pour les jeunes enfants qu'il employait et qu'il nourrissait avec soin, leur laissant toujours le dimanche pour vaquer à leurs exercices religieux.

D'autres gens de bien, car la charité est inventive et se multiplie, songèrent à fournir aux indigents du lait sans mélange et à bonne mesure, si nécessaire surtout dans les jeunes ménages, à un prix inférieur à celui des débitants.

Un très-excellent mémoire est celui sur l'éducation physique, morale et industrielle des enfants pauvres, présenté en 1791 par l'établissement d'humanité de Hambourg (1), établissement qui a recueilli les plus grands avantages. Déjà, dans cette ville, existait la caisse d'épargne, dont la France n'a été dotée qu'en 1818.

Voici à présent des documents français, car la charité ne manque jamais en France ; elle y est aussi active, aussi généreuse, aussi éclairée que partout ailleurs.

Le 17 pluviôse an VII les commissaires du bureau de bienfaisance de la division de la place Vendôme, à Paris, écrivaient au ministre de l'Intérieur qu'un genre de secours nouveau, aussi simple qu'économique, et dont l'exécution avait répondu complétement à l'attente du comité, consistait à faire choix d'un traiteur pris dans la classe de ceux qui donnent à manger aux ouvriers, et de lui proposer de fournir à chaque indigent, moyennant un prix modique convenu, une portion d'aliments copieuse et nourrissante propre à le sustenter pendant le reste de la journée. Une livre de pain ajoutée à la portion du traiteur n'élevait la dépense qu'à 35 centimes. Le ministre s'efforça de faire adopter cette mesure économique dans les quarante-sept autres divisions de Paris.

(1) En parlant de cette ville, il convient de noter que la Hollande est le pays où les indigents sont en plus petit nombre. Les habitants de cette partie de l'Europe sont façonnés, dès leur plus tendre jeunesse, au travail, à l'industrie, à la sobriété, à l'économie. On a dit qu'une famille hollandaise trouverait de quoi vivre où une autre mourrait de faim.

Nous n'avons pas pu entrer dans tout le détail des améliorations proposées pour les hôpitaux, sur leur classification, les maisons d'aliénés, etc.; celui de Bedlam, en Angleterre, est administré avec un soin tout particulier. Un chapitre traite au long des devoirs des administrateurs et des différents officiers et préposés de cet immense hôpital.

Nous voilà transporté sur un autre terrain.

Il faut lire avec une attention religieuse le récit des œuvres charitables et méritoires de la sainte et royale confrérie de Notre-Dame du Refuge, de Madrid, pendant l'année 1798, et le résumé général de ce qu'elle a fait depuis sa fondation en 1615. S. de Miranda, grand de première classe, fut le quarante-huitième président élu en 1797. Elle a dépensé en bonnes œuvres de toute espèce (1), pendant un laps de cent quatre-vingt-trois années, la somme de 4,888,626,915 fr.

On sait que la Suisse est recommandée pour ses établissements de charité. Berne tient le premier rang dans ces bonnes œuvres. Elles sont énumérées dans ce recueil.

D. Joseph Clément est vénéré en Espagne comme Vincent de Paul et Fénelon en France; cet évêque de Barcelone, qui réforma les écoles et les colléges, et fonda, lui seul, des écoles pour les pauvres dans sa ville épiscopale, étendit aussi ses soins sur les hôpitaux et les prisons. Il a laissé des instructions très-étendues que doivent consulter les personnes qui composent la junte de la maison royale d'hospice et de refuge de la cité de Barcelone, afin de lui donner la meilleure administration et le meilleur régime. Jamais on ne fit plus un saint usage du ministère ecclésiastique.

Nous devons encore recommander les statuts de l'hospice de Madrid, qui sont regardés comme les plus célèbres de l'Espagne, et qui se sont conservés, à quelques légers chan-

(1) La confrérie poussait la prévoyance charitable jusqu'à conduire un millier de personnes, pour changer d'air, sur les propriétés de la confrérie, aux bains et aux eaux minérales.

gements près, jusqu'à ce jour (an IX). On y exécutait des travaux de plusieurs espèces, et, pour que l'ordre régnât dans ce vaste établissement et que les secours fussent mieux administrés, la direction générale avait été divisée en cinq comités, savoir : des assistances, — de l'industrie, — des écoles, — de la police des pauvres — et de la médecine.

Après les soins que l'humanité commande pour les malades, les infirmes et les enfants, on doit sans doute placer le secours à donner à la classe laborieuse, aux pères de famille qui sont frappés par des revers inattendus, et qui, malgré leur bonne volonté, ne peuvent se procurer leur subsistance et celle de leur famille. C'est ce qu'a tenté avec succès, à Berlin et à Potsdam, le conseiller de guerre Crausz ; son mémoire est curieux. Celui qui suit, relatif aux enfants trouvés, portion si intéressante et si malheureuse de la population pauvre, ne l'est pas moins. On y trouve le détail de ce que l'on a fait dans toutes les capitales de l'Europe pour recueillir ces faibles créatures, leur donner une mère en place de celle qui les abandonne, etc.

Copenhague, capitale du Danemark, dont la population est de 120,000 âmes, avait une direction des affaires des pauvres et des secours publics établie sur des bases pleines de sagesse. Elle s'occupait avec sollicitude de toutes les infirmités humaines, des vieillards et des enfants, des femmes en couches, etc., et donnait du travail aux pauvres valides. Il est question dans le rapport, présenté au roi en 1792, de la police spéciale des pauvres, des archers des pauvres et du tribunal de police des pauvres. Les juifs seuls, qui sont au nombre de deux mille dans cette ville, refusèrent d'accepter l'égalité des droits et des charges avec la masse de la nation !

Le tome quatrième de ce recueil renferme la traduction de l'histoire des principaux lazarets de l'Europe et des mémoires sur la peste, quelques prisons et hôpitaux ; il faut lire ce volume, que recommande le nom de l'auteur, l'illustre Ho-

ward, ce voyageur de l'humanité, et qu'il serait trop long d'analyser.

Le volume suivant est en grande partie consacré à des recherches sur les pauvres, par John-Max Farland, philanthrope écossais, qui, dans son ouvrage, s'est proposé de rechercher les causes les plus fréquentes de la pauvreté, d'examiner les différentes méthodes employées jusqu'à ce jour pour subvenir aux besoins des indigents, et enfin les moyens les plus efficaces pour remédier à des maux dont on a tant raison de se plaindre. L'auteur pensait que la taxe des pauvres s'accroîtra tellement que les Anglais seront forcés de s'en délivrer, et il termine le chapitre VI par ce passage qui annonce une belle âme : « Si je croyais qu'un seul mot de ce que j'ai avancé pût » contribuer en aucune manière à augmenter l'infortune des » malheureux, j'aimerais mieux plonger dans un brasier ar- » dent la main qui a tracé ces pages que de leur laisser voir le » jour ; mais, s'il produit l'effet opposé, je goûterai la satis- » faction d'avoir contribué au bonheur de mon pays et d'avoir » rempli le devoir d'un citoyen utile. »

Les éditeurs des Mémoires sur les établissements de charité, ne pouvant donner aux lecteurs français une traduction des trois gros volumes in-4° publiés par un homme justement estimé en Angleterre, sir Morton Eden, relatifs à la misère des classes pauvres dans cent dix-huit villes ou villages de sa patrie, se sont contentés de traduire l'*Histoire des pauvres*, celle qui, rendant compte de la série des lois depuis la conquête jusqu'à nos jours, développe entièrement le système anglais de législation pour les pauvres, et qui seul par là peut intéresser la France.

A la fin de ce volume se trouve une liste alphabétique d'ouvrages français relatifs aux établissements d'humanité ; c'est un recueil utile et qui conduit à d'autres renseignements : on ne saurait trop s'éclairer dans un sujet qui touche au bonheur d'une si nombreuse classe de la société.

Un autre Anglais, Th. Ruggles, a donné l'*Histoire des pauvres*, de leurs droits et de leurs devoirs. Elle occupe la totalité du sixième volume, et comme l'ouvrage de Morton Éden, auquel Th. Ruggles se rapporte souvent, il n'èst pas susceptible d'analyse. Ce volume est encore suivi de rapports, opinions et autres écrits sur la mendicité, les hôpitaux, etc., depuis 1790 jusqu'à l'an IX de la République. Ces indications sont d'un grand prix.

Le septième volume contient deux ouvrages ou dissertations : la première, de J. Masson Good, sur les moyens les plus avantageux d'entretenir et d'employer les pauvres dans les maisons de travail des paroisses; la seconde, de S. Crampe, sur les meilleurs moyens de procurer de l'occupation au peuple. On voit que ces deux Anglais ont à peu près traité le même sujet. Nous y renvoyons le lecteur et l'ami des pauvres.

Le huitième volume, sorti de l'imprimerie des sourds-muets de Paris, se compose de la première partie d'un travail plein d'intérêt; il est intitulé : *Esquisse d'un ouvrage en faveur des pauvres.* Le rédacteur dit dans son avis de l'éditeur : « Les tables du nombre des pauvres et de toutes les » manières d'être pauvre m'ont paru ingénieuses, et j'ai cru » fort utile de les répandre pour obtenir enfin un véritable » *état des pauvres* qui nous manque; elles ont été adres- » sées à tous les préfets, et remises aux comités de bienfai- » sance de Paris. » C'est une statistique anglaise dont nous avons fait notre profit; car, en toutes choses, l'ordre et la classification mènent à de bons résultats.

J. Bentham, dans sa touchante sollicitude pour toutes les misères et douleurs humaines, s'est occupé des crèches (1); et pour obtenir de l'économie dans les dortoirs il imagina de

(1) Ces crèches ne remplissaient pas le même but que celles que la charité vient d'inaugurer à Paris. Celles dont il est ici question sont celles des enfants nouveau-nés, comme à l'hospice de la *Maternité*, des Enfants-Rouges, etc.

superposer un triple rang de crèches les unes sur les autres, contenant trois petits berceaux; les deux étages supérieurs étaient garnis de filets pour prévenir la chute des enfants.

Dans le neuvième volume se trouve un rapport de John Gouyem, président d'une société dans le comté d'Essex, pour l'avancement de l'industrie; on y trouve des détails sur une boutique à soupe de Londres, sur une maison d'industrie pour des enfants à Lewitham; un dîner de paroisse pour les enfants indigents à Epping.

En 1798, M. Delessert, banquier, excellent citoyen, communiqua au rédacteur des Mémoires sur les établissements d'humanité, des rapports faits par John Bernard, en Angleterre, sur une société pour améliorer le sort des pauvres. Ce beau travail occupe les deux tiers du dixième volume. Une cinquantaine d'articles font voir ce que la prévoyance bienveillante peut inventer pour le soulagement de l'humanité souffrante, à la ville et à la campagne, pour les aveugles, les gens âgés, les ramoneurs, les femmes en couches, les apprentis; un médecin charitable, le docteur Ferriat, a prévu jusqu'aux soins à donner aux mourants et aux morts dans les campagnes, où la dernière heure du villageois est si souvent confiée aux soins et à la conduite de ses parents et voisins fort ignorants. On peut aussi lire avec un vif intérêt un article remarquable intitulé : *Jouissances des indigents*. C'est tout à fait de la philosophie anglaise à la manière de Tristram Shandy et du Vicaire de Wakefield.

Le parallèle du système de colonisation pénale adopté pour la Nouvelle-Galles du Sud, et de celui des maisons de repentir érigées dans la métropole (Londres) d'après les actes du Parlement de 1794 et 1799, par J. Bentham, complète ce volume. C'est là une grande question d'économie politique qui est hors de notre sujet.

Enfin, le onzième volume de l'ouvrage publié en 1804 contient la suite des rapports de la société fondée pour amé-

liorer le sort des pauvres. Ce sont encore les mêmes vues humanitaires : l'établissement d'une bibliothèque de paroisse dû à une femme qui fait elle-même des lectures chaque dimanche, à l'issue du service divin, un club amical de femmes, une société amicale de vieillards, un établissement médical pour empêcher les progrès des fièvres contagieuses à Londres, un règlement pour préserver la santé et les mœurs des apprentis dans les manufactures de coton et de laine, etc., etc.

Cette utile collection se termine par un essai sur les vices et les améliorations des établissements de sûreté publique, traduit de l'allemand ; et le précis historique sur la vie et les établissemeuts de bienfaisance de A. Franke (1).

D'après cet aperçu succinct on voit combien de tentatives ont été faites dans l'Europe pour augmenter le bien-être des classes pauvres, et quels sentiments de gratitude ils doivent conserver pour leurs bienfaiteurs.

(1) Fondateur de l'hospice des orphelins de Halle et d'une imprimerie stéréotype, qui le mettait à même de donner sa bible au peuple à très-bon marché. Dans l'espace de quatre-vingts années, on en tira 1,570,333 exemplaires.



NOTES FINALES.

Note *A*, page 25, ligne 9. — ***Pauvres honteux.***

« La pauvreté ne borne pas ses ravages aux conditions obscures. Combien de familles honnêtes que des revers imprévus, que la mort prématurée d'un père, dont les talents faisaient la principale opulence, ou que la chute d'un commerce florissant, ou qu'un jugement injuste qui leur a ravi l'héritage de leur père, que la suspension forcée des bienfaits du prince, les malheurs des temps et les révolutions des affaires publiques ont réduites aux extrémités de l'indigence!

» Voilà le nouveau genre de malheureux dont il faut soulager les infortunes avec adresse, et comme malgré eux. Faut-il qu'ils aient eu le malheur d'avoir été heureux! que ne sont-ils nés au sein de l'adversité? L'habitude de souffrir les eût rendus moins sensibles. Mais quelle doit être la situation cruelle d'un homme accoutumé aux délices de l'abondance, et qui éprouve les privations de la pauvreté? Ce goût, qui ne pouvait être réveillé que par des mets recherchés, est donc réduit désormais à quelques aliments insipides et grossiers. Il faut que ce corps, amolli par la délicatesse, endure les intempéries des plus rudes saisons. Cette imagination dissipée, qui ne se plaisait que parmi les jeux et les ris, est maintenant reléguée dans une triste solitude, reste seule avec sa douleur. Heureux du siècle, tel est le sort de ces hommes qui goûtèrent autrefois les délices de la prospérité. Funeste bonheur passé, qui rend leur malheur présent plus cruel encore!

» Non-seulement les pauvres qui ont eu le malheur d'être heu

reux souffrent plus cruellement que les autres : la même faiblesse de tempérament, la même délicatesse de sentiments, qui augmentent leurs besoins, diminuent encore leurs ressources : tel que cet économe dont le Seigneur nous parle dans une parabole, leurs bras sont trop faibles pour gagner leur subsistance et leur cœur trop généreux pour mendier des secours.

» Des pauvres, endurcis aux travaux, peuvent gagner leur subsistance à la sueur de leur front; mais comment un corps aussi faible, aussi délicat, pourrait-il soutenir ces travaux rigoureux, ces pénibles efforts qui demandent les tempéraments les plus robustes et les membres les plus vigoureux? Si l'adresse pouvait du moins suppléer à la force. Hélas! il est passé pour eux le temps de se former à des arts dont leur jeunesse n'a pu prévoir la triste nécessité.

» Des pauvres accoutumés aux opprobres de l'indigence ne rougissent pas d'implorer la compassion du public; et ceux-ci craignent encore plus d'être connus qu'ils ne désirent d'être soulagés. Peut-être même que leur extérieur n'annonce rien moins qu'un sort si déplorable. Ah! pardonnez-leur les faibles restes qu'ils ont conservés de leur ancien état pour se mettre à couvert d'un injuste mépris, qui leur serait plus cruel que toutes les autres rigueurs de la pauvreté.

» Mais quel péril plus affligeant encore pour des âmes vertueuses que les tristes extrémités de l'indigence! Une fille honnête qui balance entre sa misère et le crime. Avec des attraits dangereux, elle a su résister aux tentations de la prospérité; mais comment soutiendra-t-elle la tentation terrible de la misère? Il dépend d'elle de sortir de l'état affreux où elle est réduite et de vivre dans l'abondance et dans les délices. Déjà de lâches corrupteurs, sans pitié pour son infortune, sans respect pour son innocence, lui ont offert des secours perfides A quel prix ils mettent leur indigne pitié! Pour conserver sa vie, elle est prête à se rendre indigne de vivre! Peut-être même n'est-ce pas son infortune qui la tourmente le plus, c'est celle d'un père, d'une mère, d'une famille qu'elle voit périr de misère, et une vertueuse sensibilité vient alors se joindre aux autres tentations. Ce n'est point ici un de ces malheurs qui nous étonnent par leur rareté; parmi l'innombrable multitude de victimes dévouées au

dérèglement des mœurs, combien n'ont d'abord sacrifié qu'avec horreur l'honneur à la vie! O vous qui devez sentir plus vivement le prix de cette divine pudeur qui fait votre gloire, femmes chrétiennes, souffrirez-vous que la misère lui porte des atteintes si cruelles? La vertu sera-t-elle moins généreuse que le crime? Secourez donc cette créature infortunée, et sa vie, et son honneur, et son âme sont sauvés.

» Ces malheureux succombent enfin sous le poids de l'infortune, et la maladie vient mettre le comble à leurs calamités. Que ne pouvons-nous vous transporter pour quelques instants dans leurs tristes réduits et vous y montrer un moribond étendu sur un lit dépouillé, une famille consternée qui s'empresse autour de lui, et qui ne peut que lui offrir des pleurs. Les secours dispendieux de l'art qui veille à la conservation de la vie des hommes ont épuisé tous les restes de cette fortune.

» Sans doute vous n'aurez pas la cruauté de les renvoyer aux asiles de la charité publique. Si les pauvres, qu'une longue indigence endurcit contre la misère, peuvent soutenir cette épreuve, en sera-t-il de même de ces citoyens infortunés? Oseront-ils accepter des secours plus effrayants pour eux et peut-être plus dangereux que leurs maux? Un autre motif plus touchant suffirait pour les retenir au sein de leur famille. Exigerez-vous qu'une épouse, qu'une mère abandonne à des mains étrangères un enfant, un époux dont les douleurs et les infirmités ont redoublé son affliction? Voulez-vous que des enfants aient la barbare fermeté de traîner dans ces redoutables asiles un père, une mère qui les conjurent de leur laisser la consolation de mourir dans leurs bras (1)? » (M. de BEAUVAIS.)

Note *B*, page 49, ligne 15. — *Hôpitaux.*

Ce serait une histoire bien touchante que celle qui reprodui-

(1) L'éloquent évêque de Séez, qui connaissait les replis du cœur humain, et dont la belle âme compatissait à tous les maux, vient de mettre le doigt sur une plaie bien vive. En énumérant les susceptibilités du riche tombé dans la misère quelquefois par sa propre faute et plus souvent par des causes indépendantes de sa volonté, il n'a fait qu'indiquer avec quelle adresse, avec quels ménagements il faut soulager une infortune honorable; comment il faut déguiser une main charitable pour ne point blesser un

rait les détails de la fondation des hôpitaux (1) et de tous les établissements créés uniquement pour le pauvre, le malade, le pèlerin, les vieillards, l'orphelin, l'insensé. Nous retrouverions dans ces récits attendrissants, les preuves multipliées d'une charité ardente et d'un désintéressement qui ne calcule aucun sacrifice. On remarquerait en même temps quels ont été, de la part de quelques fondateurs, les destinations, les prévisions particulières de ces maisons de Dieu (2), et aussi quelles précautions infinies pour que le bien des pauvres ne fût jamais dissipé, jamais aliéné. Surtout on y verrait comment l'amour de l'humanité souffrante fut ingénieux dans ses combinaisons, comment la charité prévit avec

amour-propre irascible et délicat. Il n'a pas dit non plus comment, lorsque la misère est le fruit de l'inconduite et des mauvaises spéculations, on doit encore ménager des personnes qui conservent une certaine fierté par le souvenir de leur ancienne aisance, et qui, dans des temps heureux, firent eux-mêmes de grands actes de générosité. C'est le cas de dire : Heureux celui qui *comprend* le pauvre, et qui sait lui venir en aide, selon ses habitudes anciennes et nouvelles, selon aussi son caractère et ses sentiments!

(1) A Rome, ce chef-lieu vénérable de la catholicité, où affluent les chrétiens de toutes les parties du monde, des hospices avaient été fondés dès les premiers temps pour les pèlerins de chaque nation. Ils y étaient reçus et nourris pendant un certain nombre de jours et soignés durant leur maladie.

« Le voyageur qui a de l'or rencontre partout de magnifiques hôtelleries ouvertes sur sa route; mais le pauvre, où se trouve son hôtel? Tandis que dans les temps reculés ce dernier avait sa tente dressée sur son chemin, il avait aussi lui ses hôtels élevés par une religion hospitalière, où son seul titre de pauvre lui valait le plus cordial accueil et le droit de séjour. Puis il était nombre de vallées solitaires, « jamais traversées, dit un » auteur, sans qu'on ne recommandât sa pauvre âme à Dieu et à la cour » célestielle, » tant le récit de morts violentes en avait rendu le passage redoutable. A la vue de ces hospices, monuments secourables, le voyageur, le commerçant, le pauvre pèlerin, reprenaient courage et bénissaient la main secourable qui leur avait préparé ces retraites. »

(2) Ainsi Louis IX, au retour de l'Orient, affligé de voir une foule de croisés, ses malheureux compagnons de guerre, auxquels le soleil ardent et le sable du désert avaient ôté la vue, fonda l'hôtel des Quinze-Vingts, c'est-à-dire une maison pour trois cents aveugles, et cet établissement royal, autrefois sous la direction du grand-aumônier du roi, subsiste encore.

une admirable sollicitude tous les besoins, toutes les souffrances de l'indigent, et comment elle sut y pourvoir avec une rare intelligence, une générosité sans bornes et une tendresse toute paternelle (1). Ici c'est quelquefois un seul individu, un simple particulier, un évêque, une femme, un homme, un prince qui a tout le mérite de cet établissement charitable; ailleurs, c'est par les soins de plusieurs personnes réunies, ou par la prévoyance d'une administration bienveillante et tutélaire, qu'ont commencé, bien faibles d'abord, mais destinés à prendre plus tard un heureux développement, ces hospices placés sous le patronage de la Vierge. Le peuple qui voyait surgir ces bâtiments, ces asiles de la douleur, applaudissait à la munificence le plus souvent cachée d'illustres bienfaiteurs et d'obscurs citoyens, qui concouraient également, selon la mesure de leurs richesses et de leur charité, au soulagement, au bien-être du malade, et bénissait la religion qui conseillait de si grands sacrifices.

On comptait en France avant 1789 sept cent quarante hôpitaux civils et cent trente petits établissements de trois ou quatre lits.

Louis XIV, en 1662, avait déclaré qu'un hôpital général serait fondé dans toutes les villes et gros bourgs de son royaume, conformément aux ordonnances des rois Charles IX et Henri III. Mais cette grande et utile mesure ne fut exécutée qu'imparfaitement. De simples particuliers (2) suppléèrent quelquefois à la vo-

(1) On remarque ces mots dans les statuts de la Maison-de-Dieu de Paris, rédigés par Étienne de Reims, doyen du chapitre de Notre-Dame de Reims, après plusieurs prescriptions religieuses: « Le malade sera porté » dans son lit; et là, comme le *maître de la maison*, tous les jours, avant le » repas des frères (qui desservaient ledit hôpital), on lui servira de la » viande et tout ce qu'il pourra désirer, pourvu que cela ne lui soit pas » contraire. »

Ailleurs: « De peur que, rendu à la santé, il ne retombe malade en » quittant trop tôt la maison, il sera nourri pendant sept jours. » Disposition de prévoyance sage et charitable, qu'a comprise plus tard M. de Monthyon quand il a fondé des distributions de secours aux indigents à leur sortie des hôpitaux.

(2) Dès l'an 1425, l'hôpital ou l'hôtel des pauvres femmes veuves fut fondé dans la rue Grenelle-Saint-Honoré, par un nommé Chenard et Cath.

lonté du monarque : c'est à un citoyen obscur qu'est dû l'hôpital de la ville d'Avignon ; monseigneur Imguimbert, théologien profond, évêque de Carpentras, sa patrie, créa celui de sa ville natale, l'un des plus beaux de France (1). Beaucoup de prélats charitables, tels que M. de La Fayette, évêque de Limoges, et celui de Saint-Papoul, léguèrent tous leurs biens à des hôpitaux de leurs diocèses. 25,000 personnes furent nourries en 1793, à Limoges, avec les ressources qui existaient dans cet hospice. Et comme l'aumône et la charité couvrent bien des fautes, une femme célèbre par sa beauté, tombée dans la disgrâce et dans l'oubli après avoir régné dans le cœur de Louis XIV, se consolait de sa chute en fondant au village d'Oiron (Poitou), près de son château, monument des folles largesses du roi, un hospice pour les enfants et les vieillards ; et elle y préparait de ses propres mains le bouillon du pauvre !

Il faut encore citer, après ces établissements de charité dus à des individus isolés, les fondations vraiment royales, comme l'hospice impérial de Mont-Cenis, bâti par Charlemagne et recréé par Napoléon plus de mille ans après. Chaque année plus de dix mille manouvriers indigents et mendiants y sont reçus et soulagés.

Dans l'impossibilité où nous sommes de donner une notice de tous les hôpitaux de France, nous allons entrer dans quelques détails sur celui de Lyon, qui vient ici se placer en première ligne. Nous engageons à lire les règlements qui concernent l'Hôtel-Dieu de Paris et les autres établissemeuts de charité de cette grande capitale.

« Il n'est guère d'établissement qui puisse le disputer en ancienneté à celui de la ville de Lyon : c'est une fondation de Childebert, fils de Clovis, et de la reine Ultrogothe, sa femme ; et cette époque n'est pas douteuse, puisque le cinquième concile d'Orléans, tenu en 549, en fait mention en ces termes : « Quant » à l'hôpital que le roi très-pieux Childebert et sa femme la reine

Duhomme. Sur le portail se voyaient les statues des fondateurs. Cet hôtel a péri comme tant d'autres établissements de charité, mais une impasse de la rue porte encore le nom d'*Hôtel des femmes*.

(1) Nous avons dit ailleurs ce que l'on doit à l'humanité compatissante des Necker, des Beaujon, des Brezin, des L Briffe.

» Ultrogothe ont fondé dans la cité de Lyon d'après l'inspiration » de Dieu, il nous a semblé qu'on devait continuer à y prendre » soin des malades, en quelque nombre qu'ils se présentent, et » à y recevoir les pèlerins avec une persistance inaltérable, selon » l'esprit de sa fondation. »

Un témoignage aussi célèbre tient lieu des autres titres de cet établissement, qui se sont perdus.

L'administration en fut d'abord confiée à des laïques sous la direction de l'archevêque, et cette forme dura plus de six siècles; elle passa ensuite successivement à des religieux de différents ordres; enfin, en 1406, les conseillers échevins de la ville s'en chargèrent et gouvernèrent cet hôpital immédiatement et par eux-mêmes jusqu'en 1585, qu'ils remirent ce soin à douze citoyens, dont le nombre a été augmenté dans la suite jusqu'à quatorze.

L'entrée principale de l'hôpital a été refaite en 1708. L'architecte F. Delamondo, qui en a donné le dessin, a su faire valoir l'irrégularité de l'emplacement, et en a fait un morceau d'architecture très-élégant. L'entablement du portail en arcades est surmonté d'une table d'inscription où est gravé le nom de la maison; le chérubin qui la couronne exprime le zèle et la charité qui doivent y régner. Un grand attique à pilastres s'élève au-dessus du premier ordre et renferme un bas-relief de Simon, habile sculpteur, qui représente le Sauveur guérissant les malades. Le fronton, qui termine tout l'ouvrage, est rempli par le nom de Jésus-Christ en lettres grecques.

» L'intérieur de l'hôpital consiste principalement dans une grande infirmerie, bâtie sur le dessin de celle de Milan. Elle est disposée en forme de croix grecque, ayant cinq cent soixante pieds de longueur, dans chaque partie de laquelle il y a trois rangs de lits pour les malades, qui sont séparés suivant leur sexe et suivant la nature de leurs maladies (1746). Au milieu de cette vaste croisée s'élève un dôme de trente-six pieds de diamètre, sous lequel est un autel isolé, qui peut être vu des rangs les plus éloignés; mais ce dôme manque de proportion au dedans et au dehors. D'autres chambres particulières sont destinées aux malades qui doivent être distingués du commun ou cachés aux yeux du public; un quartier pour les enfants exposés, un autre

pour les adoptifs; un appartement pour l'économe, les prêtres et les chirurgiens ; et enfin un bâtiment spacieux pour les convalescents a été construit le long du Rhône.

» L'église de l'Hôtel-Dieu, construite avec beaucoup de solidité, est ornée de sculptures et de tableaux d'un grand mérite.

» L'hôpital général de la Charité, dans la même ville, fait un honneur infini à la charité des Lyonnais. En 1531, une stérilité affreuse ayant occasionné la famine, le peuple des environs du Rhône et de la Saône fut réduit à une si grande misère que, ne sachant que faire des bouches inutiles, on les mit dans des bateaux et on les abandonna au courant des deux fleuves. Ces malheureux, au nombre de huit mille, furent reçus charitablement et secourus nonobstant la disette dont la ville souffrait elle-même. Ils furent d'abord partagés dans les maisons, ensuite on pourvut en commun à leur nourriture. Cette bonne œuvre fut continuée depuis le 19 mai jusqu'au 9 juillet, et la moisson ayant rappelé ces pauvres gens à la campagne, il se trouva deux cent quatre-vingts livres du reste des aumônes. Il fut résolu, dans une assemblée des principaux bourgeois, de les employer au soulagement des pauvres de la ville. En 1619 on bâtit une maison pour renfermer les pauvres mendiants, et plus tard on acheta un grand espace de terrain, et, à l'aide des libéralités de l'archevêque, des chanoines et de plusieurs riches citoyens, l'église et l'hôpital furent mis à peu près dans l'état où ils sont aujourd'hui. »

Cet hôpital passait avant la révolution de 1789 pour être le mieux administré du royaume.

Note *C*, page 57, ligne 9. — *Enfants des pauvres.*

« L'enfant du pauvre est sacré comme l'enfant du riche, sa nature est aussi rebelle, son sort plus dur, ses moyens de culture et de politesse beaucoup moins multipliés. Bientôt le travail du corps l'arrachera aux exercices de l'intelligence, et, s'il n'a reçu les germes précieux du bien avec une autorité qui ait pénétré son cœur, il ne tardera pas à perdre l'esprit de l'homme chrétien et civilisé pour vivre dans une dégradation que rien ne déguisera. Tous les vices s'empareront de son être avec une insouciance affreuse pour les choses de l'âme, et la société n'aura plus dans le peuple, qui doit être la source permanente de son

renouvellement et de sa vigueur, qu'un fonds pourri pour le matérialisme le plus abject. L'instituteur du peuple, un instituteur digne de lui, est donc une des hautes nécessités de l'ordre social.

Mais qui sera cet instituteur? qui pourra réunir à la fois, dans un si grand service, une instruction suffisante, des mœurs pures, une foi sincère, une autorité respectée, et enfin une vie assez modeste pour que le pauvre puisse l'entretenir en échange des leçons qu'il en reçoit? L'Église y a pourvu par les ordres enseignants, comme elle a pourvu au service gratuit et populaire de la vérité par les ordres apostoliques. — Le frère des écoles chrétiennes et de tous les autres instituts semblables donne au pauvre une éducation qui ne lui coûte rien ou peu de chose, et qui est digne d'un enfant de la patrie comme d'un enfant de Dieu (1).» (Le P. LACORDAIRE.)

(1) La majorité des enfants les plus pauvres serait tout naturellement façonnée à des habitudes d'ordre et de propreté, tandis qu'elle recevrait une instruction qui viendrait se développer et s'achever dans les écoles chrétiennes des frères du vénérable abbé de La Salle, et chez les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Ceux-ci, qui se vouent entièrement à l'éducation des classes pauvres, enseignent avec beaucoup de patience, et non sans obtenir de grands succès, à un nombre fort considérable d'enfants de l'âge de sept à douze ans, la lecture, l'écriture, le calcul, l'histoire sainte et le catéchisme, la grammaire; ils leur donnent aussi quelques notions d'histoire, de géographie, et de dessin linéaire.

Depuis quelques années des classes ont été ouvertes pour les adultes; le chant, qui calme les passions et charme la misère, a été adopté dans la plupart des écoles : heureuses innovations qui témoignent du progrès dans nos habitudes et dans nos mœurs. Et que de fruits porte l'enseignement confié à ces hommes simples et vêtus grossièrement! Que de bons ouvriers, que de pères de famille, leur doivent un état et des principes religieux, et des règles de conduite qui les rendront heureux et pourront les arracher à la misère!

On sait ce que peuvent la douceur, la patience, l'esprit de méthode des sœurs à quelque habit qu'elles appartiennent. Qui n'a pas rencontré leurs élèves, marchant deux à deux dans les rues, ou assistant aux offices de l'église? Ces enfants sont mal vêtus, quelquefois en haillons, mais leur cœur est pur, leur esprit se forme, grâce aux bons conseils et aux bons exemples; mais ils prennent le goût du travail, ce trésor du pauvre *. Heureux si toute la population indigente s'était formée à ces deux écoles!

* Auprès de toutes les écoles sont établis des ouvroirs où les jeunes filles s'exercent aux ouvrages d'aiguille.

Note *D*, page 75, ligne 15.— *Compensations.*

LE SAVETIER ET LE FINANCIER.

Un savetier chantait du matin jusqu'au soir :
C'étoit merveille de le voir,
Merveille de l'ouïr ; il faisoit des passages,
Plus content qu'aucun des sept sages.
Son voisin, au contraire, étant tout cousu d'or,
Chantoit peu, dormoit moins encor :
C'étoit un homme de finance.
Si sur le point du jour parfois il sommeilloit
Le savetier alors en chantant l'éveilloit,
Et le financier se plaignoit
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le dormir
Comme le manger et le boire.
En son hôtel il fait venir
Le chanteur, et lui dit : Or çà, sire Grégoire,
Que gagnez-vous par an? — Par an? ma foi, Monsieur,
Dit avec un ton de rieur
Le gaillard savetier, ce n'est point ma manière
De compter de la sorte, et je n'entasse guère
Un jour sur l'autre : il suffit qu'à la fin
J'attrappe le bout de l'année :
Chaque jour amène son pain.—
— Eh bien, que gagnez-vous, dites-moi, par journée?
— Tantôt plus, tantôt moins : le mal est que toujours
(Et sans cela nos gains seroient assez honnêtes),
Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer, on nous ruine en fêtes ;
L'une fait tort à l'autre, et monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône.
Le financier, riant de sa naïveté,
Lui dit : Je veux vous mettre aujourd'hui sur le trône.
Prenez ces cent écus, gardez-les avec soin
Pour vous en servir au besoin.
Le savetier crut voir tout l'argent que la terre
Avoit, depuis plus de cent ans,

Produit pour l'usage des gens.
Il retourne chez lui, dans sa cave il enserre
L'argent et sa joie à la fois.
Plus de chant; il perdit la voix
Du moment qu'il gagna ce qui cause nos peines :
Le sommeil quitta son logis,
Il eut pour hôtes les soucis,
Les soupçons, les alarmes vaines.
Tout le jour il avoit l'œil au guet, et la nuit
Si quelque chat faisoit du bruit,
Le chat prenoit l'argent. A la fin le pauvre homme
S'en courut chez celui qu'il ne réveilloit plus :
Rendez-moi, lui dit-il, mes chansons et mon somme,
Et reprenez vos cent écus.

LA GOUTTE ET L'ARAIGNÉE.

Quand l'enfer eut produit la goutte et l'araignée,
Mes filles, leur dit-il, vous pouvez vous vanter
D'être, pour l'humaine lignée,
Également à redouter.
Or, avisons aux lieux qu'il vous faut habiter.
Voyez-vous ces caves étroites,
Et ces palais si grands, si beaux, si bien dorés !
Je me suis proposé d'en faire vos retraites.
Tenez donc : voici deux bûchettes.
Accommodez-vous, ou tirez.
Il n'est rien, dit l'aragne, aux cases qui me plaise.
L'autre, tout au rebours, voyant les palais pleins
De ces gens nommés médecins,
Ne crut pas y pouvoir demeurer à son aise.
Elle prend l'autre lot, y plante le piquet,
S'étend à son plaisir sur l'orteil d'un pauvre homme,
Disant : Je ne crois pas qu'en ce poste je chôme,
Ni que d'en déloger et faire mon paquet
Jamais Hippocrate me somme.
L'aragne, cependant, se campe en un lambris,
Comme si de ces lieux elle eût fait bail à vie,
Travaille à demeurer ; voilà la toile ourdie,

Voilà des moucherons de pris.
Une servante vint balayer tout l'ouvrage.
Autre toile tissue, autre coup de balai.
Le pauvre bestion tous les jours déménage.
Enfin, après un vain essai,
Il va trouver la goutte; elle étoit en campagne,
Plus malheureuse mille fois
Que la plus malheureuse aragne.
Son hôte la menoit tantôt fendre du bois,
Tantôt fouir, houer : goutte bien tracassée
Est, dit-on, à demi-passée.
Oh! je ne saurois plus, dit-elle, y résister.
Changeons, ma sœur l'aragne. Et l'autre d'écouter :
Elle la prend au mot, se glisse en la cabane;
Point de coup de balai qui l'oblige à changer.
La goutte, d'autre part, va tout droit se loger
Chez un prélat qu'elle condamne
A jamais du lit ne bouger.
Cataplasmes, Dieu sait! Les gens n'ont point de honte
De faire aller le mal toujours de mal en pis.
L'une et l'autre trouva de la sorte son compte
Et fit très-sagement de changer de logis.

Note *E*, page 142, ligne 25.—*Folie de l'avarice.*

L'AVARE QUI A PERDU SON TRÉSOR.

L'usage seulement fait la possession.
Je demande à ces gens de qui la passion
Est d'entasser toujours, mettre somme sur somme,
Quel avantage ils ont que n'ait pas un autre homme?
Diogène (1) là-bas est aussi riche qu'eux;
Et l'avare, ici-haut, comme lui vit en gueux.
L'homme au trésor caché qu'Ésope nous propose
Servira d'exemple à la chose.
Ce malheureux attendoit,
Pour jouir de son bien, une seconde vie;

(1) Philosophe qui faisoit profession de mépriser les richesses.

Ne possédoit pas l'or, mais l'or le possédoit.
Il avoit dans la terre une somme enfouie,
Son cœur avec, n'ayant d'autre déduit (1)
Que d'y ruminer jour et nuit,
Et rendre sa chevance (2) à lui-même sacrée.
Qu'il allât ou qu'il vînt, qu'il bût ou qu'il mangeât,
On l'eût pris de bien court à moins qu'il ne songeât
A l'endroit où gisoit cette somme enterrée.
Il y fit tant de tours, qu'un fossoyeur le vit,
Se douta du dépôt, l'enleva sans rien dire.
Notre avare un beau jour ne trouva que le nid.
Voilà notre homme aux pleurs, il gémit, il soupire,
Il se tourmente, il se déchire.
Un passant lui demande à quel sujet les cris.
— C'est mon trésor que l'on m'a pris.
— Votre trésor ! où, pris ? — Tout joignant cette pierre.
— Eh ! sommes-nous en temps de guerre
Pour l'apporter si loin ? N'eussiez-vous pas mieux fait
De le laisser chez vous, en votre cabinet,
Que de le changer de demeure ?
Vous auriez pu sans peine y puiser à toute heure.
— A toute heure ? bon Dieu, ne tient-il qu'à cela ?
L'argent vient-il comme il s'en va ?
Je n'y touchois jamais. — Dites-moi, de grâce,
Reprit l'autre, pourquoi vous affligez-vous tant ?
Puisque vous ne touchiez jamais à cet argent,
Mettez une pierre à la place,
Elle vous vaudra tout autant.

Note *F*, page 204, ligne 2. — *Orphelins.*

« On portait les enfants abandonnés chez une veuve de la rue Saint-Landry, qui, avec sa servante, se chargeait de leur nourriture. Faute d'un revenu suffisant, elle ne pouvait ni entretenir assez de nourrices pour les allaiter, ni élever ceux qui étaient sevrés. Souvent même, pour se délivrer de l'importunité de leurs

(1) Occupation.

(2) Biens, richesses.

cris, on leur faisait prendre pour les endormir un breuvage qui abrégeait leurs jours. Ceux qui échappaient à ce danger étaient donnés ou vendus à si bas prix, qu'il y en a eu pour lesquels on n'a payé que vingt sous. On les faisait allaiter par des femmes malsaines, dont le lait corrompu insinuait dans les veines des enfants la contagion et la mort. On a même su que plusieurs avaient été égorgés pour servir soit à des opérations magiques, soit à ces bains de sang que la fureur de vivre a quelquefois inventés.

» Saint Vincent de Paul s'y transporta avec quelques dames de son assemblée ; ne pouvant les prendre tous, ils en tirèrent d'abord douze, qu'ils emportèrent, et qui furent confiés à madame Legros et aux sœurs de la charité. » Et c'est alors qu'il fit entendre ces belles paroles :

« Or, sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait » adopter ces petites créatures pour vos enfants : vous avez été » leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la na- » ture les ont abandonnées. Cessez d'être leurs mères pour devenir » à présent leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains. » Je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de » prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir » de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez à en » prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils mourront et » périront infailliblement si vous les abandonnez. »

On pourrait citer d'autres exemples du style et du talent oratoire de saint Vincent de Paul ; ce grand saint savait aussi bien parler que bien agir.

Note *G*, page 206. ligne dernière.— *M. de Belsunce pendant la peste de Marseille.*

« Mais voilà que du ciel, sur la terre envoyé,
Apparoît tout à coup un ange de pitié :
C'est Belsunce : les cris de Marseille plaintive
Ont averti de loin son oreille attentive :
Il accourt, on s'écrie : « Où portez-vous vos pas ?
» Fuyez, fuyez la mort ! — Non, je ne fuirai pas !
» Qu'une indigne frayeur lâchement me retienne !
» Non, ce peuple est mon peuple, et sa vie est la mienne.
» Ma place est là, j'y cours ; auprès de son troupeau

» Le pasteur attendra l'homicide fléau.»
Ses ordres à l'instant rouvrent le sanctuaire:
Le peuple avec ferveur l'escorte vers la chaire,
Et s'arrête saisi d'un saint frémissement.
Belsunce devant Dieu se recueille un moment,
Et, les yeux attachés sur la croix symbolique,
Fait entendre en ces mots sa voix évangélique :
« Aux clous de cette croix l'homme-Dieu vint s'offrir ;
» Que son exemple, au moins, nous apprenne à souffrir!
» Adorez avec moi la volonté céleste ;
» Humbles de cœur, prions, le ciel fera le reste.»
Il dit; vers le Très-Haut sa prière a volé.
Le malheureux qui prie est déjà consolé.
Cependant le prélat, dans ce désordre extrême
Où l'effroi du péril double le péril même,
Au-devant du trépas marche sans s'émouvoir,
Et rend autour de lui la vie avec l'espoir.
Il ouvre à la souffrance un asile propice ;
Son auguste palais se change en un hospice ;
Les lits nombreux du pauvre alignés tristement
Désormais de ces lieux sont l'unique ornement.
Et tout l'or qu'enfermait l'opulente demeure
Partout s'offre aux besoins du malade qui pleure.
Saint prélat, Dieu te garde un bien plus précieux.
Ta noble pauvreté doit t'enrichir aux cieux.
Trois sages qu'a nourris l'Épidaure nouvelle
A son zèle pieux joignent leur docte zèle :
Avec eux il pénètre au fond des noirs réduits
Où veille la douleur dans la longueur des nuits,
Et présente aux mourants qu'un feu secret consume
Du breuvage ordonné la propice amertume.
De l'homme qui s'éteint il recueille les vœux,
Les derniers repentirs et les derniers aveux ;
Il lui rappelle, à l'heure où l'espoir l'abandonne,
Que le Dieu qui nous frappe est le Dieu qui pardonne;
Et fidèle soutien, guide ses faibles pas
Vers le jour immortel qui commence au trépas.»

(MILLEVOYE.)

Note *H*, page 211, ligne 31.—*Madame de Miramion.*

On vit dans le dix-septième siècle une femme qui jouissait d'une fortune immense, et qui en même temps était remarquable par sa beauté, devenue veuve à l'âge de seize ans, refuser des partis riches et nombreux, résister aux poursuites violentes du fameux Bussy-Rabutin, et prendre chez les Sœurs Grises la résolution de ne jamais se remarier et de consacrer tous ses revenus au soulagement des malheureux.

Pendant les troubles de la Fronde, elle fit distribuer à la porte de son hôtel une si grande quantité de pain et de légumes, qu'elle se vit obligée de vendre ses diamants et sa vaisselle pour couvrir cette dépense excessive. Elle employait tous ses loisirs à visiter les pauvres malades et composait pour eux des remèdes dont l'efficacité a été reconnue depuis, et qui ont gardé son nom. Dès que madame de Miramion eut procuré à sa fille un établissement conforme à sa naissance, elle ne s'occupa plus que de réaliser les projets que lui avait inspirés son inépuisable charité. La maison de refuge destinée à renfermer les femmes ou filles d'une vie scandaleuse, et celle de Sainte-Pélagie, où se retirèrent volontairement des femmes repenties, furent en partie fondées par elle, et les règlements qu'elle rédigea pour ces deux établissements sont restés des modèles dans ce genre. Une congrégation dite de la Sainte-Famille, dont le but était d'instruire les pauvres habitants des campagnes, à les soigner dans leurs maladies et à leur procurer toutes sortes de secours, fut fondée par elle en 1661; et plus tard fut réunie aux filles de Sainte-Geneviève, qui remplissaient le même objet; madame de Miramion en fut nommée supérieure. C'est là que, jusqu'à la révolution, sur le quai dit des Miramiones, ses disciples exercèrent les devoirs de la charité et de l'hospitalité, et que les pauvres étaient soignés, pansés et médicamentés. Enfin elle ne resta étrangère à aucun des établissements de bienfaisance. Ses vertus la rendirent un objet de vénération pour tout le monde, pour Louis XIV et pour toutes les personnes de la cour.

« Le roi, dit Dangeau dans ses Mémoires, l'aidait dans les » œuvres de charité qu'elle faisait, et ne lui refusait jamais » rien.» Elle inspira de la résignation à madame de Montespan, s'attira l'amitié de madame de Maintenon, et, après une vie si

pleine de bonnes œuvres, mourut à l'âge de soixante-six ans, laissant une mémoire bénie des pauvres, et obtenant cet éloge de madame de Sévigné : « Pour madame de Miramion, écrivait» elle à M. de Coulanges, cette Mère de l'Église, ce sera une » perte publique (1). »

Note *I*, page 212, ligne 1.—*Héroïsme de la charité.*

Voyons de quelle manière le R. P. Lacordaire, dans une conférence à Notre-Dame de Paris, exposait la charité héroïque de sainte Élisabeth. Il n'y avait guère que cet éloquent Dominicain capable d'aborder, devant un auditoire de trois à quatre mille hommes, un sujet si délicat. J'assistais à ce discours, et, comme une partie de la foule, j'ai frémi d'une sainte horreur en voyant où pouvaient aller l'amour du pauvre et le talent de l'orateur.

« Sainte Élisabeth de Hongrie, disait-il, ayant abandonné le palais de ses pères et le palais de son époux, s'était confinée dans un hôpital pour y servir de ses mains les pauvres de Dieu. Un lépreux s'y présenta : sainte Élisabeth le reçut et se mit à laver elle-même ses effroyables plaies; quand elle eut fini, elle prit le vase où elle avait exprimé ce que la parole humaine ne peut pas même peindre, et elle l'avala d'un trait — Voilà qui est parfaitement extravagant. Mais remarquez d'abord une chose que vous ne pouvez pas mépriser : la force. La force, c'est la vertu qui fait les héros, c'est la racine la plus vigoureuse du sublime et en même la plus rare. Rien ne manque tant à l'homme que la force, et rien n'attire davantage son respect. Vous n'êtes pas des êtres méchants, mais vous êtes des êtres faibles, et c'est pourquoi l'exemple de la force est le plus salutaire qu'on puisse

(1) «Saintes dames de Miramion, de Chantal, de la Pelhie, de Lamoignon *, vos œuvres ont été pacifiques. Les pauvres ont accompagné vos cercueils; ils les ont arrachés à ceux qui les portaient pour les porter eux-mêmes; vos funérailles retentissaient de leurs gémissements, et l'on eût cru que tous les cœurs bienfaisants étaient passés sur la terre parce que vous veniez de mourir. » (*Génie du christianisme.*)

* Ajoutez à cette liste de grandes dames, Marie des Ursins, duchesse de Montmorency; madame Pollalion, madame de Chauvigny, de Dampierre, Anne, Martinozzi, duch^sse de Conty, madame de Maquelay, Anne de Caumont, duchesse de Saint-Paul.

vous donner, comme aussi de ceux qui attirent le plus votre admiration. Sainte Élisabeth, en avalant l'eau du lépreux, avait donc fait un grand acte, parce qu'elle avait fait un acte fort. Mais il y avait là mieux que la force, il y avait la charité. Dans la sainteté, l'amour de Dieu étant inséparable de celui des hommes, puisqu'il n'est autre chose que celui de ce double amour : il s'ensuit que, dans tout acte des saints, là où se trouve le sacrifice pour Dieu, ce sacrifice rejaillit inévitablement sur l'homme. Et quel était le bénéfice de l'homme dans l'action de sainte Élisabeth ? quel était-il, me le demanderez-vous bien ? Sainte Élisabeth faisait à cet abandonné, à cet objet d'unanime répulsion, même au milieu des siècles de foi, elle lui faisait une inexprimable révélation de sa grandeur ; elle lui disait : « Cher petit frère » du bon Dieu, si après avoir lavé tes plaies je te prenais dans » mes bras pour te montrer que tu es bien mon frère loyal en » Jésus-Christ, ce serait déjà un signe d'amour et de fraternité, » mais un signe ordinaire dont je te restituerais seulement le bé- » néfice, à toi qui depuis ton enfance en as été privé, à toi qui » sur ta poitrine n'as jamais senti la poitrine d'une âme vivante ; » mais, cher petit frère, je veux faire pour toi ce que l'on n'a » fait pour aucun roi du monde, pour aucun homme aimé et » adoré. Ce qui est sorti de toi, ce qui n'est plus toi, ce qui n'a » été toi que pour être transformé en une vile pourriture par son » contact avec la misère, je le boirai comme je bois le sang du » Seigneur dans le saint calice de nos autels. »

« Voilà le sublime, et malheur à qui ne l'entend pas! Grâce à sainte Élisabeth, pendant toute l'éternité, il sera connu qu'un lépreux a obtenu d'une fille des rois plus d'amour que la beauté n'en a jamais conquis sur la terre. »

Note *J*, page 212, ligne 8. — *Des crèches.*

Une institution nouvelle, celle des crèches (1), vient augmenter à Paris la série des œuvres charitables, et celle-là tout en-

(1) Il y avait autrefois, à l'entrée de l'église de Notre-Dame de Paris, en 1445, un grabat appelé *la Crèche*, où des sœurs hospitalières exposaient quelques-uns des enfants trouvés et sollicitaient pour eux, aux heures des offices, les aumônes des fidèles. « Faites du bien à ces pauvres enfants, » disaient-elles.

tière appartient aux femmes. Il s'agit de ces établissements fondés récemment dans plusieurs des quartiers de la capitale, où les mères pauvres, et qui peuvent vaquer à un travail quelconque, déposent chaque matin leurs jeunes enfants pour être nourris et soignés pendant le cours de la journée. Des femmes sont préposées à la garde de ces faibles créatures, réunies dans un local sain, exposé aux rayons du soleil; et des dames charitables viennent chaque jour surveiller les gardiennes, s'assurer de la santé des enfants; on les voit s'occuper elles-mêmes des moindres détails que demandent la nourriture, l'habillement, la propreté de ces petits malheureux, dont les cris incessants lasseraient tout autre qu'une mère. Et ainsi, moyennant la faible rétribution de 15, de 20 centimes (1) par jour, une ouvrière peut vaquer à son travail, recevoir le salaire de sa journée, s'absenter de la maison en toute sécurité.

« Miracle! voilà des établissements charitables qui de nos jours se sont formés, se soutiennent, prospèrent sans le secours des loteries! Ils n'assurent au bien qu'on fait d'autre prime que le plaisir d'avoir fait le bien: on ne place point avec eux son aumône à gros intérêts. Les moins aisés n'y cherchent point l'attrait dangereux du hasard; on n'y peut gagner pour gros lot que la reconnaissance du pauvre, et l'on s'en contente: celui qui donne sans calcul et celui qui reçoit avec gratitude deviennent meilleurs, et qui ne préférerait la charité qui moralise à la philanthropie qui donne à jouer?

» Dirai-je le bien qu'à l'aide de faibles secours ont produit et doivent encore produire les crèches? Indigentes et mères, l'ouvrière en journée, la blanchisseuse, la marchande des quatre saisons étaient réduites à déplorer ou leur fécondité ou leur misère. Le travail enlevait la pauvre femme à ses devoirs, où des soins, non pas trop tendres, mais trop exclusifs, la livraient au dénûment. Confie-moi ton enfant, lui a dit l'institution nouvelle: sois laborieuse, c'est être sage, c'est être bonne; travaille pour lui, je veillerai pour toi. Reviens deux fois par jour, tu le retrou-

(1) On a pensé que quelques femmes fainéantes, voyant la nourriture de leurs enfants assurée, seraient peut-être assez lâches pour ne pas travailler; et ainsi cette légère somme les force à se rendre aux ateliers, et à s'indemniser d'abord de ce qu'elles ont donné et à gagner leur journée.

veras dans mes berceaux, tu lui rapporteras son repas favori, il te payera ce soin par ses caresses. Et moi n'aurai-je pas pour récompense et la joie de la mère et le bien-être du pauvre enfant? Ainsi fut fait : l'œuvre suivit la pensée. L'homme à qui Dieu avait donné l'une accomplit l'autre.

»Quelle pauvre femme aujourd'hui ne connaît, ne bénit le nom de M. Marbeau? Des maisons modestes s'ouvrirent, se meublèrent, se peuplèrent de petits hôtes; et bientôt se trouvèrent réalisées ces paroles, qu'une voix divine adressait aux bergers: « Vous trouverez un enfant emmaillotté et couché dans une crèche. »

»Mais ce n'était pas tout : le bien coûte; où trouver des ressources? Des souscriptions s'ouvrirent, des théâtres, des représentations et des jardins publics, des fêtes; d'excellents pensionnats de jeunes filles firent gratuitement des layettes; la jeunesse aisée vêtit le maillot indigent. On composa, on vendit de petits livres, dont les soins donnés à l'enfance étaient le sujet et le but. On saisit dans les familles, pour faire des quêtes, l'heureuse occasion d'une union, d'une naissance, d'un bal, d'un retour, car la joie a bon cœur! Puis arrivèrent les discrètes offrandes, les dons que fait la main qui se cache en donnant. Nous autres gens d'ordre et de chiffres, nous sommes fiers quand nous pouvons dire: reçu tant, dépensé tant. La bienfaisance s'y prend autrement, même en agissant avec mystère. Que d'aumônes dont on ignorera toujours la source et le montant! De combien l'inconnu, dans ce qui est bonnes œuvres, doit l'emporter sur le positif? Oh! les beaux, les bons, les généreux comptes que ceux qu'on ne rendra jamais!

» Dieu aidant, les bonnes âmes dont la pensée active a planté le grain de sénevé dans le champ de la bienfaisance, le voient grandir et fructifier chaque jour. Ces progrès de l'institution nouvelle sont dus à la sage direction des fondateurs, au zèle, à l'assiduité des berceuses, et surtout au bienveillant protectorat des femmes. Comment n'auraient-elles pas d'abord adopté une institution conçue pour ainsi dire avec un cœur de mère? Les crèches sont pour elles un objet d'affection; elles y donnent bien plus que leurs économies, elles y donnent des soins touchants, des caresses à l'enfant, de bonnes paroles à la mère; elles y versent à toute heure

les trésors de leur inépuisable tendresse. Aussi qu'arrive-t-il? Déjà la secourable institution n'est plus renfermée dans Paris, déjà l'on compte plus de cent crèches établies en France. La province les accueille et l'étranger nous les envie. Que l'institution s'y répande, qu'elle ait en tous lieux le même succès: la charité ne s'arrête point aux frontières, et ce n'est pas contre elle sans doute que les douanes arment leurs commis.

» Pour empêcher le bien de nos jours, les douanes auraient fort à faire. Partout, sous des formes différentes, même désir, même besoin d'être utile. A peine les crèches sont-elles créées à Paris, à Chaillot, que déjà l'on trouve des crèches à l'autre extrémité de la ville, au faubourg Saint-Antoine, dans la bienfaisante maison des Diaconesses. Vous souvient-il de l'institution des diacres aux premiers temps de l'Église? « Mes frères, dirent les chrétiens grecs aux Hébreux, d'où vient que nos veuves et nos orphelins n'ont point égale part à vos largesses? » Et la sage équité des apôtres créa sept diacres à la fois pour distribuer avec impartialité les aumônes. Nos frères des cultes évangéliques ont, en ce qui dépend d'eux, suivi cet exemple.

» Sous la direction d'un homme d'un grand sens et d'une ardente charité, M. le pasteur Vermeil, la maison des Diaconesses, rue de Reuilly, réunit comme un abrégé de toutes les pensées, de tous les établissements charitables. On y trouve crèches, asiles, écoles mutuelles, lits pour de pauvres malades, soins pour des enfants scrofuleux, refuge pour le repentir, ouvroirs pour la jeunesse ou retenues disciplinaires; on y trouve les bons enseignements, les bienveillants conseils, l'affection qui double le prix de l'assistance; tout ce qui fait connaître enfin et aimer le devoir, tout ce qui peut conduire et ramener au bien. Un ordre si parfait, une distribution du temps et des localités règnent si bien dans la maison, que chaque œuvre y remplit sa tâche comme si la maison ne renfermait qu'elle seule. Ce grave, ce pieux, ce tutélaire asile ne fait point de brillants appels à la bienfaisance, il s'alimente, comme il fait le bien, sans bruit. La foi du culte réformé y pourvoit en grande partie, et dans les Diaconesses les églises évangéliques auront désormais des sœurs de charité, conduites par le même dévouement aux mêmes dévouements, aux mêmes vertus.

» Qui ne féliciterait notre âge de voir ainsi mêmes penchants humains et secourables dans des croyances différentes? Je me réjouis d'être chrétien et catholique, mais que j'aime l'homme bienfaisant, qu'il soit juif, turc ou protestant; que j'aime l'iman, le rabbin, le saint pasteur, le bon curé, la sœur de charité ou la pieuse diaconesse, quand chacun d'eux se dit chaque jour de bouche et de cœur : Tous ceux qui souffrent sont de ma communion ! » (F. Barrière.)— *Débats*, 8 juin 1846.

Les poëtes se sont fait honneur de célébrer cette découverte ingénieuse de la charité. M. E. Deschamps a dit :

Donnez, donnez, pour que la crèche
Soit chaude dans l'hiver, dans l'été toujours fraîche.

Et madame A. Ségalas, dont le cœur de mère devait mieux encore apprécier cette œuvre, s'exprimait ainsi en parlant du tronc (1) placé dans chaque établissement.

De nos Enfants-Jésus c'est ici la cassette,
Le tronc est sourd : Dieu seul entend ce qu'on y jette.
Ouvrez aux malheureux vos bourses et vos cœurs,
O femmes ! votre main n'est pas seulement faite
Pour nouer des rubans et des bouquets de fête ;
Dieu la fit avant tout pour essuyer des pleurs..

(1) Un groupe délicieux a été composé par une toute jeune fille artiste, pour servir de tronc à la crèche de la Madeleine, et qui doit être adopté dans les autres établissements de ce genre. C'est la Charité recevant un enfant des mains d'une pauvre mère, et le transmettant à une berceuse. Charmante allégorie que le ciseau de mademoiselle Hébert a merveilleusement traduite.

FIN.

TABLE.

A Monseigneur l'archevêque de Cambrai. . . . . Pag. ij
Dédicace aux pauvres. 1
Préface. 3
CHAPITRE I.— Du pauvre en général. 15
— Du paupérisme en Irlande. 35
CHAP. II. — Le pauvre au point de vue chrétien. 39
CHAP. III. — Le pauvre au point de vue moral et philosophique. . . 60
CHAP. IV. — Le pauvre au point de vue politique. 91
CHAP. V. — Vices et défauts, vertus du pauvre. 113
CHAP. VI. — Vices et vertus du riche. 134
CHAP. VII. — De la bienfaisance publique et de la charité chrétienne. 156
CHAP. VIII. — Bienfaiteurs du pauvre; établissements fondés en faveur du pauvre. 197
CHAP. IX. — Livres pour l'hygiène, la consolation et l'instruction du pauvre. 230
CHAP. X. — Conseils aux pauvres. 238
Appendice sur quelques établissements de charité. 245
Notes finales. 257

HISTOIRE

DE

L'ASSOCIATION AGRICOLE

ET

SOLUTION PRATIQUE.



PARIS, IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,
36, RUE DE VAUGIRARD.



HISTOIRE

DE

L'ASSOCIATION AGRICOLE

ET

SOLUTION PRATIQUE,

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DE NANTES;

PAR EUGÈNE BONNEMÈRE,

PROPRIÉTAIRE,

AUTEUR DES PAYSANS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

MÉMOIRE COURONNÉ PAR LA MÊME ACADÉMIE.

PARIS,

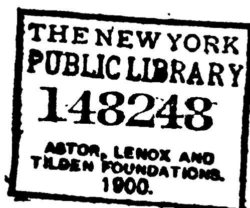
DUSACQ, A LA LIBRAIRIE AGRICOLE,

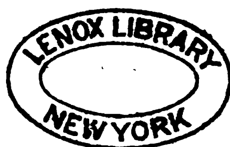
RUE JACOB, 26;

ET A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE,

QUAI VOLTAIRE, 25.

1850


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
148248
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1900.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

Dans sa séance publique du 20 novembre 1848, l'Académie de Nantes mit au concours la question suivante :

« Application du principe de l'association libre dans
» le travail agricole, avec le maintien absolu de la
» famille chrétienne ;
» Historique des différentes tentatives d'association
» dans l'antiquité, au moyen âge et chez les moder-
» nes ;
» Critique des théories et des essais de réalisation ;
» Solution pratique. »

Comme, jugée à un an de distance, cette question pouvait sembler indiscrète, par cela même qu'elle était plus que jamais à l'ordre du jour, la commission chargée de juger le concours crut devoir prendre un moyen terme, et, tout en proclamant qu'il y avait

lieu de décerner le prix au mémoire que nous publions aujourd'hui, elle décida que l'ouvrage ne serait pas inséré dans le bulletin de la Société et que la publicité lui serait refusée. L'auteur prend donc sur lui d'offrir son travail au public, heureux si les études d'un homme sincèrement attaché à la cause de l'ordre par tous les liens sociaux de la famille et de la propriété atteignent ce résultat, de faire tomber quelques erreurs, fruits d'une ignorance souvent involontaire, et de jeter quelque lumière sur ces malentendus, sur ces équivoques maudites, ou maudits, qui menacent de ramener sur nos têtes les époques les plus sombres et les luttes les plus sanglantes du passé.

L'ouvrage était précédé des lignes suivantes qu'il nous a semblé utile de conserver.

Le temps présent est gros de l'avenir.

LEIBNITZ.

« MESSIEURS,

» Jamais peut-être on n'avait soumis aux investigations des esprits curieux à la fois des souvenirs du passé et des mystères de l'avenir une question aussi vaste et d'une importance actuelle aussi considérable. C'est en effet la question du siècle, l'énigme fatale jetée aux sociétés modernes, et dont il faut trouver le mot. J'aurais reculé si je n'avais consulté que mes forces. Mais il m'a semblé que c'était un devoir pour chacun de répondre à votre intelligent appel, afin qu'en acceptant ces graves discussions au sein des sociétés savantes, on ne laisse aucun prétexte à ceux qui voudraient les faire descendre sur le pavé toujours frémissant de la rue. J'espère donc, à force de bon-vouloir, me faire pardonner mon insuffisance.

» Il me faut discuter des théories, critiquer des essais, exposer des solutions. Tâchons tout d'abord d'éviter les stériles logomachies et de préciser le sens et la valeur des mots qui expriment les idées nouvelles que nous allons passer en revue. Il en est deux — communauté, association — que nous aurons à employer fréquemment. On affecte aujourd'hui de les confondre, bien que les idées qu'ils représentent n'aient entre elles aucune synonymie. La communauté exclut toute idée de propriété individuelle ; les droits de tous sont en principe égaux sur la chose commune, c'est l'égalité en fait et en droit, réglementée par une autorité plus ou moins absolue. L'association n'est nullement incompatible avec l'idée de propriété individuelle ; l'association, c'est la proportionnalité, la hiérarchie. Si l'on envisage ces deux termes au point de vue du capital seulement, trois industriels qui confondent des capitaux de cent, deux cent et trois cent mille francs ont en communauté un droit égal dans les profits, tandis qu'en association leurs bénéfices sont proportionnels à leur apport, et leurs gains sont entre eux comme un est à deux, est à trois. Enfin il y a entre ces deux mots toute la distance qui sépare le juste de l'arbitraire, le vrai du faux, le possible de l'impossible.

» Exposer les tentatives d'association agricole au moyen âge, c'est raconter l'histoire de l'agriculture depuis les premiers jours du christianisme jusqu'au dix-huitième siècle, durant lequel l'individualisme grandit peu à peu, le principe de l'association s'amoindrit, pour disparaître enfin aux jours de la révolution, alors que, voulant briser tous les obstacles à l'existence de l'unité nationale, la loi tua la commune comme personne civile. Et, qu'on le comprenne bien, ce ne fut pas exceptionnellement que l'agriculture fut pratiquée pendant dix-sept siècles par de nombreux travailleurs unis d'intérêts. L'association agricole fut le fait général et constant, et j'espère donner à cette assertion toute la force d'une vérité historique irrécusable. »

HISTOIRE

DE

L'ASSOCIATION AGRICOLE

ET

SOLUTION PRATIQUE.



CHAPITRE PREMIER.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Ermites et Cénobites. Monastères, Couvents, Obédiences. Saint-Benoît. Robert d'Arbrissel. Premières luttes du Communisme chrétien et de l'Individualisme. L'idée d'Association apparaît et se dégage.

Quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon disciple.
SAINT LUC, XII, 33.

Le Christ avait apporté aux sociétés païennes, basées sur l'esclavage, le dogme sublime de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. Trop peu nombreux d'abord pour résister aux calomnies, aux insultes et aux persécutions, les premiers chrétiens quittèrent le monde et embrassèrent la vie érémitique.

Bientôt le désert et les solitudes se peuplèrent, et à la voix de Pacôme, d'Antoine et de Paul, les nouveaux convertis se groupèrent en commun et remplirent le

Carmel et le Liban des merveilles du travail et de la prière. Trente ou quarante moines habitaient sous le même toit, l'agrégation d'un même nombre de ces maisons pieuses formait un monastère qui comptait par conséquent douze à seize cents moines. Chaque monastère avait un abbé, chaque maison un supérieur, un prévôt, *præpositum;* chaque dizaine de moines un doyen, *decennarium;* quelques religieux veillaient sur la conduite de cent autres, *centenarios.*

Un disciple d'Antoine, Hilarion, en établit de semblables en Palestine, et ils ne tardèrent pas à se répandre dans toute la Syrie; d'autres s'établirent dans l'Asie et l'Afrique. Saint Athanase fit connaître à l'Italie les pratiques de la vie monastique, que saint Martin introduisit dans les Gaules. *Qui laborat, orat,* dit le saint Livre, Qui travaille, prie. Le travail de la terre absorbait tout le temps que leur laissait le soin du ciel. Les fruits du sol étaient leur seule nourriture, et ils trouvaient le moyen, au sein de leur pauvreté, de faire encore d'abondantes aumônes. Tout ce qu'ils ne consommaient pas était le patrimoine des pauvres, et toute vente, tout commerce leur était interdit. « Le négoce, avait dit le pape Alexandre III dans son canon d'interdiction, est défendu aux clercs et aux religieux, à cause de l'avidité du gain, qui est le motif ordinaire de ceux qui embrassent cette profession. »

Tandis que les plaines fertiles étaient aux mains de barbares qui ne savaient pas les cultiver, les brûlantes solitudes de l'Asie et de l'Afrique se changeaient en terres fécondes, les cimes des montagnes se couronnaient de forêts nouvelles, des terrasses s'étageaient sur leurs flancs arides, glorifiant la toute-puissance du génie humain; et c'est ainsi qu'était donné pour la première fois au monde encore à moitié païen ce grand et sublime spectacle du travail libre exécuté par des hommes libres.

Partout où quelque imposant souvenir historique atta-

chait la pensée, on voyait bientôt s'élever un monastère. C'étaient comme les bornes milliaires que l'humanité plaçait sur sa route pour la jalonner, et chacun de ses pas était une conquête de la fécondité sur la stérilité. Ainsi, un couvent remplaçait la maison de Pilate; un autre, au mont Sinaï, prenait le nom significatif de la Transfiguration. Plus tard, Charlemagne en bâtit un à Roncevaux, pour consacrer la mémoire de Roland; plus tard encore, on en vit s'élever un à Bovines, aux lieux où Philippe-Auguste offrit au plus digne cette couronne qui mérita de rester sur son front royal.

De tout temps les moines d'Occident, placés au milieu de populations relativement plus civilisées, avaient donné une plus grande part à la contemplation oisive. Saint Benoît comprit ce danger et résolut d'y porter remède. Il vint s'isoler, à quarante milles de Rome, dans le désert de Subliaco, et, dans une caverne affreuse, mûris le projet des grandes réformes qui couvaient dans son sein.

Bientôt il éleva un monastère à Cassin, village sur le penchant d'une montagne élevée. Sa règle, qui ne tarda pas à être adoptée par la plupart des cénobites d'Occident, fut à la fois la source de la tranquillité des premiers moines et de l'opulence de l'ordre.

Plusieurs siècles plus tard, en 1465, des artistes de Mayence s'arrêtèrent à Subliaco, où se trouvaient des moines allemands; ils possédaient le secret d'un art tout nouveau, et qui allait révolutionner le monde. Dans cette pieuse solitude, ils composèrent la fameuse édition de *Lactance*, qui fut le premier livre imprimé en Italie. Ainsi, du lieu même où était parti le père de ces laborieux bénédictins, devait se répandre sur l'Italie, et de là sur le monde entier, la merveilleuse invention de Guttemberg. Ces fruits de l'arbre de science allaient-ils perdre le monde une fois encore ou le reconquérir?

L'ordre de Saint-Benoît fut la tige de plusieurs autres,

des Camaldules, des Chartreux, de Cîteaux, de Vallombreuse, de Grammont, des Célestins, de Cluni, de Saint-Justin de Padoue, de Saint-Maur, Saint-Vannes, Saint-Hidulphe...



Vers les derniers jours du onzième siècle, un homme nommé Robert, né dans le village d'Arbrissel, aux environs de Rennes, parcourt les villes et entraîne à sa suite des populations entières. Les premiers disciples du catholicisme avaient rabaissé la femme, saint Paul, entre autres, avait poussé pour elle la sévérité jusqu'à l'injustice; la dernière créature sortie des mains de Dieu n'était plus que le *Vas infirmius* auquel le concile de Mâcon avait à grand' peine consenti à reconnaître une âme. Robert entreprit de protester contre ce préjugé de tous les siècles, et de relever la femme dans son rang et dans sa dignité. Comme son divin Maître, qui avait pardonné à la femme adultère et à la Madeleine coupable, il s'adresse aux filles de joie, qui accueillent avidement la parole de rédemption. Il n'y avait pas moins de trois mille personnes à sa suite, lorsqu'il comprit la nécessité de dresser ses tentes et de s'arrêter. Il choisit aux confins de l'Anjou et de la Bretagne un désert inculte et sauvage, et il annonce que c'est là qu'il faut vivre. Le sol est aride, mais, comme Moïse, Robert frappe le rocher et la source jaillit [1]. Chacun se met à l'œuvre et les constructions s'élèvent; les collines se couronnent de riches plantations et les landes deviennent des forêts, les marais sont desséchés, la charrue défriche la terre hérissée de ronces, et de splendides moissons rendent au centuple les grains que la nouvelle colonie a semés. Les femmes mêmes prennent part aux premiers travaux de culture, mais le

[1] Dans notre siècle d'incrédulité, on peut penser que ce fut le reboisement des crêtes élevées qui donna naissance à la source de la plaine.

fondateur leur réserve une plus noble mission. Il destine les hommes au travail et les femmes à la prière. Une femme était la supérieure et commandait aux hommes. On choisissait une femme élevée dans le monde, « parce qu'une vierge du cloître, ne connaissant que les choses spirituelles et la contemplation, ne saurait gouverner les affaires extérieures et se reconnaître au milieu du tumulte du monde. »

La fondation pieuse grandit dans des proportions inespérées, et des familles entières vinrent se soumettre à la règle de ces nouveaux bénédictins. Des couvents de veuves, de filles, de laïques, de soldats, d'infirmes s'élevèrent autour du monastère principal, et bientôt cette ruche féconde dut verser de nombreux essaims et porter la richesse et la vie au sein de nouvelles solitudes.

Du vivant même de Robert d'Arbrissel, ses *pauvres de Jésus-Christ* devaient à leurs travaux agricoles de grandes richesses. Un de ses compagnons, Raoul de la Futaye, s'établit dans la forêt de Nid-de-Merle, tandis qu'un autre bénédictin, Vital, choisit les bois de Savigny. La forêt de l'Orges, dans le diocèse d'Angers ; Chamfournois et Bellay, en Touraine; la Puie, en Poitou ; l'Encloître, dans la forêt de Gironde ; Guisne, près de Loudun ; Luçon, en Anjou ; la Lande, en Beauchêne, dans les landes de Garnache ; la Madeleine d'Orléans ; Bourbon, en Limousin ; Cadouin, en Périgord ; Orsan, dans le Berry ; Haute-Bruyère, dont l'abbesse, la reine Bertrade, avait su faire asseoir à la même table ses deux époux, Foulques Rechin, comte d'Anjou, et Philippe Ier, roi de France ; la Gasconière, l'Espinasse, les Loges, le Relai, furent autant de colonies de Fontevrault, autant de terres incultes et sauvages qui devinrent de riches campagnes.

Les Bénédictins de Fontevrault en vinrent à se partager la France ; leur institut était divisé en quatre provinces : France, Aquitaine, Auvergne et Bretagne. La première

contenait quinze prieurés, la seconde quatorze, la troisième quinze, et la quatrième treize.

Voilà ce que peut un seul ordre religieux; voilà quels furent depuis le troisième jusqu'au douzième siècle les conquêtes de l'agriculture sous l'empire du fécondant principe de l'association. Isolés, tous ces hommes de bon vouloir n'eussent pu lutter contre la barbarie de leur siècle; associés, ils domptèrent la nature, mirent la fécondité à la place de la stérilité; ils conservèrent comme un dépôt les connaissances de l'antiquité et les principes de l'agriculture, que nous allons les voir transmettre aux communes lorsqu'elles s'organisèrent aux douzième et treizième siècles, et, par leur affranchissement collectif, préparèrent l'affranchissement individuel des hommes.

Les adversaires mêmes des couvents ont reconnu les immenses travaux agricoles auxquels ils se livraient. J'emprunte à Diderot, dans l'Encyclopédie, les lignes suivantes : « Cependant les moines firent de grands défrichements, on leur donna des terres incultes qu'ils mirent en valeur, et ils acquirent par cet art simple et naturel des richesses qui auraient fait ombrage à leurs propres bienfaiteurs, si l'on n'eût eu soin de temps en temps de les leur enlever par parcelles. »

Suivant Boulainvilliers, « dans le septième siècle, les églises absorbaient presque toutes les richesses... Le seul évêché de Troyes, le plus petit de toute la Champagne, valait beaucoup mieux que tout le duché entier. » Malgré cette profusion de couvents qui couvrait le sol de la France, ils ne pouvaient suffire à cultiver leurs immenses possessions. « Les moines, dit un célèbre jurisconsulte du siècle dernier, ne pouvant plus cultiver eux-mêmes un si grand nombre de terres, ils imaginèrent une espèce de baux emphytéotiques, qu'ils nommèrent *convenientiæ*, et qui, sans les dépouiller de la propriété, leur assurait un revenu certain. » (Dénisart, *Collection de Jurisprudence*, art. *Biens*.)

Telle est, sans nul doute, l'origine du mot couvent, *conventus*, *conventientiæ*.

Ce ne fut pas en France seulement, mais par toute l'Europe, que les religieux étendirent sur le sol leur influence créatrice. « Les Bénédictins, dit M. Guizot dans son *Histoire de la Civilisation*, ont été les défricheurs de l'Europe ; ils ont défriché en grand, en associant l'agriculture à la prédication. Une colonie, un essaim de moines, peu nombreux d'abord, se transportaient dans des lieux incultes, où à peu près, souvent au milieu d'une population encore païenne, en Germanie, par exemple, en Bretagne, et là, missionnaires et laboureurs à la fois, ils accomplissaient leur double tâche, souvent avec autant de périls que de fatigue. » Les moines, dans l'Angleterre catholique, offrent à nos regards le même spectacle que nous avons admiré en France. « Réveillés avant l'aube par la cloche du monastère, ils vaquaient d'abord à de pieux offices ; ensuite ils s'en allaient aux champs sur les terres appartenant à l'Eglise, et leur travail, dirigé par un système de culture plus intelligent et plus éclairé, donnait aux biens ecclésiastiques une grande supériorité sur ceux des autres propriétaires. Les biens qui dépendaient des monastères étaient aussi mieux cultivés, et les terres en jachère s'y trouvaient en plus petite quantité. Les moines possédaient des jardins et des vergers qui produisaient des figues, du raisin, des poires, des amendes et des pommes. Ils ne négligeaient pas les plantations pittoresques ; ils dessinaient des bosquets et plantaient des arbres d'agrément aussi bien que des arbres fruitiers... Le fameux Thomas Becket, après avoir été élevé à l'évêché de Cantorbéry, avait coutume, lorsqu'il se trouvait dans un monastère, d'aller avec les religieux dans les champs et de se joindre à eux pour recueillir les blés et faire les foins [1]. »

[1] Histoire d'Angleterre, par MM. Galibert et Pellé, rédacteurs de la Revue britannique. — Univers pittoresque.

Il faut bien reconnaître que dans ces monastères, grâce auxquels s'exécutèrent tous les grands travaux d'agriculture pendant tant de siècles, le principe de la communauté l'emportait sur celui de l'association proprement dite : mais en même temps une observation attentive va nous montrer le sentiment de l'individualisme, de la hiérarchie, de l'appropriation individuelle, luttant sans cesse et triomphant enfin; nous allons voir la communauté se transformer en association.

Venu au milieu des sociétés païennes, basées toutes sur l'esclavage, ainsi que je l'ai fait observer, et développant outre mesure le sentiment matérialiste, Jésus-Christ, par une réaction inévitable, surexcita le principe de l'égalité, prêcha le renoncement, divinisa la souffrance. Il fut sans pitié pour les marchands et pour les riches. On connaît la parabole des travailleurs de la vigne et leur salaire égalitaire. On connaît l'histoire d'Ananias et de Saphira, frappés de mort pour avoir retenu une partie de leur bien. Mais les Pères de l'Église exagérèrent encore la doctrine du divin Maître, et il est dans saint Jean Chrysostome, saint Basile et saint Grégoire-le-Grand, des anathèmes contre la propriété qui dépassent de beaucoup ceux des modernes communistes. Saint Augustin lui-même ne la ménagea pas. « Gardez-vous, dit-il, de prendre le prétexte de l'amour paternel pour augmenter votre bien. Je garde mon bien pour mes enfants, belle raison!... Voyons un peu : votre père les garde pour vous, vous les gardez pour vos enfants, vos enfants les garderont pour les leurs, et ainsi de suite à l'infini, de cette manière, personne n'observe la loi de Dieu. » (*Serm. de det. chord.* 6, 12.) « Quiconque possède sur la terre, dit-il ailleurs, est infidèle à la loi de Jésus-Christ. » (*De contempt. mundi,* tract. 9, cap. II.)

Il défendait que l'on possédât son habit ni sa chemise, et lui-même les prenait au vestiaire commun.

« Chacun apporte ce qu'il veut, et quand il veut, dit

Tertullien dans son *Apologétique*, écrit au troisième siècle. Les biens sont communs entre nous, et nous les employons à entretenir les pauvres, les orphelins, les vieillards, les infirmes, à secourir les fidèles relégués dans les îles, condamnés à travailler aux mines, ou renfermés dans les prisons pour avoir confessé Jésus-Christ. Nous nous regardons comme frères, nous faisons en commun des repas de charité...

» Qu'y a-t-il d'injuste dans ma conduite, dis-tu, si, respectant le bien d'autrui, je conserve avec soin mes propriétés personnelles? Imprudente parole! la terre ayant été donnée en commun à tous les hommes, personne ne peut se dire propriétaire de ce qui dépasse ses besoins naturels dans les choses qu'il a détournées du fonds commun et que la violence seule lui conserve. » (Saint Ambroise.)

Un principe faux ne peut manquer d'aboutir à des conséquences absurdes. Les moines n'échappèrent pas à cette logique impitoyable. De terribles discussions s'élevèrent sur le fait de savoir si l'on était propriétaire d'un objet pendant le temps qu'on le détenait, et si, par exemple, on était propriétaire du pain que l'on recevait chaque jour. Les Franciscains étaient pour l'affirmation, et accusaient les Cordeliers, qui mangeaient leur pain, de violer la règle de leur ordre, puisqu'ils renonçaient par leurs vœux à toute espèce de propriété. Justement indignés d'une telle accusation, les Cordeliers se défendaient de leur mieux et soutenaient n'avoir que l'*usage* de leur pain. Les in-folios répondaient aux in-folios, et l'on entassait de part et d'autre des montagnes d'arguments qui n'éclaircissaient pas la question, bien au contraire. Il fallut l'épée d'Alexandre pour trancher cette inextricable difficulté. Le pape avec les Guelfes fut contre les Cordeliers et pour la propriété, l'empereur avec les Gibelins fut pour les Franciscains et contre la propriété. Ce ne fut pas trop de cent années de guerres pour vider cette affaire importante, et Philippe de

Valois, alors comte du Mans, franchit les Alpes pour défendre l'Église menacée par les Cordeliers soutenus par les Visconti.

La propriété n'eut jamais de plus fougueux antagoniste, le dogme de la fraternité de plus dévoué sectateur que saint François, le fondateur des ordres mendiants. Il appelait le loup son frère, lui adressait de beaux discours, et lui faisait promettre de ne plus dévorer ses frères les hommes. Il ne reconnaissait pas même à la communauté le droit de propriété. Le chef d'une de ses provinces, grand amateur de livres, espérait conserver quelques volumes auxquels il tenait. « Mais enfin, objectait-il, qu'est-il donc permis à un frère mineur de posséder? — Sa robe, la corde qui l'attache et ses sandales, s'il ne peut s'en passer, répondit François. Quant au reste, je ne m'exposerai point, pour vos livres, à violer le livre de l'Evangile, qui nous interdit de rien posséder dans ce monde. »

On reconnaissait si volontiers alors que l'Évangile condamnait la propriété individuelle, que lorsque Innocent III hésitait à approuver la règle de saint François, un cardinal lui dit : « Saint-Père, prenez garde que, si vous condamnez ce pauvre homme, vous ne condamniez l'Évangile. » Ce qui n'empêchait pas, du reste, les Franciscains et les Cordeliers d'effrayer le midi de l'Europe de leur pauvreté ambitieuse, et, portant la main sur les couronnes royales et les thiares évangéliques, de s'appeler parfois Ximenès en Espagne, Sixte-Quint et Clément XIV en Italie.

Il me paraît donc incontestable que les premiers couvents furent dans le principe des communautés dans l'acception rigoureuse du mot, et que le travail s'y exécuta en commun et au profit collectif de tous. Nul ne possédait rien en propre, et ils restaient pauvres au milieu des richesses qu'ils devaient aux immenses travaux agricoles auxquels ils se livrèrent.

Chaque abbé avait l'administration des revenus du mo-

nastère et en réglait la distribution. Il n'en était que le dépositaire chargé de les partager aux pauvres.

Mais l'instinct de l'individualisme resta en lutte constante contre ce lien exagéré et fictif de l'égalité communiste, et ces communautés tendirent à devenir plutôt des associations fondées sur le principe hiérarchique de l'inégalité des droits. Les abbés étaient toujours portés à se regarder comme propriétaires des biens dont ils ne devaient avoir que l'administration. Des réformes incessantes témoignèrent assez de la persistance de ces infractions à la règle, et les monastères retombaient bientôt dans les fautes dont les avaient tirées pour un temps les sévères prescriptions des Odon, des Robert, des Bernard. Les chanoines réguliers ne furent pas plus invulnérables à l'esprit d'appropriation, et quelques religieux, manquant du nécessaire, demandèrent que les biens fussent partagés entre eux et les abbés. Ce partage avait été réalisé dans plusieurs couvents déjà avant le treizième siècle, puisque dans le concile d'Oxford, en 1222, ainsi que dans les décrétales d'Innocent III, il est parlé des menses des abbés, séparées de celles de leurs communautés.

L'exemple des abbés fut suivi par tous ceux qui, au-dessous d'eux, avaient quelque part de puissance et d'autorité, les trésoriers, sacristains, cellériers, infirmiers..., si bien qu'il ne resta plus aux simples moines que les nécessités les plus impérieuses de la vie.

Ces essaims coloniaux que les monastères versaient dans les campagnes voisines s'appelaient obédiences. C'étaient de véritables fermes qui prenaient le nom de prieuré ou prévôté. Le prieur ou prévôt rendait chaque année ses comptes à l'abbé, et ne réservait que ce qui était nécessaire à l'entretien de la ferme.

Les prieurs ne tardèrent pas imiter les abbés. Ils s'approprièrent ce dont ils n'étaient qu'usufruitiers, et, à la fin du treizième siècle, les obédiences se gouvernaient

comme de véritables bénéfices, ainsi qu'en témoigne le concile de Vienne présidé par Clément V, qui tenta de remédier à ces abus.

Ce fut toujours le but principal des réformes de s'opposer à ce que les bénéfices religieux ne tombassent dans le *vice de propriété*. La bulle d'Urbain VIII, pour l'établissement de la congrégation de Saint-Maur, permet aux religieux réformés de détenir en titre les bénéfices de cette congrégation et de celle de Cluny, à la condition de ne les résigner ni permuter qu'avec le consentement des supérieurs, et de ne pas jouir personnellement des revenus, dont la disposition est réservée aux monastères.

De leur côté, les conciles protestaient vainement contre l'appropriation des biens des communautés. Ainsi, les conciles de Troyes, présidé par le pape Jean VIII, sous Louis-le-Bègue; de Troli, sous Charles-le-Simple; de Trente, les conciles provinciaux, etc...

Lorsque le christianisme s'assit sur le trône avec Constantin et ses successeurs, les chrétiens eurent une sorte d'existence légale, et leurs assemblées purent posséder des terres et des biens, acquérir des immeubles et les faire valoir. On sait que dans le principe les fidèles vendaient leurs biens et en apportaient le prix aux églises.

Mais, comme si en effet la propriété n'était pas dans l'essence du christianisme, les premiers, les plus graves abus vinrent souiller la religion nouvelle, et s'introduire dans son sein pour n'en plus sortir. Saint Jérôme flétrit avec énergie ces trafiquants de religion. « Quand vous les voyez, dit-il dans ses lettres à Eustochie, aborder d'un air doux et sanctifié les riches veuves qu'ils rencontrent, vous croiriez que leur main ne s'étend que pour leur donner des bénédictions, mais ce n'est au contraire que pour recevoir le prix de leur politesse. »

Les réprimandes et les pieuses colères furent impuissantes à faire cesser ce désordre, et nous voyons dans le

code théodosien une loi qui défend aux ecclésiastiques de rien recevoir des femmes ou des veuves, par testament ou autrement.

« Je ne me plains pas de cette loi, dit saint Jérôme, je me plains seulement de ce que nous avons mérité qu'on nous l'imposât. »

Le jurisconsulte que j'ai déjà cité, Denizart, constate cependant que le communisme catholique subsista jusqu'au sixième siècle. « Les biens restèrent en commun à l'Eglise jusque vers la fin du cinquième siècle; mais les difficultés journalières qui s'élevaient sur les répartitions obligèrent de partager en quatre parts ceux de la plupart des églises; on en donna une à l'évêque seul, une autre aux clercs ou ecclésiastiques, une autre à la fabrique, et une autre aux pauvres. »

En effet, vainement saint Cyrille et saint Ambroise ordonnaient qu'on laissât aux évêques la distribution des revenus; plus tard, la discipline dut régler d'une manière inflexible les diverses portions et leur emploi.

L'évêque restait chargé de diviser entre chaque église le quart qui constituait le lot des clercs; le premier titulaire le subdivisait ensuite entre les clercs qui desservaient sous lui. Saint Grégoire prescrivait d'avoir égard dans cette distribution à l'ordre, au mérite, à l'exactitude. Cette proportionnalité fut confirmée par le premier concile de Prague et celui d'Agde. J'insiste sur ces détails, parce que, à mon avis, c'est un double caractère de hiérarchie et de proportionnalité qui fait perdre à ces institutions leur caractère de communautés égalitaires pour en faire des associations proportionnelles.

Dans les premiers temps, le chiffre de l'aumône était libre. « Chacun apporte ce qu'il veut, et quand il veut, » dit Tertullien. Mais la charité est le principe même de l'Evangile, et l'obligation, pour n'être que morale, n'en subsistait pas moins, sérieuse, et à laquelle nul n'eût osé se

soustraire. Si donner était le devoir du riche, recevoir était le droit du pauvre, et l'aumône, portant remède aux excès de la propriété privée, garantissait le droit égal pour tous les hommes de vivre de la création de Dieu.

« Toutes les fois que nous manquons de donner l'aumône, dit saint Jean Chrysostome, nous devenons semblables aux ravisseurs du bien d'autrui, et dignes du même supplice. »

La foi commence-t-elle à se relâcher, l'autorité temporelle vient au secours de l'autorité spirituelle, et de l'aumône la loi fait la dîme. Et, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, un pape le déclare solennellement, c'est le tribut que les riches doivent aux pauvres, en signe de ce droit que les hommes ont tous avec égalité sur les choses de la terre. « *Tributa egentium animarum*, dit Innocent III, *in signum dominii universalis.* »

Donc, aussitôt que l'égalité communiste disparaît, la dîme vient *associer pour une part* le pauvre à la fortune du riche. Malgré tous les abus qui s'introduisirent dans la distribution des opulents revenus de la dîme [1], sa destinatination originelle est incontestable. Encore au milieu du dix-septième siècle, le procureur général du parlement de Toulouse soutint victorieusement cette thèse dans une année de disette, et, sur sa requête, un arrêt intervint le 18 avril 1651, par lequel ce parlement ordonna que, « dans trois jours... les évêques du ressort pourvoiront à la nourriture des pauvres..., passé lesquels, a permis la saisie du sixième de tous les fruits que les évêques prennent dans les paroisses dudit ressort. »

Dans le célèbre discours à l'Assemblée nationale, qui posa un moment l'abbé Maury en rival de Mirabeau, l'orateur n'hésita pas à reconnaître que la dîme, dans l'intention des donateurs, avait le triple but d'entretenir les ministres des

[1] En 1789, ils s'élevaient à 133,000,000. — Voir l'histoire financière de la France, par Bailly.

cultes, les églises et les pauvres. La dîme, en expirant, confessait son origine.

La tendance bien légitime, à mon sens, qui faisait incessamment franchir les limites trop étroites du communisme égalitaire pour arriver à un germe d'association, encore bien informe, fut inutilement combattue par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, qui voulurent faire vivre en communauté le clergé des cathédrales et des collégiales. Les empereurs, les rois, les papes et les évêques réunirent leurs efforts, et, dans ce but, assignèrent aux chapitres des fonds et des dîmes dont ils devaient tirer leur subsistance. Mais, sur la fin du dixième siècle et au commencement du onzième, les chanoines cessèrent de vivre de la vie commune et se partagèrent les terres.



Je viens de décrire l'histoire de l'agriculture pendant la première partie du monde nouveau révélé par le Christ. Elle fut faite librement par des hommes libres réunis en nombreuses sociétés, travaillant dans un but unitaire, pour tous et pour la plus grande somme du bien-être de tous. Nous avons observé le sentiment de l'individualisme et de la propriété en lutte constante contre l'idée d'égalité absolue et de communauté du couvent; nous allons voir maintenant l'idée de l'association se dégager plus nettement pendant la nouvelle période que nous allons décrire. En même temps que l'association religieuse se relâche, l'association laïque va se constituer et le travail s'organiser à mesure qu'elle va grandir et se régulariser.

CHAPITRE II.

ASSOCIATIONS AGRICOLES.

L'esclave devient serf. Origine des associations agricoles; leur organisation; leur existence est un fait général par toute la France, par toute l'Europe. Citations nombreuses. Le droit de champart. La science de M. Thiers.

Le frère aidé de son frère est comme une ville forte.

BOSSUET.

L'esclave romain n'était pas un individu, c'était une chose; il n'avait pas de famille. Si l'amour se glissait dans son cœur, ce n'était pas même le *concubinatus, c'était* un *contubernium,* quelque chose d'innommé qui ne constituait aucun lien, même moral; de sorte que l'on hésitait à décider si, en cas d'affranchissement, le père ne pouvait pas épouser sa fille. Mais la religion nouvelle releva l'homme dégradé. « Dans le Christ, dit-elle, il n'y a ni juif, ni grec, ni esclave, ni libre. »

Le mariage de l'esclave contenait toute une révolution sociale. En devenant père, il redevint homme. Il avait une femme, des enfants; il devait les nourrir, et par cela même qu'il lui incombait de nouveaux devoirs, il lui échut des droits nouveaux. La femme, l'enfant n'appartinrent plus aussi complétement au seigneur, qui ne put plus dépouiller l'homme chargé d'élever une famille. L'esclave devint serf, il s'appartint de sa personne, il ne fut plus lié qu'au sol, passant avec lui aux mains d'un nouvel acquéreur auquel il devait les redevances en froment, bétail, vêtements, etc.

Mais s'il commence déjà à s'appartenir à lui-même, le

serf conserve encore la même incapacité radicale de devenir propriétaire. « Nulle terre sans seigneur, nul seigneur sans terre... Le seigneur enferme les habitants, sous portes et gonds, du ciel à la terre ; la bête qui fuit, l'oiseau qui vole, l'animal égaré, le voyageur perdu ; bien plus, le vent qui roule, l'eau qui coule, le soleil qui luit, tout appartient au seigneur. » Le serf est mis en possession des biens qu'il cultive, et rien de plus. Lui mort ou malade, la possession et le travail passent en d'autres mains. *Mors omnia solvit.* « Et quant ils se meurent, ou quant ils se marient en franques femes, quanques ils ont esquiet (échoit) à lor segneurs, meubles et héritages ; car cel qui se formarient, il convient qu'il finent (terminent) à la volonté de lor segneurs ; et s'il muert, il n'a nul oir, for que son segneur, ne li enfant du serf n'i ont riens, s'ils ne le racatent au segneur aussi comme feroient estranges. » (*Coutumes de Beauvoisis*, par Ph. de Beaumanoir, 45, §§ 30 et 31.) « Serfs ou main mortables, dit Loisel, liv. 1er, t. 1er, n° 74, ne peuvent tester, et ne succèdent les uns aux autres, sinon tant qu'ils sont demeurant en commun. »

Le serf donc laissait pour unique héritage à ses enfants la misère et les hasards d'une vie de travail que rien ne garantissait et qu'il fallait mendier comme une aumône. Alors, sous l'inspiration de leur faiblesse et de leur désespoir, ils se groupèrent, s'unirent, s'associèrent, et demandèrent la possession du sol, non plus individuellement et isolés, mais réunis en agrégation de familles. Les seigneurs y consentirent, car ils y trouvaient leur avantage. Jamais de chômage en effet dans le travail, jamais de fuite, une plus grande économie au contraire, plus de travail, plus de revenus par suite à pouvoir exiger. Mais en même temps la possession devint permanente et immortelle ; le père léguait à son fils, avec sa chaîne allégée, la certitude de devoir à son labeur une existence assurée. Cette possession indéfinie équivalait presque à la propriété elle-même,

c'était le droit au travail, et, du droit de détenir indéfiniment à celui d'acquérir pour lui-même il n'y avait pas loin. Et désormais, si les seigneurs continuèrent à le mettre en prison *à tort et à droit*, comme parle Beaumanoir, ce ne fut plus qu'un membre de moins dans la grande famille associée, et l'existence de la femme, des enfants cessant d'être subordonnée à la captivité de l'époux ou du père, la fraternité humaine commença de porter ses fruits.

Ainsi, on le voit, l'esclave, en entrant dans la famille, premier élément de l'association, avait fait un premier pas vers la liberté et la propriété. L'association des familles entre elles l'affranchit encore et lui donna en fait la propriété.

En présence de ces faits historiques, que devient cette critique banale — que l'association détruit la liberté, la famille, la propriété?... Ayant au contraire créé tout cela, je ne vois pas qu'elle doive nécessairement être incompatible avec leur existence.

Ces associations existaient tacitement, *taisiblement*, forcément même, par le fait seul de la *demeurance commune d'un an et jour*. Les associés prenaient le nom de Parsonniers, du vieux mot français partçon. On vivait, on mangeait ensemble, au même *chanteau*, au même pain, *compani*, — compaing, copain, comme on dit encore dans certaines écoles, — *à communs pot, sel et dépense*. La coutume de Berry demande qu'il y ait eu *demeurance et dépense commune*; celle du Bourbonnais, *mixtion de biens*; celle du Poitou, *que chacun d'eux ait apport ses biens au fait commun de l'hôtel*. Généralement *toutes franques personnes, usans de leurs droits*, devenaient, dans les conditions que je viens de dire, *uns et communs en biens meubles, héritages et conquêts*. Quelques coutumes cependant, celles de Châteauneuf en Thimerais, de Chartres, de Dreux, veulent qu'il y ait *lignage entre parsonniers*. Celles

d'Orléans, de Montargis exigent une convention notariée ou sous signature privée, et la communauté n'atteint point les immeubles et héritages à moins de stipulation spéciale. Du reste, des conditions particulières pouvaient modifier les droits de chacun; ainsi dans la coutume d'Auvergne (ch. 15) : « Tous pactes et convenances, tant de succéder qu'autres quelconques, soient mutuelles ou non, mises et apposées en contrat d'association universelle faite et passée par personnes capables à contracter, non malades... sont bonnes et valables, et saisissent les contrahans ladite association ou leurs descendans. »

Bien plus, dans la Marche, la communauté n'existait pas entre époux, « si elle n'est stipulée dans le contrat de mariage, nommément et expressément. » Et cependant, Julien Brodeau, dans ses Commentaires, en 1724, nous dit que « cette coutume approuve et authorise les communautez et sociétez entre parens et estrangers, *et ce pour l'entretennement des familles.* » De sorte qu'aujourd'hui que nous vivons sous l'empire du morcellement et de l'individualisme, que nous ne voyons nulle part l'association, que nous n'y croyons pas dans l'avenir et que nous ignorons son existence dans le passé, nous la repoussons, parce qu'elle détruit la famille; et alors que l'association et la communauté existaient et qu'on les voyait à l'œuvre, on les favorisait précisément pour l'*entretennement des familles*. Les adversaires mêmes de l'association appuient ce fait de l'autorité de leur témoignage, et M. Troplong, à la page 49 de sa préface des *Commentaires sur les sociétés civiles*, a dépeint l'esprit de famille et l'esprit d'association se développant parallèlement au moyen âge. Qu'ont donc de sérieux tous ces grands mots et toutes ces terribles accusations! *Verba et voces!* Palabres et vaines paroles qui tombent devant l'étude des faits.

D'autres fois, c'était une véritable association du capital et du travail, comme dans la coutume de Poitou : « la

société se peut faire que l'un des associés y confie son bien et son travail, et que l'autre n'y confie que son bien ou son travail seulement. » La coutume de l'évêché et comté de Verdun reconnaît également l'association avec inégalité d'apport. Ce caractère de proportionnalité est clairement indiqué dans ce passage des Commentaires du jurisconsulte du Moulin, sur la même coutume : « Il y a une autre espèce de société universelle qu'ils font par leurs contrats de mariage ou autres de tous leurs biens, meubles et immeubles, par le moyen de quoi, tant les propres qu'acquets qu'ont les contractans entrent entièrement en communauté, et se partagent, en cas de dissolution d'icelle, selon les parts et portions entre eux accordées, tout ainsi que les meubles et acquets qui se font pendant ladite communauté, quoique quelqu'un des parsonniers ou associés n'eût aucuns héritages au temps que la communauté a été contractée ; nos paysans appellent cette association *s'affilier*, parce que la portion de celui qui est admis en communauté se règle ordinairement sur le nombre des enfants, et pour y prendre pareille portion que l'un d'eux. Barraud en a parlé sur ce titre, chap. II, nomb. 3, et la Thaumassière en ses *Décisions sur les coutumes du Berry*, liv. II, chap. XXXVII. »



L'existence de ces associations agricoles, loin d'être un fait exceptionnel, fut au contraire, comme je l'ai dit, le fait général au moyen âge et jusqu'au dix-huitième siècle. Voici quelques citations qui ne laissent aucun doute à cet égard.

« Ç'a été autrefois une *coutume générale* en ce royaume, qu'il introduisit une société tacite entre plusieurs vivans et demeurans ensemble par an et jour, dans le grand Coutumier qui a été composé du temps du roi Charles VI. » (*Coutume d'Orléans*, commentée par Delalande, 1704.)

« La société tacite se pratique particulièrement entre gens de village, parmi lesquels il y a de grandes familles, lesquelles vivent en société et ont un chef qui commande et donne les ordres, et c'est pour l'ordinaire le plus âgé d'entre eux, comme il est aisé de remarquer dans le Berry, Nivernois, Bourbonnois, Xaintonge et autres lieux. » (*Coutume d'Orléans*, commentée par Delalande, 1704.)

« Anciennement la communauté tacite entre d'autres personnes (que les époux) vivans ensemble à commune bourse et dépense *était d'une pratique universelle dans le royaume*, comme le prouve, par l'autorité de Beaumanoir, maître Eusèbe de Laurière dans sa dissertation à la fin des œuvres de Loisel, fol. 12 et 13. » (*Commentaires sur la Coutume de La Rochelle*, par M. R.-J. Valin.)

« ...Car il semble qu'il y ait une espèce de nécessité d'accorder cela à l'usage des champs, où ces communautés en sociétés sont *si fréquentes*, même dans les Coutumes qui n'en parlent pas. » (*Traité de la communauté*, par Denis Lebrun.)

« Ces associations étaient autrefois très-fréquentes et très-utiles, mais elles ne sont pas aujourd'hui fort en usage. » (De Ferrière, *Dict. de droit.*)

« L'origine des communautés d'habitants, *telles que nous les voyons* aujourd'hui, n'est pas bien connue, » dit Denisart (1768). Toutefois, l'auteur n'hésite pas à leur assigner l'origine que je viens de dire.

Une nouvelle citation, empruntée aussi au dix-huitième siècle, ne laisse sur cette origine aucun doute : « Pour ce qui est des communautés de village, — dit le *Nouveau Praticien français*, 1712, — plusieurs estiment qu'elles ne peuvent vendre ni aliéner leur prez ou biens communaux, qu'elles n'en ont que l'usufruit, et que la propriété appartient au roi ou au seigneur qui les leur ont accordez pour attirer des habitans dans leurs terres, leur donner moyen de les faire valoir et d'y nourrir des bestiaux, et

par conséquent que les habitans qui sont aujourd'huy ne les peuvent aliéner au préjudice de ceux qui viendront après eux, de crainte que les terres ne demeurent incultes et désertes faute de ces commoditez. »

Le serf alors changea de nom et s'appela villain, de *villa*, campagne, village. La maison commune prenait le nom de celle, *cella*, *cellula*, maison étroite, unité de demeure. « Comme l'enfant en celle (habitant auprès de ses père et mère) excluait de leurs successions leur frère qui habitait hors de celle, les seigneurs excluent les enfants hors de celle de la succession de leur père. » (De Laurière.) Ce qui constate qu'en effet il fallait vivre en association pour être habile à succéder.

Un assez grand nombre de villages témoignent encore de l'existence de ces communautés d'habitants, et ont conservé les noms de Celle, Celles, Cellette. Ainsi, dans l'Aube, dans l'Allier, dans le Loir-et-Cher, l'Indre, le Puy-de-Dôme, les Deux-Sèvres... La Selle Saint-Denis, dans ce dernier département, n'a pas une autre origine, et devrait s'écrire autrement. Mais à mesure que ces associations ont disparu, la tradition a oublié jusqu'à leurs noms, et c'est ainsi que les *partçonniers* du moyen âge sont devenus aujourd'hui des personniers, ce qui peut être plus euphonique, mais ce qui n'a plus de sens [1].



Quant à l'organisation même de ces associations agricoles, voici à cet égard un curieux passage d'un ancien historien et jurisconsulte de la Nièvre, Guy Coquille, qui avait mérité le surnom de *Judicieux :*

« Selon l'ancien établissement du ménage des champs, en ce pays de Nivernais, lequel ménage des champs est le

[1] Voir le Dictionnaire géographique de Vosgien, aux mots *Celle*, *Celles*, *Selles*.

vrai siége et origine des bordelages, plusieurs personnes doivent être assemblées en une famille pour démener ce ménage, qui est fort laborieux, et consiste en plusieurs fonctions en ce pays, qui de soy est de culture malaisée; les uns servent pour labourer et pour toucher les bœufs, animaux tardifs, et communément faut que les charrettes soient tirées de six bœufs, les autres pour mesner les vaches et les jeunes juments en champs, les autres pour mesner les brebis et les moutons, les autres pour conduire les porcs. Ces familles ainsi composées de plusieurs personnes, qui toutes sont employées chacun selon son âge, sexe et moyens, sont régies par un seul, qui se nomme maître de communauté, élu à cette charge par les autres, lequel commande à tous les autres, va aux affaires qui se présentent es villes, es foires et ailleurs; a pouvoir d'obliger ses parsonniers en choses mobilières qui concernent le fait de la communauté, et lui seul est nommé es-roles des tailles et subsides; par ces arguments, se peut cognoître que ces communautes sont vraies familles et colléges qui, par considération de l'intellect, sont comme un corps composé de plusieurs membres, combien que les membres soient sépares l'un de l'autre; mais par fraternité, amitié et liaison économique font un seul corps... »

« En ces communautez, on fait compte des enfants qui ne savent encore rien faire, pour l'espérance qu'on a qu'à l'avenir ils feront; on fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge, pour ce qu'ils font; on fait compte des vieux, et pour le conseil et pour la souvenance qu'on a qu'ils ont bien fait. Et ainsi de tout âge et de toutes façons, ils s'entretiennent, comme un corps politique qui, par subrogation, doit durer toujours. Or, parce que la vraie et certaine ruine de ces maisons de village est quand elles se partagent et se séparent, par les anciennes lois de ce païs, tant es ménages et familles de gens serfs, qu'es ménages dont les héritages sont tenus à bordelages, a été

constitué pour les retenir en communautez, que ceux qui ne seroient en la communauté, ne succèderoient aux autres, et on ne leur succéderoit aussi... »

Ces sociétés n'existaient pas seulement dans le Nivernais, et nous retrouvons encore leur existence au commencement du dix-septième siècle, ainsi que le prouve le passage suivant de Jean Chenu, dans son édition complétée du recueil d'arrêts de Papon, en 1610 : « Nous avons plusieurs telles sociétez en Berry et en Nivernois, principalement es maisons des Mages, qui, selon la constitution des pays, consistent toutes en assemblées de plusieurs personnes et une communauté. »

Voici une citation plus moderne de de Laurière, dans ses notes des Institutes coutumières de Loisel. Elle est d'ailleurs évidemment empruntée à Guy Coquille :

« Dans ces sortes de communautés, chacun a son emploi, les uns servent à labourer ou à toucher les bœufs, les autres mènent les vaches et les juments aux champs, les autres sont pour les porcs; chacun est employé selon son sexe, son âge et ses moyens. Elles sont régies et gouvernées par un seul, qui est nommé le maître de la communauté, lequel est élu par tous les autres. Il leur commande à tous; il va, pour les affaires qu'ils ont, aux villes, aux foires et ailleurs; il a le pouvoir d'obliger ses parsonniers en choses mobiliaires qui concernent le fait commun; et c'est lui seul qui est employé sur les rôles des tailles et autres subsides. » Liv. 1er, tit. 1er, règle 74, note 4.

On ne peut s'empêcher de reconnaître l'existence d'un germe d'organisation du travail au sein de ces associations qui savent si admirablement utiliser *chacun selon son âge, son sexe et ses moyens*, et nommer le plus digne à la direction supérieure. La propriété tend à devenir, ainsi qu'elle doit l'être, la possession de chacun sous la direction de tous.

Faut-il invoquer des autorités plus modernes et accumuler de nouvelles preuves? Nous allons voir l'un des plus fougueux adversaires de l'association et de la communauté, M. Troplong, venir à notre secours et s'incliner devant ces communautés et ces associations. « Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'association est en honneur; les Romains en ont parlé avec enthousiasme, ils l'ont pratiquée avec grandeur; nous le verrons bientôt [1]. Mais c'est surtout le moyen âge qui fut une époque prodigieuse d'association; c'est lui qui donna naissance à ces communautés conjugales, à ce régime qui convient le mieux aux sentiments d'affection et de confiance sur lesquels repose le mariage. C'est lui qui forma ces nombreuses sociétés de serfs et d'agriculteurs qui couvrirent et fécondèrent le sol de la France; c'est lui qui multiplia ces congrégations religieuses dont les services ont été si grands par leurs travaux de défrichements et leur établissement au sein des campagnes abandonnées... Probablement alors on parlait moins qu'aujourd'hui de l'esprit d'association, mais cet esprit agissait avec énergie [2].

» L'association de tous les membres de la famille sous un même toit, sur un même domaine, dans le but de mettre en commun leur travail et leur profit, *est le fait général, caractéristique*, depuis le midi de la France jusqu'aux extrémités opposées [3].

» C'est surtout dans les villages et dans les campagnes que ces sociétés taisibles ou tacites étaient fréquentes. La géographie coutumière en conserve la trace dans les provinces les plus opposées d'usages et de mœurs; elles règnent dans les pays de droit écrit comme dans les pays

[1] M. Troplong se laisse égarer ici par un moment d'entraînement socialiste. Ce ne fut qu'exceptionnellement, et au point de vue industriel et commercial, que le droit romain fit quelques concessions à l'esprit d'association. Nous le prouverons plus loin.

[2] Commentaires des sociétés civiles. Préface, page 7.

[3] Id. Page 35.

de coutume, dans ceux où les habitudes imposent la dot au mariage comme dans ceux où dominent la communauté conjugale. »

» Dans le ressort du parlement de Toulouse, dans la Saintonge, l'Angoumois, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, la Marche, le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais, les deux Bourgognes, l'Orléanais, le pays Chartrain, la Normandie, la Champagne, le Bassigny, etc., les populations affectionnent ce genre d'associations, et les statuts locaux les favorisent [1]. »

J'espère que, même après l'intéressant extrait de Guy Coquille, on ne lira pas avec indifférence les détails qui suivent sur les associations agricoles d'Auvergne, empruntées au *Voyage d'Auvergne* de le Grand d'Aussi, conservateur de la Bibliothèque nationale, qui les visita dans l'année qui précéda la prise de la Bastille.

« Autour de Thiers et en pleine campagne sont des maisons éparses habitées par des sociétés de paysans dont les uns s'occupent de coutellerie tandis que les autres se livrent au travail de la terre. Outre ces habitations particulières et isolées, il en est d'autres plus peuplées dont la réunion forme un petit hameau, et dans lesquelles la communauté est plus intime encore. Le hameau est occupé par les diverses branches d'une même famille qui, livrée uniquement à l'agriculture, ne contracte ordinairement de mariage qu'entre ses différents membres, qui vit en communauté de biens, a ses lois, ses coutumes, et qui, sous la conduite d'un chef qu'elle se donne et qu'elle peut déposer, forme une sorte de république où tous les travaux sont communs, parce que tous les individus sont égaux. Il y a dans les environs de Thiers plusieurs de ces familles républicaines, Taranté, Baritel, Terme, Guittard, Bourgade, Beaujeu, etc. Les deux premières sont les plus nombreuses, mais la

1 Commentaires des sociétés civiles. Page 47.

plus ancienne, ainsi que la plus célèbre, est celle des Guittard. Le hameau que forme et qu'habite la famille des Guittard est au nord-ouest de Thiers et à une demi-lieue de la ville. Il s'appele Pinon. Ce dernier nom a même dans le pays prévalu sur le leur propre, et on les nomme les Pinon. Au mois de juillet 1788, quand je les ai visités, ils formaient quatre branches ou quatre ménages; en tout dix-neuf personnes tant hommes que femmes et enfants. Mais le nombre des hommes ne suffisant pas pour l'exploitation des terres et pour les autres travaux, ils avaient avec eux treize domestiques, ce qui portait la population du hameau à trentre-deux personnes. On ignore l'époque précise où le hameau fut fondé. La tradition en fait remonter l'établissement au douzième siècle; l'administration des Pinon est paternelle mais élective. Tous les membres de la communauté s'assemblent, à la pluralité des voix ils se choisissent un chef qui prend le titre de Maître, et qui, devenu père de toute la famille, est obligé de veiller à tout ce qui la concerne. Tous travaillent en commun à la chose publique, logés et nourris ensemble, habillés et entretenus de la même manière, et aux dépens du revenu général; ils ne sont plus, en quelque sorte, que les enfants de la maison. Ce maître, en qualité de chef, perçoit l'argent, vend et achète, ordonne les réparations, dispense à chacun son travail, règle tout ce qui concerne les maisons, la vendange, les troupeaux; en un mot, il est là ce qu'est un père dans sa famille. Mais ce père diffère des autres en ce que, n'ayant qu'une autorité de dépôt et de confiance, il en est responsable à ceux dont il la tient, et qu'il peut la perdre de même qu'il l'a reçue. S'il abuse de sa place, s'il administre mal, la communauté s'assemble de nouveau, on le juge, on le dépose, et il y a des exemples de cette justice sévère.

» Les détails intérieurs de la maison sont confiés à une femme. Le département de celle-ci est la basse-cour, la cuisine, le linge, les habillements, etc.; elle porte le titre

de maîtresse. Elle commande aux femmes, comme le maître commande aux hommes. Ainsi que lui, on la choisit à la pluralité des suffrages, et, ainsi que lui, on peut la déposer. Mais le bon sens naturel a dit à ces simples paysans que, si la maîtresse se trouvait être femme ou sœur du maître, et que ces deux préposés manquassent de la probité nécessaire à leur gestion, tous deux réunis auraient trop d'avantages pour nuire à la chose publique. En conséquence, pour prévenir ces abus, par une des lois constitutives de ce petit Etat, il est réglé que jamais la maîtresse ne sera prise dans le même ménage que le maître. Celui-ci, comme son titre l'annonce, a l'inspection générale, et jouit du droit de conseil et de réprimande. Partout il occupe la place d'honneur. S'il marie son fils, la communauté donne une fête à laquelle sont invités les communes voisines; mais ce fils n'est, comme les autres, qu'un membre de la république, il ne jouit d'aucun privilége particulier, et quand son père meurt, il ne *succède* point à sa dignité, à moins qu'on ne l'en trouve digne et qu'il ne mérite d'être élu à son tour.

» Une autre loi fondamentale, observée avec la plus grande rigueur, parce que d'elle dépend la conservation de la société, est celle qui regarde les biens. Jamais, dans aucun cas, ils ne sont partagés : tout reste en masse, personne n'hérite, et, ni par mariage, ni autrement, rien ne se divise. Une Guittard sort-elle de Pinon pour se marier, on lui donne 600 livres en argent, mais elle renonce à tout, et ainsi le patrimoine général subsiste en entier comme auparavant. Il en serait de même pour les garçons, si quelqu'un d'eux allait s'établir ailleurs.

» ...Toutes les fois que leur ouvrage n'exige point qu'ils soient séparés, ils travaillent ensemble; il y a pour les repas un lieu commun, c'est une grande et vaste cuisine tenue très-proprement... Dans la cuisine on a pratiqué une niche qui forme, en quelque façon, chapelle, et qui

contient un Christ et une Vierge. Là, tous les soirs après le souper, on fait la prière en commun, mais cette prière n'a lieu que le soir. Le matin chacun fait la sienne en particulier, parce que, la plupart des travaux étant différents, les heures du lever le sont aussi.

» Indépendamment de la propriété du hameau, les Guittards possèdent encore un bois, un jardin, des terres, des vignobles et beaucoup de châtaigniers. Mais outre que leurs terres sont pauvres et qu'elles ne rapportent que du seigle, les trente-deux bouches qu'ils ont à nourrir consomment toute leur récolte et ne leur permettent pas d'en vendre. D'ailleurs ces cultivateurs, respectables par leurs mœurs et par leur vie laborieuse, font encore dans le lieu de leur séjour des charités immenses. Jamais pauvre ne se présente chez eux sans y être reçu, jamais il n'en sort sans avoir été nourri : on lui donne de la soupe et du pain. S'il veut passer la nuit, il trouve à coucher; il y a même dans la ferme une chambre particulière destinée à cet usage. En hiver, on pousse l'humanité plus loin encore : les pauvres alors sont logés dans le fournil, et, en les nourrissant, on leur procure de plus une sorte de chauffoir qui les garantit du froid [1]. »

Le souvenir de ces sociétés agricoles était alors encore si vif que, dans son discours à l'Assemblée constituante dans l'immortelle nuit du 4 août, M. de Noailles ne désigne les communes que sous le nom de communautés, mot qu'il répète à plusieurs reprises.



Que l'on ne croie pas que tout cela n'est rien que de l'histoire ancienne. M. Dupin aîné, dans sa brochure

[1] Le village de la Celle-sur-Thiers, dans le Puy-de-Dôme, me semble témoigner encore aujourd'hui, par son nom seul, de l'existence de ces communautés d'habitants.

intitulée *Excursion dans la Nièvre* (1840), nous révèle l'existence en plein dix-neuvième siècle de l'une de ces associations dont parle Coquille, à Saint-Benin-des-Bois, dans l'arrondissement de Nevers. M. Dupin, que l'on ne saurait sans injustice accuser de socialisme, après avoir décrit avec complaisance les merveilles de la petite association des Jault, fait en regard la critique du morcellement agricole.

« Dans la suite de mon voyage, j'ai vu la contre-partie. Après avoir pénétré par Decise et Fours jusqu'à Luzy, je suis revenu par la montagne Saint-Honoré, les bains romains, et par la commune de Préporché, non loin de Villapourçon (pays des porcs). Dans cette commune existait jadis un grand nombre de communautés; la plus célèbre, celle qui a subsisté la dernière, était celle des Gariots. Le siége de cette communauté se trouve sur une petite butte, entourée d'un ravin qui en rend l'accès assez difficile. Ce pays est aussi pauvre que celui de Saint-Benin est fertile. On n'y récolte que du seigle, du sarrasin et (depuis 30 ou 40 ans seulement) des pommes de terre. Cette communauté cependant vivait et nourrissait tous ses membres. Depuis la révolution, on a voulu partager. Dans le nombre des parsonniers, quelques-uns ont prospéré et sont à l'aise, mais d'autres sont tombés dans un état fort misérable. Le dernier maître, qui réside actuellement à Préporché, a emporté avec lui, comme un trophée, le pot grand de la communauté. Les autres restent groupés sur le mamelon des Gariots; les grandes chambres ont été divisées; la grande cheminée est partagée en deux par un mur de refend; les habitations sont chétives, malpropres; les habitants, un peu sauvages, se montrèrent inquiets et presque effrayés à notre aspect, à peine s'ils voulaient ou pouvaient répondre à nos questions. A notre départ, ils nous suivaient des yeux, comme on suit l'ennemi qui opère sa retraite, en se glissant derrière leurs maisons. »

« A Jault, c'était l'aise, la gaieté, la santé; aux Gariots, c'était la tristesse et la pauvreté. »

» Est-ce donc à dire que les habitants de la campagne devraient reprendre ou continuer le régime des communautés? Certes, je ne méconnais pas, pour la Nièvre surtout, l'avantage de la division des propriétés, le bien-être qui résulte pour chacun d'avoir sa maison, son jardin, son pré, son champ, son ouche, tout cela bien cultivé, bien soigné. Mais l'association bien conduite a aussi ses avantages; j'en ai signalé les heureux effets; et là où elle existe encore avec de bons résultats, je fais des vœux pour qu'elle se maintienne et se perpétue.

» Je crois surtout que, pour l'exploitation des fermes, il serait plus utile aux paysans de rester ensemble. Une nombreuse famille suffit par elle-même à l'exploitation; trop faible, il faut y suppléer par des valets, et ces mercenaires, qu'il faut payer fort cher, emportent le plus net du produit, et n'ont jamais, pour la culture et le soin du bétail, la même attention que les maîtres de la maison. Ajoutez que les enfants restent avec leurs père et mère, reçoivent tout à la fois les leçons et les exemples de leurs parents. Séparés d'eux, mis au service trop jeunes, la corruption s'en empare, et bien souvent la misère les atteint. »

Voilà donc l'association préconisée et le morcellement condamné par le premier magistrat debout de la cour suprême. Ajoutons que sur tous ces points, M. Troplong est exactement de l'avis de M. Dupin. « Ces débris respectables de vieilles institutions, dit-il, résisteront-ils longtemps encore aux principes de dissolution que le droit commun a placés à côté d'elles? Cette vie commune se prolongera-t-elle comme une source d'émulation, de bons exemples, de bon gouvernement agricole? C'est ce qu'il n'est pas permis d'espérer, dans un siècle où la centralisation de jour en jour plus active promène en tous sens l'égalité de lois et de mœurs ».

L'association trouvait jadis à se glisser même dans le cas de propriété individuelle et de fermage, ainsi que le prouve le Commentaire suivant de l'art. 231, numéro 64 de la coutume du Poitou :

« Enfants de l'associé en bail de métairie prennent part dans les fruits.

» C'est un négoce ordinaire que des frères ou autres associez dans un bail de métairie et colonage partiaire; l'un des frères ou associez a des enfants, l'autre non; le bail fini, les fruits recueillis ou qui sont sur la terre ne se divisent point entre les frères ou associez par égales portions mais bien par têtes, suivant le nombre des personnes qui ont fait valoir la métairie; de telle sorte que les enfants de l'associé y prennent portion pour récompense de leur travail et des peines qu'ils ont employé pour la culture des terres. C'est la façon ordinaire de partager entre les paysans et gens de village; ils l'appellent partager par écuelle ou demi-écuelle, selon l'âge des enfants. »

Ce fait curieux d'association sur une petite échelle existe encore aujourd'hui dans les départements qui représentent l'ancien Poitou, et je l'ai observée jusque dans la partie vendéenne du département de Maine-et-Loire. J'y ai retrouvé ces expressions, parsonniers, vivre en parsonnerie [1]. Seulement, ce qui était *un négoce ordinaire* au dix-septième siècle devint de plus en plus rare au dix-neuvième, l'individualisme commençant à envahir les campagnes, et, grâce à lui, le paysan devenant insociable.

Ces associations agricoles, générales par toute la France, ne le furent pas moins par toute l'Europe. Si l'on veut ouvrir Walter Scott, ce romancier plus vrai que l'histoire, suivant une heureuse expression de Villemain, on trouve dans le premier chapitre du *Monastère* la description de communautés d'habitants en Angleterre au milieu du seizième

[1] Voir, page 10, les Paysans au dix-neuvième siècle, mémoire couronné par l'Académie de Nantes en 1847. Par E. Bonnemère.

siècle, en tout semblables à celles dont nous avons parlé. L'auteur constate de plus, et nous en prenons acte, qu'elles sont encore en pleine vigueur dans le nord de la Grande-Bretagne. Travail commun, propriété commune, droit au travail et à la propriété, tous ces caractères se retrouvent dans les lignes suivantes :

« La résidence de ces vassaux de l'Eglise était ordinairement un petit village ou hameau formé par trente ou quarante familles, qui se servaient mutuellement d'aide et de protection. Les habitants possédaient ordinairement le terrain en commun, bien qu'à proportions variées, suivant la diversité des concessions... Toute la corporation participait indistinctement aux travaux, et le produit était distribué, après la récolte, selon les droits respectifs de chacun.

» Dans les terres un peu éloignées, on faisait de temps en temps une récolte, après quoi on les abandonnait à l'influence des éléments jusqu'à ce que les principes épuisés de la végétation fussent rétablis. Ces portions de terrains étaient à la disposition de qui voulait les prendre.

» Il y avait encore de vastes terrains marécageux, qui présentaient souvent des pâturages bien fournis, où les troupeaux de tous les habitants venaient paître en commun pendant tout l'été. Un berger de la ville était chargé de les conduire régulièrement chaque matin et de les ramener chaque soir... Voilà de ces choses qui font lever les mains et ouvrir de grands yeux à nos agriculteurs modernes; et cependant ce même mode de culture n'est pas entièrement tombé en désuétude dans quelques cantons reculés vers le nord de la Grande-Bretagne, et *on peut le voir en pleine vigueur et constamment suivi* dans l'archipel des îles Shetland. »



Le passé nous fournirait bien d'autres armes encore contre les adversaires de l'avenir.

Dans la coutume du Nivernais, nous allons trouver le droit au travail existant en fait et en droit, et Guy Coquille signalant ses heureux effets. Je cite le texte, en le faisant suivre du commentaire du judicieux jurisconsulte :

« Chapitre II. — *Des champarts et parties.*

» Art. I[er]. — Chacun peut labourer terres et vignes d'autrui non labourées par le propriétaire, sans aucune réquisition, en payant les droits de champart ou partie selon la coutume et usance du lieu où est l'héritage assis, jusques à ce que par le propriétaire luy soit défendu.

» Cette coutume a été introduite pour le bien public, à ce que la cueillette des bleds abondât plus, et pour suppléer la négligence ou impuissance des propriétaires des terres; pourquoi ladite coutume doit estre favorisée par gracieuse interprétation, et ne faut pas y raisonner selon les subtilités et rigueurs du droit.

» .....Art. 3. — Pour labourer terres à champart et vignes à partie, l'on ne peut acquérir possession ni droit de propriété par prescription, par quelque laps de temps que ce soit.

» Cette loi rigoureuse semble être faite en faveur de la famille pour la conserver en union, même en ce pays où les ménages des villages ne peuvent estre exercez, sinon avec grand nombre de personnes vivans en commun, et l'expérience montre que les partages sont les ruynes des maisons de villages... [1] »

L'usage des champarts était favorisé à ce point que celui

[1] La jurisprudence résista longtemps au partage des biens de ces communautés. Ce n'est qu'entre 1762 et 1777 que l'on commence à rencontrer quelques exemples de partages partiels. M. Dupin cite et approuve un arrêt récent, qui empêcha un partage qui eût porté atteinte à l'existence de la communauté des Jault.

qui avait fumé la terre et récolté les *grands bleds* ne pouvait être empêché par le propriétaire de venir faire l'année suivante les *petits bleds*.

Il semble qu'autrefois on était préoccupé surtout de l'intérêt social, qui exige que l'on augmente la production en garantissant autant que possible du travail à tous, tandis qu'aujourd'hui tout est sacrifié à l'intérêt individuel, envisagé au point de vue exclusif du droit de propriété.

Mais le champart lui-même n'était pas une nouveauté, et il a existé longtemps encore en France. L'empereur Pertinax voulut que le champ laissé en friche appartînt à celui qui le cultiverait; si celui-là était esclave, il devenait libre, et le champ défriché était exempt d'impôts pendant dix ans. Aurélien alla plus loin; il ordonna que les magistrats donnassent à d'autres les terres que l'on cessait de cultiver, et accorda trois ans d'indemnités à ceux qui s'en chargeaient. Une loi de Valentinien, de Théodose et d'Arcade accorde sans retour la propriété, au bout de deux ans de culture, des terres abandonnées incultes. Il n'est pas jusqu'à Louis XIV qui, dans l'ordonnance du 11 juin 1709, je crois, permet, à l'exemple de Pertinax, de mettre en valeur les terres non cultivées, sans être tenu de rembourser le propriétaire. Les édits du mois de janvier et d'octobre 1713 permettent aux syndics et habitants des paroisses d'affermer les terres et héritages laissés en friche par les propriétaires, à la charge par les fermiers de les cultiver. On peut consulter encore une déclaration du 16 janvier 1714, sur l'adjudication des biens abandonnés en Languedoc, et sur les exemptions accordées aux adjudicataires qui les mettraient en culture. Voyez aussi une pareille déclaration du 6 novembre 1717 pour les biens abandonnés en Provence. Autrefois le travail donnait la propriété, laquelle, pour se maintenir aux mêmes mains, devait être fécondée incessamment par le travail. C'était trop accorder au travail, sans doute, et j'aime mieux la

restriction de la coutume du Nivernais; mais aujourd'hui n'accorde-t-on pas non plus trop à la propriété et pas assez au travail, lorsque l'on peut laisser toutes ses terres abandonnées, contribuer dans la mesure de sa fortune à affamer les populations, et s'opposer à ce que le prolétaire vienne gagner, en travaillant sur ce sol inutile, le pain que sa famille attend souvent en vain!

Voilà quel est l'historique du principe de l'association appliqué à l'agriculture depuis la bienvenue de Jésus-Christ. On voit maintenant que je n'ai point avancé un paradoxe, en disant que cet exposé n'était autre chose que l'histoire de l'agriculture elle-même. Et cependant cette idée de l'association, appliquée à l'atelier agricole, est controversée aujourd'hui avec une telle persévérance et une ignorance si grande du passé, qu'un écrivain célèbre et dont la parole fait autorité, M. Thiers, a pu imprimer dans un livre destiné à combattre l'association, qu'il *ne sait* pas distinguer de la communauté, qu'elle était *inapplicable* à l'agriculture, et que les réformateurs sociaux n'avaient jamais songé qu'à l'atelier industriel. Il revient à plusieurs reprises sur cette double assertion. Nous pouvons voir dès à présent ce qu'elle vaut dans sa première partie. Je sens que ce travail ne doit point être une œuvre de polémique; mais cependant, si c'est de l'ignorance, elle est bien grande chez un homme qui se pose en accusateur et en juge. Avant de condamner l'avenir, il faudrait savoir au moins ce qu'a été le passé.

CHAPITRE III.

HÉRÉSIES ET SECTES DIVERSES.

Frères moraves. Hutlériens. Missions du Paraguay. Quakers, Tunkers, Shakers. Pélagianisme, vaudois, albigeois, lollards, hussites.

Les siècles pas à pas épellent l'Évangile.
LAMARTINE.

Comme si ce n'était pas assez que les communautés pieuses des douze premiers siècles et les communautés laïques des six siècles suivants n'aient pas cessé d'appliquer le principe de l'association à l'atelier agricole, et que tout le travail des champs se soit fait ainsi et pas autrement sous l'inspiration du christianisme; pendant toute cette période et jusqu'à notre époque des sectes nombreuses ont resserré de plus près encore le lien de la fraternité humaine, et de hardis penseurs ont érigé des systèmes dans lesquels, quoi qu'en ait dit l'écrivain que je viens de nommer, nous allons démontrer que l'atelier agricole fut toujours le pivot, la base de l'édifice, et l'association le moyen.

On connaît l'institution des Moraves, Hernhuters ou Frères Unis.

Après la dispersion des hussites, quelques sectateurs de Jean Hus se retirèrent dans les montagnes de la Moravie, sur les confins de la Bohême. En butte à des persécutions acharnées, ils comprirent la nécessité de se grouper pour se prêter les secours d'une mutuelle assistance. Leurs progrès furent rapides et considérables en Bohême, en Pologne, en Moravie, en Suisse, en Hollande, en Angleterre et en Ecosse, et dans tout le nord de l'Europe. La propa-

de leurs adversaires, du P. Catrou, dans son *Histoire du fanatisme des religions protestantes* (1695).

« Dès qu'un domaine leur avait été confié, ces bonnes gens venaient y demeurer tous ensemble, dans un emplacement séparé, qu'on avait soin d'entourer de palissades. Chaque ménage particulier y avait sa hutte bâtie sans ornements, mais au dedans elle était d'une propreté charmante. Au milieu de la colonie, on avait érigé des appartements publics destinés aux fonctions de la communauté; on y voyait un réfectoire, où tous s'assemblaient au temps du repas. On y avait construit des salles pour travailler à ces sortes de métiers que l'on ne peut exercer qu'à l'ombre et sous un toit. On y avait érigé un lieu où l'on nourrissait les petits enfants de la colonie. Il serait difficile d'exprimer avec quel soin et avec quelle propreté les veuves s'acquittaient de cette fonction charitable. Chaque enfant avait son petit lit et son linge marqué qu'on leur fournissait sans épargne. Tout était propre, tout était luisant dans la salle des enfants. »

Ainsi donc, voilà que nous retrouvons la crèche et l'asile, les deux plus précieuses *innovations* de notre temps, florissant, il y a plus de trois siècles, dans une secte oubliée du moyen âge!...

« Dans un autre lieu séparé, on avait dressé une école publique, où la jeunesse était instruite des principes de la secte et des autres sciences qui conviennent à cet âge. Ainsi les parents n'étaient chargés ni de la nourriture, ni de l'éducation de leurs enfants.

» ...La première règle était de ne point souffrir de gens oisifs parmi les frères. Dès le matin, après une prière que chacun faisait en secret, les uns se répandaient à la campagne pour la cultiver, d'autres exerçaient dans des ateliers publics les divers métiers qu'on leur avait appris. Personne n'était exempt du travail..., le vivre était frugal parmi les
de Moravie; d'un autre côté, le travail était grand
u...

» ...Tous les vices étaient bannis de la société. On ne vit point chez les Huttérites ces déréglements grossiers des Anabaptistes licencieux de la Suisse. Les femmes étaient d'une modestie et d'une fidélité au-dessus de tout soupçon. Cependant on n'employait guère que les armes spirituelles pour punir ou prévenir les désordres. La pénitence publique et le retranchement de la cène étaient des peines redoutées. Les plus coupables y étaient expulsés des communautés et rendus au monde... »

Les célèbres missions ou réductions du Paraguay sont également des colonies de travailleurs basées sur la prédominance du sentiment religieux. A côté du champ commun, nommé la Possession de Dieu, exploité et possédé par tous, chacun avait son troupeau et son champ. Ces colonies de travailleurs associés furent longtemps heureuses et florissantes, et la cause de leur désorganisation vint de l'extérieur et non de leur constitution même. Leur existence prouve donc en faveur de la possibilité et des bons effets de l'application du principe de l'association au travail agricole; leur ruine ne prouve rien contre ce principe.



Nous trouverions encore bien des arguments en faveur de l'union des forces et de l'association pour le travail aussi bien que pour la prière, en écrivant l'histoire de ces hérétiques des premiers siècles dont le catholicisme ne cessa de faire de si grands incendies, suivant la naïve expression d'un écrivain du temps. La pensée supérieure de toutes ces sectes diverses était une protestation en faveur du dogme de la fraternité, toujours battu en brèche par l'esprit d'individualisme qui tendait sans cesse à s'introduire au sein du catholicisme. Pour vouloir trop, il n'obtenait pas assez. Au lieu d'une association libre et proportionnelle, laissant à chacun l'essor de son individualité, groupant les forces

pour la production, et, dans de certaines limites, pour la consommation, mais légitimant l'isolement de la vie intime, il voulait une communauté forcée, égalitaire, impossible parce qu'elle est contre nature, et qu'on ne chasse pas la nature à coups de fourche. Ainsi, le Pélagianisme, dès le cinquième siècle de l'ère chrétienne; ainsi, plus tard, les Vaudois et les Albigeois, les Lollards et les Hussites, luttèrent tour à tour pour relier le faisceau de la fraternité humaine, toujours rompu parce qu'on voulait trop le serrer, comme il est rompu aujourd'hui, parce qu'on a voulu, par un excès contraire, constituer la société moderne sur l'égoïsme, l'individualisme, le chacun chez soi, chacun pour soi; bientôt en effet, en analysant les travaux des socialistes du dix-neuvième siècle, nous reconnaîtrons en eux les protestants modernes contre cet autre excès, les uns au profit de l'association, les autres au point de vue du communisme.

Nous pourrions sans sortir de notre sujet citer les Quakers encore et quelques autres sectes. Qui n'a lu les merveilles de la Pensylvanie? L'œuvre de Guillaume Penn ne rencontra pas de détracteurs; et si l'on a ri de quelques coutumes bizarres, la pureté de leur vie, leur loyauté, leur amour du travail n'ont rencontré que des panégyristes.

Par un phénomène étrange et qui tendrait à conclure contre nos sociétés incomplètes, on a vu toujours et partout les sauvages, en Amérique comme en Afrique, comme dans l'Océanie, lutter, reculer jusqu'à la mort devant la civilisation, s'éteindre et disparaître plutôt que de se rallier à elle. Et cependant on vit des sauvages se soumettre à Guillaume Penn, et lui demander de les recevoir au nombre de ses vassaux. Il fallait que l'association fraternelle que venait de fonder le célèbre Quaker, répondît à quelques besoins profondément sentis de la nature humaine pour que ce fait anormal se manifestât.

Je ne dirai rien des Tunkers et des Shakers, colonies religieuses et agricoles qui ressemblent par beaucoup de points aux Quakers, mais qui convergeant vers la communauté plutôt que vers l'association, ne rentrent pas dans notre sujet. D'ailleurs le temps nous presse, et j'ai hâte d'arriver aux théories de ceux qui ont précédé les réformateurs de notre siècle.

CHAPITRE IV.

RÉFORMATEURS DU MOYEN AGE JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Thomas Morus, Campanella, Morelly, Mably, Babœuf, Rousseau, Linguet, Necker, Brissot, Faiguet.

Souvent on croit hors des gonds de la raison ce qui n'est que hors de coutume.
MONTAIGNE.

L'homme est l'ombre d'un songe, et son œuvre est son ombre.
Mademoiselle de GOURNAY.

L'Utopie, de Thomas Morus, est restée comme type et nom générique de toutes les théories qui n'ont pu passer dans le domaine des faits. Il faut le reconnaître, le célèbre chancelier de Henri VIII est communiste. Son organisation est basée sur l'agriculture : « Mettez, dit-il, un frein à l'avare égoïsme des riches; ôtez-leur le droit d'accaparement et de monopole. Qu'il n'y ait plus d'oisifs parmi vous. Donnez à l'agriculture un plus grand développement; créez d'autres branches d'industrie où vienne s'occuper utilement cette foule d'hommes oisifs, dont la misère a fait jusqu'à présent ou des vagabonds ou des valets, qui finissent par être à peu près tous des voleurs. — Si vous ne portez remède aux maux que je vous signale, ne me vantez pas votre justice, elle n'est qu'un mensonge spécieux. Vous abandonnez des milliers d'enfants aux ravages d'une éducation vicieuse et immorale. La corruption flétrit sous vos yeux ces jeunes plantes qui pouvaient fleurir pour la vertu, et vous les frappez de mort quand, devenus des hommes, ils commettent les crimes qui germaient dès le berceau dans leurs cœurs. Vous faites des voleurs pour avoir le plaisir de les pendre! »

L'île d'Utopie a pour capitale la vaste cité d'Amaurote; elle compte de plus cinquante-quatre grandes villes entre lesquelles le territoire a été partagé. De vastes établissements agricoles, garnis de tous les instruments aratoires, sont répandus dans la campagne. Ces colonies comptent un personnel de quarante individus au moins, des deux sexes; et, par une bizarre inconséquence, l'auteur conserve l'esclavage antique et accorde deux esclaves à ces quarante individus. Les professions industrielles, scientifiques et artistiques sont laissées à la vocation et au choix de chacun; mais tous doivent le service agricole, comme aujourd'hui l'on doit le service militaire. Les enfants étudient dans les écoles la théorie de l'agriculture, et dans les campagnes voisines ils en apprennent la pratique. Chaque année une partie des cultivateurs est remplacée par de nouveaux colons, qui reçoivent de ceux qui ont déjà passé une année aux champs l'éducation qu'ils rendront l'année suivante aux travailleurs agricoles récemment enrôlés.

« Ainsi donc la subsistance publique n'a rien à craindre de l'impéritie des citoyens chargés de l'entretenir. De plus, ce renouvellement a pour but de ne pas user trop longtemps la vie des citoyens dans les travaux matériels et pénibles. »

Lorsqu'arrive le temps des grands travaux des champs, les chefs des familles agricoles font connaître aux magistrats des villes le nombre des travailleurs extraordinaires dont ils ont besoin. Une troupe de travailleurs arrive, et, si le temps est favorable, la cueillette se fait dans le délai le plus rapide.

Si l'oisiveté est inconnue en Utopie, il faut dire que le fardeau du travail y pèse d'un poids léger. Il se compose de deux séances par jour, de trois heures chacune[1]. Le reste du temps est consacré au travail individuel, à la cul-

[1] Suivant Franklin, il suffirait que chacun se livrât à trois heures de travail utile et bien fait pour que l'abondance régnât sur la terre.

5

ture des sciences et des arts, aux cours publics, aux distractions dans les jardins et les salles communes. On y jouit du suffrage universel. Chaque famille se choisit un chef qui concourt à l'élection d'un magistrat nommé syphogrante ou philarque, qui commande à trente familles. Dix de ceux-ci obéissent à un protophilarque ou tranibore, et ces derniers choisissent le roi entre quatre candidats désignés par le peuple. La royauté est à vie, mais non héréditaire.

Thomas Morus se garde bien de toucher à la famille et à la monogamie. Cependant il autorise le divorce dans certains cas.

Des salles particulières sont destinées aux enfants. On y trouve de l'eau, du feu, des berceaux, de sorte qu'ils peuvent être tenus avec la plus minutieuse propreté sans avoir jamais à souffrir du froid. Les mères, autant que possible, allaitent elles-mêmes leurs enfants. D'autres salles reçoivent ceux qui, quoique sevrés, n'ont pas encore cinq ans accomplis. — Encore la crèche et l'asile!

Imprimée à Louvain, en 1516, l'Utopie eut cette bonne fortune inattendue d'être accueillie avec enthousiasme. Tous y applaudirent, les grands comme les petits; les savants comme le vulgaire, le soupçonneux Henri VIII comme le docte Érasme.

Dans ce livre, dont l'apparition précéda d'une année les prédications du fougueux Luther, Th. Morus prêche avec une admirable éloquence le dogme de la tolérance et de la liberté religieuse. Il n'a pas fallu moins de trois siècles de guerres horribles pour faire de ce lambeau de l'Utopie de Morus une vérité.

Mais s'il était sur ce point et sur bien d'autres singulièrement en avant de son siècle, il s'y rattache par d'autres doctrines qui sentent le contemporain de Macchiavelli et de César Borgia. Ainsi, lorsque les Utopiens étaient en guerre avec un peuple voisin, ils mettaient à prix la tête

du prince ennemi et vouaient à la mort une tête couronnée pour épargner des milliers de vies. Ils semaient la discorde et la division dans le camp étranger, soudoyaient la révolte et provoquaient l'usurpation. Si, malgré tout, il fallait en venir aux mains, ils se battaient avec un invincible courage.



Venue en 1630, plus d'un siècle plus tard, la Cité du Soleil, de Campanella n'eut point le même succès, le même retentissement. L'œuvre nouvelle, il est vrai, est loin d'égaler en hardiesse et en grandeur l'Utopie de Th. Morus. Le réformateur anglais était un grand seigneur, tandis que Campanella n'était qu'un pauvre moine. Les murs du couvent rétrécissent le monde de sa fantaisie, et l'ogive étroite du monastère brise ses perspectives et rapproche ses horizons. Campanella vante les travaux agricoles et proscrit l'oisiveté, mais comme les Solariens font vœu de frugalité et de pauvreté, quatre heures de travail collectif suffisent à la satisfaction de leurs modestes besoins. La philosophie et les sciences absorbent le reste du temps, car ils vivent surtout par l'intelligence.

Mais la timidité qu'il ne sait pas secouer dans son organisation sociale, l'auteur s'en affranchit dans un autre ordre d'idées. Ainsi, les Solariens n'engraissent pas leurs champs au moyen de matières en décomposition, et les astres jouent un grand rôle dans la fécondation du sol. Il pressent l'invention de puissantes machines, de charrues marchant à la voile, de navires fendant le sein des mers sans voiles ni rames; l'homme s'élève au milieu des airs et dispute aux oiseaux leur immense empire. Le Solarien arrive à une longévité inconnue dans nos sociétés imparfaites. Sa vue, aidée d'instruments puissants, découvre dans les cieux des mondes nouveaux, et il entend le concert harmonieux des sphères célestes. Quelques-unes de ces folies du

dix-septième siècle sont des vérités aujourd'hui. Par cette partie de son œuvre, Campanella trace la route à Fourier. Quant à la hiérarchisation de son monde nouveau, il peut bien avoir inspiré parfois les Saint-Simoniens.

Le moine calabrais ne sut pas respecter la famille, et sur ce point, qui ne mérite pas d'être discuté, il procède directement de Lycurgue et va plus loin que Platon.

Quoi qu'il en soit, Campanella fut un des penseurs de son temps. Si la cité du Soleil n'eut pas le succès de l'Utopie, Campanella n'eut pas non plus l'heureuse fortune de Th. Morus pendant sa vie et jusqu'à sa catastrophe. Il passa vingt-sept années en prison, et fut, en vingt-quatre heures, appliqué sept fois à la torture. Réfugié en France, il fut, en 1739, l'une de ces nombreuses victimes de Guénault et de l'antimoine qu'un vers de Boileau ne vengea qu'imparfaitement[1].

Sans prétendre ranger Fénelon parmi les écrivains révolutionnaires du dix-septième siècle, il faut lui savoir gré d'avoir émis des idées d'une grande hardiesse pour son temps. Parfois même il fut trop loin, à mon sens, et il dépasse l'association pour aller bien près de la loi agraire, lorsqu'il dit : « Il ne faut permettre à chaque famille, dans chaque classe, de pouvoir posséder que l'étendue de terre absolument nécessaire pour nourrir le nombre de personnes dont elle est composée. » (TÉLÉMAQUE, *Lois de Salente.*)

Bossuet n'était-il pas mieux inspiré lorsqu'il s'écriait : « Chaque homme doit avoir soin des autres hommes, l'intérêt même nous unit. Le frère aidé de son frère est comme une ville forte. Voyez comme les forces se multiplient par la société et le secours mutuel. »

Ainsi toujours le sentiment religieux tend à rapprocher, à réunir, à associer les hommes. C'est qu'en effet les mi-

[1] Il compterait plutôt combien, dans un printemps,
Guénault et l'antimoine ont fait mourir de gens !

nistres de Dieu ne pourraient repousser comme impies les idées d'association qu'à la condition de ne pas les connaître ou d'avoir perdu le sens de la parole de Jésus-Christ.



J'ai dit que pendant le cours du dix-huitième siècle l'esprit philosophique avait combattu le dogme de la fraternité, de la communauté et de l'association, et l'avait anéanti à la fin au profit de la liberté individuelle. Cela se comprend. Cette idée d'association et de communauté se présentait à ces grands démolisseurs indissolublement liée à celle de la féodalité religieuse et nobiliaire; la communauté, pour eux, c'était le couvent; l'association, c'était ces réunions de serfs que leur travail acharné ne parvenait qu'imparfaitement à affranchir, et qui, lorsque le seigneur ou l'abbé venaient les visiter, battaient l'eau et chantaient, en menant plus grand bruit que ne l'eussent fait tous les batraciens réunis d'une province :

Pâ, pâ, renote, pâ!
Veci monsieur l'abbé que Dieu gâ!
Paix, paix, grenouille, paix!
Voici monsieur l'abbé que Dieu garde!

Ils ne voyaient plus l'immense progrès relatif accompli par ces institutions d'un autre âge, et qui n'eût pu l'être sans elles. De même qu'aujourd'hui l'on ne tient pas assez compte du prodigieux développement industriel et agricole enfanté par la libre concurrence et par le morcellement de la terre. Chaque chose ne peut arriver qu'à son heure. Par le servage l'homme ne fut plus que l'esclave de la terre. Par le salariat il n'est plus que l'esclave de la faim. Par l'association l'homme sera libre.

Voltaire, ce puissant génie des ruines, donna à l'indignation de tous la voix de son ironie impitoyable :

« On dit communément qu'il n'y a plus d'esclaves en

France, que c'est le royaume des Francs, qu'esclave et Franc sont contradictoires; qu'on y est si franc, que plusieurs financiers y sont morts en dernier lieu avec trente millions de francs acquis aux dépens des anciens Francs, s'il y en a. Heureuse la nation française d'être si franche! Cependant comment accorder tant de liberté avec tant d'espèces de servitudes, comme, par exemple, celle de la mainmorte?...

» .... Mais le plus curieux et le plus consolant de toute cette jurisprudence, c'est que les moines sont seigneurs de la moitié des terres mainmortables.

» ..... Quand nous avons fait quelques remontrances modestes sur cette étrange tyrannie de gens qui ont juré à Dieu d'être pauvres et humbles, on nous a répondu : Il y a six cents ans qu'ils jouissent de ce droit, comment les en dépouiller? Nous avons répliqué humblement : Il y a trente ou quarante mille ans, plus ou moins, que les fouines sont en possession de manger nos poules, mais on nous accorde la permission de les détruire quand nous les rencontrons. » (*Dictionnaire philosophique.*)

Lorsque, par l'édit du 8 août 1779, Louis XVI, à l'instigation de Necker, abolit le servage sur les terres du domaine royal, on comprend combien la propriété divisée, morcelée, particulière, dut séduire ces affranchis d'hier, que la nécessité avait faits associés. Mais par une singulière restriction, Louis, dans le préambule, disait que le respect de la propriété ne lui permettait pas de toucher aux droits seigneuriaux sur les serfs! Déjà commençait, on le voit, le malentendu qui n'est pas encore éclairci. La propriété sous la monarchie, c'était le droit d'exploiter le travail de tous au bénéfice d'un seul; ce n'était pas le droit pour le travailleur de s'approprier les fruits de son travail. Le droit de propriété du seigneur sur le serf était sacré; le droit de propriété du travailleur sur lui-même et sur les fruits du travail de ses bras n'était pas

acceptable encore. Pour être déplacée, la question reste dans les mêmes termes. Elle était entre le seigneur et les serfs, elle est entre le capitaliste et les prolétaires. Au nom des droits de la propriété-capital, on repousse le droit de la propriété-travail. Que Dieu détourne de nos têtes les sanglants malheurs que l'aveuglement des nobles a causés à la France!

Mais en même temps que cette révolution légitime se faisait dans les idées, et des idées passait dans les faits, d'éloquentes protestations s'écrivaient dans l'ombre et rappelaient les hommes au rapprochement des forces, à l'union des cœurs, à l'association, à la communauté même. Ainsi, Morelly, dans ses Iles flottantes de la Basiliade, en 1753, et dans son *Code de la nature*, en 1775; Mably, dans le livre intitulé *Doutes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés*, en 1768; et enfin, plus tard, Babœuf et Ph. Buonarotti protestèrent tous contre l'idée d'individualisme et d'insolidarité, et les protestations devenaient d'autant plus nombreuses que le principe contraire grandissait et gagnait du terrain.

Précisément parce que ces réformateurs tendaient vers la communauté, il me semble que nous n'avons point à entrer bien longuement ici dans le détail de leurs théories. Je dirai seulement, pour ce qui se rattache directement à la question qui nous occupe, que Morelly faisait à tout citoyen, sans exception, une obligation de donner cinq années de sa vie, de 20 à 25, au travail de la terre. Mably n'insiste pas moins sur l'importance du travail agricole, et fournissant d'avance à Fourier un de ses arguments en faveur du travail attrayant, il signale le charme des travaux exécutés par des groupes nombreux : « Le travail qui accable les laboureurs ne serait qu'un amusement délicieux si tous les hommes le partageaient. Notre avarice les tient

dans la misère : au lieu des fruits qu'ils font naître pour nous à la sueur de leur front, il leur reste à peine une vaine pâture; ils ont tous les vices de la pauvreté; et la crainte de l'avenir est peut-être pire pour eux que leur indigence présente. » Chateaubriand est sévère pour cet écrivain. Cependant, dans la préface des *Etudes historiques*, il semble approuver ses idées sur la propriété : « Lisez, dit-il, dans cet auteur gourmé quelques passages sur la transfusion des propriétés : ils sont bons. »

Voici une rapide et substantielle analyse, par M. Villegardelle, du *Code de la nature*. Les communistes contemporains n'ont rien imaginé de mieux.

« Maintenir l'unité indivisible du fonds et de la demeure commune;

» Établir l'usage commun des instruments de travail et des produits;

» Rendre l'éducation également accessible à tous;

» Distribuer les travaux selon les forces, les produits selon les besoins;

» Conserver autour de la cité un terrain suffisant pour nourrir les familles qui l'habitent;

» Réunir mille personnes au moins, afin que, chacun travaillant selon ses forces et ses facultés, consommant selon ses besoins et ses goûts, il s'établisse sur un nombre suffisant d'individus une moyenne de consommation qui ne dépasse pas les ressources communes, et une résultante de travail qui les rende toujours assez abondants;

» N'accorder d'autres priviléges au talent que celui de diriger les travaux dans l'intérêt commun, et ne pas tenir compte, dans la répartition, de la capacité, mais seulement des besoins, qui préexistent à toute capacité et lui survivent;

» Ne pas admettre de récompenses pécuniaires : 1° parce que le capital est un instrument de travail, qui doit rester entièrement disponible aux mains de l'administration;

2° parce que toute rétribution en argent est inutile ou nuisible : inutile dans le cas où le travail, librement choisi, rendrait la variété et l'abondance des produits plus abondantes que nos besoins, nuisible dans le cas où la vocation et le goût ne feraient pas remplir toutes les fonctions utiles; car ce serait donner aux individus un moyen de ne pas payer la dette du travail, et de s'exempter des devoirs de la société sans renoncer aux droits qu'elle assure. »

Les idées de Morelly sur la famille furent d'une grande pureté. Cessant d'être un trafic, une affaire d'argent ou de convenance sociale, le mariage était pour lui l'union indissoluble et sainte de deux âmes sympathiques. Le divorce cependant était permis, mais après dix années de mariage et avec des restrictions semblables à celles que présentait le Code civil, lorsqu'il reconnaissait la légitimité de la séparation complète des époux.

Babœuf était un conspirateur, il faisait appel à l'insurrection, à la violence. « Si me semble il, — comme dit Montaigne, qui eut un peu le tort, il est vrai, de manquer de croyances et de convictions, — qu'il y a grand amour de soy et présomption, d'estimer ses opinions jusque-là que, pour les établir, il faille renverser une paix publique, et introduire tant de maux inévitables et une si grande corruption de mœurs que les guerres civiles apportent et les mutations d'état, en chose de tel poids, et les introduire en son pays propre. » Toutefois Babœuf, dans le Manifeste des Égaux, donnait le premier rang à l'agriculture parmi les travaux utiles. Son erreur, son crime si l'on veut, fut de croire que l'on imposait des convictions, et que du jour au lendemain on pouvait changer les relations sociales comme on modifie les formes de la politique. Ce n'est pas ainsi que peuvent marcher les choses, et les progrès, même les plus évidents et les plus incontestables, doivent s'expérimenter en petit, démontrer leur valeur et se faire désirer. Il faut du temps pour avoir raison des

préjugés et de la routine. « La coutume, dit encore Montaigne, est royne et impérière du monde. » Les vices organiques des sociétés ne sont pas un vain décor d'opéra qu'un coup de sifflet fait tomber à vue et remplace par quelque château féerique et resplendissant. Supposons que, par impossible, il y a cent ans, au milieu de l'organisation industrielle d'alors et des moyens dont la science et la mécanique pouvaient disposer, on eût introduit tout à coup l'organisme industriel moderne avec son matériel de machines, et tout ce qui le constitue enfin. Quelle perturbation, quel désordre, quel chaos, quelle épouvantable révolution! Que de ruines, d'existences détruites, quels énormes capitaux subitement rendus stériles et anéantis. Qui donc eût dirigé sans apprentissage cette organisation nouvelle, qui eût animé ces machines, qui eût maîtrisé leur force terrible, aussi puissante pour détruire que pour créer?

Même en dehors de ces trois réformateurs principaux du dix-huitième siècle, bien des voix généreuses s'étaient élevées contre l'appropriation individuelle du sol. On connaît ce célèbre passage de J.-J. Rousseau : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi! — et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux et comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. »

Et pourtant ces lignes hardies, cet anathème contre la propriété individuelle, qui a soulevé contre l'auteur de l'*Emile* tant de colères, n'est rien que la reproduction pres-

que textuelle de cette phrase de saint Clément : « La vie commune est obligatoire à tous les hommes ; c'est l'iniquité qui a fait dire à l'un : ceci est à moi ; et à l'autre : ceci m'appartient. — De là est venue la discorde entre les mortels. »

On pourrait être conduit par un autre ordre d'idées à la même théorie des *fruits à tous* et de *la terre à personne*. Les rois, aux jours où la royauté était une vérité, n'avaient jamais cessé de se regarder comme maîtres et propriétaires de toute l'étendue de leur empire. Encore à la fin du dix-septième siècle, Louis XIV, dans un édit d'août 1692, formula ses droits sur la propriété générale de la France, et, dans ses instructions au dauphin, il les exprima en ces termes : « Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos états, de quelque nature qu'il soit, nous appartient au même titre. Vous devez être bien persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user comme de sages économes. »

On le voit, les révolutions ont singulièrement modifié l'exercice du droit de propriété des rois, qui ne regardaient leurs sujets que comme les économes et les dispensateurs des revenus royaux. Cette heureuse modification n'a pas détruit la propriété, bien au contraire, car on ne détruit pas une institution en la dégageant de ses vices, pas plus qu'on ne tue le corps en guérissant la maladie qui le ronge. — L'État, c'est moi ! — disait Louis XIV. Et à ce titre tout était à lui. Mais si, se plaçant au point de vue de la société nouvelle, on laisse l'État en supprimant le roi : si, à la place de l'individu couronné, on reconnaît la suprématie de la nation, la royauté du peuple, de l'ensemble des hommes, de l'humanité, on arrive à consacrer le droit inviolable et sacré de tous à la propriété de tous les biens naturels.

Voilà dans quels termes Rousseau pose le problème au

chapitre VI du *Contrat social* : « Trouver une forme d'association qui défende et protége de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. »

Il est, à mon avis, difficile de mieux préciser la question, et l'on voit que Rousseau ne comprenait pas de bonheur, pas de société possible en dehors de l'association.

Helvétius préconisait la loi agraire, c'est-à-dire qu'il voulait bien l'appropriation individuelle, mais à la condition que les droits de tous seraient en fait les mêmes. Il ne voyait de remède au mal que dans l'excès du mal même. Ne pourrait-on pas dire que nous marchons vers cette prétendue solution d'Helvétius ? Imaginez en effet que le principe du morcellement agricole porte tous ses fruits, et soit complétement réalisé : le résultat n'est pas autre chose que l'application de la loi agraire.

Montesquieu lui-même paya son tribut d'admiration et d'éloges aux lois de Lycurgue et à l'austérité spartiate. Linguet, Necker, animés tous deux d'un violent amour de l'humanité, et gémissant des misères des masses, n'hésitèrent pas à présenter sous l'aspect d'odieuses tyrannies les droits résultant de la propriété individuelle. Mais si leurs écrits ont une sérieuse valeur critique, leurs solutions sont nulles et sans portée. Je me contente de citer les lignes suivantes de Necker :

« En arrêtant sa pensée sur la société et sur ses rapports, on est frappé d'une idée générale, qui mérite bien d'être approfondie : c'est que presque toutes les institutions civiles ont été faites pour les propriétaires. On est effrayé, en ouvrant le code des lois, de n'y découvrir partout que le témoignage de cette vérité. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois d'union et de garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages.

Cependant, on ose le dire, après avoir établi des lois de propriété, de justice et de liberté, on n'a presque rien fait encore pour la classe la plus nombreuse des citoyens. Que nous importent vos lois de propriété? pourraient-ils dire; nous ne possédons rien. Vos lois de justice ? nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté ? si nous ne travaillons pas demain, nous mourrons. » (Législation et commerce des grains, 1775.)

Mirabeau semble ne reconnaître à l'homme qu'une sorte de droit d'usufruit sur le sol, et il ne voit dans le riche que le distributeur de la fortune sociale. Implicitement, il reconnaît au travailleur le droit de partager avec lui les fruits de la terre. « Je ne connais, s'écria-t-il dans la séance du 10 août 1789, que trois manières d'exister dans la société : Il faut y être mendiant, voleur ou salarié. Le propriétaire n'est lui-même que le premier des salariés. Ce que nous appelons vulgairement sa propriété n'est autre chose que le prix que lui paye la société pour les distributions qu'il est chargé de faire aux autres individus par sa consommation et ses dépenses. Les propriétaires sont les agents, les économes du corps social. »

C'est toujours à peu près, on le voit, la définition de Louis XIV. Mais, à un siècle de distance, Mirabeau l'empruntait plutôt à cette belle idée de saint Basile, si souvent développée par Massillon : Que le riche doit être sur la terre le dispensateur des dons de la providence, et pour ainsi dire l'intendent des pauvres. Autant, en effet, la prétention du grand roi était étroite et arbitraire, autant l'interprétation de Basile, de Massillon, de Mirabeau était large, et basée sur le sentiment vrai de la fraternité humaine. Entre Louis XIV et Mirabeau, il y avait toute une révolution sociale; il y avait, non la destruction, mais la confirmation du droit de propriété égal et sacré pour tous. L'orateur de l'Assemblée constituante la retrempait, sans s'en douter, aux sources vives et pures du dogme chrétien.

« Qu'est-ce que la propriété en général? s'écriait-il dans un autre instant de la même discussion. — C'est le droit que tous ont donné à un seul de posséder exclusivement une chose à laquelle, dans l'état naturel, tous avaient un droit égal. »

Et l'abbé Maury, qui lui répondait, ne reconnaissait pas plus que lui le droit naturel de l'homme à la propriété individuelle. « Une propriété antérieure à la loi est une chimère, dit-il; il n'en existe que par la loi. Rousseau décrit la propriété *le droit au premier occupant par le travail.* Il a fallu que la loi intervînt, car personne ne sème s'il n'a la certitude de recueillir. »

Tronchet leur fut encore venu en aide, s'il en eût été besoin, et que ce point eût été controversé : « C'est l'établissement seul de la société, dit-il, ce sont les lois conventionnelles qui sont les véritables sources du droit de propriété. »

Mais l'écrivain le plus radical, celui qui fut le plus loin dans cette voie, c'est Brissot de Warville, qui joua depuis un rôle considérable dans la Révolution. Qu'on me permette de citer quelques lignes de son livre, publié en 1780 sous ce titre : *Recherches philosophiques sur le droit de propriété et le vol :*

« La mesure de nos besoins doit être celle de notre fortune; et si quarante écus sont suffisants pour conserver notre existence, posséder 200,000 écus est un vol évident, une injustice. On a crié contre la petite brochure de l'*Homme aux quarante écus*. L'auteur y prêchait de grandes vérités. Il y prêchait l'égalité des fortunes, il y prêchait contre la propriété exclusive, car la propriété exclusive est un vol dans la nature.

» On a rompu l'équilibre que la nature a mis entre tous les êtres. L'égalité bannie, on a vu paraître ces distinctions odieuses de riches et de pauvres. La société a été partagée en deux classes : la première de citoyens propriétaires, la

seconde, plus nombreuse, composée du peuple, et, pour affermir le droit cruel de propriété, on a prononcé des peines cruelles : l'atteinte portée à ce droit s'appelle vol, et pourtant le voleur, dans l'état naturel, est le riche, celui qui a le superflu.

» Dans la société, le voleur est celui qui dérobe le riche. Quel bouleversement d'idées ! »

On le voit, de Brissot à M. Proudhon la filiation est flagrante, et le célèbre publiciste, en s'appropriant son fameux paradoxe, *la propriété c'est le vol*, a bien pu donner en même temps l'exemple et la leçon de la propriété basée sur le vol.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et si Rousseau emprunte à saint Clément son anathème contre la propriété individuelle, Brissot vole à saint Basile les termes de cette assimilation trop sévère : « Si l'on appelle *voleur* celui qui dérobe un habillement, doit-on donner un autre nom à celui qui, pouvant sans se nuire habiller un homme qui est tout nu, le laisse pourtant tout nu ? Le pain que vous retenez chez vous, et dont vous avez de trop, est aux pauvres qui meurent de faim ; les habillements que vous gardez dans votre armoire sont à ceux qui sont nus ; les souliers qui moisissent chez vous sont à ceux qui n'en ont pas ; l'argent que vous cachez dans la terre est à ceux qui sont ruinés. » (*De Avarit.*)

Saint-Just rendait le travail agricole obligatoire pour tous. « Tout propriétaire, disait-il, qui n'exerce point un métier, qui n'est point magistrat, qui a plus de vingt-cinq ans, est tenu de cultiver la terre jusqu'à cinquante ans. » On peut sourire en présence de cette étrange organisation du travail, mais cela valait quelque chose, cependant, contre ce droit exorbitant peut-être du propriétaire, de chasser, s'il veut, les populations qui font croître les plantes les plus immédiatement nécessaires à la vie de l'homme, pour tout mettre en jachères, en bois et en pâ-

turages, et élever seulement les bestiaux qui se vendent pour les villes et dont les riches seuls mangent la chair.



Il y eut encore au dix-huitième siècle un écrivain peu connu qui, tout en signalant les dangers de la propriété individuelle, sut éviter de se jeter dans l'excès contraire. Je veux parler de Faïguet, trésorier de France, qui a publié dans l'Encyclopédie (art. *Moraves*) un projet d'association agricole qui, tout en mettant en saillie les avantages de l'association pour produire et consommer, respecte cependant la propriété. Ce projet n'a plus aujourd'hui l'importance qu'il avait alors, et je me contente de le signaler sans l'analyser. Il n'en est pas de même des réponses qu'il fait par avance aux critiques qu'il prévoit, et qui, aujourd'hui, sont les mêmes. Les considérations auxquelles se livre l'auteur sont sérieuses, et je crois qu'il est utile de les reproduire ici.

« Objections et réponses. On ne manquera pas de dire qu'une association de gens mariés est absolument impossible; que ce serait une occasion perpétuelle de trouble, et qu'infailliblement les femmes mettraient le désordre parmi les consorts; mais ce sont là des objections vagues et qui n'ont aucun fondement solide. Car pourquoi les femmes causeraient-elles plutôt du désordre dans une communauté conduite avec de la sagesse qu'elles n'en causent tous les jours dans la position actuelle, où chaque famille, plus libre et plus isolée, plus exposée aux mauvaises suites de la misère et du chagrin, n'est pas contenue, comme elle le serait là, par une police domestique et bien suivie? D'ailleurs si quelqu'un s'y trouvait déplacé, s'il y paraissait inquiet, ou qu'il y mît de la division; dans ce cas, s'il ne se retirait de lui-même, ou s'il ne se corrigeait, on ne manquerait pas de le congédier.

» Mais on n'empêcherait pas, dit-on, les amours furtives, et bientôt ces amours causeraient du trouble et du scandale.

» A cela, je réponds que l'on ne prétend pas refondre le genre humain ; le cas dont il s'agit arrive déjà très-fréquemment, et sans doute qu'il arriverait ici quelquefois ; néanmoins on sent que ce désordre serait beaucoup plus rare. En effet, comme l'on serait beaucoup moins corrompu par le luxe, moins amolli par les délices, et qu'on serait plus occupé, plus en vue et plus veillé, on aurait moins d'occasions de mal faire, et de se livrer à des penchants illicites. D'ailleurs, les vues d'intérêt étant alors presque nulles dans les mariages, les seules convenances d'âge et de goût en décideraient, conséquemment il y aurait plus d'union entre les conjoints, et, par une suite nécessaire, moins d'amours répréhensibles. J'ajoute que, le cas arrivant, malgré la police la plus attentive, un enfant de plus ou de moins n'embarrasserait personne, au lieu qu'il embarrasse beaucoup dans la position actuelle. Observons enfin que les mariages mieux assortis dans ces maisons, une vie plus douce et plus réglée, l'aisance constamment assurée à tous les membres, seraient le moyen le plus efficace pour effectuer le perfectionnement physique de notre espèce, laquelle, au contraire, ne peut aller qu'en dépérissant dans toute autre position.

» Au surplus, l'ordre et les bonnes mœurs qui règnent dans les communautés d'Auvergne, l'ancienneté de ces maisons et l'estime générale qu'on en fait dans le pays prouvent également la bonté de leur police et la possibilité de l'association proposée. Des peuples entiers, à peine civilisés, et qui, pourtant, suivent le même usage, donnent à cette preuve une nouvelle solidité. En un mot, une institution qui a subsisté jadis pendant des siècles, et qui subsiste encore presque sous nos yeux, n'est constamment ni impossible ni chimérique. J'ajoute que c'est l'uni-

que moyen de les contenir dans les bornes d'une sage économie, et de leur épargner une infinité de sollicitudes et de chagrins, qu'il est moralement impossible d'éviter dans l'état de désolation où les hommes ont vécu jusqu'à présent. »

CHAPITRE V.

LA COMMUNAUTÉ ET L'ASSOCIATION DANS L'ANTIQUITÉ.

Lois de Manou. La Grèce. Minos, Lycurgue, Platon, Aristote, Pythagore. Rome. L'Ager privatus et l'Ager publicus. La Judée. Lois de Dieu. Le jubilé. Les Esséniens.

L'ignorance et la barbarie de nos pères, loin d'être une règle pour nous, n'est qu'un avertissement de faire ce qu'ils feraient s'ils étaient en notre place avec nos lumières.

VOLTAIRE.

Nous sommes arrivés aux réformateurs du dix-neuvième siècle. Mais cette partie exigera quelques développements, et, pour en finir avec le passé, je veux analyser très-rapidement ce que l'antiquité peut nous offrir qui se rapporte à l'objet de nos recherches. Plusieurs motifs m'engagent à être très-bref sur cette partie. La tradition mosaïque exceptée, le dogme apporté par Jésus-Christ fait une scission presque complète avec les diverses religions des peuples anciens. Toutes étaient basées sur l'esclavage et l'exploitation de l'homme par l'homme. Jésus-Christ apporta au monde le dogme éternellement sublime de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. Ce qui s'est fait avant lui n'a donc plus qu'un intérêt de curiosité, et ne peut guère servir d'étalon et de mètre pour ce qui s'est fait depuis, pour ce qu'il s'agit de fonder à cette heure.

Les lois de Manou sont les plus anciennes que nous connaissions. Voici ce qu'elles disent : « Le Brahmane est le seigneur de tout ce qui existe; tout ce que ce monde renferme est sa propriété; c'est par sa générosité que les autres hommes jouissent des biens de ce monde. » (Liv. VIII,

st. 37; liv. I, st. 100; liv. VIII, st. 416). Avec de pareilles lois, on fait des castes, et non des associations. Aussi y a-t-il bien au-dessous des Brahmanes trois autres castes: celle des guerriers, celle des laboureurs, celle des artisans. C'est, au profit de la caste religieuse, du communisme basé sur l'esclavage; ce n'est pas, ce ne peut pas être de l'association.

Minos est un très-illustre législateur, sans contredit, et je ne prétends point contester sa gloire tant de fois séculaire. Mais tout est relatif. Il se peut qu'il faille tout autant de génie pour sculpter ces images informes que nous ont léguées les peuples barbares, que pour animer les groupes de David et de Pradier. Toutes ces vieilles lois et toutes ces vieilles pierres n'en sont pas moins, d'une manière absolue, des œuvres fort grossières. Minos avait réalisé la communauté. Les esclaves de l'île de Crète, les *Periœces*, étaient chargés de la culture des terres. Ils payaient directement au trésor public leurs redevances en grains, argent et bestiaux. Le culte des dieux et les charges communes absorbaient une partie de ces redevances; une autre défrayait les repas publics; une autre entretenait dans la paresse hommes, femmes et enfants.

Les travailleurs de l'agriculture étaient donc réunis, ils n'étaient pas associés. C'étaient des troupeaux humains, non des groupes de travailleurs. Ils n'étaient pas plus associés avec leurs maîtres qu'entre eux, puisqu'ils n'avaient nul droit acquis sur les produits qu'ils créaient. Les mœurs étaient d'un suprême décolleté, le divorce était permis, les amours les plus infâmes étaient autorisées.

Tels sont le plus souvent ces vertueux anciens dans le respect et l'admiration desquels l'Université élève notre enfance, sauf plus tard à condamner en nous, à l'égal de crimes sociaux, les principes que l'on s'est donné tant de peine à nous apprendre.

Les célèbres lois de Lycurgue ne valent guère mieux.

Nous y retrouvons le travail agricole abandonné aux esclaves, aux ilotes. Ceux-ci étaient plus maltraités encore que les esclaves ne l'étaient en Crète. Lycurgue avait mis en pratique la loi agraire; il avait divisé le sol entre tous les citoyens qui l'affermaient aux ilotes. Il y avait encore là bien plus d'impossibilité de faire de l'association. La réalisation de la loi agraire était combinée avec le communisme, puisqu'une partie des revenus du travail agricole était mise en commun pour les repas publics.

Quant à la famille, on sait quels moyens radicaux avait employés Lycurgue pour extirper la peste de la jalousie : c'était un haras humain; l'époux qui doutait de soi présentait à sa femme le beau jeune homme dont il voulait avoir de la race; si le produit n'était pas satisfaisant, on s'en défaisait à sa naissance, mettant ainsi en pratique les odieuses prescriptions que l'économisme frappé de vertige devait de nos jours ériger en théories.

On voit que nous n'avons rien à emprunter aux ruines de Sparte pour élever l'édifice moderne.

On avait sous Louis XIV un profond respect pour l'antiquité; aussi le sévère Bossuet se contente-t-il, dans son *Histoire universelle*, de dire en parlant de Lycurgue : « Il est repris d'avoir peu pourvu à la modestie des femmes. »

Chez les Thessaliens, les travaux agricoles étaient livrés également aux esclaves, aux pénestes, espèce d'esclaves volontaires dont la situation ressemblait assez à celle des mainmortables du moyen âge.



Ce qu'il y eut de mieux en Grèce, ce fut sans contredit la république irréalisée de Platon. Ce magnifique génie avait compris que le but de la vie était le développement complet de toutes les facultés humaines, et que la société la plus parfaite serait celle qui laisserait le plus de lati-

tude à cette légitime expansion. Seulement, il ne croyait pas, et c'était son erreur, que cette expansion dût s'accomplir chez chaque individu; les facultés ne devaient pas s'exercer librement chez ceux dans lesquels elles se manifestaient, et il les avait personnifiées dans trois classes distinctes : l'intelligence dans celle des magistrats, la volonté dans celle des guerriers, les sens dans celle des artisans. Il prétendait lier d'autant plus ces classes entre elles, que, pour se compléter, elles auraient plus besoin l'une de l'autre. Mais, emporté par la logique et la *vérité*, il proteste lui-même contre ce classement arbitraire de l'humanité ; « Vous êtes tous frères, mais le Dieu qui vous a formés a fait entrer l'or dans la composition de ceux qui sont propres à gouverner les autres; aussi sont-ils les plus précieux. Il a mêlé l'argent dans la formation des guerriers, le fer et l'airain dans celle des laboureurs et des artisans. Mais il pourra se faire qu'un citoyen de la race d'or ait un fils de la race d'argent, qu'un autre de la race d'argent engendre un fils de la race d'or, et que la même chose ait lieu à l'égard de la troisième race. »

L'homme, en effet, est un microcosme, un *tout complet*; il y a en lui volonté, force et puissance, tête, cœur et bras; et vouloir ne développer dans tels individus que l'une de ces facultés, c'est préparer la révolte et le désordre.

Quoi qu'il en soit, le travail agricole était le lot de la dernière classe de citoyens, et de celle-là Platon daigne à peine s'occuper. Il ne s'explique guère nettement sur la question de l'appropriation du sol. Toutefois, comme il impose à la classe inférieure le devoir de fournir la nourriture aux guerriers et aux sages, il semble résulter de là qu'il refuse aux deux classes supérieures le droit de posséder, et qu'il abandonne à la classe inférieure la possession du sol.

Ce philosophe ne s'est pas préoccupé principalement du côté économique de la question. Il ne comprit nulle-

ment la dignité du travail, condamna à l'avilissement ceux qui accomplissaient la fonction laborieuse, et, considérant l'esclavage comme une institution sociale légitime et indispensable, il réserva aux esclaves les travaux les plus rudes et les plus utiles : « La nature, dit-il, n'a fait ni cordonniers ni forgerons; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent, vils mercenaires, misérables sans nom, qui sont exclus par leur état même des droits politiques. »

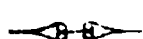
L'idée de caste est exclusive de celle de l'égalité radicale et absolue. Aussi, bien que Platon attribue à chaque citoyen une part et un droit égaux sur le sol, il était loisible à chacun d'augmenter jusqu'au quadruple de la valeur de cette portion sa richesse mobilière personnelle. Cette limitation rigoureuse paraît superflue, et l'on ne devait guère être exposé à la dépasser dans une république au sein de laquelle on ne pouvait se livrer aux professions industrielles et commerciales, posséder ni or ni argent, ni prêter à intérêt.

Il est reçu que Platon décréta la communauté des femmes. C'est trop dire cependant : le philosophe grec proteste contre le préjugé qui condamne toutes les femmes aux emplois obscurs et domestiques, et leur assigne un noble rôle dans la république nouvelle. Pourrait-il songer à dégrader, à livrer à qui la veut la créature dont il comprend si bien l'excellence et la dignité ? L'union des époux, au contraire, se faisait solennellement et au milieu des fêtes. « En même temps, les prêtres et les prêtresses répandront le sang des victimes sur l'autel; les airs retentiront du chant des épithalames, et le peuple, témoin et garant des nœuds formés par le sort, demandera au ciel des enfants encore plus vertueux que leurs pères. » Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis.*

A la vérité, cet hymen n'était pas perpétuel, bien au contraire; les époux se séparaient « après avoir satisfait

au vœu de la patrie, » et pouvaient appartenir à d'autres; mais ce mariage solennel et ce divorce ôtent à ces coutumes, si faciles qu'on veuille les trouver, toute idée de promiscuité. La famille, du reste, n'existait pas; et pour les enfants, il est rigoureusement vrai de dire qu'ils étaient en commun.

Nous ne voyons pas que le monde de Platon puisse en rien nous servir comme type et modèle dans l'avenir.



Postérieurement à Platon, Aristote, dans sa Politique, s'occupa de ces questions à un point de vue plus pratique. Mais, comme Platon, il abandonna aux esclaves le soin de la terre; et bien qu'il observe que les meilleures républiques furent celles au sein desquelles l'agriculture fut pratiquée par les citoyens, il refuse aux agriculteurs toute dignité et tous droits.

Il faisait deux parts de la propriété du territoire : l'une qui restait propriété nationale, l'autre qui formait la propriété individuelle. La première défrayait les repas communs, obligatoires pour tous, et les frais du culte des dieux. Cette restriction apportée à l'individualisme était faite plutôt au point de vue du communisme qu'à celui de l'association, dont l'existence est à peine indiquée par lui dans le chapitre premier de son livre :

« Cette double réunion de l'homme et de la femme, du maître et de l'esclave, constitue d'abord la famille : de là cette pensée vraie d'Hésiode :

> Les premiers commensaux des rustiques maisons,
> Sont la femme, et le bœuf pour tracer des sillons.

» Le poëte compte le bœuf comme partie de la famille, parce qu'il est l'esclave du pauvre.

» Voilà une première maison établie par la nature : Là,

dit Charondas, tous mangent le même pain; tous, dit Epiménide de Crète, se chauffent au même foyer : cette société est celle de tous les jours.

» Bientôt il se forme une agrégation de maisons, ayant besoin de services réciproques, mais non de secours de tous les moments... »

C'est à ce passage d'Aristote que fait allusion Julien Brodeau dans son Commentaire sur la coutume de Chaumont en Bassigny, au sujet des communautés d'habitants :

« Ils sont, dit-il, appelés par les Grecs ὁμώσετοι, ὁμώσιπνοι, ὁμώκαπνοι, c'est-à-dire vivant ensemble d'un même pain, d'une même huche et d'un même foyer. *Compenuarii quasi vescentur, ex eadem penu*, ou *compagani*, d'où vient le mot français *compagnon*, ce que j'ai traité plus longuement sur M. Louet, Litt. R., num. 17. »

Disons, pour en finir avec la Grèce, que Pythagore et ses disciples avaient préconisé et pratiquaient la vie et le travail en commun. Ce genre d'existence s'appelait κοινόβιον, d'où est venu le nom de cénobites. Ἑταιρεία ou κοινωνία, association ou communauté, ces noms sont donnés indifféremment par quelques auteurs à l'institut pythagoricien. Aristote, Hérodote, Aulu-Gelle, Justin, Jamblique, Diogène Laërce en font mention; et, suivant Diodore, la société était répandue au delà de l'Italie méridionale, dans la Sicile, la Grèce proprement dite, les îles grecques, et jusqu'à Tyr et Carthage. Les doctrines de Pythagore sur le mariage et la famille sont d'une admirable pureté. Ses disciples furent cependant persécutés : soixante périrent, lui-même fut tué, le reste se dispersa, et l'association naissante s'évanouit à peine organisée.



Le génie de Rome diffère essentiellement de celui de la Grèce. A Rome, avant même la famille et la propriété, il

y avait l'Etat. Si l'unité politique était fortement et énergiquement constituée, l'individualisme fut l'essence même de l'organisation sociale. Là, plus de communauté, même entre époux, bien peu d'association. Ainsi, dans les temps même qui lui furent le plus favorables, tandis qu'il suffisait chez nous, pour l'établir, de la cohabitation d'un an et jour, à Rome il fallait dix ans.

L'*ager* romain devint sacré, et sa limite, la borne, le terme, était un dieu, dieu immobile et fixé dans le sol, qui avait deux visages, mais qui n'avait pas de pieds, et qu'il fallait de magiques et terribles conjurations pour remuer de sa place.

Afin de rendre la limite plus inviolable encore, on y plaçait parfois les tombeaux; toutefois à côté de l'*ager privatus*, il y avait l'*ager publicus*, appartenant à l'État, qui, en l'affermant, arrivait à ce double résultat : de se créer des revenus et de fournir l'existence et le travail aux familles exclues de la propriété particulière. L'État affermait pour cinq ans, à l'expiration desquels une adjudication permettait à de nouveaux travailleurs de venir revendiquer l'exercice de leur droit au travail.

On compte plus de vingt lois agraires, mais on s'abuse sur leur sens. Le plus souvent elles avaient pour motif de porter remède aux abus qui s'introduisaient dans la gestion de l'*ager publicus*.

Quoi qu'il en soit, rien de tout cela ne ressemble à de l'association. La communauté entre époux était inconnue, contraire même au droit romain. Chaque citoyen était seigneur et maître de sa terre et de son esclave, seigneur et maître de sa femme et de son enfant. Vainement Numa voulut, comme Lycurgue, chasser la jalousie du ménage. Le mari romain prêtait sa femme, mais restait maître d'elle et de l'enfant qui naissait d'elle. Le père pouvait vendre son fils, mais si fort était son droit de propriété sur ce fils, qu'il fallait trois ventes successives pour épuiser ce droit.

Les luttes du Forum ne furent jamais inspirées par le désir d'anéantir le droit de propriété; c'étaient au contraire des protestations des plébéiens qui voulaient parvenir à partager l'exercice de ce droit. La seule propriété qui fût violemment attaquée fut celle de l'homme sur l'homme. Les grands propriétaires avaient peu à peu chassé le peuple romain, les agriculteurs libres, pour les remplacer par des esclaves. Ceux-ci revendiquèrent souvent les armes à la main leur liberté, et les historiens romains eux-mêmes ont applaudi à l'héroïque courage de Spartacus. Mais la puissance et la fortune de Rome l'emportèrent sur ces vaines tentatives.

La famille était constituée d'une façon toute spéciale. La loi faisait de l'hymen une chaîne facile à porter, et l'on sait que Caton, l'un des types de la vertu antique, céda à Q. Hortensius, à défaut de sa fille Porcia, déjà mariée à Bibulus, sa femme Marcia, du consentement de son beau-père Philippus. Il la reprit après la mort d'Hortensius, afin que Marcia pût écrire sur sa pierre funéraire qu'elle avait été la femme de Caton :

..... liceat tumulo scripsisse : Catonis
Marcia. LUCAIN.

Il y avait en quelque sorte deux manières d'être époux et deux manières d'être père. Il y avait les *justes noces* et le *concubinat;* il y avait la paternité naturelle et la paternité adoptive. Je serais peut-être moins sévère pour ces institutions que je ne l'ai été sur celles de Minos, de Lycurgue et de Platon, et en présence des vices qu'il faut bien reconnaître dans l'existence actuelle de la famille, non pas telle que la fait la double utopie du Code et de l'Evangile, mais telle que la font nos mœurs et nos coutumes, quand si souvent le mariage est un trafic et la paternité un mensonge, peut-être faut-il avoir quelque indulgence pour la facilité que le législateur romain avait laissée de resserrer ou de relâcher

l'union des époux, et de faire entrer dans sa famille ou d'en faire sortir ses enfants ou ceux des autres.

En résumé, il faut reconnaître que ce fut chez les Romains que les principes sociaux eurent les bases les plus larges. Il y avait deux sortes de propriété, deux sortes de mariage, deux sortes de paternité.

On rencontrait un triple avantage dans cette organisation toute spéciale de la propriété à Rome. Propriétaire lui-même, l'Etat se trouvait indépendant de la propriété particulière, à laquelle il ne demandait rien ; il puisait dans sa richesse son indépendance et sa force, et surtout il pouvait parer aux plus grandes éventualités de la misère, et distributeur d'une grande somme de travail, tarir en partie la source la plus féconde des agitations populaires et des révolutions.

L'œuvre capitale du génie romain, ce fut la réhabilitation du travail agricole. Les Grecs l'avaient flétri, l'avaient infligé comme une peine aux esclaves, ou repoussaient des emplois, comme indignes, les citoyens qui s'y livraient. Les Romains en firent la fonction sainte et privilégiée, *le* travail par excellence, *labor, laborare*, labourer, travailler ; et pendant toute la glorieuse durée de la république, les premiers d'entre eux s'honorèrent d'être laboureurs. Dans les derniers temps même, Cicéron écrivait à son fils : *Omnium rerum ex quibus aliquid exquiritur, nihil est agriculturâ melius, nihil uberius, nihil homini libero dignius.* Et quand les Romains dédaignèrent la charrue et la reléguèrent aux mains des esclaves, l'heure de la décadence sonna pour eux, la barbarie étendit peu à peu son voile épais sur le monde, et l'agriculture sommeilla oubliée jusqu'aux jours où les disciples de Jésus-Christ vinrent la donner pour base à une société nouvelle.



Si pour nous, chrétiens, le fil de la tradition païenne se brise et ne peut se renouer, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit du peuple juif. Les lois de Moïse furent dictées par Dieu même, et le Dieu des Juifs est aussi le Dieu des chrétiens.

Jésus-Christ était sévère pour les riches, il exaltait le bonheur des pauvres, il conseillait à tous d'abandonner leurs biens pour le suivre. Le Dieu de Moïse va plus loin encore, il défend à son peuple de s'approprier le sol, de s'en regarder comme propriétaire. Il se réserve positivement la propriété, et n'accorde que l'usufruit aux Juifs. Les textes sont clairs et précis, on peut s'en convaincre en lisant le chapitre XXV du *Lévitique*.

« 23. La terre ne sera point vendue absolument, car la terre est mienne, et vous êtes étrangers et forains chez moi. »

Tous les 50 ans en effet on proclamait le jubilé, toutes les ventes, cessions, appropriations étaient annulées: chacun rentrait dans ses propriétés et dans sa liberté.

« 15. Tu achèteras de ton prochain selon le nombre des ans après le jubilé; pareillement on te fera les ventes selon le nombre des ans de rapport.

» 16. Selon qu'il y aura plus d'années, tu accroîtras le prix de ce que tu achètes; et selon qu'il y aura moins d'années, tu le diminueras: car on te vend le nombre des cueillettes. »

Mais s'il y a là un argument d'une toute-puissante autorité contre l'appropriation individuelle, il me semble que l'on ne peut rien en conclure contre le principe de l'association, bien au contraire.

« 35. Quand ton frère sera appauvri et qu'il tendra ses mains tremblantes vers toi, tu le soutiendras, même l'étranger et le forain, *afin qu'il vive avec toi.*

» 36. Tu ne prendras point usure de ton frère, ni surcroît, ainsi tu auras peur de ton Dieu: *et ton frère vivra avec toi.* »

L'association est donc nettement ordonnée par Dieu; mais comme il laisse à l'homme sa liberté d'action, il se contente de poser des limites qui l'y ramèneront sans cesse, et sans l'entraver, ne lui permettent pas de s'individualiser complétement.

Après six années de culture, le sol était abandonné à lui-même, il y avait *sabbat de repos à la terre*, le propriétaire ne pouvait rien garder en réserve de ce qui naissait sur son terrain, et ce produit naturel était partagé entre lui, son esclave, son mercenaire, et même l'étranger qui demeurait avec lui. L'*Exode* reproduit les mêmes dispositions, et en explique le motif philanthropique. « Afin que ceux qui sont pauvres parmi votre peuple trouvent de quoi manger dans ce que la terre produit d'elle-même. » On voit donc que Dieu ne veut pas que l'homme puisse s'approprier exclusivement la terre et ses produits, et qu'il s'oppose à ce que le pauvre puisse être déshérité jamais de son droit à une partie de ses fruits.

Tout, dans la Bible, condamne l'individualisme, tout y proclame la fraternité. Non-seulement Dieu refuse à l'homme la propriété du sol, mais encore il réserve, dans les fruits de la possession, la part de la veuve et de l'orphelin, du lévite et de l'étranger. Il défend de moissonner tout le champ, de revenir dans la vigne et le champ d'oliviers pour ramasser les dernières grappes et les olives oubliées. (*Lévitique,* chap. XIX, v. 9, 10.)

L'esclave ne peut être asservi que durant six années; et en lui rendant la liberté, on lui donne quelques pièces de bétail, quelques mesures de blé, ou quelque amphore pleine de vin. (*Deutéronome,* chap. XV, v. 12, 13, 14.)

On célèbre des festins de réjouissance pour remercier le Seigneur des biens qu'il accorde, véritables agapes auxquelles prennent part le fils et la fille, le serviteur et la servante, le lévite et l'étranger, la veuve et l'orphelin. (*Id.,* chap. XVI, v. 8, 11.)

On paye la dîme de tous les fruits, au lévite et à l'étranger, à la veuve et à l'orphelin, « afin qu'ils mangent et soient rassasiés aux lieux où tu seras. » (*Id.*, chap. XXVI, v. 11, 12.)

« Et il n'y aura parmi vous ni indigent, ni pauvre, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse dans la terre qu'il doit vous donner pour la posséder. » (*Id.*, chap. XV, v. 4.)

Dieu du reste avait toujours fait vivre son peuple sous le régime de l'association, imparfaite sans doute, comme la société imparfaite du patriarcat. Ces nombreuses familles, ces tribus, qu'était-ce en effet, sinon des associations hiérarchisées et qu'entretenait l'esprit du Très-Haut?

L'organisation de ces familles, on doit le reconnaître, est bien loin de répondre aux exigences de la moralité moderne. Jacob, le patriarche chéri entre tous, épousa les deux sœurs, Lia et Rachel, qui, dans leur lutte de fécondité, poussèrent aux bras de leur époux leurs servantes... Il faut s'incliner en silence, et tout au plus reconnaître en hésitant que peut-être rien n'est éternel et absolu parmi les lois des hommes, et que les règles qui régissent une phase de la vie de l'humanité ne seront plus celles d'une société différente. Ceci est le secret de Dieu, et notre rôle est d'attendre et d'obéir.

La secte des Esséniens fut célèbre et florissante parmi les Juifs. Il étaient de deux sortes. Il y avait les *Practici*, qui vivaient réunis et groupés en communauté, et les *Théorici* ou *Thérapeutes*, qui vivaient dans la solitude. On retrouve donc chez eux le double type de la vie cénobitique et de la vie érémitique. Ils fuyaient les villes et habitaient les campagnes, méprisaient les richesses, le commerce et la navigation, pour ne se livrer qu'aux travaux du labourage. Aimer Dieu, aimer les hommes, aimer la vertu, tout leur dogme était dans ces mots. Voici quelques lignes que j'emprunte à l'historien Josèphe : « Les Esséniens sont unis par les liens d'une affection mutuelle; ce sont les meilleurs

et les plus moraux des hommes; leur principale occupation est l'agriculture; leur égalité est admirable. Tous les biens sont communs entre eux, et celui qui est riche ne jouit pas plus de ses richesses que celui qui n'a rien apporté. Ceux qui pratiquent ce genre de vie ne sont guère plus de 4,000. Ils n'épousent pas de femmes, et ils n'ont point d'esclaves. Mais ils adoptent des enfants, remplissant les uns vis-à-vis des autres l'office de serviteurs. Ils choisissent, pour gérer leurs revenus, les meilleurs d'entre eux, et confient aux prêtres la préparation de leurs aliments. »

Pline les appelle *une nation éternelle où il ne naît personne.*

« Il est très-probable, dit Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, qu'il y eut des Thérapeutes grecs, égyptiens et juifs. Philon, après avoir loué Anaxagore, Démocrite et les autres philosophes qui embrassèrent ce genre de vie, s'exprime ainsi : On trouve de pareilles sociétés en plusieurs pays, la Grèce et plusieurs contrées jouissent de cette consolation; elle est très-commune en Egypte dans chaque nome, et surtout dans celui d'Alexandrie. »



Les derniers Esséniens, qui seuls parmi les peuples de l'antiquité proscrivirent l'esclavage, donnent la main aux premiers chrétiens. C'est l'anneau commun qui joint à l'ancien monde, le nouveau monde relevé par Jésus-Christ. Arrivés ici à notre point de départ, nous avons passé en revue ce que l'histoire des âges écoulés offre à notre étude à ce point de vue particulier de la synergie humaine appliquée au travail agricole, et nous avons en même temps constaté les modifications qu'a subies la famille. Au sein de la communauté, réalisée par Minos et Lycurgue, la famille, à proprement dire, n'existe pas, la femme même n'existe pas comme personne civile, c'est une esclave, une chose qui

s'appartient à peine et appartient presque à tous. Là règne à peu près au hasard la polygamie, la polyandrie et toutes ces monstrueuses aberrations des sens que le cœur a cessé de diriger.

Chez les Juifs, ce n'est pas la communauté et la confusion. La grande famille patriarcale, la tribu, ne réalise pas la communauté, mais l'association. Chacun a son bien, et vit à l'ombre de sa vigne et de son figuier. On est réuni, mais on peut se séparer ; on aliène pour un temps son héritage. Les idées s'épurent sur la morale. Si nous rencontrons encore de hideuses amours, du moins le législateur ne les sanctionne pas, et Dieu les poursuit de sa nuée de bitume et de soufre. La femme n'est encore qu'une servante, mais elle n'est plus une esclave. Le patriarche en a plus d'une, mais ce sont ses épouses ; mais il connaît ses enfants, les aime et les bénit avant d'aller rejoindre ses pères dans le sein de Dieu.

Les communautés chrétiennes sont unisexuelles. Mais depuis la venue de Jésus-Christ, nous voyons partout, dans les associations agricoles du moyen âge, en Auvergne comme dans le Nivernais, chez les Moraves, chez les Quakers, dans les Réductions du Paraguay, partout, partout et toujours, et sans exception, la famille respectée, la femme honorée et pure, les enfants entourés de soins et d'attentions ; nous voyons cela, tandis que chez ceux qui vivent en dehors de ces associations nous voyons les excès contraires régner sans contre-poids.

Que conclure de ces données historiques ? Que la communauté détruit nécessairement et fatalement la famille ? J'hésiterais à prononcer un pareil arrêt. La famille est un fait éternel et divin, qui vient de Dieu même, que l'homme n'a point promulgué, et qu'il ne lui est point donné de supprimer ; et je me révolte à l'idée qu'on n'en fasse plus qu'une sorte de conséquence et de corollaire de la propriété, de telle sorte que, parce qu'on cesse d'hériter de

son père son titre, sa charge ou son capital, son duché, son régiment ou son patrimoine, on cesse pour autant d'être le fils de son père. Du reste, cela n'a rien qui nous touche, et je ne défends point la communauté, que je crois incomplète, impossible, contre nature, utopique et irréalisable au suprême degré. Mais, dans tous les cas, je ne vois pas que l'histoire fournisse contre la coexistence de la famille et de l'association l'ombre d'un argument. Elle nous fournit très-positivement tout le contraire, et je renvoie aux réflexions pleines de sens de Faignet, que j'ai reproduites précédemment.

CHAPITRE VI.

SOCIALISTES DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Saint-Simon, Robert Owen, Charles Fourier, Buchez, Auguste Comte, Pierre Leroux, Louis Blanc, Cabet, Proudhon, Vidal, Villegardelle, Louis-Napoléon Bonaparte. Colonies en Algérie. Droit allemand; la Marche. Colonies des Pays-Bas et de la Belgique. Fruitières. Les troupeaux transhumants, Mettray, etc.

Les temps sont passés où l'on s'en tenait, en fait d'idées, au patrimoine de ses pères.

Madame DE STAEL.

Arrivé à cette partie de ma tâche, j'éprouve un embarras facile à comprendre. M. Louis Reybaud a écrit un volume sur Saint-Simon, Fourier et Owen. L'auteur est du très-petit nombre de ceux qui ont critiqué ces puissants agitateurs d'idées après avoir lu leurs livres, et son ouvrage a été couronné par l'Académie française.

Il me faut faire en quelques pages ce que l'auteur de l'*Etude sur les réformateurs modernes* a fait en un volume. Et j'aurai à parler de bien d'autres socialistes encore! Je sens combien je dois rester incomplet et insuffisant, mais le temps et l'espace manquent pour traiter dans un mémoire une question immense et qui touche à tant de points.

Dans ce même dix-huitième siècle, qui vit paraître tant et de si éloquentes protestations contre l'appropriation individuelle du sol, et en faveur de la fraternité et de l'association, naquirent, à quelques années de distance, de 1760 à 1772, trois hommes dont la pensée devait remuer la société des fondements au faîte, et qu'il est trop tôt pour juger sans appel à cette heure.

Ces trois hommes s'appelaient Henri de Saint-Simon, Robert Owen et Charles Fourier.

SAINT-SIMON.

Les Saint-Simoniens ont fait bien du bruit dans le monde. Ils ont occupé la scène pendant un moment, et l'on se rappelle encore ces brillantes prédications, ces brochures incisives, dans les pages desquelles les questions les plus palpitantes étaient discutées avec talent et avec audace.

Toute la jeunesse inquiète, intelligente, tous ceux qui comprenaient l'inanité de ce libéralisme égoïste et creux qui ne sut que mettre si peu d'idées au service de tant d'ambitions mesquines et personnelles, et amener de stériles révolutions, tous vinrent à eux. C'étaient, autour de Bazard, Enfantin et O. Rodrigues, — Buchez, Armand Carrel, Auguste Comte, Carnot, Michel Chevallier, Barrault, Dugied, Laurent (de l'Ardèche), J. Le Chevallier, Ch. Duveyrier, Talabot, d'Eichtal, Pierre Leroux, Fournel, Jean Reynaud, Emile Pereire, et tant d'autres. La politique avait fait un moment de presque tous des conspirateurs; le socialisme allait faire de la plupart des réformateurs pacifiques. Certes, le passage de tant d'hommes éminents ne pouvait pas être et ne fut pas stérile. Cependant, les Saint-Simoniens n'ont, pratiquement, rien fondé, rien expérimenté. Préoccupés avant tout du dogme, ils ne se sont pas assez inquiétés de l'organisation matérielle de la société moderne, de la transition qui pourrait y conduire. Ils se dispersèrent dans l'attente du couple-prêtre, de ce messie androgyne, qui devait révéler la loi nouvelle. La femme ne se présenta pas.

L'œuvre de Saint-Simon, à force de se développer, changea bien en passant par les mains de ses disciples. Je crois devoir me contenter d'analyser les faits principaux de l'organisme social complété par ces derniers.

Le monde était pour eux un édifice avec un seul homme au sommet, le Père, dans lequel se confondaient le pape et l'empereur, ces deux maîtres du moyen âge.

C'était une théocratie absolue, au-dessous de laquelle l'humanité se divisait en trois grandes classes : les savants, les artistes, les industriels. Ces classes avaient leurs chefs, auxquels leur capacité seule assignait le premier rang, et grâce à eux se faisait la répartition d'après la formule adoptée : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. » Il devait en jaillir l'amélioration du sort moral, physique et intellectuel de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

Ce n'était certes pas là de l'égalité; c'était, au contraire, de l'inégalité poussée jusqu'aux limites de l'injustice. On réhabilitait le corps, et cependant on accordait tout à la capacité intellectuelle. On ne se préoccupait que de l'amélioration du sort des classes pauvres, et, en même temps, on dépeignait les misères morales des classes privilégiées, et on semblait dédaigner de les guérir et de rien faire pour elles.

Les Saint-Simoniens ne reconnaissaient aucun privilége de naissance, et condamnaient l'héritage. Comme si l'aristocratie de l'intelligence qu'ils admettaient n'était pas un privilége qui, pour ne venir que de la nature, n'en reste pas moins un privilége. De plus, dès que l'on reconnaît le droit de propriété, comment empêcher l'exercice de ce droit, le pouvoir de disposer, de son vivant ou après sa mort, de l'objet légitimement approprié?

A la date du 1er octobre 1830, en réponse à des accusations parties de la Chambre des députés, Bazard et Enfantin publièrent une brochure dans laquelle se trouvent les idées les plus nettes qu'ils aient émises sur les deux points qui nous occupent; j'en extrais le passage suivant :

« Oui, sans doute, les Saint-Simoniens professent sur l'avenir de la propriété et sur l'avenir des femmes des

idées qui leur sont particulières, et qui se rattachent à des vues toutes particulières aussi et toutes nouvelles, sur la religion, sur le pouvoir, sur la liberté, et enfin sur tous les grands problèmes qui s'agitent aujourd'hui dans toute l'Europe d'une manière si désordonnée et si violente; mais il s'en faut de beaucoup que ces idées soient celles qu'on leur attribue.

» Le système de la communauté de biens s'entend universellement du partage égal entre tous les membres de la société, soit du fonds lui-même de la production, soit du fruit du travail de tous.

» Les Saint-Simoniens repoussent ce partage égal de la propriété, qui constituerait à leurs yeux une violence plus grande, une injustice plus révoltante que le partage inégal qui s'est effectué primitivement par la force des armes, par la conquête.

» Car ils croient à l'inégalité naturelle des hommes, et regardent cette inégalité comme la base même de l'association, comme la condition indispensable de l'ordre social.

» Ils repoussent le système de la communauté de biens, car cette communauté serait une violation manifeste de la première de toutes les lois morales qu'ils ont reçu mission d'enseigner, et qui veut qu'à l'avenir chacun soit placé selon sa capacité et rétribué selon ses œuvres.

» Mais, en vertu de cette loi, ils demandent l'abolition de tous les priviléges de naissance, sans exception, et, par conséquent, la destruction de l'héritage, le plus grand de ces priviléges, celui qui les comprend tous aujourd'hui, et dont l'effet est de laisser au hasard la répartition des priviléges sociaux parmi le petit nombre de ceux qui veulent y prétendre, et de condamner la classe la plus nombreuse à la dépravation, à l'ignorance, à la misère.

» Ils demandent que tous les instruments de travail, les terres et les capitaux qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des propriétés particulières, soient exploités par asso-

ciation et hiérarchiquement de manière que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité, et sa richesse la mesure de ses œuvres.

» Les Saint-Simoniens ne viennent porter atteinte à la propriété qu'en tant qu'elle consacre pour quelques-uns le privilége impie de l'oisiveté, c'est-à-dire de vivre aux dépens d'autrui; qu'en tant qu'elle abandonne au hasard de la naissance le classement social des individus.

» Le christianisme a tiré les femmes de la servitude; mais il les a condamnées pourtant à la subalternité, et partout, dans l'Europe chrétienne, nous les voyons encore frappées d'interdiction religieuse, politique et civile.

» Les Saint-Simoniens viennent annoncer leur affranchissement définitif, leur complète émancipation, mais sans prétendre, pour cela, abolir la sainte loi du mariage, proclamée par le Christianisme; ils viennent au contraire pour accomplir cette loi, pour lui donner une nouvelle sanction, pour ajouter à la puissance et à l'inviolabilité de l'union qu'elle consacre.

» Ils demandent, comme les Chrétiens, qu'un seul homme soit uni à une seule femme, mais ils enseignent que l'épouse doit devenir l'égale de l'époux, et que, selon la grâce particulière que Dieu a dévolue à son sexe, elle doit lui être associée dans la triple fonction du temple, de l'état et de la famille, de manière que l'individu social, qui, jusqu'à ce jour, a été l'homme seulement, soit désormais l'homme et la femme.

» La religion saint-simonienne ne vient que pour mettre fin à ce trafic honteux, à cette prostitution légale, qui, sous le nom de mariage, consacre fréquemment aujourd'hui l'union monstrueuse du dévouement et de l'égoïsme, des lumières et de l'ignorance, de la jeunesse et de la décrépitude.... »

Enfantin ne s'en tint pas à ce programme, et ses idées sur la famille sont le point le plus vulnérable de la doc-

trine. Un schisme terrible ne tarda pas à éclater ; la division se mit entre les pères de la religion nouvelle. L'idée première fut de relever la femme, reléguée trop bas, selon eux, et de faire d'elle enfin la compagne et l'égale de l'homme. C'est qu'en effet c'est une question bien épineuse que celle du rôle de la femme dans la société ! Aujourd'hui, par exemple, le pâtre grossier de la Sologne, qui ne sait ni lire ni même parler, jouit de la plénitude de ses droits, tandis qu'une femme, s'appelât-elle Roland, Staël ou Sand, ne peut, parce qu'elle est femme, avoir la connaissance nécessaire pour jeter un bulletin dans l'urne. J'en sais une, veuve et la plus imposée du village, qui ne peut voter pour l'élection d'un conseil municipal de paysans, qui savent à peine signer leur nom. Son domestique est l'adjoint de la commune. Tout cela offre trop de prise à la critique, et, là aussi, *il y a quelque chose à faire.* Mais les Saint-Simoniens n'ont-ils pas manqué le but pour l'avoir dépassé ? Les étranges théories d'Enfantin trouvèrent peu d'écho parmi les adeptes, et ce fut le dernier coup porté à ces doctrines tout au moins hasardées.

Les Saint-Simoniens n'ont rien réalisé. Leur retraite à Ménilmontant ne fut point un essai de réalisation. Vivant au sein d'une société qui a flétri le travail en en faisant le châtiment du forçat au bagne, et qui a exalté la paresse et l'oisiveté en en faisant le lot et l'apanage de l'*homme comme il faut,* ils voulurent donner cet exemple du travail réhabilité dans ses fonctions les plus serviles. C'était une idée qui ne manquait pas de grandeur ni surtout d'à-propos. Ils se livrèrent aux travaux domestiques et du jardinage.

Donc, malgré son importance, le Saint-Simonisme a peu de chose à nous apprendre, peu de matériaux à nous fournir. Non-seulement il n'a rien réalisé, mais encore il s'est peu préoccupé de la partie réalisable et applicable. Il repousse l'accusation de communisme, et, dans le manifeste de Bazard et Enfantin, il demande *que la terre et les ca-*

pitaux soient exploités par association et hiérarchiquement. Il n'a pas accordé cependant à l'agriculture toute l'importance pivotale qu'elle mérite, et nous ne pouvons accepter les théories nouvelles sur la liberté de la femme et les conséquences de cette liberté ; l'opposition que soulevèrent ces théories prouve même que tous ces esprits avancés, qui comprenaient la puissance et la nécessité de l'association dans le travail humain, refusèrent énergiquement d'admettre que, comme conséquence, il fallût, dès à présent, renverser les bases sur lesquelles reposait la famille.

ROBERT OWEN.

M. Robert Owen fut le plus heureux des réformateurs modernes. Ainsi, tandis que ses deux glorieux rivaux, Saint-Simon et Fourier, pauvres, méconnus, raillés, ont vidé jusqu'à la lie la coupe d'amertume que chaque siècle brise aux dents de tous ces génies impatients qui le devancent, et sont morts, comme Moïse, sans mettre le pied sur la terre promise vers laquelle ils croyaient guider l'humanité, Robert Owen a pu fonder de nombreuses colonies dans les deux mondes, trouver la fortune au sein du succès, et voir, comme Thomas Morus, les rois eux-mêmes applaudir à ses généreux essais et à ses théories régénératrices.

Et cependant Robert Owen est communiste, et athée, ou peu s'en faut !

La colonie coopérative d'Owen est, avant tout, industrielle, et, à ce titre, elle mérite moins de nous intéresser. New-Lanarck ne se distinguait en rien de tout autre village manufacturier ; la misère et la débauche y régnaient comme dans tous les centres industriels. Je laisse parler M. L. Reybaud :

« Dès le jour de son installation, New-Lanarck devint une famille de deux mille âmes, ramenée presque au droit

naturel et gouvernée par un pàtriarche. Quatre ans suffirent pour faire d'une société déréglée et misérable une société heureuse et exemplaire. Tous les vices dont elle était infectée furent étudiés un à un, traités en détail et attentivement, guéris sans châtiment, réprimés sans violence. Ainsi, pour combattre le vol et le recel, on ne se prit point à punir les voleurs et les recéleurs, mais on leur apprit, ce qui vaut mieux, à rougir d'eux-mêmes; on les prêcha par la parole et par l'exemple; on les fit entourer d'ouvriers vertueux, dont la surveillance les contenait, *et dont* la conduite était pour eux un perpétuel reproche. En fait d'expiation, la peine infligée par un supérieur n'est rien pour le coupable; ce qui lui est intolérable, c'est le mépris de ses égaux. Tout le code répressif de New-Lanarck était renfermé dans cette pensée. Quelques contre-maîtres, hommes sages et probes, formés sous les yeux et par les soins de M. Owen, lui servirent d'instruments; ils composèrent dans la colonie une hiérarchie imperceptible qui, s'inspirant du chef, pénétrait ensuite jusque dans les moindres ménages d'ouvriers pour y féconder les germes d'ordre, de bonté et de vertu. La police de New-Lanarck se faisait ainsi de travailleur à travailleur, sans dureté, sans bassesse, sans espionnage, et la moralité était devenue la règle. Le vice dut périr peu à peu dans l'abandon et l'isolement. Le coupable, au milieu de cette société normale, devenait, on le devine, une sorte de paria, un être déclassé, qui, ne sachant où rattacher ses mauvais desseins, était conduit nécessairement de l'impuissance au repentir.

» Aucun instinct dépravé ne se déroba à ce traitement doux et rationnel. La manie des disputes céda comme avait cédé le vol; les dissensions religieuses, les liaisons irrégulières entre les deux sexes s'effacèrent aussi peu à peu et quittèrent New-Lanarck. L'ivrognerie seule résista plus longtemps, les cabaretiers combattant pour elle au moins autant que les buveurs. Toute mesure de rigueur et

d'autorité répugnant à M. Owen, il prit le parti d'entrer en lice avec les débitants de spiritueux. Il ouvrit pour son compte un magasin de détail où le weskey se vendait à trente pour cent au-dessous du cours, et il demeura de la sorte en fort peu de temps maître du monopole de la consommation. Dès lors l'ivrognerie fut surveillée, mise à l'index de la population sobre, et quand le mépris vint la frapper, à son tour elle périt. Ainsi, sans moyens coercitifs, sans prison, sans juges, sans constables, M. Owen avait comme par magie improvisé une société que maintenait dans la ligne du devoir le seul lien d'un contentement et d'une confiance réciproque, le désir de vivre en harmonie avec un milieu juste et moral, enfin les joies pures qui résultent de la seule pratique du bien. »

On doit la justice à tout le monde, même aux socialistes. J'ai reproduit ce passage de l'un de leurs adversaires, afin qu'en présence de faits indéniables, on voie ce que valent ces banales accusations adressées au socialisme d'avoir pour but et pour idéal la sauvagerie, la brutalité, l'esclavage, la destruction de toute société, de toute famille, de toute moralité.

Du reste, si l'essai de New-Lanarck était industriel, M. Owen ne tarda pas à comprendre l'importance de l'agriculture dans toute réforme générale, et, dans un mémoire publié en 1818, après avoir signalé les dangers que présentent les grands centres manufacturiers livrés à de continuelles alternatives d'activité et de chômage, en proie à tous les excès d'une concurrence jalouse et sans frein, il demanda que l'on s'appliquât à disséminer l'industrie dans les campagnes, et que, mariant l'agriculture à l'industrie, on s'occupât de fonder des colonies industrielles-agricoles basées sur son système.

Aussi, lorsqu'il put tenter un nouvel essai en Amérique, cette terre impatiente et toujours avide de nouveautés, il ne manqua pas de faire jouer à l'agriculture le rôle qui

lui convient. Mais à New-Harmony les éléments sur lesquels le réformateur agissait étaient encore bien plus profondément gangrenés qu'à New-Lanarck. Lui-même désespéra d'abord du succès. Le résultat fut cependant encore assez significatif pour qu'une soif d'imitation s'emparât des États-Unis; si bien qu'en 1827, trois ans après la première colonie, on comptait dans cette partie de l'Amérique plus de trente sociétés coopératives.

Pendant ce temps une nouvelle colonie se fondait en Écosse, à Orbiston, sous l'impulsion de l'un des principaux adeptes d'Owen, de M. Abraham Combe, qui fit faire un pas à l'idée du maître en consacrant les droits du capital et en tendant ainsi à se rapprocher de l'association.

M. Owen eut le tort immense d'attaquer de front toutes les religions, inutiles ou impuissantes selon lui, puisque pas une seule n'a pu servir de base à une société dans laquelle la vertu fût la règle et le vice l'exception. Il établit le dogme de l'irresponsabilité humaine, l'abolition des récompenses et des peines, et prétendit que, le milieu social étant changé, l'homme se porterait au bien dès qu'il cesserait d'avoir plus d'avantage à se porter au mal. Quant à l'organisation de sa colonie, elle est très-simple. Dans chacune on exerce toutes les industries, agricoles et industrielles, essentielles aux besoins généraux. L'âge détermine la fonction hiérarchique de chacun. Les quinze premières années de la vie sont consacrées à l'éducation. A quinze ans, l'adulte s'enrôle dans la cohorte des travailleurs. De vingt à vingt-cinq surtout on exerce la partie active et créatrice du travail. De vingt-cinq à trente, on distribue et dispense entre les divers membres la fortune sociale. Jusqu'à quarante on préside à la gestion des affaires de la colonie, et ensuite jusqu'à soixante on veille aux relations extérieures, on règle les rapports avec les colonies avoisinantes ou étrangères. Un conseil supérieur donne à cet ensemble l'impulsion et la vie.



L'existence tout entière d'Owen fut un admirable dévouement à ses convictions. Vingt fois il a traversé l'Océan dans un but de propagande ou de réalisation, et il y a un an encore, quand la révolution de février vint agiter dans leurs fondements les vieilles sociétés d'Europe et souffler dans l'âme des peuples tant d'espérances prématurées et éphémères, Owen, presque octogénaire, accourut à Paris, publia des brochures et se mit à la disposition de ceux qui alors avaient le pouvoir, pour fonder des colonies d'après son système. Il est d'ailleurs une institution qui immortalisera le nom d'Owen et le fera bénir au rang des bienfaiteurs de l'humanité, c'est celle de l'*infant school* ou salle d'asile, premier pas vers l'éducation attrayante.

Il n'avait pas attendu cette époque, et déjà, en 1838, il avait commencé par la France sa propagande universelle. Antérieurement même à cette date, le premier et le plus vénérable représentant en France du communisme et des idées d'Owen, M. Rey, conseiller à Grenoble, avait publié dans le *Producteur*, et reproduit ensuite en volume, des lettres sur le *Système de la communauté coopérative*, d'après Robert Owen. M. Rey avait été, comme tant d'autres, jeté par le libéralisme dans la carrière fatale des conspirations et des révolutions. Condamné à mort à la suite de la conspiration militaire du 19 août 1820, il se réfugia en Angleterre et ne se défendit pas de l'enthousiasme qu'excitaient alors les théories d'Owen. Assez heureux pour avoir entre les mains les mémoires inédits de M. Rey, l'un de ces hommes précieux qui se sont dévoués à l'œuvre ingrate de l'amélioration des sociétés, j'en citerai quelques lignes. Il est assez piquant de voir l'auteur soutenir que le communisme ne détruit pas la propriété, mais la confirme et l'assure au contraire.

« Sous l'empire du système actuel de morcellement, d'incohérence et d'antagonisme général, et avec tous les conflits d'intérêt qui en résultent inévitablement, est-il un seul individu qui ait, je ne dirai pas une entière sécurité sur les moyens d'existence de sa postérité, mais sur ses propres moyens d'existence? Vainement aura-t-il reçu de ses pères des capitaux ou des sommes immenses, vainement encore a-t-il épuisé sa vie tout entière à élever le pénible édifice d'une fortune personnelle, il peut se voir plongé tout d'un coup dans la plus affreuse *misère* par mille circonstances fortuites, une secousse politique ou industrielle, un simple défaut de bonne administration, l'infidélité d'un notaire ou d'un banquier, quelquefois même par l'incident le plus léger en apparence, un vice d'acte ou une manœuvre astucieuse qui le précipitent dans l'abîme des combats judiciaires, où souvent l'équité fléchit devant ces règles sophistiques dont l'application est devenue indispensable pour conserver une sorte d'équilibre dans les relations de ce triste monde. Heureux encore si ce prétendu propriétaire incommutable, naguère si superbe et si dur envers ceux qui souffraient avant lui de *cet ordre de* choses, heureux s'il ne recueille pas alors complétement le fruit de son égoïsme, s'il ne voit pas chacun s'approcher pour lui jeter la pierre et profiter de ses dépouilles !

» Concluons donc de tant de faits palpables, dont le tableau vient nous effrayer chaque jour, qu'il n'est rien d'aussi fragile que le système qui régit actuellement le droit de propriété. Ce droit ne peut recevoir une véritable consolidation que dans un ordre de choses où personne ne pouvant aliéner ou détériorer le fonds commun, où toutes les causes de division étant taries dans leur source, chacun goûte en paix et en sécurité pour l'avenir les moyens de jouissance que produit pour tous ce même fonds. C'est donc la communauté seule qui peut résoudre le problème de la consolidation de la propriété, si l'on ramène ce der-

nier mot au sens qui lui assure un rôle qui ne soit plus chimérique. »

L'auteur expose dans un autre endroit les principaux points du système d'Owen :

« 1° Le but de l'association n'est point de ramener les riches au niveau des pauvres, mais au contraire d'assurer à tous la plus grande somme possible de véritable richesse physique et morale.

» 2° La liberté la plus illimitée doit présider à l'établissement de toute communauté coopérative. Nul ne pourra jamais être forcé d'en faire partie ni d'y rester, et toute personne aura droit, en sortant, non-seulement à la somme ou autre valeur qu'elle y aura apportée, mais encore à sa part proportionnelle dans l'accroissement du capital social.

» 3° Outre cette entière liberté établie d'une manière directe, on n'emploie jamais aucun moyen indirect de persuasion qui soit étranger au simple aperçu des intérêts physiques et moraux de chaque individu.

» 4° On aura la plus grande liberté de manifester sa pensée ou ses sentiments sur toute espèce d'objets, et en matière de culte chacun pourra, non-seulement pratiquer celui qui lui paraîtra le plus convenable, mais encore s'abstenir de tout culte extérieur, si aucun d'eux n'est dans sa conviction ; mais, dans tous les cas, le plus grand respect est recommandé pour toute pratique ou opinion religieuse, quelles qu'elles soient.

» 5° Tous les travaux seront volontaires, mais on prendra des mesures pour rendre aussi attrayantes que possible les occupations de la société ; et l'on s'emparera de toutes les ressources des arts mécaniques pour l'exécution des travaux indispensables, qui seraient dégoûtants ou malsains ou trop pénibles.

» 6° Il y aura communauté de coopération dans la création des produits, soit par le travail des mains, soit par l'application des facultés intellectuelles, chacun selon sa

vocation particulière, combinée avec l'intérêt général, mais le tout de gré à gré et par le seul effet de la persuasion.

» 7° Il y aura communauté dans la propriété de toutes les terres, maisons et autres objets attachés au sol à demeure fixe, ainsi que de tous les instruments et matières premières réservées à la production, et de tout autre objet connu sous le nom de capital, dans l'acception la plus étendue de ce mot, c'est-à-dire pour tout ce qui n'est pas destiné à la consommation immédiate.

» 8° Les objets destinés à la consommation *immédiate* seront pris dans un magasin commun, et ne deviendront la propriété de chaque individu qu'au moment de cette destination. Quant aux objets qui ne se consomment pas entièrement de suite, mais dont l'usage est applicable à chaque individu, tels que les chambres d'habitation, le mobilier qui les garnit, les livres particuliers, etc., l'usage seul deviendra propriété particulière, selon certaines règles qui seront jugées les plus convenables.

» 9° La communauté administrera ses propres affaires, soit par elle-même, soit par des délégués révocables à volonté, et dont les actes seront soumis à l'examen *critique* le plus illimité. Les droits et les devoirs de chaque membre adulte sont égaux à cet égard, et ceux des femmes sont absolument les mêmes que ceux des hommes. Leur vote aura la même valeur, et elles pourront être élues à tout emploi compatible avec leur sexe.

» 10° Tous les différends qui pourraient s'élever entre les membres de la communauté seront terminés dans son sein par voie d'amiable composition, sans qu'il puisse y avoir jamais d'autre moyen de rigueur que celui du renvoi de la société, moyen auquel on ne recourra même qu'à la dernière extrémité, et seulement dans l'état provisoire des premiers établissements.

» 11° L'éducation des enfants sera commune, à compter de l'âge où les soins de la mère ne sont plus indispensables,

mais sans rien enlever à la surveillance ni à l'exercice de la tendresse des parents. L'instruction aura pour base tout le domaine des véritables connaissances humaines, et même celui des beaux-arts, ramenés au principe du plus grand bonheur de l'humanité. Elle comprendra la théorie ainsi que la pratique de toutes les sciences et de tous les arts utiles à l'homme en société. Les orphelins seront considérés comme les enfants de la société, et ils auront tous les mêmes droits que les autres enfants.

» 12° Afin de concilier la possibilité d'une bonne harmonie avec l'emploi et la découverte des procédés qui exigent la réunion d'un nombre un peu considérable d'individus, chaque communauté ne sera ni au-dessus ni au-dessous d'un certain nombre de membres, selon les circonstances particulières de chaque association naissante.

» 13° On rentrera nécessairement dans le système général de la société politique à laquelle on appartiendra, soit pour le débouché de l'excédant de certains produits, soit pour les relations du voisinage, soit enfin pour l'exécution des lois générales auxquelles on restera toujours soumis.

» 14° On prendra des arrangements pour que les membres de la communauté fassent au besoin des visites extérieures, et même des voyages lointains, afin d'entretenir toutes les relations utiles et agréables avec le reste de la société humaine. »

J'ai dit que je ne voyais dans la communauté qu'un système factice et incomplet. Il est permis de croire que les colonies de M. Owen ne vivent que de sa vie, et qu'elles s'éteindront avec lui : l'homme, en effet, vaut mieux que le système. Quant à l'objet qui nous occupe, il n'en reste pas moins évident et démontré que ce socialiste a appliqué le mode coopératif ou associé au travail agricole, qu'il a fondé des colonies, et que, bien loin d'y voir régner la misère, la débauche et la promiscuité sexuelle, ces familles rapprochées sont devenues aussi heureuses et honnêtes

qu'elles étaient misérables et dissolues. Et cependant Owen n'avait pas craint de briser le frein du principe religieux.

CHARLES FOURIER.

L'auteur du *Traité de l'Association domestique agricole* ne pouvait, comme Saint-Simon, courir le risque de voir sa doctrine commentée, développée et complétée par ses disciples, car cet étonnant génie n'a rien oublié, rien négligé, rien laissé dans l'ombre, et en toute occasion il se montre aussi minutieusement pratique que son rival est resté vague et incertain. Mais ce n'est pas assez d'avoir exposé aux regards tous les arcanes de la vie *harmonienne*, il a prévu encore les difficultés de la transition, il a décrit non moins complétement tout le système de *garanties* par lequel il faudrait passer pour arriver du morcellement à l'association, de l'antagonisme à l'unité.

Tout, chez lui, pivote sur l'agriculture; et ce qu'il n'a jamais cessé de réclamer, et ses disciples après lui, c'est l'essai libre et volontaire, la fondation d'une commune industrielle agricole, élément alvéolaire de la société nouvelle, basée sur le principe de l'association des trois éléments de production : capital, travail, talent, pour ensuite distribuer la fortune sociale proportionnellement au concours de chacun en capital, travail et talent.

C'est d'une manière absolue, et sans arrière-pensée, dans l'avenir comme dans le présent, que Fourier et son école reconnaissent la légitimité du capital et de la propriété. Acceptant la part que Dieu fit à l'homme au commencement, lorsqu'il donna ses lois aux Juifs, ils regardent l'humanité comme usufruitière seulement du sol, sur lequel, en principe, tous ont un droit égal. Tout produit, toute plus-value créée par un individu lui appartient légitimement et à lui seul, et devient sa propriété. Celui qui applique son travail et son intelligence à féconder un ter-

rain inculte s'approprie le fruit de ce travail. Le sol lui-même a acquis par la culture une plus-value qui lui appartient. Mais son droit sur cette plus-value, qui vient de son chef, serait illusoire s'il ne pouvait s'approprier cette portion de la terre. Il acquiert donc ainsi un droit légitime sur le sol lui-même.

Toutefois, celui qui vient après lui apporte au monde son droit imprescriptible à sa part de l'usufruit du globe. Si tout le sol, autour de lui, est approprié, il se trouve dépossédé. Il faut donc qu'il retrouve le droit qu'a eu celui que le hasard a fait naître avant lui, d'exercer ses forces et ses facultés, de travailler pour créer à son tour des produits qui lui appartiennent, et n'appartiennent qu'à lui seul. Le droit au travail est donc, pour l'école phalanstérienne, l'équivalent et la justification du droit de propriété. Avec le droit au travail, le droit à la propriété n'a plus rien d'exorbitant. Sans le droit au travail, la propriété est un privilége, le droit d'exploiter le salarié. Tout capital suppose un travail antérieur. Le travail est le père, le capital est le fils. Comment légitimer le fils, si l'on refuse de reconnaître le père ?

Dans le monde de Fourier, que l'on a surnommé l'Arioste des utopistes, rien n'est égalitaire, tout est hiérarchisé. L'égalité est le but vers lequel on tend sans cesse, mais sans la réaliser jamais que dans ce qu'elle a de légitime, et en conservant tout essor à l'action individuelle. L'auteur propose, pour la distribution de la richesse sociale, les chiffres suivants qui n'ont rien d'absolu : il la divise en douze lots, en attribue cinq au travail, quatre au capital, trois au talent. Le travail est lui-même divisé en trois catégories : il y a les travaux d'urgence, ceux d'utilité et ceux d'agrément. Contrairement à ce que nous voyons aujourd'hui, le chiffre du dividende est en raison directe de la répugnance naturelle attachée à la fonction. Ainsi, les travaux les plus pénibles sont les plus rétribués; les tra-

vaux de simple agrément, ou attrayants par eux-mêmes le sont moins.



Un des points capitaux de la doctrine de Fourier, c'est sa théorie du travail attrayant. Suivant lui, l'action, l'activité, c'est-à-dire le travail, est la condition même de notre existence. Or, puisque bien évidemment Dieu a fait du travail la destinée de l'homme, qui ne peut vivre qu'à la condition de travailler, il n'a pu, à moins d'inconséquence ou de cruauté, mettre dans son sein l'amour de la paresse et l'horreur du travail. Qui veut la fin veut les moyens. Il a donné l'instinct du travail à tous les animaux qui ont besoin, pour vivre, de travailler : aux abeilles, aux fourmis, aux castors, etc. Pouvait-il être moins prévoyant à l'égard de sa créature privilégiée? Il est indigne de sa justice, de sa sagesse et de sa bonté d'avoir voulu faire de notre globe le bagne de l'humanité pour l'y condamner aux travaux forcés.

Remontant donc aux causes de cette répugnance du travail, Fourier les énumère avec une merveilleuse sagacité, et faisant fonctionner le travailleur dans des conditions complétement différentes, il prétend qu'il préférera l'action à l'immobilisme, le travail à l'oisiveté. Ainsi, plus d'ouvrier isolé dans une mansarde froide et nue, dans une cabane triste et sombre, souvent dans une cave humide et malsaine. Plus de ces travaux abrutissants par leur monotonie, et qui atrophient l'intelligence aussi bien que le corps, en ne mettant en œuvre qu'une portion, un membre de l'individu, un bras, une jambe, une main. Plus de travaux déconsidérés et regardés comme avilissants, plus de salaires que la concurrence déprécie sans cesse, soumis à mille éventualités, insuffisants à garantir les besoins les plus urgents d'une famille. Au sein de la commune associée, de vastes ateliers, propres, élégants même, ventilés en été

et chauffés en hiver, réunissent des *séries* et des *groupes* de travailleurs qu'une rivalité constante stimule sans cesse. L'ennui et la fatigue s'emparent-ils de l'un d'eux, il quitte le groupe, et, se délassant d'une occupation par une autre, passe de l'atelier aux champs, quitte son cabinet pour les jardins et les vergers, et se mêle à d'autres groupes dont il réveille l'ardeur.

S'agit-il d'un champ à labourer? Ce n'est plus un de ces lambeaux du sol, dévoré par des haies parasites, dans lequel une charrue ne pourrait tourner, et qu'il faut bêcher courbés comme des bêtes de somme; aussitôt vingt charrues se présentent et s'élancent dans la carrière. C'est tout l'attrait des courses et leurs émotions, avec le danger en moins, et en plus l'intérêt très-réel d'une plus grande utilité. On se divise la besogne, c'est une lutte, un concours continuel à qui fera plus et mieux. L'amour-propre seul en est garant, et aussi l'intérêt, car les dividendes sont en raison du travail et du talent de chacun. On occupe dans le groupe ou la série le rang conféré par l'élection de ses pairs, qui connaissent et choisissent le plus digne, car il leur importe que le groupe ou la série soient dirigés par le plus capable et le plus habile pour lutter victorieusement contre les groupes rivaux et ne pas voir les forts dividendes attribués à leurs voisins. Préparés par une éducation qui a pour but de faire éclore toutes les vocations et de développer intégralement toutes les facultés de l'individu, on fait sans fatigue l'apprentissage de vingt fonctions diverses. Ne sait-on pas déjà comment une jeune fille élégante confectionne, sans presque les apprendre, ces mille travaux d'aiguille, ces charmantes merveilles,

Ces tissus plus légers que des ailes d'abeilles,

qu'une grossière fille des champs ne saurait apprendre! Chacun a vu des hommes du monde, pour échapper au supplice de la paresse, se faire tourneurs, menuisiers, serru-

riers, jardiniers, exécuter en se jouant ces métiers qui exigent un si long apprentissage de l'homme du peuple inculte et ignorant.

Il est du reste impossible d'analyser en quelques lignes cette partie de la théorie phalanstérienne, à laquelle les socialistes des différentes sectes, surtout parmi les communistes, ont fait de larges emprunts. Ils ont appliqué le principe de la communauté aux idées de Fourier, qui s'est appauvri de tout ce dont ils s'enrichissaient. C'est dans les livres mêmes de l'auteur qu'il faut étudier le mécanisme sériaire, point capital de sa doctrine.

On sait que Fourier a donné le nom de Phalanstère à l'édifice unitaire qui sert de logement à la colonie industrielle agricole. M. L. Reybaud va nous faire les honneurs de la demeure nouvelle :

« Un Phalanstère devra être un édifice à la fois commode et élégant, dans lequel l'utilité n'aura point été sacrifiée au luxe, ni l'architecture aux exigences des distributions intérieures. Ce sera une vaste construction, de la plus belle symétrie, et accusant par sa grandeur les pompes de la vie nouvelle. De droite et de gauche se projetteront des ailes gracieusement repliées sur elles-mêmes en fer à cheval. Là, loin du centre de la grande famille, doivent s'installer les métiers bruyants. Ce palais sera double dans son étendue, avec des corps de bâtiment assez éloignés l'un de l'autre pour former des cours intérieures et ombragées, promenoirs des vieillards et des convalescents. Au milieu du bâtiment principal s'élèvera la tour d'ordre, siége du télégraphe, de l'horloge et des signaux chargés de transmettre les instructions nécessaires aux travailleurs disséminés dans la campagne. Le théâtre et la bourse trouveront leur place dans la même enceinte. A la hauteur du premier étage, et dans tout le pourtour de l'édifice régnera une rue-galerie, chauffée en hiver, aérée en été, et offrant, d'un atelier à l'autre, une communication facile.

et à l'abri de toutes les intempéries. Au besoin, cette rue-galerie servira encore de salle d'exposition aux objets d'art et aux produits industriels de toute espèce.

» Dans un Phalanstère, tout sera organisé pour une vie attrayante et libre, une vie au goût de chacun : commune si l'on veut, solitaire si on le préfère. On y poursuivra deux objets : la commodité générale et le bien-être individuel. Les logements, les salles de réunion, les réfectoires, les ateliers, les cuisines, les caves, les greniers, les offices, tout y sera disposé de manière à assurer les rapports prompts et faciles, des distractions variées, un service économique et intelligent. Chaque famille trouvera à se loger suivant sa fortune et suivant ses besoins, sans qu'il en résulte jamais pour elle une humiliation dans le contraste si elle est pauvre, un motif d'orgueil si elle est riche.

» Si on voulait maintenant, dit-il ailleurs, établir un parallèle entre sa conception et celle des écoles rivales, on pourrait se convaincre combien elle les laisse en arrière. La théorie de Fourier, complète en 1808, a défrayé longtemps les théories qui le désavouaient en le dépouillant. Fourier ne copiait personne; le Saint-Simonisme, pour ne citer que lui, s'est souvent borné à traduire Fourier. Seulement Fourier, plus sage et plus retenu, ménageait-il dans son association une place au capital, c'est-à-dire à la propriété individuelle, que les disciples de Saint-Simon n'ont pas su respecter.

» Toujours grand seigneur, même quand il bouleversait le monde, Saint-Simon était d'ailleurs dominé par des idées d'autorité et de hiérarchie; homme du peuple, Fourier obéissait à un besoin d'émancipation et d'affranchissement. Ainsi, Fourier a pour lui la date et la supériorité relative des idées : évidemment l'avantage lui reste. »



Fourier ne crut pas à l'éternité des lois qui, depuis plusieurs siècles, et sauf quelques modifications, régissent aujourd'hui les rapports sexuels. La morale, dans le passé, n'est pour lui qu'une affaire de géographie et de chronologie. Il admit le divorce sur les bases les plus larges, et prétendit qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours des individus, hommes et femmes, qui ont vécu et vivront en dehors des prescriptions d'une monogamie sévère. Qu'importe que sur ce point il ait mal vu, mal observé, mal interprété? Il n'a pas dit: — Il faut que cela soit *ainsi*. — Il n'a pas promulgué des lois nouvelles, et ordonné *de les suivre*. Esprit droit et inflexible, irrité des turpitudes trop fréquentes d'une société fondée sur les seuls intérêts matériels, il a cherché à sortir de ce milieu fatal. Qu'importe qu'il se soit trompé lorsqu'il décrit les coutumes amoureuses de l'an de grâce 2500! Il a dit et répété qu'aucune réforme de ce genre ne serait acceptée qu'après avoir été discutée par un concile de pères et d'époux. Cela suffit pour rassurer les plus timorés. Voici du reste l'opinion de Fourier sur ce que lui-même appelait son roman, c'est-à-dire sur tout ce qui sortait, — et il y a dans ses livres immensément de choses dans cette catégorie, — de l'application matérielle de son système d'association.

« Les détracteurs se dénoncent eux-mêmes en m'attaquant sur des sciences nouvelles, cosmogonie, psychogonie, analogie, qui sont en dehors de l'industrie combinée. Quand il serait vrai que ces nouvelles sciences fussent erronées, romanesques, il ne resterait pas moins certain que je suis le premier et le seul qui ait donné un procédé pour associer les inégalités et quadrupler le produit en employant les passions, caractères et intérêts, tels que la nature les donne. C'est le *seul point* sur lequel doit se fixer l'attention, et non pas sur des sciences qui ne sont qu'annoncées.

» Etrange despotisme que de condamner toutes les

productions d'un auteur parce que quelques-unes sont défectueuses! Newton a écrit des rêveries sur l'Apocalypse; il a tenté de prouver que le pape était l'Antechrist. Sans doute ce sont des folies scientifiques; mais ses théories sur l'attraction et les rayons lumineux n'en sont pas moins bonnes et admises. En jugeant tout savant ou artiste, on sépare le bon grain du faux. Pourquoi suis-je le seul avec qui la critique ne veuille pas suivre cette règle? »

Quand un homme découvre aussi largement sa poitrine, on aurait mauvaise grâce à le frapper. Nous ne critiquerons donc point ce dont il fait si bon marché.

On a dit et répété souvent que les théories de Fourier avaient été mises à l'essai, et que les tentatives avaient toutes échoué. C'est une erreur. En 1832, je crois, quelques disciples, dans toute la ferveur d'une conviction profonde, voulurent fonder un phalanstère à Condé-sur-Vesgres, sur des propriétés appartenant à M. Baudet-Dulary, alors député. On se flattait, par une erreur commune à tous ceux qui embrassent avec enthousiasme une idée généreuse, qu'à l'annonce seule d'une telle entreprise les fonds allaient accourir, et qu'on ne serait bientôt plus embarrassé que de leur abondance. On fit des défrichements, on mit en valeur des terres incultes, on commença la construction des servitudes et des étables. Mais les fonds n'arrivèrent pas, il fallut renoncer à l'œuvre prématurément entreprise, et M. Baudet-Dulary seul y perdit une notable partie de sa fortune. Mais la vérité est que la théorie de Fourier ne fut pas plus expérimentée à Condé qu'on n'eût expérimenté une machine nouvelle quand on n'eût pas même pu élever le hangar à l'abri duquel on devait la construire.

Plus tard, un nouvel essai fut tenté à Cîteaux, grâce à l'impulsion d'un jeune Anglais, Arthur Young. Les disciples de Fourier, constitués en école sociétaire, désapprouvèrent cette tentative, à laquelle ils restèrent complétement

étrangers. Il n'y avait là nuls éléments sérieux de succès, d'expérimentation même, et le seul argument qui en surgit en faveur de la puissance de l'association, fut que deux cents personnes mangèrent bien plus vite la fortune de M. A. Young, que M. Young ne l'eût pu faire seul et en régime morcelé. L'aventureux Anglais eût pu, à priori, ne pas mettre en doute ce résultat.



A côté de ces trois grands réformateurs du dix-neuvième siècle, il en est bien d'autres encore qui mériteraient d'être discutés, et dont les ouvrages ont une grande influence sur les divers courants d'idées qui portent aujourd'hui les esprits vers des contrées inconnues encore, mais désirées déjà. Ainsi, MM. Auguste Conte, Buchez, Pierre Leroux, qui, tous trois, ont passé par le Saint-Simonisme; MM. Cabet, Louis Blanc, Proudhon; MM. Vidal et Villegardelle, et quelques autres qui ne procèdent point directement et exclusivement de ceux-ci, ont développé des plans de colonies agricoles basées sur l'association. Mais nous ne pourrions analyser toutes ces doctrines ou toutes ces œuvres sans donner à ce travail des proportions exagérées. Et puis, il me semble que cela nous entraînerait souvent hors de notre sujet, puisque les uns sont communistes, nient absolument le capital et la propriété individuelle, et veulent enfin, non l'association, mais la communauté; d'autres se sont préoccupés plus spécialement de l'atelier industriel, tandis que c'est l'atelier agricole qui excite notre sollicitude; d'autres enfin ont donné peu de formules pratiques, et ne peuvent être utilement analysés. Je dois dire toutefois que MM. Pierre Leroux et Buchez ont insisté souvent sur l'importance capitale du principe de l'association appliqué à l'agriculture. Esprits religieux, ils ont d'ailleurs puissamment contribué à rap-

peler aux sources vives de la tradition catholique le socialisme qui, sous l'influence voltairienne du libéralisme, était tout d'abord disposé à en faire trop bon marché.

Il est un homme cependant dont je dois dire quelques mots, non pas peut-être pour l'importance de son œuvre, mais à cause du nom qu'il porte et du poste qu'il occupe. On peut incontestablement appeler socialiste tout écrivain qui condamne le morcellement agricole, la libre concurrence industrielle et l'organisation sociale actuelle au bénéfice d'une organisation nouvelle et de l'association. Voici quelques lignes de l'*Extinction du Paupérisme* de M. L.-N. Bonaparte, que certes pas un socialiste ne désavouerait :

« Aujourd'hui la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime, ou l'ouvrier qui se révolte...... La pauvreté ne sera plus séditieuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.....

» ..... Vouloir soulager la misère des hommes qui n'ont pas de quoi vivre, en leur proposant de mettre tous les ans de côté un quelque chose qu'ils n'ont pas, est une dérision ou une absurdité.

» Qu'y a-t-il donc à faire ? Le voici. Notre loi égalitaire de la division des propriétés ruine l'agriculture ; il faut remédier à cet inconvénient par une association qui, employant tous les bras inoccupés, recrée la grande propriété et la grande culture sans aucun désavantage pour nos principes politiques.

» L'industrie appelle tous les jours les hommes dans les villes et les énerve. Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes, et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

» La classe ouvrière ne possède rien, *il faut la rendre propriétaire*. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites. Il faut lui donner une place dans la société et attacher ses

intérêts à ceux du sol. Enfin elle est sans organisation et sans liens, sans droits et sans avenir, il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline. »

Suivant le Président de la République française, l'Etat devrait concéder à l'association ouvrière, qui en paierait la valeur du revenu actuel aux propriétaires, les 9,190,000 hectares de terres incultes qui existent encore en France. Des colonies agricoles répandues par tout le pays mettraient ces terres en valeur, et « formeraient les bases d'une seule et vaste organisation dont les ouvriers pauvres seraient membres sans être personnellement propriétaires. »

L'auteur estime qu'il faudrait une avance de 300 millions faite par l'Etat :

« Cette avance de 300 millions, dit-il, ne serait pas un sacrifice, mais un *magnifique placement*. Et l'Etat, en songeant à la grandeur du but, pourrait-il se refuser à cette avance, lui qui dépense annuellement 46 millions pour prévenir ou punir les attaques dirigées contre la propriété, qui sacrifie 300 millions pour façonner le pays au métier des armes, qui propose aujourd'hui 120 millions pour construire de nouvelles prisons? Enfin le pays qui, sans périr, a donné deux milliards aux étrangers qui ont envahi la France; qui, sans murmurer, a payé un milliard aux émigrés; qui, sans s'effrayer, dépense deux ou trois cents millions aux fortifications de Paris, ce pays-là, dis-je, hésiterait-il à payer 300 millions en quatre ans pour détruire le paupérisme, pour affranchir les communes de l'immense fardeau que leur impose la misère, pour augmenter, enfin, la richesse territoriale de plus d'un milliard! »

Quant à l'organisation, l'auteur demande que l'on instruise, moralise et discipline les masses laborieuses, et applique à peu près à ces colonies agricoles le mécanisme de l'armée; seulement l'élection, au lieu de descendre de haut en bas, monte de bas en haut.

M. L.-N. Bonaparte établit des corps de réserve de travailleurs, qu'il appelle de « véritables déversoirs de la population, » et qui ressemblent aux *armées industrielles* de Fourier, traitées plus militairement, quoique le nom soit moins militaire.

Nous n'attachons pas une grande importance aux plans de colonies agricoles de M. Bonaparte, et il faut croire que l'auteur les juge de même, puisque ayant eu cette bonne fortune unique pour un socialiste d'être porté au pouvoir par la voix du peuple, il n'apparaît pas qu'il se souvienne d'avoir découvert un procédé pour éteindre le paupérisme au moyen d'une « organisation qui ne tend à rien moins qu'à rendre au bout de quelques années, la classe la plus pauvre aujourd'hui, l'association la plus riche de France. »



En dehors des faits principaux que j'ai rassemblés, bien d'autres viendraient conclure en faveur de la possibilité de l'association en agriculture. Ainsi, en Afrique, le maréchal Bugeaud, qui pendant un temps n'était pas resté indifférent aux efforts du socialisme, avait réuni des groupes de travailleurs agricoles. Une colonie est fondée depuis deux ou trois ans sur les bords de la rivière du Sig, basée sur l'association du capital et du travail. En Allemagne et en Pologne, il existe des associations territoriales, constituées par le concours volontaire des propriétaires, distinctes de l'Etat, mais revêtues d'un caractère public. Ces établissements, d'après leur constitution, sont surtout formés au point de vue de l'association du capital-terre, de même que l'industrie associe souvent le capital-argent.

En remontant plus haut dans l'histoire du droit allemand, nous trouverions la Marche, propriété commune à peine limitée et toujours disposée à absorber la propriété individuelle. Nous rencontrons là le pendant des ordonnances de

Pertinax et de ses successeurs, mais ici au profit de tous, parce que, comme je l'ai dit, le droit romain répugnait à l'association. — « Si quelqu'un a laissé son champ se couvrir de ronces, au point que deux bœufs ne puissent le labourer, ce bien est déclaré Marche, commun pacage. — Si broussailles montent à l'éperon, le fermier perdra son fonds. » — Des peines terribles protégeaient cette propriété commune. Celui qui abattait un arbre de la Marche, on le conduisait au lieu du crime avec le tronc de l'arbre abattu, et sur ce tronc on coupait la tête au coupeur de bois *d'un seul han*.

Bien que l'association, si disposée à envahir, se défende avec tant de rigueur, le droit allemand n'en est pas moins, pour une époque de féodalité, plein de douceur et de mansuétude. Portée à l'association, la fraternité est le sentiment qui domine en Allemagne. Le passant peut cueillir trois pommes, couper trois grappes de raisin, arracher trois raves. Celui dont la femme vient d'être mère peut prendre du bois pour elle, le vendre même, et acheter avec le prix du pain blanc et du vin. On pousse la prévoyance jusqu'à planter sur les routes des arbres fruitiers pour satisfaire les envies des femmes grosses qui peuvent passer... Ces naïves coutumes ne se retrouveraient point chez un peuple au sein duquel dominerait la propriété individuelle et jalouse.

En Belgique et dans les Pays-Bas, on a établi des colonies agricoles qui remplacent avec d'immenses avantages nos dépôts de mendicité et nos maisons centrales de correction. Elles sont basées sur une sorte de procédé mixte entre le régime morcelé et le mode sociétaire. Depuis longues années, dans les régions officielles, on a l'*intention*, en France, d'imiter ces établissements. Un projet était à l'étude, au moment de la révolution de février, pour essayer une de ces colonies auprès de la maison centrale de Fontevrault, dans la forêt qui l'avoisine. Une ancre de salut

allait être jetée peut-être dans le sol qui avait été si hospitalier à Robert d'Arbrissel et à ses pieux travailleurs. C'était l'heure de se hâter; on a tout justement abandonné le projet.

Nous pourrions citer encore des faits de détail très-concluants. On sait, par exemple, comment se manipule le laitage dans le Jura, la Suisse et la Hollande. Chaque localité possède une *Fruitière* commune dans laquelle chacun verse chaque jour le lait de ses vaches et de ses brebis. Le fromage se fait en commun, et les bénéfices se partagent en proportion de la quantité de lait apportée à l'établissement. Il n'est pas de village, en France, qui ne bénéficiât singulièrement à imiter ces fruitières. Il faut bien, quoi qu'on en ait, reconnaître la possibilité de ce qui existe. Mais combien n'est-il pas difficile de faire succéder à la routine le progrès de détail le plus modeste et le plus inoffensif!

Le soin des troupeaux est une partie intime de l'agriculture. L'association a existé de tout temps plus encore chez les peuples pasteurs que chez les peuples agriculteurs. Même encore aujourd'hui, les propriétaires du Midi réunissent leurs troupeaux, au nombre de huit, dix, et quelquefois jusqu'à vingt-cinq mille bêtes, pour les faire *transhumer*, ou émigrer, dans les pâturages plus frais de la Drôme, de l'Isère, des Hautes et Basses-Alpes. Plus de quatre cent mille bêtes à laine voyagent ainsi chaque année. A l'exception des agneaux de l'année courante, qui restent auprès de leur mère, les plus faibles marchent devant et règlent le pas. Le grand troupeau est sous la direction du *baille*, qui a sous lui différents ordres de bergers. Lui-même est associé dans la propriété générale, il possède une brebis sur trente et les chèvres qui marchent en tête et éclairent la marche. Le grand troupeau se subdivise en groupes de 1,600 à 2,400 bêtes; ces groupes sont surveillés par des bergers aidés d'un chien par cent

têtes de bétail. Au centre sont les ânes, au nombre de cent, et quelquefois plus, portant les équipages. Les ânes, de même que les boucs, ont des sonnettes de son différent bien connu des moutons qui les suivent. L'ordre qui a été suivi pendant la route s'observe encore dans la montagne.

Autrefois les seigneurs, forcés de laisser paître ces immenses troupeaux lorsqu'ils passaient sur leurs terres, se dédommageaient en levant sur eux un droit de *pulverage*. Ils payaient pour la poussière qu'ils faisaient sur la route.

Le chef des bergers s'appelle *baille*, le grand troupeau *compagne*, les subdivisions *scabois*, le centre et les équipages la *robbe*, les chèvres et les boucs les *menons*.

Fourier paraît avoir imité ce mécanisme, assez régulièrement *sériaire* en effet, lorsqu'il décrit la marche des immenses troupeaux des *phalanges*.

J'ai signalé plus haut l'assertion de l'un des adversaires du socialisme, de M. Thiers, lorsqu'il se plaît à répéter que l'association est inapplicable à l'agriculture, et que les socialistes ne se sont jamais préoccupés de l'atelier agricole. On voit maintenant que la seconde partie de son assertion dénote une aussi inqualifiable ignorance que la première, et nous avons vu tous les socialistes, sans exception, depuis Th. Morus jusqu'à Fourier, jusqu'à L.-N. Bonaparte, donner pour base à leurs utopies l'agriculture. C'est faire la partie trop belle aux théories du socialisme, que de ne les attaquer jamais qu'avec de l'ignorance et de la mauvaise foi.

Je n'ai rien dit des colonies de Mettray, Ostwald, Petit-Bourg, Saint-Firmin et autres. Etablies dans un but philanthropique fort respectable et à un point de vue déterminé, elles n'ont point eu, dans la pensée des fondateurs, la mission de mettre en lumière les avantages de l'association appliquée au travail des champs, et ce n'est qu'accessoirement, et en quelque sorte forcément, qu'elles utilisent ce fécondant principe. Ces institutions ont donc

droit à tous nos éloges, mais l'analyse que nous en ferions sortirait du cadre qui doit limiter nos recherches. J'en dirai autant pour l'association agricole de Naz et quelques autres établissements analogues. Il nous suffit de les citer pour mémoire.

CHAPITRE VII.

SOLUTION PRATIQUE.

Association libre et proportionnelle du capital, du travail et du talent. Association agricole-industrielle. Association des travailleurs. Crédit agricole. Citations, faits pratiques et solutions diverses.

> Peu à peu l'esclavage se changea en servage, et le servage se convertit en salaire, lequel salaire se modifiera à son tour, nouveau perfectionnement qui signalera la troisième ère, le troisième grand combat du christianisme.
>
> CHATEAUBRIAND, *Études historiques*, art. *Féodalité.*

> Ceux qui repoussent les remèdes nouveaux se préparent des calamités nouvelles.
>
> BACON.

Nous sommes arrivés à la partie la plus délicate et la plus importante de notre travail; critiquer est facile, compiler n'est rien qu'une œuvre de patience, mais imaginer, créer, innover à son tour est une tâche pleine de périls et d'écueils. La loi providentielle à laquelle obéit l'humanité, c'est le mouvement, la marche incessante, le progrès : tout change, mais pour progresser. Vainement le vieillard, — *laudator temporis acti,* — regrette les idées et les coutumes d'autrefois; aujourd'hui vaut mieux qu'hier, demain vaudra mieux qu'aujourd'hui. Mais, par une contradiction étrange, en même temps que l'humanité change et progresse sans cesse, l'individu se révolte contre le progrès, en a peur et le combat comme un ennemi. Lorsqu'elle se montre à nous dans sa nudité, sa jeunesse et sa beauté, la vérité nous effraie, pour plaire il faut qu'elle se fasse vieille et ridée, et qu'elle se cache sous le vêtement à la mode. Aussi l'histoire de tous les génies inventeurs n'est qu'un long martyrologe qui se déroule à travers les siècles.

Je n'ai point à redouter le martyre, mes vœux tendent moins haut. Mais enfin ce mot association, cette idée vieille comme le monde, si simple, si féconde, si merveilleusement conciliatrice, est aujourd'hui repoussée comme une nouveauté, bafouée comme une utopie, poursuivie et menacée à l'égal d'un danger et d'un crime. Et pour qu'il puisse être dit qu'aucune inconséquence n'a manqué dans ce débat, les plus fougueux adversaires des réformateurs s'inclinent devant elle : « L'association agricole, dit Louis Reybaud, est une idée féconde qui se réalisera tôt ou tard, quand le fractionnement du sol aura porté tous ses fruits. » (T. I, p. 198.)

Un mot seulement avant de nous aventurer dans le vif de la question.

Qu'est-ce qu'une solution pratique?

Il ne faut pas se le dissimuler, pour la plupart d'entre nous il n'y a de *pratique* que ce qui est *pratiqué*. Bien peu ont l'indépendance d'esprit nécessaire pour s'élever jusqu'à la perception de ce qui est *praticable*. — C'est impossible! — tel est notre premier mot, lorsqu'on nous propose quelque chose qui n'a pas été fait encore. Et parce qu'on s'est dit que c'était impossible, à force de le répéter on n'en doute plus, on ne tente rien, et c'est ainsi que le progrès devient impossible en effet.

Nous tâcherons d'éviter cette timidité d'intelligence. Je m'efforcerai d'ailleurs d'étayer tout ce que j'avancerai de faits indéniables et d'exemples saisissants; autant que je le pourrai, je ne ferai que féconder des germes existants déjà, et appliquer sur une plus vaste échelle ce qui est ou ce qui a été.

Que l'on en ait conscience ou non, préconiser l'association, c'est faire du socialisme. Toutefois, comme on a toujours plus peur des mots que des choses, j'ai cru devoir m'abstenir de prendre mes arguments et mes citations chez les socialistes et leurs adeptes. De pareilles sources seraient

suspectes, et cela ne donnerait pas une grande force à mes affirmations d'invoquer à l'appui ceux que l'on nie. Je me plais au contraire à faire des emprunts aux hommes et aux publications qui n'ont jamais été accusés de socialisme, et que la simple réflexion force à confesser la puissance bienfaisante de l'association. C'est ainsi que M. Dupin aîné, M. Troplong, M. L. Reybaud lui-même, me sont venus en aide. Dans la livraison d'août 1841 du *Journal des connaissances utiles*, un excellent article, signé Darnis, donnait un projet d'association agricole *pratique* et réalisable, auquel il ne manque que des développements. Je le reproduis d'autant plus volontiers qu'il est précédé de considérations dont il faut tenir compte :

« En Angleterre, l'hectare de terre rapporte moyennement 75 fr.; il ne rapporte en France que 30 fr. En Angleterre, sur quatre individus il n'y a qu'un agriculteur; en France il y a trois agriculteurs sur quatre individus.

» C'est qu'en Angleterre le mode d'exploitation du sol, c'est le mode économique, le mode industriel. Ce mode, c'est la division du travail, le meilleur emploi possible des terres, des bestiaux, des machines, du temps et des hommes. Avec la division du travail dans son agriculture, l'Angleterre est parvenue, avec un territoire qui est à celui de la France comme trois est à cinq, à élever sa production agricole à cinq milliards et demi, tandis que la production agricole de la France ne s'élève qu'à quatre milliards et demi.

» Ce qui est possible en Angleterre, pays de grandes propriétés, dira-t-on peut-être, ne l'est pas en France, où le morcellement de la propriété a été poussé jusqu'à la pulvérisation du sol...

» Au point de vue social, ce n'est pas un mal qu'il y ait beaucoup de propriétaires, c'est au contraire un bien, un très-grand bien... Mais au point de vue de la production, la trop grande division du sol, il faut en convenir, est une

véritable calamité; ce n'est ni plus ni moins, si chaque propriétaire ne cultive que sa portion, qu'un retour à l'état sauvage, à l'exploitation la moins rationnelle de toutes.

» Mais le morcellement de la propriété n'est pas un mal sans antidote, et le progrès agricole, quoique difficile, n'est pas impossible avec une très-grande division du sol. L'association ne peut-elle pas détruire tous les inconvénients économiques et nous laisser tous les avantages sociaux d'un grand nombre de propriétaires?

» Avec l'association, les inconvénients du morcellement disparaissent, et tous ses avantages politiques et sociaux nous resteraient; cela n'a pas besoin d'être démontré. Mais l'association en agriculture est-elle possible? Tout ce qui est rationnel, en harmonie avec la nature de l'homme et avec les lois de la matière, ne peut être ni impossible ni très-difficile. L'association, le premier besoin de l'homme et le seul moyen en sa puissance de lutter contre le monde extérieur, ne l'est pas, ne peut pas l'être, pas plus en agriculture qu'ailleurs.

» Et pour prouver qu'en agriculture l'association n'est pas impossible, supposons dix petits propriétaires, tous avec des terres d'inégale contenance et d'inégale valeur, tous avec une famille composée d'un nombre inégal d'individus. Les dix chefs se réunissent, déterminent à l'amiable la valeur comparative de chaque parcelle de terre ou action apportée; la société est formée et le capital de chacun convenu; il ne s'agit plus que de distribuer le travail. Mieux qu'on ne le pense généralement, on sait, aux champs, classer les individus selon leur valeur relative; les dix chefs, selon la capacité présumée des divers individus qui doivent composer le personnel de l'exploitation, nomment qui directeur de l'association, qui chef des travaux, qui commis à l'approvisionnement général, en un mot assignent à chacun sa place et ses fonctions.

» Quant à la répartition, elle est pour chacun en raison de son apport et de son travail, ce qui d'abord semble fort difficile et qui cependant ne l'est pas, en observant que l'apport et le travail de chacun peuvent être évalués *facilement* en chiffres, en argent, d'après la valeur des terres et d'après les salaires des ouvriers agricoles de la localité.

» Ce n'est pas un plan que nous avons voulu tracer ici, nous avons voulu seulement indiquer qu'en agriculture les associations sont possibles, que, sous un gouvernement qui les voudrait et qui les provoquerait, elles ne *tarderaient* pas à se former et à rendre au pays des services dont on ne peut aujourd'hui mesurer ni l'étendue ni l'importance. On n'en peut douter, l'association agricole pourrait relever l'industrie de la plus nombreuse classe de la société, et augmenter indéfiniment notre force de production, partant notre richesse et notre bien-être. C'est donc un devoir pour les hommes influents et pour les amis des véritables intérêts du pays de la recommander, de l'expliquer et de l'organiser. On ne doit pas désespérer de la voir adopter, quand on pense qu'il suffirait de quelques essais pour la propager partout. »

On dit souvent que les socialistes n'ont su faire que de la critique, et qu'ils n'ont pas formulé une idée organique, exposé un plan palpable et discutable. On voit au contraire que, même en dehors des réformateurs et de leurs publications, nous pourrions trouver des plans et des idées. Il est vrai que le plan que je viens de reproduire pourrait être revendiqué par la plupart des écoles socialistes.



Que l'on ne se méprenne pas à ma pensée ; si, en regard des haines et des misères qu'enfante le morcellement, j'ai décrit avec un vif intérêt les associations agricoles du moyen âge, ce n'est pas que je veuille critiquer le présent

au profit du passé. L'humanité, dans sa marche lente et majestueuse à travers les siècles, s'avance toujours éclairée par cette colonne mystérieuse qui guidait au milieu du désert le peuple de Dieu dans sa fuite triomphante. La lumière est pour ceux qui vont devant, et derrière il n'y a que ténèbres et précipices. Je l'ai dit, le principe était bon, l'application en était incomplète, insuffisante, oppressive. C'est donc tout autre chose qu'il faut faire aujourd'hui, et cette autre chose, c'est un essai, rien de plus. Il y a folie et danger à prétendre révolutionner à la minute l'esprit d'une nation, ses croyances, ses habitudes. Si l'essai réussit, la cause est gagnée. Saint Thomas lui-même, le patron de l'incrédulité, se prit à croire, après qu'il eut vu.

Respectant tous les droits acquis dans le passé, cet essai d'association, libre, volontaire, accepte pour légitimes au même titre les trois éléments de production, capital, travail et talent, et, dans la répartition de la richesse sociale, garantit l'inviolabilité de leurs droits proportionnels. Que ce point important soit tout d'abord bien établi, sans équivoque et sans arrière-pensée.

Supposons que nous avons les moyens matériels et moraux de réalisation. Nous pouvons disposer d'une commune qui compte environ quatre cents familles, agricoles, industrielles et bourgeoises; nous leur avons démontré l'excellence des procédés de l'association, elles consentent à se prêter à l'essai.

Un travail cadastral fait avec une minutieuse exactitude constate la richesse de chacun, les quantités de terres en pâturages, céréales, vignes ou bois; la qualité relative, le revenu moyen, etc. On sait par suite quel sera le droit proportionnel de chacun dans la répartition des bénéfices au point de vue du capital. Mais comme il faut laisser à chacun toute et entière liberté d'augmenter ou de modifier son avoir, ces propriétés seront représentées par des actions

ou coupons d'actions vendables, échangeables, négociables comme toute autre valeur. Grâce à ce procédé, nous pouvons diviser et émietter le sol sans danger, nous pouvons appeler chacun à la propriété, et nous cumulons *tous* les bienfaits du morcellement agricole avec ceux de la grande culture.

Aussitôt tous ces murs laids et dispendieux, qui brisent la vue et ruinent la bourse, disparaissent avec les fossés inutiles et les haies qui dévorent le sol et recèlent les animaux nuisibles. « Où mur y a, et devant et derrière, — *comme* dit Rabelais dans son utopie de l'abbaye de Thelèmes, — y a force murmures, envie et conspiration mutuë. » On peut enfin exécuter dans l'intérêt de tous, les travaux de desséchement et d'irrigation impossibles sous le régime du morcellement. Nous voyons disparaître aussi l'usure et le vol, et les agents de répression, et les huissiers, avoués, notaires et avocats, que l'agriculture morcelée engraisse du plus vif de sa chair.

On s'exagère singulièrement l'amour de l'homme pour la propriété exclusive et individuelle. Il y a dans ce sentiment, dont je reconnais toute la force et l'énergie *actuelle*, plus d'habitude, de préjugé et d'étroitesse de vue que d'instinct naturel. Le paysan tient avec fanatisme à sa chaumière triste et sombre, bien qu'ouverte à tous les vents, aux murs nus et enfumés, au toit de chaume que la mousse ronge et que l'humidité convertit en fumier ; étuve en été, faute d'ouvertures suffisantes, glacière en hiver, parce que la porte seule donne du jour et ne ferme pas mieux que celle de son étable ; — et qui souvent n'est pas *sa* chaumière, mais celle du propriétaire qui peut, à son caprice, le chasser de ce toit si vanté qui l'a vu naître et qui ne le verra pas mourir. Mais le riche habitant des grandes villes déménage sans regret, et comprend combien l'on est mieux dans un simple appartement dont on n'a pas la propriété, dans un de ces immenses et magnifiques

hôtels où cent familles vivent côte à côte, se rendant parfois service et ne se gênant jamais.

Le paysan tient à son coin de terre, à son lambeau de sol; il le fume, le laboure et le moissonne de ses propres mains, et peut-être trouve-t-il un certain bonheur à ce labeur rude et monotone. Mais le riche propriétaire donne sans regret la possession de son bien à ses fermiers; il a des terres qu'il n'a jamais vues, sur lesquelles il n'a jamais mis le pied, et qu'il n'éprouve aucune félicité à voir s'étaler au soleil. On tient à la propriété, on fait bon marché de la possession. L'association n'en demande pas davantage.

L'habitant des villes déserte la maison qui est à lui pour passer le meilleur de son temps au cercle, au casino dont le local est à l'association. Pour le prix que coûterait, *chez lui*, un journal *à lui*, il lit vingt journaux et brochures, lutte au jeu avec des groupes amis ou rivaux, puise dans les trésors de la bibliothèque de l'association auprès de laquelle la sienne, à lui, si coûteuse, n'est qu'un atome.

C'est qu'en effet l'association nous déborde de tous côtés et nous saisit à notre insu. Et plus nous vivons de la vie sociale, plus notre intelligence s'élargit, et plus en même temps les préjugés tombent et font litière sous les pas de l'idée nouvelle qui s'avance, prête à conquérir le monde qui lutte en vain, comme luttait la société païenne alors que l'idée libératrice du Christianisme s'élargissait au milieu d'elle et grandissait sur ses ruines.

L'association, dit-on sans cesse, détruit la société! Il serait facile de retourner ce banal argument et de dire que la société n'existe que parce que le morcellement, la concurrence et l'individualisme ne sont pas complétement réalisés et qu'un très-grand nombre de choses restent dans le domaine de la communauté. Rendez donc à l'appropriation individuelle les grandes routes et les sentiers, les rivières et les fleuves, ces chemins qui marchent, l'église et la maison commune, et l'école! De quel droit les villes retiennent-

elles donc, au nom de la communauté, les rues et les places, les temples et les théâtres, les marchés et la Bourse, les hospices et les musées, les promenades, les quais, les ponts, les bibliothèques et les palais? Insensés! vous fondez des colléges et des écoles, des crèches et des asiles, des casernes et des hôpitaux; vous souffrez qu'on ouvre des cercles et des cabinets de lecture, des restaurants et des cafés, des lieux de réunion pour la danse et pour les concerts, et vous ne voyez pas que par toutes ces voies et toutes ces fissures l'association se glisse et s'introduit, et qu'elle monte, et qu'elle grandit, et qu'elle va tout envahir! Car dans votre société fondée sur le sable mouvant de l'individualisme, il ne se fait rien de bien, rien de fécond, rien de grand, qui ne sorte de l'individualisme pour rentrer dans l'association.

Associons-nous donc et rapprochons-nous! Assez de bornes dans nos champs, assez de limites dans nos cœurs. N'y a-t-il pas trop longtemps que les hommes sont frères à la manière de ces enfants de Jacob qui vendirent Joseph aux marchands d'Emmaüs?

C'est le morcellement, bien plutôt que l'*association*, qui détruit la société et rend l'homme insociable : « Je suppose, dit La Bruyère, qu'il n'y ait que deux hommes sur la terre, qui la possèdent seuls et qui la partagent toute entre eux deux; je suis persuadé qu'il leur naîtra bientôt quelque sujet de rupture, quand ce ne serait que pour les limites. »

Sans contredit : mais aussi pourquoi la partager et poser des limites? Pourquoi ne pas la garder toute à eux deux? Si des industriels se font concurrence, sont ennemis et cherchent à se ruiner, voyez, dès qu'ils s'associent, comme ils marchent de concert, et, leurs profits augmentant, comme ils vivent en bonne harmonie! Un homme, qui n'était pas socialiste, avait deviné, guidé par la puissance de son incontestable génie, et mettait en pratique cette sorte de propriété collective telle que le fera l'avenir.

« Au retour d'Italie, et partant pour l'Egypte, Napoléon acquit la Malmaison ; il y mit à peu près tout ce qu'il possédait. Il l'acheta au nom de sa femme, qui était plus âgée que lui ; en lui survivant, il pouvait se trouver n'avoir plus rien ; c'est, disait-il lui-même, qu'il n'avait jamais eu le goût ni le sentiment de la propriété. Il n'avait jamais eu, ni n'avait songé à avoir. — Si peut-être j'ai quelque chose aujourd'hui, continuait-il, cela dépend de la manière dont on s'y sera pris au loin depuis mon départ ; mais, dans ce cas encore, il aura tenu à la lame d'un couteau que je n'eusse rien au monde. Du reste, chacun a ses idées relatives : j'avais le goût de la fondation et non celui de la propriété. Ma propriété, à moi, était dans la gloire et la célébrité : le Simplon pour les peuples, le Louvre pour les étrangers, m'étaient plus ma propriété que mes domaines privés. J'achetais des diamants à la couronne, je réparais les palais des souverains, je les encombrais de mobilier, et je me surprenais parfois à trouver que les dépenses de Joséphine, dans ses serres ou sa galerie, étaient un véritable tort pour mon Jardin des plantes ou mon musée de Paris [1].



J'ai parlé de ces immenses hôtels de Paris et des grandes villes au sein desquels cent familles vivent en paix. Certes, proposer cela au villageois isolé, défiant, haineux, tel que l'a fait notre civilisation imparfaite, c'est lutter contre une difficulté de transition incontestable, mais ce n'est pas impossible. Pour avoir un énorme bagage de préjugés, le villageois n'est pas fait autrement que l'habitant des villes. Cela existait dans les communautés agricoles du moyen âge et chez la plupart des sectes dont j'ai parlé. C'est donc possible. L'unité de logement réaliserait, outre un bien-être

[1] Mémorial de Sainte-Hélène, édition illustrée, t. I, page 90. La même idée se trouve développée autrement à la page 387.

matériel immense, d'immenses économies en tout genre. La description du phalanstère que j'ai empruntée à L. Reybaud en énumère une partie. Cela, qu'on le comprenne bien, n'entraîne nullement la nécessité d'une vie commune. S'il est plus avantageux de préparer les aliments dans un vaste atelier culinaire, avec le simple concours de quarante personnes, au lieu des quatre cents feux, des quatre cents matériels et des quatre cents ménagères qu'emploie la commune actuelle, rien n'empêche chacun de vivre isolément. Il y aura dans notre commune associée, comme il y a déjà aujourd'hui, des gens qui préfèreront prendre *leurs repas* à table d'hôte, en nombreuses réunions, d'autres qui mangeront à leur table dans une salle commune, comme aujourd'hui encore, d'autres qui se feront servir chez eux, toujours comme aujourd'hui. On jouit des avantages de l'association pour la préparation des aliments, tout en sauvegardant les exigences légitimes de l'esprit d'individualisme.

Rien de tout cela n'est utopique ; c'est la généralisation d'un fait pratique dont les heureux effets sont éprouvés. « Autant que possible, — dit M. Villermé dans son Tableau de l'état physique et moral des ouvriers des manufactures, à l'article Zurich, — autant que possible, les locataires d'une même maison se réunissent, pendant l'hiver, pour travailler avec un seul feu, et, le soir, avec une seule lumière ; le même poêle sert à tous les ménages pour faire la cuisine et conserver chauds les aliments. On conçoit que les économies qui résultent de semblables réunions, dans lesquelles on s'excite mutuellement au travail, non plus le soir seulement, comme à la veillée, mais depuis le lever jusqu'au coucher, doivent être pour quelque chose, ainsi que l'a montré M. le professeur de Candolle, dans les bas prix auxquels ces ouvriers peuvent livrer leurs produits. »

J'ajoute que M. de Candolle a constaté l'existence de

semblables réunions dans les cantons d'Appenzel et de Saint-Gall.

Ce qui existe est possible, apparemment.

Nous allons appliquer parallèlement à l'une des branches du travail agricole le mode d'action de l'association et du morcellement, afin que l'on comprenne mieux par un exemple combien le premier est simple et facile, et quels avantages incalculables résulteraient de l'exploitation unitaire.

Parmi les travaux des champs, il en est qui s'exécutent isolément, d'autres qui exigent la réunion de bandes nombreuses. Le travail dans ces dernières conditions devient plus attrayant. Déjà l'on peut faire cette remarque pour les vendanges, par exemple, que je prends pour type, la viticulture jouant un assez grand rôle presque par toute la France.

Tout paysan possède quelques ares de vignes disséminés à de grandes distances. Attelé au léger véhicule inventé par Pascal, à la brouette, véritable char du morcellement, chacun va récolter avec grandes fatigues les grappes qui sont sa propriété. L'association remplace les quatre cents brouettes et les quatre cents brouetteurs par cinq ou six fortes charrettes attelées de dix ou douze chevaux; ce qui, outre une fabuleuse économie de temps, rend au travail direct de la cueillette trois cent quatre-vingts charroyeurs.

Chaque brouetteur brouette sa mince récolte dans son cellier et fait son vin dans son pressoir : c'est quatre cents celliers, quatre cents pressoirs et matériels établis dans les plus détestables conditions, et qui sont remplacés par un seul et excellent cellier, et par trois ou quatre puissants pressoirs mécaniques, qui sont loin de nécessiter l'emploi des huit cents bras de la commune.

Une fois fait, le vin séjourne dans ces mauvais celliers, dans des fûts insuffisants et livré le plus souvent à des mains malhabiles; l'association le garde en de vastes foudres, dans

les larges flancs desquels il s'améliore, comme chacun sait, autant qu'il se détériore dans de petits vaisseaux.

L'époque rigoureuse des vendanges est fixée par des bans publiés quelques jours d'avance et dont il faut *subir* les limites. Ce qui est trop mûr doit attendre, au risque d'être desséché par les vents ou délayé par les pluies ; ce qui ne l'est pas suffisamment gâtera la qualité de toute la récolte. N'importe, on ne peut devancer l'époque fixée, et si l'on tardait, on serait pillé par ses voisins. D'ailleurs, comment récolter à plusieurs reprises quelques ares de vignes ? Il faudrait presser sa vendange entre ses doigts et faire cuver dans un arrosoir. En association, le vol est supprimé, grâce à la double impossibilité de le pratiquer et d'en profiter. Opérant sur de grandes masses et agissant dans un seul intérêt, elle prend son temps, vendange à plusieurs reprises et à mesure seulement que le raisin est déclaré arrivé à parfaite maturité.

Les divers ares de terre que possède chaque cultivateur sont parfois à d'assez grandes distances et dans des cantons de qualités très-différentes. Force est bien au petit propriétaire de presser tout cela au même pressoir ou de faire bouillir à la même cuve. L'association se garde bien d'opérer ainsi, et elle a grand soin de ne pas détériorer ses produits par le mélange de qualités inférieures. Cela ne fait point difficulté pour la répartition rigoureusement juste et proportionnelle des bénéfices ; car on sait très-exactement la quantité d'ares ou d'hectares possédée par chacun, et les terres sont classées suivant leur qualité.

Après cette simple et rapide esquisse des procédés comparés du morcellement et de l'association, n'est-il pas évident et incontestable que celle-ci opère avec une économie immense, incalculable, que ses produits sont d'une qualité infiniment supérieure, et que, par suite, les dividendes de tous, propriétaires et travailleurs, croîtront dans une proportion considérable ?

L'un aujourd'hui, par excès de courage, d'économie, d'avarice ou de jalousie, veut cultiver lui-même toutes ses terres, s'exténue, les cultive mal et se suicide lentement. Un autre, par indifférence, égoïsme ou paresse, laisse une portion de ses champs en jachère ou ses vignes incultes. A côté d'eux sont des hommes qui demandent du travail et qui n'en peuvent obtenir, et qui meurent de misère, tandis que l'intérêt de tous serait que le travail fût équilibré entre tous les hommes, et qu'ainsi une plus grande quantité de produits fût créée. L'association fait disparaître ce vice, ce danger social. Celui qui est enrôlé dans le groupe des laboureurs ou des vignerons ne voit plus son sort à la merci d'un individu; son droit de travailleur est sacré comme le droit de posséder de son voisin; il travaillera concurremment avec tout autre tant qu'il y aura de la besogne à faire. Une agence supérieure reçoit ses plaintes et y fait justice, comme elle ferait justice aussi de sa paresse et de son inconduite. Dans tous les cas, son dividende, comme travailleur, sera proportionnel à son mérite reconnu et à sa part de travail exécuté.



En morcellement, chaque paysan est forcé de vendre ses denrées le lendemain de la récolte, autant par impuissance de les conserver dans de bonnes conditions que par nécessité de faire de l'argent pour payer ses fermages. Et comment se fait cette vente? Il est arrivé à celui qui écrit ces lignes de vendre un jour quelques cents d'avoine à un marchand. Dans le même jour, cette avoine avait passé par l'intermédiaire de trois marchands, haussant toujours de prix, avant d'arriver jusqu'à l'aubergiste qui devait la faire consommer. Elle n'avait pas quitté les greniers du vendeur, chez lequel l'aubergiste la fit prendre. Seulement le producteur et le consommateur avaient payé un impôt à trois agents

parasites qui avaient stérilement gagné sur eux. L'association a ses greniers de réserve, ses vastes celliers, ses entrepôts et ses bazars; elle vend en gros et directement aux consommateurs, rendant ainsi à la production directe la moitié au moins de tous ces agents parasites du commerce. Telle colonie agricole, qui brille par ses vins, ses chanvres, ses grains ou ses huiles, envoie ses échantillons et traite sans intermédiaire avec les autres associations. Si l'associé a besoin d'argent, la banque locale, le comptoir d'escompte lui font, sans nul danger, des avances. Direz-vous que tout cela est impossible? Prenez garde! je vais prouver par des faits que j'ai observés moi-même, et dont je garantis l'exactitude, que tout cela existe dans une autre industrie.

Voici comment se fait sur les côtes de l'Océan, et notamment aux Sables-d'Olonne, la pêche et le commerce du poisson. La barque appartient au patron, qui la monte avec deux hommes et un mousse. Un marin ne travaille jamais à terre, et le soin de la barque, au retour, est confié à une femme, désignée sous le nom de garçonne, qui, à la marée basse, la lave sur toutes les faces, et est chargée de sa toilette. Tous sont associés et non salariés. La pêche est divisée en six parts. La barque, — le capital, — en prélève deux. Le patron a de plus son dividende comme travailleur, un autre sixième; il a donc, en réalité, un tiers et demi ou moitié. Chacun des deux matelots a un autre sixième, et le dernier est partagé entre le mousse et la garçonne. Voilà l'association proportionnelle du capital et du travail; mais ce n'est pas tout.

Le marin professant le plus souverain mépris pour toute fonction à terre, les femmes font le marché et vendent la pêche aux poissonniers qui l'expédient vers les villes de l'intérieur. Il arrivait qu'elles étaient mal payées et qu'elles se trouvaient à la discrétion des marchands, qui eussent cessé tout commerce avec une femme assez osée pour actionner et poursuivre en justice le payement de ce qui lui

était dû. En présence de ce grave danger, c'est encore l'association qui est venue à leur secours. Plusieurs personnes riches ont réuni un capital, et fondé, sous le nom de monopole, un établissement auprès duquel chaque femme vient déclarer telle quantité de poisson, vendu tant, à tel marchand. Le monopole la paye, et il saura bien se faire rembourser. A marchand, marchand et demi! Par malheur, cet ingénieux mécanisme est une entreprise particulière et non un établissement municipal. C'est une assurance, mais qu'il faut payer, sans que ses bénéfices profitent à tous, ce qui aurait lieu si la commune prenait l'initiative.

Pourquoi ne le fait-elle pas? Pourquoi une idée aussi simple, aussi pratique, qui sauvegarde complétement l'intérêt du producteur sans blesser en rien la liberté de l'agent de circulation, du commerçant, pourquoi cette idée n'est-elle pas adoptée, développée, élargie, appliquée à l'agriculture? Se retranchera-t-on encore derrière ce terrible mot, — impossible! — en présence d'une institution qui existe?

J'ai nommé le département des Hautes-Alpes au sujet des grands troupeaux transhumants du Midi. Ce département pourrait nous offrir plusieurs faits d'association dignes d'intérêt. Je n'en signalerai qu'un seul. Il renfermait avant la Révolution un grand nombre de greniers d'abondance destinés principalement à venir en aide aux malheureux dans les années difficiles. Quelques-uns ont été rétablis sous l'Empire et sous la Restauration. Fondés d'abord grâce à des offrandes généreuses, ils se sont accrus par des legs faits en faveur des pauvres. Ces greniers font des prêts sur gages ou sur caution aux cultivateurs gênés, aux pères de famille surchargés d'enfants, qui manquent de semences ou de denrées nécessaires à leur existence. L'intérêt en nature payé par les débiteurs sert à maintenir leur réserve, à couvrir les dépenses de loyer, de manutention et de surveillance. On pourrait encore développer cette idée, fécon-

der ce germe, et créer ainsi de véritables caisses d'épargne en céréales au profit des travailleurs de l'agriculture.

Et maintenant je dis que dans le monopole des côtes de l'Océan, et dans les greniers d'abondance des Alpes, il y a, pour qui veut ouvrir les yeux et voir, la solution de l'un des plus graves problèmes financiers de l'époque. Il y a là le crédit agricole.



Qui pourrait savoir combien de temps il faut à la raison pour avoir raison? Béranger l'a dit dans son admirable chant des fous :

> Combien de temps une pensée,
> Vierge obscure, attend son époux !
> Les sots la traitent d'insensée ;
> Le Sage lui dit : Cachez-vous !

Voici ce que je lis dans l'*Almanach de France* de 1842, rédigé par M. de Girardin, qui, à cette époque du moins, n'était pas socialiste. Il s'agit d'un fait observé dans l'arrondissement de Rambouillet, et qui rappelle les associations agricoles du moyen âge.

« Les onze frères B..., de la commune de Brières, canton de Limours, restèrent, il y a peu d'années, orphelins, mais avec quelque fortune. Les aînés étaient déjà grands et robustes ; la tutelle commune et l'éducation des plus jeunes furent confiées à trois oncles, hommes de grand sens et excellents cultivateurs. Ces braves gens administrèrent en commun cette succession que leur propre bien doit grossir un jour. Ils s'appliquèrent à élever dans l'amour du travail et la concorde fraternelle ces enfants à qui la Providence n'avait enlevé un père que pour leur en rendre trois. Bref, ils s'acquittèrent si bien de cette double tâche, qu'en arrivant successivement à l'époque de leur majorité,

aucun des pupilles ne voulut réclamer son indépendance et demander compte de son bien.

» Aujourd'hui encore, la succession demeure indivise, et toutes les terres sont régies en commun. D'après les avis des trois tuteurs, avis que l'on suit comme des ordres, les cultures se distribuent selon la qualité et l'exposition des terrains; elles s'équilibrent de telle sorte que les produits surabondants d'une ferme suppléent à tout ce qui manque dans une autre; enfin il règne dans cette exploitation ainsi combinée une variété raisonnée et enchaînée de cultures, que l'on ne trouve ordinairement qu'au sein des grands domaines, réunis dans la main d'un seul propriétaire. Ce n'est pas que les frères B... aient continué de vivre en commun : chacun s'est établi dans une petite ferme. Plusieurs se sont mariés; mais ce nouveau lien n'a pas détruit les premiers. Nous ne voudrions pas dire que chacun de ces cultivateurs ne regarde pas avec plus d'amour et de sollicitude les sillons les plus voisins de son petit manoir, mais à l'époque des grands travaux du domaine, quand il s'agit de labourer, de semer, de récolter, toutes les forces se réunissent.

» Tenez, monsieur, nous disait le cultivateur qui nous a donné ce renseignement, c'est à la vendange, à la moisson, à la fenaison qu'il faut les voir ; chacun de ces gaillards-là n'a pas moins de vingt-deux bras à son service. Dès le matin, les onze frères sont réunis, chacun à la tête de ses ouvriers, et vous les voyez courir de clos en clos, de sillon en sillon, selon la maturité des récoltes; en un clin d'œil, le vert de la prairie a disparu sous la faux, les gerbes sont couchées et liées; la vigne, qui était noire, s'éclaircit ; et puis c'est un entrain, une gaieté dont vous ne vous faites pas d'idée ! Ils n'ont déjà qu'un pressoir et qu'un four, et l'on dit dans le village qu'ils vont faire construire une grange et un cellier pour eux tous. Les vaches paissent toutes ensemble, tantôt dans le pré de François,

tantôt dans le pré de Jérôme; il ne leur manquerait plus que de rentrer le soir dans une seule étable. Et ce n'est pas tout ! Faut-il, sur l'une des onze fermes, vingt chevaux pour un charroi ? on les a le lendemain. A-t-on besoin de quinze charrettes d'engrais ? on les amène, et l'argent ne manque pas, allez !... Tant y a qu'ils s'arrondissent chaque jour, et que la ferme à Jean-Baptiste, où il faisait si mal ses affaires, et dont personne ne voulait, ils l'ont reprise, eux, et la voilà en plein rapport. Comprenez-vous quelque chose à tout cela, monsieur ? »

Hélas ! non, on ne comprend pas ; on ne veut pas comprendre, et c'est là le malheur.

— Je me bouche les yeux quand le soleil m'éclaire,

comme dit notre vieux Mathurin Regnier. M. Dupin, M. Troplong applaudissent à l'association agricole ; M. de Girardin s'incline devant ses prodiges ; M. Louis Reybaud prédit qu'elle se réalisera tôt ou tard, et dès qu'on leur demande de faire un *essai* d'association agricole, ils combattent et repoussent de pareilles tentatives, par cette *seule* et victorieuse raison que l'association est du *socialisme !*

Il y a dans cet inintelligent et aveugle entêtement un grave péril. Tandis que le libéralisme faisait des conspirations et des révolutions, tandis que l'économisme se bornait au rôle modeste de décrire comment les faits sociaux se passent, célébrant sur tous les tons le morcellement, la concurrence, l'individualisme, le *laissez faire, laissez passer,* le socialisme, au lieu de ce qui est, recherchait ce qui pourrait et devrait être, et creusait, élaborait toutes ces questions fondamentales et de détail, radicales et transitoires ; si bien qu'à cette heure, je ne sache pas qu'il existe un fait acceptable, un progrès possible qui ne sommeille éventé depuis dix ans dans l'arrière-boutique de l'une des écoles socialistes, attendant l'heure du réveil et de la réalisation. Il est hors de doute que, si l'État n'avait pas la

poste, il n'oserait la prendre par peur du communisme. Si donc on ne veut rien faire, rien tenter, rien innover, parce que désormais tout progrès, toute tentative, toute innovation rentre dans le socialisme, ou en sort, il faut croiser ses bras, fermer les yeux et nous jeter dans l'abîme des révolutions, au fond duquel mugit la colère du peuple!...



Dans la commune associée, tous les travaux sont exécutés par des groupes nombreux, et joyeux par suite, ainsi que vient de le constater le fait pratique que nous a fourni l'Almanach de France. En régime morcelé, le paysan veut surtout obtenir de sa terre tout ce dont il a besoin et n'avoir rien à débourser. Ainsi, que la nature du sol s'y prête ou non, il faut, outre le champ qui produit le blé pour lui, l'avoine pour sa maigre haridelle, l'orge pour ses poules, la pomme de terre pour l'animal qui se nourrit de glands, comme disait Delille avec plus d'élégance que de justesse; — il faut que chacun ait son morceau de vigne, son coin de chanvre pour occuper sa femme et ses filles pendant les longs loisirs du triste hiver. Il faut un autre morceau de terre pour le jardinage, fût-ce dans le canton le plus rebelle à la culture maraîchère. Heureux s'il n'est pas forcé de creuser à grands frais un puits à côté du puits de son voisin! Enfin, il semble qu'on se soit posé pour problème d'obtenir les plus mauvais produits possibles par les procédés les plus dispendieux, les plus pénibles, les plus répugnants. En association, chacun ayant un droit proportionnel sur l'ensemble des produits, on met en œuvre un système d'assolement tout différent. Chaque canton est affecté exclusivement à la culture qui lui est propre. Les crêtes élevées se couronnent de forêts, les pentes arides, que le Midi féconde cependant de ses feux dévorants, se couvrent de vignes qui ravissent au soleil sa chaleur géné-

reuse; les plaines regorgent de riches moissons, et les humides vallées se transforment en gras pâturages. Plus de haies, de bornes, de fossés, source de tant de procès, de tant de haines, de tant de ruines. Au lieu de ce triste laboureur qui va, revient, passe sans cesse, baignant son champ de ses sueurs et de son ennui, voyez ces groupes de travailleurs, ces attelages brillants qui luttent, ces charrues nombreuses qui fendent le sol, les joyeuses chansons qui se répondent, les plaisanteries qui se croisent!...

« Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » C'est Dieu lui-même qui a laissé tomber cette parole aux premiers jours de la création. Semblable, en effet, au soldat sous les armes, l'homme a besoin de « sentir les coudes à gauche. » A cette condition, il n'est pas de labeur, si pénible et si malsain soit-il, qui ne puisse devenir attrayant.

Voilà un étang à nettoyer. L'eau est écoulée; il ne reste plus qu'une boue froide et infecte qu'il s'agit de rejeter sur les bords. Il faudrait un salaire bien élevé pour décider un homme seul à faire cette rude tâche. Au lieu de cela, appelez quinze ou vingt travailleurs et voyez-les à l'œuvre. L'odeur de la vase n'existe plus pour eux, le froid les trouve insensibles à ses atteintes. Une anguille qui apparaît est une source d'émotions inépuisables; on se plonge dans la boue, on s'en lance à l'envi; elle est transformée en un élément de plaisir. On fait circuler quelques bouteilles de vin vert et mordant, quelques gorgées d'eau-de-vie; on distribue au soir quelques poissons qui frétillent dans le bissac en attendant la poêle à frire, et, *sans salaire*, on a fait faire l'une des besognes les plus malsaines et les plus pénibles à des hommes qui ont envié le plaisir d'y prendre part.

Ce ne sera pas l'un des moindres bienfaits de l'association de faire disparaître l'isolement des travailleurs; et puis ce travail des champs, toujours pénible cependant, bien que simplifié par l'emploi de machines que le morcellement ne peut appeler à son secours, n'absorbera plus

toute la vie, toutes les journées, tous les instants. Les groupes succèdent aux groupes, et d'autres fonctions alternent avec celle-là, ainsi que nous le dirons tout à l'heure. Nous voulons faire, non plus des paysans, des êtres ignorants, lourds, et pesants d'esprit et de corps; nous voulons faire des hommes, c'est-à-dire des êtres intégralement développés dans leur intelligence, dans leur corps et dans leur cœur. Si Dieu a donné au dernier chef-d'œuvre de la création, des sens, un cœur et une intelligence, ce n'est pas apparemment pour que l'on mutile et annihile tout cela.

Chaque famille possède au moins une vache. Il faut une étable pour chacune, un matériel de laiterie; il faut une femme ou un enfant pour la conduire aux champs et la garder. On va dépenser à la ville une journée pour porter sa livre de beurre, sa douzaine d'œufs, son lot de fruits ou de légumes. L'association remplace les quatre cents laitières et matériels par la fruitière, dont nous avons signalé l'existence en Hollande, dans le Jura et dans la Suisse, ce qui est pratique et possible, puisque cela existe. Un régiment ne bâtit pas mille écuries avec autant de portes, fenêtres, greniers, selleries, etc. Nous introduisons encore à cet égard ce qui existe dans les régiments, et, du reste, déjà sur une échelle moindre partout où il existe une colonie agricole, à Mettray et ailleurs. Je ne vise point ici à faire une œuvre de style, et je n'épargne pas les redites. Rien de tout cela n'est utopique, puisque tout cela existe. Mais c'est surtout dans la garde des animaux que nous rencontrons des avantages d'une portée immense. Les quatre cents génisses du morcellement exigent la surveillance de quatre cents personnes, qui, parfois, gardent fort mal. Fourier racontait l'histoire de trois vaches gardées par quatre jeunes enfants qui jouaient sur la route. Une vache était dans le champ du voisin; mais ce n'était celle d'aucun des quatre gardiens, et nul ne se dérangea de sa partie pour la remettre dans le sentier du devoir et du respect de la propriété.

L'association a de vastes communs dans lesquels les animaux n'ont pas besoin d'être gardés. Dans tous les cas, dix ou douze jeunes garçons, aidés d'autant de chiens, suffisent à la besogne qui emploie aujourd'hui tant de monde. Que de bras rendus au travail et à la production, que de jeunes enfants rendus à l'école! — Je renvoie à ce que j'ai dit à l'égard des troupeaux transhumants des départements méridionaux. Cette fois, au lieu de développer, nous n'aurons qu'à amoindrir. C'est une tâche facile.

On ne finirait pas si l'on voulait insister sur tous les points d'excellence de l'association. L'hiver, on ne peut nourrir sa génisse que de feuilles récoltées à l'automne, de foin, d'herbages secs. On a peu de lait, on ne fait le beurre que deux fois ou trois au plus par mois, après avoir fait légèrement chauffer le lait au four pour faire monter la crème on fait donc de mauvais beurre en petite quantité. Dans les fruitières, opérant sur de grandes masses, on fait le beurre chaque jour. Le produit est meilleur, plus abondant, plus économiquement fait. Les dividendes augmentent d'autant.

Chaque ménage a son four, sa provision de bois, son matériel de huches, pelles et fourgons. On ne boulange que toutes les deux ou trois semaines pour économiser la main-d'œuvre, le bois et le temps. Il y a bien dans quelques gros bourgs des boulangers, mais le paysan a peu recours à ses services; et puis, le boulanger est un industriel, dont l'intérêt est de vendre le plus cher posssible le pain le plus économiquement fait, c'est-à-dire le plus mauvais possible. L'association opère tout autrement. Mais déjà cette question des boulangeries communales ou sociétaires a été théoriquement étudiée et approfondie bien des fois, je crois donc inutile de m'y arrêter [1].

[1] Il y a depuis plusieurs mois à Nantes, — comme dans quelques autres villes, — une boulangerie sociétaire dont les résultats sont déjà très-satisfaisants.



A mon avis, l'organisation d'une commune agricole, essentiellement et exclusivement agricole, n'est pas la solution complète du grand problème social en face duquel le monde commence à comprendre enfin qu'il est placé. Il faut non-seulement rattacher au sol le paysan qui l'abandonne, en lui faisant une condition meilleure, acceptable pour être humain; il faut encore retirer des villes leur trop-plein, rétablir entre les champs et les cités l'équilibre de population rompu par la surexcitation industrielle aveugle et fatale des trente dernières années. En un mot, la commune associée doit être, à mon sens, une colonie agricole-industrielle. L'homme des villes ne peut, du jour au lendemain, devenir laboureur et rien que laboureur. D'un autre côté, l'une seule de ces industries ne développe qu'une partie de l'individu. Le villageois est robuste, bien portant, mais l'adresse chez lui ne vient point en aide à la force. L'ouvrier de l'industrie est plus leste, plus adroit, mais il reste étiolé et sans force.

Il me semble d'ailleurs que la question, envisagée à ce point de vue, ne s'écarte point des conditions du concours. Je me retranche du reste derrière les termes de cet adage romain : *Quod abundat non vitiat.*

Cette sorte d'hymen de l'industrie et de l'agriculture me paraît devoir être une chose d'indispensable nécessité. L'association appelant à son aide des procédés supérieurs, des machines inapplicables en morcellement, et qui simplifient tous les travaux, toutes les fonctions domestiques et agricoles, n'emploie pas désormais la moitié des individus dont on a besoin à présent. La part serait laissée trop large aux loisirs. Sans doute l'éducation, pour l'enfance, et les distractions intellectuelles, pour les adultes, absorberont une partie de ces loisirs. Mais il en resterait trop encore ; ajoutons que les travaux de la terre ont leur temps d'arrêt, leurs chômages forcés et qu'il faut utiliser. Cette double fonction agricole et industrielle n'a rien d'im-

possible, puisque cela existe ainsi dans bien des endroits, et principalement en Suisse, ainsi que le constate le docteur Villermé :

« En général, et c'est là un fait important qui ressort de tout ce que j'ai vu, tandis que, dans les villes, les ouvriers se trouvent réduits à la plus affreuse misère quand cesse la demande de leur travail, dans les campagnes leur double profession de tisserand et de cultivateur diminue pour eux les malheurs des crises industrielles. Ils doivent encore à cette position particulière d'autres avantages qui ne sont pas moins précieux ; ils vivent dans l'intérieur de leur famille, et ont aussi plus de vertus domestiques que ceux des villes. Voilà sans doute pourquoi les tisserands disséminés dans les villages font encore assez souvent des épargnes, et cela malgré la modestie de leurs gains, que maintiennent d'ailleurs très-bas et la facilité de l'apprentissage, et la double profession de ceux qui quittent la navette chaque fois que les travaux de l'agriculture les réclament, pour y revenir ensuite aux heures pendant lesquelles ils ne travaillent pas dans les champs. Cette double profession contribue donc au bas prix de la main-d'œuvre de l'ouvrier employé comme tisserand, mais elle répand l'aisance dans les familles agricoles. » (Tome I, page 445.)

L'agriculture restera la base de l'organisation nouvelle. Tout lui sera subordonné. La nature elle-même commande, impose à l'agriculture cette suprématie. *Naturæ nisi parendo non imperatur,* a dit Bacon. Les saisons ont leur cours impassible et régulier qui ramène les grands travaux dont on ne peut avancer ni retarder l'époque. L'industrie au contraire peut produire par avance, pourvu qu'elle ne produise pas, comme aujourd'hui, que la concurrence la pousse et l'entraîne, en aveugle et sans proportion avec les besoins de la consommation. Elle peut conserver ses produits dans le bazar ou l'entrepôt, et attendre l'instant prévu de la vente. La production indus-

trielle a donc besoin d'être réglementée par des statistiques qui feront connaître les besoins probables de la consommation et limiteront ou activeront les forces de la production.

En agriculture, ce danger d'une impulsion trop grande donnée à la production n'est pas à redouter. Si l'industriel ne peut vivre qu'à la condition de vendre le produit fabriqué, le villageois, lui, vit directement sur le sol et des produits du sol. Aujourd'hui, je le sais, deux ou trois années d'abondance qui se suivent peuvent occasionner la gêne du producteur, dont les blés, les vins ou les chanvres, n'étant pas recherchés, n'ont plus de valeur. Ce n'est pas parce que les champs produisent trop, c'est parce que les villes ne consomment pas assez. Depuis deux années, phénomène monstrueux et qui, à lui seul, donne la mesure de l'état imparfait et barbare de notre société! depuis deux années, le paysan ne peut faire d'argent avec ses produits qui ne se vendent pas, tandis que le peuple des villes souffre de la faim.

Non, le peuple ne consomme pas! Vingt-cinq millions de Français ne sont pas des consommateurs sérieux. Que ces vingt-cinq millions de prolétaires de la ville et des champs soient rendus au bien-être, qu'ils participent enfin aux jouissances de la vie sociale, et vous n'aurez plus à courir guerroyer par delà les Océans pour ouvrir des marchés et conquérir des débouchés, et la production et la richesse pourront s'élever à des proportions énormes. Aujourd'hui, la production enfante la misère!

Je n'ai point insisté sur le rôle capital laissé à l'éducation dans notre colonie industrielle-agricole, et je crois inutile de dire qu'elle sera de droit commun, et non plus le privilége et monopole de la richesse. Nous ne serons pas à cet égard moins avancés que ne l'étaient les associations du moyen âge :

« Dans les communautés rustiques, dit Denis Lebrun,

les frais d'étude, nourriture et éducation des enfants sont à la charge de la communauté. »

« Quand la communauté est de tous biens universellement, l'impense faite pour l'honneur des enfants de l'un des associez doit estre des biens communs... Vrai est quant à l'estude du fils et dotation de la fille, pource que ces charges ne sont pas pures volontaires, à respect du père à ses enfants. » (Gui Coquille.)

La Crèche, l'Asile, ces deux utopies réalisées, y seront établis dans les meilleures conditions, et cumuleront pour l'enfant ces deux avantages également indispensables : le bonheur de l'éducation collective et la garantie de la surveillance maternelle. L'école mutuelle deviendra plus professionnelle. Des ateliers-miniatures de toutes sortes seront ouverts aux enfants pour provoquer l'éclosion de leurs diverses vocations ; on utilisera leur incessante curiosité, leur infatigable activité, leur manie d'imitation. Soyez assuré que ce n'est pas en vain que la nature leur donne à tous ces penchants, si gênants aujourd'hui. Leur mobilité même, leur soif insatiable de changement sera mise à profit pour leur faire suivre de front plusieurs apprentissages. Il est peu d'hommes assez pauvrement doués pour n'être propres qu'à une seule chose. Quand une éducation intégrale aura intégralement développé les individus, ils pourront faire vingt métiers, grâce surtout à l'application du *mode industriel,* à la division du travail ; et il ne se produira plus ce fait déplorable, qu'un ouvrier sans ouvrage, parce que le feu, une faillite ou tout autre sinistre a brisé pour un temps son industrie, ne puisse plus être autre chose que terrassier, et exécuter une besogne grossière, qui ne peut mériter un salaire capable de faire vivre une famille.



J'ai indiqué, bien sommairement sans doute, mais le temps et l'espace font défaut dans un travail de cette nature ; j'ai indiqué, dis-je, les procédés d'association pour la production et la consommation. Il reste un point bien important encore, c'est la distribution de la richesse sociale proportionnellement aux droits de chacun.

Le produit brut pourra être divisé en quatre parts, inégales bien entendu. La première fera face aux dépenses générales, telles que primes d'assurances, constructions et entretien, achat de matériel, etc.

La seconde acquittera les droits du capital. Aujourd'hui les profits du capital sont, non pas en raison du taux de l'intérêt, mais en raison de la masse du capital. Ainsi, celui qui agit avec deux cent mille francs fera, toutes circonstances restant les mêmes, plus du double de bénéfices de celui qui agit avec cent mille. C'est ce principe bien connu qui fait aujourd'hui les associations, ou plutôt les coalitions de négociants, banquiers et industriels. On peut donc établir en principe que, pour le capital, les chances de richesse et de gain augmentent avec la richesse elle-même.

Le travail participe-t-il à ces chances heureuses du capital ? Pour nous édifier à cet égard, écoutons Adam Shmith, l'un des oracles de l'économie politique : « Aussi les maîtres en tout genre, dit-il, font souvent des marchés plus avantageux avec leurs domestiques et ouvriers dans les années de cherté que dans celles d'abondance, et, dans les premières, ils les trouvent plus soumis, plus dociles. » Cette soumission et cette docilité se résolvant en salaires incessamment abaissés à mesure que les objets de consommation augmentent de prix, on peut dire que les chances de pauvreté augmentent avec la pauvreté elle-même ; loi fatale du passé que le langage proverbial des nations a reconnu de tout temps : « La pierre va au tas. — *Abyssus abyssum vocat.* » Il me semble que l'asso-

ciation a le pouvoir de la détrôner au profit d'une loi plus juste.

Toutes les circonstances fâcheuses disparaissent avec l'association, qui, d'autre part, a la propriété d'augmenter dans une proportion énorme les forces de la production. Elle réalise des économies immenses, elle neutralise les effets désastreux de l'antagonisme et de la concurrence; elle a, on le devine, son mécanisme de crédit, ses banques, ses comptoirs d'escompte, tous faits de détails qui exigeraient leurs développements; elle a ses *entrepôts*, ses greniers de réserve, ses assurances unitaires et contre tous risques. Agissant dans un milieu aussi favorable, on peut, sans injustice ni spoliation, réduire les profits des fonds lancés dans l'association industrielle agricole au taux légal de 5 pour 100, avec droit à des dividendes proportionnels au montant des intérêts annuels échus à chacun.

La troisième part acquitte les droits du travail et du talent, les salaires des ouvriers, les traitements des ingénieurs, surveillants, professeurs, chefs et directeurs de séries ou groupes de travailleurs. Le salaire sera basé sur un minimum correspondant aux nécessités *impérieuses* de la vie. Il doit assurer et garantir à chacun le logement, la nourriture et le vêtement. Ceci est de justice rigoureuse, et la vie est le droit de tout être qui naît. Il y a longtemps que Montesquieu a été, à cet égard, d'un avis contraire à l'arrêt impitoyable et si connu de Malthus. « L'État, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*, doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé. » (Liv. XXIII, ch. XXIX.) — Ce minimum est variable suivant l'âge, la force, le sexe, l'intelligence de l'ouvrier, qui a droit ensuite à des dividendes proportionnels au total des salaires gagnés dans toute l'année.

Quant à l'application de ce mode de répartition, il ne peut s'élever de grandes difficultés pour le capital. C'est une

immense entreprise dans laquelle chacun possède un nombre bien constaté d'actions ou de coupons d'actions; les droits de chacun sont clairs et évidents. Je ne cherche point à dissimuler que, pour le travail et le talent, la question est plus épineuse. Mais enfin il n'est pas impossible de comprendre qu'un registre témoigne du nombre de semaines, de journées, d'heures même de présence à l'atelier, aux champs, aux vergers; le degré d'habileté de l'ouvrier, le danger attaché à tel détail de sa fonction. N'est-ce pas ainsi que les choses se passent aujourd'hui? Dans la commune associée, toutes les places sont à l'élection; chacun est nommé par ses pairs, qui ont intérêt à être dirigés par le plus digne et le plus habile, puisque les dividendes correspondent à l'excellence et à la qualité des produits. Si dans tel canton, tel groupe de laboureurs a été moins bien dirigé que tel autre, l'agence supérieure saura bien que la justice ordonne de proportionner le dividende au mérite.

Que si, après tout, quelque injustice de détail se glissait au sein de l'organisation nouvelle, celle-ci ne serait pas infirmée pour autant; car alors ce serait nier l'existence de la société actuelle, puisque le désordre y est flagrant partout, et que l'on y voit trop souvent les gains, les salaires, les traitements des individus fixés en raison inverse de l'utilité sociale de leur fonction, de leur travail, de leur capacité.

C'est sans arrière-pensée que je repousse tout communisme et toute égalité de salaire; mais enfin il faut accorder quelque chose aussi au désintéressement humain; et on ne peut nier l'existence d'un régiment parce que deux officiers du même grade ont une paye égale, qui, au jour du combat, ne marchanderont pas pour cela leur courage et leur dévouement, et prouveront que cette égalité de salaire et de grade était une injustice; et, en cela, la gloire sera leur mobile, plus encore que l'ambition et l'appât du gain. Or, il faut espérer qu'un jour viendra où l'atelier sera

honoré à l'égal de la caserne, la production à l'égal de la destruction. L'association subsistera donc, malgré des vices de détail inévitables surtout dans les premiers temps.

Ce n'est pas tout d'assurer le bien-être de l'*homme*, d'avoir donné satisfaction aux légitimes aspirations de sa triple nature, sensitive, affective et intellectuelle. Une quatrième part de la fortune de l'association constituera un fonds de prévoyance sociale, destiné, suivant les ressources et les moyens dont on disposera, à entretenir les crèches et les asiles, à faire les premiers fonds des caisses de retraite et des sociétés de secours mutuels, à *fonder l'asile* de la vieillesse, les invalides des soldats de l'agriculture et de l'industrie.



Il est une éternelle objection que chacun a sur les lèvres, et que je ne puis dédaigner et passer sous silence. — Le travail est un frein, — a dit M. Guizot. Si tous sont heureux et dans l'aisance, qui consentira à travailler? Je l'avoue, j'ai peine à comprendre que la paresse soit la destinée providentielle et fatale de l'homme. C'est bien plutôt l'action, l'activité, le travail. Peut-être y a-t-il là un malentendu, peut-être n'a-t-on pas su distinguer le fait éternel et divin, — la loi du travail, — du fait humain et modifiable, — l'organisation, le mode du travail. J'aime mieux adopter l'avis du grand penseur que je viens de citer déjà, de Montesquieu, qui me semble avoir parfaitement senti cette distinction : « Parce que les lois étaient mal faites, on a trouvé des hommes paresseux.... Avant que le Christianisme n'eût aboli la servitude civile, on regardait les travaux des mines comme si pénibles, qu'on croyait qu'ils ne pouvaient être faits que par des esclaves ou des criminels. Mais on sait qu'aujourd'hui les hommes qui y sont employés vivent heureux, on a, par de petits privilèges, encouragé cette profession ; on a joint à l'augmenta-

tion du travail celle du gain, et on est parvenu à leur faire aimer leur condition plus que toute autre qu'ils eussent pu prendre. » (Liv. XV, chap. IX.)

Les plus paresseux parmi les travailleurs ont dû être les esclaves. Les serfs devaient déjà être plus activement sollicités au travail. Les salariés aujourd'hui le sont davantage. Mais l'associé, ayant un avantage direct et profitant de *tous les fruits* de son travail, devra l'emporter sur eux tous. Or, puisque la condition des travailleurs a changé sans cesse pour s'améliorer toujours, et que chacune de ces amélorations a sonné l'heure d'une grande et bienfaisante transformation sociale, ainsi que Chateaubriant l'établit dans le passage que j'ai cité, je ne vois pas pourquoi ce qui n'a pas cessé de progresser serait subitement frappé d'immobilisme, et pourquoi le travailleur, qui a été tour à tour esclave, serf et enfin salarié, ne serait pas appelé à être associé.

Aujourd'hui chacun subit la profession que lui impose le hasard. Dans la commune associée, l'enfant sera excité à laisser éclore toutes ses vocations et sera libre d'accomplir sa destinée. Le travail est monotone, nous le ferons varié; il est isolé, nous grouperons les travailleurs; il est rétribué d'ordinaire en raison inverse de sa répugnance, nous ferons tout le contraire. Et si, malgré tout cela, il y a encore des paresseux, eh bien! ils resteront pauvres; et, justement déconsidérés, ils n'auront droit qu'au strict minimum que la société *doit*, suivant Montesquieu lui-même, à l'homme par ce fait seul qu'elle le dépouille de ses droits naturels. Au pis aller, ce sera comme à présent à leur égard, et l'association n'en existera pas moins avec tous ses avantages au profit des hommes actifs.

Faut-il s'étonner que l'on cherche au sein de la paresse un refuge contre le travail, quand on l'entoure de circonstances qui feraient des plaisirs mêmes un supplice? La plus divine des jouissances et l'une des plus vives est d'en-

tendre jouer le *Cid*, *Guillaume Tell* ou le *Misanthrope*, bien assis dans une stalle moelleuse, quand le froid du dehors vous fait goûter la volupté d'une tiède température, alors que les galeries étagent autour de vous, comme des guirlandes de fleurs, ces femmes qui rivalisent de beauté, de parures et de gracieux sourires. Au lieu de cela, supposez un spectateur seul, isolé, dans une grange froide, nue et mal éclairée, et faites représenter devant lui, sans entr'actes, sans repos, trêve ni pitié, le *Misanthrope*, qui recommencera sans cesse, et tous les jours, toutes les semaines et toutes les années, ainsi qu'il en est pour son travail; et puis, au lieu de ce plaisir, de ce repos, de cette paresse, laissez-lui le choix d'un labeur, tant rude soit-il, au grand air, au milieu de groupes animés à leur besogne, et vous verrez s'il optera pour le repos ou pour le travail, pour la paresse ou pour l'action.

L'homme, et c'est fort naturel à mon avis, recherche ce qui est attrayant et fuit ce qui est répugnant, et l'attrait ou la répugnance d'une fonction dépendent uniquement de l'organisation des plaisirs ou des travaux. De ce qu'on appelle aujourd'hui plaisir on peut faire un ennui, un supplice même; tandis que du travail on peut faire un plaisir. Tout dépend, je le répète, du mode d'organisation.



L'association, je l'ai dit, agit directement, fait elle-même ses transactions, et supprime ainsi ces nuées d'agents intermédiaires qui tous, sans nulle utilité sociale appréciable, spéculent aux dépens des producteurs et des consommateurs. Les agents parasites du commerce, les agents parasites de la répression, qui diminueront tout au moins de nombre, tous ceux qui vivent des excès du morcellement et de la concurrence, rendus à la production, à un travail moins stérile et souvent moins rebutant, donneront une

impulsion nouvelle à la richesse générale, en même temps que ce même travail, exécuté par plus de bras, des machines plus puissantes et des procédés perfectionnés, laissera à chacun des loisirs légitimes et nécessaires. Les lots sont ainsi faits à cette heure : aux improductifs et aux oisifs tous les plaisirs, les excès, la satiété; aux travailleurs un labeur sans relâche, ou quelques rares plaisirs grossiers qu'on leur reproche. Il est de l'intérêt de tous, riches et prolétaires, que les bénéfices et les charges de la société soient répartis plus équitablement. Le travail ne demandant plus tout le temps de la classe la plus nombreuse au profit de la classe privilégiée, des loisirs seront laissés à chacun ; l'intelligence éteinte renaîtra dans ces cerveaux rétrécis et courbés si longtemps sous le joug de la misère. La vie sociale aura pour tous ses charmes et ses bienfaits ; et, dans la commune associée, à côté de l'église dont le clocher s'élance vers le ciel, s'élargira le cercle, avec ses lectures et ses causeries du soir, la salle de concerts, le théâtre même, le théâtre, la plus sublime expression du génie humain, qui résume et appelle à son aide tous les arts et toutes les sensations, qui séduit les sens, le cœur et l'intelligence, temple que l'architecture et la statuaire élèvent à la poésie et à la musique, à la peinture, à la danse, à la gymnastique, à la pantomime et à la déclamation.

Alors, on le comprend, le paysan ne désertera plus le village pour la ville; alors l'ouvrier pourra quitter la cité, ses vices et ses misères, pour le séjour enivrant de la campagne régénérée.

On rencontre des esprits mobiles et inquiets, des hommes très-richement doués parfois, que l'horizon étroit de l'atelier ou du village ne satisfait pas, et dont notre société ne sait faire que des vagabonds ou des forçats. On les enrôlera en colonnes mobiles de travailleurs agricoles, chargés plus spécialement des grands travaux d'utilité générale,

tels que défrichements, irrigations et reboisement. Cette vie nomade et agitée en maintiendra un grand nombre. Quand aujourd'hui il est besoin d'exécuter les travaux de cette nature, l'appât du salaire arrache aux occupations des champs les laboureurs, qui n'y reviennent guère. Puisqu'il est légitime de décimer chaque année la population pour les besoins meurtriers de la guerre, ne doit-il pas l'être mille fois davantage de lever ces généreuses phalanges qui seront, si l'on veut, les déversions de population de M. L.-N. Bonaparte, ou les armées industrielles de Fourier.

Pour n'être qu'une question incidente et accessoire, la question du reboisement n'en est pas moins capitale à mon avis. Sa solution pourrait exercer un immense effet sur le rendement du sol, tant par la valeur propre des forêts que par la sécurité qu'elle assurera dans l'avenir aux richesses du globe. Outre que le bois se fait rare et que le sol est appauvri de cette richesse, il est évident que les hautes forêts exercent une grande influence sur les phénomènes électriques : que si les montagnes, les collines élevées étaient couronnées de forêts, le régime des eaux serait équilibré; que les vapeurs seraient uniformément attirées et absorbées; que les vents, cardés et brisés dans leur course par les pins majestueux et les chênes centenaires, ne porteraient plus dans les vallées le ravage et la destruction; que les eaux, au lieu de rouler en torrents dévastateurs le long des pentes dénudées, s'infiltreraient également et peu à peu; que les terres retenues aux flancs des collines n'iraient plus combler et élever le lit des fleuves, qui débordent et déborderont de plus en plus fréquemment, portant la ruine et la mort dans les plaines où ils devraient entretenir la fertilité et la vie.

Nécessairement et fatalement l'individualisme et le morcellement promèneront de plus en plus leur hache dévastatrice dans les forêts. Oh! combien étaient merveilleuse-

ment bien inspirés les peuples anciens quand ils mettaient les bois sous la protection des divinités, et que, donnant le tronc de chaque arbre pour retraite à quelque nymphe protectrice, ils faisaient retentir sous ces voûtes mystérieuses et sombres la voix des dieux mêmes, des oracles et des Égéries! Qui sèmera des futaies qui ne commenceront à donner quelques revenus que dans vingt ans, et qui exigent un siècle avant d'être parvenues à toute leur valeur? On a calculé déjà dans combien d'années les plus riches bassins houillers, gaspillés par le morcellement et la concurrence, cesseront de prodiguer à l'homme leurs trésors éphémères. Les bois de construction diminuent et disparaissent à vue d'œil, et l'on se demande déjà avec effroi où bientôt on ira chercher de quoi réchauffer nos membres, cuire les aliments, donner la vie aux machines.... L'association, qui ne meurt pas, qui voit les choses d'un point de vue plus élevé et qui fait présider à tous ses actes le sentiment religieux de la solidarité, l'association seule exécutera ces grands travaux et reboisera le globe, grâce à ses armées industrielles.

Il appartenait à Bernard de Palissy, ce sublime potier qui avait tant souffert de la disette du combustible et qui jetait ses meubles à la flamme pour cuire ces chefs-d'œuvre devant lesquels notre siècle s'incline encore, de pousser le premier cri d'alarme, et, tout en signalant le mal, d'indiquer un palliatif dans son livre des *Moyens de devenir riche par l'Agriculture.*

« Il me semble qu'il n'y a trésor au monde si précieux, ni qui deust estre en si grande estime que les petites gistes des arbres et arbustes, voire les plus méprisés. Je les ai en plus grande estime que non les minières d'or et d'argent. Et quand je considère la valeur des moindres gistes des arbres ou espèces, je suis tout esmerveillé de la grande ignorance des hommes, lesquels il semble qu'aujourd'huy ils ne s'étudient qu'a rompre, couper et déchirer les belles

forêts que leurs prédécesseurs avaient si soigneusement gardées.

» Je ne trouverais pas mauvais qu'ils coupassent les forêts, pourvu qu'ils en plantassent après quelques *parties*; mais ils ne se soucient aucunement du temps à venir, ne considérant point le grand dommage à leurs enfans à l'advenir.

» Je ne puis asses détester une telle chose, et ne la puis appeler faute, mais une malédiction et un malheur à toute la France, parce que après que tous les bois seront *coupés*, il faut que tous les arts cessent et que les artisans s'en aillent paître l'herbe, comme fit Nabuchodonosor. Je trouve une chose fort estrange que beaucoup de seigneurs ne contraignent leurs vassaux de semer quelques parties de leurs terres de glands, autres parties de châtaigniers, autres parties de noyers, qui seraient un bien public et un revenu qui viendrait en dormant; cela serait fort propre en beaucoup de pays, là où ils sont contraints d'amasser les excremens des bœufs pour se chauffer, et en d'autres contrées ils sont contraints de se chauffer et faire bouillir leurs pots, de paille. N'est-ce pas là une faute et *ignorance puplique*? »



Il est à cette heure en France bien plus d'hommes qu'il n'en faut, propriétaires et travailleurs, capitalistes et prolétaires, pour faire, avec conviction et dévouement, ces tentatives de colonies industrielles-agricoles basées sur l'association libre et proportionnelle du capital et du travail. Mais ils sont disséminés sur tout le territoire du pays, ils ne peuvent rapprocher leurs héritages, leurs capitaux, leur force et leur bonne volonté. Mille obstacles de position, mille devoirs de famille les séparent. L'État seul pourrait patroner ces entreprises et se mettre à la tête du progrès. Il ne faut pas s'abuser, les résultats ne seront pas

immédiats, et il s'agit de fonder pour l'avenir. Or l'individu meurt, la famille se dissout, l'État, lui seul, recueillera dans l'avenir la récolte que le présent va semer. C'est donc à l'État, qui aura les bénéfices, à supporter une partie des charges. Ce sera de l'argent mieux placé que celui que l'on jette incessamment et stérilement dans cet abîme sans fond où tombe la misère et d'où remonte le crime, que celui qui sert à réprimer l'émeute et à réparer ses désastres.

Ah! sans doute il vaudrait mieux élaborer ces questions et faire ces essais pendant les loisirs de la paix, alors que l'argent circule à flots dans les veines du corps social et porte jusqu'aux extrémités les plus éloignées la santé, la force et la vie. Mais enfin, puisque c'est l'éternelle folie des gouvernants de mettre leur espoir dans la résistance et la compression, d'élever en travers du fleuve qui marche et marchera toujours une digue impuissante qui fait monter ses ondes avec sa colère jusqu'à ce qu'il déborde et ravage les champs qu'il devrait féconder; puisque le passé nous a légué ce fatal héritage de guerres et de révolutions que nous ne pouvons répudier, travaillons à tirer de ces misères un enseignement utile, et, si la leçon est chère, qu'elle profite au moins!

Est-il donc impossible à la France de se créer de nouvelles et abondantes ressources? On ne connaît guère aujourd'hi que deux procédés pour remplir les caisses épuisées de l'État: l'emprunt, c'est-à-dire l'endettement; et l'impôt, qui pèse sur la production d'abord et sur la consommation ensuite; qui appauvrit les sources du fleuve, pour venir après puiser dans son lit desséché. C'est la terre et ses produits, pour la meilleure part, c'est l'agriculture, c'est la campagne qui paye l'impôt; c'est pour l'embellissement des villes, pour le bien-être des citadins que se dépense cet impôt payé par la campagne. Et ce n'est pas le tout que l'impôt qui pèse sur la propriété soit le plus lourd de tous, c'est encore le plus injuste, puisqu'il grève un produit qui n'est pas créé,

qui ne le sera peut-être pas, ou qui sera peut-être détruit, dans les cas assez fréquents de grêle, gelée, incendie, inondations, etc. Je sais plus d'un propriétaire qui a dans ses caves trois et quatre récoltes de vins, et qui, n'ayant *de la* propriété que ses charges, n'en voit pas moins peser encore sur lui tout le fardeau de l'impôt foncier.

Après vingt-cinq années de luttes terribles, la République et l'Empire nous avaient légué, en 1815, une dette publique de quatre-vingts millions. Deux dynasties, après trente années de paix, nous laissaient pour adieux *une* dette qui dépasse trois cents millions. En présence d'un pareil résultat, où est donc le danger d'essayer un autre système financier? On a la certitude de ne pouvoir rencontrer pire et tomber plus mal.

Rien de plus juste que de payer les services que l'on nous rend. L'Etat nous rend celui de transporter nos lettres, papiers, capitaux, journaux et imprimés. Il y a gagné beaucoup de millions, c'est au mieux. C'est principalement la ville qui use de la poste; le paysan écrit peu, voit peu de journaux, envoie et reçoit peu d'argent, et pour cause. Chacun ne paye qu'en proportion exacte *du service rendu*, et la campagne n'est pas pressurée, et la production et la consommation ne sont gênées en rien. L'impôt de la poste est donc parfaitement assis et parfaitement établi.

Mais si l'Etat transporte nos lettres, pourquoi ne nous rendrait-il pas le service de transporter également nos personnes et nos bagages? pourquoi n'aurait-il pas les messageries et les roulages, les chemins de fer et les canaux? Est-ce qu'il n'y a pas là pour lui des sources inépuisables de millions? Dans tout cela encore chacun ne paye que tout juste en proportion du service rendu, et la ville, qui profite surtout, paye la meilleure part et dégrève d'autant l'agriculture. Il y aurait bénéfice immense pour tous; car l'Etat, grâce aux facilités que donne l'unité d'action, pourrait agir à bien meilleur marché que ces milliers de com-

pagnies rivales, obligées d'entretenir des personnels ruineux et un matériel souvent inutile.

Les mines, les salines, sont un produit naturel, des richesses qui appartiennent à la société et à elle seule, et que l'Etat seul doit exploiter. L'Etat paye des ingénieurs des mines, et il n'a pas les mines. Il est vrai qu'il élève des ingénieurs civils et qu'il laisse les travaux aux compagnies.

Les assurances seraient de même une source de bien grands bénéfices, en même temps que ce serait pour tous une sécurité inappréciable. Le bénéfice serait composé, car aujourd'hui l'individu ruiné par un sinistre quelconque retombe à la charge de la société. L'assurance générale, unitaire, obligatoire, est le complément et la conséquence nécessaire de l'impôt. Celui-ci en effet est une portion que chacun sacrifie de son revenu pour être assuré de la libre jouissance du reste. L'assurance se propose le même but et n'a pas une autre définition. Elle est la réalisation au matériel de la solidarité et de la fraternité prêchées au monde par le Christ il y a dix-huit siècles et demi. Le crédit agricole a besoin d'être garanti par les assurances; il ne peut être sérieusement organisé sans elles.

Tout cela a été dit et répété à satiété, développé et prouvé cent fois, et l'on ne fait rien, et l'on n'essaie rien. Faut-il dire pourquoi? C'est que ceux qui ont pouvoir et mission d'entrer dans la voie de ces grandes réformes financières qui sauveraient la société agonisante, ceux-là, en grand nombre, sont les mêmes qui profitent et vivent de ces abus. L'avocat et le notaire vivent des excès du morcellement agricole; le banquier profite des fonds qui ne vont pas à la propriété foncière. L'avocat, le banquier, le notaire, cette trinité puissante, ce dieu en trois personnes de la société moderne, ne peuvent raisonnablement désirer la réforme des abus qui les enrichissent. Or l'avocat, le ban-

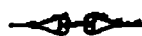
quier, le notaire, sont encore députés, ou font et défont les députés, qui font les lois.

Cela m'amène à parler de la banque, dont je n'ai rien dit et dont il y a le plus à dire, qui s'appelle *Banque de France*, et qui n'est qu'une banque de banquiers. Les services qu'elle rend et qu'elle se fait payer seraient bien mieux rendus par l'Etat et bien plus utilement payés entre ses mains. Il n'est pas de réforme agricole qui ne soit subordonnée à la démocratisation du crédit : or il ne sera démocratisé que lorsqu'il sera entre les mains de l'Etat.

Le crédit agricole existe en Ecosse, en Prusse, en Angleterre, en Allemagne, et nul ne songe à le réaliser en France.

La terre est le gage le plus solide, le plus sérieux. Ce gage, qui ne peut être anéanti ni déprécié, augmente incessamment de valeur avec le temps, tandis qu'à l'exception du sol tout baisse de prix avec le temps. Et cependant le paysan, avec ce gage sans pareil, emprunte à des conditions mille fois plus dures que ne le fait le commerçant, qui bat en quelque sorte monnaie avec sa signature. L'impôt foncier s'élève à quatre cent vingt-deux millions, et les douze ou treize milliards de dettes hypothécaires font monter l'impôt que l'usure enlève à la propriété foncière à douze cents millions.

On sent si vivement la nécessité d'échapper au système financier actuel, que des tentatives en ce sens se manifestent déjà. Ainsi, en Bretagne, dans le Morbihan, le conseil municipal de Pleucadeuc vient de décider la formation d'une banque communale au capital de 10,000 fr., prêtant sur obligations aux habitants de la commune aux intérêts de 6 p. °/ₒ par an.



Les idées que je viens d'émettre ne portent nulle atteinte à la production industrielle et agricole, laissée tout entière

et absolument à l'industrie privée. Que ce point soit bien clairement établi et sans équivoque. L'Etat s'empare seulement de tout ce qui est service public, et rien de plus. De deux choses l'une : ou bien il n'a pas le droit d'avoir la poste, ou bien c'est son devoir de reprendre les autres services publics.

Pour ne pas renverser brusquement des positions acquises, et pour éviter d'avoir à payer aux industries dépossédées des indemnités impossibles à solder d'un seul coup, on se bornerait à faire tout d'abord, et en l'annonçant à l'avance, concurrence à ces spéculations. La concurrence est de droit commun. Un industriel peut ruiner, dans son intérêt privé, les industries rivales; on a vu mille fois des faits de ce genre, dans les messageries, par exemple. L'Etat a bien le droit de faire dans l'intérêt de tous ce qu'un industriel fait chaque jour dans son intérêt personnel. Toutes les concurrences disparaîtront devant la sienne, peu à peu et sans perturbation sociale. Les compagnies qui ne liquideraient pas et voudraient soutenir une lutte impossible n'auraient à s'en prendre qu'à elles-mêmes d'une ruine inévitable. Ce seraient des capitaux déplacés, sans nul doute; mais où est le mal? La spéculation et l'industrie surexcitées ont absorbé tout le numéraire, tandis que l'agriculture n'a ni crédit ni argent. L'Etat s'emparant des services publics tue la spéculation et fait refluer les capitaux particuliers vers l'agriculture, qu'il dégrève en même temps, grâce aux revenus qu'il se crée. C'est un double bienfait, voilà tout. Il y aura quelques positions brisées, mais qu'y faire? Qu'importe un intérêt particulier en présence des grands intérêts généraux, et où s'arrêter dans cette voie? A-t-on eu tort de renverser l'échafaud politique, et faut-il renoncer à l'espérance de voir disparaître la peine de mort parce que les bourreaux ont une position acquise et que cela brise leur avenir? Quel est le progrès, quelle est la machine nouvelle dont l'introduc-

tion n'ait pas occasionné un instant de crise partielle et momentanée ?



Si l'Etat, comprenant son rôle, se met à la tête de ces initiatives généreuses; si le plan que je n'ai pu qu'esquisser rapidement paraît trop hardi et d'une application trop compliquée, il est facile d'essayer tout au moins l'association des travailleurs.

Un crédit étant mis à sa disposition pour l'érection de colonies agricoles, il en établit une certaine quantité soit en utilisant les terrains qui peuvent être défrichés et mis en culture, soit en expropriant les possesseurs de domaines susceptibles de se prêter à ces expérimentations. Jamais certes expropriation pour cause d'utilité publique n'aura été plus légitime.

Chaque colonie se composerait de cent familles environ, dont les membres résumeraient les différentes industries à peu près dans les proportions suivantes : un tiers au moins seraient agriculteurs, un autre tiers exerceraient l'industrie manufacturière, un sixième se composerait d'ouvriers dont la profession se rattache à l'agriculture, tels que forgerons, charrons, bourreliers.....; un autre sixième d'ouvriers de métiers utiles partout, menuisiers, maçons, charpentiers.....

L'Etat serait représenté par un directeur, agronome éprouvé, qui, au début et avant que tous ces hommes se fussent vus à l'œuvre, choisirait ses contre-maîtres et donnerait l'impulsion et la direction aux travaux.

Toutefois les colons eux-mêmes interviendraient dans la gestion générale en nommant un conseil de dix ou douze membres qui, présidés par le directeur, délibèrent sur les intérêts de la colonie, contrôlent la comptabilité, etc.

Comme il est bien évident qu'il est moins dispendieux d'élever un hôtel pouvant loger cent familles que de bâtir

cent maisons, on édifie un vaste bâtiment qui contient autant d'appartements, bien clos et bien séparés, que l'on désire loger de familles. Les buanderies sont communes, ainsi que les cuisines..... Je ne veux pas revenir ici sur ce que j'ai dit déjà.

Ce n'est point une spéculation que l'on veut faire. Aussi il n'y a dans notre colonie ni marchands, ni boutiques, ni commerce intérieur. Le conseil d'administration fait toutes les provisions en gros directement aux lieux de production, et les distribue au prix de revient.

Les profits de l'association sont partagés entre les colons proportionnellement au droit de chacun, droit basé sur son travail et son intelligence, ou bien également entre les travailleurs d'une même catégorie. Le conseil, présidé par le directeur, décide de ces questions et établit les diverses catégories. Quant au *minimum* de ces salaires, il est établi d'après le prix moyen des salaires actuels pour chaque profession et dans chaque contrée.

Comme il faut que les colons aient un intérêt direct à l'accroissement de la production, ils ont droit, outre ce *minimum*, à des dividendes proportionnels à leurs salaires généraux.

L'Etat étant réellement au lieu et place du propriétaire, et les travailleurs ayant le rôle du fermier, la colonie lui paye l'intérêt à trois pour cent des sommes déboursées pour son établissement. Chacun paye en outre un loyer proportionnel à l'importance du logement qu'il occupe.

On pourrait établir un fond de réserve destiné à fonder les asiles de la vieillesse et à rembourser et amortir le capital, élevant ainsi le prolétaire au rang de propriétaire. L'Etat rentrerait alors dans ses déboursés et trouverait un bénéfice direct à faire ainsi, de prolétaires et de pauvres qu'il soutenait à grands frais, des propriétaires qu'il pourrait imposer.

Il va sans dire que des écoles d'agriculture seraient

annexées aux colonies agricoles sur quelques bases qu'on les établisse.



Je me résume.

Le capital et le travail sont aujourd'hui deux ennemis en présence. C'est un fait que l'on peut déplorer, mais qu'il n'est plus temps de nier et dont il faut tenir compte. Tâchons de solidariser leurs intérêts dans l'association. J'ai démontré que cette association doublerait, décuplerait parfois les forces de la production et les économies de la consommation. Isolés, ils ne peuvent rien ; associés, ils réalisent la fortune et le bonheur ; ils auront donc tout intérêt à rester unis. Mais nous leur conservons toute liberté de se séparer et de continuer leur antagonisme.

L'agriculture a ses époques de chômage, comme l'industrie a les siennes. La première donne à l'homme force et santé; mais elle le laisse gauche, maladroit, grossier. L'industrie donne à l'ouvrier l'adresse et l'intelligence ; mais elle le fait grêle, étiolé, démoralisé. J'ai tenté de marier le travail agricole au travail industriel pour faire disparaître les fâcheux effets de l'un de ces travaux exclusifs.

Le paysan déserte obstinément le village ; l'ouvrier des villes meurt plutôt que de retourner aux champs[1]. J'ai construit un bâtiment unitaire au sein duquel on peut rassembler tous les avantages de la ville et remplacer ses décevants prestiges par tous les agréments de la vie sociale telle que l'homme a le droit de l'exiger, et telle que le village actuel est impuissant à la réaliser.

J'ai groupé les individus pour le travail et la production, mais j'ai laissé à l'individualisme toute latitude, toute liberté pour la consommation. Je suis d'autant plus disposé

[1] J'ai développé les causes et les conséquences de ce double fait dans le mémoire que j'ai déjà cité : les Paysans au dix-neuvième siècle, qui pourrait servir de préface à ce livre.

à faire à cet égard la part très-large, que je crois qu'on n'en abusera pas. Je vois que partout, et dès qu'ils le peuvent, les hommes se recherchent et s'assemblent pour le travail comme pour le plaisir; que les réunions qui rapprochent les hommes et les femmes sont plus attrayantes, plus décentes, plus raffinées que celles qui ne réunissent que les hommes; que beaucoup préfèrent le restaurant et la table d'hôte au repas solitaire; que même les familles regardent comme une fête leur réunion dans les nombreux festins; je crois que quand, sur une grande agglomération, on pourra se connaître et se choisir mieux, on tendra sans cesse à se rapprocher et à fuir la solitude.

J'ai ouvert la crèche et l'asile dans l'édifice qui abrite notre colonie industrielle-agricole, parce que je crois qu'aujourd'hui les enfants n'ont pas, dans les familles laborieuses surtout, les soins dont ils ont besoin et qui leur sont dus, et que d'ailleurs ils sont heureux réunis, ennuyés et maussades au milieu d'adultes et de vieillards que leur bruit et leur activité importunent. Mais nul n'est forcé d'y placer son enfant. Cela, tout au plus, évitera à bien des parents la nécessité de l'envoyer en nourrice, souvent à de grandes distances et loin de toute surveillance.

J'ai élargi l'enseignement professionnel un peu aux dépens de l'enseignement universitaire, je l'avoue. Il faudrait ici développer ma pensée, ce qui nous entraînerait hors de notre sujet. C'est peu important d'ailleurs puisque chacun n'en reste pas moins libre, au sein de la colonie agricole, de relâcher les liens sacrés de la famille et d'envoyer son fils à cinquante lieues de chez soi, *ne pas apprendre* pendant dix ans à faire des thèmes grecs et des vers latins. Je voudrais plus de langues vivantes, de sciences et d'arts, moins de langues mortes et de philosophie ancienne. Plus de choses et moins de mots. En principe, il faut apprendre dans l'enfance ce que l'on fera étant homme. Quant au reste, c'est une affaire de discussion qui n'a point à nous

occuper ici. Il suffit que nous laissions à cet égard liberté absolue à tous.

Je crois avoir démontré que l'association avait la propriété d'augmenter dans une proportion considérable la fortune sociale, tant par les économies qu'elle réalise que grâce à l'impulsion et à la puissance qu'elle imprime au travail. Et j'ai dit que cette fortune sociale serait divisée en quatre parts inégales. La première est affectée aux dépenses générales, impôts, assurances, etc.; la seconde solde les intérêts des capitaux; la troisième acquitte les traitements et les salaires; la quatrième constitue le fonds de prévoyance sociale.

Tous les travaux sont exécutés par des groupes de travailleurs qui nomment celui qui les dirige et les surveille. Ces différents groupes dépendent plus ou moins directement de telle industrie, de celle des céréales ou des fers, de la viticulture ou des cuirs, etc. Les chefs des groupes qui se rattachent ainsi à la même industrie nomment les chefs qui président à cette industrie principale, et ainsi de suite, jusqu'à l'agence supérieure, de telle sorte que l'élection monte toujours de bas en haut, que chacun exerce son droit électoral, et ne l'exerce que dans la proportion des choses qu'il sait, qu'il comprend et qui lui importent.

Comme dans notre colonie il est des fonctions qui sont spécialement le partage des femmes, et que ces travaux sont soumis au même organisme, il en résulte forcément qu'on leur accorde l'exercice de leur droit électoral entre elles et pour toutes les choses de leur spécialité. En faisant justice des rêveries du saint-simonisme, j'ai fait observer cependant qu'aujourd'hui la part sociale des femmes était évidemment trop petite. Il me semble qu'ici nous évitons ces deux extrêmes et que nous réservons à la compagne de l'homme le rôle qui lui est dû.

L'agence supérieure distribue les dividendes entre les diverses séries ou grandes industries principales; les chefs

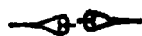
de série entre les divers groupes, les chefs de groupes entre les membres qui les composent. Comme chaque capitaliste aura des capitaux engagés dans plusieurs branches d'industrie; comme chaque travailleur sera occupé dans divers ordres de travaux, industriels ou agricoles; comme celui qui sera chef de telle série ou de tel groupe ne sera que simple travailleur dans tel autre groupe ou série, il y aura contre-poids partout, impossibilité de frauder, absence d'intérêt à le faire.

Rien de tout cela ne me semble impossible, difficile même. Est-on d'un avis contraire? Soit! Alors on réglera, comme à présent, que tous seront payés également, à la journée, ou inégalement, à la tâche. J'indique des procédés que je crois supérieurs, plus justes, applicables et pratiques, mais dont l'absence n'infirme en rien l'association elle-même. Je l'ai déjà dit : *Quod abundat non vitiat.* Je ferai la même réserve relativement à l'unité de demeure. Elle a existé, elle existe encore, je l'ai démontré; elle est donc possible. De plus, dans ma conviction, il est tout aussi moral et infiniment plus agréable et avantageux d'occuper un appartement dans le Palais-Royal, que d'habiter l'une des six ou huit maisons bourgeoises et des quatre cents boutiques, bicoques, masures et chaumières qui constituent une commune actuelle. Si l'on pense autrement, on peut fort bien s'associer pour le travail agricole et industriel, et demeurer loin les uns des autres. Aujourd'hui, du reste, que l'on construit officiellement à Paris des Cités Ouvrières, dont le président de la République, se rappelant un moment qu'il a écrit l'*Extinction du Paupérisme*, pose la première pierre que bénit l'archevêque, on doit pouvoir prôner les avantages du rapprochement des familles dans un édifice unitaire, sans encourir toutes ces terribles et banales accusations qu'un tel projet n'eût pas manqué de soulever il y a peu d'années[1]. L'érection première de l'édifice

[1] Il faut se rappeler que ce mémoire a été écrit au commencement de 1849.

unitaire sera dispendieuse, sans nul doute, mais nous trouvons odieuse et homicide la manière dont est logé aujourd'hui le peuple des campagnes, et surtout des villes, et nous ne voulons plus de ces spéculations économiques qui escomptent la vie de l'homme. Que l'on songe de plus que la cité ouvrière existera des siècles sans grosses réparations, et que, pendant ce temps, vous aurez rebâti vingt fois vos chaumières et vos masures. Cela aussi doit entrer dans le calcul.

J'ai esquissé deux solutions; on peut les modifier, les développer, les restreindre, et il me serait facile d'en indiquer bien d'autres. Mais il ne faut point donner une importance trop grande au mode d'association. Ce qui convient à une industrie convient moins à une autre. Il s'agit d'un essai à tenter, et, quoique l'on fasse, on commettra des erreurs, et la réalisation aura à rectifier bien des idées préconçues. Si l'on élève plusieurs colonies à la fois, il sera bon d'expérimenter concurremment plusieurs procédés. Une seule chose est importante : l'association. C'est le grand *desideratum* vers lequel il faut tendre de toutes nos forces et de tous nos moyens. Et si ce n'est rien *qu'une utopie* sociale, marchons vers elle comme nous marchons vers l'Évangile, ce royaume de Dieu, cette utopie divine, qui n'est pas réalisée encore après dix-huit siècles et demi, et n'est pas près de l'être.



Je n'ai point parlé de la famille. C'est qu'il ne m'a pas semblé qu'il y eût à cet égard matière à discussion. Je ne sache pas qu'aucun réformateur moderne ait songé à la supprimer, et je n'ai rencontré ces accusations calomnieuses que dans la bouche de ceux qui étudient le socia-

Depuis on s'est aperçu que les Cités Ouvrières étaient du socialisme pur, et l'on s'est empressé d'abandonner les travaux commencés. C'est la confirmation de ce que j'ai dit à la page 132.

lisme avec l'intelligence et la bonne foi d'un musulman qui approfondirait le Christianisme dans Voltaire et dans Diderot.

J'accepte donc la famille telle qu'elle est, et il va sans dire que dans notre colonie agricole il y aura un maire et un curé, et que les registres de l'état civil seront tenus comme partout ailleurs. Je repousse même, quant à présent du moins, le divorce, cette soupape de sûreté du mariage. Il faut, pour qu'il soit admissible, que l'état des enfants soit plus sérieusement garanti qu'il ne l'est ni ne peut l'être à cette heure. S'il est des institutions qui peuvent arriver à cette fin, alors, mais seulement alors, on pourra s'occuper du divorce.

Trop souvent les plus graves discussions reposent sur des malentendus et des querelles de mots. Ainsi, on confond d'habitude le *ménage* avec la *famille*. Aux champs, le ménage est dans toute sa simplicité primitive et élémentaire. La compagne du villageois manipule la farine, pétrit le pain, cuit et prépare les aliments, presse le lait et le fromage, file la laine ou le chanvre qui seront la chemise, le gilet ou les bas, fait les lits, restaure les vêtements, soigne les marmots..... Il lui faut plus d'aptitudes diverses et de talents variés qu'elle n'en dépensera dans la colonie associée au sein de laquelle chacun fera dix métiers, grâce à la division du travail que nous emprunterons au mode industriel. Dans les cités, si l'on ne dîne pas au restaurant ou à table d'hôte, on a tout au moins des domestiques chargés de ces embarras; on a des bonnes d'enfant, on prend son pain chez le boulanger, sa viande chez le boucher commun, ses fruits et ses légumes chez le fruitier; on fait blanchir son linge en ville..... Est-ce à dire que la famille est détruite à la ville, et qu'elle n'existe plus qu'au village? L'association simplifiera encore le ménage, mais sans toucher à la famille. Bien au contraire, dégagée de tous ces ennuis, de tous ces écueils, de toutes ces entraves, elle brillera

d'un éclat plus vif et plus pur, fondée seulement sur la mutuelle affection et le dévouement.

L'excursion historique que nous avons faite dans le passé, nous a permis d'observer un double courant d'idées *qui se* déroulent à travers les siècles, luttant sans cesse, et qui vont bientôt, nous l'espérons, se fondre en un moyen terme qui résume tout ce qu'elles ont de bon en évitant tout ce qu'elles ont de dangereux. Ces deux grands principes, également légitimes et qui ne deviennent mauvais que dès qu'ils se font exclusifs, sont la fraternité et l'*individualisme*. Un grand poëte, Lamartine l'a dit, et on peut le répéter après lui :

> Les siècles pas à pas épellent l'Évangile !...

Le dogme chrétien, en divinisant la souffrance, le renoncement et le sacrifice, a pu, dans des temps encore barbares, conduire à un idéal de fraternité égalitaire, de communisme impossible, contre lequel, par une réaction toute naturelle, l'esprit philosophique est venu protester au nom de la liberté individuelle. Et, à mesure qu'à son tour l'individualisme gagnait du terrain, nous avons vu les protestations au profit de l'idée de fraternité grandir leur voix et parler plus haut. Aujourd'hui enfin que l'égoïsme règne et gouverne, et que l'individualisme a porté tous ses *fruits*, de toutes parts les protestations éclatent, des voix s'élèvent, dont les paroles trouvent des échos dociles, et le vieil économisme aux abois poursuit de ses calomnies impuissantes le nouvel athlète qui groupe autour de lui tous les jeunes cœurs et toutes les jeunes intelligences. C'est que le passé a toujours tort contre l'avenir, et que l'avenir n'est ni au communisme ni à l'individualisme exclusifs, mais à l'association. Telle est du moins notre foi, et à cette heure il est du devoir de chacun de confesser la sienne.

Juin 1849.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Ermites et cénobites. — Monastères, couvents, obédiences. — Saint Benoît, Robert d'Arbrissel. — Premières luttes du communisme chrétien et de l'individualisme. — L'idée d'association apparaît et se dégage 5

CHAPITRE DEUXIÈME.

ASSOCIATIONS AGRICOLES.

L'esclave devient serf; origine des associations agricoles, leur organisation; leur existence est un fait général par toute la France, par toute l'Europe. — Citations nombreuses. — Le droit de champart. — La science de M. Thiers 20

CHAPITRE TROISIÈME.

HÉRÉSIES ET SECTES DIVERSES.

Frères moraves; huttériens; missions du Paraguay; quakers, tunkers, shakers; Pélagianisme, vaudois, albigeois, lollards, hussites 41

CHAPITRE QUATRIÈME.

RÉFORMATEURS DU MOYEN AGE JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Thomas Morus, Campanella, Morelly, Mably, Babœuf, Rousseau, Linguet, Necker, Brissot, Faiguet. 48

CHAPITRE CINQUIÈME.

LA COMMUNAUTÉ ET L'ASSOCIATION DANS L'ANTIQUITÉ.

Les lois de Manou. — La Grèce. Minos, Lycurgue, Platon, Aristote, Pythagore. — Rome. L'*Ager privatus* et l'*Ager publicus*. — La Judée. Lois de Dieu; le jubilé; les Esséniens. 67

CHAPITRE SIXIÈME.

SOCIALISTES DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Saint-Simon. — Robert Owen. — Charles Fourier. — Buchez, Auguste Comte, Pierre Leroux, Louis Blanc, Cabet, Proudhon, Vidal, Villegardelle, Louis-Napoléon Bonaparte. — Colonies en Algérie. — Droit allemand ; la marche. — Colonies des Pays-Bas et de la Belgique. — Fruitières du Jura et des Alpes. — Les troupeaux transhumants. — Mettray, etc. 83

CHAPITRE SEPTIÈME.

SOLUTION PRATIQUE.

Association libre et proportionnelle du capital, du travail et du talent. — Association agricole-industrielle. — Association des travailleurs. — Crédit agricole. — Citations, faits pratiques et solutions diverses. . . 114

FIN DE LA TABLE.

